This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

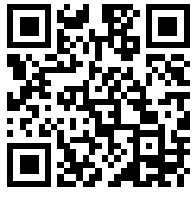

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
506
AC SC
Ser. 12, v. 1-2

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

Digitized by Google

AVIS ESSENTIEL

L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires et dans les œuvres qu'elle récompense doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.

SIÈGE DE L'ACADÉMIE

Hôtel d'Assézat et Clémence-Isaure, Toulouse

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

DOUZIÈME SÉRIE. — TOME II

TOULOUSE
IMPRIMERIE Vve BONNET
2, Rue Romiguières, 2
—
1924

Digitized by Google

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE

DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'A LA RÉVOLUTION

RIQUET, COMTE DE CARAMAN (Victor-Pierre-François), Lieutenant général des armées, associé honoraire, prodigua ses dons à la Société des Sciences, puis à l'Académie, contribua à la construction d'un observatoire, offrit une salle de séances à la Société et lui fit don, en 1739, d'une somme de 500 livres.

NIQUET DE SÉRANE (Antoine-Joseph DE), Premier Président du Parlement, associé honoraire. — Don de 500 livres (1739).

AIGNAN, BARON D'ORBESSAN (Antoine-Marie D'), Président à mortier, Secrétaire perpétuel. — Don de 500 livres (1739).

RIQUET DE BONREPOS (Jean-Gabriel-Amable-Alexandre), Procureur général, associé honoraire. — Don de 1.000 livres (1739).

HÉLIOT (Benoît D'), Abbé de Perrai-Neuf, associé ordinaire. — Legs qui permit à l'Académie de faire imprimer ses *Mémoires* (1779).

LES ETATS DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

LA VILLE DE TOULOUSE.

DEPUIS 1807

GAUSSAIL (le Dr Adrien), professeur à l'Ecole de médecine, ancien Président de l'Académie. — Legs de 20.000 francs fait en son nom par Mme Jeanne-Marie Gresse, veuve Gaussail, (9 mars 1882).

VAÏSSE-CIBIEL (Emilien), avocat, ancien Président de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (27 septembre 1882).

MAURY (Pierre), négociant. — Legs de 1.000 francs de rente (25 mai 1892).

OZENNE (Théodore), ancien Président du Tribunal de commerce. — Legs de 10.000 francs (8 juillet 1894).

CLOS (le Dr Dominique), professeur à la Faculté des sciences, correspondant de l'Institut, ancien Président de l'Académie. — Don de 2.000 francs fait en son nom par sa famille (24 février 1909).

MAUREL (le Dr Edouard), professeur à la Faculté de médecine, correspondant de l'Académie de médecine, ancien Président et Trésorier perpétuel de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (20 février 1915).

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE.

LA VILLE DE TOULOUSE.

Digitized by Google

ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

COMPOSANT LE BUREAU

M. DE GÉLIS (François), ✻, *Président.*
M. GIRAN (Henri), ✻ I., *Directeur.*
M. DUMÉRIL (Henri), ✻, ✻ I., *Secrétaire perpétuel.*
M. MATHIAS (Emile), ✻, ✻ I., *Secrétaire perpétuel honoraire.*
M. LAMOTTE (Marcel), ✻ I., *Secrétaire adjoint.*
M. SIGNOREL (Jean), ✻ I., ✻, *Trésorier perpétuel.*
M. CHALANDE (Jules), ✻ I., *Bibliothécaire.*

ASSOCIÉS HONORAIRES NATIONAUX

1881-1908. M. BAILLAUD (Benjamin), C. ✻, ✻ I., G. C. ✠, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire, ancien associé ordinaire, à Paris.

1917. M. ARNAUNÉ (Auguste), C. ✻, membre de l'Institut, président de chambre à la Cour des Comptes, rue de Fleurus, 36, à Paris (VI[e]).

1888-1917. M. THOMAS (Antoine), O. ✻, ✻ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, ancien associé ordinaire, avenue Victor-Hugo, 32, à Bourg-la-Reine (Seine).

1919. M. le Général GUILLAUMAT, G. C. ✻, ✻, ✻ I., inspecteur général d'armée, boulevard Péreire, 209, à Paris (XVII[e]).

1903-1921. M. LECLERC DU SABLON (Mathieu), ✻, ✻ I., correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Toulouse, ancien associé ordinaire, à La Vialle, par Vénéjan (Gard).

1918-1923. M. SCHRADER (Franz), O. ✻, professeur à l'Ecole d'anthropologie, ancien Président de la Société de géographie, rue de Verneuil, 32, à Paris (VII[e]).

Digitized by Google

ASSOCIÉS HONORAIRES ÉTRANGERS

1915. M. SIRET (Louis), d'Anvers, ingénieur, directeur des mines, Cuevas de Vera, Almeria, Espagne.

1919. M. BOLIVAR (Ignacio), directeur du Musée des sciences naturelles, professeur à l'Université centrale, Martinez-Campos, 33, Madrid.

1922. M. PITTARD (Eugène), professeur d'anthropologie à l'Université de Genève.

ACADÉMICIENS-NÉS

M. le Préfet de la Haute-Garonne.
M. le Maire de Toulouse.

ASSOCIÉS LIBRES

1873-1920. M. JOULIN (Léon), O. ✻, ✠ I., Saint-Avertin (Indre-et-Loire).

1885-1908. M. FRÉBAULT (Aristide), ✻, ✠ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, Moulins-Engilbert (Nièvre).

1886-1897. M. MOQUIN-TANDON (Gaston), ✻, ✠ I., professeur honoraire à la Faculté des sciences, allées Alphonse-Peyrat, 4.

1892-1922. M. CARALP (Joseph), ✠ I., professeur honoraire à la Faculté des sciences, rue des Trente-Six-Ponts, 44.

ASSOCIÉS ORDINAIRES

CLASSE DES SCIENCES

PREMIÈRE SECTION. — Sciences mathématiques et physiques

1885. M. ABADIE-DUTEMPS (Ernest), ingénieur des Arts et Manufactures, rue Ingres, 21.

1893. M. COSSERAT (Eugène), ✻, ✠ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Toulouse.

1896. M. MARIE (Théodore), ✠ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Ozenne, 7.

Digitized by Google

1901. M. JUPPONT (Pierre), ✠ I., ingénieur des Arts et Manufactures, allées Jean-Jaurès, 67.

1904. M. CAMICHEL (Charles), ✻, ✠ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, rue Maignac, 24.

1905. M. VERSEPUY (Jules), ✻, ✠ A., ingénieur, directeur de l'usine à gaz, rue Périgord, 7.

1908. M. SAINT-BLANCAT (Dominique), ✠ I., astronome adjoint à l'Observatoire, rue du Dix-Avril, 66.

1912. M. BUHL (Adolphe), ✠ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Coffres, 11.

1913. M. BABOULET (Louis), ✻, inspecteur général adjoint des Postes et des Télégraphes, rue Pérignon, 16, Paris (VII[e]).

1919. M. LAMOTTE (Marcel), ✠ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Récollets, 50.

1923. M. WILLEMIN (Paul), ✻, ✠ A., ✪, ingénieur des Ponts et Chaussées, chargé du service des forces hydrauliques du Sud-Ouest, Boulingrin, 9.

1924. M. ROY (Louis), ✠ I., professeur à la Faculté des sciences, rue Frizac, 9.

DEUXIÈME SECTION. — Chimie, Sciences naturelles, Médecine

1885. M. SABATIER (Paul), C. ✻, ✠ I., O. ✪, C. ✠, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 11.

1895. M. FABRE (Charles), ✠ I., ✪, professeur honoraire à la Faculté des sciences, rue Fermat, 18.

1901. M. GESCHWIND (Henri), C. ✻, ✠ A., médecin inspecteur de l'armée (cadre de réserve), allée des Demoiselles, 29.

1908. M. ABELOUS (Emile), O. ✻, ✠ I., correspondant de l'Académie de médecine, doyen de la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 4 *bis*.

1909. M. GIRAN (Henri), ✠ I., professeur à la Faculté des sciences, rue de Metz, 29.

1909. M. PRUNET (Adolphe), O. ✻, ✠ I., O. ✪, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à la Faculté des sciences, grande rue Saint-Michel, 14.

1910. M. GIRARD (Jules), ✻, ✠ A., ✪, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à l'Ecole vétérinaire, allées Jean-Jaurès, 55.

Digitized by Google

1910. M. HÉRISSON-LAPARRE (Emile), C. ✻, inspecteur général des poudres et salpêtres (cadre de réserve), rue de Metz, 25.

1914. M. TESSIER (Louis-Ferdinand), ✻, O. ⛃, conservateur des Eaux et Forêts, rue Peyras, 13.

1914. M. CHALANDE (Jules), ⚜ I., rue des Paradoux, 28.

1914. M. JACOB (Charles), ✻, ⚜ I., professeur à la Faculté des sciences, allée des Demoiselles, 34.

1920. M. ALOY (Jules), ✻, ⚜ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 30.

1920. M. LÉCAILLON (Albert), ⚜ I., ⛃, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à la Faculté des sciences, rue Mondran, 1.

1922. M. DIDE (Maurice), ✻, ⛃, ⚜ I., ⛃, directeur-médecin en chef de l'Asile de Braqueville, petite rue Sainte-Ursule, 7.

1923. M. DOP (Paul), ⚜ I., chargé de cours à la Faculté des sciences, rue Jonquières, 26, à Toulouse.

1924. M. DUFFOUR (Alexis), ⛃, ⚜ I., professeur à la Faculté des sciences, rue du Japon, 8.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1884. M. DUMÉRIL (Henri), ✻, ⚜ I., bibliothécaire honoraire de l'Université, professeur à la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.

1890. M. LÉCRIVAIN (Charles), ⚜ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 37.

1890. M. CROUZEL (Jacques), ✻, ⚜ I., bibliothécaire en chef honoraire de la bibliothèque universitaire, rue des Trente-six-Ponts, 82.

1894. M. le baron DESAZARS DE MONTGAILHARD (Marie-Louis), ✠, rue des Fleurs, 13.

1899. M. PASQUIER (Félix), ✻, ⚜ I., archiviste en chef honoraire du département, rue Saint-Antoine-du-T, 6.

1901. M. DE SANTI (Louis), O. ✻, médecin principal de la Compagnie des chemins de fer du Midi, rue Deville, 11.

1907. M. l'abbé MAISONNEUVE (Louis), chanoine honoraire, doyen et professeur à l'Institut catholique, rue Saint-Remésy, 12.

1908. M. MARSAN (Jules), ✻, ⚜ I., professeur à la Faculté des lettres, boulevard de Strasbourg, 72.

Digitized by Google

1908. M. BARRIÈRE-FLAVY (Casimir), ✠ I., boulevard d'Arcole, 14.

1910. M. SAINT-RAYMOND (Edmond), rue des Paradoux, 51.

1910. M. THOUVEREZ (Emile), ✠ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Pont-de-Tounis, 1.

1911. M. DE GÉLIS (François), ✠, ancien officier, rue Croix-Baragnon, 10.

1913. M. CALMETTE (Joseph), ✠ I., professeur à la Faculté des lettres, rue Bayard, 60.

1914. M. le comte BEGOUEN (Henri), ✠, ✠ A., O. ✠, C. ✠, C. ✠, secrétaire général de l'Institut international d'anthropologie, rue Clémence-Isaure, 2 *bis*.

1915. M. GROS (Jean), ✠, ✠ I., inspecteur primaire, rue de la Concorde, 35.

1917. M. GALABERT (François), ✠ I., archiviste et bibliothécaire de la Ville, rue Gravelotte, 32.

1918. M. ANGLADE (Joseph), ✠ I., professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 50.

1920. M. SIGNOREL (Jean), ✠ I., ✠, juge d'instruction, allée Saint-Michel, 3.

1924. M. l'abbé AURIOL (Achille), rue de l'Université, 9.

COMITÉ DE LIBRAIRIE ET D'IMPRESSION

1923. M. BUHL.
— M. HÉRISSON-LAPARRE.
— M. GALABERT.

1924. M. SAINT-BLANCAT.
— M. DUFFOUR.
— M. BARRIÈRE-FLAVY.

COMITÉ ÉCONOMIQUE

1923. M. WILLEMIN.
— M. ALOY.
— M. le comte BEGOUEN.

1924. M. ROY.
— M. JACOB.
— M. ANGLADE.

ÉCONOME

M. JACOB.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

Anciens membres titulaires devenus associés correspondants

CLASSE DES SCIENCES

1889-1895. M. D'ARDENNE DE TIZAC (Léon), docteur en médecine, à Malirat, par Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

Digitized by Google

1894-1900. M. MAILLET (Edmond), ✻, ⚜ I., ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, professeur à l'Ecole des Ponts et Chaussées, examinateur des élèves à l'Ecole polytechnique, rue de Fontenay, 11, à Bourg-la-Reine (Seine).

1896-1904. M. LE VAVASSEUR (Raymond), ✻, ⚜ I., professeur à la Faculté des sciences de Lyon, rue Pierre-Corneille, 125.

1896-1910. M. MATHIAS (Emile), ✻, ⚜ I., correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, cours Sablon, 10.

1897-1910. M. ROULE (Louis), O. ✻, ⚜ I., ⛃, C. ✠, professeur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris (V[e]).

1907-1914. M. LABAT (Alfred), ✻, O. ⛃, ⚜ I., correspondant de l'Académie de médecine, ancien directeur de l'Ecole vétérinaire de Toulouse, rue Princesse, 16, à Montauban.

1908-1912. M. LECLAINCHE (E.), G. O. ✻, O. ⛃, ⚜ A., membre de l'Institut, inspecteur général, chef des services sanitaires au Ministère de l'Agriculture, rue José-Maria-de-Hérédia, 18, à Paris.

1909-1914. M. DRACH (Jules), ✻, ⚜ I., professeur à la Sorbonne, square Lagarde, 3, à Paris.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1890-1896. M. FABREGUETTES (P.), C. ✻, conseiller honoraire à la Cour de cassation, rue Richelieu, 85, à Paris (II[e]).

1903-1917. M. DUMAS (François), ✻, ⚜ I., recteur de l'Académie de Bordeaux.

1920-1922. M. GUY (Henry), ✻, ⚜ I., recteur de l'Académie de Grenoble.

CORRESPONDANTS NATIONAUX

CLASSE DES SCIENCES

1861. M. RASCOL, docteur en médecine, à Murat (Tarn).

1888. M. BEL (Jules), ⚜ A., botaniste, conservateur du Musée Thomas, à Gaillac (Tarn).

1888. M. SICARD, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers (Hérault).

Digitized by Google

1891. M. WILLOTTE (Henry), ✻, inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, square du Champ-de-Mars, 4, Paris (XV[e]).

1898. M. REEB (E.), pharmacien, ⚜ A., rue Sainte-Odile, 6, à Strasbourg.

1908. M. COMÈRE (Joseph), ⚜ A., pharmacien honor., quai de Tounis, 60, à Toulouse.

1910. M. BAYLAC (J.), ✻, ⚜ I., professeur à la Faculté de médecine, administrateur des hospices, rue de la Pomme, 70, à Toulouse.

1910. M. BARDIER (E.), ✻, ⚜ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Saint-Etienne, 10, à Toulouse.

1910. M. FAUVEL (Pierre), ✻, professeur d'histoire naturelle et de physiologie à la Faculté libre des sciences, villa Cecilia, rue du Pin, 12, à Angers.

1910. M. MENGAUD (Louis), ✻, ⚓, ⚜ I., chargé de cours à la Faculté des sciences, rue Lakanal, 7, à Toulouse.

1916. M. ADER (Clément), C. ✻, villa Labourdette, à Muret (Haute-Garonne).

1919. M. PÉRÈS (Joseph), professeur à la Faculté des sciences d'Aix-Marseille.

1920. M. BREVIÉ (Jules), ✻, ⚜ A., ✠, gouverneur du Niger.

1921. M. LHÉRIAUD (Joseph), ingénieur principal de la traction, chef du 2[e] arrondissement de la Compagnie des chemins de fer du Midi, rue des Chalets, 80.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1875. M. SERRET (Jules), avocat, homme de lettres, rue Jacquart, 1, Agen.

1879. M. DE DUBOR (Georges), attaché à la Bibliothèque nationale, rue de Tocqueville, 13, à Paris.

1882. M. l'abbé LARRIEU, ancien missionnaire apostolique en Chine, membre de plusieurs Sociétés savantes, curé de Montbardon, par Saint-Blancard (Gers).

1882. M. TARDIEU (Ambroise), officier et chevalier de plusieurs Ordres étrangers, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Royat (Puy-de-Dôme).

1885. M. ESPÉRANDIEU (Emile), ✻, ✠, ⚜ I., membre de l'Institut, commandant à l'état-major général, conservateur du Musée de Nîmes, avenue Victor-Hugo, 208, à Clamart (Seine).

Digitized by Google

1887. M. SOUCAILLE (Antonin), ✠ I., secrétaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, rue Diderot, 2, à Béziers (Hérault).

1911. M. PRIVAT (Edouard), ✠, ✠, ✠ I., archiviste paléographe, éditeur, président du Tribunal de commerce, rue des Arts, 14, à Toulouse.

1917. M. LESPINASSE (Pierre), ✠ A., substitut du Procureur de la République, rue André-Délieux, 17, à Toulouse.

1918. M. CAZALIS DE FONDOUCE (P.), président de la Société archéologique de Montpellier, Le Rey, Saint-André-de-Majencoules (Gard).

1919. M. BERGER (Pierre), ✠ I., ✠, professeur à la Faculté des lettres, cours Maréchal-Galliéni, 49, à Bordeaux.

1919. M. MARTIN (Henri), ✠ A., archiviste départemental adjoint de la Haute-Garonne, à Toulouse.

1920. M. DUPUY (Paul), ✠ I., rue d'Alsace-Lorraine, 3, à Toulouse.

1920. M. l'abbé CONTRASTY (Jean), chanoine honoraire, curé de Saint-Pierre, rue Valade, 23, à Toulouse.

1921. M. MÉRIMÉE (Henri), ✠ I., G. O. ✠, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, directeur-adjoint de l'Institut français d'Espagne.

1921. M. TOURNIER (Henry), à Mazamet (Tarn).

1922. M. DOUIN (Georges), ✠, lieutenant de vaisseau, contrôleur de la navigation de la Compagnie Maritime du Canal de Suez, correspondant de l'Académie de Marine, à Ismaïlia.

1922. M. FEUILLERAT (Albert), ✠ I., professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes, boulevard de Metz, 81, à Rennes.

Digitized by Google

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

CLASSE DES SCIENCES

1871. M. BELLUCCI (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Pérouse.

1897. M. CABREIRA (Antonio), ✻, premier secrétaire perpétuel de l'Académie de Portugal, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne et de l'Académie royale des sciences de Barcelone, rua das Taipas, à Lisbonne.

1899. M. PILTSCHIKOFF (Nicolas), professeur de physique à l'Université d'Odessa.

1908. M. DA COSTA FERREIRA, docteur en médecine et en sciences naturelles, de l'Académie des sciences de Portugal et de l'Institut de Coïmbra, à Belem, Lisbonne.

1909. M. le chevalier DE LINDHEIM, consul général de Roumanie, I. Grillparzerstrasse, 5, à Vienne.

1922. M. MARTINEZ VARGAS (Andres), doyen de la Faculté de médecine de Barcelone.

1922. M. PI SUNER (Augusto), professeur à la Faculté de médecine de Barcelone, Traversa, 96-98 (Junto Muntaner).

1922. M. ZUPANTCHICH (Richard), professeur de mathématiques à l'Université de Ljubljana.

1923. M. HENRIJEAN, professeur à l'Université de Liège.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1907. M. le professeur GIOVANNI DI CASAMICHELA, Corso Francia, 9, à Turin.

1921. M. GRANDGENT (Charles-Hall), commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université Harvard; 107, Walker-Street, Cambridge, Massachusetts, U. S. A.

1922. M. SKOK (Pierre), professeur à l'Université de Zagreb, Jurjevska, Zagreb.

Digitized by Google

NÉCROLOGE

ASSOCIÉ LIBRE

M. PARANT (Victor), ✠ A., médaillé de 1870-1871, né aux Ponts-de-Cé le 28 mai 1848, décédé à Toulouse le 14 janvier 1924, docteur en médecine, directeur de la Maison de santé de Saint-Cyprien, trésorier et ancien président de la Société de médecine.

ASSOCIÉ ORDINAIRE

M. LAPIERRE (Eugène), ✠ I., né à Toulouse le 7 août 1834, décédé à Toulouse le 28 décembre 1923, bibliothécaire honoraire de la Ville, membre de l'Académie de législation et de la Société archéologique du midi de la France.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

LES TRIBULATIONS D'UN PAYEUR D'ARMÉE

PAR M. SAINT-RAYMOND

Il y a, dans la série des luttes de la France et de l'Espagne, au cours des dernières années de la guerre de Trente Ans, un épisode peut-être aujourd'hui un peu oublié, mais qui a eu en son temps un certain intérêt, d'abord à cause de ses dramatiques péripéties, et aussi à cause de l'importance que lui attachait le cardinal de Richelieu, son premier promoteur, et de la déception et du profond chagrin que lui fit ressentir sa malheureuse issue.

C'est la double expédition tentée sur la frontière, aux deux extrémités des Pyrénées, sur la ville de Fontarabie et sur les côtes du Languedoc et du Roussillon, de 1638 à 1640. L'attention sur ces faits a été réveillée par le récit vif et rapide qu'en a fait le duc d'Aumale dans son Histoire des Princes de Condé, naturellement conduit à en parler par les exigences de son sujet, car l'exécution de l'entreprise avait été confiée au prince de Condé, le propre père du vainqueur de Rocroy, mais médiocre général, et surtout connu par sa fidélité constante à la politique de Richelieu.

Digitized by Google

J'ai été moi-même amené à m'en occuper sous le rapport des préparatifs de cette entreprise en examinant les divers éléments du recrutement des troupes qui y étaient destinées par Gilles Boutault, évêque d'Aire, un autre agent très intelligent et très dévoué du cardinal, d'après des pièces dont j'ai consigné les résultats dans un article de la *Revue de Gascogne*, paru il y a environ trois ans.

C'est en poursuivant ces recherches que j'ai découvert, aux archives de la Haute-Garonne, un document fort curieux et fort instructif qui se rattache intimement à la même affaire. Il a rapport à la levée des troupes destinées au Roussillon dans la province de Languedoc. Son intérêt consiste à montrer, par un exemple saisissant, les difficultés et les embarras qui surgissaient contre la volonté du pouvoir, qui provenaient d'une incohérente et rudimentaire organisation des forces militaires et qu'entretenaient les multiples abus, les résistances locales, les conflits entre les autorités, la lutte des intérêts divers, les habitudes d'indiscipline, les longueurs causées par les formalités judiciaires ou administratives, enfin ce mélange confus d'éléments contraires qui s'agitaient dans la constitution des armées et dont l'influence désastreuse n'a disparu que devant la ferme volonté et l'action régulatrice de Louvois.

Ce document est intitulé de la manière suivante :

« Estat de receptes et despenses faictes par noble François de Faysan, syndic du diocèse de Tholose, en conséquence de l'ordonnance donnée par Nos Seigneurs les mareschal de Schomberg, duc d'Halluin, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en la province de Languedoc, et l'Evesque d'Aire, commissaire, pour la levée des milices que ledit sieur de Faysan rend devant vous, messieurs les Députés de l'assiette généralle dudit diocèse de Tholose. »

Ce titre suffit déjà à nous donner une idée de la nature et du but de ce mémoire. Il n'était sans doute pas isolé. Il a dû y en avoir de semblables et rendus devant de pareilles assemblées dans tous les diocèses de Languedoc,

Digitized by Google

puisque toute la province était soumise à une même obligation. Mais celui du diocèse de Toulouse peut nous suffire pour nous bien renseigner sur l'étude que nous envisageons, d'autant plus que le soin et l'exactitude dont il porte la marque évidente sont de sérieuses garanties pour inspirer toute confiance. Le délégué du diocèse ne se borne pas à y noter fidèlement et sèchement tous ses articles de dépense, mais comme elles ont été faites avec plus ou moins de difficulté, il s'applique encore à montrer qu'elles étaient toutes nécessaires et, par suite, il est amené à indiquer dans quelles circonstances elles ont été faites, à raconter par quels ennuis et par quelles oppositions elles ont été causées, quels obstacles ses bonnes intentions ont rencontrés et à quelles forces majeures il a été obligé de céder malgré lui. Son mémoire n'est donc pas seulement un relevé matériel de chiffres ; il a, par suite de préoccupations justificatives bien légitimes chez son auteur, un côté historique et une allure apologétique; il n'a pas seulement pour but la constatation de la fidélité des dépenses financières de celui-ci, il est fait également pour obtenir l'approbation de sa conduite et des motifs qui l'ont guidé. C'est pour cela que l'auteur est entré dans le détail des obstacles qui l'ont arrêté, des exigences qu'il a dû subir, et les faits qu'il nous révèle à cette occasion donnent à son œuvre une valeur qu'il ne soupçonnait pas, et à lui-même la dignité d'un témoin irrécusable de mœurs disparues.

Je pourrais me borner à vous lire ce mémoire tel qu'il est; mais je me garderai bien de vous en infliger la lecture, d'abord parce qu'il est beaucoup trop long, ensuite parce que ce travail a surtout un but justificatif et que les détails historiques ne viennent qu'à l'occasion des articles de comptabilité où ils se trouvent noyés et qu'il faut une véritable étude pour les en extraire. Je me contenterai donc d'en présenter la substance dans un récit d'ensemble, sans me priver toutefois de laisser de temps en temps la parole à l'auteur dans les endroits les plus caractéristiques.

Ce parti nous permettra de conserver à ce document

Digitized by Google

tout ce qu'il contient d'intérêt et de saveur pittoresque sans rien perdre du profit que nous pouvons tirer de la connaissance qu'il nous apporte des faits historiques. L'un est, dans le cas présent, aussi important que l'autre. On n'aurait qu'une fausse idée des faits si on ne pouvait avoir la sensation des idées et des passions qui animaient leurs auteurs, et on n'aura cette pleine sensation qu'en les surprenant dans l'expression même qu'ils donnent à leurs paroles et à leurs actes. Et c'est sur quoi l'auteur du mémoire nous fournit des renseignements très suffisants par les détails dans lesquels il se complaît pour expliquer et justifier sa conduite.

Comme on ne voulait pas, en ces temps difficiles, dégarnir les frontières d'Allemagne et des Flandres des forces militaires qui y étaient nécessaires, on jugea suffisant d'envoyer deux régiments de troupes régulières en Languedoc, en les faisant appuyer par les milices de cette province. C'était donc surtout les milices qui devaient faire la plus forte partie de l'expédition projetée. C'était demander beaucoup à un pays déjà fort éprouvé. Le seul diocèse de Toulouse, dont nous nous occupons, devait fournir cinq cent vingt-quatre soldats de ligne et soixante pionniers. Pour subvenir aux frais d'entretien de ce corps, une somme de neuf mille huit cent trente livres devait être prélevée sur les tailles de ce diocèse, augmentée un peu après de trois mille livres.

Cette double contribution d'hommes et d'argent fut signifiée par une ordonnance du maréchal de Schomberg et de l'évêque d'Aire, complétée par une ordonnance du prince de Condé, et fut adressée à toutes les villes maîtresses du diocèse qui ont le droit de voter et de répartir entre les diverses paroisses l'imposition destinée à payer les frais de la levée. Le concours de l'archevêque de Toulouse, en vertu de ses pouvoirs de juridiction temporelle, est demandé et promis par lui. L'archevêque, en effet, adresse un mandement aux Consuls de ces villes, pour les inviter à venir à Toulouse pour délibérer sur ce sujet, sous sa présidence.

Digitized by Google

Mais si le système de la milice était l'objet d'une si vive répugnance de la part des populations qui y étaient assujetties, il y avait d'autres personnes qui le considéraient avec faveur et qui considéraient le fait d'y participer comme un emploi honorable et comme une bonne aubaine. C'étaient celles qui étaient appelées à le mettre en œuvre et à en exercer le commandement, et pris dans la classe des officiers réformés ou retraités de l'armée, ou gentilshommes campagnards de la région. Pour les premiers, la garantie de leur mérite était médiocre à cause de leur âge ou du peu d'éclat de leur carrière; pour les seconds, elle était presque nulle, en raison de leur ignorance du service. Une telle tâche ne pouvait cependant être qu'agréable aux premiers parce qu'elle les rendait à leurs habitudes, et aux seconds parce qu'elle rompait la monotonie de leur vie et les arrachait à leur oisiveté; mais c'était une question douteuse qu'ils s'en acquittassent d'une manière satisfaisante. Ils y apportèrent d'ailleurs des vues intéressées, qui se manifestèrent dès le début par leurs prétentions à s'affranchir de tout contrôle dans le maniement des fonds destinés à la solde des troupes et dans la répartition des charges du recrutement. D'autre part, ils cherchèrent à tirer des assujettis des profits illicites en exemptant quelques paroisses de leurs charges moyennant des contributions pécuniaires, tentatives qui furent promptement arrêtées par l'énergique intervention de l'autorité diocésaine. Mais une autre tentative fut plus heureuse et se termina à l'avantage des officiers; ce fut leur obstination à refuser de communiquer le rôle des soldats inscrits et de permettre l'assistance aux recrues des payeurs chargés de délivrer l'argent de la solde, parce que c'était un moyen de dissimuler les lacunes existant dans le chiffre réel des effectifs et de réaliser des profits sur la solde des hommes engagés. Cette dernière pratique, très anciennement connue dans l'histoire du recrutement, très sévèrement censurée par les écrivains militaires et très probablement inspirée par les officiers de carrière rappelés au service, fut la

Digitized by Google

cause principale des conflits entre les officiers et le payeur chargé de la délivrance des fonds, et des ennuis, si longuement racontés par l'auteur du document qui nous sert de guide dans ce récit.

Ce conflit est au fond de toute l'affaire; il a empêché les opérations du recrutement de se faire d'une manière complète et régulière; il a peut-être contribué à l'échec de l'expédition; il était en réalité la négation de toute administration sérieuse et vraiment contrôlée, et c'est parce qu'il n'a pas été réglé d'une manière conforme au droit qu'il peut être considéré comme un témoignage de l'état incohérent et rudimentaire des rapports administratifs du temps.

Les magistrats des villes maîtresses cherchent d'abord à se dérober. Ils font des protestations et des remontrances. Ils allèguent que le diocèse est épuisé par la contribution qu'ils ont été obligés de faire à des expéditions précédentes — les guerres contre les protestants — qu'il est encore occupé et foulé dans presque toute son étendue par le passage et le séjour des troupes. Ils déclarent qu'ils ne peuvent délibérer tant que les soldats cantonnés dans le pays y continueront leur séjour. Ils réclament enfin contre l'emploi des milices, fléau détesté des campagnes, qui arrache les paysans à la culture où ils sont nécessaires, pour envoyer à l'armée de mauvais soldats, qui ne font qu'encombrer les hôpitaux. Et il faut avouer que leur répugnance à cet égard est assez justifiée.

A côté de cette opposition plus ou moins ouverte, il faut signaler les manœuvres secrètes de certaines villes ou simples paroisses qui, plus pratiques ou espérant mieux réussir, ont noué des négociations avec des officiers influents ou crus tels auprès des grands chefs et qui acceptent ou leur offrent de les exempter des charges de finances et d'hommes moyennant une somme encore assez élevée, mais inférieure à celles qu'elles craignent de payer et qui leur font espérer qu'elles s'en tireront à meilleur marché. Toutes ces résistances sont de mauvais augure et sont de nature à compromettre le succès des opérations si

Digitized by Google

l'on n'y coupe court promptement. Aussi les actes devant notaires, les appels comminatoires, les contraintes se multiplient et forment la première série d'une procédure qui ne cessera de sévir dans tous ces préparatifs, pour triompher de la mauvaise volonté.

A force d'être poursuivis par l'ordonnance de l'archevêque de Toulouse, renforcée par les conventions réitérées du syndic et par les significations des sergents royaux, les consuls des villes maîtresses du diocèse se décident enfin à se rendre à Toulouse, pour délibérer sous la présidence de leur archevêque. Ils représentaient onze villes, qui étaient : Saint-Félix, Auterive, Villefranche, Saint-Julien, Montgiscard, Auriac, Saint-Sulpice, Buzet, Miremont, Montesquieu et Verfeil. Nous ne connaissons pas les détails de cette délibération, qui n'était pas publique, et qui fut sans doute assez agitée; mais la prudence et la fermeté de leur président qui connaissait bien son diocèse et qui avait sur lui l'autorité due à son talent de persuasion et à sa valeur intellectuelle, parvint à faire tomber les griefs et à faire cesser les résistances. L'assemblée vota la levée des milices dans le diocèse et les fonds demandés pour leur entretien; mais elle y mit pour condition que les officiers seraient laissés à sa nomination au lieu de la recevoir des généraux. Elle s'appuyait sur cette raison, assez juste, qu'elle était mieux placée pour connaître les officiers les plus dignes de leur grade, et que d'ailleurs des gens du pays auraient plus de moyens d'obtenir la confiance et la soumission des miliciens, qui les connaissaient, que des étrangers inconnus d'eux. L'archevêque de Toulouse en écrivit dans ce sens au prince de Condé, qui approuva et promit d'exaucer ces désirs, avec cette seule exception qu'il se réserverait la nomination des officiers d'état-major.

Cette affaire une fois réglée à la satisfaction unanime des intéressés, on put commencer à faire les opérations du recrutement. Pour achever de détruire les derniers obstacles capables de les entraver, l'archevêque de Toulouse écrivit encore au prince de Condé pour le prier de désavouer

Digitized by Google

ou de révoquer les ordonnances que certains officiers produisaient de nominations soi-disant faites par lui en leur faveur. Il lui dénonçait en même temps les marchés faits par ces officiers avec un certain nombre de paroisses pour les exempter de tirer à la milice et de fournir leur part d'impôts, lui envoyant en même temps les aveux, à cet égard, des consuls de quatre de ces communautés, ceux de Peyriac, de Launaguet, de Montberon et de Plaisance, convoqués et interrogés par lui et dont les déclarations furent constatées par acte de notaire. Il obtint de Condé une ordonnance défendant ces sortes de marchés qu'il fit signifier à MM. de Cironis et de Montaut, commissaires. L'archevêque fit en même temps, d'autre part, imprimer toutes les ordonnances de Schomberg et de Condé relatives à la levée et les envoya à toutes les villes et paroisses du diocèse.

Quand le recrutement fut délivré des résistances qui l'avaient retardé au début, il marcha avec rapidité. Mais les troupes une fois levées et équipées, il fallut commencer à les payer. Les officiers faisaient des demandes pressantes disant que, faute d'argent, ils ne pouvaient se mettre en route : d'autre part, les diverses paroisses où les troupes cantonnées prolongeaient leur séjour au grand péril du bon ordre et de la sécurité publique, protestèrent contre les frais croissants que leur coûtait leur entretien. Toutes ces réclamations retombèrent sur la tête du syndic du diocèse, censé dépositaire de l'argent et qui n'en avait pas encore reçu.

Celui qui avait la charge d'en fournir était le receveur des tailles du diocèse, M. François de Puget, qui avait été averti dès le 25 mai et n'était pas encore en mesure au mois de juillet. Il prétendait qu'il n'avait pas d'argent en caisse et demandait du temps pour faire ses rentrées. Et ce n'était pas de sa part mauvaise volonté. En effet, son argent n'était pas dans sa caisse. Il était dehors, courant le monde pour y fructifier. Et tel était alors le cas de tous les fonctionnaires de finances. Comme ils n'avaient à rendre compte qu'à des époques très éloignées et qu'ils ne payaient que dans des conditions prévues, ils employaient leurs dis-

Digitized by Google

ponibilités à faire des opérations de banque. Aussi s'enrichissaient-ils beaucoup et très rapidement. Les offices de finance étaient, avec le grand commerce, la source principale des grandes fortunes d'alors et c'est l'origine de presque toutes les familles du Parlement. M. de Puget en est lui-même la preuve, car il a fait souche de conseillers et de présidents bien connus.

On va ainsi, de délais en délais, jusqu'au 29 juillet, jour auquel le sieur Puget se décide enfin à compter la somme qu'on lui demande. Mais il fait ce versement en une monnaie bizarre dont l'amas et la diversité montre bien qu'elle arrive de tous les points de l'horizon et atteste, en même temps, le nombre et l'étendue de ses opérations. Elle mérite qu'on rapporte ici les termes propres de l'auteur du mémoire.

« Le vingt-neufviesme juillet ledit sieur de Puget aurait deslivré audict contable la somme de neuf mille trente livres en escuts sol, pistoles d'Espaigne doubles et simples, pistolletz doubles, ducats, croisades, nelles réalz d'Avignon, pièces de treize soulz, six deniers, pièces de dix, pièces de vingt soulz, testons, ducatons, escutz blancs, réalz d'Espaigne, doutzains, réalles, comme apport du bordereau escrit par le sieur Sagada; pour apporter l'argent au logis dudict contable aurait donné à deux portefaix dix sous. »

Il fallut évaluer, réduire en livres et surtout vérifier cette énorme monnaie, précaution très utile, car cette inspection eut pour résultat la constatation de cent quatre-vingts livres de monnaie fausse ou n'ayant pas cours qui furent rendues à M. Puget et qu'il fut obligé de reprendre.

En somme, et sans insister davantage sur une intervention qui se borne là, on peut l'apprécier en disant que, de tous les agents d'exécution que les besoins de la guerre ont mis en mouvement, il était le moins à plaindre et le plus favorisé, puisque sa caisse, momentanément vidée, allait être de nouveau remplie par les taxes qu'il était autorisé à percevoir sur les populations du diocèse. Au contraire, le syndic était devenu plus que jamais le bouc émissaire, la bête

Digitized by Google

de somme sur laquelle tous s'acharnaient, la victime désignée de toutes les convoitises qui visaient le trésor dont il demeurait le seul gardien.

Ils le font diversement suivant leur situation et leurs humeurs particulières; les capitaines des compagnies, en menant dans leurs cantonnements une vie oisive et plus ou moins déréglée et qui pourrait aisément dégénérer en licence et en pillages, protestant qu'ils ne quitteront leur garnison que quand ils recevront leur solde; les habitants suppliant qu'on les délivre au plus tôt d'une charge qui les épuise, les commissaires adressant au syndic et au receveur des tailles des réquisitions d'avoir à payer, formulées légalement par des actes devant notaires signifiés par huissier; le receveur demandant à son tour des délais pour lui permettre de réunir des fonds; le syndic du diocèse déclarant à son tour qu'il ne peut commencer les paiements que lorsqu'il aura vu et contrôlé les rôles des recrues, afin de savoir s'il n'y a pas de villages défaillants ou de compagnies dont les effectifs seraient incomplets afin de réprimer immédiatement les fraudes dans l'un et l'autre cas. Or, les commissaires d'un côté, les officiers de l'autre, se refusent également à ces vérifications et sur ce point un conflit éclate, dès les premiers jours, entre le syndic et l'élément militaire, qui deviendra bientôt la grande cause de dissentiment, la querelle destinée à absorber toutes les autres, la source originelle et intarissable de tous les déboires que le syndic était destiné à éprouver.

D'autres enfin ont recours, dès le premier jour, à des actes de brutalité et de violence, comme le sieur Malède, contrôleur des pionniers, qui se montre très pressé et veut faire exécuter militairement et sur l'heure les réquisitions dont il est le porteur, dont l'auteur du mémoire raconte ainsi l'équipée :

« Ledict contable estant absent, le sieur de Malède controleur des pionniers seroit allé à Buzet, demeure ordinaire dudit contable avec deux gardes de Son Altesse, faisant grand bruit de vouloir faire prisonnier, en procedant par

Digitized by Google

exécution ayant signiffie deux ordonnances, l'une de Son Altesse et l'autre desdicts Seigneurs Intendants, concernant la levee des pionniers et payement d'iceux. Et quoy qu'il ne fut pas au pouvoir du contable de satisfaire de luy-mesme à l'une ny à l'autre, les consuls et habitants dudict Buzet pour empescher qu'on ne fist desordre dans la maison dudict contable soubz ce pretexte, à son absence auroient traicté avec ledit Malède et luy auroient paye neuf livres pour ses journées ou de ceux qui l'accompagnaient, et quatre livres dix soulz pour la despense faite audict Buzet. »

En attendant, les nouvelles luttes et les nouveaux ennuis qu'il n'était que trop facile de prévoir, le syndic s'acheminait à petites journées vers le théâtre des opérations militaires, muni de lettres de l'archevêque de Toulouse, qui le recommandait au prince de Condé, en priant respectueusement Son Altesse de vouloir bien le protéger dans sa mission et de veiller à la répression des fraudes, accompagné du substitut du procureur général en la juridiction de Villelongue, pour le seconder par le secours des armes légales et d'une escorte militaire pour le défendre contre les attaques des voleurs.

En s'acheminant ainsi vers le théâtre de la guerre pour y faire ses premiers paiements, le syndic du diocèse de Toulouse s'attendait bien à y voir éclater la crise décisive de son antagonisme avec le personnel militaire. Il se prépara de son mieux à cette lutte finale en demeurant fidèle à ses premiers actes et à la lettre de ses instructions. Il n'ignorait pas que cette lutte serait vive et que ses adversaires la soutiendraient jusqu'au bout sans merci. Leur attitude s'était déjà nettement dessinée par leur refus obstiné de lui communiquer leurs rôles : elle montrait assez que leur intention était de s'assurer à leur profit la disposition des fonds pécuniaires au moyen de la dissimulation des effectifs. Si cependant, malgré son évidente faiblesse, il continuait à affronter le conflit, c'était qu'il croyait qu'il serait soutenu par l'autorité supérieure, les généraux et les intendants de la guerre. C'était, en effet, leur intérêt personnel, la cause de la discipline et la garantie du bon succès de

Digitized by Google

l'expédition. Pour s'assurer leur concours il commença par aller voir les personnages qui représentaient le pouvoir. Il se rendit d'abord auprès du prince de Condé qu'il chercha d'abord à Narbonne puis à Pézenas sans succès. Il le trouve enfin au château de La Grange, résidence ordinaire des gouverneurs de Languedoc, lui présente les lettres de l'archevêque de Toulouse et profite de cette première entrevue pour lui dire quelque chose des difficultés qu'il éprouve. Le prince lui donne de bonnes paroles et, sans s'engager à fond par des promesses, le renvoie pour le détail des affaires à M. de Machault, intendant chargé de ce soin.

M. de Machault était un homme d'un naturel dur et d'un caractère difficile mais d'intentions droites et d'un véritable amour de la justice. C'est, de tout ce monde administratif, timide, fuyant les responsabilités, peu soucieux de se faire des affaires avec l'élément militaire, le seul homme qui ait paru épouser la cause du syndic et le soutenir dans ses efforts. Celui-ci après l'avoir manqué à Narbonne le joignit enfin à Sigean et, lui exposant qu'il savait que les compagnies n'étaient pas complètes et que les officiers avaient exigé de l'argent de plusieurs communautés, le pria de lui fournir les moyens de leur faire rendre compte et spécialement d'ordonner que les paiements ne fussent faits qu'en présence de lui, syndic, et qu'il ne serait tenu de payer que les effectifs. M. de Machault accueillit favorablement ses demandes, lui demanda de lui remettre par écrit toutes ses prétentions et lui donna une ordonnance écrite et signée par lui.

Muni de ces pouvoirs bien définis, le syndic croyait avoir partie gagnée et c'est plein d'espoir qu'il partit à la recherche de ses compagnies. Mais il ne les trouva ni à Lagrasse, ni à aucune autre étape et c'est sur le front même, en face d'opérations déjà en train, qu'il les joignit enfin, les trouvant incorporées avec le reste du régiment. Le commissaire de Montaut et les officiers lui opposent une ordonnance du maréchal de Schomberg, prescrivant le paiement immédiat de la première montre. Le syndic proteste en exigeant

Digitized by Google

qu'une revue se passât d'abord en sa présence et renouvelle son intention de ne payer que les cadres effectifs après vérification. On lui répond que les revues ont été déjà passées à Salces, et en présence même de M. de Machault. Le syndic produit son ordonnance et ajoute que, d'ailleurs, il a laissé à Narbonne l'argent de la paye et qu'il ne le fera revenir qu'après l'exécution de son ordonnance. La discussion devient orageuse, les officiers éclatent en récriminations violentes et en menaces; ils déclarent que s'il ne leur est pas donné immédiatement satisfaction ils abandonneront le service et laisseront les soldats se débander comme ils les en menaçaient déjà; que le syndic du diocèse de Lavaur avait fait les payements sans tant d'objections, qu'il avait encore de l'argent et qu'il était aisé de lui emprunter sous l'engagement de le lui rendre sur celui qui était resté à Narbonne.

La situation devenait difficile et même périlleuse. Un coup de tête des officiers pouvait amener de graves complications, et cette éventualité ne laissait pas que d'inquiéter le syndic abandonné à ses seules forces. Alors se produit une autre intervention, celle de M. de Charmoys, collègue de M. de Machault, mais d'un caractère bien différent. Conciliant et peut-être un peu sceptique, il entreprend de convertir le syndic. Il le tire à part, convient que, sans doute, l'ordonnance qu'il invoque devait en droit sortir son effet, mais qu'elle ne changerait rien aux choses parce qu'il serait toujours facile aux officiers de faire de la fraude et de grossir indûment leurs compagnies. (Il faisait, sans doute, allusion aux divers tours de passe-passe par lesquels on suppléait dans les revues aux soldats inexistants par des figurants loués pour l'occasion.) Il lui faisait d'ailleurs observer que l'ordonnance du maréchal de Schomberg suffisait à couvrir toutes les irrégularités, mais que s'il persistait dans ses exigences, il assumait sur sa tête une terrible responsabilité et courait le risque d'être dénoncé comme la cause de la retraite d'une partie des combattants au moment de l'ouverture des hostilités pour des raisons qui

Digitized by Google

pesaient bien peu de chose aux yeux des chefs de l'armée en présence des nécessités de l'action.

Devant cette cruelle alternative, le syndic fut ébranlé et, ne pouvant se résoudre à déchaîner une crise dont il courrait tous les risques sans aucun profit pour ses propres revendications, il se résigna à faire aux capitaines les paiements de leurs compagnies sans autre justification des effectifs que les affirmations qu'on lui donnait.

Et suit dans le mémoire la liste des compagnies avec les noms des capitaines et les sommes qui sont payées à chacun d'eux.

Mais, en outre des compagnies de l'infanterie, il fallait payer encore les compagnies des pionniers. Le syndic voulut en finir tout de suite et ce fut l'origine de nouvelles recherches dont il nous fait, dans les termes suivants, le compte rendu :

« Lesdits payements faits, le contable auroit requis verballement dans l'armée de Canet, par plusieurs fois, ledit sieur de Montaut, commissaire, de luy représenter les pionniers levés sur ledit diocèse aux fins qu'il pourvut à leur subsistance : lequel auroit dit que des aucuns s'en estoient retournés ou demeurés en chemin et qu'il auroit laissé à Salsses le reste, auxquels ayant esté reffuzé par les commissaires ordonnés pour lesdicts pionniers dans ladite forteresse de fournir la subsistance, aucuns estant venus dans l'armée et que aussi tous les lieux du diocèse n'avaient pas satisfait au despartement; auquel ledit contable auroit resparty que sy il avait layssé faire la conduitte d'iceux comme estoit porté par l'ordonnance de Son Altesse et deliberacions du diocèse, le Roy auroit esté mieux servi et iceux pionniers ne seroient en peyne de mandier leur subsistance; néantmoingz qu'il falloit pourveoir à les faire receppvoir et qu'il voulait payer la monstre d'iceux. Ledit sieur de Montaut auroit dict qu'il falloit, à cet effect, aller à Narbonne où le sieur Reboul, intendant desdicts pionniers estoit; estant le seul quy pouvait plus verballement descharger. Et s'estant acheminé audict Narbonne et faict

Digitized by Google

entendre audict sieur Reboul qu'il avoit été commis par le diocèze pour payer une monstre ausdicts pionniers effectifs, estant prest à le faire. Après plusieurs difficultez ledit sieur Reboul ayant faict entendre qu'il voulait l'entière monstre de soixante-quatre pionniers, fussent effectifs ou non, ledict contable ne voulant adhérer qu'en ce qu'il en fust ainsi ordonné par Son Altesse et voulant s'en retourner à Sigean pour prendre ordre dudict seigneur de Maschault concernant leur payement, il auroit été arresté prisonnier, ce qui l'auroit obligé, après avoir eu communication de la commissure des sieurs de Reboul et Malède de deslivrer contant, audict sieur Reboul, la somme de sept cent soixante-huit livres dont luy auroit ésté fourny un seing blanc dudict Malède sur lequel la quittance luy auroist esté faicte et au bas ledict sieur Reboul auroist desclairé avoir retiré icelle apport d'icelle et desdictes commissions en exploictz en quatre pièces, attachées ensemble. »

Ce dernier abus d'autorité mit fin par l'emploi de la force brutale à la série des attentats portés à la délivrance régulière des paiements. Mais ce qu'il y a de vraiment excessif, c'est que les auteurs véritables du mal aient pu réussir à couvrir leurs fautes aux dépens de celui qui s'était toujours efforcé d'en prévenir les conséquences. C'est en particulier que ce contrôleur Malède, qui s'était refusé à se faire aider dans la conduite de ses pionniers et qui s'était trouvé finalement incapable d'en empêcher la désertion, est le même qui, au début du recrutement et alors que le versement du fonds n'était pas encore fait, avait réclamé le paiement de leur solde avac tant de tapage et d'insolence. Ce sont là autant de traits significatifs du désordre et de l'incohérence qui règnaient dans les habitudes de l'administration militaire.

On comprend donc que ce fut avec un sentiment de délivrance que notre syndic rentra dans la vie privée. Mais il ne devait pas y rester longtemps. Moins de deux mois après, ses fonctions de syndic du diocèse l'appelaient à reprendre son existence agitée.

Le vingt-six septembre le syndic s'étant rendu, sur l'in-

Digitized by Google

vitation de l'archevêque de Toulouse, au château de Verfeil, lieu actuel de sa résidence, en reçut communication de l'ordonnance du prince de Condé demandant aux archevêques de Toulouse et de Lavaur de faire une seconde levée, de faire retourner à l'armée les soldats tant des régiments que des milices qui ont déserté, avec instruction aux syndics de les poursuivre. Cette ordonnance est aussitôt signifiée aux commissaires de la première levée, aux consuls des diverses communautés. On nomme un magistrat (Garrigues, procureur du Roy dans la juridiction du Béarnais) pour recevoir à Auriac les soldats levés dans le diocèse; les déserteurs sont poursuivis et ramassés avec soin; trois compagnies sont ainsi réunies; les officiers sont nommés par l'archevêque et payés immédiatement : les capitaines, cent cinquante livres; les lieutenants, cinquante livres; les enseignes, quarante-cinq livres; les sergents, vingt-cinq livres. Pour subvenir aux frais on retire trois mille livres de chez le receveur des tailles Puget. Le départ des troupes est ordonné dès que la réunion des effectifs est accomplie; aucun délai n'est souffert et les retardataires même ne sont pas attendus; on les prendra à mesure qu'ils se présenteront et on leur fera joindre en cours de route. Rien ne ressemble moins à la première levée que la seconde; plus de lenteurs ni de contestations. Ce nouveau recrutement se caractérise par une allure de hâte et même de précipitation tout à fait inaccoutumées. L'explication s'en trouve dans les nouvelles du théâtre de la guerre.

Les opérations, d'abord heureusement commencées, menaçaient de tourner mal. Schomberg, qui était entré sur le territoire ennemi, avait emporté les premières défenses et s'était rendu maître du fort de Salces considéré comme la clef du Roussillon, se trouvait maintenant en présence d'un retour offensif des Espagnols imposant déjà et grossissant sans cesse et ne pouvait leur opposer que des troupes sans élan, sans cohésion et sans discipline, où la désertion sévissait avec intensité. Voici le tableau qu'en fait le duc d'Aumale.

« Il (le maréchal) voyait approcher le moment où son

Digitized by Google

armée deviendrait incapable de tout effort, où elle lui échapperait : tous ces miliciens considéraient leur temps de service comme achevé; des régiments entiers retournaient au pays colonel en tête, se souciant peu de sentences qui ne pouvaient être exécutées.

« Quant aux déserteurs individuels, ils étaient si nombreux que l'intendant refusait de les faire pendre; on se contentait de marquer ceux qu'on pouvait attraper. « L'infanterie s'en va, écrivait Schomberg, et de la cavalerie, les chevaux dépérissent à la grande joie de cette canaille. » La chaleur était accablante, les vivres rares. La fièvre faisait de grands ravages..... Schomberg garnit les fortins de la montagne pour conserver un débouché dans la vallée de la Têt, évacua le plat pays et se replia sur Salces avec les débris de son armée » (1).

Telle était la situation sur le front.

Voici, d'après le syndic, comment on organisait et on menait les renforts dans le diocèse de Toulouse :

« Ayant, ledict seigneur archevesque, chargé les cappitaines et ledict contable aussy de presser ladicte levée, afin de mener du moings trois cens hommes de pied à l'armée, d'arrester d'autres soldats s'il s'en pouvoit recouvrer audessus de ceux que les communautés fourniroient, et leur payer leur solde; ensemble l'auroit chargé de suivre avec le restant de l'argent qu'il auroit pris pour faire subsister à l'armée lesdites compagnies; et, ayant parcouru plusieurs villages pour les solliciter d'envoyer promptement les gens qu'ils estoient taxés, il se seroit rendu à Villefranche, pour de là, avec les compagnies, faire encore la route baillée par ledit seigneur archevesque, où estant ayant trouvé que la plus grande partie des lieux n'avoient pas satisfait, il auroit chargé ledict Garrigues de partir avec les sieurs de Rochette et Canet, cappitaines, quy pour faire diligence s'en alloyent coucher à Saint-Martin le Vieil, de les suivre pour recepvoir les soldats qu'on leur amèneroit. Encore ledit contable

(1) *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 408.

Digitized by Google

ayant arresté audict Villefranche pour attendre l'autre compagnie et recepvoir les soldats quy luy seroient amenés par les Commissaires, auquel lieu de Villefranche ou Auriac ayant esté faicts plusieurs actes aux consuls de divers lieux pour accélérer ladicte levée, retenus par Couze, notaire à Villefranche, il luy auroit payé deux livres. »

Le reste de ce mémoire ne présente plus que le caractère d'un simple journal de route. Mais, dans la monotonie des faits qu'il relate, il est toutefois encore intéressant d'y relever des traits révélateurs de la pensée qui anime les conducteurs de cette troupe : la préoccupation d'agir sans perdre un moment, le souci de recruter des hommes nouveaux toutes les fois que l'occasion s'en présente, le soin apporté à la nourriture, à l'armement et à l'équipement des soldats; la complaisance qu'on montre pour toutes leurs réclamations, la cessation des rivalités de corps et des contestations particulières ; toutes ces dispositions nouvelles et bien différentes de l'état de choses précédent, indiquent la nécessité de parer à un danger supérieur et pressant. Il est manifeste que les circonstances demandent l'union et les sacrifices, que ces hommes sont indispensables, et qu'on les veut satisfaits et fidèles. Ce qui se passe dans le diocèse de Toulouse se passe également dans tous les autres, et on n'a pour cela qu'à relire le passage suivant du duc d'Aumale (1) :

« M. le prince avait déjà fait appel au dévouement des Languedociens : ceux-ci lui répondirent avec entrain. Dans cette courte campagne, on vit trois ou quatre fois de suite, à quelques jours d'intervalle, l'ardeur succéder au découragement, l'enthousiasme à la panique; hier, tout le monde désertait; aujourd'hui, huguenots et catholiques affluent au camp de Narbonne. La province avait gardé quelque chose de féodal dans son organisation : tandis que les anciens chefs réformés amenaient leurs contingents, les archevêques et les évêques marchaient en tête de la milice

(1) *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 409.

Digitized by Google

de leurs diocèses. En un mois, Condé réunit auprès de lui vingt-deux mille hommes, dont quatre mille cavaliers. L'armée semblait ressusciter, mais son ardeur fut comme noyée tout d'abord par une série d'orages terribles. Les communications furent interrompues pendant plusieurs jours : on circulait en bateau entre les quartiers; les approvisionnements de foin et de paille étaient détruits: les vivres gâtés. Mal nourris, mal couverts, épuisés, abattus, les soldats furent conduits au secours de Salces dans les plus tristes conditions. Le marquis de Spinola, fils du héros génois, qui commandait les troupes du roi catholique, repoussa sans peine une série d'attaques décousues et bien faiblement soutenues. La déroute ne fut pas plus glorieuse que celle de Fontarabie. Seul le duc de Saint-Simon, chargeant audacieusement avec vingt-cinq maîtres, soutint l'honneur des armes. Il ne fut pas fait d'autre tentative pour dégager Espenan, qui capitula le 24 décembre, et sortit de Salces avec la garnison, le 6 janvier 1640. »

C'est au cours de l'émotion causée en Languedoc par ces mauvaises nouvelles que le syndic du diocèse de Toulouse rendait ses comptes à l'assemblée de ses mandants, le 29 février 1640. Le récit des déboires qu'ils contiennent était déjà pour lui une suffisante justification de ses actes. Ils portèrent sans doute l'assemblée à rendre justice à l'énergie et à la persistance de ses efforts. Elle fut unanime à revêtir de son approbation et de ses signatures la pièce qu'il leur présentait et à lui accorder le salaire très modeste et bien mérité qu'il demandait pour ses soins.

Mais les faits que ce document contient et qui sans doute étaient trop habituels aux contemporains pour qu'ils en fissent un sujet d'étonnement, n'en deviennent pas moins pour nous des révélations utiles à enregistrer. On peut surtout en conclure à quel point la milice était un instrument militaire insuffisant. Ce qui fait l'intérêt de l'épisode que nous venons de retracer, c'est que les faits y parlent avec une portée des plus significatives. Jamais les défauts d'un système ne peuvent se produire avec plus d'évidence.

Digitized by Google

Ils ont été certainement pour beaucoup dans l'échec de l'expédition. Si l'échec de Fontarabie fut dû à l'incapacité et à la mauvaise volonté des chefs, celui de Leucate et de Salces fut causé par la mauvaise formation des troupes et par leur indiscipline et leur peu de résistance. Après une telle expérience, le système fut discrédité pour toujours. Louvois put bien en réprimer les vices administratifs, mais il lui fut impossible de transformer cette matière ingrate et rebelle, parce qu'on n'improvise pas des soldats. A la fin du siècle, les généraux ne voulaient plus s'en servir, et si la milice traîna son existence jusqu'à la fin de l'ancien régime, ce ne fut plus qu'à titre d'un corps auxiliaire, employé seulement à des besognes inférieures et dédaignées ou raillées par les corps de l'armée véritable.

Mais à ces conclusions d'un ordre général, il faut en joindre d'autres tirées de l'état des mœurs et qui sortent naturellement des détails que contient notre récit. Ce qu'ils offrent surtout de caractéristique, c'est l'étrange spectacle donné par ces officiers d'occasion, leur prétentions abusives et le succès qu'ils remportent au mépris de tout droit et de tout bon ordre, grâce à la faiblesse, à l'incohérence et à la complicité d'une administration trop intimidée pour rester fidèle à ses devoirs. Cette capitulation n'était pas seulement un échec pour l'autorité, c'était encore une grave atteinte à l'esprit de discipline et l'on ne tarda pas à en apprécier les effets dans les désordres qui signalèrent la fin de l'expédition. Cet esprit d'anarchie a heureusement disparu de nos mœurs militaires et, sous ce point de vue, on peut dire que nous valons mieux que nos pères. Nous avons du moins appris à ne plus marchander notre obéissance. En tous cas, je n'ai pas cru inutile de faire revivre ce petit tableau de notre passé, pour montrer par un exemple bien topique le désordre que les intérêts égoïstes et les idées des esprits courts pouvaient jeter dans les entreprises dictées par les nécessités du salut public et les conceptions de la politique nationale.

Digitized by Google

QUELQUES POÈTES DES JEUX FLORAUX

AUX XVI[e] ET XVII[e] SIÈCLES

(Troisième série)

PAR M. DE GELIS

JEHAN RUS

Jehan Rus est l'exemple le plus frappant de ces écrivains qui, après avoir brillé pendant deux ou trois lustres au milieu de leurs contemporains, après avoir eu l'estime, quelquefois même l'admiration de toute une génération de lettrés, sont tombés ensuite dans le plus cruel et le plus triste oubli. Ce n'est pas la première fois, ce n'est pas la dernière que, tout en remuant les cendres des *poetæ minores* du seizième siècle, nous sera revenue à l'esprit la triste réflexion du philosophe : *Sic transit gloria mundi !*

Rus était de Bordeaux, Jean de Boysson nous en donne le témoignage quand il écrit : « Bordeaux... nous a de Rus l'engin porté » (1). Le greffier du *Livre Rouge* signale, de son côté, le poète comme « Bourdelois » ; c'est à peu près tout ce que nous savons de lui. Ses œuvres mêmes seraient entièrement perdues, si M. Tamizey de Larroque n'avait pris soin d'en donner, en 1875, une édition moderne (2).

Impossible de préciser la date de sa naissance, mais on peut supposer qu'il approchait de sa vingt-cinquième année lorsqu'il vint, en 1540, prendre part au concours des Jeux

(1) Dizain III, 28.

(2) Bordeaux, Lefebvre, 1875. Edition tirée à cent exemplaires seulement et devenue elle-même assez rare.

Digitized by Google

Floraux. Le chant royal qu'il présente, à cette occasion, a pour refrain : « L'arbre passant toute œuvre naturelle. » Le morceau, d'allure allégorique, comme presque tous ceux du même temps, évoque les luttes de la Chrétienté contre l'Islamisme. L'auteur s'y montre, comme on s'en doute, plein de mépris pour les Turcs, mais il est assez bizarre qu'il ait choisi, pour les maudire, l'époque même où François I^er^ s'alliait à eux contre Charles Quint :

Jadis nacquit un arbre, devers Grèce,
Beau par sus tout qu'on ouyt oncq parler.
Petit nasquit, mays soudain tant se dresse,
Qu'en peu de temps il parut haut en l'air;
Ses verds rameaulx tout autour il estend
Sy proprement qu'ung plus qu'autre ne pend,
Ne monte aussi. Et l'odeur qu'il rendoit
Par tous costés, doucement l'air fendoit.
Son pied, sa fleur, sa feuille estoit si belle
Qu'on vint à dire : « Apeller on le doibt
L'arbre passant toute œuvre naturelle. »

De toutes partz, pour ce boys à grand presse
Vous eussiez veu gens venir et aller;
Je vous dy tant que l'un perd, l'autre presse,
L'un foulle l'autre et puis se sent fouller,
L'un prend grand ayse et plaisir en sentant
La bonne odeur, l'autre alloit soubhaitant
Un ramelet, un autre contendoit (1)
De l'approcher, l'autre son corps estendoit,
L'autre disoit l'heur à cil (2) et celle
Qui peult toucher, voyre du bout du doigt,
L'arbre passant toute œuvre naturelle.

En ce bel arbre ung léger vent, sans cesse,
Faisoit fleurs d'or sur ung chacun voller.
Fleurs qui sembloient le lys, fleur de noblesse,
Fleur qui se faict aymer, craindre et voler.
Chacun y court, chacun qui peult en prend
Et à la fleur faict un honneur très grand.
Mais quand le Turc les armes aperçoit
Du roy chrestien, soubdainement reçoit
Grand deuil au cueur et feit cryer nouvelle
Qu'on n'allast voyr, en sorte que ce soit,
L'arbre passant toute œuvre naturelle.

(1) Etait content de...
(2) Celui.

Digitized by Google

Les Turcs, qui ne peuvent souffrir cette offense faite à leur religion et à leurs prérogatives, attaquent l'arbre mystique à grands coups de cognée. Ils l'abattent, mais ne peuvent empêcher la graine de se répandre à terre et de donner naissance à de nouveaux rejetons. Après avoir vu l'œuvre sainte résister ainsi, par la protection du Ciel, à la rage des impies, nous arrivons à l'envoi :

Prince, mon cueur Jésus pour l'arbre croit,
Et pour la fleur sa parolle conçoipt;
Pour ce grand Turc, le diable et sa sequelle
Qui fist mourir (au moings comme il pensoit)
L'arbre passant toute œuvre naturelle.

Deux ans plus tard, Jehan Rus revient avec un poème allégorique nouveau :

Sur le milieu de la ronde machine
Et au plus rond du hault ciel azuré,
On void reluyre ung feu grand et insigne
Enrougy d'or et de rouge doré;
Lequel à tous si fort est admirable
Si fort propice et si fort secourable
Que la plus part par tout le monde croit
Que luy seulet (1) adorer on devroyt,
Et pour aultant que dans luy seul redonde
Humaine vye, on le nomme à bon droit
Le clair solleil nourrissant tout le monde.
. . . . . .
Sa grand clarté et coulleur christaline
Rend le hault ciel tant propre et décoré,
Puys l'ayr, la mer et la terre illumine,
Brief (2) elle rend tout le monde honoré
Tant que sans elle il n'est rien honorable,
Tant que sans elle il n'est rien délectable,
Tant que rien beau sans elle on ne devroit,
Tant que rien voir sans elle on ne pourroit
Au ciel, en l'air, en la terre ou en l'unde;
Brief (rien ne feust) quand nature n'auroit
Le clair solleil nourrissant tout le monde.

(1) Délicieuse petite cheville ajoutée à *seul.*
(2) *Brief* se prononçait *bref* et ne comptait que pour un pied.

Digitized by Google

Encore deux autres strophes, qui ne sont que l'amplification des précédentes, et voici l'envoi :

> Prince, mon chant Dieu le père pensoit
> Pour la beaulté, et le fils proposoit
> Pour sa clarté; sur la challeur je fonde
> Le Sainct Esprit; la Trinité estoit
> *Le clair solleil nourrissant tout le monde.*

Après ces deux poèmes qui valurent à leur auteur, l'un l'Eglantine, l'autre la Violette, on n'entend plus parler de Jehan Rus aux Jeux Floraux. Manqua-t-il de persévérance ? Fut-il, par ses occupations, empêché de se présenter une troisième fois ? Nous l'ignorons, mais nous savons qu'il continua à cultiver la Muse et fit paraître à Lyon, en 1530, sous le titre de *Description poétique du beau Narcisse,* une plaquette devenue rarissime aujourd'hui.

Les pièces rééditées par M. Tamizey de Larroque s'appellent : *Epigramme régraciatif à Messieurs les Chancelier et Maistres de la poésie françaisé pour la fleur de l'Eglantine qu'ils avaient adjugée à Jehan Rus. — Le Blason de la Rose. — Le Blason tant du Puys que d'une Demoiselle ainsi nommée. — Le Contreblason du Nez. — Le triste chant d'une Dame, lequel on joue sur le luth. — Epigrammes. — Epitre au nom de Monsieur le Dauphin de France, touchant sa guérison.* — Enfin le chant royal sur l'*Arbre passant toute œuvre naturelle,* que nous avons relaté un peu plus haut (1).

Il était d'usage que les lauréats des Jeux Floraux vinssent, un an après leur victoire, réciter, sur l'estrade du 3 mai, un court poème appelé *Action de grâce* ou *Remerciement;* c'est l'objet de l'*Epigramme régraciatif* imprimé en tête du volume :

---

(1) Ces poésies ont été analysées par M. Jacoubet, professeur au Lycée de Toulouse, dans une thèse remarquable intitulée : *Les trois centuries de Maistre Jehan de Boyssonné.* Toulouse, Privat, — Paris, Picard, 1923.

Digitized by Google

Es jeux derniers (1), vous me feistes présent
D'une des fleurs, je croy, la plus mignonne,
Si vous en dy grand' mercys à présent,
Et pour icelle une aultre vous en donne
Laquelle n'est toutefois pas si bonne,
Si belle à l'œil, ne si bien atournée
Que celle-là qui me fut ordonnée;
Mais quoy ? Aussi s'elle avoit la valeur,
Je pourrois dire : « Ils ne m'ont pas donnée
Ains n'ont rien faist que me prester la leur. »

Le *Blason de la rose* débute par une description un peu maniérée de la reine des fleurs, avec, pour n'en pas perdre l'habitude, tous les développements anacréontiques et mythologiques qui se rattachent au sujet. Dans une note, heureusement plus personnelle, l'auteur nous décrit, vers la fin du morceau, les odorants bouquets que confectionne sa maîtresse et qu'elle attache avec le fil doré de ses cheveux.

Le *Blason du Puys* est un petit jeu d'homonymes sur les différentes significations données au mot *puys*. Le rébus se complète du nom de la jeune fille à qui de Rus offre sa poésie.

Le *Blason du Nez* est curieux par le rapprochement qu'on en peut faire avec la fameuse tirade de *Cyrano*. Beaucoup de verve chez le poète humaniste, comme chez le poète romantique, mais on le voudrait plus délicat dans le choix de ses expressions :

Nez qui déshonore et diffame
Toute la beauté du visage,
Voire de tout le personnaige,
O laid nez, ô nez immonde,
Nez le plus ladre du monde,
Nez non, mais gros bout de massue,
Nez qu'on ouyt ronfler d'une lieue,
Nez de qui le son et la voix
Ressemble un grand villain hautbois,
Nez, non pas nez, mais grand caverne
Plus orde que le trou d'Arverne,
De qui l'odeur puoit si fort
Que maint oyseau en tumboit mort.

(1) En 1540.

Digitized by Google

Le *Triste chant d'une dame* est une suite de quatrains où la recherche, la préciosité, la fausse érudition, nuisent — et c'est vraiment dommage — à une pièce qui ne manque, par ailleurs, ni de sentiment ni d'émotion.

Parmi les *Epigrammes*, deux ou trois sont à retenir, les autres n'ont point le sel, le mordant, la sobre énergie qu'on exige de ce genre poétique.

L'*Epitre au Dauphin* est une pièce de circonstance où l'auteur célèbre la guérison de l'héritier de la couronne après une maladie dont la gravité avait, un moment, inquiété l'opinion publique. Les bons sentiments dont elle est remplie ne la sauvent malheureusement pas de l'emphase et de la banalité.

Jehan Rus a écrit en vers de huit syllabes presque toutes les poésies que nous venons d'énumérer et l'on doit reconnaître qu'il se montre, avec cette mesure, beaucoup plus à l'aise qu'avec les longs décasyllabes qu'on lui imposait aux Jeux Floraux.

Nous n'irons pas jusqu'à nous écrier, avec M. Tamizey de Larroque : « *O Rus quando te aspiciam !* », l'exclamation nous paraîtrait ici moins louangeuse encore qu'ironique, mais nous estimons qu'il est, dans les poètes humanistes, de plus mauvais imitateurs de Ronsard et de Marot, et que celui-ci méritait mieux, en somme, que le dédaigneux oubli où son nom est aujourd'hui tombé.

ANTOINE NOGUIER

Noguier s'est exercé tour à tour à l'histoire et à la poésie, sans s'élever, d'ailleurs, dans un genre plus que dans l'autre, au-dessus du médiocre. Dumège, dans sa *Biographie toulousaine*, le juge sévèrement : « Cet auteur, dit-il, l'un des plus pitoyables écrivains qui puissent exister, mit au jour, en 1559, un ouvrage, intitulé *Histoire Tolosaine*, dans lequel il a semé tout ce que l'ignorance, la crédulité

Digitized by Google

et l'emphase ont de plus ridicule et de plus ennuyeux. »

Nous reviendrons tout à l'heure sur l'*Histoire Tolosaine;* remontons d'abord à l'année 1545, où Noguier fait ses débuts poétiques avec *La bienvenue faite à Monsieur d'Anghien, vice-roi au pays de Languedoc.* Il s'agit de François de Bourbon, comte d'Enghien, fils de Charles de Bourbon et frère d'Antoine, roi de Navarre. François Ier l'a nommé gouverneur du Languedoc l'année précédente et, vers la fin de 1545, au retour des Etats de Montpellier, il est venu à Toulouse recevoir les honneurs et compliments qui lui sont dus. Agé de quatre-vingt-quatre ans déjà, il mourra l'année suivante, à peine connu de ses sujets. Nous excusons Noguier d'avoir, en cette circonstance, manqué tout à la fois de lyrisme et d'imagination.

Nous ne connaissons que par leurs titres — et je doute que nous y perdions beaucoup — l'*Epitre à Jean Poillier, seigneur de Variclettes,* et l'*Epitre à la louange des dames, adressée à une dame tholosaine par un sien serviteur, pour l'amour de son maître.*

Cette dernière plaquette porte la date de 1545; c'est le moment, nous l'avons vu, où le poète prend son essor et nous ne nous étonnerons pas de le retrouver, trois ans plus tard, candidat aux Jeux Floraux. Il apporte un chant royal sur le *Mystère de la Sainte Trinité.* Sujet très digne de l'inspirer, mais qu'il noie dans une infinité de digressions oiseuses et de considérations puériles enroulées et déroulées autour de ce cabalistique refrain : « Ung tout en trois d'une mesmes essence. »

Notons en passant que le vers serait faux si le poète n'avait imaginé d'ajouter au mot « même » une *s* qui rétablit la mesure mais offense la grammaire et brouille la syntaxe.

Avant le poids, avant nombre et mesure,
Avant Chaos et son encombrement,
Avant le cours de Phœbus qui mesure
Les chaudz et froidz sentiers obliquement,
Avant que feust du monde la machine,
Avant la mer et son ample piscine,

Digitized by Google

Avant que feust rien que soit asseuré,
Avant que feust le centre mesuré,
L'idée estoit sans fin nulle et naissance
Et contenoit en son sein azuré
Ung tout en trois d'une mesmes essence.

« Passons au déluge ! » aurait dit le Dandin des *Plaideurs,* et comme il ne manquait pas, après tout, d'un certain bon sens, je me demande comment il eût jugé la définition que voici :

Dans la rondeur de telle idée pure
Infuse estoit l'âme divinement,
Indivisible, immense en sa nature,
Sans bout, sans fin, sans nul commencement;
De son tout prend sa substance divine;
Son tout est tout, tel tout prend l'origine
De son tout mesme en telle âme enfermé.
Son tout de soy, en l'âme confirmé,
Figure et met l'idée en évidence,
Tant que se montre en l'idée imprimé
Ung tout en trois d'une mesmes essence.

Cet interminable rébus se développe pendant trois autres strophes dont je fais grâce au lecteur, pour arriver tout de suite à l'*allégorie :*

L'idée ung tout, l'âme, la majesté
Du père entendez. Du filz la déité,
Le mouvement; ce feu, la sapience
Du Paraclet; et pour la Trinité
Ung tout en trois d'une mesmes essence.

Comment se trouva-t-il, au *Collège de rhétorique,* des juges assez coupables, pour encourager pareilles sottises et fleurir leur auteur d'une Eglantine ? Les résultats ne se firent pas attendre et, dès 1550, le lauréat se représenta au concours du 3 mai avec un poème aussi nuageux, aussi amphigourique que le premier, et dont voici l'exposition :

Le seul mouvant (1) l'ung et l'autre hémysphère
Et qui ne prend que de soy mouvement,

(1) Dieu, source du mouvement.

Digitized by Google

Mouvant de soy la rondeur de l'esphère (1),
L'ung cercle esmeut l'autre divinement.
L'ordre et la paix du ciel entretenue
Et ce mouvant essence a retenue,
Qui faict d'accord la rondeur consentir,
Sous soy pouvoir l'un de l'autre partir,
Dont souvent l'âme en son âme est ravye,
Sentant à soy du mouvant impartir
Le tout, seul tout à tous donnant la vye.

Inutile de continuer. Il suffit de dire que les idées qui se succèdent au cours des quatre strophes suivantes n'ont aucune cohérence, aucune suite, aucun enchaînement. La seule explication qu'on puisse donner de ce fatras est celle que l'auteur nous propose en son envoi; je crains qu'elle ne paraisse insuffisante à ceux qui voudraient au moins connaître le mot de la fin :

Dieu, le mouvant puys (2), ce tout faict venir,
Son filz, cahos, péché, ne veult bannir;
Rondeur, le monde et la paix tous convye
Là haut, aux cieulx, où nous faict parvenir
Le tout, seul tout à tous donnant la vye.

Cette élucubration ayant été couronnée d'un Souci, il ne manquait à son auteur que la Violette pour obtenir la maîtrise. On la lui accorda généreusement en 1553, pour un chant royal dont il nous dit que « les noms, parce qu'ils sont grecs, font d'eulx mesmes l'allégorie de Henrys, deuxiesme de ce nom, roy de France ». En examinant le morceau, on s'aperçoit en effet que le poète y subit l'inflence de la Pléiade et nous gratifie d'un certain nombre de vocables dont Ronsard et ses adeptes eussent peut-être apprécié la forme et goûté la saveur archaïque. Mais affirmer que ce verbiage offre une allusion au personnage de

(1) Gasconisme très habituel aux poètes toulousains du seizième siècle.

(2) Il faut entendre ce « puys » dans le sens de domination, puissance, être suprême.

Digitized by Google

Henri II, c'est une prétention impossible à justifier. On en jugera par les fragments que nous reproduisons ici :

Au mont jumeau, la source cabaline (1)
Jette les flaus de ses eaux murmurans,
Qui çà et là vagabonde argentine,
Forgeans d'égoutz ung accord emmurans (2).
De suyte y sont les seurs de Terpsicore
Qui font d'honneurs les guirlandes éclore.
Isaure (3), d'eau à gouttelettes lance
Dessus les fleurs croissans, avec sa lance,
Et la voyant si révysante (4) et claire
Plonge son chef, voyre son excellence,
L'autre soleil, qui nuyt et jour esclaire.

Tous ses rayons en cette liqueur fine,
Rajeunissans le discours de leurs ans,
Si vivement reblanchit et raffine,
Qu'à la lueur céleste sont mouvans.
Cypris la baise et de son parfaict dore
Ses blondz cheveulx, avecques sa Pandore,
Sy que l'obscur esmeut la nuysance.
Puis Hyménée, enrichie d'aysance,
Jouste (5) au désir les aisles pour attraire
A embellir la terrestre plaisance,
L'autre soleil, qui nuyt et jour esclaire.

. . . . . .

Hyménée est désir, la font (6) science,
Cypris beauté, Thrasie (7) la vaillance
Vertu Dyane, Euclie je déclaire
La renommée, et Henry, roy de France,
L'autre soleil, qui nuyt et jour esclaire.

Entre les deux concours de 1550 et de 1553, Noguier avait composé l'*Eridographie*. Ce titre bizarre a besoin d'expli-

---

(1) La fontaine consacrée aux Muses qui coulait au pied de l'Hélicon.

(2) A remarquer le parti pris par l'auteur de terminer tous les participes présents par une *s*.

(3) On ne s'attendait guère à voir Isaure en cette affaire !

(4) Laissons à Noguier la responsabilité de ce néologisme — ou barbarisme — comme on voudra l'appeler.

(5) Pour *ajoute*.

(6) Fontaine.

(7) On se demande ce que vient faire ici cette *Thrasie* qui n'a point paru dans les strophes ?

Digitized by Google

cation. Aussi l'imprimeur a-t-il ajouté en sous-titre : *L'Eridographie contenant l'explication de Procès; qui le nourrit et que faut-il pour l'éviter.*

Le but de l'ouvrage est exposé dans une dédicace à « Monsieur Maistre Estienne Poytier, Maistre des requestes du Roy, Sire et Sieur de la Terrasse » (1).

Ce petit livre est l'Eridographie,
Remplie en soy de la philosophie
Du Seigneur Dieu, pour ammonestement
De soy tenir paisible honnestement,
Pour deschasser de nos cœurs les plaidures
Ou du procès les foiblantes laidures,
Lequel ayant la charité hors mise,
Submet le corps jusques à la chemise.

Le premier livre donne la définition très diluée, très embrouillée du mot « procès ». Le second et le troisième livres se confondent en une longue et ennuyeuse dissertation sur l'abus des procès au seizième siècle. L'ouvrage se termine par une apostrophe à l'*Envie* qui n'a ni la vigueur, ni le style qui conviendraient ici.

De 1555 à 1558, Noguier fut appelé à remplir la charge d'historiographe à l'Hôtel-de-Ville. Trois chroniques, insérées dans les *Annales manuscrites*, retracent, en style prétentieux les principaux événements des années 1556, 1557 et 1558. Ces fonctions mettaient à la portée de l'auteur les archives communales; il y puisa les éléments d'une *Histoire Tolosaine* qui ne vit le jour qu'en 1559, mais fut commencée quatre ans plus tôt, comme on peut en juger par la dédicace adressée aux capitouls de 1555 (2) :

« Vous a piqué le soin d'éterniser l'histoire tolosaine mussée et rouillée par l'injure du tems et négligence de nos

(1) Etienne Potier de la Terrasse, conseiller au Parlement, Mainteneur des Jeux Floraux en 1558.

(2) Jean de Gestes, Marin de Gascons, Bernard Dulaur, Pierre Delpuech, Claude de Terlon, Raymond Baldare, Michel de Goty, Barthélemy Bertrand.

Digitized by Google

ancêtres aux armoires des archifs de la ville de Tolose et presque consummée par vieillesse, étant confusément couchée dans des instrumens, dans des caiers, dans de livres si fort empirés par infinité d'ans, que non sans grand peine la veue délicate de l'homme pouvoit découvrir leur trait pour les lire. »

Noguier explique ensuite qu'il eût été bien en peine de réaliser son projet si quelques capitouls, qui se distinguent par les qualités du cœur autant que par les qualités de l'esprit, n'étaient venus à son aide avec le plus louable empressement :

« La confusion me précipitait au plus profond de l'abîme de désespoir de ne venir à chef de mon emprinse. Ce que me fut peut-être avenu sans plusieurs antiques caiers de ça de là laborieusement retirés par la singulière diligence de messieurs Pierre del Puech et Raimon Baldare (qui toujours ont eu les trésors Palladiens et les fruits de la vertu en admirable réputation, desquels tant s'emperlèrent que des Tolosains singulièrement sont admirés, voire favoris de toute nation, méritant à bon droit d'être appelés pères de la présente histoire) du nombre des sieurs du Capitole tolosain, commissaires au fait de notre histoire, députés par le restant de la troupe capitoline, tous deux studieux des choses rares et anciennes et brûlant d'un ardent désir de renouveler la gloire tolosaine. »

Dans son premier livre, après nous avoir parlé du déluge et raconté comment Sem, Cham et Japhet se partagèrent le globe, Noguier nous dit : « Isnaïn, souverain astrologien, en son histoire de la peuplation du monde, et aveq lui maître Guillaume de Capdenier, en ses anciennes croniques, témoignent l'Angleterre avoir été peuplée de la fondation de Babilon; Alemagne de la calamiteuse destruction de Troie; Tolose, ensemble l'Espagne, de la ruine et perte endurée par Tubal et Tolus en Orient... Et, bien que l'antiquité occasionne diversité d'opinions sur la fondation de Tolose, les uns donnant l'honneur à Lémosin issu de Tubal, les autres à un Tolosan troïen,

Digitized by Google

plusieurs à Tolus et quelques uns à Tolosus, aussi troïen, est-il pourtant que ceux qui tiennent le parti de Tolus s'approchent mieux (à mon avis) de la vérité.

> En l'an trois mil neuf cent et sèze encore,
> Du monde fait, et du temps de Delbore,
> Femme tenant sa gent de mœurs instruite,
> Tolose fut par Tolus roi construite. »

Après Tolus, suivent plusieurs rois fabuleux, qu'il serait parfaitement inutile et très fastidieux d'énumérer. Les proconsuls romains, les rois visigoths et les souverains français se rencontrent dans ce chapitre en un pêle-mêle effarant.

Le deuxième livre de l'*Histoire tolosaine* raconte les exploits du comte Isauret et de quelques autres princes, dont l'auteur se garde — et pour cause — de préciser la chronologie.

Le troisième livre se termine à la réunion du comté de Toulouse à la couronne, et Noguier, après avoir glissé dans un chapitre final, qu'il appelle *Epitome*, quelques dernières fantaisies, prend congé du lecteur en lui promettant « si Dieu lui en fait la grâce », de revenir un peu plus tard compléter et terminer son récit. Dieu ne lui fit point cette grâce; il mourut en 1570 sans avoir pu réaliser son vœu.

Les historiens ne s'en plaindront pas, mais peut-être les philologues s'intéresseront-ils à la réforme orthographique assez curieuse que Noguier et son éditeur (1) avaient tentée. Ils voulaient, comme il est dit dans l'*Avis au lecteur débonnaire* placé en tête de l'ouvrage, « aider aux nations pélerines et étrangères auxquelles nature a dénié la prononciation du mot ». Et, dans ce but, ils ont imprimé *âge* au lieu de *aage*, *ancêtre* au lieu *d'ancestre*, *écrire* au lieu de *escripre*, etc., etc. L'idée n'était pas mauvaise, puisque le temps s'est chargé de la réaliser et que l'orthographe

(1) Guyon-Boudeville, imprimeur de l'Université.

Digitized by Google

s'est adaptée d'elle-même à la prononciation. Puisse, le bon Noguier, méprisé des historiens, trouver chez les linguistes quelques consolations!

MATHIEU DE CHALVET (1)

La famille de Chalvet de Rochemonteix était d'Auvergne, mais les parents de Mathieu (2) s'étaient depuis quelque temps fixés à Toulouse quand lui-même y naquit, en mai 1528. Il était encore sur les bancs du collège lorsque l'un de ses oncles, Pierre Lizet, avocat général au Parlement de Paris, vint, en 1539, dans le Midi. Il vit l'enfant, fut frappé de son intelligence et décida sa famille à le lui confier.

Mathieu eut en lui un éducateur sévère, dont nous pouvons à peu près juger par les savants et pesants ouvrages de jurisprudence qu'il nous a laissés. Ses amis, de Fine, Tusan et Buchanan, qui professaient à ce moment les mathématiques, l'histoire et les Belles Lettres à Paris, l'aidèrent à compléter l'instruction de son neveu.

En 1546, le jeune étudiant revient à Toulouse, avec l'intention de poursuivre ses études de droit et s'inscrit parmi les meilleurs élèves de Turnèbe, de Mercerus et de Govéa.

Au physique, nous disent les historiens contemporains (3), c'était un garçon de belle taille, bien découplé,

---

(1) Sur Mathieu de Chalvet, consulter l'article de Moréri, que Dumège a reproduit presque intégralement dans sa *Biographie toulousaine*, le *Dictionnaire de Bayle* et la notice de Scévole de sainte Marthe dans ses *Opera gallica et latina*. Voir aussi, pour la généalogie des Chalvet, la *France moderne de Villain*, t. III, 2e partie, p. 1149.

(2) Mathieu de Chalvet était fils d'Antoine et d'Honorette de Chalrieu.

(3) C. f. Scévole de sainte Marthe, *loc. cit.*

Digitized by Google

habile aux exercices de corps que recommande Rabelais, l'œil riant, les cheveux blonds, et si aimable dans sa conversation que tous ceux qui l'abordaient en étaient charmés.

Suivant une mode chère aux humanistes, il cultiva la Muse et remporta, dès 1549, le prix de la Violette aux Jeux Floraux. Son chant royal a pour refrain : « Le seul Phénix se tuant pour renaître ».

Sur l'orient, un cloz délicieulx
Estoit jadis d'excellence admirable,
Plaisant à voyr, où les ventz gracieulx
Rendoient dedans une odeur délectable,
Là le printemps tousjours fleurist sans cesse,
Le froid yver les habitans ne blesse,
Jamais n'y a un seul poinct de tourment;
La mort ne peut avoir commandement
Dans ce beau cloz. Car c'est ung divin estre
Où lors prenoit joye et soullagement
Le seul Phénix se tuant pour renaistre.

C'est le lieu beau que ne fut soulcieux
De voyr brusler la terre pitoyable,
Quand de Phébus le char pernicieulx
Myst Phaéton en estat misérable.
Sur le milieu, la terre ung peu se dresse;
Là prend son cours un ruisseau qui engresse
Douze foys l'an ce lieu fertillement.
Tous les matins vous verriez plaisamment,
Quand le solleil commence d'apparoistre,
Baigner en l'eau, d'un plaisant mouvement,
Le seul Phénix se tuant pour renaistre.

Mais pour aultant que jamais en ces lieux
Hideuse mort n'eut pouvoir exécrable,
Voyant aussi le Phénix, ses ans vieux,
Ne demander qu'une mort secourable,
Après longtemps, il print la hardiesse
De venir voyr du monde la détresse,
Où il n'eust point demeuré longuement
Sans de la mort sentir l'advenement,
Qu'il print en gré pour donner à congnoistre
Qu'en ces bas lieux il estoit bravement
Le seul Phénix se tuant pour renaistre.

Les deux dernières strophes accentuent l'allégorie sur la mort du Christ que nous ont déjà fait pressentir les

Digitized by Google

précédentes et qui se précise plus nettement encore dans l'envoi :

> Prince, ce cloz Paradis nous adresse
> Duquel sortit le Phénix pour oppresse
> En ces bas lieux souffrir honteusement.
> Le nid basty de boys tant seullement
> Prins pour la croix, où se voulut démettre
> Nostre Seigneur, qui montre proprement
> *Le seul Phénix se tuant pour renaistre.*

Satisfait de son succès, Mathieu de Chalvet semble, à partir de ce moment, abandonner la poésie. Dès 1550, d'ailleurs, il entreprend le voyage classique en Italie, que les humanistes jugent indispensable au perfectionnement de leur instruction. Alciat à Pavie, Socin à Boulogne, étalent devant lui les trésors de leur science et l'initient aux arcanes du droit.

Quand il revient à Toulouse, c'est pour se marier; il épouse Jeanne de Bernuy, la fille du riche seigneur de Paléficat et de Villeneuve, qui a fait bâtir le superbe hôtel qui porte encore aujourd'hui son nom. Lui-même en sera l'hôte, jusqu'au jour où la terrible émeute de 1562 viendra l'en chasser.

En 1554, il est conseiller au Parlement et, deux ans après, les Mainteneurs des Jeux Floraux offrent un fauteuil à leur ancien lauréat. C'est un homme important, qui jouit de l'estime de ses concitoyens et s'est acquis la confiance du Roi. Pendant les guerres de religion, il lui restera fidèle (1), et la Chambre de Castelsarrasin, où il a pris son siège avec tous les magistrats de son parti, le délègue, en 1589, à Henri IV. Celui-ci ne tardera pas à le récompenser de ses services en le nommant son conseiller d'Etat.

---

(1) Sur le rôle joué par Mathieu de Chalvet pendant les guerres de religion, voir notre étude : *Les Jeux Floraux pendant la Renaissance*, Mémoires de l'Ac. des Sciences de Toulouse, 1918, p. 141.

Digitized by Google

Nous sommes en 1603, et Chalvet vient d'atteindre sa soixante-quinzième année. Soucieux de s'en remettre à un plus jeune et plus actif que lui, il résigne, entre les mains de son fils, François, ses fonctions de président au Parlement, puis se retire dans le bien patrimonial qu'il possède encore en Auvergne. Il y mourut le 20 juin 1607, à l'âge de soixante et dix-neuf ans.

Les loisirs de la retraite furent utilisés par le président de Chalvet pour une traduction des œuvres de Sénèque le philosophe. Cet ouvrage fut édité à Paris en 1604, et réimprimé en 1628. On y trouve : les sept livres des *Bienfaits*, les *Lettres*, les *Ecrits moraux*, les *Discours funèbres sur l'Empereur Claude*, deux recueils de *Sentences*, les *Controverses* de Marcus Annœus Seneca, père du philosophe.

Huet, dans son traité *De claribus interpretibus*, reproche à Chalvet d'avoir fait une traduction trop vague et trop floue d'une œuvre qui brille au contraire par la vigueur et la concision.

Pierre Le Loyer est, en revanche, très élogieux. En tête de sa comédie du *Muet insensé*, dédiée au traducteur de Sénèque, il avait placé ce madrigal :

Cum sua quisque tibi munuscula versu
Offerat et genio dedicet illa tuo,
Haud ego postremos inter numerabor amicos,
Et levia, at saltem munera grata dabo.

Cinq Chalvet vinrent, après Mathieu, s'inscrire aux Jeux Floraux; ce sont : Christophe et François, ses fils, respectivement Mainteneurs en 1604 et 1609; Henri, François et Gabriel, ses petits-fils, les deux premiers Mainteneurs en 1628 et 1632, le troisième Maître en 1623.

Digitized by Google

Bernard de POEY

Bernard de Poey, plus connu sous le nom de Podius, que la mode humaniste lui fit adopter, naquit à Luc, en Béarn (1), aux environs de 1530. En 1551, nous le retrouvons à Toulouse, faisant son droit, d'après certains auteurs, sa médecine d'après les autres, mais en tout cas très occupé de poésie. A quelques mois de distance, on couronne ses vers aux Jeux Floraux, on les imprime chez Guyon Boudeville, et tout le monde admire la fécondité du jeune poète béarnais.

Le poème qui lui vaut l'Eglantine s'intitule : *Chant royal par allégorie du mistère de l'unité et trinité divine :*

En ung verger auquel nature humaine
N'a point accès sans contemplation,
Je fuz ravy, duquel en rude vayne
Veulx réciter quelque description.
Moyse fut sur tous élloquent maistre,
En descrivant le Paradis terrestre;
Homère escript par grand dextérité
D'aulcuns vergiers la belle aménité;
Mais on n'a veu, en ce terrestre estage,
Vergier où soit à perpétuité
L'arbre chargé de fleurs, fruict et ramage.

Cest arbre assis en une belle plaine
Donne à l'aspect grand dellectation;
Tout seul il est, l'on trouveroit à peyne
Arbre qui fust de sa condition,
Il est si beau que plus beau ne peut estre,
L'on n'en void onc, en ce bas monde naistre
Qui fut pareil à sa procréité (2);
L'on n'en veid onc tel en fertillité.
Il est fort grand et de très hault fustage,
Dont à bon droit grand loz a mérité
L'arbre chargé de fleurs, fruict et ramage.

---

(1) Canton de Lembeye, arrondissement de Pau (Basses-Pyrénées).
(2) Fertilité.

Digitized by Google

Sa droicte tige, en beauté souveraine,
Trois branches eut, d'une proportion;
L'une des troys, qui grand verdure ameyne,
Aux autres deux faict décoration.
Ceste verdure à tous faist apparoistre
Qu'il n'est autheur, feust par prose ou par mètre,
Qui sceust louer sa grand sublimité.
Hélas, mon Dieu, quelle félicité !
Quel heur ! Quel bien ! Et quel divin présage
M'est advenu de voyr en vérité
L'arbre chargé de fleurs, fruict et ramage !

Inutile de nous attarder à des amplifications oiseuses; arrivons tout de suite à l'allégorie :

Ce beau vergier, plain de divinité,
Est Paradis. L'arbre seul, l'unité
Du très hault Dieu dénotte en ce passage;
Troys branches ci monstrant la trinité,
L'arbre chargé de fleurs, fruict et ramage.

De Poey voulut, après les suffrages des Mainteneurs, conquérir ceux du public; il réunit en un volume ses œuvres de jeunesse et les porta chez l'imprimeur, sous le titre de : *Odes du Gave, fleuve du Béarn, du fleuve de Garonne, avec les tristes chants à sa Caranite* (1). Entendez par là qu'il restait fidèle à son pays d'origine, tout en rendant hommage à son pays d'adoption. Cette *Caranite* très chère peut s'identifier, au gré du lecteur, avec le Béarn lui-même ou bien avec les doux souvenirs que le poète y a laissés. C'est, en tout cas, d'un ton très pénétré, très convaincu, qu'il invoque ses dieux familiers :

Gave, de source argentine,
De tout le pays l'honneur,
Qui par ton eau cristaline
Sur tous fleuves es seigneur,

Gave flottant doucement,
Aymé des Muses pignées (2)
Qui prens cours heureusement
Des montagnes Pyrénées

(1) In-8° de 56 pages (1551) devenu très rare.
(2) Qui habitent les forêts de pins.

Digitized by Google

Gave par Béarn passant
Qui arrouses le vignoble,
Plus que voirre reluisant
Tu es fameux et très noble.

Le peintre du Béarn ne s'en tient pas aux paysages, il croirait manquer à tous ses devoirs s'il ne rendait hommage aux grands hommes dont son pays fut le berceau; le roi Henri d'Albret, grand-père de Henri IV, est le premier sur sa liste :

. . . . . Tu abreves le Roy
Duquel Navarre se vante,
Qui d'amour sans désarroy
Son peuple et pays contente.

Puis vient la reine Marguerite, l'Egérie des poètes, la docte sœur de François Ier, dont il ne peut rappeler que la mémoire, car voilà plus d'un an qu'elle est morte :

Les perles ni le clair four
Ne donnaient tant de lumière
Qu'Elle, des Muses séjour
Et des Grâces la première.

Après ces étoiles de première grandeur, après Jeanne d'Albret, qu'il n'a garde d'oublier, le bon Podius ne pouvait célébrer que des astres moins éclatants, et cependant la Cour et le diocèse de Pau lui fournissent encore la matière d'une bonne douzaine de madrigaux :

Le poème du Gave, dont l'extrême longueur justifie, au dire de Tamizey de Larroque (1), la devise « *Jusques à quand* » que le poète avait adoptée, se termine par les vers suivants :

---

(1) On sait que Colletet avait écrit la *Vie des poètes français*, mais que son manuscrit fut brûlé avec la bibliothèque du Louvre dans l'incendie allumé par la Commune, en 1871; Tamizey de Larroque, heureusement, en avait extrait la vie de quelques poètes gascons et, notamment, celle de Bernard de Poey, qu'il a donnée dans la *Revue de Gascogne* de 1863.

Digitized by Google

Gave, duquel les douceurs
Rendent le pays fertile,
Gave, duquel les liqueurs
Feroient le plus sot abille,

Plutost tu pourrois tarir
Que ton loz je scusse escrire,
Ce que m'en fait divertir
Tant je y voy encore à dire.

L'auteur, hélas! n'est pas mieux inspiré par la Garonne que par le Gave, et nous ne sommes qu'à moitié surpris de le voir, dès les premiers vers, se lancer dans les platitudes et les lieux communs :

Les cieux colourez par nature,
Les traits divers de la peinture,
Arbres chargés, champs jaunissants,
L'ouvrage de marqueterie,
Maintes fleurs parmi la prairie
Soulagent les cœurs languissans.

Il est tout aussi prosaïque, mais plus personnel, et par là même plus intéressant quand, parlant de Toulouse, il nous dit :

Sus donc, faisons son bruit durable,
Je luy suis beaucoup redevable,
Ayant receu don précieux;
Par l'ordonnance Clémentine
M'a fait présent de l'Eglantine,
Me réservant encore mieux.

Les réflexions de Colletet sur ce passage sont amusantes à noter : « Par ces derniers vers, nous dit-il, il paraît que sa poésie avait été reçue avec applaudissement aux Jeux Floraux institués par dame Clémence à Thoulouse, et qu'on lui avait décerné cette fameuse églantine dont la même ville m'a honoré depuis deux années (1). Mais, ô prix

(1) En 1651, Colletet envoya un exemplaire de ses œuvres au Collège de Rhétorique. Touchés de cette marque d'attention, les Mainteneurs lui votèrent, à titre exceptionnel, une Eglantine d'argent.

Digitized by Google

célèbre, ô couronne d'honneur, que l'on acquéroit alors avec si peu de peine et tant de bonheur et de gloire, qu'il faut aujourd'hui t'acquérir avecque de longs travaux et de longues veilles, et qu'il est encore besoin de bonne fortune aussy bien que de haute vertu pour te mériter! »

En Languedoc comme en Béarn, à Toulouse comme à Pau, Poey passe en revue toutes les célébrités : le cardinal d'Armagnac (1), les présidents ou conseillers de Mansencal, de Mauléon, du Faur, de Bertrandi, de Paulo, etc. Ce qu'il y a d'amusant, c'est son éclectisme et l'insouciante bonhomie avec laquelle il couvre de fleurs Papire Masson, Coras, Ferrier, Paschal, Cujas, Forcadel, Scaliger, c'est-à-dire les amis et les ennemis, les royalistes et les ligueurs, les catholiques et les protestants.

Après les odes du Gave et de la Garonne, viennent les *Tristes chants à la Caranite,* qui sont encore des odes. Des odes bien plates, bien languissantes, parfois même bien triviales, où les amours du poète sont décrites à grand renfort de néologismes et d'épithètes à effet.

Ces défauts, qu'il prend pour des qualités, vont malheureusement reparaître dans toutes ses œuvres, et notamment dans les poésies qu'il destine aux Jeux Floraux. S'il ne présente rien au concours de 1552, c'est que le règlement défend aux titulaires d'une fleur d'en briguer une autre avant deux ans écoulés; mais, en 1553, il est au premier rang des candidats. Son chant royal a pour refrain : « Le petit monde étant encore à naître » :

> Les cieulx estoient par cinq cercles haulsez,
> Jà commençoit la chaleur véhémente
> A descouvrir les monts et boys mussez (2),
> En esclairant ceste terre pesante.

---

(1) Lafaille raconte, dans ses *Annales,* que le cardinal d'Armagnac, gouverneur intérimaire de cette partie du Languedoc, fit son entrée à Toulouse, en 1551, la veille du jour où l'on célébrait les Jeux et prit place au fameux banquet que les Mainteneurs et les Capitouls faisaient servir à cette occasion.

(2) Cachés.

Digitized by Google

Les quatre ventz habitaient près des cieulx :
L'Eure (1), Zéphire et Auster pluvieux,
Et Boréas tremblant, plein de nuysance,
Ayant choisy chacun sa demourance.
L'eau arrousoit la semence terrestre,
Des animaulx nourrissant l'affluence,
Le petit monde estant encor à naistre.

Six jours avoit le soleil compassez,
La lune ès-montz d'humeur estoit coullante,
Ayant les cieux jà six foys repassez,
Rendoient la terre aux bestes verdoyante.
Le mouvement des cieux mellodieux
Déclairoit l'œuvre estoc délicieux.
O faict divin d'esternelle substance,
Du monde rond digne circonférence,
Laquelle a pris divinement son aistre,
Pour les vivans certaine résidence,
Le petit monde estant encor à naistre.

Dans ce « petit monde encor à naistre », nous voyons apparaître Japhet, Prométhée, Minerve, Saturne, Jupiter, Mars, Mercure, Apollon, Vénus et quelques autres personnages mythologiques dont la présence n'était pas indispensable. Sans doute, une « création du monde » ne va pas sans quelque confusion, mais le poète en abuse, et son envoi ne réussit qu'imparfaitement à débrouiller ce chaos :

Par Prométhée, entendez la grand puissance
De l'Eternel; par Pallas, son essence;
Ce Phœbus l'âme est faisant apparoistre;
L'homme créé par saincte Providence
Le petit monde estant encor à naistre.

Après l'effort de cette création, Bernard de Poey, plus exigeant que le Créateur, se reposa sept ans. En 1560, il sort de sa retraite avec un poème nouveau, mais il n'a malheureusement rénové ni ses idées, ni son style, ni son sujet. C'est toujours de la création qu'il s'agit; cette éternelle création que les petits poètes humanistes s'obsti-

(1) *Eurus* était le vent de l'Orient, comme *Zéphir* celui d'Occident, *Auster* du Midi et *Borée* du Septentrion.

Digitized by Google

nent à peindre sous une forme banale et toute de convention, jusqu'à ce que du Bartas s'en empare à son tour et lui imprime le cachet de sa personnalité.

> Le tout étoit en tout et le tout amassé
> N'étoit qu'un lourd monceau, un gros monceau estrange
> Sans forme et sans beaulté, nullement compassé.
> Le ciel, la terre et l'eau, ce n'estoit que meslange,
> Le soleil ne donait à la terre chaleur,
> Le ciel si bigarré ne monstroit sa coulleur,
> Les estoilles au ciel que nous voyons errantes,
> Les estoilles des cieulx au monde estincellantes
> N'avoyent assubjecté la terre à leurs effaictz,
> Pour que Démogorgon, des causes transparantes,
> *Le tout de tous produict, seul parfaict des parfaicts.*

Inutile de suivre l'auteur dans ses divagations. La séparation des éléments, la formation des mondes, la constitution du globe terrestre sont choses qui ne nous intéressent plus aujourd'hui qu'aux points de vue exégétique et scientifique. Très rares sont les poètes qui s'embarrassent encore de mythologie. Ceux de la Renaissance avaient un idéal différent du nôtre, on n'en saurait douter, mais comment, pour expliquer l'intervention surnaturelle, se croient-ils obligés de recourir à tous les dieux de l'Olympe et du Parnasse? C'est cependant la méthode employée par Poey comme par tous ses émules; il ne nous ramène au Dieu de la Bible qu'après avoir invoqué Pan, Prométhée, Tithrys, Hébé, Jupiter et Démogorgon. Dans son envoi, fidèle aux us et coutumes du Gai Savoir, il transforme allègrement la conception païenne de la création du monde en une Genèse pleine d'orthodoxie, et ses juges, satisfaits de ce petit tour d'escamotage, lui conférent, avec une troisième fleur, le titre de Maître ès-jeux.

« Poey, nous dit Colletet, a publié plusieurs ouvrages en prose beaucoup plus considérables, comme ses *Quatre livres de la médecine des chevaux et de l'art vétérinaire*, de Publius Végèce, comte de Constantinople, favory de l'empereur Valentinien, traduitz du latin, imprimez à Paris en l'an 1563; l'*Escurie* de Frédéric Grison, gentilhomme

Digitized by Google

napolitain, contenant l'art de choisir, de dompter, de picquer les chevaux, tant pour l'usage de la guerre que pour les autres commoditez de la vie... où, comme il apparaît beaucoup meilleur escuyer que poète, on peut dire qu'il n'a guère connu du Parnasse que le cheval Pégase...

« Il composa encore quelques odes latines, l'une intitulée *Cycanus*, en l'honneur de Toulouse, une autre en la louange de Pierre de Ronsard, prince des poètes de son temps, et une autre en faveur de Pierre-Mauléon Durban, fameux conseiller au Parlement de Thoulouse et grand Mécène des gens de lettres, toutes imprimées à Thoulouse en 1551 (1).

« Il y publia encore, l'an 1552, plusieurs épigrammes latines, avec un poème à la postérité sur le mérite du collège d'Auch.

« Par ce que j'ay dict, il paroist assez qu'il vivait encore l'an 1565, qui est le temps de l'édition de son Végèce en prose, que l'on a réimprimé depuis, aussi bien que son Frédéric Grison, sans les épistres et préfaces du traducteur. »

En nous communiquant cette notice, Tamizey de Larroque ajoute : « Colletet n'a pas connu un opuscule aujourd'hui rarissime, publié par Poey sous le titre : *Poésies en diverses langues sur la naissance de Henri de Bourbon, fils d'Antoine de Bourbon, duc de Vendosme, comte d'Armaignac, et Jeanne d'Albret* (Tolose, Colomiès, 1554). »

Peut-être ne perdons-nous pas beaucoup à ignorer ce morceau ? Mais faisons connaître une dernière appréciation de Colletet; elle va nous permettre de terminer, sinon avec éloge, du moins avec bienveillance cette étude sur Bernard de Poey :

« Quoique ses vers, nous dit-il, ne soient pas ny fort

---

(1) Nous avons parlé de Mauléon Durban à propos de Pierre Paschal.

Digitized by Google

beaux ny fort esclattans, si est-ce qu'il a pu se vanter d'avoir esté un des premiers qui nous a donné des odes en nostre langue, puisqu'il n'y avoit que fort peu de temps que Joachim du Bellay et Pierre de Ronsard avoient publié les leurs (1), qui servirent de modèle à tous les autres poètes. »

---

(1) Le premier livre de poésies de du Bellay parut en 1549, celui de Ronsard en 1550.

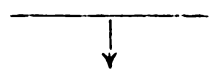

Digitized by Google

LE DUC

ET

LA DUCHESSE D'ANGOULÊME

DANS LE MIDI

PAR M. GROS

Le duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois, et la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, ont peu attiré l'attention des historiens. Leur rôle pendant la Restauration n'a cependant pas été négligeable.

Inconnus au début, leur action s'exerce d'abord sur le Midi, où les grandes cités — Bordeaux, Toulouse — étaient des foyers de royalisme. Leur présence y souleva une émotion extraordinaire. Rapidement, ils s'imposèrent à l'attention publique, et leur influence auprès du pouvoir ne fut pas étrangère aux événements qui aboutirent à la révolution de Juillet.

Le duc Louis-Antoine de Bourbon, était né à Versailles le 6 août 1775. Dès 1789, il émigra avec son père et son frère.

Ce prince était petit, chétif, avec une physionomie grimaçante qui, raconte la comtesse de Boigne, le rapprochait du singe. D'une intelligence étroite et peu cultivée, il avait cependant de la droiture et des qualités de cœur. Mais une extrême timidité paralysait ses faibles moyens. « Dans son disgracieux embarras, il ne savait pas rester à une place fixe; la gaucherie de ses paroles répondait à celle de sa

Digitized by Google

personne » (1). Parfois, sa timidité se transformait en accès de violence; ou bien il se confondait en salutations répétées qui, jointes à d'autres manies, encore exagérées par la malignité publique, le rendaient ridicule.

La duchesse, Marie-Thérèse-Charlotte, sa cousine, était née à Versailles, le 19 décembre 1778.

Ses jours s'étaient écoulés heureux jusqu'à sa quatorzième année. L'insurrection du 10 août la précipita dans un abîme de maux. Enfermée pendant trois ans dans la prison du Temple, elle avait perdu son père, sa mère, sa tante et son frère. La Convention l'échangea, en 1795, contre les Conventionnels livrés à l'ennemi, en 1792, par Dumouriez.

Libre, elle se réfugia à la cour d'Autriche, auprès de la famille de sa mère. Là, elle aurait pu goûter le bonheur; mais l'exil déguisé qui lui était imposé et le souvenir toujours présent à son esprit des malheurs qui l'avaient frappée, assombrirent pour toujours son caractère, déjà porté à la tristesse.

Puis, vint le mariage. Si l'on en croit M. de Vaulabelle, le prince Charles, frère de l'empereur François II, avait demandé sa main; mais son père Louis XVI lui ayant recommandé d'épouser le duc d'Angoulème, elle aurait obéi à un devoir sacré en se mariant avec le duc.

Il ne semble pas que les choses se soient passées ainsi. De la correspondance de sa tante Caroline, reine de Naples, il résulte que, dès 1796, « elle veut de toutes ses forces le duc d'Angoulême ».

Le mariage fut célébré, le 10 juin 1799, à Mittau, où leur oncle avait trouvé un asile provisoire.

La duchesse « montrait dans son attitude et dans ses formes une virilité qui manquait à son mari. Son caractère était mâle et ferme; son courage, soumis aux plus rudes épreuves, n'était resté au-dessous d'aucune situation.

---

(1) *Mémoires de la comtesse de Boigne*, 1907, 4 vol.

Digitized by Google

Parente dévouée, amie sûre et fidèle, douée de toutes les vertus qui font l'épouse honorée, elle avait beaucoup de bienveillance et de bonté dans le cœur... Malheureusement, son maintien était raide, sa voix rude et forte; chacun de ses gestes semblait un signe de mécontentement; chacun de ses mots empruntait au son de sa voix un accent de sévérité qui blessait. Il n'était pas jusqu'à l'habituelle tristesse qu'une longue vie de douleurs avait empreinte sur son visage, qui ne parût à la foule l'expression de la hauteur et du dédain » (1).

Peu de temps après le mariage de la duchesse, l'attentat de la *machine infernale*, dirigé contre Bonaparte par les partisans des Bourbons, détermina le czar à donner l'ordre à Louis XVIII et à sa famille de quitter la Russie.

Au milieu d'un hiver rigoureux, sous un ciel glacé, à travers des routes défoncées, la triste caravane parvint, non sans s'être égarée à plusieurs reprises, à s'embarquer pour l'Angleterre, où elle trouva un asile.

Là, le duc et la duchesse attendirent des jours meilleurs.

Lorsque l'Empire parut sur son déclin, au printemps de 1814, les Bourbons se rapprochèrent des frontières de France. Le Gouvernement britannique autorisa le duc à se rendre à Saint-Jean-de-Luz, où se trouvait alors Wellington, repoussant le maréchal Soult sur Toulouse.

Le duc d'Angoulême lança une proclamation à l'armée française, l'invitant à se rallier autour de lui : « Marchons tous ensemble contre la tyrannie, disait-il. Je suis le fils de vos rois et vous êtes Français! »

Cette proclamation produisit une certaine surprise. « Le duc avait quitté la France presque enfant. Durant les vingt-quatre ans écoulés depuis cette époque, son nom n'avait figuré nulle part. Ce nom, dès lors, était resté profondément ignoré du maréchal Soult, soldat illettré, ainsi que du reste de la population et de l'armée.

---

(1) *Histoire des deux Restaurations*, par A. de Vaulabelle.

Digitized by Google

Le maréchal demanda quel était ce duc qui osait parler ainsi à ses troupes de « drapeau blanc », de « tyrannie à abattre », de « fers à briser ». On lui dit qu'il appartenait probablement à la famille des Bourbons. La possibilité d'une restauration bourbonienne, à cette date, était tellement hors de prévision, que le maréchal, si humble, si obséquieux près du duc d'Angoulême, ne fit pas alors à ce prince l'honneur de le prendre au sérieux (1). La réputation d'ignorance du maréchal Soult était fortement exagérée.

Quoi qu'il en soit, enhardis par la présence du duc et de la duchesse, les royalistes de Bordeaux, dirigés par le maire Lynch, obtinrent que la ville fût occupée par un corps de troupes anglaises, derrière lesquelles marchait le duc d'Angoulême, et ils proclamèrent roi Louis XVIII (12 mars 1814).

Quelques semaines plus tard, Paris capitulait, l'Empire sombrait et Napoléon était envoyé à l'île d'Elbe. Les Bourbons étaient replacés sur le trône.

Les royalistes toulousains désiraient vivement la venue du duc d'Angoulême. Une députation de cinq membres se rendit à Bordeaux à cet effet. Il accepta.

Il n'ignorait pas que notre ville renfermait de nombreuses associations royalistes et religieuses plus ou moins occultes, sur lesquelles il pouvait compter. Il arriva le 27 avril au soir, par la porte Saint-Cyprien, ayant pour escorte un nombreux état-major avec les gardes à cheval de Bordeaux et de Toulouse. Le peuple fit franchement éclater sa joie ». Désormais, pensait-il, « on n'aurait plus à subir les impôts écrasants ou les guerres qui plongeaient les familles dans le deuil et dans la misère » (2).

Un incident faillit se produire. Les anciens émigrés et les nobles s'étaient rendus à cheval au-devant du prince, comme pour l'accaparer. Hostile à ces démarcations bles-

(1) *Histoire des deux Restaurations*, I, 274.
(2) *Souvenirs du Comte de Montbel*, 1913, p. 119.

Digitized by Google

santes, il fut très mécontent de leur attitude et ne le laissa pas ignorer.

Le soir, le duc d'Angoulême alla dîner chez lord Wellington qui avait invité quelques généraux français, parmi lesquels Clauzel. Le général anglais s'était installé à la Préfecture; mais, avisé de l'arrivée du duc. il lui céda le logement et se transporta à l'Hôtel de France.

Le duc visita les établissements publics ainsi que les hôpitaux remplis de blessés et de malades de la bataille du 10 avril; il passa en revue la garde nationale, puis il accompagna les maréchaux Soult et Suchet dans l'Aude et repartit, le 7 mai, pour Paris. L'armée anglaise n'évacua Toulouse que dans les premiers jours de juin.

Le 25 juillet, après avoir visité Bayonne et Pau, le duc revint à Toulouse. Il passa en revue les troupes de la garnison à l'Esplanade, parcourut les environs de la ville et quitta Toulouse, le 31 juillet, pour se rendre à Paris.

Trois mois plus tôt Louis XVIII avait fait son entrée solennelle à Paris, ayant à ses côtés la duchesse d'Angoulême (3 mai 1814). Il se rendit ensuite à Notre-Dame, puis « il entra dans le palais que son frère Louis XVI, la reine Marie-Antoinette et la princesse Elisabeth, sa sœur, avaient quitté vingt-deux ans auparavant pour entrer dans la prison du Temple et, de là, monter à l'échafaud. L'émotion de la duchesse d'Angoulême, en revoyant les appartements habités par sa famille et par elle avant la journée du 10 août, fut si forte qu'elle tomba évanouie. Une première fois, elle s'était trouvée mal en face de la Conciergerie, prison de sa mère et de sa tante Elisabeth lors de leur condamnation par le Tribunal révolutionnaire » (1).

Le roi organise le Gouvernement. Il entend y associer le duc et la duchesse d'Angoulême. Lorsqu'il préside le Conseil des ministres, les princes de la famille royale y assistent; la duchesse donne audience au corps diplomatique.

---

(1) *Histoire des deux Restaurations*, II, 64-65.

Digitized by Google

Les sociétés de charité maternelle sont placées sous sa protection; elle s'intéresse aux arts, et Bosio fait son buste.

Au début de 1815, le duc et la duchesse ont entrepris un voyage de propagande dans le Midi. Le 6 mars, ils arrivent à Bordeaux, où ils reçoivent un accueil enthousiaste. Ignorant que, depuis une semaine, Napoléon, échappé de l'île d'Elbe, marche sur Paris, ils se préparent à venir dans notre cité, où les royalistes les attendent avec impatience.

Le bruit du débarquement de Napoléon, parvenu le 7 mars, est confirmé le 9. La duchesse ne paraît pas s'en émouvoir. Elle compte célébrer à Toulouse l'anniversaire du 12 mars 1814, où son mari fut acclamé. Rien ne doit être changé, dit-elle, aux dispositions arrêtées.

Rapidement, la situation devient inquiétante. Le roi confie au duc d'Angoulême les pouvoirs les plus étendus comme lieutenant général pour la région du Midi. « Maintenez le Languedoc et la Provence dans le devoir, écrit-elle à son mari. Je me charge de garder Bordeaux et tous les départements voisins ! » Le caractère et la décision de la princesse n'étaient pas au-dessous de cette tâche. Sa fermeté fit dire à Napoléon « qu'elle était le seul homme de la famille ».

Dans ces circonstances critiques, elle montre une activité et une énergie extraordinaires. Elle ordonne des enrôlements, appelle des troupes, réunit des approvisionnements dont le duc a besoin pour la campagne qu'il entreprend dans la vallée du Rhône pour arrêter Napoléon.

La duchesse compte sur la fidélité de Bordeaux. Elle visite les casernes, passe des revues, presse l'enrôlement des volontaires, excite le zèle des autorités. Mais l'arrivée du général Clauzel lui cause une cruelle déception. Il déclare que ses mesures sont prises pour occuper Bordeaux et que la garnison tout entière est décidée à suivre l'Empereur.

---

(1) *Histoire des deux Restaurations*, II, 289.

Digitized by Google

« Mais, riposte-t-elle, cette garnison dont les dispositions, selon vous, sont si menaçantes, me jurait fidélité il y a quelques jours ! Est-il impossible de la maintenir dans le devoir ? » Elle somme le général Decaen de donner aux troupes l'ordre de se rassembler dans les casernes.

Le général objecte que les conséquences d'une pareille démarche peuvent être funestes. — « Je les prends toutes sur moi, réplique la duchesse. Pas un mot de plus ! Je ne force personne à me suivre. Qu'on exécute mes ordres ! »

En calèche découverte elle se rend au milieu des troupes, puis réunit les officiers. — « Etes-vous disposés à me seconder ? » demande-t-elle. Aucune voix ne répond. — « Voulez-vous, oui ou non, me servir ? — Nous obéissons à nos chefs dans tout ce qu'ils demandent pour la patrie; mais nous ne voulons pas de guerre civile; jamais nous ne nous battrons contre nos frères, disent quelques officiers. — Vos frères ? Des révoltés... Vous avez bien vite oublié vos serments ! », ajoute-t-elle avec hauteur.

« Sa visite à la seconde caserne fut encore plus pénible. Là, le silence fit place au tumulte. Les officiers furent impuissants pour retenir leurs soldats. Aux premiers mots prononcés par la duchesse, des cris frénétiques de : *Vive l'Empereur !* éclatèrent dans tous les rangs; elle fut obligée de se retirer. »

Alors elle voulut visiter le Château-Trompette, forteresse de la ville. Le commandant la laissa entrer, mais sans escorte, accompagnée seulement de son premier écuyer et de deux officiers généraux. D'une voix sévère, elle demande au commandant pourquoi il agit ainsi. « — Je tiens mon commandement du roi, répondit-il, et je ne dois prendre d'ordres, pour ce qui y est relatif, que du roi. — « Vous êtes un insolent ! Je vous ferai casser ! »

Puis, les larmes aux yeux : « Eh bien ! vous ne me reconnaissez pas ? » Respectant sa douleur, officiers et soldats gardent le silence. « Vous n'êtes plus Français ! allez ! retirez-vous ! »

Ce langage impérieux, elle le tenait dans la forteresse,

Digitized by Google

où elle se trouvait isolée et en quelque sorte prisonnière !

Voyant la partie perdue, elle se tourna vers les généraux et leur déclara qu'elle était décidée à quitter Bordeaux, mais qu'elle comptait sur eux pour garantir les habitants contre toutes représailles. — Nous le jurons ! s'écrièrent les généraux en levant la main. — Je ne vous demande pas de serments, répliqua-t-elle avec un geste de pitié dédaigneuse, on m'en a fait assez; je n'en veux plus ! C'est un ordre que vous donne la nièce de votre roi : obéissez ! »

Elle quitta Bordeaux le 1er avril, et, le lendemain, elle s'embarquait à bord d'un vaisseau anglais qui la transporta en Angleterre.

Parti dans la nuit du 9 au 10 mars, sur l'ordre du roi, le duc d'Angoulême passa à Toulouse à 4 heures du matin et, après un arrêt de deux heures, continua sa route sur Nîmes, dont il voulait faire un centre de résistance. Le 15, il entrait à Marseille, demandait au roi d'Espagne d'envoyer ses troupes en France et parlait même de livrer Toulon aux Anglais.

Il remonta la vallée du Rhône avec quelques milliers de volontaires royalistes, en vue d'enlever Grenoble et Lyon à la cause impériale; mais les populations arrêtèrent la petite armée du duc, qui se laissa cerner et capitula.

Le général Grouchy voulait le retenir prisonnier. Napoléon s'y opposa. Le duc devait s'embarquer à Cette (16 avril 1815), mais restituer les diamants de la couronne, « qui sont la propriété de la nation », faisait remarquer l'Empereur.

Le 4 avril 1815, les troupes impériales étaient rentrées à Toulouse et avaient repris la cocarde tricolore.

Deux bataillons toulousains de volontaires royaux, *les verdets,* s'étaient dirigés vers l'Auvergne, où se trouvait Gouvion Saint-Cyr, hostile à Napoléon. Arrivés à Albi, ils apprirent que l'Empire était rétabli. A leur retour, ils furent l'objet de quelques vexations.

Le duc d'Angoulême se réfugia en Espagne et la duchesse retourna en Angleterre.

Digitized by Google

Ce second exil fut de courte durée. Waterloo marquait l'écroulement définitif de l'Empire. Louis XVIII rentre aux Tuileries; la duchesse d'Angoulême quitte Londres et rejoint le roi; le duc revient par Ax-les-Thermes.

Le 18 juillet, le drapeau blanc a été arboré au faîte du Capitole; toutes les croisées sont pavoisées de drapeaux blancs ornés de fleurs de lys; le buste de Louis XVIII a été replacé sur son socle dans la salle des Illustres.

A ce moment, la division des esprits était profonde, la situation très confuse. Les royalistes de Toulouse formaient deux clans bien tranchés. Dans cette période de demi-anarchie, il y avait en quelque sorte deux Gouvernements. Auprès du duc d'Angoulême, qui avait adopté les idées de modération de son oncle Louis XVIII, s'étaient groupés des hommes tels que M. de Rémusat, M. de Malaret, le général Ramel; celui-ci était devenu le conseiller et presque l'ami du prince.

Son arrivée, le 23 juillet, escorté par la cavalerie de la garde nationale, entouré de nombreux officiers et d'une foule de maires de campagne, amena un peu d'apaisement. M. de Villèle fut nommé maire de Toulouse, et M. de Limayrac, préfet. Le duc passa une dizaine de jours dans la ville ou dans les environs; son séjour avait été plutôt bienfaisant.

Peu de temps après survient l'atroce assassinat du général Ramel (15 août). C'était l'œuvre des ultras, des royalistes exaltés, du second gouvernement, dont le représentant était M. de Vitrolles, mais dont la duchesse d'Angoulême était l'âme. Exécrant tout ce qui était suspect de libéralisme, elle s'entourait d'intrigants et de violents, dont le choryphée était l'énigmatique Caldaguès; parmi eux se trouvaient deux des assassins probables de Ramel.

La visite de la duchesse si impatiemment attendue fut annoncée, pour le 2 septembre, par le *Journal de Toulouse*. Elle devait passer quatre jours à Toulouse. « Ce qui doit être un nouveau motif d'enthousiasme et d'orgueil, ajoute

Digitized by Google

le journal, c'est que ce n'est uniquement que pour eux que Son Altesse royale s'est décidée à faire ce voyage ».

C'est une réception bien à elle qu'elle désire. Elle l'aura, car les esprits sont surexcités et l'enthousiasme est à son comble.

M. de Villèle prend les mesures d'ordre nécessaires et règle tous les détails de la réception; il prescrit que tout soit terminé la veille de l'entrée de la duchesse. Enfin, la manifestation tant désirée a lieu. Le *Journal de Toulouse* la décrit abondamment. « La journée du 2 septembre, écrit-il, a été pour cette ville une journée d'ivresse, de bonheur et de gloire. La petite-fille de Marie-Thérèse, la fille du roi-martyr, l'auguste compagne de l'héritier présomptif du trône de saint Louis, est arrivée dans nos murs. A la vue de cette princesse illustre, que tant d'infortunes ont poursuivie avec une si cruelle persévérance, les plus touchantes émotions se sont mêlées aux transports les plus enivrants. C'est au milieu des acclamations d'une population immense que nous traçons ces lignes. Elles sont bien faibles, si on les compare aux élans sublimes que nous allons essayer de peindre. »

Pour mieux célébrer « les hautes vertus, l'héroïsme et la piété de la duchesse, les Toulousains se sont surpassés. Rien, dans le passé, ne peut être comparé à ce qui a été imaginé pour traduire les transports de la joie générale ».

Sa présence, qui avait fanatisé les royalistes de Bordeaux, ne produisit pas un effet moindre sur ceux de Toulouse.

La princesse arrive par la porte Villeneuve, élargie pour faciliter la circulation. Un arc de triomphe s'élève à l'entrée de la rue du Petit-Versailles. Une estrade a été établie pour recevoir plusieurs milliers de spectateurs. Les deux côtés de la rue sont revêtus de draperies blanches, de guirlandes de laurier, de festons de feuillage, de fleurs de lys. Les quartiers que le cortège doit parcourir, de l'église Saint-Sernin à la place du Salin, offrent « un coup d'œil enchanteur ». Les rues des Balances, Peyrolières, Saint-Rome, des Changes, des Filatiers, la place Bourbon (des Carmes),

Digitized by Google

étaient pavoisées de milliers de drapeaux, ornés de riches broderies. Il en était de même de la rue Pharaon, de la place du Salin, des rues Nazareth, Saintes-Carbes, des Nobles (Fermat), Boulbonne, Cantegril, de la maison Professe.

Les habitants de la banlieue, et même des communes éloignées, étaient accourus en foule. L'affluence était surtout grande sur le parcours du cortège. De toutes parts s'élèvent des chants.

Le maréchal Pérignon se porte au-devant de la duchesse, ainsi que le préfet comte de Rémusat, M. de Villèle, la Municipalité et le groupe des jeunes filles « choisies dans les classes les plus relevées de la société ».

L'anxiété s'accroît. Enfin, « l'auguste rejeton de tant de rois, la fille des Césars », arrive à l'entrée de la ville. « Tous les yeux sont fixés sur la princesse, et un sentiment, qu'il est impossible de définir, saisit tous les cœurs, les comprime et fait couler de douces larmes. En contemplant ces traits que le malheur a longtemps flétris, l'âme est oppressée par tant de souvenirs, qu'elle ne peut résister à ce mouvement de sensibilité qui l'entraîne, et l'enthousiasme seul est assez puissant pour le surmonter. »

Le canon tonne, les acclamations se font plus nourries. Le maire harangue la princesse. Un groupe de jeunes filles lui exprime « les sentiments de la cité fidèle » et lui offre les présents d'usage.

Elle refuse l'hommage du dais, monte dans une calèche, et le cortège s'ébranle. Il a « toute la pompe d'une marche triomphale ». On dételle les chevaux, et quarante jeunes gens, « costumés avec élégance, se disputent l'honneur de traîner la calèche de la princesse ». Des détachements de la garde royale à cheval, du corps des lanciers et de la gendarmerie ouvrent la marche; ils sont suivis de la garde urbaine et du corps des musiciens.

Des jeunes filles, « vêtues de blanc, ceintes d'écharpes vertes et couronnées de lys, précèdent et entourent la voiture », et jettent des fleurs sur le passage de la duchesse.

Digitized by Google

Puis viennent le maire et le Conseil municipal, le maréchal Pérignon et son état-major, les troupes, enfin les corporations et leurs bannières, qui ferment la marche.

Au milieu d'un concert ininterrompu d'acclamations, la duchesse parvient à la Préfecture. On avait projeté une illumination générale; mais un fort orage, survenu peu après son arrivée, et qui se renouvela avec violence dans la soirée, empêcha la fête de nuit.

Le duc n'arriva que le lendemain, dimanche, dans l'après-midi; ce retard était certainement voulu, de même que son départ anticipé. La duchesse eut ainsi les coudées franches. Le lundi, elle alla dans les hôpitaux et au quartier Saint-Cyprien, où on lui fit une belle réception. Elle fut reçue à l'Académie des Jeux Floraux, jeta un regard sur les Archives de la ville, visita le Capitole, et parut au balcon pour répondre aux acclamations de la foule; puis elle se rendit « aux établissements pieux et charitables, où son cœur l'appelait ». A Saint-Sernin, elle entendit la messe, à laquelle assistait l'archevêque Primat; elle alla ensuite au couvent de la Visitation.

Avec son mari, elle passa en revue les troupes à l'Esplanade; cette revue attira un grand concours de peuple. A ceux qui demandaient au duc s'il était satisfait, il répondit : « Ne suis-je pas Toulousain? » (1). Le soir, au spectacle, on représenta *Athalie*. Le public ne manqua pas d'applaudir les nombreuses allusions dont la pièce est remplie, notamment les suivantes :

« Et comptez-vous pour rien Dieu qui combat pour nous ?
. . . . . .
« Voilà donc votre roi, votre unique espérance ! »

Pendant son séjour, la duchesse reçut des députations de dames et demoiselles des différents quartiers de la ville.

---

(1) Il revint à Toulouse et y séjourna environ un mois, du 13 novembre au 17 décembre, rayonnant dans la région.

Digitized by Google

Illuminations, danses et chants continuent le mardi et le mercredi. On évaluait à 50.000 le nombre des étrangers venus à Toulouse dans ces circonstances.

« Jamais, dit le *Journal de Toulouse*, la ville ne déploya plus de pompe et de magnificence. Jamais les habitants ne firent éclater une joie plus vraie et plus pure. »

En souvenir de la visite du duc et de la duchesse, la municipalité donna le nom d'*Angoulême* au rond-point et aux allées, qui, quinze ans plus tard, allaient prendre le nom de Lafayette.

Le peintre Roques fit, de mémoire, le portrait de la duchesse, et Griffoul-Dorval son buste. Les objets les plus hétéroclites lui furent offerts. On multiplia les marques du respect le plus outré. L'adulation fut poussée à des limites invraisemblables (1).

Comment expliquer le culte que lui vouaient ses fidèles? Elle n'était ni belle, ni jolie, ni aimable. Son parler sec, son geste impérieux, son air hautain, son regard glacé et ses propos souvent blessants, étaient plutôt faits pour décourager. Rappelons que, lors de sa réception du 2 septembre, elle ne sut dire à M. de Villèle, qui s'était efforcé de lui être agréable : « Il a régné bien peu d'ordre dans la ville, Monsieur le Maire ! »

Sans doute, le souvenir de tout ce qu'elle avait souffert inspirait une pitié profonde. Mais on voyait surtout en elle la descendante d'une longue suite de rois tenant leur pouvoir de Dieu, investis par l'Eglise d'une mission sacrée, et participant en quelque sorte du caractère de la divinité; dès lors, faisant abstraction des côtés défectueux de sa nature, on ne la jugeait pas, on la vénérait comme un être exceptionnel, placé en dehors et au-dessus de la vulgaire humanité.

---

(1) Dans un salon de l'ancien hôtel de Villèle, rue Vélane, on peut voir sur le parquet une étoile en marqueterie de bois : cette étoile indiquait la place occupée par la duchesse à la soirée qui lui fut offerte.

Digitized by Google

Au surplus, les manifestations dont le duc et surtout la duchesse furent l'objet, eurent-elles l'ampleur que leur attribue le *Journal de Toulouse*? Comme il n'y avait pas alors d'autre feuille publique dans notre ville, il est difficile de se prononcer. Convenons cependant qu'il serait surprenant que les impérialistes et les républicains se fussent ralliés en masse aux Bourbons. Les opposants furent certainement nombreux.

En effet, quelques jours après le départ des princes, le Procureur général demande qu'on réprime avec sévérité les « cris séditieux et attentatoires au respect dû à la majesté royale », et qu'on frappe « les malveillants qui se répandent dans les campagnes pour y semer et propager des bruits injurieux pour le gouvernement royal « (17 septembre 1815).

On signale, en un seul jour, sept jugements pour cris séditieux, tels que : *Vive l'Empereur!* Malgré ces exemples, « on continue, dit le journal, à trouver dans un grand nombre de départements quelques fous furieux qui se font condamner à des peines plus ou moins graves pour des cris ou des propos séditieux. »

Mais les ovations des royalistes des départements parcourus par les princes, ainsi que la réception que Toulouse venait de leur faire, leur avaient donné un prestige dont ils espéraient bien tirer parti, chacun dans un sens différent.

Le duc d'Angoulême avait alors quarante ans. Resté à peu près désœuvré jusqu'en 1814, il manquait d'expérience. Désirant initier son neveu au maniement des affaires, le roi lui confia les fonctions de grand amiral, ce qui lui permettait de visiter le littoral de la Manche et de l'Océan, et de se mettre en relations avec les populations de l'Ouest et du Midi. Il le poussa aussi à s'intéresser à l'armée, pour laquelle il avait d'ailleurs une prédilection marquée. « Il était, dit M^me^ de Boigne, moins nul que certaines niaiseries, dont on ferait un volume, donnaient lieu de croire. C'était un homme très incomplet, mais non pas incapable ». Il

Digitized by Google

déplaisait surtout au parti dévot, « qui ne lui pardonnait pas son éloignement pour la politique du Confessionnal ».

La duchesse était une tout autre nature. « Elle était née pour être la plus noble et la meilleure des princesses, mais sa bonté naturelle n'avait pas résisté aux épreuves. Elle respirait la haine et la vengeance. Dans ses beaux yeux, qui restaient toujours rougis par les larmes, passaient des éclairs de colère si l'on parlait de quelque événement de la Révolution. Une voix forte, âpre, masculine, donnait à ses paroles un caractère de rudesse. Hallucinée par les fantômes décapités de son père et de sa mère, il lui semblait voir du sang aux mains de tous ceux qui avaient servi la République. Ses premiers mots, quand on lui présentait un nouveau venu, étaient : « Vous étiez dans les armées des Princes? dans les armées de l'Ouest? Combien de temps y êtes-vous resté? » (1).

Sa haine de la Révolution était profonde. Le marquis de Duras, ayant épousé la fille du député Kersaint, elle refusa de la recevoir, parce qu'elle était la fille d'un Conventionnel.

N'ayant pas oublié que le czar de Russie avait obligé la famille royale à chercher un asile en Angleterre, elle le reçut froidement en 1815, tandis que l'intérêt de notre pays eût été de lui faire un accueil plus affectueux. Elle reçut tout à fait mal Talleyrand, parce qu'il était un ancien évêque sécularisé.

Elle s'attaqua à un personnage plus redoutable, l'ancien terroriste Fouché, devenu duc d'Otrante.

Bien qu'ayant trahi tous les pouvoirs qu'il avait servis, il avait su se rendre indispensable. Après le retour du roi, le ministère de la Police générale lui avait été confié. Les ministres ayant annoncé qu'ils feraient une visite à la duchesse, celle-ci répondit que « ne pouvant prendre sur

(1) *1815*, par H. Houssaye, 397.

Digitized by Google

elle de supporter froidement la vue de l'un des hommes qui avaient envoyé son père à l'échafaud, elle ne recevrait pas le duc d'Otrante ».

Le maintien de Fouché devenait impossible après cette déclaration. Il donna sa démission (19 sept. 1815), et accepta l'ambassade de Dresde, qui constituait une disgrâce déguisée.

La duchesse prit également une large part au renvoi du ministre Decazes, que Louis XVIII affectionnait et qu'il aurait voulu conserver; elle le trouvait trop libéral.

Elle ne donnait sa confiance qu'aux hommes du passé, à ceux qui, comme elle, n'avaient rien appris ni rien oublié. Aussi détestait-elle le duc d'Orléans, dont les sentiments libéraux étaient bien connus, — comme si elle avait eu l'intuition du danger qu'il faisait courir à la branche aînée. Sa répulsion en l'apercevant fut telle, qu'elle faillit s'évanouir, — ce dont le prince fut très mortifié.

La duchesse s'intéressait particulièrement à l'armée. Elle en connaissait bien le mécanisme et avait noué des relations avec nombre d'officiers : elle n'ignorait pas que les changements politiques graves sont presque toujours réalisés par l'armée.

Elle attachait peu d'importance à la toilette. Son entourage en était contristé. On ne manquait pas de critiquer ses costumes, ses pantalons à sous-pieds, ses toques à plumes, sa mise à l'anglaise. Plus tard, cependant, elle se montra moins ennemie de la mode.

Mme de Boigne, qui la connaissait bien, disait d'elle : « ... Pleine de vertus, de bonté, princesse française dans le cœur, (elle) a trouvé le secret de se faire croire méchante, cruelle et hostile à son pays. Les Français se sont crus détestés d'elle et ont fini par la détester à leur tour. C'est l'effet d'une fausse fierté. Avec un petit grain d'esprit ajouté à sa noble nature, Madame aurait été l'idole du pays »; malheureusement, ajoute-t-elle, elle a toujours éprouvé une répugnance instinctive pour « les personnes distinguées par leur esprit ».

Digitized by Google

Ses sentiments religieux primaient tout. Elle traitait sans ménagement Mme de Cayla, favorite de Louis XVIII. Mais celle-ci ayant obtenu du roi qu'il accomplît ses devoirs religieux au moment de la mort, la duchesse d'Angoulême fut dès lors gracieuse à son égard.

Elle parlait rarement de sa mère, la reine Marie-Antoinette. « Toutes ses adorations, dit Mme de Boigne, étaient pour son père; et, avec ses vertus, elle avait pris ses formes peu gracieuses. »

Elle fuyait les amusements. Le duc de Berry, son neveu, à qui on parlait de rendre l'Elysée plus gai, répondait : « Pas si facile que vous le croyez! Mon père (Charles X) le trouverait très bon et serait même aise d'en profiter, car, malgré tous ses scrupules religieux, il aime le monde. Mais je ne crois pas que cela convînt au roi, et je suis sûr que cela déplairait à mon frère et plus encore à ma belle-sœur. Elle n'entend pas qu'on s'amuse autrement qu'à sa façon : *moult tristement*... Vous savez ? » Et il se mit à rire.

Il semble bien que, dans les premières années de la Restauration, la politique ait divisé les deux époux. Assez fréquemment, ils habitaient des pays différents. Mais le duc avait une sorte de culte pour sa femme. Elle l'entreprenait parfois sur ses idées libérales. Il l'arrêtait alors tout court : « Ma chère princesse, — c'est ainsi qu'il l'appelait —, ne parlons pas de cela; nous ne pouvons nous entendre ni nous persuader réciproquement! »

Lors de la guerre d'Espagne, en 1823, les relations sont meilleures. Le duc a été nommé généralissime. Il a sous ses ordres le maréchal Moncey et le général Guilleminot, major général. La duchesse est venue de nouveau s'installer à Bordeaux, pour suivre de plus près la marche des opérations. Son mari, dit la comtesse de Boigne, « montrait une bravoure froide et sans forfanterie sur le champ de bataille; il partageait les fatigues du soldat et les supportait mieux que sa frêle apparence ne semblait l'annoncer. La duchesse jouissait du succès de son mari d'une joie si étrangère à sa physionomie, qu'elle en était altérée... Son

Digitized by Google

attachement pour le duc était aussi tendre que sincère... » (1).

Chose curieuse! Très pieux tous deux, ils échappaient à l'emprise des prêtres. Pendant l'expédition d'Espagne, le prince refusa d'avoir un aumônier spécial. Il était resté fidèle à la tradition gallicane, respectueuse du caractère sacré du prêtre, mais lui refusant toute ingérence dans les affaires temporelles. Dans le clan des ultras, on considérait le duc presque comme un jacobin.

Bien accueillie par les Toulousains, la duchesse venait volontiers dans notre cité. Elle arriva le 3 mai 1823 pour assister aux Jeux Floraux. 18 jeunes gens, vêtus de robes blanches et ceints de rubans verts, voulaient s'atteler à sa calèche pour la conduire à la Préfecture. Elle eut le bon goût de refuser. A peine arrivée, sa première visite fut pour le cardinal archevêque de Toulouse.

Par déférence pour la duchesse, la Fête des Fleurs fut ajournée au lendemain, 4 mai, dans la salle des Illustres. Il y eut une assistance considérable. On célébra « l'auguste princesse, épouse du héros du Midi, héroïne elle-même ». Elle se déclara très touchée des sentiments des Toulousains. « Ils me pénètrent plus que je ne puis l'exprimer », dit-elle.

Infatigable, elle visita presque toutes les villes de la Gascogne, du Languedoc et de la Provence. Luchon comptait sur sa présence, mais la duchesse opta pour Saint-Sauveur. De son côté, Bagnères-de-Bigorre fit des démarches : la duchesse consentit à y venir poser la première pierre de l'établissement thermal.

Elle parcourut les Pyrénées et alla, notamment, à Gavarnie.

La guerre d'Espagne donna un certain prestige au duc,

---

(1) Le musée Saint-Raymond s'est enrichi, en 1923, de la selle espagnole en velours amaranthe sur laquelle la duchesse d'Angoulême a passé les Pyrénées en revenant d'Espagne.

Digitized by Google

devenu Dauphin depuis l'avènement de Charles X. Placé à la tête de l'Administration des prisons, il y montra des qualités solides. On lui reconnaissait de la modération, de l'impartialité et des sentiments libéraux. Le ministère Martignac fut constitué en partie sous son patronage.

Il paraît avoir songé au ministère de la Guerre, qui ne lui fut pas accordé. Cet échec l'aigrit. L'élection du général Clauzel comme député, en mars 1829, le rejeta vers les *ultras*. Le Dauphin « n'avait pas pardonné à cet officier l'expulsion de la duchesse d'Angoulême de Bordeaux pendant les Cent-Jours, et il conçut de sa nomination un excès de déplaisance qui tenait de la monomanie... Depuis cette époque, on ne retrouva plus en lui une seule lueur de ce bon sens sur lequel la France avait fondé des espérances pendant plusieurs années » (1).

Il y a peut-être quelque exagération dans ce jugement. Mais il n'est pas impossible que ce brusque changement ait influé sur les événements qui allaient se dérouler.

Le désaccord entre Charles X et la nation s'accentuait. La perspective de l'avènement prochain d'un prince libéral aurait peut-être fait prendre patience. Malheureusement, on était en présence d'un souverain impopulaire, décidé à imposer sa volonté au pays; d'un héritier présomptif, qui, après avoir échappé pendant quelque temps à l'influence politique de sa femme, était tout à fait retombé sous son empire.

Il avait confiance dans le ministère Polignac et ne répugnait pas à l'emploi de la force. Plus clairvoyante, la Dauphine était inquiète; les mesures violentes lui paraissaient dangereuses. Passant à Dijon, elle avait été témoin d'un mouvement populaire qui ne laissait pas de doute sur l'état des esprits : « Ils avaient bien envie de m'insulter, dit-elle, mais je leur ai fait cet air qu'on me connaît, et ils n'ont pas osé! »

(1) *Mémoires de la comtesse de Boigne*, III, 239.

Digitized by Google

En partant pour Vichy, elle avait obtenu du roi qu'aucune mesure ne serait prise en son absence. Cette promesse fut oubliée. Les ordonnances publiées, l'insurrection éclata. Nommé généralissime le 29 juillet, avec Marmont comme major général de la garde, le duc eut avec le maréchal une scène des plus violentes; ils faillirent se battre. Bientôt après, les troupes de ligne se joignirent à l'émeute. La révolution triomphait. La crainte de l'avenir l'avait hâtée.

Le 2 août 1830, au moment de partir pour son dernier exil, la duchesse était profondément émue. Son mari montra une certaine philosophie. — « Puisqu'ils ne veulent pas de moi, dit-il, eh bien! qu'ils s'arrangent. »

Ils s'embarquèrent à Cherbourg et se rendirent quelque temps après en Autriche. Le duc mourut à Goritz, en 1844; sa femme lui survécut jusqu'en 1851; elle mourut à Frohsdorf.

Nul ne contestait les vertus privées de la femme, son courage, l'énergie de son caractère. Mais vingt ans d'absence en avaient fait une étrangère dans son propre pays. Elle ne comprit ni son temps, ni le milieu où elle vivait. Il lui manquait l'ouverture d'esprit, l'art de conduire les hommes, enfin les qualités nécessaires à ceux qui ont la tâche difficile de gouverner un peuple épris de liberté. Sans qu'elle s'en soit rendue compte, la duchesse d'Angoulême a contribué pour sa part à la chute des Bourbons.

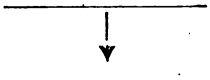

Digitized by Google

LA PROTOHISTOIRE DE L'EUROPE BARBARE

D'APRÈS LES RÉCENTES DÉCOUVERTES DE TOULOUSE ET DE LA PÉNINSULE HISPANIQUE

PAR M. L. JOULIN

I. — La protohistoire en 1900.

Les textes et la linguistique ont appris la répartition des races et des peuples de l'Europe barbare au commencement du huitième siècle a. C. Les Ombriens, les Etrusques et les Sicules occupent la Péninsule italique; les Thraco-Illyriens, le nord de la Péninsule balkanique; les Ibères, la Péninsule hispanique; les Ligures, la Gaule; les Bretons, l'Angleterre; et les Hyperboréens, toutes les contrées au nord des Alpes. Parmi les Hyperboréens, la linguistique distingue les *Celtes*, peuple d'idiome indo-européen, dont quelques tribus se seraient établies avant le huitième siècle dans les îles Bretonnes. Si l'on excepte les peuples Italiques et Illyriens, qui connaissent le travail du fer, les documents recueillis montrent que le bronze est le seul métal en usage dans l'Europe barbare; mais les caractéristiques des diverses civilisations ne sont pas déterminées. Il semble toutefois qu'une même civilisation règne dans l'Europe Centrale et Occidentale.

Un texte d'Aviénus indique que des tribus celtiques venues du littoral de la mer du Nord, se sont fixées, vraisemblablement au septième siècle a. C., parmi les Ligures

Digitized by Google

du nord de la Gaule. D'autre part, Hérodote, au milieu du cinquième siècle, savait que l'Europe entière était dominée par les Celtes.

De leur côté, les archéologues ont étudié, dans l'Allemagne du Sud, la Gaule orientale et l'Italie septentrionale, d'importantes nécropoles, dont les mobiliers, d'une industrie du fer uniforme, ont été attribués aux Celtes, qui, d'après les textes, ont occupé ces contrées à diverses époques.

Telles sont les données qui, dès 1884, ont servi à tracer la protohistoire de la première civilisation du fer de l'Europe barbare (1). Cette civilisation a été créée par les Celtes de l'Allemagne du Sud. Grâce à sa supériorité, les Celtes ont successivement soumis tous les peuples de l'Europe moyenne, et formé un vaste empire qui comprenait, au cinquième siècle a. C., avec les contrées à l'est de l'Allemagne du Sud, la Gaule orientale. Aux quatrième et troisième siècles, cet empire s'étendait sur l'Italie septentrionale, le nord de la Péninsule des Balkans et jusqu'en Asie Mineure.

En 1900, Montelius a classé chronologiquement tous les documents archéologiques attribués aux Celtes (2). Il les a réunis en deux grandes périodes, le *Hallstatt*, du septième siècle a. C. à la moitié du cinquième, et *La Tène*, de la moitié du cinquième siècle à l'ère chrétienne.

Le Hallstatt comprend deux subdivisions : la première, au septième siècle; la seconde, au sixième siècle et à la moitié du cinquième. La Tène a trois subdivisions : moitié du cinquième siècle et quatrième, troisième siècle et deuxième, et premier siècle. La protohistoire s'est trouvée alors modifiée. On a admis que l'empire celtique s'est dissous vers la moitié du cinquième siècle, laissant deux

---

(1) D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, Paris, Hachette, 1884.

(2) Montelius, *La chronologie préhistorique en France et dans d'autres pays Celtiques*, Paris, Masson, 1900.

Digitized by Google

grands groupes de nations celtiques, la Gaule et les contrées au-delà du Rhin, et c'est dans les riches régions rhénanes que la civilisation de la Tène aurait pris naissance.

Sur la protohistoire des autres peuples de l'Europe barbare, il n'existait que de rares indications. L'archéologie n'avait pas déterminé les caractéristiques des civilisations des peuples du Nord et les modifications qu'elles avaient pu subir. On supposait que les civilisations du bronze s'étaient longtemps maintenues dans ces contrées, et que le travail du fer n'y avait été que tardivement connu, bien que quelques objets hallstattiens et de La Tène y eussent pénétré. Dans la Péninsule hispanique, les découvertes de vestiges préromains avaient été rapportées à une civilisation ibérique, dont les caractéristiques industrielles et les rites funéraires étaient encore à déterminer. Quant à la Gaule du Sud, des noms ibériques de localités de la Gascogne et du Bas-Languedoc semblaient rappeler une invasion des Ibères, qu'un passage d'Aviénus pouvait rapporter au commencement du cinquième siècle, et l'on attribuait à la civilisation ibérique les découvertes d'objets préromains faites dans ces régions.

II. — Nouvelles observations sur les découvertes archéologiques antérieures à 1900, et découvertes récentes de Toulouse et de la Péninsule hispanique.

a) Découvertes antérieures a 1900.

1° *La civilisation de Hallstatt est l'œuvre des Celtes.* — Cette attribution n'est pas douteuse, quand on constate que les armes et les ustensiles en fer de la première subdivision de Hallstatt, reproduisent les formes de l'âge de bronze, et que, seules, des influences de l'industrie italique se rencontrent dans la deuxième subdivision. On sait, du reste, que le passage de la civilisation du bronze à celle du

Digitized by Google

fer a été observé par l'archéologue Naue dans les nécropoles de la région des lacs de la Bavière (1). Nous ajoutons que si le Hallstatt était dû à un peuple Illyrien, comme le prétendent quelques archéologues étrangers, on devrait y trouver des types de l'industrie illyrienne, bien connue par les mobiliers funéraires de Watsch, Sanct-Margarethen et Glazinatz, et il n'en est rien.

2° *Conquêtes des Celtes à l'est et à l'ouest de l'Allemagne du Sud.* — La première subdivision de Hallstatt existe dans la Bohême, la Hongrie occidentale, la Silésie et la Gaule orientale (2). Ces contrées ont donc été conquises dès le septième siècle. La deuxième subdivision de Hallstatt se rencontre seule dans les régions alpines de l'Italie. Cela confirmerait le texte contesté de Tite-Live, qui mentionne une première invasion gauloise en Italie à l'époque de Tarquin l'Ancien, c'est-à-dire au début du sixième siècle.

b) DÉCOUVERTES RÉCENTES DANS LA RÉGION TOULOUSAINE ET LA PÉNINSULE HISPANIQUE (3).

1° *Conquête des deux contrées par les Celtes.* — Nous constatons tout d'abord qu'il existe une série de stations de la première subdivision Hallstattienne (VII[e] siècle) sur les bords du plateau Central de la France et des Cévennes méridionales, qui limitent, au sud, la Gaule orientale. Or, comme on ne trouve dans la Gaule du Sud que des stations de la deuxième subdivision (VI[e] siècle a. C. et moitié du V[e] siècle), on en conclut que les Celtes de la Gaule orientale sont descendus au sixième siècle dans la Gaule du Sud, et que les établissements

(1) Naue, *L'Epoque du Hallstatt en Bavière, Revue Arch.*, 1895.

(2) Hœrnes, *Die Hallstattperiode*, Brunswick, 1905.

(3) L. Joulin, *La Protohistoire de la France du Sud et de la Péninsule hispanique, Revue Archéologique*, 1922.

Digitized by Google

ibériques antérieurs ont été celtisés. Dans la Péninsule hispanique, on ne trouve également que des stations de la deuxième subdivision de Hallstatt, presque uniquement du reste dans les régions Nord et Ouest de la contrée. La conquête de ces régions a donc suivi immédiatement celle de la Gaule du Sud. Les Celtes ont vraisemblablement été arrêtés sur le steppe de la Nouvelle-Castille par les Carthaginois, maîtres de l'Etat de Tartesse dès le sixième siècle, comme l'indiquent les fouilles récentes de Villaricos dans la province d'Almèria. Le nom de Celtibérie, bien qu'il n'apparaisse qu'aux troisième et deuxième siècles, témoigne de l'assimilation des Ibères avec les Celtes, ainsi que les préhistoriens l'admettent pour les peuples de l'Europe moyenne.

2° *Civilisation ibéro-grecque du sud-est de la Péninsule hispanique.* — Un texte d'Hérodote apprend qu'au septième siècle les Phocéens ont été accueillis avec empressement par le roi de l'Etat de Tartesse, qui comprenait tout le Sud-Est de la Péninsule. Dans les différentes régions de cette contrée, il a été trouvé : 1° de nombreuses œuvres plastiques de travail indigène, qui reflètent des influences de l'art gréco-oriental et des arts grecs archaïque et classique; 2° des poteries indigènes peintes de motifs imités des premières séries helléniques; 3° des armes et des ustensiles en fer de types grecs du cinquième siècle. Ce sont d'importants témoins d'une civilisation ibéro-grecque développée dès le septième siècle dans cette partie de la Péninsule, dont les autres caractéristiques restent d'ailleurs à déterminer.

3° *Création par les Celtes de centres habités, dès leur arrivée dans les deux contrées.* — Dans aucune partie de la Gaule du Sud et de la Péninsule, il n'a été signalé jusqu'ici d'agglomérations importantes de l'âge du bronze. On en déduit que les Ligures et les Ibères vivaient à l'état de dissémination, et qu'ils étaient sujets à de fréquents déplacements, comme cela s'était produit en Grèce avant

Digitized by Google

la fixation des tribus helléniques. Les découvertes archéologiques récentes montrent que, dès leur arrivée, les Celtes ont créé le long des rivières et des fleuves, sur les voies de communication entre les régions, et sur le littoral méditerranéen, des établissements de toute nature, *oppida*, stations agricoles et pastorales, villes commerçantes et maritimes. C'est ce dont témoignent les séries de la région Toulousaine, du Béarn, de la Galice, de l'Aragon et de la Catalogne. Rapprochées des observations de l'Allemagne du Sud, de la Suisse, de la Lorraine et de la Bourgogne, ces découvertes indiquent que les Celtes ont fixé les populations soumises, et qu'ils leur ont apporté, avec l'industrie du fer, une organisation sociale et politique semblable à celle que les préhistoriens leur donnent dans la contrée qu'ils occupaient avant l'exode. On peut ainsi rapporter à la période de Hallstatt la fondation de la plupart des localités de noms celtiques reconnues dans l'Europe centrale et occidentale.

4° *Relations des nations celtiques de la Gaule du Sud et de la Péninsule avec les peuples méditerranéens.* — Pendant la période hallstattienne, ces relations ne se révèlent que par quelques objets helléniques de luxe, comme dans l'Allemagne du Sud et la Gaule orientale. Mais, dès que la civilisation de La Tène a remplacé celle de Hallstatt, les relations deviennent particulièrement actives, notamment dans une zône plus ou moins large autour du littoral méditerranéen. Elles se manifestent par des imitations des installations des villes helléniques du littoral et de leurs habitations, l'importation de nombreux objets grecs, italo-grecs et ibéro-grecs, et l'influence croissante sur l'industrie indigène des types grecs. Toutefois, l'industrie de La Tène conserve ses principales caractéristiques dans les armes, les parures et les rites funéraires. Ces relations, accompagnées de l'accroissement de nombreux centres habités, témoignent de la prospérité que la civilisation celtique a développée dans les deux contrées pendant la période.

Digitized by Google

5° *Transformations qui ont suivi la conquête romaine des deux contrées.* — Les nouvelles découvertes ont mis au jour de nombreux documents sur ces transformations. Les colonies grecques et puniques deviennent des villes romaines; les *oppida* abandonnés sont remplacés par des villes nouvelles, fondées dans les plaines voisines. Les pays italiques importent de nombreux objets, et leurs types industriels sont imités peu à peu par les indigènes. Ces transformations ont produit des crises économiques, manifestées à Toulouse par la pauvreté des mobiliers funéraires.

III. — La protohistoire d'après les récentes découvertes de Toulouse et de la péninsule hispanique.

Un nouvel examen des observations antérieures à 1900 et les découvertes récentes permettent aujourd'hui de présenter de la manière suivante la protohistoire de l'Europe barbare.

Huitième siècle a. C. — Au huitième siècle, de nombreuses tribus celtiques sont disséminées dans la partie de l'Allemagne qui comprend le bassin supérieur du Danube et les régions de la rive droite du Rhin. Elles ont une organisation sociale et politique caractérisée par l'existence de centres habités, et elles reconnaissent une autorité centrale qui maintient l'unité ethnique.

Du septième siècle a. C. à la moitié du cinquième. — Au septième siècle, les Celtes créent la première civilisation du fer de l'Europe moyenne, en réalisant le travail du fer des gisements alpins et franconiens. A partir de cette époque, les tribus celtiques, conscientes de la supériorité de leur civilisation sur celles des peuples du bronze, soumettent successivement toutes les contrées qui les entourent, et forment, en deux siècles et demi, un grand empire qui s'étend de la Vistule aux Colonnes d'Hercule. La civilisation celtique est imposée à tous les peuples, et il en

Digitized by Google

résulte une prospérité jusqu'alors inconnue dans ces contrées.

Dès le septième siècle, les Phocéens, en relations avec l'Etat de Tartesse, au sud-est de la Péninsule hispanique, développent chez les indigènes une civilisation du fer ibéro-grecque, qui se maintient aux siècles suivants sous la domination de Carthage. Les civilisations du bronze des peuples de l'Europe septentrionale ne paraissent pas modifiées.

De la moitié du cinquième siècle au deuxième siècle. — Vers le milieu du cinquième siècle, l'empire celtique s'est dissous, vraisemblablement par sa grandeur et les intérêts différents développés dans trois groupes de nations, la Gaule, les contrées au-delà du Rhin, et les régions Nord et Ouest de la Péninsule hispanique. En même temps, l'industrie de Hallstatt est remplacée par celle de La Tène, qui s'est inspirée des types méditerranéens. Les nouvelles armes, notamment, sont mieux appropriées aux combats que les Celtes auront à livrer, si l'excès de population les oblige à chercher de nouvelles terres dans les contrées méditerranéennes. En effet, au quatrième siècle, deux essaims de nations gauloises se dirigent, l'un vers l'Est, dans l'Allemagne du Sud et la Bohême, déjà celtisées; l'autre en Italie, où il fonde, entre les Alpes et les Apennins, au milieu de populations étrucisées, l'Etat appelé *Gaule cisalpine* par les Romains. Au début du troisième siècle, ce sont les Belges de la rive droite du Rhin, qui émigrent, pressés, croit-on, par les Germains révoltés. Deux tribus s'établissent dans la Gaule du Sud, entre le Rhône et la Garonne, tandis que d'autres tribus pénètrent dans la Péninsule des Balkans, descendent jusqu'à Delphes; puis, revenant au Nord vers la Thrace, passent en Asie Mineure, où elles fondent en Cappadoce l'Etat des *Galates*. Dans leurs nouvelles conquêtes, les Celtes conservent tous les éléments de la civilisation de La Tène, et n'empruntent que des objets de luxe aux peuples supérieurs qu'ils dominent.

Digitized by Google

Pendant cette période, les peuples du Nord connaissent l'usage du fer; toutefois, les caractéristiques de leur civilisation n'ont pas encore été déterminées. Dans le Sud-Est de la Péninsule hispanique, la civilisation ibéro-grecque s'est développée en suivant les différentes phases de la civilisation hellénique.

Deuxième et premier siècles a. C. — Rome, à l'apogée de sa puissance militaire, après les guerres puniques et la conquête de l'Orient, soumet en deux siècles toutes les contrées celtiques situées en deçà du Rhin et du Danube. Les deux fleuves deviennent la défense du grand Empire contre les Barbares du Nord de l'Europe, qui ont déjà menacé son existence à la fin du deuxième siècle. De leur côté, les Germains se sont répandus dans les pays au delà du Rhin et du Danube, où ils ont ruiné tous les établissements celtiques.

Dans cette disparition de la civilisation celtique, les luttes soutenues contre les Romains en Espagne, en Gaule, et dans les régions alpines, témoignent du sentiment profond de l'indépendance nationale développé par les Celtes parmi tous les peuples qu'ils avaient formés, et des efforts que ces peuples ont faits pour conserver une civilisation qui leur avait apporté une grande prospérité. Ce n'est pas toutefois le rôle le plus important des Celtes dans l'histoire de l'Humanité. La civilisation uniforme qu'ils avaient imposée à l'Europe moyenne et occidentale a été la sauvegarde, pendant plusieurs siècles, des civilisations méditerranéennes contre les Barbares du Nord de l'Europe, en même temps qu'elle a préparé l'expansion rapide de la civilisation gréco-latine dans les pays que Rome devait réunir à son Empire.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA « CULPA IN CONTRAHENDO » EN DROIT ROMAIN

(Fin.)

PAR M. J. CROUZEL

DEUXIÈME PARTIE

LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE ENCOURUE PAR LA PARTIE A LAQUELLE LA NON-CONCLUSION DU CONTRAT EST IMPUTABLE A POUR FONDEMENT LA « CULPA »

Pour que le contrat manqué produise les effets secondaires que l'équité exige, il faut, suivant Jhering, qu'il y ait eu *culpa in contrahendo*. Et cette *culpa* est bien celle que les jurisconsultes romains désignent par les expressions *imprudentia, negligentia, desidia,* etc. Le passage suivant, de cet auteur, ne peut laisser aucun doute sur ce point : « La *culpa in contrahendo* n'est autre chose que la *culpa* contractuelle dans une direction spéciale. De là découle la conséquence suivante quant au degré de la *culpa* à prester : le même degré de faute, qui doit être presté pendant la durée du rapport contractuel, doit aussi l'être dans sa formation, car les mêmes motifs, tirés de la nature du contrat qui, là, décident ce point, existent également ici » (1).

Une autre preuve, c'est que, dans un second passage, le même auteur, d'accord sur ce point avec Bechmann (2),

(1) P. 48.
(2) *System des Kaufs nach gemeinem Recht,* II, p. 432 et s.

Digitized by Google

admet qu'en l'absence de faute, la responsabilité est exclue. Il suppose que le vendeur ignore l'inexistence de la chose vendue ou sa perte, et il dit: « S'il l'a ignorée, toute responsabilité semble exclue d'après les sources, car elles se bornent à remarquer que le contrat est nul, sans faire mention d'une *culpa in contrahendo* quelconque » (1).

Que, dans la plupart des hypothèses prévues, il y ait une faute suffisante pour motiver une responsabilité contractuelle, cela ne saurait faire aucun doute. Il y a faute à commettre un *lapsus* dans une lettre qu'on écrit pour faire une commande. Il y a faute, si l'on veut, quoique la solution puisse paraître rigoureuse, à charger un messager de parler pour soi; il y a faute, de nos jours, à faire une commande par une dépêche télégraphique unique, au lieu d'envoyer deux dépêches, dont la seconde serait un *duplicata* et une confirmation de la première.

CHAPITRE PREMIER

EXAMEN CRITIQUE DE L'ARGUMENTATION DE JHERING EN FAVEUR DE LA NÉCESSITÉ D'UNE « CULPA »

Mais la question est de savoir si la *culpa*, dans ce sens, est la condition essentielle de la responsabilité. Plusieurs romanistes sont convaincus du contraire. Wächter (2) reproche à Richelmann (3) d'avoir fait intervenir ici l'idée de faute, et Windscheid (4) fait le même reproche à Jhering. Celui-ci, pour justifier sa thèse (5), s'appuie sur deux séries de textes.

La première série est celle des cinq textes que l'auteur a constamment considérés comme fondamentaux dans la

(1) P. 61. Voy. aussi Accarias, *op. cit.*, pp. 272, 273.
(2) *Op. cit.*, II, p. 749.
(3) *Der Einfluss des Irrthums auf Verträge* (1837), p. 134 et s.
(4) *Op. cit.*, § 315, n. 7.
(5) Accarias admet aussi la nécessité de la faute.

Digitized by Google

matière. Ce sont les fragments relatifs à la vente d'une chose hors du commerce ou d'une hérédité qui n'existe pas. A propos des deux premiers de ces textes, l'auteur dit : « Lorsque la loi, dans les deux cas que nous connaissons, impose au vendeur la prestation de dommages-intérêts, elle lui fait ce reproche : Vous n'auriez pas dû conclure le contrat, car vous auriez dû connaître l'obstacle, et par votre ignorance la partie adverse a subi un dommage ». Cette observation est-elle exacte? Dans les textes, on constate que l'acheteur a été trompé; ce qu'il faut entendre, dit avec raison Jhering, en ce sens que le vendeur, de très bonne foi, a cru pouvoir vendre et a trompé l'acheteur sans le vouloir. Mais on ne voit pas bien que Modestin et Justinien reprochent cette erreur au vendeur : ils constatent seulement que l'acheteur a été trompé. Et cela est, en effet, nécessaire, pour qu'on puisse lui donner un recours contre le vendeur. Ils n'imputent donc pas nettement une faute à ce dernier.

Quant aux textes suivants, ils se prêtent encore moins, s'il est possible, à cette interprétation. L'argument tiré de ces textes par Jhering n'est donc pas parfaitement convaincant. Jhering s'attendait du reste, à ce point de vue, à rencontrer des contradicteurs : Mais peut-on parler ici de *culpa* dans son chef (du vendeur), dit-il? En répondant affirmativement à cette question, je ne doute nullement que je ne doive m'attendre à de la contradiction, et je ne sais si je pourrai la réduire au silence; mais je suis très convaincu, pour ma part, qu'un juriste romain n'aurait pas hésité à désigner l'ignorance du vendeur d'une manière absolue, et sans égard aux circonstances, sous le nom de *culpa* (1).

La seconde série de textes invoqués par Jhering pour prouver la nécessité de la *culpa* sont empruntés à Africain et à Ulpien. Ces jurisconsultes attribuent, en effet, une *culpa*

(1) P. 32, 33.

Digitized by Google

à l'un des contractants, dans des circonstances qu'on peut considérer comme identiques à celles que prévoient nos cinq textes, et c'est de cette *culpa* qu'ils font découler la responsabilité contractuelle.

Africain (1) prévoit un mandat donné pour acheter un esclave déterminé. Le mandataire exécute le contrat, mais l'esclave acheté est voleur, et il commet un vol au préjudice du mandataire. Africain déclare le mandant responsable et lui fait le reproche d'avoir choisi un esclave voleur; il lui fait ce reproche sans se laisser arrêter par la considération de l'ignorance où il pouvait légitimement se trouver du vice de l'esclave : « *Culpam eorum, quorum causa contrahatur, ipsis potius damnosam esse debet, nam certe mandantis culpam esse qui talem servum emi sibi mandaverit.* »

Mais, sur ce texte, il convient de présenter deux observations. La première est faite par Jhering lui-même, quand il dit : « Que le mandant, indépendamment d'une *culpa* de sa part, doive réparer envers le mandataire le dommage qu'il a souffert par suite du mandat donné (et non pas seulement à l'occasion de son exécution), cela constitue une loi d'équité, que le droit romain reconnaît expressément, aussi bien dans des décisions concrètes (2) que sous une forme abstraite. »

Or, c'est justement le même jurisconsulte, Africain, qui affirme, en cas pareil, sous une forme abstraite, la responsabilité du mandant, quand il dit, dans la même loi 61, § 5, D. *De furtis* (XLVII-2); « *Nemini officium suum damnosum esse debet* » et « *justissime enim procuratorem allegare non fuisse se id damnum passurum, si id mandatum non suscepisset.* »

---

(1) L. 61, § 5, D. *De furtis* (XLVII-2).

(2) Quant aux décisions concrètes, voy. outre celle de la loi précédente, la L. 17, pr., D. *De in rem verso* (XV-3), d'après laquelle le mandant doit rembourser l'argent prêté par le mandataire et perdu sans sa faute L. 8, § 8, 29, § 2, D. *Mand.* (XIII-1) (Note de Jhering).

Digitized by Google

Il suit de là avec évidence, et Jhering le reconnaît, qu'Africain n'avait pas besoin de faire intervenir la faute pour motiver sa décision et que, par conséquent, la responsabilité du mandant se justifie indépendamment de toute *culpa* pouvant lui être imputée.

Les trois textes d'Ulpien se réfèrent, l'un à la responsabilité qui incombe au vendeur en vertu de l'édit des édiles, en cas de vices et défauts cachés de la chose vendue, un autre à la responsabilité qui résulte d'une vente accompagnée d'une garantie expresse que ces vices et défauts n'existent pas, le troisième à la responsabilité née de l'admission d'un autre associé par un membre de la Société.

Le premier porte : « *Dummodo sciamus venditorem etiamsi ignoravit ea quae aediles praestari jubent, tamen teneri debere. Nec est hoc iniquum, potuit enim ea nota habere venditor : neque enim interest emptoris, cur fallatur, ignorantia venditoris an calliditate* » (1).

Le second texte est ainsi conçu : « *Quid enim si ignoravit quidem furem esse, adseveravit autem bonae frugi, et fidum, et *care* (ou *caro*) *vendidit ? Videamus an ex empto teneatur? Et putem teneri. Atqui ignoravit. Sed non debuit facile quae ignorabat adseverare. Inter hunc igitur et qui scit, interest : qui scit praemonere debuit furem esse; hic non debuit facilis esse ad temerariam indicationem* » (2).

Jhering nous présente le troisième texte d'Ulpien en ces termes : « Celui qui, à l'insu de ses associés, accueille un tiers dans la communauté, répond d'une manière absolue envers eux des actes de ce tiers (3). Il supporte le *periculum* de son choix. Il ne faut donc pas, de sa part, une *culpa in eligendo;* néanmoins, Ulpien, dans la L. 23 pr. *Pro soc.*, justifie cette responsabilité par le point de vue de

(1) L. 1, § 2, D. *De Aed. ed.* (XXI-1).
(2) L. 13, § 3, D. *De Act. empt.* (XIX-1).
(3) L. 23, D. *Pro soc.* (XVII-2).

Digitized by Google

la *culpa : quia difficile est negare culpa ipsius admissum;* ce qui ne veut pas dire que la seule conclusion de la nouvelle société, comme telle, constitue une violation de devoirs; le *socius* ne fait rien qu'il ne puisse faire, mais il doit répondre du résultat. »

Le premier de ces textes suggère naturellement cette réflexion : Dire qu'il importe peu à l'acheteur d'être trompé par l'ignorance ou par la fourberie du vendeur, c'est bien faire entendre que la responsabilité du vendeur naît de son fait d'avoir entraîné l'erreur de l'acheteur, sans le vouloir, plutôt que de la faute commise par lui; car l'ignorance peut très bien n'être pas fautive. On peut conclure de là que la *culpa,* au sens ordinaire du mot, n'est pas nécessaire et que, par suite, si une *culpa* est invoquée, c'est une *culpa* d'une nature toute particulière.

Dans le second texte, c'est bien une imprudence qui est reprochée au vendeur. Car c'est manquer de prudence d'affirmer les bonnes qualités de l'esclave qu'on vend, sans être certain du fait. Ce texte permet donc d'affirmer qu'il y a responsabilité du vendeur, quand celui-ci a commis la *culpa* de certifier les bonnes qualités de l'esclave. Permet-il de conclure qu'il n'y a pas de responsabilité quand il n'y a pas de faute de ce genre? Ce n'est nullement prouvé.

Dans le troisième texte enfin, Ulpien reproche réellement une *culpa* au membre de la Société qui s'est associé quelqu'un : « *Quia difficile est negare culpa ipsius admissum.* » Mais cette *culpa* constitue-t-elle une faute au sens usuel du mot? Jhering lui-même dit formellement le contraire. On ne peut, en effet, la considérer comme une faute, qu'à la condition de comprendre sous ce terme, non une *imprudentia,* une *negligentia,* une *desidia,* etc., mais une *culpa* d'une nature très spéciale, qu'il nous sera aisé de déterminer tout à l'heure.

Digitized by Google

CHAPITRE II

ARGUMENTS PRÉSENTÉS CONTRE LA DOCTRINE DE JHERING D'APRÈS LAQUELLE UNE « CULPA » EST NÉCESSAIRE

Telle est l'argumentation de Jhering en faveur de cette thèse que la responsabilité contractuelle de la partie trompée, en cas de contrat manqué, a pour base une *culpa*. Nous devons compléter les réserves que cette argumentation nous a suggérées, en nous plaçant au point de vue de textes qui n'ont pas été visés par l'auteur. Quatre fragments importants (1) proclament, en matière de legs, la responsabilité de l'héritier dans des circonstances dans lesquelles ni les jurisconsultes romains, ni leurs commentateurs modernes n'ont jamais vu de *culpa* au sens usuel du mot. Or la responsabilité de l'héritier, à raison de l'inexécution d'un legs, est bien une responsabilité contractuelle.

« Le legs ne s'éteint par la perte de la chose, écrit Accarias, qu'autant qu'elle est fortuite, c'est-à-dire non imputable à l'héritier grevé. Or, on la lui impute non seulement lorsqu'elle est due à son dol, à sa faute active, ou même à sa simple négligence (2), mais encore lorsqu'elle résulte de son fait même le plus licite, et accompli sans aucune conscience du dommage qu'il pouvait causer au légataire » (3).

Donc, la responsabilité contractuelle peut être encourue sans *culpa*. C'est encore ce que confirme Jhering lui-même, quand il dit : « Lorsque la loi, dans les deux cas que nous examinons, impose au vendeur la prestation de dommages-

---

(1) L. 91, § 2, D. *De verb. obl.* (XLV-1); L. 63, D. *De leg.* II (XXXI); L. 25, § 2, D. *Ad sc. Trebellianum* (XXXVI-1); § 16, Inst. *De leg.* (II-20).

(2) L. 47, §§ 4 et 5, D. *De Leg. I* (XXX-1).

(3) *Précis*, I, pp. 1089-1090.

Digitized by Google

intérêts, elle lui fait ce reproche : « Vous n'auriez pas dû conclure le contrat, car vous auriez dû connaître l'obstacle, et, par votre ignorance, la partie adverse a subi un dommage. » On ne peut méconnaître, il est vrai, qu'il y a des circonstances où les rapports peuvent être de telle nature que, malgré la meilleure volonté du monde, cet obstacle lui reste caché; ainsi, par exemple, si la vente portait sur une chose léguée, située à l'extérieur et qu'il n'a jamais vue. Que le vendeur, même dans ce cas, doive être responsable, cela n'est pas seulement indubitable d'après les expressions des sources, mais cela est encore absolument conforme à l'équité! En effet, du moment où l'on se demande si c'est lui ou l'acheteur qui doit souffrir des conséquences de son ignorance, le choix ne peut être douteux » (1).

Dans les cas dans lesquels Jhering a cru voir une *culpa in contrahendo*, il n'y a donc pas plus de *culpa* (négligence ou imprudence) que dans les cas de legs inexécutés par l'héritier, parce que celui-ci en ignorait l'existence. Il semble rationnel de conclure de là que la responsabilité contractuelle des parties peut être engendrée par leur fait, indépendamment de toute *culpa*, en matière de contrats manqués, qu'elle peut être engendrée par le simple fait, en matière d'impossibilité d'exécution d'un legs, aussi bien qu'en matière de dommages causés au mandataire par la seule exécution du contrat, qu'il a accepté. En généralisant le principe, on peut dire qu'en droit romain, aussi bien qu'en droit français, le débiteur est responsable de son simple fait, toutes les fois qu'il se met dans l'impossibilité d'exécuter son obligation par un acte étranger à l'exécution elle-même; tandis qu'il est seulement responsable de sa faute, quand l'acte, ayant rendu l'exécution impossible, a trait à cette exécution elle-même.

Contre la thèse de la nécessité de la *culpa*, au sens usuel

---

(1) *Op. cit.*, p. 32.

Digitized by Google

du mot, Jhering nous fournit encore trois arguments puissants. Et d'abord dans le passage suivant, il justifie le principe de la responsabilité contractuelle dans des termes tels que le lecteur ne voit pas le moindre motif, pour la production de cet effet, d'exiger la *culpa* de la part de la personne à laquelle la non-conclusion d'un contrat valable est imputable. L'obligation d'exécuter, dit-il, ne se produit pas et le but véritable du contrat est manqué; « mais cela n'empêche nullement que le contrat ne puisse produire des obligations d'une autre espèce, en tant du moins que celles-ci ne visent point l'exécution, mais, par exemple, la restitution de la chose donnée, les arrhes, les dommages-intérêts. La qualité de la chose d'être *res extra commercium* exclut nécessairement la possibilité de l'*exécution*, mais non celle d'une autre obligation résultant de ce contrat. Les parties ont consenti, toutes les autres conditions du contrat à l'exception de la capacité de l'objet sont réunies; pourquoi donc ce contrat ne pourrait-il pas produire entre les parties une obligation, du moment que celle-ci n'a pas pour objet la prestation de l'objet même? »

Un autre passage du même auteur n'est pas moins défavorable à sa thèse de la nécessité de la *culpa*. « On m'objectera encore, dit-il, que pareille *culpa* déterminée d'une manière abstraite, sans égard aux circonstances individuelles, n'est qu'une *culpa* fictive, qu'une *praesumptio juris et de jure*. Je concède volontiers que, régulièrement, chez les Romains, l'existence de la *culpa* est recherchée dans chaque cas particulier, si bien qu'un acte ne passe jamais pour coupable d'une manière absolue, et que si même il est présumé tel (par exemple le fait de se laisser voler la chose), on admet la preuve contraire. Mais, d'autre part, les juristes romains ramènent souvent à une *culpa* de l'auteur, une responsabilité fondée exclusivement sur la nature du rapport juridique et indépendante de la conduite individuelle du coupable. »

N'est-ce pas encore le sens qu'on peut attribuer à ce troisième passage de Jhering : « La *culpa* consiste en ce que le

Digitized by Google

vendeur contracte, sans pouvoir prester les conditions de la validité du contrat dans sa personne, et induit l'autre partie en erreur par la fausse apparence du contrat ? »

Ainsi, nous le répétons, il est péremptoirement démontré et par les textes et par diverses considérations présentées par Jhering lui-même, que le simple fait, même exempt de faute, suffisait pour engager la responsabilité. Julien, à propos des legs, pose le principe en ces termes : « *Ne factum cujusquam alteri damnum adferat* » (1).

Les Romains faisaient naître l'action aquilienne de la réunion de deux conditions : l'*injuria*, qui était la violation du droit de la victime, et la *culpa* qui était la négligence ou l'imprudence à laquelle était imputable le dommage injustement causé, c'est-à-dire le *damnum injuria datum*. Ils n'ont jamais qualifié d'*injuria* la lésion du droit d'un contractant. Mais s'ils n'ont pas, en matière contractuelle, qualifié ainsi l'acte contraire au droit de la victime, ils ont certainement aperçu cette lésion elle-même, et c'est à elle qu'ils ont expressément ou tacitement appliqué la qualification de *culpa* dans les hypothèses que nous avons rapportées (2). Ils ont ainsi fait remonter la responsabilité contractuelle, dans ces hypothèses, à une *culpa* qui n'est à proprement parler ni une négligence ni une imprudence, mais seulement un fait qui porte atteinte à un droit.

Il n'y a donc pas de véritable *culpa in contrahendo*. C'est encore à cette conclusion qu'on arrive quand on se réfère aux motifs d'ordre rationnel par lesquels nous avons essayé de justifier la quasi-validité du contrat manqué et la dation de l'action contractuelle. Nous nous sommes, en effet, demandé comment peut se justifier une responsabilité contractuelle née d'un contrat nul. Et nous avons expliqué ce résultat par l'idée d'un engagement tacite pris par tout

---

(1) L. 25, § 2, D. *Ad. sc. Trebell.* (XXXVI-1).

(2) L. 63, § 5, D. *De furt.* (XLVII-2); L. 1, § 2, D. *De Aedil. ed.* (XXI-1); L. 23, D. *Pro soc.* (XVII-2).

Digitized by Google

contractant d'indemniser l'autre si la chose n'existait pas ou ne pouvait pas être vendue, bref si un obstacle physique ou légal s'opposait à ce que le contrat visé se formât. S'il en est ainsi, évidemment la *culpa* n'a rien à faire dans la matière. Elle n'est pas plus nécessaire ici qu'il n'est nécessaire qu'on soit en faute pour être obligé de tenir les engagements qu'on a contractés. Un acheteur, dans les conditions ordinaires, est obligé de payer son prix et nul ne songera à dire que cette obligation est subordonnée à l'existence d'une faute. De même, il serait étrange que celui qui a promis tacitement d'indemniser l'acheteur, si la vente venait à se trouver nulle et si la conclusion du contrat venait à lui causer un préjudice, ne fût pas, de plein droit, et indépendamment de toute faute, obligé d'accomplir son engagement.

TROISIÈME PARTIE

L'ACTION CONTRACTUELLE, A LAQUELLE DONNE NAISSANCE LE CONTRAT MANQUÉ, PROTÈGE SEULEMENT L'INTÉRÊT NÉGATIF DE LA PARTIE LÉSÉE

CHAPITRE PREMIER

DISTINCTION DE L'INTÉRÊT NÉGATIF ET DE L'INTÉRÊT POSITIF

Si le contrat manqué est réellement nul, la partie lésée, dans la pensée de Jhering, doit avoir seulement le droit d'exiger, pour se faire indemniser, ce qu'elle aurait eu si le fait extérieur de la conclusion du contrat ne s'était pas produit; c'est le dédommagement de l'intérêt contractuel négatif. Si, au contraire, le contrat est valable, la partie lésée peut exiger l'équivalent en argent de tout ce qu'elle aurait eu, en cas de validité du contrat; c'est le dédommagement dû à raison de l'inexécution, celui de l'intérêt contractuel positif.

Il est bien certain que les jurisconsultes romains n'ignoraient pas la distinction de l'intérêt négatif et de l'intérêt

Digitized by Google

positif. Si les textes ne mentionnent pas, en leur donnant les mêmes noms, l'intérêt contractuel positif et l'intérêt contractuel négatif, certains d'entre eux, relatifs aux actions édilitiennes, les désignent cependant d'une manière très positive et en déterminent nettement les effets respectifs. L'action *redhibitoria* n'est autre chose qu'une action sanctionnant l'intérêt contractuel négatif et l'action *quanti minoris* n'est qu'une action sanctionnant l'intérêt contractuel positif. En vertu de la première, le demandeur ne peut obtenir que ce qu'il aurait eu s'il n'y avait pas eu vente : « *Ut nihil amplius consequatur quam haberet, si venditio facta non esset.* » En vertu de la seconde, appelée aussi *aestimatoria*, le demandeur peut obtenir ce que lui font perdre les défauts de la chose, donc une réduction de prix, même une restitution ou une remise entière, suivant le degré de moins-value de la chose, sous la seule réserve que la réparation du dommage ne sera pas supérieure au prix.

Fr. Mommsen (1) confirme l'idée de Jhering, qu'il faut distinguer l'intérêt négatif et l'intérêt positif. Comme cet auteur, il rattache l'intérêt contractuel négatif au contrat nul et l'intérêt contractuel positif au contrat valable. Mais la connexité que l'un et l'autre auteur établit entre ces notions n'est certainement pas exacte. On en peut donner deux preuves. D'abord en matière d'actions édilitiennes, le droit romain, ainsi qu'on vient de le voir, rattache la satisfaction de l'intérêt contractuel négatif à un contrat parfaitement valable. Ensuite, nous possédons un texte relatif à une vente parfaitement valable et qui limite aussi la portée de l'action à la satisfaction de l'intérêt contractuel négatif. Ce texte s'exprime, à propos du dédommagement du créancier, dans les termes mêmes dans lesquels Jhering croit voir la confirmation de sa thèse relative à l'intérêt négatif. « *Item*, dit Ulpien, *si furem vendidit aut fugitivum, si quidem sciens, praestare debebit quanti emptoris interfuit non decipi.* »

(1) *Op.* et *loc. cit.*, § 11 (II, p. 107).

Digitized by Google

CHAPITRE II

CRITIQUE DE L'OPINION DE JHERING RELATIVE A L'INTÉRÊT NÉGATIF

Il est naturel que les conclusions de Jhering, sur la question de l'intérêt positif et de l'intérêt négatif, concordent avec celles de tous les commentateurs qui se prononcent pour la nullité pure et simple des contrats que nous visons. Ces commentateurs donnent seulement, comme Fr. Mommsen, au demandeur, pour se faire indemniser, une action délictuelle, au lieu d'une action contractuelle. Sous l'empire du Code civil français, c'est aussi, on le conçoit, l'intérêt négatif que doivent prendre en considération les jurisconsultes aux yeux desquels l'article 1382 est la seule ressource offerte à celle des deux parties à laquelle la conclusion apparente du contrat nul a causé un dommage.

Mais la doctrine de l'intérêt contractuel négatif rencontre une opposition irréductible chez les auteurs qui se prononcent pour la validité des contrats portant sur des choses hors du commerce, ou sur des hommes libres (2). Ces auteurs estiment que la partie lésée a le droit de se faire attribuer, par l'action du contrat, l'équivalent exact de ce qu'elle aurait eu si le contrat eût été valable, y compris le double du prix, si la *stipulatio duplae* avait été jointe au contrat (3), ou même en l'absence de cette stipulation, puisque la pratique la sous-entendait, dans le dernier état du droit. Cette thèse se heurte, il est vrai, à une objection. Pour fixer le montant de l'indemnité due à raison de la non-exécution de la prestation, il est nécessaire de procéder à une estimation; or, Ulpien pose, en principe, que pareille

(1) L. 13, §§ 1, 2, D. *De act. empti* (XIX-1).
(2) Bähr, *op.* et *loc. cit.*, p. 398.
(3) Fr. Mommsen, *op.* et *loc. cit.*, § 13, texte et note 10 (p. 128). Cet auteur admet la validité de la vente d'un homme libre.

Digitized by Google

estimation est impossible : « *Res sacra non recipit æstimationem* (1). L'objection n'a cependant arrêté ni Savigny, ni Accarias, qui, du reste ne se sont pas préoccupés de la réfuter. Il en est de même de Brinz (2), qui différencie assez vaguement le cas où la prestation est possible, le contrat étant normal, et celui où la prestation est impossible, parce que le contrat porte sur une chose hors du commerce. Il dit que, dans le premier cas, la chose même est comprise dans l'intérêt que l'acheteur avait à l'exécution, tandis que, dans le second cas, il peut être seulement question de tout autre dommage éventuel.

Bähr résout, au contraire, la difficulté en disant que l'estimation n'est nullement impossible, qu'on estimera l'homme libre comme s'il était esclave et la chose hors du commerce comme si elle n'offrait pas ce caractère (3). Mais cet auteur raisonne autrement à propos de ventes relatives à des choses qui n'existent pas. Deux hypothèses sont prévues : s'agit-il d'une hérédité ou d'une chose qui n'existe pas et n'a jamais existé, dont, par suite, l'évaluation est impossible, on doit nécessairement s'en tenir à ce que Jhering appelle l'intérêt négatif. La réparation de l'intérêt lésé se bornera à la restitution de la somme payée pour la chose même, et à celle de tous autres frais. S'agit-il d'une chose qui a cessé d'exister, l'évaluation dans son état antérieur n'en est pas impossible, et il n'y a plus aucune raison de ne pas condamner le vendeur aux dommages-intérêts encourus à raison de la non-exécution (4).

Avec Jhering nous inclinons à croire que le contrat manqué ne devait pas produire exactement les mêmes effets qu'un contrat valable et que la partie lésée ne devait pas, en principe, être admise, au moyen de l'action contractuelle, à réclamer exactement, à titre d'indemnité, ce que

(1) L. 9, § ult. D., *De div. rer.* (I-8).
(2) *Op.* et *loc. cit.*, p. 130, § 246, n. 16.
(3) *Op.* et *loc. cit.*, p. 399, n. 5 et 6.
(4) *Op.* et *loc. cit.*, p. 411.

Digitized by Google

doit obtenir le créancier d'une chose que le débiteur, par son fait ou sa faute, s'est mis dans l'impossibilité de prester. Il est certainement difficile de définir exactement le sens des expressions employées à ce sujet par les jurisconsultes romains : « *Quamvis emptio non teneat* », « *nulla est venditio* », etc... Mais il serait absolument téméraire de prétendre que ces formules sont vides de sens et, qu'en dépit de réserves si formelles, le contrat devait produire les mêmes effets qu'un contrat normal.

Nous estimons cependant que Jhering a donné à la pensée des jurisconsultes romains une précision, qui n'existait pas dans leur esprit, quand il a enseigné que le droit de la partie lésée consiste à exiger purement et simplement une indemnité qui couvre exactement le dommage qu'elle a subi par suite de la non-conclusion du contrat. Nous pensons, comme Jhering, que l'indemnisation ne doit pas dépasser cette limite; mais nous croyons aussi qu'elle peut rester en deçà, bref que l'intérêt négatif n'est pas la mesure nécessaire de l'indemnisation. Examinons l'argumentation du savant romaniste.

Si nous ne possédions, dit-il (1), que la L. 9. D. *De hered. vel. act. vend.* (XVIII-4) : « *Et si quid emptoris interest* », la généralité de ces termes pourrait rendre difficile l'intelligence du genre d'intérêt qui est visé; mais les deux autres textes (2) dissipent tous les doutes sur ce point. En présence des expressions claires du texte de Modestin : *Ut consequatur quot interest ejus ne deciperetur* », et de celui des Institutes : « *Quod sua interest deceptum non esse* », l'espèce d'intérêt, qui fait l'objet dans notre cas de l'*actio empti*, ne peut être douteux. L'intérêt lésé que doit couvrir l'indemnisation, c'est celui que le demandeur avait à ne pas être amené à conclure un contrat nul, et non celui qu'il

(1) Jhering est suivi par Windschied, *op.* et *loc. cit.*, p. 208, n. 7 (§ 316).

(2) Modestin, L. 62, § 1, D., *De contr. empt.* (XVIII-1); Inst., § 5 (III-23).

Digitized by Google

aurait eu à l'exécution du contrat, si le contrat eût été susceptible d'exécution (1).

Ainsi ce sont surtout les deux textes de Modestin et des Institutes qui déterminent la conviction de Jhering. Cet auteur croit pouvoir négliger la L. 9. (de Paul) ou plutôt il ne voit dans cette loi que la répétition sous une forme différente, du principe posé dans les deux autres. Cependant, comme l'a déjà fait remarquer Bähr, les deux textes invoqués ne sont certainement pas aussi significatifs en faveur de l'intérêt négatif que le prétend Jhering. La déception de l'acheteur de bonne foi paraît consister en ce qu'il ne peut acquérir l'objet en vue duquel il a contracté, plutôt que dans le fait d'avoir été entraîné à contracter une convention nulle. En sorte que Bähr peut conclure : Il n'est contesté par personne que la théorie de la *culpa in contrahendo* et la notion de l'intérêt négatif qui s'y rattache, ne trouve aucune base solide dans nos sources.

Quant à la L. 9., elle a certainement une importance supérieure à celle que lui attribue Jhering. Elle donne aussi l'action contractuelle à la partie lésée pour se faire indemniser, mais se borne à dire que le créancier aura droit aux impenses faites par lui, et à la réparation du dommage : « *Et si quid emptoris interest.* » Or, on remarquera que ce texte ne fait pas la moindre allusion à la déception de la partie trompée et au dommage subi par elle, à raison de cette déception.

On peut même citer encore de nombreux textes, relatifs aux hypothèses visées dans cette étude, où l'action contractuelle est donnée à la partie lésée et qui ne font aucune allusion à la manière de calculer les dommages-intérêts, donc qui n'offrent aucune particularité favorable à la thèse de l'intérêt négatif (2).

---

(1) *Op. cit.*, 16-17.

(2) L. 4, 6 et 70, D. *De contr. empt.* (XVIII-1); L. 4, D. *Quib. ad lib.* (XL-13); L. 38, § 3, D. *De Aedil. ed.* (XXI-1); L. 8, § 1, *De relig.* (XI-7); L. 21, pr., D. *De act. empt. et vend.* (XIX-1).

Digitized by Google

Une raison de croire que les jurisconsultes romains ne se sont pas proposé de résoudre la question comme l'a résolue Jhering, c'est que l'intérêt négatif et l'intérêt positif, dans un grand nombre d'hypothèses, ne se distinguent pas, en sorte que la différence est souvent plus théorique que pratique. Jhering ne nie pas que la coïncidence puisse se produire; Saleilles ne le nie pas davantage : « Il pourra arriver quelquefois, dit ce dernier, que l'intérêt négatif se confonde avec l'intérêt positif, par exemple, au cas de contrat unilatéral, s'il y a promesse unilatérale d'une chose que le stipulant n'a plus de chance d'obtenir d'autre personne » (1). De même si, dans un contrat synallagmatique, plus usuel qu'un contrat unilatéral, nous supposons que la chose formant l'objet du contrat n'ait ni haussé ni baissé de prix au moment où l'action est intentée, les deux intérêts se confondent. La différence surgit si le prix a haussé et, dans ce cas, l'intérêt positif l'emporte; elle surgit encore si le prix a baissé : alors c'est l'intérêt négatif qui est le plus élevé. Mais ce sont des circonstances plutôt exceptionnelles qui peuvent produire ces résultats. Voilà sans doute pourquoi les jurisconsultes romains ne s'en sont pas inquiétés. Ils se sont bornés à poser le principe de l'indemnisation laissant à l'arbitrage du juge le soin de fixer le montant de l'indemnité.

Il y a une seconde raison de penser que la jurisprudence romaine a considéré le calcul des dommages-intérêts comme devant être abandonné à l'arbitrage du juge et à son sentiment de l'équité; c'est que — nous avons déjà insisté sur cette idée — l'obligation d'indemniser la partie lésée naît d'un pacte tacite de garantie, intervenu entre contractants de bonne foi. Ceux-ci se sont mutuellement fait confiance, et, ce que chacun a entendu promettre à l'autre, c'est de réparer équitablement le dommage qu'il pourrait lui causer malgré lui.

---

(1) *L'obligation*, 2e éd., p. 164, n. 4

Digitized by Google

Ainsi paraissent avoir raisonné Savigny et Accarias quand ils ont adopté des formules aussi vagues que celles des jurisconsultes romains eux-mêmes. Le premier dit : Quand le créancier ignore l'impossibilité, le vendeur doit une indemnité pour la chose qu'il ne peut procurer directement (1). Les textes du Digeste, dit, de son côté, Accarias, donnent l'action *ex empto* pour obtenir des dommages-intérêts (2).

Le juge devant arbitrer les dommages-intérêts d'après l'équité, choisissait sans doute l'intérêt le moins élevé (3). Si l'intérêt négatif se trouvait supérieur à l'intérêt positif, il pouvait dire à la partie lésée : la justice vous alloue tout ce que vous auriez obtenu si le contrat eût été valable : pouvez-vous raisonnablement prétendre à une indemnité plus élevée ? Si vous obteniez davantage, votre perte ne serait pas seulement réparée; vous réaliseriez un bénéfice. Si, au contraire, l'intérêt négatif est le moins élevé, le juge peut dire au créancier : vous vous êtes promis réciproquement, si le résultat visé venait à manquer, de réparer le dommage que vous pourriez vous causer sans le vouloir. Le débiteur va réparer intégralement le mal qu'il vous a fait en vous amenant à contracter. Il va vous mettre exactement dans l'état où vous seriez, si vous ne vous étiez pas engagé dans l'opération manquée. Pouvez-vous raisonnablement vous plaindre ?

Notre thèse permet de ne pas négliger le principe si net posé par Ulpien : « *Res sacra non recipit aestimationem.* » Elle permet d'échapper ainsi à la difficulté qui naît de l'impossibilité légale d'évaluer un homme libre ou une chose hors du commerce. Elle atteint cependant, sans heurter aucun texte, le but poursuivi, qui est l'indemnisation de la partie lésée, d'après les données de l'équité. Mais rien

---

(1) *Droit des obl.*, II, p. 438 (§ 81).
(2) *Précis*, II, p. 172.
(3) La décision du Code civil allemand est conforme.

Digitized by Google

ne saurait naturellement empêcher le juge de tenir compte *in petto* d'une évaluation approximative de la chose promise si cette évaluation était matériellement possible.

Conclusion générale.

Telle est la théorie de la *culpa in contrahendo*. Elle doit être considérée comme inexacte, quand elle exige, pour que l'action du contrat appartienne à la victime de la nullité de la convention, que l'auteur responsable ait commis une *culpa*, c'est-à-dire une imprudence ou une négligence. Elle est inexacte encore, quand elle prétend limiter la portée de l'action, dérivée du contrat nul, à l'intérêt contractuel négatif. Elle est exacte, au contraire, en ce sens qu'elle aboutit à faire naître une action contractuelle du contrat manqué. Mais, sous ce rapport, on ne peut lui attribuer d'autre mérite que celui d'avoir puissamment attiré l'attention sur un point de droit romain un peu laissé dans l'ombre jusqu'à Jhering. Car la solution que celui-ci propose du problème pouvait parfaitement être trouvée en l'absence de la construction juridique due à ses méditations. Et, avant lui, plusieurs jurisconsultes non seulement l'avaient soupçonnée, mais en avaient posé les principes essentiels.

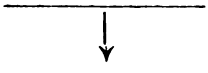

Digitized by Google

Digitized by Google

LA MORTALITE ANORMALE

DE LA

POPULATION DE TOULOUSE

Causes invoquées ; mesures proposées

PAR M. le Dr GESCHWIND

Depuis bien des années, les statistiques officielles publiées par le ministre de l'Intérieur attribuent à Toulouse une mortalité généralement supérieure à celle de la plupart des villes de même importance.

En effet, déjà en 1903, Toulouse occupait le 11e rang sur les 15 villes de France au-dessus de 100.000 âmes, avec une mortalité de 22,8 sur 1.000 habitants, quand Roubaix n'arrivait qu'à 16,7, Paris à 17,2 et que, seuls, le Havre, avec 23,2, Nice, avec 24,5, Marseille, avec 25,0 et Rouen, avec 27,9, dépassaient la mortalité toulousaine.

En 1905, Toulouse occupe le 12e rang sur les 15 villes en question, avec une mortalité de 23,5, quand toujours Roubaix et Paris n'arrivent, respectivement, qu'à 16,7 et 17,6, et que Rouen encore, avec 23,8 ainsi que Nice (24,6) et le Havre (25,5) dépassent seuls Toulouse.

En consultant des statistiques plus récentes, par exemple celle de 1917, nous retrouvons Toulouse au onzième rang (avec 28,4) sur 12 (les statistiques de Lille, Roubaix et Reims n'ayant pu être établies par suite de la guerre). Paris n'offre que 15,1, Nancy 16,0 et Rouen, seul, avec ses 29,2, présente un chiffre obituaire plus fort que Toulouse.

Il en est à peu près de même en 1918, dans la dernière

Digitized by Google

statistique officielle parue, où, sur les 12 mêmes villes, Toulouse occupe toujours le onzième rang, avec 37,4, quand Nancy n'a que 12,9, Lyon 13,2, Saint-Etienne 17,7 et Paris 18,1 et que Rouen encore, avec 44,7, dépasse seul Toulouse.

Bien qu'il ne faille donner aux statistiques que la valeur relative qu'elles méritent, ce fait, constamment répété, était susceptible d'attirer l'attention.

Statistiques de Toulouse erronées.

Malheureusement on pouvait constater que celles de ces statistiques, concernant Toulouse, étaient entachées d'une cause d'erreur qui ne permettait pas de leur donner toute confiance. En effet, nous voyons, dans ces documents, que depuis plus de vingt ans, la population de Toulouse n'aurait varié qu'entre 145 et 150 mille âmes, restant toujours inférieure à ce dernier chiffre, tout en s'en rapprochant le plus possible (149.841 habitants, par exemple, déjà en 1903 et à peu près de même les autres années) quand le relevé des populations des autres villes ne présentait, de loin pas, la même invariabilité.

Cette anomalie paraît s'expliquer par la considération que le budget de l'instruction primaire était entièrement à la charge des villes de 150 mille habitants et au-dessus, tandis que les villes au-dessous de ce chiffre n'en payaient que la moitié.

Il y a quelques mois, M. le Dr Gautié, directeur du Bureau municipal d'hygiène, a publié dans le « *Toulouse-Médical* » un excellent travail « Sur la nécessité de l'assainissement de Toulouse », avec des tableaux de statistique très suggestifs, comportant, pour la première fois, un relevé aussi exact que possible de la population de Toulouse, d'après le recensement de 1921. « Car nous savons, dit-il, que l'administration municipale actuelle a fait tous ses efforts pour obtenir un chiffre de population aussi voisin que possible de la réalité. »

Digitized by Google

J'ajouterai, de mon côté, que les décisions qui limitaient aux villes au-dessus de 150 mille âmes la charge tout entière du budget de l'instruction primaire venaient d'être abrogées, lors de ce recensement.

Statistique exacte de 1921.

La dernière statistique, publiée par le Ministre, remontait, comme nous l'avons dit, à 1918 et était basée sur le recensement de 1911. Elle comportait, par conséquent, les erreurs signalées pour la population toulousaine. Mais M. Gautié, qui les avait constatées, comme moi, possédant les chiffres exacts du recensement de 1921, à Toulouse, a pu obtenir de ses collègues des Bureaux d'hygiène des autres grandes villes les renseignements nécessaires pour établir les statistiques comparatives exactes pour cette même année, sans attendre la publication des documents ministériels qui, probablement, ne paraîtront que dans quelques années.

Mortalité excessive de Toulouse.

C'est d'après cette statistique, faite avec la conscience qui caractérise tout ce que fait M. Gautié, que nous pouvons enfin comparer en toute confiance la mortalité de Toulouse, en 1921, à celle des quatorze autres villes au-dessus de 100 mille âmes.

La situation de Toulouse, dans cette comparaison, reste peu enviable, puisque *parmi ces quinze grandes villes, c'est celle où l'on meurt le plus.*

En effet, cette mortalité qui, à Roubaix, est de 12,6 pour mille habitants; à Strasbourg, de 13,4; à Saint-Etienne, de 13,7; à Lyon, de 14,1; à Paris, de 14,4; à Lille, de 15,5; à Nice, de 16,4; à Toulon, de 17,3; à Marseille, de 18,2; à Rouen, de 18,5; à Nancy, de 18,6; au Havre, de 18,8; à Bordeaux, de 19,5, et à Nantes, de 19,7, *arrive à Toulouse à 19,8.*

Digitized by Google

Dans cette année 1921, on compte à Toulouse 3.479 décès pour 175.434 habitants et, dans ces décès, ne figurent pas ceux des personnes non domiciliées dans la commune.

Dans l'année 1922, la situation s'est encore aggravée, puisque le chiffre de ces décès a passé à 3.715 donnant une proportion de 21,1. La comparaison avec les quatorze autres villes n'a pu être faite, les chiffres de décès afférents à ces dernières n'ayant pu être réunis encore.

D'autre part, la situation de Toulouse *par rapport à l'ensemble du territoire de la France,* sans être aussi mauvaise, *n'est pas brillante* non plus, puisque, ainsi que l'indique M. Gautié, la mortalité moyenne de la France a été, pendant la période de trois années, de 1918 à 1920, de *17,2* pour mille habitants et pendant celle de 1919 à 1921, de *17,7*, à côté des *19,8* signalés à Toulouse.

Quelles peuvent être les causes d'une mortalité relativement si élevée?

Maladies contagieuses.

A part la fièvre typhoïde (21 décès en 1921 et 14 en 1922) et surtout *la tuberculose pulmonaire* (260 décès en 1921 et 215 en 1922), qui sont leurs principales causes de mortalité, *les maladies contagieuses* ne paraissent pas avoir eu une influence notable sur cette mortalité. Les fièvres éruptives même (variole, rougeole, scarlatine), ainsi que la diphtérie, la méningite cérébro-spinale et la grippe n'ont donné lieu qu'à de rares décès, descendant parfois jusqu'à zéro dans certaines années, tout en présentant, dans d'autres, mais rarement, des poussées épidémiques, lesquelles ne paraissent pas d'ailleurs pouvoir expliquer la mortalité anormale permanente observée à Toulouse..

Faisons remarquer, en passant, avec M. Gautié, que la statistique de mortalité, pourtant si considérable par tuberculose pulmonaire, n'a même qu'une valeur relative; beaucoup de décès dus à cette tuberculose étant portés sous la

Digitized by Google

rubrique « bronchite chronique », ainsi qu'on l'a constaté au dernier Congrès d'Hygiène.

D'autre part, les tableaux de statistique de M. Gautié permettent de faire une constatation agréable, c'est que Toulouse serait, parmi les quinzes grandes villes en question, celle où la mortalité par *cancer* est la plus faible (5,5 pour mille habitants) quand la proportion va jusqu'à 16,4 pour Rouen.

Mortalité infantile.

La proportion des décès des enfants au-dessous d'un an a été, en 1921 à Toulouse, de 11,7 pour 100 naissances. Toulouse occupe le neuvième rang sur les quinze villes de comparaison : Roubaix est encore au premier rang avec 8,0 ainsi que Paris, au second, avec 9,4; Rouen et Toulon sont aux derniers avec les chiffres respectifs de 15,94 et 15,95. On voit que ce chiffre de mortalité infantile peut influer jusqu'à un certain point sur la mortalité anormale de notre ville.

Mortalité des vieillards.

Il pourrait exister à Toulouse une autre cause, de même nature, à l'autre extrémité de l'existence humaine. Quand on parcourt les listes obituaires des journaux locaux, on a la sensation que la proportion des vieillards y paraît très forte, même quand on considère que c'est à eux surtout qu'il appartient de disparaître.

On pourrait penser que ce chiffre est influencé par le nombre, relativement élevé, des gens âgés qui figureraient dans la population toulousaine, des retraités surtout attirés par le renom de vie à bon marché attribué à Toulouse.

J'ai recherché, dans les statistiques ministérielles, la proportion pour mille des décès au-dessus de 60 ans par rapport à l'ensemble des décès des villes de 100.000 âmes. J'ai choisi, pour ces recherches, une statistique, relativement ancienne, celle de 1905, et les deux plus récentes publiées par le Ministre, celles de 1917 et de 1918.

Digitized by Google

En 1905, Toulouse occupe le dernier rang avec une proportion de 52,5, quand, au premier, figure toujours Roubaix avec 17,0. En 1917, Toulouse est au onzième rang sur les douze villes de cette catégorie avec une proportion de 44,8; le dernier rang étant attribué à Nancy (45,9) et le premier à Saint-Etienne (25,5).

En 1918, Toulouse a toujours le onzième rang sur douze avec 37,0. C'est Nantes qui est au douzième avec 39,8, tandis que le premier est pris par le Havre (20,7).

Nous remarquerons donc qu'en 1905 comme en 1917 et 1918, *la proportion des décès au-dessus de 60 ans, à Toulouse est supérieure,* d'une façon presque absolue, *à celle des autres villes* par rapport à l'ensemble des décès.

Faut-il en conclure que c'est parce que Toulouse renferme plus de gens de cet âge et que c'est ce nombre relatif qui influerait, plus ou moins, sur la mortalité générale de Toulouse ? Je n'oserais l'affirmer, n'ayant pu trouver d'autres renseignements sur cette question.

J'observerai toutefois que la proportion de 52,5 de 1905 est passée à 44,8, en 1917, et à 37,0 en 1918. Les gens âgés, les retraités afflueraient-ils moins à Toulouse ? La chose est possible, étant donné que Toulouse perd de plus en plus sa vieille renommée de vie économique.

Passons à *des causes de mortalité moins hypothétiques.*

Le climat de Toulouse.

Le climat de Toulouse, bien qu'un peu surfait, avec son soleil d'or et malgré ses changements brusques de température, n'est certainement pas en état d'infériorité à celui de la plupart des villes auxquelles nous la comparons.

L'influence qu'il pourrait exercer sur la mortalité, surtout en ce qui concerne les maladies dites « saisonnières » ne semble pas devoir entrer en ligne de compte dans la fâcheuse situation de notre ville, comme le montrent encore nos comparaisons de statistique.

L'air pur et le soleil étant les deux grands agents de

Digitized by Google

salubrité urbaine, *Toulouse est très bien doté à ce point de vue.*

Ainsi que je l'indiquais à l'Académie, en mars 1909, dans une communication sur « Les rues de Toulouse au point de vue hygiénique » déjà, à cette époque, la ville renfermait, rien que dans l'enceinte de l'octroi et non compris les deux bras de la Garonne et le parc du Ramier, *1.124 hectares de surface non bâtie contre 372 hectares de surface bâtie,* c'est-à-dire trois fois plus.

Et, depuis lors, elle étend, de jour en jour, encore davantage, les tentacules de ses faubourgs et quartiers suburbains.

C'est certainement une des villes les plus étendues pour le chiffre de sa population et elle jouit, de ce fait, des énormes avantages que donnent à la santé publique toutes ces surfaces libres balayées par l'air et baignées par le soleil.

Il nous reste à considérer trois autres facteurs dont l'influence sur l'état sanitaire des villes est des plus importantes :

1° *Les logements insalubres,* nids à contaminations de toute nature et en particulier de tuberculose;

2° *L'eau,* véhicule ordinaire de la fièvre typhoïde;

3° Et *le mode d'évacuation des matières usées,* y compris *la propreté des rues.*

Logements insalubres.

Comme le dit fort bien M. Gautié « tous les villes ont des logements insalubres et Toulouse malheureusement ne fait pas exception à la règle. Mais il faut bien avouer qu'à l'heure actuelle, avec la crise du logement, il est très difficile d'améliorer cette situation. Ce n'est que plus tard, lorsque les habitations à bon marché auront été construites, en nombre suffisant, comme il faut l'espérer, que la lutte contre le taudis pourra être reprise d'une façon efficace par l'administration et ses services d'hygiène ».

Je signalerai toutefois qu'en attendant il se produit de

Digitized by Google

jour en jour, et pour ainsi dire spontanément, une amélioration des plus sérieuses dans ce facteur de morbidité et de mortalité qu'est le logement insalubre, grâce à cette extension en surface que j'ai indiquée et que continue à prendre la ville, ainsi qu'à la diffusion, la rapidité et le bon marché des moyens de communication avec les quartiers excentriques, permettant aux ouvriers et employés de regagner facilement les maisonnettes salubres qui tendent à remplacer leurs anciens taudis des vieux quartiers centraux.

L'usage de plus en plus répandu de la *bicyclette* et de la *motocyclette*, qui sont en même temps un bon exercice en plein air, ainsi que l'emploi des excellentes lignes de *tramways* de Toulouse, avec leurs départs multiples et leurs tarifs réduits aux heures où circulent les ouvriers, les employés et leurs ménagères, paraissent être un adjuvant de premier ordre à ce côté de la question de notre hygiène urbaine avec ses résultats si appréciables au point de vue physique et même moral et social.

L'eau.

Passons maintenant à la question de l'eau de Toulouse. Comme on le sait, l'eau fournie par la Ville se compose d'eau de source mêlée à une quantité bien plus considérable d'eau provenant de galeries filtrantes. Elle n'est pas impeccable, renfermant toujours une certaine quantité de germes microbiens. Toutefois, la numération et l'identification de ces microbes par des analyses fréquentes, font reconnaître qu'en principe cette eau est potable, bonne même et souvent excellente.

Les analyses régulières et répétées faites par le Laboratoire du Bureau d'Hygiène et par son si compétent directeur, en plus de celles pratiquées soit à la Faculté de médecine, soit par le Service de Santé militaire, soit ailleurs, donnent une garantie des plus sérieuses à l'innocuité ordi-

Digitized by Google

naire de notre eau de boisson. Ce n'est que dans certaines conditions accidentelles et rares qu'elle pourrait devenir suspecte ou même nocive.

Rappelons par exemple, à ce propos que, l'été dernier, à la suite de l'immersion dans une balastière créée au voisinage immédiat de la galerie filtrante de Braqueville, de 10.000 tonnes de poudre B, cette immersion contamina l'eau de la nappe souterraine et, par suite, celle de la galerie alimentée, d'un côté par cette nappe et, de l'autre côté, par la Garonne. Deux jours plus tard, l'eau de la galerie présentait une forte odeur d'éther et d'alcool amylique et devenait franchement mauvaise au point de vue bactériologique (5.500 microbes par centimètre cube, au lieu de 200 à 400; 2.000 colibacilles par litre au lieu de 10 à 20, et présence de bactéries putrides fécaloïdes). Cette eau était dangereuse. Le Service d'Hygiène toutefois a remédié rapidement à cette situation inquiétante, sans priver d'eau, en plein été, la population toulousaine, en établissant à l'usine de Braqueville un poste de « javellisation » qui, tout en ne privant pas l'eau de son odeur d'éther, la rendait dépourvue de toute nocivité au point de vue microbien.

Bien que la *fièvre typhoïde ne soit pas chose excessivement rare à Toulouse* (cette ville occupe le dixième rang sur quinze, dans la statistique de 1921, avec 21 décès, soit 1,19 pour 10.000 habitants), la maladie n'y a pas présenté les allures caractéristiques des épidémies d'origine hydrique et, en particulier, leur début brusque avec les cas les plus nombreux et les plus graves.

Et, si l'eau est coupable de la genèse de quelques-uns de ces cas, c'est souvent celle de certains puits infectés, comme nous le verrons plus loin, et non celle fournie par la Ville : d'autres cas de fièvre typhoïde d'ailleurs étant du fait de la contagion interhumaine ou d'autres causes relativement rares, telles que l'épandage sur les légumes et fruits, ainsi que certaines défectuosités dans le nettoiement des rues, etc...

Si la qualité de l'eau de la Ville peut être considérée

Digitized by Google

comme satisfaisante, en principe, il n'en est pas de même de *sa quantité*, celle-ci laissant fort à désirer.

On a l'habitude d'évaluer la quantité d'eau nécessaire à une ville en indiquant la consommation quotidienne par habitant, non seulement celle qui lui est personnelle, mais celle qui forme sa part dans la consommation collective. Les besoins changent naturellement suivant les localités, les habitudes des habitants, le climat, l'importance des industries, etc... Ils augmentent de jour en jour, avec les progrès de l'hygiène privée et publique.

L'on ne saurait être trop large dans cette alimentation, suivant le mot de Foucher de Careil : « Il faut trop d'eau pour qu'il y en ait assez. » Aujourd'hui on est généralement d'accord pour fixer la consommation à un *minimum de 250 litres* pour les grandes villes et davantage quand elles pratiquent le tout à l'égoût. D'après un tableau de Bechman remontant, il est vrai, à une trentaine d'années et portant sur vingt-quatre villes de France et de l'étranger, la moyenne était à cette époque de 185 litres, avec des différences considérables, allant de mille litres, à Rome, à 15 litres, à Madrid; Paris y figurait pour 231 litres. C'était l'Amérique qui était le plus richement dotée, puis la France; l'Angleterre ne venait qu'en quatrième lieu.

Ces évaluations paraîtraient exagérées si l'on ne tenait compte des pertes à peu près inévitables des conduites, ainsi que du gaspillage, soit dans la distribution publique par insouciance des consommateurs et par inertie des agents et surveillants, soit dans la distribution privée, où on laisse un robinet ouvert toute la journée et toute la nuit, dans le but de rafraîchir une bouteille de vin, ou même dans l'espoir de rafraîchir l'air d'une chambre ou d'une cour !

Le système du *compteur* n'empêche jamais le gaspillage d'une manière complète et les compteurs peuvent être même parfois des accumulateurs de germes morbides, s'ils ne sont pas d'un modèle ou d'une construction parfaits ou s'ils sont mal entretenus.

Digitized by Google

Le mélange d'eau de source de Clairfont et d'eau des galeries filtrantes de Portet et de Braqueville qui alimente Toulouse est souvent bien insuffisant et nécessite des restrictions dont pâtissent les habitants et dont souffre l'hygiène urbaine au détriment de la santé générale. 50.000 litres d'eau seraient nécessaires par jour et la Ville ne pourrait arriver à en fournir que 30.000. Les projets élaborés jusqu'à présent pour en augmenter la quantité ne paraissent pas, en principe, d'une réalisation pratique.

Celui qui consiste à avoir *une double canalisation,* dont l'une pour l'eau non potable destinée à certains usages de propreté, à la voirie, aux industries, offre des inconvénients, des dangers même (l'eau non potable, par ignorance ou insouciance, étant employée en place de l'eau potable). Ce projet est, en outre, bien onéreux. Il est appliqué, surtout dans les villes qui ne sont pas traversées ou côtoyées par un cours d'eau, qui ne disposent pas d'une quantité d'eau suffisante pour tous les usages et sont obligées d'aller en chercher le complément au loin, ainsi qu'il arrive par exemple pour Clermont-Ferrand qui, réservant son eau potable à la consommation des habitants, va trouver dans l'Allier, à 12 kilomètres, le reste de l'eau qui lui est nécessaire. Il semble que, quand une ville est traversée par un fleuve comme la Garonne, elle doit pouvoir se procurer autant d'eau qu'elle peut en désirer, depuis qu'on a constaté l'efficacité *des filtres à sable,* procédé qui imite la nature, surtout quand on emploie pour ces filtres un dégrossissage préalable. L'épuration par des *moyens chimiques,* tout en pouvant donner des résultats appréciables, ainsi qu'on l'a vu à l'occasion de l'altération, en 1922, de l'eau de la galerie filtrante de Braqueville, paraît un procédé moins parfait que celui des filtres et semble devoir être réservé à des altérations de l'eau, accidentelles et passagères.

La question mérite une étude des plus sérieuses pour aboutir le plus tôt possible. Sa réalisation entraînerait évidement une dépense première très considérable, mais la santé, la vie des habitants méritent certainement de grands

Digitized by Google

sacrifices dont les résultats rejailliraient même sur la réputation de salubrité et, ajoutons-le, de propreté de Toulouse.

Evacuation des matières usées.

Arrivons enfin à la troisième des causes invoquées pour expliquer la mortalité anormale de Toulouse, celle que M. Gautié considère comme « *la plus importante* », *l'évacuation des matières usées,* dans laquelle je comprendrai *la propreté des rues.*

On sait que nous sommes encore dotés, à Toulouse, du système de la *fosse fixe dite* « étanche ». Ce système, qui n'est qu'un pis-aller, est en opposition formelle avec la règle formulée par Guéneau de Mussy et admise aujourd'hui par tous les hygiénistes : « ne pas laisser séjourner, dans les maisons, les matières excrémentitielles, mais les en faire sortir, dans le plus bref délai ».

D'autre part, l'étanchéité des fosses, même les mieux construites, n'a pas une longue durée, car les produits alcalins des matières fécales finissent par altérer et décomposer les meilleurs matériaux. Ajoutons à cela que certains propriétaires, pour diminuer la fréquence de vidanges onéreuses, percent le fond des fosses après que l'étanchéité de celles-ci a été officiellement constatée. Dans d'autres maisons, même des plus récentes, les fosses n'ont jamais eu de fond. *Aussi le sous-sol est-il infecté en permanence* et l'eau des *puits* qui peuvent s'y trouver est-elle un réservoir de germes des plus nocifs. Certaines fièvres typhoïdes n'ont pas d'autre cause, quand l'habitant, alléché par la fraîcheur de cette eau qu'il trouve dans sa maison, commet l'imprudence de s'en servir.

Les émanations fétides, fréquentes même dans des habitations bien tenues, n'ont pas d'autre origine que le dégagement des gaz provenant de ces fosses, et qui, en dépit des tuyaux d'évent réglementaires, refluent souvent dans les appartements.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'insalubrité de l'opéra-

Digitized by Google

tion de la *vidange*, à peine atténuée par les appareils à aspiration qui fonctionnent en plein jour, mais qui n'enlèvent que la partie liquide ou demi-liquide des fosses. Et quand on est obligé d'en arriver à l'enlèvement des parties solides, c'est l'ignoble *vidange de nuit* au seau et à la pioche.

Toutes ces opérations dont j'ai signalé les graves inconvénients, les dangers même, dans une communication « sur l'enlèvement des immondices liquides à Toulouse » faite en 1908, à l'Académie, entraînent, de plus, le voisinage direct des dépotoirs dont l'infection et les abus ont donné lieu à tant de plaintes fondées.

Il y a lieu d'ajouter qu'à Toulouse, depuis quelques années, un certain nombre de propriétaires d'immeubles et non des moins considérables, déversent clandestinement au mépris des règlements, leurs matières excrémentitielles dans les égouts qui n'ont pas été faits pour cela, ayant un radier plat, sans cunette et sans pente suffisante, et qui doivent être réservés uniquement aux eaux de surface. De là, des odeurs nauséabondes, dégagées par certaines bouches d'égout, surtout en été.

La fosse fixe n'étant qu'un pis-aller dont il importe de débarrasser le plus vite possible une ville comme Toulouse, à quel moyen pourrait-on s'adresser pour la remplacer ?

Le système d'évacuation unitaire « le tout à l'égout » paraît impraticable à Toulouse : la ville est trop étendue et n'offre pas de pente suffisante.

Le système « séparatif » semble indiqué : une conduite à petite section, placée peu profondément, reçoit directement des maisons, les matières excrémentitielles dont le cheminement est assuré soit par l'aspiration au moyen du vide produit à l'extrémité de la canalisation (système Liernur, Berlier ou similaire) jusqu'à l'usine où elles sont traitées, soit par le refoulement au moyen de l'air comprimé (système Shone), soit par la pesanteur combinée avec des chasses automatiques spéciales (système Waring), etc...

Les usines ayant reçu les progrès récemment accomplis

Digitized by Google

dans cette industrie, ne présentent plus de causes d'infection ou même de mauvaises odeurs : tout s'y faisant en vase clos et leurs eaux résiduaires, complètement épurées, peuvent être déversées, sans inconvénient dans les cours d'eau.

Je n'insiste pas sur l'emploi des *fosses septiques :* ce procédé biologique qui transformerait les matières excrémentitielles en un liquide inodore et supprimerait l'opération de la vidange. Il résulte de l'enquête officielle menée du mois d'août 1920 au mois d'avril 1922, par le Laboratoire municipal de Paris et du rapport de M. Kling, son directeur, que les fosses septiques du département de la Seine, offrent de tels inconvénients que le Conseil d'Hygiène de la Seine, après discussion de ce rapport, a décidé de demander à l'autorité préfectorale de ne plus donner d'autorisations d'installer, dans le département, de nouvelles fosses septiques. Il ne peut donc être question d'employer ce procédé à Toulouse.

L'établissement du système *séparatif*, préconisé, demanderait évidemment une grosse dépense au budget municipal. Cette charge serait toutefois diminuée par l'imputation à chaque propriétaire d'une taxe équivalente ou légèrement supérieure à la somme qu'il paie actuellement aux compagnies de vidange. On arriverait probablement, comme indique M. Gautié, au bout d'un certain nombre d'années, à couvrir les frais d'installation et, dans tous les cas, à assurer le fonctionnement du système en procurant à l'exploitant un revenu convenable du capital employé. Dans ces conditions l'administration municipale trouverait certainement des sociétés qui se chargeraient de l'entreprise. On pourrait commencer d'ailleurs à installer le système dans un secteur de la ville, choisi à cet effet, du côté de la Garonne par exemple. Si les résultats en sont satisfaisants, on l'étendrait progressivement aux autres quartiers. En attendant, les règlements municipaux existants seraient strictement appliqués. Les eaux de surface, pluviales ou ménagères, continueraient à être évacuées par les égouts

Digitized by Google

actuels. Tout déversement de matières excrémentitielles dans ces égouts serait rigoureusement interdit.

L'innocuité des eaux résiduaires des usines à vidange serait contrôlée, avant leur évacuation, par le Laboratoire municipal.

Hygiène de la rue.

En ce qui concerne *la propreté des rues*, j'ai fait, en 1909, une communication à l'Académie, sur ce sujet.

Je me bornerai à la résumer en indiquant les améliorations observées depuis cette époque.

Le revêtement de la rue, tout en favorisant la circulation doit être une protection contre la souillure superficielle ou profonde du sol et, d'autre part, un obstacle au retour dans l'atmosphère des produits d'infection que peut renfermer ce sol.

Pour arriver à ce but, il serait nécessaire, à Toulouse, de modifier la plus grande partie du pavage de la ville qui se compose actuellement d'une juxtaposition grossière de cailloux de rivière, ronds, de dimensions variables, à peine étêtés, ou même souvent laissés proéminents et simplement posés sur une couche de sable.

Rapidement disjoint, ce pavage rudimentaire, peu abordable au balai, conserve les ordures de la rue qui infectent ainsi l'atmosphère et le sous-sol où elles filtrent peu à peu.

Beaucoup de rues n'ont qu'un empierrement de macadam ou tout simplement de pierraille concassée, source de poussière et de boue; d'autres enfin, spécialement dans les faubourgs, n'ont pas de revêtement du tout.

Il paraît indispensable de modifier ce fâcheux état de choses, surtout dans les quartiers centraux. L'asphalte et le pavage en bois, bien qu'ayant de grandes qualités, ne semblent pas pouvoir être employés, à Toulouse, d'une façon générale, mais rester réservés éventuellement à certains cas particuliers et *il y aurait lieu de s'adresser au pavage en pierre dure*, tel qu'il a été appliqué dans quelques rues privilégiées, en l'employant sur lit de béton.

Digitized by Google

Quant au *nettoyage de la rue*, il a fait des progrès : l'emploi des boîtes à ordures a fait l'objet d'arrêtés municipaux qu'il paraît nécessaire toutefois de faire exécuter et sanctionner ainsi que de prendre des mesures pour empêcher les chiffonniers et les chiens d'en entraver le bénéfice, surtout quand on considère que dans bien des maisons, et non des moins importantes, les cuisines et lingeries, en sous-sol, voient leurs fenêtres s'ouvrir au ras du trottoir, dont les poussières et balayures viennent souiller directement les aliments qui s'y préparent et le linge qui s'y manipule.

Il semble qu'on pourrait remédier, en partie du moins, à ce fâcheux état de choses, en réservant le nettoiement des rues aux heures de nuit.

Le balayage d'ailleurs a été bien perfectionné : la Ville a acquis récemment 2 arroseuses, 4 balayeuses et 5 camions automobiles pour le transport des ordures ménagères, et ces véhicules sont venus s'ajouter aux 64 tombereaux existants. La régie de ce service par la Ville, sans être absolument chose parfaite, surtout par l'insuffisance relative du matériel employé, est une énorme amélioration sur le système qui consistait, il n'y a pas très longtemps encore, à faire faire l'enlèvement des ordures par les maraîchers, lesquels souvent amenaient leurs légumes sur les mêmes voitures qui venaient de leur servir à charrier ces gadoues à la campagne. Le personnel actuel comporte 69 rouliers et 63 chevaux ainsi que 299 hommes pour le nettoiement, 2 cantonniers sont spécialement chargés d'assurer la propreté de 28 urinoirs publics. L'entretien des urinoirs serait confié, en principe, à la Compagnie générale d'affichage.

Les latrines publiques et urinoirs sont en nombre trop restreint, mal surveillés et mal entretenus. Leur multiplication, leur perfectionnement, le graissage par exemple des urinoirs employé dans les gares et remplaçant le ruissellement si souvent défectueux et plus spécialement leur placement en sous-sol, tel qu'il existe, surtout à l'étranger, sont à recommander, de même qu'une surveillance plus active et plus responsable.

Digitized by Google

Ainsi que je l'ai dit, *M. Gautié considère comme chose capitale pour l'assainissement de Toulouse, l'exécution des mesures destinées à l'évacuation des matières usées* dans de bonnes conditions hygiéniques. Il ajoute que, pour montrer l'influence que peut avoir une amélioration de ce genre sur l'état sanitaire d'une ville, il citera l'exemple de deux grandes agglomérations, telles que *Paris* et *Marseille,* qui ont exécuté, depuis une trentaine d'années, des travaux d'assainissement considérables.

En 1896, dit-il, la mortalité de Paris était de 22,2 pour 1.000 habitants et celle de Marseille de 26,8.

En 1921, elle a été de 14,4 pour la première, et de 18,2 pour la seconde. Toulouse, en 1896, avait une proportion de décès de 18,8 et en 1921 et 1922 elle présente respectivement 19,8 et 21,1. Il n'y a donc eu, pour notre ville non seulement aucune amélioration, mais une aggravation de son état sanitaire, à côté des énormes progrès des deux autres.

Les résultats si remarquables obtenus par Paris et par Marseille, tiennent certainement, pour la plus grande partie, à l'amélioration de leurs conditions d'hygiène et, en particulier, à la manière dont ces villes évacuent leurs immondices. En effet, Paris est doté du « tout à l'égout » dit « système unitaire » avec épuration de l'effluent par des champs d'épandage. Quant à Marseille, ville d'une insalubrité autrefois notoire, qui déversait le contenu de ses égouts dans son Vieux-Port, elle a remédié à son mauvais état sanitaire par l'évacuation de ses immondices jusque dans la baie de Calanque, à 12 kilomètres de l'agglomération. Le résultat c'est qu'aujourd'hui la mortalité y est plus faible qu'à Toulouse. Si nous considérions « que le taux de notre mortalité, dit toujours M. Gautié, ne soit pas plus élevé que celui de Paris, prétention qui n'a rien d'exagéré puisque ce taux a été autrefois beaucoup plus faible, c'est une économie de 636 existences en 1921, et de 867 en 1922, que nous eussions réalisée » par des améliorations de même nature dans notre hygiène urbaine.

Digitized by Google

Sans partager absolument les conclusions de la comparaison faite par M. Gautié, avec la précision de leurs chiffres, j'estime avec lui que *la question de l'assainissement de Toulouse est d'un intérêt primordial.*

Conclusions.

Après avoir ainsi passé en revue toutes les conditions susceptibles d'expliquer l'exagération relative de la mortalité de la population de Toulouse, je n'en trouve aucune en particulier qui puisse le faire d'une façon précise.

Aussi est-on fondé à croire que, si les causes de mortalité exercent une action prédominante à Toulouse, c'est parce que *les germes morbides trouvent, dans les conditions générales défectueuses de l'hygiène de la ville, le terrain de culture, le fumier sur lequel ils peuvent si bien fructifier.*

C'est pourquoi, est-ce à ces grandes fautes dans l'hygiène urbaine qu'il paraît nécessaire de remédier en employant les mesures préconisées au cours du présent travail, c'est-à-dire *l'établissement du système d'égouts « séparatif »*, chose capitale, *une augmentation considérable de la quantité d'eau de la Ville et la réfection du pavage*, améliorations dont la nécessité se fait sentir depuis si longtemps à la population de Toulouse.

Mais pour obtenir les résultats désirés, il est indispensable que ceux qui sont chargés d'appliquer ces mesures et, encore plus, ceux qui sont appelés à les subir soient bien convaincus de leur nécessité et de leur efficacité.

Digitized by Google

LES
CHEMINS DE FER TRANSPYRÉNÉENS

Par M. JEAN SIGNOREL

Il est peu de mots historiques qui aient reçu un plus cruel et plus décevant démenti que celui de Louis XIV : « Il n'y a plus de Pyrénées. » Aujourd'hui encore, cette chaîne constitue l'une des barrières les plus infranchissables qui existent en Europe.

Par la voie maritime, nos communications avec l'Espagne sont assurées : de Marseille, Cette et Port-Vendres, à Barcelone, par la Méditerranée, — de Bordeaux à Bayonne, à Saint-Sébastien, Bilbao, la Corogne et Santander, par l'Océan Atlantique.

Deux chemins de fer seulement relient la France à l'Espagne : à l'Ouest, celui d'Hendaye à Irun, livré à l'exploitation le 21 avril 1864; à l'Est, celui de Cerbère à Port-Bou, qui a été terminé quatorze ans plus tard, le 23 janvier 1878.

Ces deux lignes contournent les Pyrénées plutôt qu'elles ne les traversent et il n'existe aucune voie ferrée sur l'espace de 400 kilomètres qui les sépare à vol d'oiseau, entre le golfe du Lion et le golfe de Gascogne.

Les routes carrossables elles-mêmes sont des plus rares; quatre seulement peuvent être mentionnées : celles qui passent à Bourg-Madame, à Fos, au Perthus et à Béhobie. Ces routes, à raison de leur altitude, ne sont guère praticables que durant l'été.

La situation des Pyrénées, au point de vue orographique, est très curieuse : la chaîne, dont les crêtes se profilent du

Digitized by Google

sud-est au nord-est, s'abaisse, du côté du sud-ouest, dans la direction de Pampelune, Victoria et se développe sur le territoire espagnol, presque parallèlement à la côte qui s'étend de Saint-Sébastien à la Corogne. De ce côté, la voie ferrée a été établie avec une grande facilité. Du côté opposé, c'est-à-dire à l'est, de nombreux contreforts arrivent jusqu'à la mer, de telle sorte que l'établissement de la ligne, entre Perpignan et Cerbère, a nécessité des travaux d'art difficiles et coûteux.

Si, maintenant, au lieu de considérer les Pyrénées à chacune de leurs extrémités, nous les examinons dans le sens de la longueur et de l'épaisseur, nous sommes frappé par ce fait que le versant nord et le versant sud ne sont pas symétriques. Au nord, les ramifications montagneuses ont fort peu de longueur, ce qui permet à la ligne de Toulouse à Bayonne, après Boussens, de passer, sur la plus grande partie de son parcours, non loin de la crête principale. Au sud, la zone montagneuse a une étendue bien plus considérable et cela est si vrai que les Espagnols ont établi leur ligne parallèle à la crête, de Barcelone à Sarragosse, dans la vallée de l'Ebre, à une grande distance de la frontière.

Ainsi, en France, les pentes qui rattachent la crête à la plaine sont courtes, raides et, aux murs quasi-verticaux qui constituent les contreforts de la chaîne, succèdent d'admirables et très fertiles plaines. Au contraire, en Espagne, des plateaux élevés, des séries de vallonnements qui vont loin dans la direction du Sud, ont toujours rendu particulièrement compliquées et difficiles les études des ingénieurs.

Quoi qu'il en soit, un fait est constant : la France ne communique réellement et utilement avec l'Espagne que par les deux voies ferrées d'Hendaye à Irun et de Cerbère à Port-Bou.

Au début de l'exploitation de ces lignes, le trafic se développa avec une intensité et une rapidité surprenantes. Mais le régime économique de la France se transforma et les

Digitized by Google

gares de Cerbère et d'Hendaye ne tardèrent pas à être délaissées au grand profit du commerce maritime.

En 1884, alors que le produit net par kilomètre de l'ensemble du réseau de la Compagnie du Midi s'est élevé à 15.600 francs, celui de la ligne de Bayonne à Irun n'a atteint que 5.894 francs; quant à celui de la ligne de Port-Vendres, il a accusé un déficit de 26.679 francs. En 1910, ces résultats n'ont guère varié : 14.940 francs; 2.824 francs et 28.164 francs. Il est à noter que la ligne de Bayonne à Irun a été déficitaire en 1892, 1893, 1894 et 1895, alors que celle de Port-Vendres l'a été constamment.

Aujourd'hui, l'opinion unanime est que la France aussi bien que l'Espagne ont le plus grand intérêt à établir de nouvelles lignes internationales à travers les Pyrénées.

De nombreux projets ont été mis à l'étude depuis très longtemps. Des conventions sont intervenues avec l'Espagne. Des travaux ont été commencés, mais, jusqu'à ce jour, aucune ligne n'a encore été livrée à l'exploitation.

Où en est la grande question des Transpyrénéens, si si importante pour toute notre région ? A-t-elle reçu une solution complète ? Au cas de la négative : que reste-t-il à obtenir et à réaliser ? En d'autres termes, qu'a fait la France ? Que doit-elle obtenir encore ?

I

En 1853, sous les auspices du Conseil municipal de Tarbes et du Conseil général des Hautes-Pyrénées, M. Eugène Colomès de Juilhan, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, établit un projet de chemin de fer Paris-Madrid, par la voie qui lui paraissait la plus directe, celle de Gavarnie. Ce projet ne fut pas adopté.

En 1855, M. Ferrère, agent français du Trésor espagnol, élabora un projet de Transpyrénéen de Toulouse à Lérida, par Saint-Girons, la vallée de Salat. Détail curieux : pour éviter l'enfumage du tunnel sous le port de Salau, il préco-

Digitized by Google

nisait, pour les trains de voyageurs, la traction animale.

Le 4 juin 1857, deux ingénieurs français furent chargés, par le Ministère des Travaux Publics, d'étudier un tracé par la même vallée du Salat.

A la fin de 1864, une Commission d'ingénieurs espagnols fut envoyée en France pour tâcher d'établir une entente, en vue de la continuation des travaux. Peu après, le 27 mars 1865, le Gouvernement français organisa un service spécial d'études des chemins de fer transpyrénéens.

A la suite des travaux qui furent exécutés par nos ingénieurs, M. Decomble, ingénieur en chef chargé du service de la Direction des études, établit, en 1867, un premier rapport dans lequel il concluait à l'exécution d'une seule ligne transpyrénéenne par les vallées d'Aure et du Cinca.

La guerre de 1870 arrêta momentanément toutes les études. En 1875, l'Espagne proposa à la France de constituer une conférence internationale officielle. Notre Gouvernement déclina cette offre, qu'il accepta quelques années plus tard, au moment de l'élaboration du plan Freycinet. L'Espagne trouva cette acceptation tardive, mais elle fit connaître qu'elle ne voyait aucun inconvénient à ce que des relations officielles fussent établies entre les ingénieurs chargés de part et d'autre de l'étude des lignes internationales. Et c'est ainsi que M. Decomble entra en relations avec Don Eusebio Page.

D'un commun accord, il fut décidé que l'altitude maximum de la tête française serait fixée à 1.100 mètres et celle de la tête espagnole à 1.200 mètres. Les déclivités maxima furent fixées à 33 millimètres par mètre.

Cet accord intervenu, les études furent poursuivies avec une très grande activité, et dix projets ne tardèrent pas à être établis :

1° Ligne des Aldudes (1);

---

(1) Cette ligne, de Bayonne à Pampelune, serait d'une exécution très facile; le souterrain, à une altitude peu élevée, n'aurait

Digitized by Google

2° Ligne Mauléon-Roncal (1);

3° Ligne Oloron-Jaca (2);

4° Ligne de Gavarnie (3);

---

que 5.350 mètres. Le parcours Paris-Madrid serait diminué de 187 kilomètres.

(1) Le tracé suit le val du Saison, à partir de Mauléon, traverse la chaîne au col de Larrau, entre 790 et 984 mètres d'altitude, pour redescendre dans la vallée de l'Iraty. Le tunnel aurait une longueur de 8 kilomètres avec une déclivité de 0 m. 028.

En supposant exécuté, sur le territoire espagnol, le raccourci de Castejon à Baïdes, la diminution du parcours Paris-Madrid ne serait que de 173 kilomètres par rapport à la voie d'Irun.

Ces deux projets étaient inacceptables, car les voies étaient établies trop près de celle de Hendaye-Irun et les raccourcis qu'ils procuraient, du côté de Paris et de la Castille, ne correspondaient nullement aux dépenses à engager.

Les auteurs du projet de Mauléon admirent, en dernier lieu, que, de Tardets, la voie pourrait obliquer vers l'est et traverser la chaîne au col d'Urdayte, entre 884 et 934 mètres, ce qui aurait permis de réduire la longueur du souterrain à 4 kil. 200 et d'atteindre la vallée de l'Esca et Roncal.

Le tunnel aurait eu deux déclivités et la lenteur de son parcours aurait contrebalancé la réduction de la distance.

(2) La ligne part d'Oloron, utilise le gave d'Aspe par Bedous, Urdos, franchit la ligne de faîte au Somport, entre 1.074 et 1.262 mètres d'altitude, dans un tunnel long de 6.732 mètres, pour gagner Canfranc et Jaca en Aragon, cette province qui a constamment professé pour la royauté espagnole le loyalisme le plus fidèle.

L'Espagne n'a jamais cessé de considérer cette ligne comme nécessaire; c'est celle qui a toujours eu ses préférences. La France l'a si bien compris que, lorsqu'elle a constitué son troisième réseau des chemins de fer d'intérêt général, la ligne d'Oloron à Bedous a été classée comme amorce d'un futur Transpyrénéen.

(3) Ce tracé, absolument chimérique, empruntait la vallée du gave de Pau, de Pierrefitte à Luz, et s'engageait sous la brèche de Roland qui fait partie du massif de Gavarnie, pour desservir, en Espagne, Boltana, Barbastro et Tortosa. Le souterrain devait avoir une longueur de 17 kilomètres et entraîner une dépense de 77 millions.

Ce projet ne réalisait aucun avantage sur le précédent.

Digitized by Google

5° Ligne de la vallée d'Aure (1);

6° Ligne de Luchon (2);

7° Ligne du val d'Aran (3);

8° Ligne Saint-Girons-Lérida (4);

---

(1) Cette ligne, d'Arreau à Monzon suivrait, en France, la vallée de la Neste ou vallée d'Aure et, en Espagne, celle du Cinca, en passant par le port de Soncourt. Le souterrain de faîte aurait 12 kilomètres, à 1.190 mètres d'altitude, avec une rampe moyenne de 0 m. 15 à 0 m. 55 millimètres.

Si les difficultés techniques de cette ligne ne sont pas considérables, il importe de ne pas perdre de vue que le parcours de Lannemezan à Arreau est très difficile, à cause des déclivités et aussi que l'accès de Lannemezan, surtout vers Tarbes, exige la double traction et la réduction des vitesses à 20 kilomètres à l'heure.

(2) Il s'agirait de prolonger la ligne de Montréjeau à Luchon, par la vallée du Lys, pour s'enfoncer sous le col de Cabrioulles, dans un tunnel de 13 kilomètres, creusé entre les côtes 1120 et 1170, et offrant deux déclivités opposées de 0 m. 009 et 0 m. 001 millimètre.

Ce projet permet la traversée d'un pays très pittoresque mais pauvre; sa réalisation serait, chez nous, extraordinairement difficile en raison des éboulis et des avalanches avant d'arriver au souterrain de faîte.

(3) La ligne part de Chaum, sur celle de Montréjeau à Luchon, passe à Pont-du-Roi, entre en Espagne, remonte la vallée de la Garonne, franchit la chaîne principale au Pla-de-Béret et va aboutir à Loridu.

Ce tracé, à un moment donné, a été vivement réclamé par le Conseil général de la Haute-Garonne qui, dans sa séance du 17 avril 1880, a offert une subvention de 20.000 francs par kilomètre; les dépenses que nous aurions à effectuer seraient insignifiantes, puisque le tunnel de faîte et la partie montagneuse de la ligne seraient exécutés sur le territoire espagnol.

Le génie militaire français considère cette ligne comme dangereuse, en raison de la facilité avec laquelle l'Espagne pourrait concentrer un corps d'armée dans le val d'Aran et le transporter ensuite dans la vallée de la Garonne.

(4) La voie utilise la vallée du Salat, de Saint-Girons à Oust, escalade le port de Salau pour aboutir à Estérri-de-Aneo, sur la Noguera Pallaresa. Le tunnel a 6 kilom. 500, de la côte 1080

Digitized by Google

9° Ligne de Vic-Dessos (1);

10° Ligne Ax-Ripoll (2);

Ces dix projets établis, un choix s'imposait.

L'Espagne se laissa guider par des considérations d'ordre essentiellement politique. Désireuse de récompenser la fidélité de la province d'Aragon au moment du mouvement carliste, elle opta immédiatement pour la ligne Oloron-Jaca. Les ingénieurs français se prononcèrent pour les tracés Mauléon-Roncal et Saint-Girons-Lérida. Leurs collègues espagnols maintinrent leurs préférences pour la ligne Oloron-Jaca et s'attachèrent à mettre en lumière le peu d'intérêt qu'il y avait à desservir la vallée de la Noguera-Pallaresa et les frais considérables que leur pays devrait

---

à la côte 1264 (Espagne), avec une déclivité de 0 m. 28 par mètre.

Dans le rapport qu'il a déposé sur le bureau de la Chambre des députés, le 19 avril 1905, et qui est relatif à l'approbation de la Convention du 18 août 1904, M. le député Léon Janet s'est exprimé ainsi : « ..... Les conditions techniques de l'établissement dans la vallée du Salat sont excellentes et, nulle part, dans la partie centrale des Pyrénées, on ne peut arriver aussi facilement au voisinage de la chaîne maîtresse..... »

(1) La voie part de Tarascon, passe à Vic-Dessos, traverse un tunnel de 16.600 mètres pour entrer dans la vallée espagnole de Ferrere et rejoindre à Llacorsi la ligne de Saint-Girons à Lérida.

Ce projet, qui présente un intérêt de second ordre, entraînerait une dépense supérieure à celle du tracé par la vallée du Salat.

(2) Le tracé de la ligne française emprunte la vallée d'Ax. Il passe par le défilé de Berduquet, arrive à Mérens et, toujours en suivant le cours de l'Ariège, entre sur le territoire de la commune de l'Hospitalet. C'est là que s'ouvre le tunnel de Puymorens. Après avoir atteint le val Carol, en Cerdagne, et Bourg-Madame, la ligne espagnole franchit la belle vallée de la Cerdagne et franchit, à nouveau, la chaîne entre les vallées du Sègre et du Rigart, au col du Tosas, dans le tunnel de ce nom, pour descendre ensuite sur Ribas et Ripoll.

Digitized by Google

engager pour établir un chemin de fer reliant Lérida à la frontière.

La Commission technique française, qui portait le nom de *Commission d'Etudes des chemins de fer à travers les Pyrénées centrales*, adopta tout d'abord ces trois tracés, mais, peu après, le projet Mauléon-Roncal fut abandonné, et les deux autres définitivement approuvés par elle et par le Gouvernement. De son côté, le Gouvernement espagnol les comprit dans le plan général de ses chemins de fer.

Sur ces entrefaites, la presse et les assemblées locales commencèrent à réclamer un service plus normal et plus rapide entre Paris et Madrid, Paris et Carthagène.

Dans sa séance du 24 avril 1882, le Conseil général des Ponts et Chaussées décida qu'il y avait lieu d'établir deux Transpyrénéens. Au point de vue des relations Paris-Madrid, il se prononça en faveur du tracé Mauléon-Roncal et, au point de vue des relations Paris-Carthagène, en faveur du tracé Saint-Girons-Lérida.

Désireuse d'assurer le succès de son tracé, l'Espagne, le 5 janvier précédent, avait décidé la construction d'un chemin de fer de Huesca à la frontière, par Canfranc. Le 6 octobre suivant, elle en confia l'exécution à une *Société anonyme aragonaise* et, quelques semaines après, les travaux furent inaugurés solennellement par le roi.

Le 8 novembre 1883, le Conseil général des Ponts et Chaussées confirma son avis du 24 avril 1882. Vers la fin de l'année 1883, les négociations diplomatiques, engagées depuis longtemps, aboutirent à la nomination d'une Commission internationale, qui fut chargée de régler les questions relatives aux nouvelles traversées des Pyrénées.

Cette Commission se réunit, à Pau, pour la première fois, le 16 février 1884. La discussion fut particulièrement longue et difficile; elle se poursuivit à Paris jusqu'au 7 juin, date à laquelle la Commission partit pour examiner sur place les principaux tracés. Un accord provisoire fut signé, à Canfranc, le 2 juillet. Aux termes de cet accord, les

Digitized by Google

délégués français acceptaient le tracé Oloron-Jaca demandé par les délégués espagnols. De leur côté, les délégués espagnols acceptaient le tracé Saint-Girons-Lérida demandé par les délégués français.

Les deux lignes devaient être exécutées *simultanément* dans un délai maximum de dix ans.

Pau et Toulouse triomphaient. Mais, comme l'Espagne n'avait pas les moyens de construire, sans tarder, le tronçon entre Lérida et le port de Salau, cette convention n'était, en réalité, pour la France qu'un trompe-l'œil. Et, encore aujourd'hui, la lacune de 157 kilomètres qui s'étend de Lérida à la frontière française est toujours presque dans le même état d'abandon.

Les détails de cet accord furent réglés dans une dernière session qui se tint, à Paris, au Ministère des Affaires Etrangères, du 2 au 19 décembre 1884.

Ce projet de Convention fut transformé en une Convention définitive, qui fut signée, à Madrid, le 13 février 1885.

Les deux gouvernements s'engagent à exécuter les deux lignes simultanément et avec la même activité. La durée des travaux ne dépassera pas dix ans, à partir de l'échéance des ratifications de la Convention (*Article 2*).

Sur les deux lignes projetées, les déclivités, à ciel ouvert, ne dépasseront, sur aucun point, 33 millimètres par mètre; cette limite sera réduite à 28 millimètres à l'intérieur des souterrains de faîte et à 30 millimètres dans les souterrains intermédiaires ou situés le long des rampes d'accès. Les rayons des courbes ne devront pas être inférieurs à 300 mètres; enfin, la tangente minimum entre courbe et contre-courbe sera de 50 mètres.

Le coût de la construction des parties françaises des deux lignes, non compris les travaux de défense militaire à prévoir, fut évalué à la somme de 120.750.000 francs, se décomposant comme suit :

Digitized by Google

I. — Ligne de Saint-Girons à Lérida.

Section de Saint-Girons à Oust (16 kilom. 600)..	8.200.000 fr.
Section d'Oust au milieu du tunnel international de Salau (22 kilom. 400).....	49.300.000 fr.
TOTAL.....	57.500.000 fr.

II. — Ligne d'Oloron à Zuéra.

Section d'Oloron à Bedous (25 kilom.).....	11.750.000 fr.
Section de Bedous au milieu du souterrain international de Somport (27 kilom. 600)....	51.500.000 fr.
TOTAL.....	63.250.000 fr.
TOTAL GÉNÉRAL.....	120.750.000 fr.

Demeurant le chiffre, alors très considérable, de la dépense engagée, le Gouvernement français voulut, très sagement, rester maître du point de départ des travaux, et voilà pourquoi l'*article 8* de la Convention stipule qu'elle sera ratifiée et que les ratifications en seront échangées après approbation par les Chambres législatives en France et en Espagne. « Les gouvernements contractants se réservent de se concerter sur le moment où cette approbation devra être demandée dans les deux pays. »

En fait, cette approbation n'a jamais été demandée.

En Espagne, une loi du 29 mai 1888 accorda à la *Société anonyme aragonaise* une avance, sans intérêt, de 40.000 pesetas par kilomètre, pour lui permettre de construire la partie comprise entre Huesca et Canfranc sans attendre la ratification de la Convention internationale. Un an plus tard, le 23 juillet 1889, une nouvelle loi stipula une avance identique pour la ligne de la Noguera-Pallaresa qui devait avoir, de Lérida à l'entrée espagnole du tunnel international, une longueur totale de 157 kilomètres et qui devait

Digitized by Google

entraîner une dépense de 74.513.974 pesetas, soit 478.028 pesetas par kilomètre.

En France, la loi du 17 juillet 1886 concéda, à titre éventuel, à la Compagnie du Midi, la section d'Oloron à Bedous, et, le 12 octobre 1893, le Ministre des Travaux publics prescrivit de dresser l'avant-projet de la ligne de Bedous à la frontière d'Espagne.

La section de Saint-Girons à Oust fut concédée définitivement à la Compagnie du Midi le 17 juillet 1886. Un décret de 1892 approuva, sous certaines réserves, le tracé de la ligne Saint-Girons-Lérida.

A la suite de l'inauguration de la ligne de Huesca à Jaca, qui eut lieu, le 1er juin 1893, le Gouvernement espagnol « demanda qu'une nouvelle Commission internationale fût réunie, en vue d'étudier certaines modifications de la Convention de 1885 dont les études faites ultérieurement avaient démontré la nécessité. »

Le Gouvernement français accéda à ce désir.

Le 24 novembre 1893, la nouvelle Conférence diplomatique inaugura ses travaux; elle les clôtura, le 30 avril 1894, en adoptant un projet de règlement essentiellement technique ainsi qu'un projet de Convention qui tendaient à modifier les *articles 4* et *5* de la Convention de 1885.

Ce projet de Convention ne fut jamais transformé en acte diplomatique par les gouvernements intéressés et, pendant près de sept ans, il ne fut plus question des chemins de fer transpyrénéens (1).

Les populations des deux versants des Pyrénées, qui avaient escompté la prospérité appelée à suivre l'ouverture

(1) Il ne m'appartient pas de rechercher ici les causes qui ont fait obstacle à l'exécution des Transpyrénéens convenus. Néanmoins, à ceux qui s'intéressent à cette grave question, je recom-

Digitized by Google

des nouvelles lignes, ne tardèrent pas à s'impatienter et à réclamer impérieusement la réalisation des projets des Transpyrénéens de grand transit.

Sur ces entrefaites, le 7 mars 1903, M. Jules Cambon, notre ambassadeur à Madrid, adressa la lettre suivante au Ministre d'Etat de Sa Majesté Catholique, le Roi Alphonse XIII :

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« Pour répondre au désir que vient de m'exprimer M. Delcassé, je viens rappeler à votre Excellence l'intérêt qu'aurait mon Gouvernement à être renseigné, le plus tôt possible, en vue des mesures à prendre par M. le Ministre des Travaux publics, sur les dispositions du Gouvernement espagnol au sujet de la mise à exécution de la Convention de Madrid du 13 février 1885, confirmée par le protocole de 1894, relative à l'établissement de nouvelles voies de communication à travers les Pyrénées.

« Si, toutefois, des questions d'ordre technique ou financier devaient, en ce moment, retarder la construction de la voie d'accès de l'une des deux lignes de chemin de fer prévues par la Convention de 1885, celle de Lérida à Sort, dont le développement est de 120 kilomètres, ne pourrait-on pas mettre à profit ces délais pour modifier, en utilisant les progrès de la science moderne, qui permettent une notable économie, les conditions faites au Gouvernement

---

mande, tout particulièrement, la lecture du *Chapitre III* de la thèse de doctorat en droit de M. Clément Decomble, le petit-fils de M. Eugène Decomble, inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, chargé, de mars 1865 à septembre 1884, de la direction du Service d'études des chemins de fer à construire à travers les Pyrénées centrales. Cette thèse, intitulée : *Les chemins de fer transpyrénéens. Leur histoire diplomatique, leur avenir économique*, a été présentée à la Faculté de droit de Toulouse, en 1913. C'est, à tous les points de vue, un travail absolument remarquable.

Digitized by Google

français par la Convention de 1885 en ce qui concerne la partie de la ligne qui va de Saint-Girons à Oust vers Sort?»

Pour bien saisir la portée de cette proposition, il est indispensable de rappeler certains faits.

Le 17 avril 1901, M. Galy-Gasparrou, député et conseiller général de Saint-Girons, demanda au Conseil général de l'Ariège de solliciter du Ministre des Travaux publics la construction immédiate de la section de Saint-Girons à Oust. Sans doute, il a l'ardent désir de voir se réaliser la grande œuvre du Transpyrénéen, mais, comme c'est là l'espoir et la tâche de générations encore éloignées, il réclame le moyen d'utiliser les ressources que la nature a mises sous la main des populations qu'il représente. « Pour être pratique et pour suivre un but réalisable, il faut, — conclut-il —, obtenir du Ministre qu'il considère la ligne de Saint-Girons à Oust, non plus somme une amorce du Transpyrénéen, mais comme un tronçon détaché, indépendant, qui peut se suffire à lui-même. » Ce vœu fut adopté à l'unanimité.

Ce jour-là, le Conseil général de l'Ariège a commis une erreur en oubliant que la ligne de Saint-Girons à Oust n'a sa raison d'être que comme ligne d'attente, comme amorce du Transpyrénéen. Considérée isolément, il est probable qu'elle ne se suffira jamais à elle-même, et qu'elle ne fera qu'augmenter la liste, déjà longue, des lignes secondaires qui ne font que grever le budget des Compagnies.

En août suivant, le Ministre des Travaux publics fit parvenir sa réponse au Conseil général : « Pour pouvoir proposer aux Chambres, avec chance de succès, l'inscription de la ligne de Saint-Girons à Oust au programme annexé à la loi de finance, il est indispensable de réduire les dépenses prévues, par exemple en réduisant le rayon des courbes et en augmentant les rampes. On peut se demander, toutefois, si on ne se heurtera pas, dans cette voie, à certaines dispositions de la Convention internationale du 30 avril 1894. »

Digitized by Google

Pour éviter, dans cet ordre d'idées, toutes sortes de difficultés, M. Galy-Gasparrou, à la séance de ce même jour, 20 août, fit voter par ses collègues un vœu pressant demandant au Gouvernement de provoquer la réunion d'une nouvelle Commission internationale, pour la saisir des modifications à apporter, entre Saint-Girons et Oust seulement, à l'infrastructure de la ligne par le port de Salau, de Saint-Girons à Lérida.

La première partie de la lettre de M. Cambon a pour objet de donner entière satisfaction au Conseil général de l'Ariège, c'est-à-dire de provoquer la réunion d'une nouvelle Commission internationale.

Dans sa lettre précitée du 7 mars 1903, notre ambassadeur poursuit :

« Dans le cas où le Gouvernement de Sa Majesté adopterait cette manière de voir, n'estimeriez-vous pas, avec nous, qu'en attendant que leurs ressources budgétaires permettent à nos deux Gouvernements d'exécuter le projet de traversée des Pyrénées par les cols du Salau et du Somport, il serait possible, pour donner, dès à présent, satisfaction aux populations frontières de France et d'Espagne, de s'entendre pour la substitution provisoire dans la Convention en question, d'une ligne d'attente allant d'Ax-les-Thermes à Ripoll? Les travaux d'art exigés par cette ligne ne seraient pas considérables et la traction électrique permettrait leur achèvement dans des conditions assez peu onéreuses pour nos deux pays. »

En somme, si la construction de la ligne de Lérida n'est pas réalisable à bref délai du côté espagnol, la France propose l'abandon de cette ligne et son remplacement par une autre.

Ainsi, alors qu'en 1881 le Conseil général des Ponts et Chaussées avait abandonné, à titre définitif, la ligne d'Ax-Ripoll, nous reprenons subitement ce projet, nous abandonnons la ligne Saint-Girons-Lérida, la plus pratique de toutes, et aussi la simultanéité d'exécution qui nous avait permis de signer avec honneur l'accord transactionnel de 1885.

Digitized by Google

Une pareille abdication a profondément étonné tous ceux qui s'intéressent à l'avenir économique de notre pays. La justification a été cherchée avec soin un peu partout et, en dernière analyse, on a cru la trouver dans l'intérêt que nous avions à plaire à l'Espagne, au moment précis où fut écrite la lettre de M. Cambon, alors que des conversations étaient déjà engagées entre Paris et Madrid au sujet du Maroc.

Il est permis d'être tout à fait sceptique à cet égard. Ces événements, nous pouvons, à l'heure actuelle, les apprécier avec le recul de l'histoire, car il n'est point difficile de découvrir la vérité : l'arrondissement de Foix avait envoyé à la Chambre des députés un représentant qui, pendant de longues années, a joué, soit à la tribune, soit au Ministère des Affaires Etrangères, un rôle prééminent, dont le nom restera l'un des plus grands dans l'histoire de la diplomatie française, et ce représentant, avec l'autorité qui s'attachait à ses hautes fonctions, à son nom justement estimé dans toutes les chancelleries de l'univers, a obtenu pour son arrondissement, son pays natal, ce que Saint-Girons n'a pas eu la bonne fortune de pouvoir obtenir. Sans aucune mauvaise humeur, il faut rendre à cet homme politique cette justice : il a réalisé cette faveur, qui a eu sa répercussion dans toute notre région, avec une habileté consommée, en profitant de l'erreur que le Conseil général de l'Ariège avait commise, en 1901, en faisant perdre à la ligne de Saint-Girons à Oust son caractère de grande ligne internationale et en la transformant en ligne secondaire (1).

La réponse à la lettre du 7 mars 1903 ne se fit pas

---

(1) On n'est jamais trahi que par les siens. Nous n'en voulons pour preuve que l'article publié par le Dr Dresch, le 5 septembre 1903, dans le journal, *Ax-Thermal*, où l'on est stupéfait de lire le passage suivant : « ..... Dans le nouveau projet d'Ax-Ripoll-Barcelone, il arrive, chose rare, que les ingénieurs, les techniciens, les économistes et les capitalistes sont d'accord et que, seul, le côté électoral et politique fait défaut, ce qui n'est pas un mal..... »

Digitized by Google

longtemps attendre : le 1er juillet suivant, une nouvelle conférence diplomatique s'ouvrit à Madrid. Elle clôtura ses travaux le 13.

La substitution de ligne proposée par la France était acceptée; le chiffre des dépenses était considérablement atténué.

Le Gouvernement espagnol, qui avait conservé seul la faculté de sanctionner ou de rompre cet accord provisoire, ne fit aucune diligence pour le rendre définitif, et ce n'est que, le 13 juillet 1904, que la Commission internationale des chemins de fer transpyrénéens se réunit à Paris. Les discussions furent particulièrement laborieuses. Finalement, quelques modifications furent introduites dans l'accord provisoire de 1903 et, le 18 août, une nouvelle Convention fut signée par les plénipotentiaires des deux gouvernements.

D'après cette Convention, il sera construit trois lignes internationales qui traverseront respectivement la frontière franco-espagnole, aux environs de Puigcerda et de Bourg-Madame et près des ports du Somport et de Salau.

Les deux gouvernements s'engagent à exécuter chacune de ces trois lignes le plus rapidement possible et, en tous cas, dans un délai maximum de dix années. Pour chacune des deux premières, qui doivent s'embrancher en Espagne sur les lignes exploitées, ce délai courra du jour de l'échange des ratifications de la Convention. Pour la troisième, c'est-à-dire celle de Saint-Girons-Lérida, ce délai courra du jour de la notification par le Gouvernement espagnol au Gouvernement français de l'achèvement de la section de Lérida à Sort de ladite ligne.

Au point de vue technique, il est tenu compte des progrès réalisés, depuis 1885, dans la construction des voies ferrées.

Sur les trois lignes, la traction se fera, soit à la vapeur, soit à l'électricité, par adhérence ou par tout autre moyen agréé par les deux gouvernements.

Les déclivités ne devront pas dépasser : pour le cas de la traction à vapeur par adhérence 33 millimètres par

Digitized by Google

mètre et, pour celui de la traction électrique, 43 millimètres par mètre.

Dans les tunnels du Somport et de Salau où la traction s'effectuera par l'électricité, les déclivités ne devront pas dépasser 34 millimètres par mètre.

Dans le cas de la traction par adhérence, les rayons des courbes ne devront pas être inférieurs, savoir :

Sur les sections à traction à vapeur, à 300 mètres pour la voie espagnole, et à 260 mètres pour la voie française,

Et, sur les sections à traction électrique, à 230 mètres pour la voie espagnole et à 200 mètres pour la voie française.

Il sera établi sur la ligne d'Ax à Ripoll, qui franchira la frontière à ciel ouvert, deux gares internationales situées, l'une en France, l'autre en Espagne, et reliées entre elles par deux voies, l'une française, l'autre espagnole.

Sur chacune des deux autres lignes, il sera établi une seule gare internationale; celle de la ligne du Somport sera établie sur le territoire français, aux Forges d'Abel; celle de la ligne du col de Salau, sur un point à déterminer sur le territoire espagnol.

Les souterrains de faîte, prévus à double voie, en 1885 et en 1894, seront exécutés pour une voie unique.

Enfin, la nouvelle Convention, qui annule et remplace celle de 1885, doit être ratifiée, et les ratifications en seront échangées après approbation par les Chambres législatives en France et en Espagne.

Dans un *Rapport* présenté, à la Chambre des députés, le 19 avril 1905, M. Léon Janet a étudié, avec un grand soin, les répercussions que les nouvelles conditions techniques doivent avoir au point de vue des prix de revient.

La ligne d'Oloron, telle qu'elle avait été prévue par la Convention de 1885, devait coûter, ainsi que nous l'avons déjà exposé, 65.250.000 francs, soit 1.220.000 francs par kilomètre. Avec la nouvelle Convention, elle ne coûtera plus que 34.000.000, ce qui correspond à une dépense de 643.000 fr. par kilomètre. Tandis que le coût de la

Digitized by Google

ligne Saint-Girons-Lérida avait été primitivement fixé à 57.500.000 francs, soit 1.474.000 francs par kilomètre, ce coût se trouve ramené à 27.500.000 francs (696.000 francs par kilomètre).

Quant à la ligne d'Ax-Ripoll, la dépense totale, y compris l'aménagement de la chute du lac de Lanoux, l'armement électrique, la gare internationale sur le territoire français et la demi-jonction à double voie de cette gare avec la gare internationale espagnole, a été évaluée à 28.000.000, ce qui correspond à une dépense kilométrique de 688.000 fr.

La nouvelle Convention rencontra des deux côtés des Pyrénées, en France surtout, une très vive opposition.

Dès le 23 mai 1903, les délégués des Chambres de commerce de la région du Sud-Ouest, réunis en Congrès à Toulouse, écoutèrent un éloquent rapport de M. Girard, président de la Chambre de commerce de Toulouse, sur les chemins de fer transpyrénéens.

« ... On va *diminuer systématiquement*, c'est-à-dire réduire les rayons des courbes et peut-être augmenter aussi les pentes. Nous devons craindre que, par ces transformations, la belle ligne projetée de Saint-Girons à Lérida, qui avait été laborieusement et minutieusement étudiée pour livrer passage aux grands trains internationaux, ne soit remplacée par une ligne étriquée de second ordre, ne remplissant pas du tout le but que, dans la Convention internationale, on s'était proposé. C'est, non seulement tout remettre en question, mais encore opérer un recul.

« Or, Messieurs, il ne faut pas oublier que quand une voie de communication a été mal tracée, elle reste mal tracée pour toujours, car il est sans exemple de la voir refaire pour l'améliorer... »

Un vœu conforme fut émis à l'unanimité.

De toutes les protestations qui intervinrent par la suite, la plus énergique a été celle formulée, au Conseil général de l'Ariège, le 24 août 1904, par le conseiller général de Saint-Girons, le docteur Soueix, qui démontra qu'au point

Digitized by Google

de vue du délai d'exécution de la ligne Saint-Girons-Lérida, la France était à la merci du caprice ou de la mauvaise volonté du Gouvernement espagnol. M. Delcassé fut ému par cette protestation qui était absolument justifiée, et il promit de demander que, par une addition à la Convention du 18 août 1904, le Gouvernement français fût mis sur le même pied que le Gouvernement espagnol.

Quelque temps après, un protocole additionnel, signé le 8 mars 1905, a établi un délai ferme pour la construction de la ligne Saint-Girons-Lérida : le délai courra du jour de la notification par le Gouvernement espagnol au Gouvernement français de l'achèvement de la section de Lérida à Sort de ladite ligne, *notification qui devra avoir lieu dans un délai maximum de dix ans.*

L'Espagne accueillit très favorablement le projet Ax-Ripoll, ce projet d'une ligne destinée à desservir, sur son territoire, une région riche et peuplée, la vallée du Sègre. Par ailleurs, le Cabinet de Madrid assurait la prompte exécution de la ligne du Somport, à laquelle les populations loyalistes de l'Aragon attachaient une grande importance et enfin il réléguait au second plan la ligne de Saint-Girons-Lérida, à laquelle il ne s'est jamais intéressé. Au point de vue français, l'abandon de la clause de *simultanéité* de construction des deux lignes Oloron-Jaca et Saint-Girons-Lérida, qui était inscrite, avec tant de raison, dans les Conventions précédentes, n'était plus maintenue. C'était là une faute de notre diplomatie, qui aurait dû comprendre — mais était-elle assez libre pour cela? — que la mise sur le pied d'égalité des trois lignes était illusoire et que le projet de la ligne d'Ax, demeurant les conditions dans lesquelles il était tiré de l'oubli, relevé de l'interdit qui l'avait frappé, devait exercer sur les deux autres projets, et surtout sur celui de Saint-Girons-Lérida, une influence néfaste, peut-être mortelle?

Le 2 décembre 1905, les Cortès approuvèrent la Convention du 18 août 1904. Le 10 janvier suivant, le roi sanctionna ces votes.

Digitized by Google

En France, la Chambre des députés statua le 26 mai 1905 — le Sénat, le 29 décembre 1906.

L'échange des ratifications intervint entre les deux gouvernements à la date du 27 janvier 1907.

Cette date a une extrême importance, car elle a fait courir les délais dans lesquels les diverses lignes devaient être normalement construites. Les lignes :

d'Ax à Ripoll;
d'Oloron à Jaca;
de Saint-Girons à Oust,

doivent être terminées avant le 27 janvier 1917.

Quant à celle

d'Oust à Sort,

elle devra être livrée à l'exploitation avant le 27 janvier 1927.

Passant sous silence le détail des dispositions, cependant très importantes, de la Convention intervenue, le 20 juin 1907, entre l'Etat et la Compagnie des chemins de fer du Midi, ratifiée par la loi du 2 août suivant, et relative à la concession, à titre définitif, à la dite Compagnie, des deux lignes d'Ax-Ripoll et de Bedous à la frontière espagnole; d'autre part, à titre éventuel et sous réserve de la déclaration d'utilité publique à intervenir, d'un chemin de fer d'Oust à la frontière espagnole par le col de Salau, nous nous contenterons de les résumer d'un mot en disant que l'Etat a pris à sa charge la presque totalité des dépenses nécessaires pour la mise en exploitation des lignes concédées.

La Convention du 20 juin 1907 a été approuvée, le 7 avril 1908, par l'Assemblée générale des actionnaires de la Compagnie du Midi. Le 3 juillet suivant, les tunnels de Puymorens et de Somport ont été mis aux enchères et adjugés. Le 17 juin 1909, le tunnel hélicoïdal de la vallée d'Aspe, et le 11 avril 1910, celui de Saillens, ont été également mis aux enchères et adjugés.

Digitized by Google

Les travaux du tunnel de Somport ont été menés très activement : les équipes travaillant aux galeries d'avancement se sont rencontrées, le 13 octobre 1912, à 7 heures du matin.

A l'heure actuelle (mai 1924), l'état des travaux des trois lignes transpyrénéennes est le suivant (1) :

1° Ligne de Bedous a la frontière d'Espagne (27 kil. 800).

Les travaux d'infrastructure ont été remis à la Compagnie, le 20 novembre 1923.

Les projets de superstructure de la ligne ont été remis à l'administration supérieure, le 3 décembre 1923.

2° Ligne d'Ax-les-Thermes a la frontière d'Espagne.

Cette ligne, à traction électrique, d'une longueur de 42 kil., a été divisée en neuf lots, dont l'exécution est terminée.

Les travaux d'infrastructure ont été livrés à la Compagnie le 20 novembre 1923.

Les projets de superstructure ont été remis à l'Administration supérieure, le 24 novembre de la même année.

A la séance du Comité-directeur de l'Office des transports du Sud-Ouest, tenue, le 10 décembre 1923, M. Charron, ingénieur en chef adjoint au chef de l'Exploitation de la Compagnie du Midi, a prévu la mise en exploitation pour le début de 1926.

Le projet des trois usines hydro-électriques de la vallée de la Haute-Ariège, d'une puissance moyenne continue de 30.000 poncelets, a été soumis à l'approbation de l'Admi-

---

(1) Voir le *Rapport* présenté, le 4 avril 1924, par le Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer du Midi, à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Digitized by Google

nistration supérieure, le 6 janvier 1919. Aucune décision n'était encore intervenue en avril dernier.

3° Ligne de Saint-Girons a la frontière d'Espagne.

Première partie : de Saint-Girons à Oust.

Cette partie, d'une longueur de 16 kilomètres environ, est divisée en quatre lots d'infrastructure.

Les travaux des 1er, 2e et 3e lots sont terminés. Ceux du 4e sont en cours d'exécution.

Le projet des maisons de garde a été soumis à l'examen de la Compagnie.

Le projet de superstructure est en préparation.

Lors de sa visite au Pont de Kercabanac, c'est-à-dire à la limite des 3e et 4e lots, le 23 septembre 1921, M. Le Trocquer, Ministre des Travaux Publics, a donné la promesse formelle que cette ligne sera terminée dans le plus bref délai possible. Les travaux d'infrastructure seront achevés en 1926 et pourront, à cette époque, être remis à la Compagnie du Midi.

Il a pris cet engagement dans des termes tels que les populations de la vallée du Salat n'en attendront pas longtemps la réalisation.

Deuxième partie : d'Oust à la frontière d'Espagne.

Les études sont en cours depuis... plus de 50 ans.

Voilà quel est l'état des travaux sur le territoire français.

Nos voisins, qu'ont-ils fait jusqu'à ce jour ? Il est impossible de l'indiquer exactement. Le 8 août 1921, j'ai écrit, directement, à M. le Ministre des Travaux publics, à Madrid, pour le lui demander, en lui indiquant le but que je poursuis. Je n'ai pas été honoré d'une réponse.

Digitized by Google

Néanmoins, sous toutes réserves, je crois pouvoir donner les renseignements suivants :

I. — Les travaux de la ligne d'Oloron-Jaca n'ont subi aucun retard, et c'est ainsi que le tunnel du Somport a été percé le 13 octobre 1912.

L'infrastructure est terminée, et la voie est posée de Jaca à Villanua. Il n'y a plus qu'à continuer à poser la voie de cette dernière station aux Aranones et à édifier, sur ce point, la gare internationale.

II. — Comme la loi du 30 juillet 1910, relative aux travaux d'exécution de la ligne de Ripoll à Puigcerda, n'a jamais pu être appliquée dans ses prescriptions concernant les concessionnaires, le Gouvernement espagnol, toujours en vertu de cette même loi (*article 6*), a entrepris lui-même la construction de la ligne. Le 5 octobre 1911, il a adjugé les travaux du tunnel de Tosas et, deux mois après, le 5 décembre, le projet de mise en adjudication des deux autres sections de la ligne a été approuvé par le Conseil des ministres.

La section de Ripoll à Ribas a été inaugurée officiellement, le 10 août 1919, et les travaux jusqu'à Puigcerda ont été menés très rapidement.

La première locomotive a pénétré dans la future station de Puigcerda, le 28 septembre 1922. Le tronçon de Puigcerda (frontière française) à Ripoll est exploité depuis plusieurs mois.

Néanmoins, une importante besogne est encore à exécuter et, au point de vue des usines hydro-électriques, tout est à faire.

III. — En ce qui concerne la ligne Saint-Girons-Lérida, une loi du 12 mars 1909 a autorisé le Gouvernement à commencer les travaux sur la section de Lérida à Balaguer, qui a une longueur de 30 kilomètres environ. La loi du 17 décembre 1912 sur les chemins de fer complémentaires du réseau général a assimilé aux autres lignes celle de

Digitized by Google

Lérida, en lui accordant une garantie d'intérêt de 5 % du capital engagé, d'après le projet régulièrement approuvé. Mais, en même temps, cette loi a établi un régime d'exception en faveur de cette même ligne, dont le délai d'exécution a été fixé à huit ans à partir de l'adjudication, et avec cette précision que, si aucun concessionnaire ne se présente, le Gouvernement soumettra à l'approbation des Chambres, pour construire et exploiter ladite ligne, une autre solution, moins onéreuse pour le Trésor que celle qui mettrait l'établissement de tout le chemin de fer à la charge exclusive de l'Etat.

Aucun adjudicataire ne s'est présenté, et le chantier de la section Lérida-Balaguer est le seul en activité au compte du Trésor.

Donc, de ce côté là, rien ou presque rien n'a été fait. Je dois dire cependant qu'il résulte d'une dépêche de Madrid, publiée, le 21 février 1921, que le Conseil de Cabinet a approuvé « le dossier de l'adjudication relative à la voie ferrée de Lérida à la frontière française ».

Pour être complet, il importe d'ajouter que, le 17 janvier 1914, un décret d'Alphonse XIII a mis à l'étude « l'avant-projet d'un chemin de fer transpyrénéen qui, partant de Madrid, se terminerait à la frontière française, au point reconnu le plus propre pour donner à la France la communication la plus rapide et la plus directe». Cette ligne devait être à double voie, à traction électrique, de la largeur des lignes françaises. La plus courte distance devait primer toutes les autres considérations.

Le 27 mars 1917, l'un des projets élaborés fut approuvé par le Ministre des Travaux publics, mais, peu après, un nouveau projet fut mis en avant, projet qui comportait l'établissement d'une grande ligne internationale, de la frontière française à Dakar.

Si, sur une carte, nous traçons un trait de Paris à Madrid, nous voyons immédiatement que la ligne française qui va directement à Madrid est celle de Paris, Poitiers,

Digitized by Google

Angoulême, Bordeaux, Hendaye. Sur le territoire espagnol, le prolongement de cette ligne ne se profile pas directement sur Madrid : il fait une courbe très accentuée, à l'ouest, dans la direction de Miranda, Burgos, Venta de Banos, Vallalolid, Medina del Campo. L'Espagne n'a qu'à supprimer cette courbe, à établir un trajet direct d'Hendaye à Madrid, par Logrono, et elle obtiendra ainsi le tracé le plus court de Madrid à Paris, sans imposer à la France l'établissement d'une nouvelle voie ferrée.

L'établissement de cette grande ligne internationale Paris-Algésiras, ou mieux Anvers-Londres-Paris-Madrid-Algésiras-Dakar, ne paraît à l'heure actuelle qu'un rêve hardi, dont la réalisation suppose des dépenses incompatibles avec la situation financière de nos voisins.

II

Dans une étude très substantielle : « *Les Transpyrénéens; ce qu'on peut en attendre* », publiée dans la *Revue Politique et Parlementaire* du 15 octobre 1905 (1), alors que la Convention du 18 août 1904 avait été approuvée par la Chambre des députés et qu'elle allait être prochainement portée devant le Sénat, M. G. Regelsperger a formulé l'avis suivant :

« ... Le but poursuivi paraît devoir être beaucoup mieux rempli par un seul Transpyrénéen que par trois, pour le moment du moins. C'est à celui de Saint-Girons-Lérida qu'il faut donner la préférence, et il serait à souhaiter de voir achever, dans un délai encore plus abrégé, la construction de la section espagnole de Lérida à Sort. La ligne Oloron-Jaca ne devrait être acceptée qu'en second lieu, et si l'Espagne en fait une condition absolue de la Convention. Quant à la ligne Ax-Ripoll, il n'y a qu'à l'abandonner

(1) Pages 75-94.

Digitized by Google

entièrement. Il appartient au Sénat de se prononcer et de demander une revision de la Convention en ce sens. »

Telle était la résolution que dictait impérieusement l'intérêt de toute la région du Sud-Ouest de la France: mais comme le Parlement a passé outre et que nos accords de 1904 avec l'Espagne sont devenus une réalité, il est nécessaire d'examiner comment il est possible de réparer les erreurs qui ont été commises.

Le remède est très simple : il est nécessaire de construire, le plus rapidement possible, la ligne Saint-Girons-Lérida, la seule utile et pratique.

Tout d'abord, pour rendre hommage à la vérité, il faut reconnaître que la construction d'une ou de plusieurs lignes transpyrénéennes ne présentera jamais un grand intérêt au point de vue international, car, demeurant sa situation à l'extrémité sud de l'Europe, l'Espagne ne se trouve sur aucune des grandes routes mondiales du commerce international. Dans aucun sens, elle ne peut avoir une de ces grandes transversales ou parallèles qui sont considérées comme des artères de notre vieux continent et dont le trafic est toujours très productif. D'un autre côté, en vue du développement de ses exportations, la France n'a nul besoin de faire passer ses produits par l'Espagne; en les acheminant sur les grands ports qu'elle possède sur les deux mers qui baignent ses côtes, elle a la possibilité de les diriger sur tous les points du monde.

Voilà pourquoi M. Léon Janet a dit, dans son *Rapport* à la Chambre des députés : « ...Votre Commission tient essentiellement à dire qu'elle ne s'est nullement laissé prendre aux grandes espérances qu'a fait naître dans certains esprits l'ouverture projetée des trois transpyrénéens. Les tracés transpyrénéens ne seront pas, au début tout au moins, des lignes productives; ils donneront probablement de très petits bénéfices d'exploitation, tout à fait insuffisants pour correspondre à l'intérêt des capitaux engagés. »

Mais l'honorable député se hâta d'ajouter, ce qui est

Digitized by Google

une vérité incontestable : « Ce seront des chemins de fer qui rendront de grands services aux provinces françaises et espagnoles voisines des Pyrénées. »

Quels seront ces services?

Dans quelle mesure chaque ligne pourra-t-elle contribuer à ces services?

A) La *ligne d'Oloron à Jaca* comprend deux parties bien différentes :

1° Celle d'Oloron à Bedous (25 kilomètres), ouverte à l'exploitation;

2° Celle de Bedous à la frontière, d'une longueur de 27 kil. 800, jusqu'au milieu du tunnel de Somport.

La pente maximum est de 43 millimètres, et le rayon des courbes descend à 200 mètres.

La frontière sera franchie par un souterrain, long de 7.776 mètres, qui s'ouvrira, en France, à 1.066 mètres d'altitude, et, en Espagne, à 1.195 m. 50, aux Aranones où se trouvera la gare internationale. Ce souterrain, à voie unique française, s'élèvera en rampe de 34 millimètres sur 4.135 mètres, aura son point culminant à la côte 1.206. m. 50 et descendra vers l'Espagne en pente de 3 millimètres sur 3.665 mètres de longueur. La ligne franchira, entre Urdos et les Forges-d'Abel, un second souterrain hélicoïdal de 1.520 mètres de longueur, en rampe constante de 34 millimètres. En Espagne, elle s'embranchera à Zuera, sur la ligne de Barcelone à Saragosse et Madrid. Le tracé espagnol a une longueur de 24.283 m. 74. Le coût de son exécution a été primitivement fixé à 2.500.000 pesetas, plus 12.500.000 pour la moitié des frais de percement du souterrain, soit une dépense totale de 15 millions de pesetas.

La comparaison des distances avec ou sans cette ligne s'établit ainsi :

Digitized by Google

D'Oloron à Jaca :

par le Transpyrénéen.....	90 kilomètres.
par Hendaye.....	707 kilomètres.

De Paris à Saragosse :

par Oloron à Zuera.....	1.077 kilomètres.
par Hendaye - Pampelune....	1.160 kilomètres.

De Paris à Madrid :

par Oloron à Zuera et Saragosse	1.427 kilomètres.
par Hendaye et Medina del Campo	1.452 kilomètres.

De Toulouse à Saragosse :

par Hendaye.....	693 kilomètres.
par Oloron - Jaca.....	411 kilomètres.

Le raccourci, procuré par la nouvelle ligne, entre Paris et Madrid, 25 kilomètres, est insignifiant. De plus, en raison de ses fortes déclivités, les trains express de Paris à Madrid éviteront cette voie qui, somme toute, ne paraît intéressante qu'au point des relations entre Toulouse et Saragosse, puisque, entre ces deux villes, le raccourci est de 212 kilomètres. Mais, à l'heure actuelle, les relations entre ces deux villes sont inexistantes, et il est impossible de déterminer dans quelle mesure la nouvelle voie ferrée pourra les faire naître et les développer.

Cette ligne, très coûteuse, ne paraît pas appelée à un grand avenir au point de vue financier. Les évaluations faites, vers 1880, pour le trafic probable, ont conduit au chiffre de 20.000 francs par kilomètre. En 1893, une Commission technique a réduit ce chiffre à 10.000 francs. Dans cet ordre d'idées, il est impossible de prévoir un chiffre quelconque, car, en ce qui concerne les marchandises introduites en France et venant, par exemple, de Madrid, nous ignorons si la Compagnie du Midi, qui les recevra de la Compagnie Madrid-Saragosse-Alicante, les fera passer par la ligne d'Irun ou par celle du Somport.

Malgré ces conditions économiques très défavorables,

Digitized by Google

l'Espagne a toujours tenu énormément à cette ligne, dans un but essentiellement politique : elle a été heureuse de récompenser ainsi le loyalisme de l'Aragon, tout en assurant la sécurité de ses communications avec Bordeaux. Il est indéniable que, lorsque nous avons approuvé le projet de ce Transpyrénéen, nous avons voulu surtout lui être agréable, lui donner une preuve palpable de notre esprit de conciliation, de notre bonne amitié.

B) Etudiée avec soin vers 1880, la *ligne d'Ax-Ripoll* a été, de la part des ingénieurs, l'objet d'avis unanimement défavorables.

Dans un rapport du 18 juillet 1881, cité dans le *Rapport* de M. Léon Janet, et dont les conclusions ont été adoptées par le Conseil général des Ponts et Chaussées, M. Croizet-Desnoyer, inspecteur général des Ponts et Chaussées, s'exprimait ainsi :

« La ligne de Toulouse à Barcelone par la vallée de l'Ariège, le col de Puymorens et Ripoll présenterait de très grandes difficultés d'exécution et coûterait très cher. Sur les projets comparatifs des divers passages, on a figuré, en ce qui concerne le tracé dont il s'agit, deux hypothèses : dans l'une, on franchirait le col de Puymorens par un souterrain de 4 kilomètres, à l'altitude de 1.600 mètres, et le passage serait interrompu en hiver; dans l'autre, le souterrain aurait 6 kilomètres en longueur, et il faudrait, en outre, dans les deux, pratiquer un tunnel de 6 kilomètres entre la Cerdagne et la Catalogne. Cette direction est donc complètement inadmissible. »

A la suite de ce juste réquisitoire, ce projet fut abandonné, enterré. Il fut rappelé à la vie dans les conditions déjà exposées, c'est-à-dire par la lettre adressée, le 7 mars 1903, par notre ambassadeur à Madrid, au Ministre d'Etat d'Alphonse XIII.

Tandis que la ligne de Cerbère, après avoir quitté Toulouse à l'altitude de 145 mètres, atteint son point culminant au seuil de Naurouze, à 196 mètres d'altitude et, sur le

Digitized by Google

territoire espagnol, à Fornels, à la côte 110, la ligne d'Ax, dont le projet de tracé représente sur le territoire français un développement total de 40 km. 700, part, à la côte 701, de la gare d'Ax, traverse la Louze et l'Ariège, pénètre dans la haute Ariège et la suit en passant neuf fois d'une rive à l'autre, entre en souterrain à 1.481 mètres, sous le col de Puymorens, s'y élève à l'altitude de 1.567 m. 48 et en ressort à la côte 1554. Elle descend ensuite la vallée du Carol et passe la frontière à 1.189 m. 39. Après Puigcerda, elle remonte la vallée d'Alp, atteint, à la côte 1360, le col de Tossas, qu'elle franchit au moyen d'un nouveau tunnel, redescend sur Ribas et Ripoll (676 mètres), suit la vallée du Ter jusqu'au Maulleu (469 mètres), s'élève de nouveau, à Belenya, jusqu'à 598 mètres pour franchir la chaîne de Monsény et redescendre enfin jusqu'à Barcelone. N'est-ce pas une vraie ligne de Club Alpin ?

L'avantage que présente cette ligne — en apparence tout au moins — se trouve dans certains raccourcis.

Ainsi les distances sont les suivantes :

D'Ax à Ripoll :

par le Transpyrénéen.....	90 kilomètres.
par Cerbère.....	656 kilomètres.

De Toulouse à Barcelone :

par Ax - Ripoll.....	320 kilomètres.
par Cerbère.....	426 kilomètres.

De Paris à Barcelone :

par Ax - Ripoll.....	1.037 kilomètres.
par Neussargues - Cerbère.....	1.109 kilomètres.
par Toulouse - Cerbère.....	1.144 kilomètres.
par Lyon - Cerbère.....	1.272 kilomètres.

De Paris à Barcelone, par Ax-Ripoll, il y a un raccourci de 72 kilomètres, et, de Toulouse à Barcelone, un autre raccourci de 107 kilomètres. Mais, n'oublions pas que, de Toulouse (cote 145), il faudra monter à Ax (cote 701), au

Digitized by Google

tunnel de Puymorens (cote 1567), descendre à Puigcerda (cote 1100), remonter au tunnel de Tossas (cote 1360), s'abaisser jusqu'à Ripoll (cote 676) et Manleu (cote 469), s'élever de nouveau à Belenya, sur le Monseny (cote 598), et enfin descendre à Barcelone. Où trouver de plus belles montagnes russes ?

Dans son numéro du 24 juin 1905, le *Journal des Transports* a eu la curiosité de rechercher ce que ces différences considérables de profil auront d'influence sur la durée des parcours. Voici la comparaison des deux lignes à ce point de vue :

Via Port-Bou :	h	m	*Via Ax-Ripoll :*	h	m
Toulouse - Narbonne..	2	15	Toulouse - Ax.....	2	20
Transbordement	0	25	Transbordement	0	20
Narbonne - Port-Bou..	1	55	Ax - Bourg-Madame...	2	00
Douane	0	30	Douane	0	30
Port-Bou - Barcelone.	3	55	Bourg-Madame - Ripoll	2	30
			Transbordement	0	20
TOTAL.....	9	00	Ripoll - Barcelone....	4	00
			TOTAL.....	12	00

Et, même si l'on arrivait à réduire d'une heure et demie le trajet Ripoll-Barcelone, la voie actuelle par Port-Bou serait encore la plus avantageuse.

Comme la distance de Barcelone à Cerbère est, à deux kilomètres près, la même que celle de Barcelone à Puigcerda, c'est, très certainement, la Compagnie du Midi qui choisira l'itinéraire que les marchandises devront suivre de Toulouse à Barcelone. N'est-il pas à présumer qu'à une ligne de montagne plus courte, elle donnera la préférence à une ligne de plaine, même plus longue ? Dans tous les cas, elle établira ses prix de revient et ne perdra pas de vue, en ce qui concerne les facilités d'exploitation, que la ligne d'Ax, à voie unique, aura des rampes de 0 mètre 43 millimètres par mètre, ce qui, malgré les avantages de la traction électrique, l'obligera à multiplier le nombre de ses trains.

Digitized by Google

L'ouverture de la section Bort-Neussargues a réduit sensiblement le parcours entre Paris et Barcelone et reporté le trafic vers Port-Bou. Les expéditeurs n'auront presque aucun avantage à faire suivre par leurs marchandises la voie Toulouse-Ax-Bourg-Madame. D'un autre côté, la Compagnie des Chemins de fer du Midi irait à l'encontre de ses intérêts si, sur son réseau, elle réduisait le trajet des marchandises au profit de la Compagnie de Paris à Orléans.

En ce qui concerne les voyageurs, si la distance à parcourir sur certains trajets se trouve diminuée, le temps économisé ne sera nullement proportionnel à celui de la distance qui n'aura pas été franchie et le parcours par Cerbère, sur une double voie, en plaine, sera toujours préféré à celui par Ax parce que, fatalement, la vitesse des trains procurera une économie de temps.

Ainsi, d'après le dernier *Tableau de marche des trains* de la Compagnie des Chemins de fer du Midi (1er juin 1924), les express de Toulouse à Ax marchent à raison de 70 kilomètres à l'heure entre Toulouse et Foix et de 50 entre Foix et Ax. Après cette dernière gare, la vitesse ne sera-t-elle pas encore considérablement réduite ? de telle sorte qu'il est certain que le gain kilométrique obtenu en passant par Puigcerda deviendra illusoire par suite de la longueur forcée du trajet; on perdra en vitesse ce que l'on aura gagné en distance. Or, tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'une véritable ligne internationale doit être construite dans des conditions telles qu'elle puisse permettre la circulation des trains rapides.

A certains moments, à raison de son altitude particulièrement élevée, l'exploitation de cette ligne pourra être arrêtée très souvent. « Ce tracé, écrit M. E. Marchand, directeur de l'Observatoire du Pic du Midi, ne serait pas trop défavorable, si le tunnel se trouvait à 400 mètres plus bas; mais, à 1.480 mètres, celui-ci a bien des chances d'être souvent inaccessible en hiver, indépendamment de toute autre circonstance. »

M. Girard a exprimé l'entière vérité, dans des termes

Digitized by Google

saisissants, lorsqu'il a dit, le 23 mai 1903, à l'Assemblée des Chambres de commerce du Sud-Ouest : « ..... Ce sera une ligne d'été, utile surtout aux touristes, qui ne desservira, d'ailleurs, notre région que vers Barcelone et le Nord-Est de l'Espagne et dont l'importance ne peut être comparée à celle de la grande ligne de Saint-Girons-Lérida. »

Enfin, dernière critique adressée à la ligne Ax-Ripoll : très rapprochée de la ligne Barcelone-Perpignan, Perpignan-Cerbère, qu'elle ne fera que doubler, elle viendra finir à Barcelone et ne desservira pas le centre de l'Espagne. Etant donné l'état actuel de nos voies ferrées, bien qu'elle doive traverser les districts les plus industriels de l'Espagne, elle ne créera aucun trafic nouveau, et, au point de vue local, c'est-à-dire toulousain, elle n'apportera aucune facilité aux relations industrielles et commerciales que nous entretenons avec les Espagnols.

Voilà comment tout observateur impartial doit juger la ligne Ax-Ripoll : elle est d'une exploitation particulièrement difficile; si elle réalise certains raccourcis, il est douteux qu'elle permette une économie de temps. La Compagnie des Chemins de fer du Midi cherchera, probablement, à la rendre inutile systématiquement tandis que les voyageurs, autres que les touristes, préfèreront emprunter la grande ligne de Cerbère. Bref, c'est une ligne qui ne répond à aucune utilité, à aucun besoin, qui a été très justement rejetée, en 1881, par le Conseil général des Ponts et Chaussées (1).

---

(1) Dans son numéro de février-mars 1924, le *Bulletin de l'Association Economique ariégeoise*, dont le siège est à Foix et qui, par suite, est entièrement dévouée aux intérêts de cette région de l'Ariège, a publié un article de M. Marres, « Le Transpyrénéen », dans lequel sont donnés certains renseignements et formulées certaines craintes qui confirment singulièrement notre manière de voir : « ..... Il ne semble pas que la ligne Barcelone-Ripoll réponde aux besoins d'un trafic important et rapide. Cette voie ferrée a été aménagée en vue du service des mines de San Juan de las Abadessas et ne semble pas avoir été adaptée aux besoins d'un trafic international transpyrénéen.

Digitized by Google

C) La troisième ligne, celle de *Saint-Girons à Lérida*, comprend deux parties distinctes :

1° Celle de Saint-Girons à Oust dont les travaux commencés en 1904 sont encore en cours d'exécution;

2° Celle d'Oust à la frontière (23 km. 500) au milieu du souterrain international du port de Salau, d'une longueur de 8.800 mètres. Ce souterrain partira, en France, du Jeu du Mail et aboutira, en Espagne, près d'Izil; il sera à deux pentes de longueurs aussi égales que possible et donnera passage à une voie espagnole unique. La gare internationale sera établie sur le territoire français.

Le tunnel international part de la cote 1095 au port de Salau, atteint, vers son milieu, la cote 1207 et redescend sur le versant espagnol à la cote 1190.

La ligne comporte, en outre, un tunnel hélicoïdal de deux kilomètres environ.

L'inclinaison maximum est, comme pour les lignes précédentes, de 43 millimètres. Le rayon minimum des courbes est encore le même, 200 mètres.

Faisons ce que nous avons déjà fait pour les deux autres Transpyrénéens et comparons les distances avec ou sans la ligne Saint-Girons-Lérida :

De Saint-Girons à Sort :

par le Transpyrénéen.....	53 kilomètres.
par Cerbère.....	855 kilomètres.

Les rampes y sont fortes et les courbes à faible rayon y proscrivent la circulation de grands express. Les vitesses commerciales des rapides de Barcelone à Ripoll sont de 42 kilomètres, celles des express de 33 kilomètres, celles des trains mixtes de 23. Sur le tronçon Ripoll-Puigcerda, la vitesse tombe à 19 kilomètres à l'heure... Si les vitesses actuelles ne sont pas dépassées, on peut se demander si le Transpyrénéen Ax-Ripoll prouvera véritablement son utilité. Il faut réaliser une vitesse qui permette de mettre Toulouse à sept heures de Barcelone. Sinon, le trajet normal par Cerbère et Narbonne restera encore le plus rapide. Les Espagnols ont-ils prévu l'aménagement de cette ligne dans le sens d'une augmentation notable de la vitesse ? Il ne le semble pas... »

Digitized by Google

De Toulouse à Lérida :

par Saint-Girons.....	299 kilomètres.
par Ax - Ripoll.....	503 kilomètres.
par Cerbère.....	609 kilomètres.

De Paris à Tarragone-Carthagène :

par Hendaye, Irun, Madrid....	1.992 kilomètres.
par Toulouse - Port-Bou.....	1.822 kilomètres.
par Lyon - Port-Bou.....	1.890 kilomètres.
par Neussargues - Port-Bou....	1.727 kilomètres.
par Saint-Girons - Lérida.....	1.639 kilomètres,

soit un raccourci de 88 kilomètres par rapport à la distance la plus courte *via* Neussargues.

Complété par une ligne directe entre Lérida et Tortosa, le tracé Saint-Girons-Lérida procurera l'itinéraire le plus court, entre Paris et Carthagène et, c'est là un fait très important à noter, il mettra la France en communication plus directe avec la région d'Oran et le Maroc. Seul, le port de Marseille aura à protester contre la concurrence qui pourra ainsi lui être faite.

Mais, ici, n'exagérons rien et ne fondons pas de trop grandes espérances sur les relations susceptibles de se développer entre Paris et Carthagène. A l'heure actuelle, elles sont presque inexistantes et leur développement sera long et laborieux. Les relations avec le Maroc seront peut-être plus importantes et, dans tous les cas, plus vite développées.

Soyons pratiques et admettons que, tout au moins dans les premières années de son exploitation, cette ligne servira surtout à faciliter les relations de l'importante région toulousaine avec celle de Lérida, région fertile et riche entre toutes. Et, qu'on le remarque bien, c'est ici qu'une ligne transpyrénéenne, qui n'a aucun caractère international, peut trouver sa véritable raison d'être. Pour ne pas être taxé de partialité et d'optimisme, laissons la parole à M. G. Regelsperger : « Il est possible, dit-il, que Lérida ne donne lieu, pour le moment, qu'à un commerce très restreint; mais toute la région est riche, et le commerce ne peut que s'y

Digitized by Google

développer. Contrairement à ce que l'on a prétendu, la vallée de la Noguera-Pallaresa est un pays d'avenir où l'agriculture est florissante, où les forêts sont inexplorées, où le sous-sol est d'une grande richesse en produits miniers de toute sorte, toutes choses qui ne demandent que la voie ferrée pour être exploitées ou mises en valeur. » Ce qui revient à dire qu'il existe dans cette immense région de l'Espagne un pays à « coloniser » et que le chemin de fer en projet peut être assimilé à ces « chemins de fer de pénétration » que M. Colson, au *tome VI* de son *Cours d'Economie politique,* n'hésite pas à comparer à « une sorte de billets de loterie avec énormément de chances favorables ».

Au surplus, il est dans la vie des faits qui dépassent de beaucoup les prévisions des hommes, tels ceux basés sur les intérêts vitaux des peuples qui finissent toujours par prédominer.

En histoire naturelle aussi bien que dans la vie économique des nations, la fonction crée l'organe. Ici, la fonction c'est l'intérêt industriel et commercial de la France et de l'Espagne qui doit fatalement créer l'organe, la voie de communication, et, une fois la voie créée, le trafic et sa prospérité viendront par surcroît, tout naturellement, par la force même des choses. M. le comte H. Begouën qui, avec le sénateur ariégeois Bordes-Pagès, a été l'un des champions les plus autorisés et les plus écoutés de la cause du Transpyrénéen Saint-Girons-Lérida, a écrit, dans le numéro du 16 décembre 1904, des *Questions diplomatiques et coloniales :* « ... Le percement direct des Pyrénées, entre Lérida et Toulouse d'une part, et entre Saragosse, Pau et Bordeaux, d'autre part, est une nécessité économique d'ordre évident. Qu'on le veuille ou non, quel que soit l'acharnement des intérêts opposants, cette œuvre s'accomplira : elle s'accomplira dans un avenir très prochain et l'on sera surpris de la fécondité des ressources qu'elle mettra en valeur et des heureuses conséquences tant économiques que politiques qu'elle produira. » En d'autres termes, faites le Transpyrénéen; que toutes les stations soient desservies par de

Digitized by Google

bons chemins carrossables et il créera lui-même virtuellement le trafic.

Aboutissant à Toulouse, qui est le centre incontesté et particulièrement prospère du midi de la France, la ligne de Lérida permettra à l'Espagne d'envoyer à cette grande ville, ses minerais de fer, de cuivre, de zinc, de manganèse, d'amiante, ses marbres, ses sels, ses plâtres, ses charbons, ses bois du Noguera-Pallaresa, ses vins de la même région ainsi que du Sègre, les fruits et primeurs de Valence et de Murcie. Il y aura là, pour elle, une grande source de prospérité qui se développera progressivement et ne tardera pas à avoir sa répercussion dans le pays tout entier.

La nouvelle ligne bénéficiera exclusivement de cet état de choses, car tous les transports que nous envisageons seront assurés par elle et rien que par elle. Au surplus, tout le tarif à grande distance qui sera imposé aux expéditeurs la suivra effectivement, à l'opposé de ce qui aura lieu pour la ligne d'Ax-Ripoll et cela parce que, demeurant sa situation, sa place presque au milieu de la chaîne des Pyrénées, il est difficile d'admettre à son sujet un détournement quelconque.

Tels sont les avantages qui militent en faveur de la ligne Saint-Girons-Lérida. Ces avantages paraissent au-dessus de toute discussion et d'une valeur telle que nous n'hésitons pas à en faire état pour demander au Gouvernement de se décider à obliger l'Espagne à exécuter un contrat qui est revêtu de sa signature, à assurer l'exécution immédiate du projet qui est le seul pratique, le seul conforme aux intérêts primordiaux de toute la région du sud-ouest de la France. Les avantages économiques très considérables que cette région ne manquera pas de retirer de ce Transpyrénéen doivent mettre sa construction au premier plan des préoccupations de ses représentants, de tous sans aucune exception, quel que soit le mandat dont ils aient été investis.

Le 12 avril 1903, c'est-à-dire quelques semaines avant la lettre de M. Cambon, qui est du 7 mai, M. Delcassé a adressé au Président du Conseil général de l'Ariège, une lettre dans

Digitized by Google

laquelle il expose que, *sur sa demande*, le Ministre des Travaux publics vient de prescrire l'étude d'une nouvelle ligne électrique et à voie normale, entre Ax et Bourg-Madame, à travers le col de Puymorens. « ..... L'exécution de cette ligne transpyrénéenne ne saurait mettre en péril celle des autres lignes des Pyrénées centrales, *notamment celle de Saint-Girons à Lérida à laquelle la France a donné ses préférences depuis plus de vingt ans.* »

Cet aveu est d'autant plus à retenir que les préférences de la France ont été systématiquement ignorées, pour le plus grand dommage de nos régions, en faveur d'intérêts qu'il est inutile de rappeler.

Des deux côtés des Pyrénées, les réclamations en faveur de ce tracé ont été aussi nombreuses, les protestations aussi vives.

Tout ce qui a été dit et écrit de ce côté de la frontière, est connu de tous.

En Espagne, les Catalans ne sont jamais restés inactifs. On n'a pas oublié qu'en février 1905, à Tremp, 5.000 personnes ont répondu à l'appel de 80 municipalités, y compris celle même de Barcelone, pour réclamer la construction de la ligne Saint-Girons-Lérida. Un peu plus tard, le 19 mai 1912, un grand meeting international de protestation a été organisé à Lérida. Les sénateurs et les députés de la région ont porté l'ordre du jour voté par les protestataires des deux pays au Ministre des Travaux publics, de *Fomento*, qui, pour apaiser les esprits, accorda immédiatement un crédit de sept millions. Quelques mois après, intervint la loi du 12 décembre (1912).

Afin de ne laisser dans l'ombre aucune des difficultés que soulève l'importante question des Transpyrénéens, il me reste à examiner deux questions d'ordre général :

a) Ne serait-il pas opportun de construire, à voie étroite, plusieurs chemins de fer transpyrénéens ?

b) Quelle doit être l'influence des régimes douaniers sur l'exploitation des Transpyrénéens ?

Digitized by Google

a) En 1905, en présence des prévisions médiocres faites au point de vue de la recette kilométrique des trois lignes projetées, la Commission de la Chambre des députés, chargée d'examiner le projet de loi portant approbation de la Convention du 18 août 1904, s'est demandé s'il ne serait pas plus sage de construire, à voie étroite, les trois lignes en adoptant pour elles des conditions de pente et de courbure analogues à celles de la ligne de Villefranche-de-Conflent à Bourg-Madame. Les économies réalisées auraient pu être considérables et atteindre le chiffre approximatif de 500.000 francs par kilomètre.

Dans son remarquable *Rapport*, M. Léon Janet s'exprime ainsi : « ..... Cependant votre Commission a repoussé la voie étroite à l'unanimité moins une voix parce qu'il lui a paru qu'il était impossible de laisser un intervalle de frontière de 400 kilomètres sans chemin de fer à voie normale. Elle a constaté, de plus, qu'à aucun moment de leurs négociations d'où est sortie la Convention actuelle, il n'a été question entre les délégués des deux pays d'une voie étroite. Il est même arrivé qu'au cours de la Conférence tenue à Madrid, en 1903, le délégué technique de l'Espagne s'est refusé à admettre l'application éventuelle de la crémaillère sur la voie normale, craignant qu'il n'en résultât un affaiblissement regrettable de la capacité de transport des nouvelles jonctions. Il est donc probable que l'Espagne accepterait difficilement la voie étroite et la solution attendue depuis si longtemps se trouverait reculée à une date indéterminée... »

Quelques années auparavant, en 1900, au Congrès national des travaux publics français, M. P. Médebielle, ingénieur des Arts et Manufactures et membre de la Chambre de commerce de Tarbes, avait émis l'avis qu'étant donné que les Transpyrénéens de grand transit « laissaient en souffrance les intérêts commerciaux et industriels des grandes régions situées à la base des Pyrénées » il convenait d'étudier des voies de communication qui soient facilement et immédiatement réalisables. Pour atteindre ce but, il suf-

Digitized by Google

firait de prolonger les lignes de pénétration par des chemins de fer de montagne, ou bien encore par des tramways électriques empruntant le sol des routes existantes ou à créer. Les nouvelles lignes ne devront pas être arrêtées au fond de nos vallées françaises; il faudra, au contraire, « leur faire franchir la ligne de faîte et les prolonger dans quelques vallées espagnoles que l'on choisira parmi les plus riches jusqu'à la rencontre des lignes principales de la Péninsule. On créera ainsi les *transpyrénéens industriels* »... Ce projet a recueilli quelques adhésions et, même à l'heure actuelle, il a quelques défenseurs. Quelle est sa valeur ?

Au point de vue technique, ces transpyrénéens se heurteraient à de grandes difficultés. Sur aucun point, ils ne pourraient franchir la ligne de faîte pendant une partie de l'année à cause de l'accumulation des neiges et il faudrait, de toute nécessité, creuser des souterrains. De là des dépenses considérables.

Comment seraient établis ces projets ? M. Médebielle ne se laisse pas arrêter par cette question dont il paraît ignorer la complexité et les difficultés : « ... C'est là une opération ordinaire de l'industrie moderne; l'initiative privée peut en provoquer la construction sans qu'il soit besoin de réunir de nouvelles conférences internationales; il suffit d'un peu d'entente entre les autorités locales des deux côtés de la frontière..... »

Les autorités locales n'assumeraient jamais la responsabilité d'autoriser de pareils travaux; du reste leurs statuts ne leur confèrent pas cette faculté. Les plans devraient toujours faire l'objet de conférences internationales sans parler de l'intervention du Génie militaire. Bref, il faudrait recommencer tout ce qui a été fait pour les lignes de grand transit.

A un autre point de vue, quelles seraient les sociétés qui seraient en mesure de recueillir des sommes assez importantes pour assurer l'exécution même d'une seule ligne ? Comment pourraient-elles, livrées à leurs propres moyens, assurer aux capitaux engagés un intérêt suffisamment

Digitized by Google

rémunérateur ? Les dépenses occasionnées par l'exploitation de ces lignes seraient-elles entièrement compensées par les recettes ? Quel est le dividende qu'elles pourraient faire espérer à leurs actionnaires ? De l'autre côté de la frontière, les capitalistes seraient-ils disposés à s'aventurer dans une telle entreprise, alors surtout que les journaux spéciaux ont toujours gémi par avance sur l'avenir des trois grandes lignes projetées et parlé des « tristes résultats, *muy pobres resultados* », de « rendements insuffisants », de trafics médiocres, « pobre negocio » ? Malgré les nombreux avantages concédés, les Espagnols n'ont-ils pas vu plusieurs adjudications tentées sans succès pour la section de la Noguera-Pallaresa ?

Néanmoins, en ce qui concerne ces Transpyrénéens, qui auraient un caractère essentiellement local, qui seraient dus à un mouvement régionaliste très intensif, il importe de faire une précision très importante; jamais l'Etat ne devra songer à établir, lui-même, des voies de communication de cette nature et ce, pour des raisons multiples et majeures; mais, si des sociétés particulières parvenaient à vaincre les difficultés d'ordre technique et à trouver des capitaux suffisants, le devoir impérieux de l'administration serait de favoriser leur initiative dans la plus large mesure possible, car ces lignes, toujours à traction électrique, permettraient d'utiliser les excédents d'énergie électrique de nombreuses grandes usines et notamment de celles de la Compagnie du Midi et aussi d'assurer le perfectionnement de nos voies touristiques et de notre industrie hôtelière, encore dans ses débuts;

b) Le 1er février 1880, M. Tirard, Ministre du Commerce, s'exprimait ainsi devant la Chambre des députés : « ..... A quoi servirait de mettre en contact des puissances entre elles, de dépenser des sommes énormes pour percer des montagnes, pour jeter des ponts sur les fleuves, si, lorsque vous avez fait tous ces travaux pour aller chercher des marchandises à l'étranger, vous les arrêtiez aux frontières par

Digitized by Google

les barrières de la douane..... Vous vous efforcez de vaincre la nature, vous y dépensez des centaines de millions, et, quand vous arrivez à récolter le fruit de ce travail, vous dites aux marchandises : vous n'entrerez pas. C'est une contradiction formelle. »

Cela revient à dire que la barrière douanière est susceptible de devenir un obstacle autrement sérieux que les pires accidents de terrain que la science réussit à vaincre presque toujours. La seule ouverture d'une ligne transpyrénéenne est impuissante à créer une augmentation de trafic international; il faut qu'elle soit immédiatement suivie d'un traité qui diminue tous les droits, qui abaisse, dans la plus large mesure possible, toutes les barrières douanières.

Dans son ouvrage sur les *Chemins de fer transpyrénéens*, M. Clément Decomble reproduit les lignes suivantes écrites, en 1904, par le Secrétaire de notre ambassade de Madrid : « Depuis dix ans, les échanges commerciaux ont diminué dans une progression constante. Depuis la période de 1887-1891, la moyenne du commerce de l'Espagne avec la France s'est élevée à 371 millions de francs pour l'exportation et à 169 millions pour l'importation. Or, en 1902, l'Espagne n'a exporté en France que 156 millions de marchandises et n'en a importé de France que 127 millions. L'exportation espagnole accuse donc une perte de 255 millions, celle de l'importation étant de plus de 53 millions. La guerre de tarifs entre les deux pays a donc fait perdre au commerce français 64 millions chaque année, soit, en onze ans, 704 millions et, au commerce espagnol, 208 millions 8 par an, soit un total de 2.296 millions 8. »

On ne saurait trop insister sur les conséquences que les nouveaux droits de douane, perçus à la frontière depuis le 1er février 1892, ont exercées sur le tonnage total des marchandises expédiées ou reçues par nos ports et nos gares d'Hendaye et de Cerbère. C'est ainsi que ce tonnage, qui s'était élevé :

en 1891.. à 1.974.030 t. à Hendaye et à 2.198.223 t. à Cerbère,

Digitized by Google

est descendu immédiatement :

en 1892.. à 154.935 t. à Hendaye et à 183.197 t. à Cerbère,
en 1893.. à 128.738 t. à Hendaye et à 180.483 t. à Cerbère,
en 1894.. à 115.758 t. à Hendaye et à 166.972 t. à Cerbère.

Soit une perte :

Du côté d'Hendaye, de 1.858.272 tonnes, et du côté de Cerbère, de 2.031.251.

Cette baisse dans le trafic a eu une importance telle qu'une Commission technique spéciale a modifié, dès 1893, les évaluations faites, vers 1880, pour le trafic probable des deux grandes lignes transpyrénéennes projetées :

Pour la ligne d'Oloron à Jaca, le produit kilométrique a été ramené de 20.000 francs à 10.000 francs;

Pour celle de Saint-Girons à Lérida, il a été réduit de 28.000 francs à 13.000 francs.

Depuis 1892, nos relations douanières avec l'Espagne ont été particulièrement instables et, au lieu de s'améliorer, elles n'ont fait que s'aggraver. En 1906, notamment, l'Espagne a relevé, de nouveau, son tarif; en 1910, nous l'avons imitée et, à notre tour, nous avons relevé les nôtres. Voilà pourquoi, en 1920, la situation a été, à très peu de choses près, celle de 1892 et c'est ainsi que le tonnage de marchandises expédiées et reçues a été de :

166.584 tonnes à Hendaye,
198.638 tonnes à Cerbère.

Peu après, en 1921, l'Espagne s'est repliée sur elle-même dans un mouvement presque instinctif de défense et de conservation et, comme si elle avait des craintes pour l'existence même de son commerce et de son industrie, elle a cherché sa protection dans de forts tarifs douaniers, dans la majoration des prix du tarif minimum. La France fit ce qui dépendait d'elle pour éviter une rupture. Le Gouvernement espagnol se montra intransigeant; il déclara que le *modus vivendi* de 1906, par lequel les deux nations s'accordaient mutuellement le traitement de la nation la plus favorisée, prendrait fin le 10 septembre 1921 et il insti-

Digitized by Google

tua, en même temps, une surtaxe douanière pour compenser, disait-il, l'écart des changes. Le Gouvernement français proposa que le *modus vivendi* fût prolongé au delà du 10 septembre avec faculté de le dénoncer pour le 10 décembre après préavis d'un mois, à la condition que l'Espagne accepterait de négocier immédiatement pour supprimer la surtaxe de change et améliorer le tarif douanier. Cette proposition fut acceptée, mais en présence de l'inertie du Cabinet Maura qui ne voulait jamais commencer les négociations, la France, le 10 novembre, dénonça le *modus vivendi* pour le 10 décembre. A partir de cette date, ce fut la rupture économique complète. Les deux pays ne tardèrent pas à souffrir, en même temps que des maux causés par la crise économique générale, de la fermeture de débouchés importants. En présence de cette situation véritablement lamentable, des négociations furent entamées. Après des discussions particulièrement longues, difficiles, les pourparlers aboutirent à la Convention du 8 juillet 1922 qui, pour le plus grand bien de tous, fit cesser complètement le conflit. Depuis lors, nos relations économiques avec l'Espagne ont repris leur cours normal avec leur cordialité et tout le monde, plus que jamais, est convaincu que si l'on veut assurer le maintien et, si possible, l'accroissement des courants d'affaires entre les deux pays, il convient de faciliter de plus en plus les communications terrestres.

Ce traité de commerce de juillet 1922 a donné une grande activité au trafic entre la France et l'Espagne tant pour l'importation (80 % d'augmentation) que pour l'exportation (25 %) (1).

---

(1) Comme il nous a paru très intéressant d'exposer quelle a été l'importance, durant ces dernières années, au point de vue commercial, de nos relations avec l'Espagne, nous nous sommes adressé, pour avoir une statistique exacte, à MM. les directeurs des douanes de Bayonne et de Perpignan.

M. le directeur de Bayonne n'a pu nous fournir aucun renseignement, les motifs pris de ce qu'il a été obligé, à la fin des hostilités, de livrer au Service des Domaines toutes les archives dont les délais réglementaires de conservation étaient périmés.

Digitized by Google

Donc, le jour où nous aborderons résolument la réalisation du projet de la ligne Saint-Girons-Lérida et aussi où seront terminés les travaux des deux autres grandes lignes,

---

Son collègue de Perpignan nous a donné le tableau suivant qui contient le relevé du tonnage des marchandises entrées et sorties par les bureaux de Cerbère, Le Perthus, Bourg-Madame et Fos, durant les sept dernières années :

Importations (*Commerce général*)

BUREAUX	1914 quintaux	1915 quintaux	1916 quintaux	1917 quintaux	1918 quintaux	1919 quintaux	1920 quintaux
Cerbère.....	989.655	1.298.309	1.523.482	1.538.652	2.084.414	686.036	539.978
Le Perthus....	61.698	62.705	67.121	149.507	53.676	142.263	40.944
Bourg-Madame	4.692	6.753	3.032	9.608	21.115	20.479	14.405
Fos	24.071	61.021	95.770	94.542	50.295	106.000	116.594
TOTAUX...	1.080.116	1.428.788	1.689.405	1.792.309	2.209.500	954.778	711.921

Exportations (*Commerce général*)

BUREAUX	1914 quintaux	1915 quintaux	1916 quintaux	1917 quintaux	1918 quintaux	1919 quintaux	1920 quintaux
Cerbère.....	370.151	350.810	376.100	315.482	230.210	255.305	358.383
Le Perthus....	1.322	1.987	1.465	1.348	1.916	6.620	60.921
Bourg-Madame	22.982	29.313	7.323	2.744	8.034	3.304	5.218
Fos	18.561	19.502	12.973	21.853	23.411	30.340	28.855
TOTAUX...	413.016	401.612	397.861	341.427	263.571	295.569	453.387

Il importe de faire observer que toutes ces opérations ne sont pas de nature à nous donner une idée exacte de nos rela-

Digitized by Google

nous aurons l'impérieux devoir d'entamer des négociations avec l'Espagne en vue de l'établissement d'un tarif douanier stable.

Ne l'oublions pas un seul instant : l'avenir de l'exploitation des Transpyrénéens est intimement lié avec l'état des relations douanières franco-espagnoles de telle sorte que la croisade à entreprendre en vue de la construction très prochaine de la ligne Saint-Girons-Lérida en suppose nécessairement une autre : celle relative à l'élaboration d'un nouveau traité de commerce avec l'Espagne.

Il y aura lieu ensuite de ne pas perdre de vue que, depuis longtemps, une grande partie des transports des deux pays s'effectue par la voie maritime, par cabotage. Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, en 1904, la *Gaceta de los caminos de Hierro* a révélé que les importations se font, à raison de 49 %, par les ports de Barcelone et de Bilbao, et les exportations, dans la proportion de 65 %, par ceux de Bilbao, Santander et Huelva. Dans ces conditions, il sera absolument nécessaire de trouver le moyen, grâce à un jeu particulier de tarifs, de faire dériver vers nos grandes lignes transpyrénéennes la plus grande partie du tonnage maritime.

III

La France et l'Espagne ont des voies de communications, des routes, très peu nombreuses qui sont impraticables une

---

tions ordinaires avec l'Espagne, car, en effet, elles ont eu lieu dans des conditions exceptionnelles, au cours d'une période pendant laquelle la liberté du commerce s'est trouvée considérablement réduite par suite des prohibitions édictées à l'entrée et à la sortie. Ces prohibitions, qui n'atteignent aujourd'hui qu'un petit nombre de marchandises, ont frappé, fort longtemps : à l'entrée, la plupart des produits non utiles au besoin de la défense nationale et au ravitaillement; à la sortie, tous les articles qui pouvaient être nécessaires, à l'intérieur, à ce double point de vue.

Dans tous les cas, il s'évince de tous les chiffres qui précèdent que les importations, depuis 1914, ont toujours eu une importance plus considérable que les exportations.

Digitized by Google

partie de l'année, de sorte que le centre et le nord de la Péninsule ne peuvent communiquer avec le sud-ouest de la France qu'en contournant la chaîne des Pyrénées à Hendaye ou à Cerbère. Si ces diverses régions étaient reliées par des voies de communication plus faciles, plus directes, à travers la partie centrale de la chaîne, les richesses naturelles qui pullulent dans les régions intéressées, pourraient enfin être exploitées.

Jusqu'à ce jour, le sud-ouest de la France a été sacrifié, surtout si on songe aux sommes très importantes qui ont été dépensées pour le percement du Mont-Cenis, du Saint-Gothard et du Simplon. Nous sommes terre française au même titre que la région des Alpes et nous ne voyons pas pourquoi nous serions abandonnés par l'Etat au moment où nous songeons à donner une plus grande extension à notre commerce et à notre industrie et, ainsi, à travailler pour l'intérêt général du pays.

Les tracés Ax-Ripoll, Oloron-Jaca et Saint-Girons-Lérida ont été arrêtés par une Convention internationale régulièrement approuvée par le Parlement de chaque nation. Cette Convention a été exécutée en partie. Nous réclamons qu'elle le soit en totalité par la construction de la ligne Saint-Girons-Lérida restée en souffrance jusqu'à ce jour. C'est notre droit absolu. J'ajoute : notre devoir, notre intérêt.

Sur ce point, aucun doute n'est possible, puisque le tracé de cette ligne a été le premier officiellement accepté par les deux pays et que, constamment, les techniciens aussi bien que les économistes lui ont accordé la préférence.

Le chemin de fer direct de Paris à Alicante ou Carthagène doit passer par Limoges, Uzerche, Brive, Cahors, Montauban, Toulouse, Saint-Girons, Lérida, Tortosa et Valence, pour atteindre enfin Alicante et Carthagène, qui sera alors pour nous ce que Brindisi est pour les Anglais, c'est-à-dire la voie la plus courte et la plus commode pour aller chez nous. Cette ligne réduira de moitié la durée du trajet de Paris en Afrique, puisque la traversée maritime, suivant le port d'attache du paquebot, ne sera plus que

Digitized by Google

de six ou huit heures. Bref, ce sera la ligne la plus directe de Paris-Toulouse avec Carthagène, Oran et le Maroc. Sans doute, les marchandises lourdes préféreront la voie maritime, moins coûteuse, mais les correspondances, les voyageurs, les produits de luxe, comme les primeurs, emprunteront ce tracé. Enfin, au cas d'une grève maritime à Marseille, le trafic avec l'Algérie et le Maroc se fera sans difficulté *viâ* Paris-Toulouse-Lérida-Carthagène.

Depuis fort longtemps, l'étude approfondie de la question des Transpyrénéens, faite par les ingénieurs des deux pays, soit isolément, soit dans une entente internationale, a amené notre Gouvernement à désirer que la chaîne soit percée le plus près possible de son milieu et à l'endroit de sa plus mince épaisseur. Or, le tunnel de Salau est projeté sur le point le plus étroit des Pyrénées, à peu près en leur milieu, et la ligne Saint-Girons-Lérida est celle rêvée pour pénétrer au cœur même de l'Espagne et mettre cette région en relation avec tout le sud-ouest de la France. Voilà pourquoi, le 13 février 1882, M. Marc Millas, délégué de la Chambre de commerce de Toulouse, a déposé, dans les termes suivants, devant la Commission internationale : « Ce n'est point pour céder à un entraînement ni pour obéir à un caprice que vous avez soutenu le tracé par la vallée du Salat à *l'exclusion de tout autre*. Après avoir puisé vos renseignements aux sources les plus autorisées, vous n'avez pas craint d'affirmer qu'au point de vue technique, le tracé par Saint-Girons offre, dans les conditions économiques actuelles, la seule ligne de grand transit possible. M. le Ministre des Travaux publics, après avoir recueilli, lui aussi, ses renseignements, s'est rangé à cet avis, qui avait été émis déjà par le Conseil général des Ponts et Chaussées. » Dans un Congrès tenu, à Toulouse, le 23 mai 1903, à la suite d'un rapport très documenté de son président, M. Girard, cette même Chambre de commerce a réclamé l'exécution des traités trop longtemps négligés de 1885 à 1894, c'est-à-dire la construction des deux Transpyrénéens par le Somport et Salau, en même

Digitized by Google

temps qu'elle a jugé avec sévérité le projet d'Ax à Ripoll.

En 1885, après les études techniques poursuivies sur le terrain par les ingénieurs, et aussi après une enquête économique des plus approfondies diligentée dans la région, tout le monde fut d'accord pour proclamer la supériorité, à tous les points de vue, du tracé Saint-Girons-Lérida. Aussi, M. Sadi-Carnot, Ministre des Travaux publics, a-t-il pu dire que cette ligne était *inattaquable* et, quelques années plus tard, M. Delcassé déclarait au Conseil général de l'Ariège qu'elle avait les *préférences raisonnées* du Gouvernement français.

En somme, à l'heure actuelle, il s'agit de la réparation d'une *erreur* et d'une *injustice* qui ont été commises au préjudice de la grande et importante région toulousaine, du sud-ouest de la France.

D'une erreur. Il y a de longues années, lorsque l'Etat français a voulu établir des relations avec l'Espagne par la voie de fer, il a cherché surtout à faire des lignes peu coûteuses, de construction facile et rapide, mais non point des lignes répondant à des nécessités impérieuses au point de vue économique. Au lieu d'établir, à chaque extrémité de la chaîne, à 420 kilomètres l'une de l'autre, les deux lignes d'Hendaye et de Cerbère, il aurait dû traverser les Pyrénées dans leur partie médiane et construire immédiatement la ligne Saint-Girons-Lérida.

Après l'ouverture des deux lignes d'Hendaye et de Cerbère, M. l'Inspecteur général des Mines Couche, professeur du cours des chemins de fer à l'Ecole des Mines de Paris, a émis l'avis suivant dans l'*article 366* du *tome II*, page 533, de son grand ouvrage sur le *Matériel et l'exploitation des chemins de fer :* « Quant aux grandes lignes, celles notamment qui comblent les lacunes d'un même réseau ou qui relient entre elles les diverses sections du réseau continental, on a bien fait de les exécuter à tout prix. Les traversées des Alpes, Mont-Cenis, Brenner, (je ne compte pas le Soemmering, que l'on ne ferait pas sans

Digitized by Google

doute aujourd'hui), celles des Pyrénées à la condition de *les mieux choisir*, de l'Apennin, n'auraient pu être ajournées sans compromettre des intérêts chaque jour plus pressants ». D'où il résulte implicitement, mais très clairement, conclut M. Charles Decomble, dans son *Etude* de 1886, après avoir cité ce passage, que les deux chemins de fer d'Hendaye et de Cerbère n'étaient pas précisément ceux qu'il eût été plus utile de construire tout d'abord, qu'ils ne sauraient satisfaire à eux seuls tous les besoins des deux Etats, donc, par la force même des choses, que l'on aurait dû leur préférer des chemins de fer coupant la frontière en des points plus rapprochés de son milieu;

D'une injustice. C'est surtout pour des raisons d'ordre politique que l'Espagne a désiré faire passer à travers l'Aragon une voie d'accès vers la France, et c'est uniquement pour faire plaisir à nos voisins que nous avons acquiescé à leur demande, consenti à la construction de cette ligne. Quant à celle d'Ax-Ripoll, elle a eu la bonne fortune de naître sous les auspices d'une fée puissante qui lui a assuré son existence. De telle sorte que, sacrifiée par l'Espagne, condamnée à mort, tout au moins momentanément, par la fée de l'arrondissement de Foix, la ligne Saint-Girons-Lérida n'a eu jusqu'à ce jour que les préférences platoniques du Gouvernement français.

Eh bien! il faut que l'heure de la justice sonne enfin et que le projet Saint-Girons-Lérida devienne une réalité.

Sans doute, certains objecteront que cette ligne ne sera jamais une grande ligne internationale; c'est possible à la rigueur; que son trafic sera insuffisant pour rémunérer l'intérêt des capitaux engagés. Ceci est plus douteux. Il faut aller plus loin : c'est faux, étant donné les régions fertiles qu'elle doit desservir et qui, encore aujourd'hui, de l'autre côté de la frontière, sont presque complètement privées de voies de communication. Le vaste quadrilatère qui s'étend entre la frontière française, au nord; la ligne de Saragosse à Barcelone par Lérida, au sud; celle de Jaca

Digitized by Google

à Zura, à l'ouest, et de Berga à Mauresa, à l'est, soit plus de 5.000 kilomètres carrés, est desservi par une seule voie ferrée et un réseau de routes très peu nombreuses. Quelle est la vie qu'un Transpyrénéen apportera dans ces contrées, aussi neuves pour nous que les plus lointains pays ?

En sortant de Lérida, la voie ferrée apportera la vie et le progrès sur les rives du Sègre, dans la vallée de la Noguera-Pallaresa, dans les vallées incomparables de Tremp, de Pobla, d'Esterri, et qui, bientôt, se transformeront en ateliers immenses.

Enfin, dernière considération : cette ligne mettra le nord de l'Espagne en communication avec Toulouse, la cité de beaucoup la plus importante du sud-ouest de la France après Bordeaux. Le chemin de fer Oloron-Jaca profite à une région qui, en réalité, n'en est pas une au sens propre du mot et à une ville, Pau, sorte de sous-capitale inutile.

Toulouse, dont le glorieux passé est connu de tous, se dresse en face des Pyrénées, tout comme Lyon vis-à-vis de la Suisse et des Alpes. Elle est au centre d'une immense région qui s'étend des Pyrénées au Massif Central. Située sur la grande transversale qui relie l'Océan à la Méditerranée, et presque à égale distance de ces deux mers, elle est le point de départ, le nœud de nombreuses voies de chemins de fer, sans parler du canal, qui la met en relation avec Bordeaux et Cette. Enfin, reliée à Paris par deux voies ferrées, elle voit son commerce et son industrie s'accroître tous les jours dans des proportions considérables. Edifiée non loin de la chaîne des Pyrénées, elle domine à la fois la route traditionnelle des peuples, le long des vallées, et la nouvelle route touristique qui côtoie les cimes de Hendaye à Cerbère.

Siège d'une Université qui jouit chez nos voisins d'un grand prestige, foyer artistique qui rayonne dans la France entière, siège d'un archevêché, d'un corps d'armée, d'une Cour d'appel, etc....., tous avantages dont ne jouissent, dans le sud de la France, que Bordeaux et Montpellier, Toulouse est une véritable capitale qui, de par sa situation topogra-

Digitized by Google

phique, doit nécessairement être le centre des relations de toute la région avec l'Espagne. De même qu'elle est le nœud de nos relations de l'est à l'ouest avec l'Océan et la Méditerranée, elle deviendra, du nord au sud, celui de nos communications avec Paris, le centre de la France et Lérida, Carthagène, le Maroc. Sa situation, à ce point de vue là, est unique. Le devoir de tout bon Français est d'en tirer parti et, pour atteindre ce résultat, nous ne devons pas nous lasser de répéter qu'une seule voie est susceptible d'assurer des relations normales avec l'Espagne : celle de Toulouse-Lérida.

Le moment n'est plus d'examiner successivement les multiples projets de Transpyrénéens qui ont vu le jour et d'opérer un choix. Certains ont été éliminés parce qu'ils créaient des expectatives dangereuses au point de vue de la défense nationale; d'autres, parce qu'ils soulevaient des difficultés techniques considérables ou des dépenses jugées exagérées par rapport aux bénéfices escomptés; certains, enfin, parce qu'ils soulevaient des objections d'ordre politique.

En cette matière comme en toutes choses, le temps a fait son œuvre et on est arrivé, dans une certaine mesure, à harmoniser les convenances et les intérêts réciproques de la France et de l'Espagne. Voilà pourquoi les trois projets :

Oloron-Jaca;
Ax-Ripoll;
Saint-Girons-Lérida

doivent être exécutés, car si nous avons combattu celui d'Ax-Ripoll, nous l'avons fait uniquement pour montrer dans quelle mesure les véritables intérêts de la région du Sud-Ouest ont été méconnus le jour où notre diplomatie a sacrifié le tracé Saint-Girons-Lérida.

Oui, il est à désirer que les trois lignes se fassent, demeurant les accords intervenus avec l'Espagne, et qu'elles soient complétées par un réseau bien étudié de chemins de

Digitized by Google

fer secondaires, par des routes carrossables qui puissent y donner un accès facile, et ce pour le plus grand bien de grandes régions si longtemps délaissées et où la nature s'est complue à amonceler des richesses de toute sorte.

Le sol et le sous-sol espagnols n'ont rien à envier à ceux des nations les plus favorisées. Les trésors qu'il renferme sont incalculables. C'est dans leur mise en valeur qu'est la régénération dont on parle toujours. C'est là qu'on trouvera la solution de nombreux problèmes économiques restés insolubles jusqu'ici.

Tel est l'avis actuel du Gouvernement français qui, au point de vue économique, paraît placer au premier rang de ses préoccupations la question des Transpyrénéens. Un fait assez récent en donne la certitude : le voyage dans la vallée du Salat, en septembre 1921, de M. Le Trocquer, Ministre des Travaux publics, assisté de plusieurs de ses collègues du Ministère, et notamment de M. le Sous-Secrétaire d'Etat, Paul Laffont.

Le 16 septembre 1921, M. Le Trocquer s'est rendu à Saint-Girons, et de là, à 12 kilomètres, au Pont de Kercabanac, point où s'arrêtait alors l'exécution des travaux de la ligne de Saint-Girons à Oust, et, par conséquent, à Lérida.

Plusieurs hommes politiques ainsi que des membres de la Chambre de commerce lui ont demandé, en plein accord, l'achèvement immédiat de la section de Saint-Girons à Oust et la réalisation aussi prochaine que possible de la grande ligne internationale.

Avec M. le comte H. Begouën, qui a été, avec le sénateur Bordes-Pagès, l'un des champions les plus autorisés et les plus écoutés de la cause que nous soutenons ici, nous lui avons présenté le vœu suivant, adopté, la veille, par la *Société des Etudes du Couserans :*

« Le protocole additionnel du 8 mars 1905, qui a heureusement corrigé la Convention franco-espagnole du 18 août 1904, stipule qu'à partir de la ratification de cette Convention, un délai de dix ans sera accordé à l'Espagne pour construire le tronçon de Lérida et Sort, et que c'est à

Digitized by Google

partir de ce moment que comptera la nouvelle période de dix ans nécessaire pour percer le tunnel et relier les deux points terminus français et espagnol.

« La ratification de ces traités ayant eu lieu le 28 janvier 1907, la ligne espagnole devrait, depuis quatre ans, être déjà arrivée à Sort.

« Pour des raisons diverses, le Gouvernement espagnol a négligé de remplir jusqu'ici ses engagements.

« Nous demandons que le Gouvernement français tienne la main à ce que de nouveaux atermoiements ne se produisent pas de l'autre côté de la frontière et à ce que, du côté français, tout soit mis en œuvre pour hâter l'exécution d'un projet, considéré par le Conseil des Ponts et Chaussées comme le meilleur de tous les Transpyrénéens, et que toutes les populations du midi de la France désirent ardemment. »

M. le Ministre a répondu que, demeurant le caractère particulier de cette question qui, en somme, se rattache intimement à la diplomatie, il lui était impossible de prendre un engagement ferme, mais il a donné l'assurance qu'il s'efforcerait d'offrir bientôt plus que des espérances, c'est-à-dire des réalisations.

Dans les premiers jours de septembre 1923, la Chambre de commerce de l'Ariège a émis un vœu à peu près identique :

« La Chambre de commerce de l'Ariège :

« Considérant que, pour les lignes de chemin de fer Lérida-Sort et du Transpyrénéen Saint-Girons-Sort, la Convention internationale du 18 août 1904 et le protocole additionnel du 8 mars 1905, signés par l'Espagne et la France, ont prévu un délai de construction de dix ans;

« Considérant que l'Espagne n'a pas encore commencé les travaux Lérida-Sort;

« Demande que le Gouvernement français veuille bien rappeler au Gouvernement espagnol, l'exécution de ses engagements. »

Il faut enfin signaler que, dans sa séance du 24 octobre 1923, le *Comité consultatif d'action économique de la région de Toulouse et des Pyrénées* a voté un long vœu relatif aux

Digitized by Google

Transpyrénéens. Le paragraphe 3 de ce vœu est ainsi libellé : « ... Que, pour bien montrer que la France n'entend rien retrancher à la Convention de 1904, le Comité émet le vœu que le Gouvernement français saisisse la première occasion pour concéder, à titre définitif, à la Compagnie des chemins de fer du Midi, la ligne d'Oust à la frontière espagnole, sous le port de Salau, qui n'est encore concédée à cette Compagnie qu'à titre éventuel. »

Quelques jours auparavant, le 10 du même mois, la Chambre de commerce de Toulouse avait pris, à l'unanimité des membres présents, la délibération suivante :

« *La Chambre de commerce de Toulouse,*

« Constatant que le tronçon espagnol de la ligne transpyrénéenne d'Ax-Ripoll a été ouvert à l'exploitation — par traction à vapeur — il y a près d'un an déjà; que, d'autre part, les travaux d'infrastructure du tronçon français sont sur le point d'être achevés, demande que les travaux de superstructure soient commencés sans retard et effectués avec la plus grande rapidité pour que cette ligne qui, normalement et sans la guerre, aurait dû être livrée tout entière à l'exploitation en 1917, le soit dans le plus bref délai possible;

« Elle demande, en outre, que le Gouvernement prenne en France et obtienne qu'il soit pris en Espagne toutes les mesures utiles pour que la ligne transpyrénéenne Saint-Girons-Lérida, non moins indispensable que la précédente, soit aussi construite dans les délais fixés par la Convention du 18 août 1904;

« Et que, pour commencer, les sections Saint-Girons à Oust, en France, et Lérida à Sort, en Espagne, qui devaient être livrées au trafic en 1917, le soient le plus tôt possible. »

Avant de terminer, qu'il nous soit permis de nous arrêter un instant et d'opérer un retour sur nous-même.

Qu'avons-nous fait jusqu'ici?

Nous avons raisonné comme un industriel, un écono-

Digitized by Google

miste, un homme d'affaires; nous nous sommes placé au seul et unique point de vue de nos intérêts matériels; nous avons envisagé des frais de premier établissement, des prix de revient, des revenus probables, le développement de certaines régions au point de vue commercial et industriel.

Eh bien! nous considérons comme un devoir, surtout à l'heure actuelle, de nous transporter dans un domaine plus élevé, je veux dire de rendre hommage à l'idéalisme sans lequel il n'y a pas de réalisation durable. Tous les grands hommes qui ont attaché leurs noms à l'Histoire des Etats libres, tous les grands peuples qui ont bien mérité de l'humanité civilisée furent guidés dans leur marche en avant par un idéal invisible et toujours présent, qui régla, conformément aux lois de l'intelligence, leurs actes indididuels ou leur énergie collective. Hors du rayonnement de cet idéal, il n'y a place que pour des tâtonnements dans le vide.

Cet idéal, quel est-il? C'est celui de tous les peuples qui ont combattu à nos côtés : il faut n'épargner aucun effort pour garantir le peuple français contre toute attaque de nos anciens ennemis. Au bloc germanique, il faut opposer une union étroite entre les nations latines, ces nations déjà fortement unies par la similitude de race, de climat, de milieu, par les mêmes traditions intellectuelles et religieuses. L'esprit humain a le droit de parler dans le débat où s'agitent les destinées du monde.

Le bloc germanique s'est dressé devant nous; il a fait de la guerre, de la force, l'idéal de l'humanité. Dans son absolue indépendance, l'histoire a déjà dit que la fatalité et la violence ne sont pas la loi définitive du monde.

Les peuples latins pensent qu'il y a des gloires supérieures à celles des conquérants, et ils ont opposé l'idéalisme à l'égoïsme brutal et à la politique sanglante et féroce de la forêt primitive. Pour que l'Europe vive en paix, il faut que l'union des peuples latins devienne constamment plus étroite, plus forte. La France doit considérer l'Espagne comme tous les peuples latins, c'est-à-dire s'attacher à lui

Digitized by Google

faire admirer la grandeur de sa civilisation, la puissance de son génie. De son côté, il faut que l'Espagne s'attache à nous révéler son glorieux passé, son antique civilisation, ses traditions, son esprit chevaleresque. Cette pénétration réciproque ne manquera pas de hâter le plein épanouissement de la vraie civilisation, de celle qui lutte, dans la piété du souvenir, pour la dignité de son avenir et les garanties de son existence, pour tout ce qui fait le prix de la vie : liberté de l'individu, démocratie, sainteté des traités, droit de croire à la générosité, au dévouement, et de préserver au moins un certain minimum d'humanité dans la lutte pour l'existence.

Pour réaliser, enfin, cette union si désirable des peuples français et espagnol, existe-t-il un moyen plus parfait que l'établissement de grandes voies de communication, surtout comme celle de Saint-Girons-Lérida, qui permettra à toute la région du sud-ouest de la France de faire ce qui lui a été absolument impossible jusqu'à ce jour : se mettre en relation avec le nord de l'Espagne ?

Lors même que ce Transpyrénéen ne devrait assurer, au point de vue économique, aucun bénéfice, la France a l'impérieux devoir de le construire, parce qu'il est destiné à être pour elle un instrument de force morale, politique, à accroître la puissance des peuples latins qui augmentera à mesure qu'ils se connaîtront et s'estimeront mieux. Plus l'union sera étroite entre les nations latines, plus la doctrine pangermaniste sera battue en brèche et plus la paix du monde sera assurée.

Placée sur ce terrain, la question des Transpyrénéens, surtout celui de Saint-Girons-Lérida, est solutionnée. Rien ne saurait affaiblir ce jugement, obscurcir la lumière de la vérité.

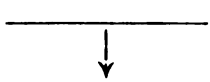

Digitized by Google

Digitized by Google

FABRICATION INDUSTRIELLE

DE LA

DIPHÉNYLAMINE

PAR M. HÉRISSON-LAPARRE

Les emplois de la diphénylamine dans l'industrie des matières colorantes et la préparation de certains corps spéciaux sont restés toujours limités. Mais l'utilisation de ce corps pour la stabilisation des poudres pyroxylées du type B et des types similaires, lui a donné une importance toute particulière. Non seulement l'addition de quelques centièmes de diphénylamine prolonge considérablement la vie de ces poudres, mais cette addition est facile à vérifier, par suite de la production d'une intense coloration bleue par l'addition d'une goutte d'acide; cette particularité met à l'abri de tout oubli de la part des ouvriers.

Les poudres de ces types sont en état de décomposition permanente, mais quand elles ont été bien fabriquées, cette décomposition est très lente. L'emploi pendant la guerre des poudres retirées de la mer, où elles avaient été noyées après la catastrophe de l'*Iéna*, dans un moment d'affolement regrettable, les a réhabilitées aux yeux les plus prévenus. La stabilisation reconnue que leur confère l'addition de diphénylamine est venue accroître la confiance dans la sécurité de leur emploi.

A la suite de l'adoption de ce stabilisateur, la fabrication se développa en France, mais son essor ne tarda pas à se ralentir. On s'aperçut, en effet, de l'écart considérable entre

Digitized by Google

le prix de revient et celui fait par les Allemands, et on se contenta, en général, de leur acheter la diphénylamine brute et de la purifier; cette purification, du reste, n'est guère justifiée, puisqu'elle consiste surtout à réduire à presque rien la proportion d'aniline, qui, étant elle-même un stabilisateur, ne paraît pas nuisible, au taux déjà très faible atteint par la fabrication normale.

Il est de quelque intérêt de rechercher la vraie cause de l'écart constaté entre le prix de revient en Allemagne et le prix de vente. Cet écart était, incontestablement, la conséquence de la politique d'hégémonie industrielle poursuivie par le Reich, avec une ténacité inlassable.

Forcée de renoncer au monopole en ce qui concerne la grosse industrie chimique, l'Allemagne s'était attachée à supprimer toute concurrence, tant dans la fabrication des couleurs, et surtout des corps dits intermédiaires qui en sont la base, que dans celle de produits secondaires, moins importants, sans doute, mais d'un intérêt certain dans le présent et dans l'avenir.

Pour obtenir ce résultat, le procédé est fort simple : écraser la concurrence par l'avilissement des prix de vente à l'extérieur, quitte à se rattraper sur le marché intérieur ou, si cela n'était pas reconnu possible, en compensant la perte par des subventions occultes de l'Etat.

C'est par ce dumping, érigé en système, que l'Allemagne a étouffé en France toute tentative de fabrication des chrômates et bichrômates, alors que les gisements de la Nouvelle-Calédonie semblaient nous en réserver le contrôle. C'est ainsi que la fabrication du chlore liquide, dont les Allemands connaissaient l'importance industrielle et les applications en cas de guerre, est restée leur monopole. Parmi d'autres nombreux exemples, j'insisterai quelque peu sur celui de l'acide oxalique, qui m'est bien connu parce que j'ai eu à m'en occuper.

La France, en 1894, employait 1.000 à 1.200 tonnes de ce produit, tant pour le blanchiment que pour la préparation de certaines couleurs dénommées corallines et celle des

Digitized by Google

oxalates divers. Le prix paraissait fixé à 120 francs les 100 kilos. Des industriels lyonnais, voulant s'affranchir du tribut qu'ils payaient ainsi à l'étranger, eurent l'idée toute naturelle d'installer en France cette fabrication. Ils la firent monter par des ingénieurs allemands, qui garantirent un prix de revient de 70 francs environ. Grâce à un droit de douane de 12 fr. 50 et aux frais de transport, ils admettaient qu'une concurrence étrangère n'était pas à redouter, puisqu'en dehors des Allemands l'acide oxalique n'était fabriquée en grand qu'en Norvège, où le bas prix de la cellulose, dont la fusion avec la potasse caustique donne l'oxalate, n'avait pas permis aux Allemands de lutter.

Dès les installations terminées, la baisse se produisit, baisse continue et d'amplitude croissante. Le prix tomba à 50 francs, soit, en déduisant les frais de douane, de transport et de commission, aux environs de 25 francs pour la valeur d'un produit que les Allemands eux-mêmes déclaraient leur coûter 56 francs en usine.

Malgré d'importants perfectionnements apportés à la fabrication par la coction en deux phases et par la substitution à la sciure de bois des chiffons noirs de coton (d'un prix très bas), d'où un rendement beaucoup plus élevé, et la suppression du grillage de la potasse résiduaire et de la caustification consécutive, perfectionnements permettant d'abaisser le prix de revient en usine au-dessous de 50 fr. les 100 kilos, il fallut se résigner à cesser la fabrication. Immédiatement le prix remonta à 120 francs.

Cet exemple suffit pour établir, s'il en était besoin, la déloyauté commerciale de ce peuple, qui ignore en affaires l'honnêteté et n'hésite pas à user des moyens les plus répréhensibles pour s'assurer la primauté.

C'est par l'application de cette méthode que les Allemands détenaient en fait le monopole de la fabrication de la diphénylamine; ils espéraient bien que la France serait prise au dépourvu en cas de guerre. Ils se trompaient heureusement, et l'énergie nationale eut tôt fait de développer

Digitized by Google

les installations qui n'existaient, à proprement parler, qu'en façade et à les compléter par la création de deux nouveaux centres de fabrication, l'un aux Usines du Rhône, l'autre dans les locaux de l'*Actien Gesellschaft Für Anilin Fabrication*, dont l'Etat avait pris possession. Ces deux nouveaux centres ne tardèrent pas, du reste, à prendre le premier rang.

La diphénylamine se prépare d'ordinaire par la condensation de l'aniline avec son chlorhydrate par chauffage à l'autoclave sous pression de 6 à 8 kilos.

Le mélange réactionnel s'obtient en saturant incomplètement l'aniline par de l'acide chlorhydrique à 30 % dans un appareil à distiller dans le vide, en fonte émaillée. On introduit 425 kilos d'aniline et 200 kilos d'acide. On chauffe à la vapeur à la pression ordinaire, l'eau distille en entraînant de l'aniline, 25 kilos environ.

La condensation de l'aniline avec son chlorhydrate s'opère dans des chaudières en fonte émaillée. On charge

234 kilos d'aniline.
216 kilos de chlorhydrate.

450 kilos.

Ce mélange remplit l'autoclave aux trois quarts. Il est chauffé jusqu'à 280°, température atteinte en quatre heures. On la maintient douze heures, puis on met les feux à bas. Au bout de quatre heures, la température s'est abaissée à 160/180°; on procède alors à la vidange.

Le mélange, à l'état de fusion, est envoyé dans une cuve en bois fermée, munie d'un agitateur, contenant de l'eau salée chlorhydrique. Le contenu de six autoclaves est versé dans la même cuve, contenant 600 litres d'eau salée à saturation, additionnée de 450 kilos d'acide chlorhydrique. On fait bouillir par barbottage de vapeur. On agite pendant une heure, on laisse reposer une heure. La diphénynilamine se rassemble à la surface. La majeure partie de l'aniline non condensée reste dans les eaux que l'on décante.

Digitized by Google

La diphénylamine est soumise à un second lavage avec de l'eau acide, 200 kilos d'acide chlorhydrique pour 500 litres d'eau. Elle tombe au fond par le repos. Les eaux servent au premier lavage.

On effectue un troisième lavage avec de l'eau faiblement acide, qui ressert également.

Enfin, on lave avec de l'eau faiblement alcaline.

On fond la diphénylamine dans une marmite en fonte émaillée, chauffée par un serpentin, et on dessèche doucement.

On distille ensuite la diphénylamine brute, on recueille 5 % d'eau, 10 % de têtes, 5 % de goudrons.

Les têtes sont mélangées à la charge des autoclaves.

La distillation des goudrons donne 20 % de diphénylamine, qui rentre en fabrication.

La diphénylamine est enfin purifiée à l'essence de pétrole, séchée, passée à la tonne-grenoir et tamisée.

La charge des autoclaves comporte un excès d'aniline; en outre, la réaction reste incomplète. L'aniline en excès passe à l'état de sels solubles; on neutralise par le carbonate de soude, puis on termine à la soude caustique.

L'aniline surnage, elle est recueillie, lavée et distillée; la solution salée conserve son titre et peut resservir.

Les autres eaux acides recueillies sont dosées et ramenées au titre. Elles s'enrichissent peu à peu en aniline et sont, à un moment donné, traitées comme ci-dessus.

L'application de ce procédé, malgré de nombreux perfectionnements de détail, ne put que confirmer qu'il ne permettait pas d'atteindre un prix de revient comparable au prix de vente consenti par les Allemands, dans le but de supprimer la concurrence.

La nécessité d'utiliser des appareils en fonte émaillée, d'un prix fort élevé et d'une résistance insuffisante, entraîne, outre des arrêts fréquents de la fabrication, des renouvellements fort coûteux dont on tenta d'atténuer les inconvénients par l'emploi de chemises émaillées, moins onéreuses, et que l'on pouvait plus aisément remplacer;

Digitized by Google

mais il fut impossible de placer des agitateurs, l'émail employé pour les appareils de l'industrie chimique s'appliquant fort mal sur les surfaces convexes. Or, l'impossibilité d'agiter la masse, au cours de l'opération, entraîne des surchauffes locales, et la production de carbazol, d'acridine, etc., au détriment du rendement.

Il parut nécessaire d'étudier un autre mode de fabrication. C'est à M. Lepers, chimiste mobilisé à la poudrerie de Saint-Fons, sous la direction de M. Landrin, ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole de Pharmacie, fabricant à Puteaux de produits spéciaux, notamment de caféine, théine et théobromine, qu'il avait réussi à retirer des coques de cacao, substance à peu près sans valeur marchande, que l'on doit la solution de ce problème particulièrement difficile.

Le principe du nouveau procédé fut découvert dans les archives de l'*Actien Gesellschaft Für Anilin Fabrikation*, qui exploitait à Saint-Fons l'usine dont l'Etat s'était emparé à la déclaration de guerre. Après de nombreux essais, les Allemands, découragés par des insuccés répétés, avaient renoncé à l'appliquer. Il est bon de signaler ici que des Français ont réussi là où les Allemands avaient complètement échoué.

Ce procédé consiste à faire agir l'aniline sur le phénol, en présence du chlorure de zinc, qui joue le rôle de catalyseur.

On ajoute au chlorure de zinc humide de l'aniline et du phénol dans une autoclave en fonte non émaillée, munie d'un agitateur en fonte. On chauffe à 102-103°. L'ébullition commence. Quand la température approche de 160°, on met l'agitateur en marche. On monte à 270-275°, on maintient cette température huit heures, la pression monte à 10-11 kilos. Puis, elle s'abaisse peu à peu jusqu'à 3 kilos. On vidange alors l'opération, par un tube plongeur placé à demeure, dans un décanteur à agitateur contenant de l'eau salée provenant de l'opération précédente, en volume égal à celui de la masse et la quantité de soude caustique

Digitized by Google

correspondant moléculairement au chlorure de zinc introduit avec un léger excès toutefois. Sans cette précaution, le chlorure risquerait de ne pas se transformer entièrement en oxyde, et la portion restée à l'état de chlorure anhydre émulsionnerait la diphénylamine.

On met l'agitateur en marche. La décomposition du chlorure de zinc est instantanée; toutefois, on continue l'agitation un certain temps pour obtenir l'oxyde de zinc à l'état grenu favorable à la filtration. On chauffe par un serpentin, qui sert, ensuite, à refroidir.

On passe au filtre à vide.

La distillation se fait comme d'habitude. On obtient d'abord de l'eau, de l'aniline et du phénol, puis des têtes, puis de la diphénylamine. Il reste des goudrons.

La diphénylamine brute fond entre 49° et 50°,5. La distillation donne, pour cent :

1	Eau.	
5,50	Premières têtes : point de fusion.....	46,5.
5,25	Deuxièmes têtes : point de fusion.....	51,0.
65,00	Cœur : point de fusion.....	52,5.
20,75	Queues : point de fusion.....	52,5.
2,50	Goudrons.	

La diphénylamine est ensuite purifiée, comme dans le procédé ordinaire.

Avec une autoclave de 500 litres, à raison d'une opération en quinze heures, on obtient, par vingt-quatre heures, 300 kilos de diphénylamine brute, ou 223 kilos de diphénylamine purifiée.

L'agitation de la masse, au cours de l'opération en autoclave, assure son homogénéité, facilite les réactions et évite les surchauffes locales, causes de décompositions partielles et de productions d'impuretés. Il en résulte que les queues n'ont point besoin d'être redistillées, leur point de fusion étant le même que celui du cœur.

L'inutilité de l'émaillage, la suppression des arrêts fréquents pour remplacement des autoclaves ou de leurs chemises avariées entraînent, avec d'intéressantes écono-

Digitized by Google

mies, la régularisation de la marche de la batterie d'autoclaves.

Mis en marche industrielle en 1918, cet intéressant procédé a été abandonné à l'armistice, la Poudrerie de Saint-Fons ayant cessé de fonctionner. Il n'a pas, malgré ses avantages indéniables, été repris par l'industrie privée, qui préfère utiliser ses anciennes installations et compte probablement reprendre ses achats de diphénylamine brute que l'Allemagne fournissait à un prix inférieur au prix de revient.

Cet abandon d'une fabrication de guerre, où l'effort de nos compatriotes avait donné d'aussi heureux résultats, est vraiment douloureux. Il en a été de même de bien d'autres fabrications nées de la guerre, et aujourd'hui tombées dans l'oubli, alors que l'organisation de la mobilisation industrielle, si prônée et encore dans les limbes, aurait dû assurer leur vitalité.

Qu'on ne s'y trompe pas, les cadres réunis et disciplinés à grand'peine vont chaque jour en s'effritant et, si la nécessité survenait d'une nouvelle activité, la situation risquerait fort de se trouver à peu près aussi angoissante qu'en 1914, alors que, dépourvue de matières premières, très pauvre en personnel exercé et en matériel approprié, la France s'est vue acculée à un effort que l'on a pu, sans exagération, qualifier de surhumain, et qu'il faudrait craindre de ne pas voir se renouveler.

Digitized by Google

ÉTUDES LAURAGUAISES

LES PAUVRES FILLES A MARIER

Par M. L. DE SANTI

Montfaucon, en explorant, à la fin du dix-septième siècle, les couvents de l'Italie septentrionale, a relevé dans la bibliothèque des Dominicains de Saint-Jean et Saint-Paul, à Venise, deux statues maudites qui se faisaient face, celles de Guillaume de Saint-Amour et d'Erasme. Les deux « hérésiarques » étaient chargés de chaînes et des inscriptions les couvraient d'anathèmes à l'égal de Luther et de Calvin (1).

Le symbolisme de ce rapprochement nous échappe aujourd'hui et il est inutile de faire remarquer que le prodigieux érudit, le protagoniste de la Renaissance des lettres, ne saurait avoir eu avec un théologien obscur du treizième siècle les rapports directs qui rattachent Calvin à Luther.

Certes, les deux maîtres se rapprochent par leur commune aversion pour les ordres mendiants. Ils ont tous deux inscrit dans leur programme la parole de saint Paul : *Quis non laborat, non manducet.* Mais cela ne suffirait pas

(1) Bernard de Montfaucon : *Diarium Italicum,* Paris 1702, in-4°, chap. III, p. 50. « *Inter hœreticos visuntur Erasmus, catenis onustus, et Guillelmus a S. Amore, pariter alligatus, appositis dicteriis hosce viros quasi Lutherum et Calvinum infamantibus.* »

Digitized by Google

à expliquer les colères qu'ils ont soulevées, s'ils n'avaient touché, en faveur d'une idée laïque, à l'une des institutions fructueuses de l'Eglise romaine, les *legs pies.*

Nous avons une confirmation assez inattendue mais très précise de ce fait dans une vieille coutume du pays de Lauraguais, celle de la dotation des « pauvres filles à marier ».

I. — Legs pies et legs charitables.

Déjà, dans le Haut Moyen âge, l'Eglise avait fait des legs pies une habitude fort critiquée : « Pouvez-vous, disait Charlemagne aux prélats assemblés pour le Concile provincial de 811, pouvez-vous vraiment prétendre avoir renoncé au monde, alors que vous ne cessez de vous enrichir, de promettre le Ciel et de menacer de l'Enfer, afin d'obtenir que les simples et les ignorants déshéritent leurs héritiers naturels ? »

Et nous voyons dans *Garin le Lohérain,* que « quand un prud'homme tombait malade et se couchait avec la pensée d'une mort prochaine, il ne regardait ni à ses fils, ni à ses neveux ou cousins-germains; il faisait venir les moines noirs de Saint-Benoît et leur donnait tout ce qu'il possédait en terres, en rentes, en fours et en moulins. Les gens du siècle en étaient appauvris et les clercs toujours plus riches » (1).

Sous l'influence des terreurs de l'an 1000, cette pratique se convertit en obligation. Le pape Alexandre III, vers 1170, décida que personne ne pourrait faire un testament valable sans la présence du desservant de sa paroisse. « Dans quelques localités, dit Léa, le notaire qui rédigeait un testament en l'absence du prêtre était excommunié et le corps du testateur ne pouvait être enterré chrétiennement... A Lisbonne, les dernières consolations de la religion étaient refusées à

(1) *Garin le Loherain.* Introduction de Gaston Pâris.

Digitized by Google

ceux qui ne léguaient pas à l'Eglise une partie de leurs biens, généralement fixée au tiers... En Navarre, etc... » (1). En France, dit encore du Cange (au mot *Legatum*) « s'établit la coutume de priver du saint Viatique, ainsi que de l'absolution de leurs péchés et de la sépulture ecclésiastique, ceux qui ne laissaient aucune part de leurs biens aux églises ni aux pauvres. L'on obtint cependant que chacun eût le droit de disposer à sa volonté de ce qu'il possédait, mais ce droit fut réduit postérieurement à la cinquième partie de l'héritage ».

Ces dispositions, répétées par Grégoire IX, furent sanctionnées par saint Louis dans ses ordonnances et eurent, dès lors, force de loi. Elles atteignirent leur apogée au quatorzième et au quinzième siècles. Quiconque alors ne laissait rien à l'Eglise par son testament « était déclaré déconfès, c'est-à-dire à peu près sans religion; il était privé de la sépulture; son testament était cassé, mais l'Eglise en faisait un pour lui et s'adjugeait ce que le mort aurait dû lui donner. Voulait-on s'opposer à ces violences ? Il fallait plaider à Rome et l'on y était condamné » (2). Fleury et Montesquieu confirment ces pratiques.

Quant aux *Intestats*, ils étaient tenus pour infâmes et voués à la damnation éternelle, « *infames et damnati* ». En effet, dit du Cange, plusieurs conciles ont déclaré que nul ne pouvait être sauvé s'il ne léguait à l'Eglise une partie de ses biens, le dixième suivant le chroniqueur Mathieu Paris. Les prêtres avaient ordre d'en avertir les moribonds, de refuser l'absolution et le viatique à ceux qui n'obéiraient pas et de les menacer même d'un refus de sépulture en terre chrétienne : « *Jubentur sacerdotes mori-*

(1) Léa. *Histoire de l'Inquisition*, t. I, pp. 32 à 35, 46 et suiv.
(2) Voltaire. *Histoire du Parlement de Paris*, édit. F. Didot, 1820, p. 12. On trouvera encore, sur cette question, d'autres renseignements dans l'*Histoire de Paris* de Dulaure (édit. Batissier, 1846, p. 222), et dans le *Citateur* de Pigault-Lebrun (3e édit., 1810, deuxième partie, p. 84).

Digitized by Google

turos adhortari ut, et peccata sua sacramentali confessionne eluant et, de rebus suis, in ecclesiarum vel pauperum favorem ad animæ salutem disponant » (1).

Marchand, dans son pamphlet sur les Billets de Confession, assure que ces errements duraient encore en 1752.

Quant à nous, il est passé sous nos yeux une multitude de testaments des quinzième, seizième et dix-septième siècles; il n'en est pas un qui ne contienne des legs pies : au au prêtre qui ensevelira le testateur, au clerc qui portera la croix à l'enterrement, aux lampes qui brûlent dans les chapelles, aux Bassins, aux Hospices, aux Communautés ou aux Couvents de la région.

Le testament d'Arnaud d'Avignonet (1403) est un type de ce genre (2); il renferme soixante-seize legs à des églises, à des recluses, à des hôpitaux ou à des maisons religieuses de Toulouse.

On peut donc dire que l'Eglise avait fait du legs pie une étroite obligation et aussi que les legs pies marquent l'étiage de l'influence de l'Eglise romaine sur les âmes. Cela est si vrai que, lorsqu'une personne mourait *intestat*, ses proches testaient pour elle. Voici le préambule d'un de ces testaments qu'on pourrait appeler posthumes :

« *Noverint..... quod, quia Bernarda Trilha, quondam habitatrix de Revello, diù est dies suos clausit extremos, nullis legatis pro anima sua dimissis prout est consuetum;..... ea propter, Guillelmus Rudello, habitator loci de Revello, gener dicte Bernarde, constitutus in mei notarii publici et testium infrascriptorum presentia, amore Dei et in redemptionem peccatorum dicte Bernarde Trilha et pro anima ejusdem, fecit et dimisit legata personis et locis qui secuntur.....* » Suit la nomenclature des legs (Testament du 26 avril 1404. ANGLÉS, notaire à Lavaur).

L'Université de Paris fut, semble-t-il, la première qui

---

(1) Du Cange, au mot *Intestatio.*
(2) Douais. *Mém. de la Soc. Archéol. du Midi,* 1894.

Digitized by Google

réagit contre cette coutume et tenta de substituer aux legs pieux des legs charitables, ce que nous appellerions aujourd'hui *philanthropiques* ou *humanitaires* (1).

C'est ainsi que le célèbre recteur de l'Université de Paris, Guillaume de Saint-Amour, dans son Testament du 21 mars 1266, entre nombre de legs pies, introduisait les dispositions ci-après :

« Item, aux pauvres honnestes de la parroisse de Saint-Amour ou environs, lesquelz ne suyvent point oysiveté volontairement et ne peuvent avoir compétente sustentation de leurs biens ou labeurs, ou aultrement sans péché, lesquelz par cause probable ont honte de mendier, mesmement si aulcuns d'eux m'attouchent de lignage, en quelques lieux qu'ilz soient, donne et lègue cent cinquante livres.

« Item, aux pauvres honnestes de lad^e^ parroisse ou d'entour..... donne et lègue quarante livres.

« Item, *pour marier pauvres filles honnestes* de la parroisse de Saint-Amour ou d'auprès, principallement celles qui m'attouchent de sang ou de lignage, en quelque lieu qu'elles soient, donne et lègue cent cinquante livres... »

Et dans un codicille du mois de septembre 1272 il ajoutait :

« Item, je augmente jusques à deux cens livres le légat que j'avais faict aux deux filles de Jacques de Rullia, pour les marier, de sept vingt livres, que j'avois remis et quicté à leur père, du debte qu'il me debvoit; et si le père me paye tout ce qu'il me doibt en ma vie, je veux que l'on donne deux centz livres ausd. filles, pour les marier.

---

(1) Peut-être, cependant, avait-elle été précédée dans cette voie par quelques Ramondins. La charte de l'abbé Maurin, accordée aux habitants de Pamiers le 15 janvier 1228, ne pose aucune restriction à la liberté de tester et spécifie même qu'il est « interdit aux habitants de Pamiers de donner ou de vendre un bien immeuble à une maison religieuse, *si ce n'est à la condition que la maison religieuse le revendra dans l'an et jour,* afin que la ville ne perde pas ses redevances » (De Lahondès, *Ann. de Pamiers,* 1882, t. I, pp. 76, 77 et 239).

Digitized by Google

..... Et du légat que j'ay faict pour marier pauvres filles, je veux que les deux filles de Hélye, à marier, en ayent vingt livres et les filles de Nicole de Champaignya vingt livres : et à la fille de Béatrix, femme de Poncet Dufour, je donne et lègue dix livres : et le demeurant de ce légat soit distribué par mes exécuteurs à aultres pauvres filles, selon leurs arbitrages et bons advis » (1).

On sait que l'éloquent adversaire des dominicains finit par être condamné à Rome, non point pour hérésie, mais pour avoir poussé à la discorde religieuse (2). La haine qui le poursuivit fut si vigoureuse qu'un arrêt du Conseil royal, à la date du 14 juillet 1633, défendait encore de vendre, d'acheter, de lire ou d'avoir chez soi « sous peine de la vie », son livre *de periculis novissimorum temporum*, condamné par l'Inquisition et brûlé à Anagni en 1256 (3). Mais Guillaume fut absous par l'universalité de ses élèves (ils étaient 30.000) et sa doctrine laissa des traces profondes dans l'esprit des penseurs. Jean de Meung nous en a transmis l'écho dans le *Roman de la rose :*

Estre banni de ce royaulme
A tort, comme fut maistre Guillaume
De Saint-Amour, qu'hypocrisie
Fit exiler par grande envie...

Quelques prélats de haute envergure imitèrent cet exemple, tel le généreux évêque de Toulouse, Bertrand de Lisle-Jourdain (1285) (4). Je trouve encore, deux siècles plus tard

---

(1) Maurice Perrod. *Arch. histor. de Charavay*, 1891, t. II, p. 289.

(2) « *Non propter hœresim..., sed quia contra prefatos religiosos seditionem et scandalum concitabat.* » (Guillaume de Nangis).

(3) Victor Le Clerc. *Hist. littéraire de la France au XIV^e^ siècle*, 1865, t. I, p. 105.

(4) Bertrand de Lisle fit deux testaments, l'un en juin 1279, qui a été publié par Edm. Cabié (*Mém. Soc. Archéol. du Midi*, t. XII, p. 234), l'autre en janvier 1286, qui a été analysé par Catel. Il laissait par le premier 500 liv. tournois pour vêtir des

Digitized by Google

(1479), dans le testament de Louis I^er^ d'Amboise, évêque d'Albi, la clause qui suit : « *In cœteris autem bonis omnibus heredes meos universales et ore meo pauperes nomino Christi; eisdemque pauperibus dicta cœtera dona relinquo et dono, ipsis per executores dividenda et distribuenda, prœferendo pauperiores meæ diœcesis et, inter eos et alias, filias pauperes ad maritandum, orphanas ac viduas, senes ac debiles,* etc... » (1).

Le mouvement de réaction contre le catholicisme qui occupa tout le seizième siècle donna, comme il fallait s'y attendre, un aliment nouveau à ces expansions d'esprit laïque et l'exemple vint de haut. Erasme, avec son esprit lucide, avait déjà, dans ses *Colloques*, déploré les dépenses inutiles qui se faisaient pour les pélerinages d'Outre-Mer et l'achat des Indulgences. « Tous les gens sensés avoueront, disait-il, qu'elles pourraient être appliquées à un bien meilleur usage. » (*De Colloquiorum utilitate.*) Dans son testament, daté du 12 février 1536, il scellait ses convictions en nommant pour héritier Boniface d'Amerbach et, pour exécuteurs testamentaires, Jérôme Froben et Nicolas Episcopius, à la charge de distribuer des souvenirs à ses amis; et il ajoutait : « S'il reste quelque chose chez Erasme Schetius, mon héritier le lui réclamera et il disposera de cet argent et de tout celui qui demeurera, de concert avec les Exécuteurs, en faveur des pauvres avancés en âge et infirmes, *des jeunes filles à marier,* des jeunes gens de grande espérance à éduquer, en un mot de tous ceux qu'il jugera dignes d'être secourus » (2).

---

pauvres, mais il étendait considérablement ce legs par le second, « tant pour vestir mille pauvres que *pour marier de pauvres filhes* », stipulant encore que, lorsque ses dettes et ses legs auront été payés, on devra, s'il reste encore un actif, l'employer « en la construction et réparation des églises ou monastères, ornemens et livres écclesiastiques, en la nourriture et vestemens des pauvres, religieux et autres, *et pour marier les pauvres filhes* ». Mais Catel ne donne pas les sommes affectées.

(1) *Revue du Tarn,* t. IX, p. 19.

(2) Burigny. *Vie d'Erasme,* 1757, t. II, p. 420.

Digitized by Google

La colossale réputation d'Erasme, la vénération dont il jouissait auprès des étudiants et des lettrés, ses démêlés avec la Sorbonne, la popularité de ses *Colloques* firent plus en faveur des pauvres filles à marier que n'eussent pu le faire des *Décretales*. Les legs humanitaires se généralisèrent, dès lors, avec les premières idées de Réforme religieuse.

Nous en avons une preuve flagrante par la répartition faite au lendemain de la mort d'Erasme, en juillet 1537, par le Parlement de Toulouse, du fonds des *Offrandes du Saint Crucifix de Muret*. Le Parlement ordonnait soudain qu'il fut prélevé sur ce fonds une somme de 300 livres « pour pauvres filles à marier, veuves et malades. » (Art. 4). (1).

Les énergumènes de la Révolution poussèrent même, comme il fallait s'y attendre, jusqu'au ridicule, la préoccupation du mariage et de la dotation des filles pauvres. La mission de Fouché, dans la Nièvre, en 1793, fut à ce point de vue une bacchanale; non seulement il mariait les prêtres complaisants et les soldats de passage avec des dots de « 4.000 liv. à prendre sur les riches », mais encore il faisait tirer au sort les époux destinés aux pauvres filles. Cent mille livres furent ainsi distribuées, dans des cérémonies païennes d'un symbolisme dérisoire.

II. — En languedoc.

La Provence et le Languedoc, pays de droit écrit, foyer ardent d'universitaires, de magistrats et de juristes, ne pouvaient demeurer en dehors de ce mouvement; l'étude du droit romain, la pratique des libertés municipales, l'exercice du pouvoir et l'Humanisme même y entretenaient un dangereux esprit laïque. Aussi, profitant des premières mani-

(1) *Revue historique de Toulouse*, juillet 1924, t. XI, p. 237.

Digitized by Google

festations de protestantisme dans l'Université (1527), le Parlement de Toulouse et l'Officialité s'accordèrent pour étouffer, sous une réaction violente et trop souvent sanglante (1528-1540), conformément aux volontés royales, ces tendances novatrices, contraires aux intérêts de l'Eglise.

Il est cependant, dans la région de Toulouse, un pays où non seulement cet esprit persista et continua à se développer, mais encore où des institutions humanitaires purement laïques n'avaient pas attendu le souffle de la Réforme pour se manifester. C'est le Lauraguais.

Pays riche, imbu du libéralisme des municipalités romaines, le Lauraguais n'avait pas accepté sans résistance les dogmes et les doctrines catholiques. L'arianisme, le catharisme, le protestantisme y avaient successivement et luxieusement fleuri; et c'est vraisemblablement pour ce motif qu'il avait été attribué, après la Croisade albigeoise, à la Prévôté de l'Eglise Saint-Etienne. C'est de ce pays que sortit le terrible légiste de Philippe le Bel, Guillaume de Nogaret. Mais c'est principalement à Avignonet, qu'un historien moderne nommait la métropole de l'Albigéisme, où le Comte de Toulouse avait établi comme bayle son propre frère, Raymond d'Alfaro, et où s'organisa et s'exécuta en 1242 le massacre des Inquisiteurs de la Foi, c'est à Avignonet et dans les environs immédiats d'Avignonet qu'on trouve, dès le quatorzième siècle et jusqu'au dix-huitième siècle, des fondations charitables d'esprit laïque (1), et en particulier des fondations ou des legs en faveur des pauvres filles à marier.

---

(1) En voici un exemple intéressant : Le 4 juillet 1713, Raymond Cassé, prêtre et docteur en théologie, dicte son testament à Montmaur (J. Mahous, notaire). On y lit : « Je veux que tous mes biens, sans distribution de quarte, parviennent aux pauvres de la paroisse de Mont-Maur, en sorte que le revenu de mes biens sera employé pendant trente années à acheter des lits pour les pauvres de la parroisse qui n'ont pas le nombre des lits nécessaires pour la séparation des frères avec leurs sœurs et avec leur père et leur mère... »

A Puginier, également, on note des biens assez importants,

Digitized by Google

Il n'est pas d'étude notariale de cette région où l'on n'en découvre quelques-unes, et, si j'en crois Charles de Ribbe, il en est de même en Provence (1).

Il est donc étrange que cette institution n'ait pas appelé l'attention des érudits. Mais du Cange, si abondant aux mots *Dos, Intestatio, Legatum, Mortuarium, Sponsalitium*, n'en cite aucun exemple, et M. Aug. Vidal m'écrit, pour l'Albigeois : « Dans l'inventaire des 700 registres notariaux de l'étude Malphettes, j'ai recueilli de très nombreux testaments : dans aucun je n'ai relevé des legs pour filles pauvres à marier. »

Capital est donc, pour la question, le testament du Seigneur d'Avignonet, Bernard de Varagne, le rude soldat qui fit dans la place une si vigoureuse défense, contre les Anglais du Prince Noir, en 1355.

Bernard de Varagne, fils d'Isarn de Varagne et de N^a^ du Mas-Saint-André (2) (Saintes-Puelles), avant de devenir l'un des plus actifs lieutenants du Comte d'Armagnac et d'être fait prisonnier aux côtés du roi Jean, à Poitiers, avait fait, le 1^er^ août 1341 (3), devant Bernard Gailhard,

---

affectés aux pauvres de la communauté et qui sont affermés annuellement, sous la surveillance du curé. *Arch. Aude*, B. 2367.

(1) Ch. de Ribbe. *Les familles et la Société en France, avant la Révolution*, 1874, 2^e^ édit., t. II, p. 194. Je pense qu'il en a été de même en Italie, mais je n'ai pas de renseignements suffisants pour l'affirmer. On voit *la Cenci* laisser par son testament (1599) une somme de 100.000 livres pour doter cinquante pauvres filles, mais sans doute s'agit-il de dots conventuelles.

Une autre fondation charitable, très particulière dans une région voisine du Lauraguais, est celle de *la Charité de Pamiers*, sur laquelle M. de Lahondès a attiré l'attention (*Ann. de Pamiers*, 1882, t. I, p. 153). C'était une institution municipale antérieure à 1290 et qui, comme nos bureaux de bienfaisance, pourvoyait à la nourriture et au vêtement des pauvres. Elle était naturellement alimentée par des legs.

(2) Cette famille, dont le surnom était *Cap de Porc*, avait été le foyer le plus actif et le plus puissant de l'Hérésie albigeoise en Lauraguais. — Voir Bibliothèque de Toulouse, Mss. 609. *Inquesta Lauraguesii* (Mas-Saintes-Puelles).

(3) C'est la date donnée par les Généalogies : mais je pense

Digitized by Google

notaire de Villefranche, un testament par lequel il déclarait vouloir être enterré au monastère de Boulbonne, dans une chapelle qui y serait édifiée sous l'invocation de Saint-Martin ou de Saint-Georges, ordonnant qu'un prêtre à la nomination de ceux de sa race y célébrât journellement le service divin. Cette fondation était dotée sur les droits qu'il avait à Seyre. Il faisait plusieurs autres legs pies, pour faire prier Dieu pour le repos de l'âme de *Nepauze de Chateauverdun*, sa première femme. Il fondait un obit à perpétuité dans l'église des Dominicains de Toulouse, pour le repos des âmes de ses oncles, nobles *Gaillard et Bernard de Varagne*, dont il était héritier. Il laissait à Marquise de Vaure, sa seconde femme, la jouissance des biens qu'il avait à Montferrand (1) et à Avignonet. Il faisait des legs particuliers à *Gaillard*, son second fils du premier lit; il instituait son héritier général *Isarn*, son fils aîné, aux biens situés dans les juridictions de Gardouch, Vieillevigne, Saint-Rome, Villefranche, Lagarde et Renneville; il laissait à Soubeyran, l'aîné du second lit, ses biens de Montferrand, Avignonet (2), Seyre, Revel, Sorèze et Saint-Félix, et les substituait l'un à l'autre; il faisait des legs particuliers à

---

que cet acte date de 1349, époque où Bernard de Varagne, déjà veuf de Nepauze de Châteauverdun, fut autorisé à épouser sa cousine, Marquise de Vaure, dont il avait déjà des enfants. Il y règle, en effet, le sort de ses enfants du premier et du second lit, et de sa seconde femme.

(1) Montferrand est le berceau des Vaure qui s'y sont perpétués jusqu'au dix-neuvième siècle.

(2) Ce sont ces biens (Soubeyran étant entré en religion) qui revinrent à son frère du premier lit, Gaillard, et que la fille de celui-ci, Philiberte, apporta en mariage à Arnaud de Plagnolle, seigneur de Saint-Germier, de telle sorte que la seigneurie d'Avignonet passa à la maison de Plagnolle (1441). Mais déjà, au quatorzième siècle, la maison de Varagne s'était divisée en deux tronçons et une partie des biens d'Avignonet avait été vendue en 1353, par Raymond-Guillaume de Baziège à Jean-Bernard Raymond, marchand d'Avignonet, fils et héritier de Bernard, marchand de Villefranche. C'est là l'origine de la maison de Raymond Cahuzac.

Digitized by Google

Esclarmonde, sa fille du second lit; enfin il léguait *à trente pauvres filles* la valeur de ses livres, dont il avait réuni une collection considérable.

Quelle pouvait être la valeur de ce dernier legs ? Il est bien difficile d'en juger aujourd'hui. A la vérité, la valeur des ouvrages était alors très grande (1); mais le roi Jean, dit le président Hénault, n'en possédait guère qu'une vingtaine, et Charles V, son fils, passionné pour sa librairie, le véritable fondateur de la bibliothèque royale, ne parvint à en rassembler que neuf cent environ. Du moins cela témoigne, chez Bernard de Varagne, de goûts et d'une culture qu'on ne se fût pas attendu à trouver chez un homme d'armes du quatorzième siècle.

Je ne connais qu'un autre exemple de livres donnés en dot à une fille, au quatorzième siècle. C'est celui d'Alazacis de Blevis, dame de Romolles et femme de Boniface de Castellane, qui, en 1393, laissa par testament à sa fille, pour se marier et en diminution de dot, « certaine quantité de livres où estoit escript tout le corps du droict, formé et peinct en belle lettre de main, sur parchemin ». (César de Nostredame : *Histoire et Chronique de Provence*. Lyon, 1614, p. 516).

Mais dans ces testaments il y a, jusqu'à cette période, un mélange indissoluble de legs pies et de legs charitables.

---

(1) Grécie, comtesse d'Anjou, avait donné, au onzième siècle, 200 moutons, un muid de blé, autant de seigle et de millet et un certain nombre de peaux de martre, pour un recueil des homélies d'Aymon d'Halberstadt. Voici, pour le quatorzième siècle, quelques prix relevés dans les catalogues des bibliothèques de Jean, duc de Berry, troisième fils du roi Jean (1340-1416), et de Philippe le Hardi ou de sa femme, Catherine de Male (1405) :

Le roman de *Troye la Grant*, estimé 32 liv. parisis.

Le roman de *Lancelot du Lac*, estimé 125 liv. parisis (il avait coûté au duc, en 1404, 300 écus d'or).

Tite-Live, en françois, estimé 150 liv. parisis.

La *Bible*, en françois, estimée 300 liv. parisis.

Un *Tite-Live*, enluminé de lettres d'or et images, 500 liv.

Une version du *de proprietaribus rerum*, 400 écus, etc...

Digitized by Google

Nous entrons, avec le quinzième siècle, dans la période des institutions purement laïques.

Le plus curieux exemple nous en est fourni par noble Bernard de Saint-Michel, Chevalier, Seigneur de Saint-Michel de Lanès (1), au diocèse de Mirepoix qui, à une époque inconnue, « *dedit et reliquit..... omnes et quoscumque fructus certarum terrarum et possessionum situatas et existentes in pertinenciis et jurisdictione ejusdem loci de Sancto Michaele, que dicuntur esse exempte, franche et libere ab omni censu, servitio sive obliis, annalibus et contributionibus talharum, scilicet ad maritandum et in matrimonio collocandum pauperes filias, virgines et orphanas, predicti loci de Sancto Michaele, natas et nascituras, et, ad distribuendum predictos fructus, dum contigerit aliquam filiam et orphanam dicti loci maritandam, fecit distributores et executores, scilicet : Dominum Castri predicti loci Sancti Michaelis Lanezii et suos successores in futurum, vicariis consulibus dicti loci,* etc... »

Conformément à ces dispositions, l'un des successeurs de Bernard de Saint-Michel, noble Jean de Bar, Seigneur du lieu et château de Saint-Michel, se présentait, le 13 avril 1482, accompagné des consuls de l'année, Jean Gervais aîné, Jean Anduze aîné et Pierre Delgua, par-devant Me Guillaume d'Avignon, notaire royal d'Avignonet (2) et faisait dresser par ce tabellion l'*Instrumentum eleemosine loci Sancti Michaelis Lanezii*, c'est-à-dire l'acte de la fondation du lieu de Saint-Michel, en faveur des pauvres filles à marier.

---

(1) Saint-Michel de Lanès, contigu au consulat d'Avignonet, est situé à 5 kilomètres au sud de ce dernier village. Le nom primitif en était, je pense, *Lanis* et non *Lanès*, car il persista longtemps dans le pays une famille de Lanis, à laquelle appartenait mon arrière-grand-père maternel, Viguier de Lanis, Sr de la Ginelle.

(2) Sur ce personnage, descendant des anciens seigneurs d'Avignonet, voir la note que j'ai donnée dans *Les premiers Seigneurs d'Avignonet. La dispersion d'une grande maison*, *Revue des Pyrénées*, t. XXVI, 2e trimestre, 1914.

Digitized by Google

Malheureusement la minute de cet acte, déposée dans l'étude de l'un des successeurs de Guillaume d'Avignon, Me Arnaud Gavaudain (Gabalda), fut brûlée ou détruite lors de la prise d'Avignonet par les Protestants, en 1578. Mais, le 24 octobre 1603, le premier consul de Saint-Michel, Pierre de Lapalu, accompagné de ses collègues, Jean Anduze, Jean Monserat et Jean Marquier, en faisait enregistrer une copie à Avignonet par le notaire Antoine Dumas. C'est dans les registres de ce dernier que nous avons relevé cette pièce (1).

On y voit que les terres des pauvres filles de Saint-Michel-de-Lanès, arrentées à cinq ou six cultivateurs, comptaient à cette époque 12 sétérées et demie et donnaient un revenu annuel de 4 setiers et demi de blé; la contenance du setier étant de 93 litres et quart, cela faisait une rente de 420 litres de blé qui, au prix moyen de 3 litres le setier, valaient environ 52 francs de notre monnaie, mais qui, comme pouvoir de l'argent, équivalaient (avant la guerre de 1914-1918) environ 1.000 francs.

Innombrables sont, en Lauraguais, à partir du seizième siècle, les fondations de ce genre, émanées de legs charitables. Elles semblent inspirées surtout par le désir de rendre sa prospérité à un pays agricole, autrefois très riche, et dépeuplé par les guerres civiles, les épidémies, les excès des gens de guerre, les exactions et les violences de tout genre. Aussi en trouve-t-on des traces dans toutes les communautés du pays, à Montferrand, à La Bastide-d'Anjou, à Molleville, à Villefranche, à Villenouvelle (2), et surtout à Avignonet.

---

(1) *Arch. notariales d'Avignonet.* Reg. d'Ant. Dumas, 1603, f° 221b.

(2) M. de Gélis, dans son *Histoire de Villenouvelle,* cite un fragment d'une délibération municipale du 30 août 1739 : « A esté proposé par les Srs Consuls que Barbe Bauré, filhe à Laurent Bauré, voulant se colloquer en mariage et n'ayant aucun bien pour se procurer un party, elle a prié lesd^{s} consuls de représenter à l'Assemblée son estat, pour lui procurer une

Digitized by Google

L'histoire du legs de Pierre Domerc, marchand d'Avignonet et de La Bastide, est trop curieuse pour n'en point dire quelques mots.

Ce Pierre Domerc avait laissé, par son testament du 12 septembre 1585 retenu par Pierre Braulanger, notaire d'Avignonet, une créance de 1.200 livres à lui attribuée par arrêt du Parlement de Toulouse sur Bernard Calvet, de Villefranche, pour constituer un fonds charitable, spécifiant que cette somme serait remise aux mains de son gendre, François de Lalande, marchand de Montgaillard, « pour la tenir en cabal et profict à raison du denier doutze » (1) et pour, après la mort de son gendre, être remise aux mains d'un autre marchand capable, « à la nomination des consuls de Montferrand et de La Bastide..., pour estre employée au mariatge de cinq pouvres filhes que se trouveront à marier, desdits lieux de Montferrand et La Bastide et, audict effect, le profict de la première année après son décès estre mis ès mains des Consuls dudict La Bastide, à la charge de donner à chascune desdictes filhes la somme de 20 livres *et de préférer celles que se treuveront de sa parenté*, et le profict de la seconde année seroit baillé aux Consuls de Montferrand, pour estre par eulx procédé de mesme et, de an en an, à perpétuité, gardé et observé l'ordre susdict ».

Mais François de Lalande mourut sans avoir pu faire payer à Bernard Calvet les 1.200 livres que celui-ci devait à son beau-père. B. Calvet mourut également, et ce ne fut que vingt-cinq ans après, en 1608, que les héritiers de ce dernier pourchassés par Pierre de Lalande, fils de François, se décidèrent à « mettre leurs biens en générale distribution, pour esviter ledict paiement de la somme par eulx deue

---

somme proportionnée à son establissement, à prendre sur *les sommes à ce destinées* par M. le chanoine de Costa, ancien curé du lieu. »

(1) Soit, à 8,33 pour cent, ce qui devait produire 100 liv. d'intérêt par an et suffire à doter cinq filles, à 20 liv. chacune.

Digitized by Google

audict Domerc ». Or, pendant ces vingt-cinq ans, François et Pierre de Lalande avaient fait des frais considérables, et les Consuls de La Bastide et de Montferrand leur réclamaient l'exécution du legs Domerc. Une transaction intervint avec les Consuls de Montferrand, le 17 juillet 1608. Pierre de Lalande exposa aux Consuls, Pierre Faure et Arnaud d'Escorbiac, que, par les « poursuites tant en ladicte Court de Parlement de Th^se^ qu'au Grand Conseil à Paris, l'espace de vingt-cinq ans, tant contre ledict Bernard Calvet que ses héritiers, il avait exposé plusieurs et divers frais de justice, despens, gaiges et salaires des solliciteurs... excédant de beaucoup plus ladicte somme de six mil livres léguée audict Pierre de Lalande... et que ladicte debte est absorbée et consumée en frais de justice et despens.

« ... Les Consuls, suivant le consentement et délibération du 6 juillet 1608, tout dol et fraude cessant, ont renoncé à tout ledict procès pendant..., moyennant la somme de 350 livres que ledict Pierre de Lalande a promis et promet. païer ausdicts Consuls et habitans et leurs successeurs, tant pour leur part, cotité et moitié desdictes 1.200 livres, qu'estoient 600 livres léguées que profict d'icelle (1) jusques au jour présent; avec promesse cy-après que ledict Pierre de Lalande, constituant, sera tenu de païer le profict de ladicte somme de 350 livres, accordées à raison du denier setze, suivant l'ordonnance, chascune année, au jour et feste Nostre-Dame d'Aoust; et commencera de païer la présente année pour estre employée au mariatge desdictes pouvres filhes à marier; et a esté pacte que ledict de Lalande ne pourra point estre contraint au paiement desdictes 350 livres, sinon de la feste de Nostre-Dame d'Aoust prochaine en quatre années, comme aussi tant et si longtemps que ladicte somme demeurera à ses mains et qu'il retardera le paiement du principal; avec pacte et

(1) On voit qu'il n'est ajouté que 50 liv. pour l'intérêt des vingt-cinq ans écoulés, ce qui réduit cet intérêt de 8,3 à 0,6 pour cent.

Digitized by Google

condition que, ledict terme expiré, ladicte somme de 350 livres sera mise es mains d'un merchant seur, suffizant et responsable, pour le profict d'icelle estre employé suivant et conformément la volonté dudict Pierre Domerc » (1).

Les 350 livres de capital furent en effet payées aux Consuls de Montferrand le 30 avril 1614, et ils firent leurs réserves pour les intérêts échus depuis la transaction. Cette somme devait donner, au denier seize, soit à 6,25 %, un intérêt annuel de 21 liv., 17 s., 6 d.

Une transaction semblable fut proposée par Pierre de Lalande aux Consuls de La Bastide-d'Anjou, le 10 août 1608; il leur offrait, pour les raisons déjà exposées, de « moderer leur cotité de legat à 350 livres, comme ceux de Montferrand », ajoutant que « le décret des biens dudict Calvet, d'authorité du Grand Conseilh, avait été exécuté au profict de dame Paulo de Viguier » (2), et que le recouvrement du legs Domerc exigerait le payement préalable de « tous les frais de justice que le requérant et ladicte dame y ont exposés, lesquels excèdent le principal. Laquelle offre et déclaration lesdicts Estève, consul, et habitans n'ont point voulu accepter et ont requis copie du présent acte ». — Signé : « de Lande » et « A. Dumas » (3).

---

(1) *Arch. notariales d'Avignonet,* Reg. d'Ant. Dumas, 1608, f° 346.

(2) Il s'agit de la nièce et filleule de la belle Paule, issue de la famille Viguier (de Ségadènes). Le château actuel de Ségadènes (commune d'Avignonet) a appartenu, en effet, à B. Calvet et s'est appelé *En Calvet* jusqu'au dix-septième siècle. Paule de Viguier lui donna le nom des *Quatre Cheminées.* Il prit, au dix-huitième siècle, le nom de *Ségadènes.* Du reste, la belle Paule avait conservé des biens à Saint-Brice. Je relève, au Compoix de 1613 : *Biens de M. de Paulo, art. 24 :* « Item, une pièce de terre *al Rival de cers Las Mottes,* autrement appelée *à Masières,* confrontant... midi, les hoirs de Madame de Fontanilhes », et au f° 758, l'article tout entier de « Pierre-Paul de Viguier, comme hoir de Madame de Fontanilhes ». L'origine de la belle Paule est donc fixée : elle est sortie d'Avignonet.

(3) *Arch. notariales d'Avignonet,* Reg. d'Ant. Dumas, 1608,

Digitized by Google

III. — A Avignonet.

Mais c'est dans Avignonet même qu'il faut étudier cette coutume généreuse des legs « aux pauvres filles à marier ».

Je n'ai pu découvrir le testament de Germain de Vernés, Seigneur de Montferrand (vers 1570), mais il est fait assez fréquemment allusion à cet instrument dans les délibérations communales d'Avignonet et de Montferrand pour qu'on puisse se rendre compte de ses dispositions. Germain de Vernés laissait à sa veuve, Peyronne de Lafaille (sœur de Germain de Lafaille, marchand et bourgeois d'Avignonet, qui fut le bisaïeul de l'annaliste Germain de Lafaille), une certaine somme *à titre de pension annuelle* et à la charge de doter quatre pauvres filles. Nous verrons qu'en 1595, à propos du mariage de François Borrel et de Jeanne Marty (1) la dot fut de « ung escut vingt souls », soit, au cours de l'écu à ce moment, 4 livres tournois, ce qui donnerait un revenu de 16 livres. En revanche, le testament contemporain de Jean At, du 31 mars 1576, par devant Me Bernard Coffinières, notaire royal d'Avignonet, va nous fournir des éléments d'appréciation plus exacts.

Ce Jean At, dont le frère Arnaud fut longtemps curé d'Avignonet, était un simple marchand qui avait fait une grosse fortune dans le commerce du pastel. L'une de ses sœurs avait épousé Grégoire de Lafaille, l'aïeul de l'annaliste toulousain. Ce fut le meurtre d'un autre de ses frères, Nicolas At, qui déchaîna, en 1583, le drame que nous avons conté et qui se termina par l'exécution de Michel de Paulo (2). Enfin, lui-même avait épousé sur le tard la fille

---

(1) Reg. not. d'Ant. Dumas, 4 juin 1595, f° 152.
f° 362.

(2) Voir « Michel de Paulo, Seigr de Grandval », *Mém. de l'Acad. de Toulouse*, Xe série, t. III. Les At étaient une vieille famille de souche notariale : on trouve un Pierre At, notaire à Avignonet, dès 1280.

Digitized by Google

de Pierre Polastre, dit le Vieux, marchand de Montmaur et bourgeois d'Avignonet, Peyronne de Polastre, qui fut la tante de Germain de Polastre, avocat au présidial de Castelnaudary et grand'père du Conseiller au Parlement, François de Polastre (1678-1721).

Jean At était plus âgé que sa femme, et n'eut de ce mariage qu'un fils et une fille; mais, entre autres dispositions qui témoignent de sa confiance envers sa femme, il léguait à celle-ci un capital de 1.000 livres, somme énorme pour le temps (1), tandis qu'il laissait à son fils Guillaume, en pension annuelle, la somme qu'il affectait à l'hôpital, dont le revenu annuel devait être affecté à doter des filles pauvres. On remarquera que l'intérêt annuel que devait produire cette somme de 1.000 livres n'est pas stipulé; il est laissé à la discrétion de la légataire, et cela n'est pas sans cause. Il est même nécessaire d'ouvrir ici une parenthèse pour comprendre les scrupules du testateur.

A l'époque dont il s'agit, l'argent ne pouvait rapporter d'intérêt. La loi civile, d'accord avec la loi religieuse qui l'avait inspirée, proscrivait comme usuraire tout prêt à intérêt. Il en résultait que le commerce de l'argent, c'est-à-dire la Banque, n'existait pas, et que quiconque avait des capitaux était très embarrassé pour les utiliser sans les entamer.

Mais la crainte des amendes et des censures ecclésiastiques ne retenait pas tout le monde, et il s'en faut que le commerce de l'argent fût exclusivement abandonné aux Juifs et aux Lombards. Nous avons montré (Deux livres de raison) que tout le monde, par une convention tacite,

---

(1) La valeur métallique de 1.000 livres, au milieu du seizième siècle, équivaudrait aujourd'hui à 3 ou 4.000 francs (Voir d'Avenel, « Histoire économique de la propriété » I. 484 et nos évaluations, plus exactes pour le midi de la France, dans L. de Santi et Aug. Vidal. *Deux livres de raison.* 1896). Mais, comme le pouvoir de l'argent était dix fois plus fort que de nos jours (avant la guerre de 1914-18), cette somme eût correspondu, en 1914, à 30 ou 40.000 francs.

Digitized by Google

prêtait ou empruntait peu ou prou à intérêt; seulement, on masquait cet intérêt dans les écritures ou on le dénaturait. L'exemple d'ailleurs, emprunté à l'Italie, venait de haut. En 1554, le maréchal de Monluc prête à la ville de Toulouse 15.000 livres, à 10 %. La reine Catherine de Médicis et son fils Henri III empruntent fréquemment au denier-dix ou au denier-douze, et, bien qu'illégal, cet intérêt se trouve stipulé dans des actes officiels (1). En 1570 même, les coffres du roi étant vides, un Edit bursal créait les rentes sur l'Hôtel de ville au denier-douze, soit 8 %.

On put croire alors que l'intérêt était autorisé; mais en 1594, Henri IV se hâta de réduire aux deux tiers les rentes sur l'Hôtel de ville, ce qui les mettait au taux du denier dix-huit (5 1/2 %). Tout cela était parfaitement irrégulier, mais c'était pratique courante; il fallait toutefois se garder d'y faire allusion dans les actes publics. Un testament, par exemple, stipulant un legs à intérêts pouvait, à la première réclamation, être cassé ou annulé (2).

C'est seulement vers 1670 que Louis XIV autorisa, par ordonnance, le placement à intérêt et fixa le taux légal au denier dix-huit. A partir de cette date, l'intérêt cesse d'être dissimulé; il s'étale dans nos registres notariaux « selon l'ordonnance ». Cependant, il ne vivait que par tolérance. Il fallut un décret de l'Assemblée nationale, du 12 octobre 1789, pour émanciper le crédit et donner à l'argent son actuelle puissance.

---

(1) Ainsi, le 23 août 1599, noble François de Vaure, Seigr de Las Touzeilles, négociait à Germain de Polastre un titre « de l'emprunt fait par le feu roy nostre Sire au pays de Languedoc, sur les biens d'Arnaud Cazal, de la Ginelle, pour lequel pleut au roy nostre Sire luy faire pension amiable, à raison du denier doutze, suivant l'ordonnance ». Reg. d'Ant. Dumas, 1599, f° 249.

(2) Brantôme, dans son Testament (1609) ne peut se faire à cet intérêt de l'argent : « Que si, écrit-il, on demande les interests desdits 300 escus, bien qu'on ne m'en aye sommé jusques icy, faut rebattre aussy et desduire sur les 200 escus de M. de Danville les mesmes interests. Mais je pense qu'on ne viendra pas là; car nous sommes trop proches et bons parens et amis. »

Digitized by Google

Cette rapide digression nous donne la clef de certaines observations que nous avons pu faire sur les registres notariaux d'Avignonet. C'est qu'on y trouve assez souvent (notamment en 1593 et 1594) des exemples avoués de prêt à intérêt, voire même d'intérêt stipulé au denier-douze, mais ces nouveautés, encouragées par l'Edit bursal de 1570 et destinées à disparaître, eussent très bien pu être déférées aux tribunaux et condamnées. C'est aussi que, le plus souvent, comme dans le cas de Jean At, le taux de l'intérêt n'est pas spécifié.

Mais le plus ordinairement, pour les placements d'argent, nos pères recouraient à des expédients. Le plus commun (et celui d'ailleurs au bénéfice duquel la loi avait été faite) était la conversion du capital en propriété foncière, à laquelle on s'efforçait de faire rapporter le plus gros intérêt possible. Mais un autre expédient, usité dans tout le seizième siècle, était la *pension annuelle*.

Ce n'était en réalité autre chose qu'un prêt à intérêt, déguisé sous la forme de prêt sur gage, et dans lequel le gage était le capital lui-même. Ainsi, X achetait à Y une rente annuelle de 20 livres; il n'en acquittait pas le prix, mais il lui engageait, comme garantie, une somme de 500 livres. Tant que Y payait la pension, c'est-à-dire la rente, il conservait le gage; dès qu'il cessait de payer, X reprenait les 500 livres. Le placement à intérêt pouvait donc, grâce à un sophisme et à un nom d'emprunt, échapper à l'interdiction légale.

Cela est si vrai que, dans un testament du 18 mars 1569, un prêtre de Juzes, Jean Tavanel, qui lègue à la communauté de la Table du purgatoire de l'église d'Avignonet une somme de 120 livres pour faire dire des messes pour son âme, a soin de spécifier que les messes seront payées avec « les intérêts d'icelle somme en pension annuelle » (1).

(1) Reg. d'Ant. Dumas, 1596, f° 112. Tous les biens-fonds de la *Table du Purgatoire* sont aussi constitués en arrentement perpétuel, sous forme de pensions annuelles.

Digitized by Google

C'est par ce moyen que Jean At assura sa fondation. Il chargea ses héritiers, auxquels il laissait comme gage le capital lui-même, de payer annuellement l'intérêt de 1.000 livres pour doter de pauvres filles. L'intérêt en était donc laissé à la discrétion des héritiers, mais comme la désignation des bénéficiaires devait être faite annuellement et conjointement par le premier consul et le curé d'Avignonet « qui ont charge et direction des intérêts de laditte somme de 1.000 livres pour colloquer en mariage les pauvres filhes, comme ils aviseront selon Dieu et conscience » (1), le curé et les consuls avaient le droit de surveillance sur cet intérêt.

Peyronne de Polastre, au cours de sa longue vie (2), et ses héritiers, exécutèrent avec une conscience scrupuleuse le vœu du testateur. J'ai relevé, sur un certain nombre de registres notariaux (3), les contrats des pauvres filles mariées avec la dotation de Jean At. J'en ai trouvé quatre de 1594 à 1596, sept pour la seule année 1601, cinq pour les

---

(1) Reg. d'Etienne Coffinières, 1681, f° 18b.

(2) Peyronne de Polastre mourut en 1621. Elle laissait, par son testament du 2 mars 1619, avec un obit et nombre de legs pies, « doutze cannes de drap à doutze pauvres filhes ou enfans ». Son fils, Guillaume At, mourut peu après, en décembre 1621, et d'interminables contestations s'engagèrent sur leurs successions. La petite fille de Guillaume, Germaine At, mariée à noble Antoine du Brun, Seigr de la Salle, fit passer la dotation de Jean At dans la famille du Brun, qui l'assura jusqu'à l'époque du Système. Ces *du Brun de la Salle*, authentiquement nobles, influents et très considérés, fixés à Avignonet depuis 1549, ne sont jamais cependant parvenus à la notoriété; ils tiraient leur origine de cet étrange personnage auquel Toulouse est redevable des plus grandes faveurs, Guillaume Bruni, médecin et ami de Louis XI, que le roi fit juge-mage et qui remplit cette charge de 1467 à 1495. Le manoir de la Salle n'est plus aujourd'hui qu'une métairie dans un site sauvage, à l'orée des bois, mais il garde de son origine quelques curieux détails d'architecture.

(3) Les registres notariaux d'Avignonet forment deux séries. L'une, de 1540 à 1660, se trouve à Revel (étude Gabolde); l'autre, de 1592 à nos jours, vient d'être transportée à Villefranche-de-Lauraguais (étude Escoffre).

Digitized by Google

années 1602-1603, et une dizaine pour 1612-13; mais on peut suivre jusqu'à la fin du dix-septième siècle les bienfaits de cette généreuse fondation. La moyenne de chaque dotation est de 6 livres jusqu'en 1600, 10 livres jusqu'en 1670, 15 livres après cette date.

Souvent, d'ailleurs, les mariés bénéficient, avec la dotation de Jean At, de quelque autre charité. Ainsi, dans le mariage de Jeanne Marty et de François Borrel (4 juin 1595), Peyronne de Polastre donne, en exécution des volontés de son mari, 3 écus-sol à la future, mais, en outre et à son tour, la veuve de Germain de Vernés, Peyronne de Lafaille, « suivant le testament dudict feu Vernés en faveur des pauvres filhes à marier », constitue à Jeanne Marty, en présence du consul Etienne Borrel, une dot de 4 livres « que luy a payée présentement en ung escut pistolet d'Espaigne et une pièce de dix souls ». Il arrivait parfois que le mariage solennellement promis ne se faisait pas. C'est ce qui arriva dans le cas de Bernard Calvet, laboureur de Montmaur, et de Marguerite Faure, d'Avignonet, dont les fiançailles avaient eu lieu le 13 octobre 1596. Au bout de quatre ans, le 1er juin 1600, les fiancés déclaraient devant le même notaire « que l'ung ne contente point l'autre; et par aucune preuve ne remonstrance n'ont volu agreer ne accepter ledit mariatge ». En raison de quoi Calvet restituait à sa fiancée deux écus qu'il avait touchés sur le legs de Jean At et « ladite Faure promet le tenir quitte envers qui apartiendra ».

La rédaction de ces contrats est uniforme. En voici le type. Le 14 avril 1594, Jean Marty, d'Avignonet, et Jeanne Lafont, de Saint-Laurent, pauvre fille orpheline et élevée par la charité publique, se marient. « Et illec a esté en personne honneste femme Peyronne de Polastre, vefve et héritière à feu Jehan At, quand vivait marchand d'Avignonet, et suivant le testament faict par ledict feu At et le legat fait (par lui) en faveur des pobres filhes à marier, du consentement de Mrs Grégoire de Lafaille, Germain Faure, Pierre Coffinières et Ramond Mauran, consuls d'Avignonet,

Digitized by Google

a donné et paié ausdicts mariés, en faveur d'icelle Lafont, la somme de deux escuts sol, que a paiés audict Marty présentement en cent vingt souls que a reçus et s'est contempté... »

A Avignonet encore, le 20 juillet 1620, un prêtre qui avait eu avec ses ouailles de nombreux démêlés, François Mourlan, curé de Saint-Brice (1), achetait à Jean de Coffinières, conseiller et secrétaire du roi, pour la somme de 126 livres, cinq carterées de terre d'un seul tenant, à l'*Abejan de Sant Bres* (2), et, le même jour, en constituait un obit sous le revenu annuel de 7 livres, stipulant que « au cas que lesditcts recteurs ou vicaires (de Saint-Bres) ne vouldroient accepter ladicte charge, ou qu'ils négligeroient, veut que par ses heretiers et successeurs soit donnée ladicte somme de sept livres et distribuée par aumosne aux vrays pauvres que seront audict Saint-Brès ».

Or, le cas se produisit, et les administrateurs de la fondation ne surent mieux faire, au siècle suivant, que de l'affecter aux pauvres filles à marier. C'est pourquoi on relève dans le Compoix de 1788 l'article suivant : « *Les pauvres filles de Saint-Brès* tiennent à l'Abejan de Saint-Brès, 50e moulon, n° 67, une seterée quatre boisseaux pred, confrontant..., etc. Estimé trois quarterées moyen et le reste faible; porte trois sols trois deniers. »

Cet état d'esprit réaliste trouva des sympathies dans l'entourage de Louis XIV, et Madame de Maintenon l'introduisit dans sa conception de Saint-Cyr. On sait qu'elle assurait aux filles pauvres de la noblesse qui y avaient

---

(1) Saint-Brice, encore aujourd'hui annexe d'Avignonet, était l'une des paroisses du consulat.

(2) C'était un lambeau du domaine de l'Eglise de Toulouse, aliéné, comme tant d'autres possessions du Lauraguais, par le chapitre de Saint-Etienne pendant les guerres de religion. Ces aliénations furent aussi désastreuses pour le clergé que la vente des biens nationaux sous la Révolution et donnèrent naissance à une noblesse territoriale abondante. Le domaine de Sousplasens (ou Saint-Assiscle), enchevêtré dans Saint-Brice, avait été

Digitized by Google

reçu l'éducation, 3.000 livres pour les marier. Dès lors, on vit des dotations en faveur des filles pauvres s'étendre à toute la France. L'évêque de Lavaur, Victor-Auguste de Mailly, laisse par exemple, le 20 novembre 1711, 1.800 livres de rente annuelle, dont 600 « pour marier de pauvres filles et faire apprendre métier à de pauvres garçons » (1).

J'en citerai, pour achever cette étude, deux derniers exemples pris dans les minutes notariales d'Avignonet.

Le premier, du 10 novembre 1676, est de Simon de Bertrand, Seigneur de Molleville (2), l'un des ancêtres du ministre de Louis XVI. Cet étrange seigneur maudit et deshérite sa propre fille, Isabeau de Bertrand, pour s'être mariée sans son consentement, mais il lègue aux pauvres filles à marier du village de Molleville une somme de 120 livres (3).

Le second, de 1687, est d'un bourgeois, Jean Borrel, consul en 1677, premier consul en 1683, et frère d'un Jacques Borrel, capitoul de Toulouse, qui avait acquis en 1659 la seigneurie d'Avignonet.

Enrichi par le travail et le commerce, décédant sans enfants, Jean Borrel est un bon chrétien, mais il substitue nettement, dans son testament, les legs humanitaires aux legs pies. Aussi n'est-ce pas sans quelque surprise qu'on y lit les clauses suivantes :

« Plus lègue à l'hôpital dudit lieu la somme de cent livres, pour être employée pour le bien dudit hôpital, comme Me Paul Dolmières (4), avocat, le jugera à propos, le priant de prendre ce soin.

---

vendu, avant 1588, à un sieur Pierre Neret, dont la fille, Jeanne Neret, l'apporta en mariage à Germain Coffinières, qui prit dès lors le titre de Seigr de Sousplasens. Les seigneuries voisines de Montmaur, de Folcarde et du Valès ont la même origine.

(1) *Rev. du Tarn*, t. VI, p. 159.

(2) Molleville, département de l'Aude, est un village à 5 kilomètres à peine d'Avignonet, d'où la famille de Bertrand — ou plutôt Bertrand — était issue.

(3) Reg. d'Et. Coffinières, 1676, f° 491.

(4) Paul d'Olmières, seigneur de Las Touzeilles, avocat, syndic

Digitized by Google

« Plus lègue aux pauvres filles à marier dudit lieu, la rente de la somme de 600 livres, suivant la destination qui en sera faite par Monsieur le curé et Messieurs les Consuls en faveur de filles qu'ils reconnaîtront être pauvres, priant ledit sieur Dolmières de prendre soin que cette somme soit bien placée, afin que les pauvres filles puissent être secourues de cette rente à perpétuité...

« Plus lègue la somme de 600 livres pour être employée, si Monseigneur l'Evêque de Saint-Papoul l'approuve, à reculer l'autel de Notre-Dame-des-Miracles et à l'orner et embellir de la manière que ledit Mᵉ Paul Dolmières le trouvera bon, ne voulant que personne que luy se mêle de l'emploi de cette somme » (1).

Est-ce que ce testament, déjà vieux de plus de deux siècles, n'a pas une physionomie très jeune et n'y suit-on pas, à côté de préoccupations religieuses et artistiques qui honorent leur auteur, des sentiments tout modernes? Cette pitié des malades et des pauvres, cette bienfaisance éclairée chez un simple rural ne trahissent-elles pas des préoccupations philanthropiques et ne sont-elles pas en quelque sorte un symptôme avant coureur de la philosophie du dix-huitième siècle?

Il serait donc injuste de prétendre que c'est seulement de l'Encyclopédie ou de la Révolution française que datent, dans notre pays, les idées de bienfaisance pratique et d'assistance populaire. Elles sont l'héritage traditionnel d'un très vieil esprit local, celui des municipes gallo-romains et, comme l'a dit un historien récent (2) : « En dépit des intendants et des légistes de la monarchie administrative, le pays a gardé, de ses origines latines et

---

du diocèse de Saint-Papoul et capitoul de Toulouse en 1684, appartenait à une très vieille famille de Montferrand. C'était le frère du curé de Montferrand, Jean d'Olmières, bachelier en théologie et archiprêtre de Montbrun.

(1) Reg. d'Et. Coffinières, 1687, f° 188 v°.

(2) Th. Puntous. *Les Etats particuliers du diocèse de Toulouse*, Toulouse, 1909, in-8°, p. 15.

Digitized by Google

jusqu'au dix-huitième siècle, le sens de ses droits, le goût de la révolte et la passion de la liberté. »

⁂

P. S. — On trouve à Avignonet une autre catégorie de legs charitables. Ce sont les legs *à l'Hôpital*. La pratique en est ancienne, parce que les hôpitaux étaient, en principe, des fondations religieuses et que, par suite, les legs qu'on leur faisait étaient legs pies. Ainsi Alphonse de Poitiers, qui avait fait d'Avignonet une des dix-neuf baillies de la Sénéchaussée de Toulouse, aumône annuellement de 20 liv. tourn. l'hôpital d'Avignanet (autant à la Léproserie) et le maréchal de Mirepoix Guy de Lévis, lui lègue 20 sols en 1276. Mais l'invasion du Prince Noir a bouleversé toutes les institutions et l'hôpital n'est plus, au seizième siècle, qu'un établissement municipal, à ressources précaires. C'est pourquoi nombreux sont les habitants qui lui font des libéralités; tel le marchand, François Haybrard, qui, le 3 mai 1603, « lègue la somme de trois cens liv. à l'hôpital d'Avignonet, pour estre mise à l'interest au profit dudict hospital, et qu'ils (ses héritiers) puissent tenir icelle tant qu'il leur plaira, en payant les interests suivant les ordonnances royaulx ». En outre, comme les consuls administrent la justice et recourent généralement à l'arbitrage, il est toujours spécifié, dans les actes de ce genre, une amende de 100 liv. pour celui qui ne se soumettra pas à l'arbitrage, dont 50 liv. à l'autre partie et 50 liv. à l'hôpital. C'est la source principale de ses revenus.

J'ajoute que la charité des particuliers est très vive. En 1599, dans l'atroce misère qui suit les guerres civiles, les habitants aisés prennent chacun à Avignonet un certain nombre de pauvres et s'engagent à « donner ung sou, chascun jour, à chascun desdicts pauvres pendant trois moys et demy » (25 février). Quelques jours après, le 10 mars, « ung pauvre passant et sa femme » meurent à l'hôpital, laissant deux petites filles : ces enfants sont solennellement adoptés, devant les consuls, par deux habitants, Pierre Cussac et Jean Bosc, prêtre de la Table du Purgatoire, « par dévotion, pitié et compassion, pour l'honneur de Dieu et almosne pie et pour esviter la perdition desdictes filhes, restant sans ayde ny secours » (1er août 1599); puis, lorsque Jean Bosc fait son testament, il lègue « une pièce de terre, sise à Montmaur, à la filhe Catherine Petit, qu'il a élevée et prise, du consentement des consuls, à l'hospital d'Avignonet, et luy lègue le mobilier d'usage quand elle se mariera » (10 mars 1601). Ce sont de beaux gestes, et combien rares à cette époque !

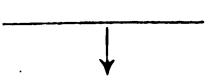

Digitized by Google

Digitized by Google

LES PRIMITIFS FRANÇAIS

ET LEUR INFLUENCE SUR L'ART FLAMAND ET SUR L'ART ITALIEN DE LA RENAISSANCE

PAR M. LE BARON DESAZARS DE MONTGAILHARD

Les historiens de l'Art ont coutume de professer qu'il n'y a, à proprement parler, que deux écoles de peinture : l'école *flamande* et l'école *italienne*, et que l'école *française* ne serait qu'un métis des deux écoles précitées.

La doctrine contraire avait été pressentie par Henri Bouchot dans son ouvrage sur les *Primitifs français* (Paris, 1904) et confirmée par de savants historiens de l'Art tels que G. Lafenestre, F. de Mély et le comte Durrieu. Elle vient d'être renouvelée par M. Henry Martin, un des plus dignes successeurs de Charles Nodier à la Bibliothèque de l'Arsenal, en son important ouvrage sur *la Miniature française du treizième au quinzième siècle*, et par M. L. Mæterlinck dans une étude spéciale, à laquelle il a donné le titre suggestif de *L'Enigme des Primitifs français*.

Mais, entre tous, celui qui a eu le mérite de montrer par des documents irrécusables ce que doit à la France l'art de la peinture pratiquée par la Renaissance italienne et par l'école dite « flamande » des frères Van Eyck, est M. Henri Parenty, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les diverses communications qu'il a faites à la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, dont il était président. Originaire d'Arras et ayant à faire des recherches familiales dans les dépôts d'archives de son pays ainsi que dans de nombreux offices de notaires,

Digitized by Google

M. Henri Parenty a pu retrouver des documents qui constituent de véritables révélations, et qu'a bien voulu nous communiquer son beau-frère, le docteur Louis de Santi, notre éminent confrère de l'Académie des Sciences (1). Il se proposait de compléter ses recherches lorsque la mort est venue le surprendre et a privé le monde savant d'un esprit éminemment ouvert à toutes les sciences, les plus abstraites comme les plus pratiques. Telles qu'elles sont, ces recherches et ces constatations sollicitent notre attention, car elles sont particulièrement honorables pour la France et elles répondent victorieusement à cette interrogation narquoise de M. Anatole France faite à Henri Bouchot : « Croyez-vous qu'il y ait jamais eu des primitifs français ? » On ne saurait en douter à mesure qu'on connaît mieux la vie et les œuvres des ancêtres de l'art français. De Jean Pucel à Jean Lenoir, architecte au bailliage de Senlis (1397-1400), de Bonneveu à Jean Fouquet, originaire de Tours, peintre du roi Louis XI (1415-1485), on peut les suivre dans leur lente et difficile ascension vers la notoriété.

Et cette pénétration de l'art français primitif fut lointaine et précoce, car on trouve des statues chartraines et rémoises jusqu'en Scandinavie et jusqu'au fond de la Finlande (2), tandis que les peintres français les plus primitifs étaient appelés en Allemagne, témoin cette étonnante peinture murale de l'église de Saint-Blaise, à Brunswick, qui est signée « Jean le Français » et qui porte la date de 1145.

⁂

(1) La famille de Santi, avec laquelle M. Henri Parenty s'était alliée, provient d'une branche de la famille du grand peintre Raphaël Sanzio degli Santi, originaire de Brescia et émigrée en Corse, au dix-septième siècle. (Conformément *Archives de la famille Parenty en Boulonnais*, p. 342.)

(2) Voir, à ce sujet, les importantes communications faites par les représentants de la Suède, de la Norvège, du Danemark et de la Finlande, au Congrès de l'histoire de l'art français à Paris, en 1921.

Digitized by Google

C'est sur la foi de Karl Van Mander, un érudit belge du seizième siècle, qui a écrit *Le Livre des Peintres*, que les historiens français ont attribué à son pays la renaissance réaliste des arts, de la sculpture, de la peinture, de la verrerie, de la tapisserie, de la musique. Mais, comme l'a dit M. Henri Parenty, les véritables primitifs de ces arts ont été inspirés par l'âme celtique libérée de la lourde servitude et des médiocres enseignements de la conquête romaine par la puissante influence de la religion catholique.

Nous manquons, assurément, d'une lumière complète sur les premiers âges de la peinture en France; mais nous savons qu'elle débuta, dans le Midi, avec la période ogivale des églises, bâties en briques. Là, en effet, la pierre manque et les constructions en briques se prêtent mal à la sculpture. En revanche, elles offrent de larges espaces à la peinture. C'est pourquoi la sculpture y est remplacée par la peinture. Et les peintres abandonnent la tradition hiératique et immuable des artistes de Byzance pour copier la nature et se livrer à leur inspiration personnelle. C'est l'âge de Moissac et de Souillac, l'âge de la sculpture pathétique, l'âge qui a précédé celui de la Bourgogne et de la Flandre, le temps où les enlumineurs rivalisaient avec les sculpteurs du bassin de la Garonne pour fixer sur le parchemin la vision qui, si souvent, avait effrayé le moine roman dans sa cellule.

A cette époque, l'enluminure des manuscrits était pratiquée exclusivement par des religieux. Mais, sous le règne de Philippe-Auguste (1180-1223), un premier mouvement de renouveau se manifeste, inspiré, semble-t-il, par l'art des verriers. Sur la feuille d'or brunissée apparaissent des figures plus claires, plus vivantes, plus mouvementées. Pendant ce temps, la littérature profane prend son essor et le nombre des artistes laïques s'accroît notablement, abandonnant la tradition convenue pour l'interprétation libre de la réalité. Ils renoncent à copier les vieux modèles. Ils observent le monde où ils vivent et ils le reproduisent tel qu'ils le voient.

Digitized by Google

Dès le douzième siècle, Paris se distingue dans cette nouvelle phase de l'art et tient la tête du mouvement artistique dans le monde. Au treizième siècle, il avait des maîtres de l'œuvre qui étaient les architectes de l'art que l'italien Vasari a appelé, par mépris, « gothique »; et, à côté d'eux, les calligraphes miniaturistes fixaient sur le vélin, en les synthétisant, les dogmes du maître.

Entre ces deux corporations, une collectivité de peintres a existé. Elle s'est inspirée de leurs thèses, elle a décoré de leurs « pourtraictz » les vastes surfaces murales des monuments et produit, sans recourir à un art étranger, des chefs-d'œuvre disparus. Mais, à défaut de leurs œuvres perdues, les noms de ces peintres nous ont été conservés dans un rôle des tailles de 1292. Ils n'ont pas encore de corporation indépendante et, sous l'égide des maîtres de l'œuvre, ils sont associés aux imagiers, aux selliers, parfois même aux fripiers.

Au quatorzième siècle, les peintres s'organisent en corporation indépendante. Ils donnent des formules simplifiées, des symboles synthétiques et précèdent en tout les peintres étrangers qui deviennent leurs imitateurs.

Mais y a-t-il eu, dans notre école française, ingérence d'autres écoles étrangères : allemande, néerlandaise, flamande ou belge, comme l'a prétendu Karl Van Mander? Des peintres bien français, qui se qualifient d'Orléans et d'Auxerre, par exemple, se sont associé dans leurs travaux des sous-ordres, élevés en France à leur école, français par le talent, mais dont les noms sont flamands : Jean Corté, peintre du château de Vaudreuil (1353), appartenant au duc de Normandie; Jean de Bruges, peintre du duc de Berry (1371), et autres. Mais ces gens-là sont-ils même flamands ? Il y a, en France, bien des lieux appelés « Corté ». Dans tous les cas, quand le duc de Bourgogne, Philippe II le Hardy, s'est rendu à Bruges après avoir épousé Marie de Flandres, dame du lieu, ils ne se contentèrent pas des peintres indigènes. Par lettre du 21 juin 1373, ils firent venir, de Lombardie, où il travaillait, un peintre

Digitized by Google

français, Jean d'Arboy, de Poligny, croit-on. Et, chose remarquable, vingt ans après, on retrouve la manière française en Broerderlain et en ses successeurs Pierre de Baumetz, Roger Van den Veyden, et même chez les frères Van Eycke qui, eux aussi, procèdent de l'Ecole française et n'ont rien inventé, pas même la peinture à l'huile, comme on le dit vulgairement.

Tous ces primitifs appartiennent aux régions françaises du Nord limitées par nos frontières actuelles. Ce sont des Français dont le berceau s'abrita à l'ombre des cloîtres, en Artois-Boulonnais, à Arras, à Saint-Omer, à Hesdin, à Boulogne, et aussi dans la Marche de Lille où, dès le treizième siècle, sous l'égide de l'abbaye de Saint-Pierre, leurs représentants ont acquis et exercé le droit de bourgeoisie.

Pendant les guerres de France en Italie, l'art français réaliste a réagi sur l'art hiératique byzantin conservé à Rome depuis la chute de l'Empire, et il a exercé depuis Giotto jusqu'à Raphaël une influence décisive sur l'éclosion de la renaissance néo-italienne.

Cette hégémonie de la France, depuis la période médiévale jusqu'à nos jours, n'est pas, du reste, particulière à l'évolution de l'art. Elle s'étend aussi à l'évolution de la science et des lettres. Nul ne saurait méconnaître le rôle éminent exercé en Europe par l'Université de Paris. Des théologiens illustres et de grands médecins appartenant au nord de la France ont, de là, répandu leur enseignement. L'Humanisme est un fruit de l'initiative française.

Dans le domaine de la philosophie et des sciences, à l'obscurité de Kant, sombre apôtre du « droit de la force », on peut opposer la clarté de Descartes. Devançant le physicien allemand Helmholtz, Descartes avait établi l'indestructibilité du tourbillon « qui se maintient aussi fermement en ses limites que s'il était entouré d'un mur d'airain ». Avant Einstein, protagoniste allemand de la « relativité », Descartes définissait le mouvement « relatif » et prévoyait la réfraction de la lumière des étoiles à travers les nappes invisibles du tourbillon solaire et la déformation de la carte du ciel vérifiée dans l'éclipse totale du 29 mai 1919.

Digitized by Google

⁂

Les historiens d'art les moins favorables à la suprématie de la France dans la renaissance des arts, au Moyen âge, sont bien forcés de reconnaître que nous avons eu, dès le onzième siècle, des calligraphes et des miniaturistes, dont les manuscrits authentiques, datés et signés, fournissaient aux orfèvres et aux architectes les éléments de leur technique, ornements trilobés ou monstres fantastiques. Les maîtres de l'œuvre utilisèrent alors les services de carriers, de maçons, de charpentiers, de sculpteurs et de peintres qui faisaient partie de leur corporation et de leur famille. C'étaient des suzerains « œuvrant » au milieu de leurs vassaux. L'enluminure des chapiteaux, des reliefs et des statues devance la peinture des surfaces qui n'est, à ses débuts, qu'une fresque grossière. Dans les plus vieilles archives du Boulonnais et de ses carrières on trouve les noms de Robert de Lanoy, de Connétable à Austruy; de Pierre de Montreuil, homme de fief à Parenty, en 1304; de Pierre et de Robert de Courteville de Cormont, et autres. Eux-mêmes sont précédés par les créateurs de Notre-Dame de Paris, de Saint-Germain-des-Prés, de la Sainte-Chapelle et de la cathédrale d'Amiens.

Et que dire de ces critiques italiens qui ont injustement attribué l'éclosion de l'art de la voûte romane, puis ogivale, à la culture allemande, et qui, par dérision, l'ont qualifié de « gothique », alors que cet art appartient aux maîtres de l'œuvre français ? Et comment, même en France, nos historiens ont-ils pu, dans un étrange esprit d'indifférence, pour ne pas dire plus, accepter pendant quatre cents ans le dénigrement des Italiens, ainsi que cet enseignement allemand du seizième siècle : « Dans la création de l'art ogival, les maîtres de l'œuvre n'ont recruté aucun collaborateur parmi les sculpteurs et les peintres de France ? »

Ce n'est pas sans étonnement qu'on voit un critique d'art aussi avisé qu'Huysmans écrire dans son roman de l'*Oblat* : « Croyez-vous que, s'il y avait eu à Paris à la fin du seizième

Digitized by Google

siècle un seul artiste français, Philippe le Hardy, fils préféré du roi Jean, si français de cœur, eût fait venir d'Allemagne et de Hollande les statuaires et les peintres capables de construire et d'orner sa sépulture à Champmol ? »

Comme l'a dit G. Lafenestre, « il est incroyable que nous soyions restés si longtemps aveugles devant notre propre génie ».

Et M. Henri Parenty déclare avoir trouvé dans les archives de Lille, d'Arras, de Saint-Omer et de Boulogne, des preuves permettant de suivre d'une manière continue la chaîne des primitifs français de la sculpture, de la peinture et des autres arts, de cette Renaissance qui sort du berceau de Hesdin, de la Cour de Mahaut, fille de Robert II, comte d'Artois, auquel elle a succédé, et se répand de proche en proche vers le Nord, atteint et gagne l'Italie, préparant ainsi l'avènement de Rubens et de Van Dyck, et même de Léonard de Vinci et de Raphaël.

Au Moyen âge, le maître de l'œuvre est un suzerain et ses compagnons sont des vassaux que des obligations féodales rappellent fréquemment en leurs fiefs d'origine où les chartriers cartulaires et terriens les montrent rendant la justice, souscrivant des transactions et acquittant des tailles.

Or, en 1310, Mahaut, comtesse d'Artois et mariée à Otton IV, duc de Bourgogne, confia l'éducation de son unique héritier mâle, Robert d'Artois-Bourgogne, à Guillaume du Moulin, maréchal du Boulonnais, dont le fief est à Wimille, et à Jean Pépin de Wierre qui s'apparentait par sa femme Andelye aux plus célèbres compagnons du sculpteur titulaire du château de Hesdin, Guissins de la Pature, à Jean et Pierre de Saint-Omer, à Baudouin de Fauquembergue, et peut-être à Beaudouin de Brexent, père de ce Jean de Brexent qui avait établi un atelier de sculpteur à Paris. Le jeune prince Robert mourut en septembre 1317, à l'âge de 18 ans; et sa mère, Mahaut, commanda son tombeau au fils de son précepteur, Jean Pépin de Wi ou de Wisi (Wierre ou

Digitized by Google

Wissaut), l'artiste parisien qu'elle estimait le plus. Telle est l'origine bien française du sculpteur de la délicieuse image de Robert d'Artois qui est le joyau de Saint-Denis et dont le Musée du Trocadéro possède une réplique.

Jean d'Huy s'associa pour cette œuvre l'architecte Jean de Namur, son suzerain à Wierre, et l'armurier-sculpteur Jean du Liègue (fief à Audembert), qui lui succéda dans la maîtrise de France et tailla les tombeaux du roi Charles V à Rouen, et de la reine Philippine de Hainaut, femme d'Edouard III, à Westminster. Les historiens anglais le nomment Hacotin Liègue, de France, tandis que les historiens français en font bénévolement un flamand. Et la maîtrise se transmet de Jean de Liègue à Jean de Marville, puis à Nicolas Sluter, seigneur d'Hodeland (à Licques), à Nicolas de Wierve ou de Wirssigne, son neveu, enfin à Jean de Selles.

La succession des maîtrises ayant une éducation française s'établit pour tous les arts avec une semblable homogénéité. Un Jean de Ecke (fief à Aire sur la Lys), chargé par Mahaut de peindre les fresques de la chartreuse de Val-Saint-Esprit, à Gosnay, précède la génération de Van Eycke jusqu'aux peintres de l'Agneau mystique à Gand : Jean et Hubert Van Eycke, ce dernier, dit-on, chanoine de la Collégiale Saint-Pierre, à Lille. Les de Baumetz, châtelains « par la grâce de Dieu » du château de Saint-Omer, furent armuriers d'Artois, à Arras, puis peintres et tapissiers du duc de Bourgogne, à Dijon. Les de Beaulieu, ferronniers, orfèvres et estampeurs de cuivre, collaborent à Champmol avec le peintre titulaire J. Malouet, leur suzerain, à Beaulieu. Roger de la Pature en Wierre devient Van der Veiden à la Cour du Pays-Bas. Melchior Broederlain, qui refit, en 1370, les peintures du château de Hesdin, est un seigneur de Val-de-Surgues. Ses armes parlantes, un pain et un mouton, traduisent son surnom de « Pain-Mouton ». Les Pain furent barons de Disacre; et les Mouton, barons du Val, furent grands veneurs et possédèrent la Meulemotte ou Moute en Doudeauville : le mouton devint ainsi en blason

Digitized by Google

l'emblème d'un veneur. A Arras et à Hesdin, depuis 1285, les descendants d'Etienne d'Auxerre ont conservé pendant le cours de trois siècles la maîtrise des Arts sous le surnom de « Boulogne »; leurs armes parlantes « deux pattes en sautoir couronnées de quatre coquilles » nous livrent leur nom véritable : « Pates ou Parent de Coquelle, de Calculi ou de Caieu ». Et les fiefs de Coquelle et de la Vallée Heureuse, appartenant à la « Basse-Normandie », furent constitués en franc alleu par le roi Jean, duc de Normandie, à ses deux peintres Jean d'Auxerre et Jean Costé de la Vallée.

Les frontières actuelles de la France limitent une population d'origines diverses, mais dont la composition n'a pas varié depuis l'empire de Charlemagne. De là son homogénéité et son précoce affranchissement. De là sa prépondérance constante dans les lettres, dans les sciences et dans les arts. De là cette brillante initiative qui fut une manifestation de sa liberté. Et c'est sans raison que la Flandre allemande a émis la prétention d'avoir exercé la première son hégémonie sur les arts pendant le Moyen âge.

L'on peut même ajouter, avec M. Mæterlinck, que, « sans les chefs-d'œuvre des imagiers de Chartres, de Reims, d'Amiens et de Paris; sans les merveilleuses peintures pré-Eyckiennes de Gand, d'Avignon et de Bourges, nous n'aurions pas vu apparaître en Flandre, sur les bords de l'Escaut, fleuve venant de France, le triomphant Agneau mystique, le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre des frères Van Eyck. »

⁂

Il reste à démontrer qu'il en a été de même pour l'Italie, et M. Henri Parenty nous cite, à cet effet, ce qui s'est passé pour la construction du Dôme de Milan. En 1399, la ville de Milan s'était adressée à Jean Aucher, banquier français, établi en Lombardie, pour lui procurer un architecte capable de lui fournir les plans. Aucher fit venir de Paris Jacques Cogne et Jean Mignot dit « de Compiègne ». D'après

Digitized by Google

les comptes de la fabrique, ils sont à Milan le 7 août 1399, après avoir fait la route en dix-sept jours. Mais la venue des architectes français a considérablement froissé les architectes italiens. Ceux-ci usent de tous les moyens pour ruiner leur réputation. Cependant la bâtisse est construite. Elle allait être décorée de peintures lorsqu'ils parviennent à faire congédier les architectes français.

Jean Mignot est le chef d'une école de peinture dite « l'ouvraige de Lombardie », qui rappelle sa mission à Milan; et Henri Bouchot lui attribue l'enluminure du fameux manuscrit des « Riches heures du duc de Berry », le joyau de l'enluminure française, aujourd'hui à Chantilly.

A l'époque de Jean Mignot, l'Italie avait eu déjà, comme peintres, Cimabué (1240-1300) et son élève Giotto (1276-1336).

Mais les *Vierges* figées de Cimabué et ses *Bambinos* de carton appartiennent à l'art hiératique byzantin. Et les Madones de Giotto sont toutes différentes. Elles sont essentiellement vivantes et charmantes de geste et d'expression en tenant dans leurs bras leur adorable fils. « L'immortel Giotto, père de la peinture moderne, dit Henri Martin, naquit à Florence du mariage de ces deux principes : le sentiment librement exprimé de la Gaule chrétienne et la grâce harmonieuse de l'Hellénie. » Mais l'Hellénisme n'était ni apprécié ni même connu, en Italie, au temps de Giotto. Il en était autrement de la France qui avait joué un si grand rôle pendant les Croisades. Lorsqu'il avait traversé l'Italie, en 1270, le corps de saint Louis avait excité des sentiments d'admiration pour la France, et deux papes français avaient été élus : en 1261, Urbain IV (Jacques Pantaléon), originaire de Troyes, et en 1265, Clément IV (Gui le Gros-Fulcodi), originaire de Saint-Gilles, qui avait investi du trône des Deux-Siciles Charles I^er^, duc d'Anjou, frère de saint Louis. De son côté, en 1285, Robert II d'Artois, régent de France pour le compte du roi de Naples, Charles II d'Anjou, captif à Barcelone, avait transporté en Italie la cour d'Artois et les artistes officiers du château de Hesdin, déjà

Digitized by Google

célèbres par la création de l'art ogival et dont la corporation comprenait des peintres dont les noms se retrouvent dans les comptes de cette époque. Si leurs œuvres ont été trop souvent détruites par l'inclémence des temps et par les guerres ou les séditions, on peut juger de leur mérite par les enluminures des manuscrits qui nous sont restés. Dépourvus de modèles antiques, ils interrogeaient surtout la nature et excellaient dans le portrait. Ils imaginèrent les procédés de peinture à l'huile d'abord sur panneaux de bois, et finalement sur panneaux de toile. Et c'est par cette révélation, que Giotto a pu s'élever au-dessus de son maître Cimabué. Il était d'ailleurs l'ami de Dante Alighieri. Il le fut, sans doute aussi, de Pétrarque, pendant qu'il travaillait aux fresques du Palais des Papes, à Avignon. Et Dante Alighieri, comme Pétrarque, comme Boccace, s'étaient formés avec les Troubadours provençaux. Ils étaient même venus s'instruire à l'Université de Paris et ils avaient transporté dans leur pays dégénéré, dans le vieil Empire romain en ruines, toutes les ardeurs, tous les enthousiasmes de la France inspirée par les grandes voix d'Abélard et de Thomas d'Aquin. Et voilà pourquoi Giotto a pu être le premier des peintres italiens, comme Dante Alighieri a pu être tout à la fois le dernier élève des poètes médiévaux avec la *Divine Comédie* et le premier en date des écrivains modernes de l'Italie avec la *Vita Nuova*.

A partir de cette époque, l'art français rayonne partout : à Paris, à Avignon, à Rome, dans le centre et le midi de la France, comme dans le nord.

Cette influence de l'art pratiqué dans la Bourgogne et dans les Flandres s'explique par l'ascension au trône des Deux-Siciles de la maison d'Anjou dont Robert II d'Artois exerça la régence en Italie vers la fin du treizième siècle. Il amenait avec lui tous ses officiers et tous ses serviteurs. Et dans sa cour se trouvaient des architectes, des peintres, des sculpteurs, des tapissiers, comme il était d'usage au Moyen âge pour tous les souverains plus ou moins importants.

Digitized by Google

Pour Avignon, l'influence prépondérante de l'art français est due à l'arrivée, en 1305, de Clément V, Bertrand de Got, né à Villandraut (Gironde) et des papes français qui y sont restés pendant soixante-dix ans (juste la durée de la captivité de Babylone). Et, parmi ces papes, figure notamment Clément VI, Pierre-Roger, né à Maumont (Corrèze), évêque d'Arras, en 1328, et de Rouen en 1339, protégé de Léon, duc de Normandie (1342-1352).

Paris lui-même reçut l'empreinte de l'art du nord-est par le roi Jean, marié en premières noces avec Bonne de Luxembourg, et en secondes noces avec Jeanne I^re^, comtesse de Boulogne, ce qui fit de ses quatre fils du premier lit des neveux de Mahaut d'Artois : Charles V, Louis d'Anjou, Jean de Berry, époux de Jeanne II, comtesse de Boulogne, enfin Philippe le Hardy, duc de Bourgogne.

Nous voyons une influence semblable s'exercer en Touraine par la résidence du dauphin Louis, protégé de Jean sans Peur, et par celle de Marguerite de Bourgogne, femme de Charles VIII.

Pour le Bourbonnais et le Lyonnais, c'est l'alliance d'Agnès de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon, avec le duc de Clermont.

A Toulouse, enfin, on pouvait voir bien des peintures antérieures à celles des Flamands et des Italiens, et d'une exécution toute différente, rappelant celle des manuscrits français, notamment à l'église Saint-Sernin, où se trouvait une peinture du douzième siècle décorant autrefois le cloître sur la galerie de l'est et représentant saint Augustin, coiffé d'une mitre à deux cornes latérales, remettant sa règle aux chanoines. Dans cette même église, et en sa sacristie du nord, ancienne chapelle des Sept-Dormant, dont deux statues sont au Musée des Augustins, on peut également voir un Crucifiement du quatorzième siècle, daté par le blason de Jean de Comminges, premier archevêque de Toulouse, de 1317 à 1327, et les principales scènes de la vie de sainte Catherine; mais une restauration trop complète leur a enlevé leur cachet primitif. Il y avait

Digitized by Google

surtout dans l'église des Grands Carmes, qui a été démolie en 1808, une superbe fresque qui ornait la chapelle de Notre-Dame de Bonne Espérance et qui représentait Charles VI à cheval et en prière, accompagné du duc de Touraine, du duc de Bourbon, de Pierre de Navarre, d'Henri de Bar et d'Olivier de Clisson, tous venant de la forêt de Boucone, où ils s'étaient longtemps égarés et rendant grâces à la Vierge qu'ils avaient invoquée pour retrouver leur chemin perdu. Le fait remonte à l'an 1389 et sa représentation n'est guère postérieure. Nous pouvons encore aujourd'hui juger de l'importance de cette fresque par la reproduction qu'en a faite Antoine Rivalz, au dix-huitième siècle, pour les *Annales de Toulouse :* quoiqu'elle paraisse un peu trop transformée à la mode académique, on ne saurait trouver aucune œuvre qui lui soit comparable dans la peinture flamande ni dans la peinture italienne à son époque.

Nous devons également considérer les peintures de l'église des Jacobins, en la chapelle Saint-Antonin, comme une œuvre vraiment française, sinon indigène, et non pas, comme on l'a dit, des peintures exécutées par des compatriotes de Giotto ou de son élève, Simone Memmi, mort à Avignon, en 1344. S'il y a des ressemblances entre elles, c'est qu'en arrivant en France, et notamment à Avignon, les peintres italiens ont subi l'influence des peintres français.

Vers la fin du quinzième siècle, l'Allemagne frappa d'un coup mortel la cour de Bourgogne, qui représentait la Renaissance française à son époque la plus brillante. Les désastres de Granson et de Morat (1476) ruinèrent alors l'art occidental au profit de l'Italie. Et telles étaient l'ignorance et la barbarie des hordes qui pillèrent et dispersèrent les trésors d'art de la France que Michelet lui-même, si favorable à l'Allemagne, ne peut s'empêcher de reconnaître leur stupidité malfaisante.

Des compagnons de la corporation d'Artois, officiers du duc de Bourgogne, les uns s'enfuirent vers les Flandres, tel

Digitized by Google

le valet de chambre peintre Hans Memling (1425-1495), dont le surnom se confère au site de Saint-Momelin, a Saint-Omer, et à la famille Mémelin, à Boulogne; d'autres se réfugient en Italie et contribuent à l'éducation des peintres italiens, sans en excepter Michel-Ange et Raphaël.

⁂

Michel-Ange (Buonarotti) est né, en 1475, à Caprese, près Florence. Dès son adolescence, il fut admis à suivre les enseignements de l'Ecole des Beaux-Arts de Florence, que Laurent de Médicis avait créée, qu'il avait dotée des collections les plus précieuses de l'antiquité grecque et romaine, qu'enfin il avait placée sous la direction de maîtres empruntés à diverses nations et particulièrement à la France. Ceux-ci étaient évidemment étrangers à l'art gréco-latin; mais ils étaient habiles à rendre la nature, et Michel-Ange leur doit cette puissance de peinture et de sculpture qui caractérise ses œuvres.

Il en fut de même, lorsque Michel-Ange fut appelé à construire l'église de Saint-Pierre, à Rome. Il suivit les plans et l'ordonnance de Donato Lazzari, dit Bramante (1444-1514).

Bramante avait rejeté l'ogive et les contreforts de nos cathédrales françaises pour adopter la coupole dont le maître Philippe (Pippo) Brunelleschi (1377-1446) venait de couronner la cathédrale de Sainte-Marie-aux-Fleurs, à Florence. Mais Bramante n'avait fait qu'imiter les plans du dôme de Milan donnés en 1399 par les artistes français dont nous avons déjà parlé, Jacques Cogne et Jean Mignot dit « de Compiègne ». Sans doute l'œuvre de Michel-Ange est digne d'admiration. L'harmonieuse proportion des lignes de la Coupole en dissimule l'immensité. Mais la hardiesse élégante de l'ogive eût permis d'obtenir, sur une échelle moindre et à moins de frais, une équivalente impression de grandeur. Pour le Français, le « colossal » n'est pas, comme pour l'Italien ou l'Allemand, le degré suprême de la grandeur artistique.

Digitized by Google

Le Musée de Lille possède, dans la collection Wicart, un carnet contenant divers croquis de Michel-Ange qui sont des plus intéressants. Mais ils ne supportent aucune comparaison avec les délicieuses miniatures des anciens manuscrits français, où nos artistes se sont complu à multiplier les enluminures reproduisant les motifs architecturaux les plus variés, les plus ingénieux, les plus décoratifs.

Au point de vue de la statuaire, Michel-Ange a des précurseurs français qui ne lui cèdent en rien. On peut notamment citer le maître Claus Sluter, qui était de Dijon, et qui a conçu avant lui et exécuté les Prophètes du puits de Moïse à Champol. C'est, du reste, le même génie dans la conception, la même puissance dans l'exécution, la même variété dans les attitudes qui caractérisent les œuvres de Claus Sluter et celles de Michel-Ange. Lui aussi, Michel-Ange, avait projeté de grouper les prophètes autour du tombeau de Jules II. Il n'a pu exécuter que la statue de Moïse, tandis que Nicolas Sluter a achevé complètement son œuvre, qui n'a d'autre défaut, pour être appréciée et connue suivant ses mérites, que celui de n'être pas à Rome ou à Florence.

M. Henri Parenty a cherché les collaborateurs de Nicolas Sluter, et il en a trouvé vingt-cinq rien que dans la carrière de Marquise, où ils étaient groupés autour de leur souverain Nicolas de Manneville, boutillier de Boulenois, seigneur de Selles, bourgeois de Lille et maître des œuvres de sculpture de la Collégiale Saint-Pierre de Lille. Et, pendant de nombreuses années, les noms de Manneville, de Selles et de Boulogne se sont transmis à leurs successeurs. Du vivant même de Michel-Ange, un Jean de Marville est encore inscrit à l'art de Michel Colomb, qui tenait école à Tours parce qu'il y construisait la cathédrale de Saint-Martin. Entre temps, sous la maîtrise de Jean de Pary, il burinait les tombeaux de Nantes et de Brou, qui n'ont pas assurément la beauté grecque ou romaine de l'antiquité, mais dont la forte expression réaliste est relevée par un idéal assez haut pour atteindre la vraie grandeur, et même la vraie beauté.

Digitized by Google

En dehors de l'hommage qu'il rendait, en la personne de son collaborateur Jean de Marville, à la glorieuse descendance de Champmol, Michel Colomb aimait encore à donner à Nicolas Sluter, l'auteur du Puits de Moïse, le titre de « souverain tailleur d'images ». Et nous retrouvons le nom de Colomb à Toulouse, parmi les élèves du peintre Jean Chalette. Colombe du Lys y était particulièrement considéré comme faisant partie de la famille de Jeanne d'Arc, et il s'y fixa définitivement en se mariant avec une demoiselle Du Bourg.

Au moment où naquit Michel-Ange, tout était à la France : les modes, les idées, et surtout les artistes. Les partis politiques eux-mêmes appelaient la France en Italie et ne cherchaient qu'à se délivrer des Espagnols et des Allemands. Les Médicis affichaient la splendeur de parvenus riches et vaniteux, et ils attiraient à leur cour les plus éminents artistes de l'étranger. Jean Rost y enseignait l'art de tisser les tapisseries d'Arras; et c'est à un maître français qu'est due la création de la mosaïque de Florence. On ne sait à quel maître français Michel-Ange dut ses premières leçons de sculpture; mais il est certain que, de son vivant, et avec son assentiment, un maître français, qui n'était pas son élève, occupa l'office de la sculpture que les exigences du Pape ne lui permettaient pas de tenir lui-même. Et son suppléant, le fameux Jean Boulogne, et non « Jean de Bologne » (1524-1608), était d'origine française, car il était né à Douai, où ses compatriotes lui ont élevé un monument.

Enfin, on peut se demander si le nom de Michel-Ange porté par le grand artiste n'est pas d'origine française. En effet, dès le quatorzième siècle, la comtesse d'Arras, Mahaut, dans la construction des nobles sépultures de sa maison, répartissait entre deux officiers de sa cour, un Michael Angelo et un Michael Columbo, la charge de tailler les angelots et les « colombes » ou colonnes qui entouraient le sanctuaire et avaient pour objet d'en supporter les courtines. Michel-Ange et Michel Columb reconstituaient en

Digitized by Google

pays d'Arras l'héritage du vieux Mikin de Boulogne, qui, avant le règne de Mahaut, cumulait les deux charges; et, par ce grand accord, ils restauraient, après deux siècles, la corporation française du château de Hesdin.

⁂

Mais voici Raphaël (1483-1520). M. Henri Parenty nous le montre en pleine tradition française. Il est né à Urbino, et il s'appelle Raphaël Sanzio degli Santi. Son père, Jean de Santi, mort en 1494, était un peintre fort estimé pour la ressemblance de ses portraits. Il était poète également, et il est l'auteur d'un éloge du peintre Jean Van Eycke, dit *Gallicus*. Le nom de Santi, qu'il porte, pourrait bien être un nom français italianisé, car il y avait à Hesdin, berceau de la corporation d'Artois, une famille « Saint » qui, au quatorzième siècle, possédait la chatellenie de Hesdin et dont relevaient féodalement les artistes. Un de ces artistes, Adam de Dommartin, fut nommé évêque d'Urbino, en 1370, sous le nom « del Prato ». Et deux frères Dommartin devinrent les plus célèbres architectes de la fin du quinzième siècle. On leur doit l'escalier du Louvre, la Sainte-Chapelle de Riom, les palais du duc de Berry à Riom et à Poitiers, ceux de Philippe le Hardy à Dijon et à Stuis, où Claude Sluter fut « retenu » à leur office.

Sans doute, il ne faut pas exagérer la paronymie des noms. Mais il est curieux de voir régner en la prélature d'Urbino un membre de la corporation de Hesdin (del Prato), au moment où le cardinal de Florence venait de transmettre, en 1342, l'évêché de Tournay à Jean des Prés ou del Prato, originaire de Beauvoir, en Artois.

Un autre del Prato appartenait à la famille de Bournonville des Pretz, châtelain d'Hardelot et était né à Condé (Hainault), vers 1450-1455. Elève de Jean d'Ocquinghen (aujourd'hui Saint-Léonard, à Hardelot), Josquin des Pretz (del Prato) est considéré comme le créateur de la musique moderne. A Tours, il avait été le maître de chapelle de

Digitized by Google

Louis XI, qui le congédia par économie en lui donnant un canonicat à Saint-Quentin. Il fit, en 1480, une entrée sensationnelle en Italie. Il y eut pour élève Charles VIII, qui chantait faux, et ce n'est pas sans peine qu'il réussit à lui faire tenir la partie basse d'un motet : il est vrai que cette partie ne comprenait qu'une seule note, indéfiniment répétée. Ce chanoine fut le fondateur de la maîtrise musicale de la Chapelle Sixtine, et il put facilement introduire avec lui à Urbino la pléiade des artistes de France dont il faisait partie.

Il existait enfin, vers 1449, un peintre appartenant à la famille del Prato, qu'on nommait Roger de la Pature (fief à Wierre Effroy). A l'exemple de son maître, Jean Van Eycke, il se qualifiait *Gallicus*, mais les Flamands le revendiquent sous le nom de Van der Weiden. Il passa quelques années en Italie, pour y exercer sa profession.

Par ces diverses constatations, on voit combien Raphaël a pu subir l'influence de l'art français. Son père lui-même était l'admirateur de Jean Van Eycke, qui portait le surnom caractéristique de *Gallicus*, et il avait dû lui faire partager cette admiration. Mais il y a mieux encore. Les érudits admettent que Raphaël n'est pas l'élève de Léonard de Vinci, et qu'il procède plus directement d'un autre maître contemporain qu'ils appellent Domenico Ghirlandajo, auquel est attribué le triptyque de la cathédrale de Moulins, représentant une Vierge baignée dans la lumière d'un arc-en-ciel, couronnée d'étoiles et supportée par un croissant de lune. Pierre de Bourbon, Anne de Beaujeu et leur fille figurent sur les panneaux avec leurs patrons saint Pierre et sainte Anne. La vigueur du dessin, l'éclat du coloris classent au premier rang ce précurseur de Raphaël. Mais cet éminent artiste n'est pas l'Italien Ghirlandajo (1449-1490) : Georges Lafenestre et Henri Bouchot ont restitué au Français Jean de Paris le triptyque auquel ils ont accordé la place d'honneur lors de l'Exposition des Primitifs français à Paris, en 1904. Les deux surnoms de Paris et de Perréal désignent Jean de Pary, dit Perréal, décédé

Digitized by Google

à Lyon en 1529, et le rattachent à la corporation d'Artois-Bourgogne, où ses homonymes, originaires de Wimille en Boulonnais, furent dès 1400 indiciaires, peintres, tapissiers et verriers. Il fit partie lui-même de cette corporation à ses débuts comme valet de chambre peintre de Marguerite d'Autriche, fiancée de Charles VIII, à Plessis-les-Tours. Et de là viennent ses relations avec Anne de Beaujeu, dont le mari, Pierre de Beaujeu, devint, par la mort de son frère, Pierre de Bourbon.

Lorsque les Rois de France transportèrent leur cour à Lyon, pendant les guerres d'Italie, on voit Jean de Paris devenir chirurgien du roi, architecte civil et militaire, peintre, verrier, tapissier, musicien et poète. Il exerce à Lyon ces diverses fonctions, et il y occupe un rang éminent. On peut, par suite, se demander s'il n'a pas eu quelques relations personnelles avec une branche de la famille de Santi, qui y occupait des comptoirs, et si ces relations ne l'ont pas amené à faire la connaissance de l'autre branche des Santi et de donner des leçons à Raphaël lorsqu'il a fait de longs séjours en Italie pour y accompagner Charles VIII et Louis XII. D'après les chroniques du temps, il marchait au combat à côté du souverain dans une armure d'or identique à la sienne; il lui prodiguait les soins de chirurgie; il peignait les combats en marge des chroniques de l'indiciaire Jean Molinet, d'origine boulonnaise, chanoine à Valenciennes, historien et poète, mort en 1507, son parent. Sa réputation de peintre était telle que, du vivant de Mantegna, le duc de Mantoue le supplia de faire son portrait. Mais le duc ne put l'obtenir. Raphaël fut-il plus heureux en recevant ses leçons? On ne saurait l'affirmer. Mais ce qui paraît certain, c'est qu'il ne resta pas insensible à son influence, qui s'étendit d'ailleurs à toute l'école italienne.

Dans ces circonstances, même en n'admettant que comme de simples conjectures certaines suggestions de M. Henri Parenty, il ne parait pas douteux qu'il y a eu, en France, dès la renaissance des arts au Moyen-Age, une

Digitized by Google

école indigène indépendante de toutes les autres écoles; que cette école se caractérise par un réalisme d'origine chrétienne; qu'elle florissait au quatorzième siècle à la cour de Mahaut, comtesse d'Artois, sous la maîtrise exclusive d'artistes autochtones dont les offices héréditaires, tout aussi bien que les fiefs auxquels ils étaient attachés, se sont transmis à la cour d'Artois-Bourgogne; et que de là ils se sont répandus, avec l'expansion de cette Maison, dans les Flandres, en France et en Italie, tandis que pendant ce temps les Allemands se sont fait remarquer par leurs chefs de bandes sanguinaires et pillards plutôt que par leurs maîtres d'œuvres artistiques.

Au reste, ni par la force brutale ni par le scientisme mensonger, l'Allemagne n'a jamais eu une véritable influence sur la France. C'est ce qu'ont démontré tour à tour Fustel de Coulanges pour nos institutions politiques, M. Joseph Bédier pour nos chansons de geste, M. Emile Mâle pour notre architecture médiévale. M. Henri Parenty a complété leurs enseignements en établissant que les artistes flamands, qu'on dit soit Allemands, soit Hollandais, sont pour la plupart des Français d'origine et d'éducation, ayant œuvré tant en France qu'à l'étranger, et ayant été les initiateurs de l'art moderne.

⁂

M. Henri Parenty n'est plus seul à parler ainsi : chaque jour, s'augmente le nombre des historiens de l'Art qui confirment ses premières investigations et qui les complètent par des exemples tirés d'œuvres remontant au douzième siècle. Et ces œuvres ne sont pas seulement religieuses comme celles que nous avons citées. Bien d'autres manifestations du génie français se produisirent au douzième et au treizième siècles avant d'être pratiquées soit en Allemagne, soit en Italie, ainsi que l'établit M. Mæterlinck dans ses récentes études sur les « Jardins d'Amour ».

Tels furent, notamment, ces sculptures exécutées par les ivoiriers parisiens primitifs pour orner les boîtes à

Digitized by Google

bijoux et les valves des miroirs de leur temps et qui représentaient des petits sujets galants et champêtres comparables aux peintures pimpantes des écoles de Watteau et de Fragonard. Ce sont également des couples élégants qui figurent dans les *Jardins d'Amour* et dans les *Couronnements de l'Amour* : ils se promènent dans des parcs verdoyants ou fleuris, ils y font de la musique ou ils s'y livrent aux jeux les plus variés. Les ivoiriers parisiens du treizième siècle se plaisent même à traiter des sujets plus compliqués. Ils arrivent jusqu'à l'allégorie; et ils nous montrent le château du dieu Amour défendu par des Dames et assiégé par de jeunes Chevaliers qui leur lancent des paniers de roses à l'aide d'une catapulte.

La vogue des Jardins d'Amour devint surtout grande lorsque les tapissiers de Paris et d'Arras se mirent à les représenter. Et cette vogue se transmit aux fresques de l'Italie dès la moitié du quatorzième siècle, ainsi qu'en témoignent les fresques du palais Borromeo à Milan, dont l'aspect rappelle tout à fait celui des tapisseries françaises de la même époque. On y retrouve, en outre, l'esthétique des miniatures des *Très riches Heures* du duc de Berry; plusieurs de ces fresques semblent même empruntées à certaines de ces miniatures, car on y remarque des costumes pareils à ceux que portaient alors les Dames et les Seigneurs à Paris et aussi à la Cour du duc de Berry. L'une de ces fresques représente, plusieurs siècles avant Watteau, l'*Embarquement pour Cythère*. On y voit une troupe joyeuse de jeunes couples se dirigeant vers une nef pavoisée, aux voiles déployées, qui s'apprête à voguer vers le temple de Vénus qu'on aperçoit dans une île lointaine. Et toutes ces figurations sont telles que, dans son *Historia dell' arte italiana*, Venturi ne peut s'empêcher de constater (tome VII) qu'elles font songer à l'art français du dix-huitième siècle.

La préoccupation des fresquistes italiens de rendre dans leurs œuvres l'aspect des tapisseries françaises n'est pas particulière aux artistes lombards. L'art de Paris fut aussi

Digitized by Google

imité par les plus grands peintres de la Toscane. C'est ce qu'on peut constater, notamment, avec le tableau « rond » conservé au Musée du Bargello, à Florence, et où Gentile de Fabriano a représenté, en 1442, le *Jugement de Paris* avec les trois déesses habillées à la mode parisienne de son temps.

Les tapisseries françaises du treizième et du quatorzième siècles furent également copiées par les artistes allemands en leurs gravures exécutées à la fin du quatorzième siècle et au début du quinzième, mais avec un goût qui leur est spécial et qui manque parfois de distinction. La plus célèbres de ces gravures est intitulée *Le Grand Jardin d'Amour*. Elle n'est pas signée. Les historiens de l'art allemand la revendiquent avec orgueil, et ils l'attribuent à un artiste dont le nom est resté inconnu, qu'ils appellent « le Maître du Jardin d'Amour », *der Meister des lieben Gartens*. Tout y rappelle l'art des tapissiers français de son époque, non seulement par le sujet, mais encore par l'exécution. C'est ainsi que la perspective des feuillages n'y est pas plus observée que dans les tapisseries, où les dimensions sont identiques à l'horizon comme aux premiers plans parce que le travail mécanique l'imposait. D'autre part, le Châtelain qui fait les honneurs du *Grand Jardin d'Amour* rappelle les traits du duc d'Anjou, roi de Sicile. Seuls, les châteaux qui ont été ajoutés par le copiste allemand ont un caractère vraiment germanique.

De ces diverses constatations et de celles qu'on pourrait multiplier avec les recherches nouvelles sur le même sujet, une conclusion s'impose définitivement : c'est que l'ère de *self depreciation* française doit être close. Il y a lieu de restituer aux Primitifs français la place qui leur appartient de droit dans l'histoire de l'Art; et cette place, disons le hautement avec M. Mæterlinck comme avec M. Henri Parenty, est, chronologiquement tout au moins, la première.

Digitized by Google

LA
LUTTE ACTUELLE CONTRE LE CANCER
ET SON ORGANISATION
Dans les diverses régions de la France et de la Belgique

PAR M. LE Dr T. MARIE

INTRODUCTION

Le cancer est connu depuis l'antiquité, mais jusqu'à ces dernières années, son étude ne dépassait pas le milieu médical. Les chirurgiens réalisaient des ablations de plus en plus étendues, les anatomo-pathologistes en précisaient les diverses formes histologiques, mais c'est depuis que les radiations très pénétrantes ont été utilisées pour le combattre, c'est-à-dire depuis une vingtaine d'années à peu près, que l'attention des pouvoirs publics a été éveillée et que la lutte contre cette terrible maladie s'est organisée d'une manière efficace.

En raison de son développement progressif, le cancer doit être considéré maintenant comme une véritable plaie sociale dont l'importance est égale à celle de la tuberculose, de la syphilis et de l'alcoolisme. Il existe donc un véritable péril cancéreux qui doit retenir l'attention de tous.

Les statistiques montrent que le cancer est beaucoup plus répandu qu'on ne le croyait et qu'il augmente progressivement. On compte par an 500.000 morts dans le

Digitized by Google

monde, dont 32.000 en France, soit 4,5 % de la mortalité générale. L'augmentation lente mais progressive du cancer se constate dans tous les pays.

Le cancer frappe indistinctement les deux sexes, la femme plus fréquemment que l'homme, ce qui tient à la fréquence du cancer des organes génitaux et du sein. Toutes les races, toutes les confessions religieuses sont sujettes au cancer. Peut-être le cancer est-il plus fréquent dans la classe aisée que dans la classe pauvre. Le riche qui se nourrit bien deviendrait plus facilement cancéreux. M. Hoffman, de New-York, qui, dans un important ouvrage, a étudié la mortalité cancéreuse dans tous les pays, soutenait même récemment à Bruxelles que le cancer était le résultat de la civilisation, de la vie dans les villes, des boissons variées, des vêtements. Il a constaté, en effet, que chez les peuples primitifs il n'y avait pas de cancer. Les nègres qui quittent leur pays et viennent en Amérique prennent le cancer comme les blancs. L'enquête internationale qu'il a faite lui a démontré que le cancer augmente de 2,8 % par an.

Grâce à la connaissance exacte que l'on a maintenant de la tuberculose et aux précautions que l'on a prises pour la combattre, le nombre des morts causées par cette maladie diminue tous les jours. Au contraire, le nombre des morts causées par le cancer augmente constamment, de sorte qu'on peut dire qu'actuellement le nombre des morts par le cancer dépasse celui des morts par la tuberculose.

LE PROBLÈME DU CANCER

Que faut-il donc comprendre sous le nom de cancer?

La réponse est difficile, car la cause première du cancer nous échappe encore complètement, malgré les recherches poursuivies dans le monde entier. Aussi le sens appliqué dans les divers pays au mot de cancer varie-t-il beaucoup. La définition la plus précise que l'on peut donner actuelle-

Digitized by Google

ment du mot de cancer est la suivante : « *Toutes les tumeurs malignes, sarcomes comme épithéliomes, c'est-à-dire les néoformations qui n'ont pas la structure des processus inflammatoires ou parasitaires connus, qui ont tendance à persister et à s'accroître, qui sont douées de propriétés envahissantes ou destructives, qui font des métastases, qui récidivent après ablation, qui tuent par cachexie et qui sont inoculables en série dans une même espèce animale.* »

La cause réelle du cancer n'étant pas connue, de nombreuses théories ont été émises pour l'expliquer.

1° Théories embryonnaires. — Un fragment isolé ou un groupe de cellules ne suivent pas, au cours de la division des feuillets chez l'embryon, la division régulière, et tôt ou tard ils sont le point de départ de processus tumoraux. Ces théories expliquent la genèse d'un certain nombre de tumeurs surtout bénignes, mais ne nous donnent pas les raisons de leurs transformations malignes.

2° Théories cellulaires ; 3° Théories bactériologiques et parasitaires. — Elles ne sont, en général, que d'ingénieuses hypothèses qui ne permettent d'expliquer que certains cas particuliers.

Les causes du cancer ne sont pas vraisemblablement uniques, pas plus d'ailleurs que ne le sont ses aspects objectifs.

La cause essentielle du cancer, celle qui détermine la transformation d'une cellule normale en cellule cancéreuse, ne nous est pas connue, et aujourd'hui comme hier le problème du cancer reste entièrement posé; mais il existe des causes prédisposantes, de valeur d'ailleurs très inégale, qu'on peut diviser en facteurs de prédisposition générale et en facteurs de prédisposition d'ordre local. La connaissance de ces facteurs a une grande utilité pratique, parce qu'elle permet de jeter les premières bases de la prophylaxie et de la lutte sociale contre le cancer.

Digitized by Google

Facteurs de prédisposition générale. — Le terrain, le climat, l'humidité, l'alimentation, la race ont été invoqués, mais jamais démontrés d'une manière précise.

L'influence du sexe est indiscutable. Le cancer est plus fréquent chez l'homme pour le tube digestif, plus fréquent chez la femme pour les organes génito-urinaires.

Le cancer n'est pas l'apanage de la vieillesse. Si dans les statistiques d'autopsies, le nombre des cancers augmente progressivement avec l'âge, ces chiffres n'ont qu'une valeur relative et ne traduisent pas une augmentation réelle.

La contagiosité du cancer a été en faveur à l'époque pasteurienne; elle conserve des partisans convaincus. On a parlé d'épidémies de cancer, de maladies endémiques dans certains villages, dans certaines rues, dans certaines maisons. Il paraît démontré maintenant qu'aucun fait résistant à une critique sévère n'a été apporté en faveur de la contagiosité du cancer.

L'hérédité cancéreuse fut admise jusqu'à ces dernières années. Après de nombreuses controverses, on se demande maintenant s'il s'agit d'une hérédité directe ou d'une hérédité de prédisposition. Cette seconde hypothèse peut seule être acceptée.

Facteurs de prédisposition locale. — Leur étude a conduit à la connaissance de certains états anatomiques, qui précèdent assez régulièrement certaines formes de cancer, si bien qu'on les a nommés états précancéreux. Au point de vue scientifique, leur étude a permis de mieux comprendre l'origine et le point de départ d'un certain nombre de tumeurs malignes; au point de vue pratique, la notion des maladies qui paraissent prédisposer au cancer est d'un haut intérêt pour la lutte sociale.

1° Les irritations mécaniques. — On admet généralement aujourd'hui qu'un traumatisme longtemps répété peut déterminer une réaction particulière des tissus et créer un état favorable au développement du cancer. Nombreux sont, en effet, les exemples cliniques de petites

Digitized by Google

tumeurs restées longtemps bénignes, qui se sont transformées en cancer à la suite d'extirpations incomplètes de grattages, de massages fréquents ou de liens appliqués par les malades eux-mêmes.

Au contraire, il ne faut accepter qu'avec la plus grande réserve les cas publiés en faveur du rôle joué par un traumatisme brusque et unique dans l'apparition du cancer.

2° Les irritations chimiques, dans leur rapport avec le cancer, sont connues depuis longtemps. Elles reprennent aujourd'hui une valeur de premier plan. Le charbon, le goudron, et surtout la paraffine produisent facilement le cancer chez les ouvriers qui les manient. Le phosphore, le tabac ont une action douteuse, mais l'arsenic a une action cancérogène si nette, qu'on a pu faire un cas particulier du cancer arsenical.

3° Les irritants physiques sont souvent le point de départ des cancers de la peau. Ils sont fréquents chez les marins, exposés aux intempéries et à l'excès de lumière solaire; chez les radiographes, dont les lésions cutanées, dues à l'action des rayons X et des substances radioactives, prennent facilement l'allure maligne et ont déjà causé parmi nos confrères de nombreuses victimes.

Il faut signaler encore la Kératose ou crasse sénile, les vieux ulcères variqueux, les cicatrices, les brûlures; pour les muqueuses, les plaques de leucoplasie; pour le foie, les cirrhoses avec adénome; pour l'estomac, l'ulcère simple; pour la vésicule biliaire, la cholécystite calculeuse, etc.

Il est certain que, souvent, le cancer n'apparaît pas en tissu sain; en évitant les causes qui créent ces états précancéreux, ou en ayant soin de ne pas les laisser persister lorsqu'elles existent, on aura donc des chances d'éviter un grand nombre de tumeurs malignes.

Mais il est non moins certain que ces états précancéreux ne conduisent pas fatalement au cancer. Il ne faut pas oublier surtout que le cancer peut apparaître en tissu sain.

Digitized by Google

Or, de tels faits prennent une grande importance. Ils montrent qu'entre l'irritation chronique, le traumatisme et le cancer, il y a une inconnue, c'est « *comment et pourquoi une cellule ou un groupement de cellules acquièrent-ils, à un moment donné, les propriétés des éléments cancéreux?* » C'est là tout le problème du cancer, et il reste entièrement posé.

RÔLE DE L'EXPÉRIMENTATION

L'étude des greffes cancéreuses chez la souris a donné d'importants résultats concernant l'histophysiologie du processus cancéreux. Elle a mis notamment en valeur l'influence du terrain dans le développement des tumeurs malignes. Elle a montré, en fin de compte, que l'immunité tumorale se ramenait très vraisemblablement à une immunité anti-tissulaire. Cependant, tous les essais qui ont été faits en vue de créer dans l'organisme une immunité anti-cancéreuse active (vaccinothérapie) ou passive (sérothérapie), ont complètement échoué.

Il n'en est pas de même de la production expérimentale du cancer, qui consiste à créer de toutes pièces, chez un animal neuf, une tumeur maligne. Au moyen d'agents physiques, tels que les rayons X, d'agents chimiques, comme le goudron, d'agents animés (parasites) comme les spiroptères et les cisticerques, on possède à l'heure actuelle un procédé facile et sûr pour déterminer à volonté chez les animaux (souris et rats) des cancers cutanés et viscéraux (épithéliomas et sarcomes).

Cette étude a montré :

1° La multiplicité des facteurs exogènes dans la genèse du cancer;

2° Les rapports de l'inflammation et du cancer;

3° Enfin l'importance du facteur terrain. Les expériences montrent qu'il existe une immunité naturelle propre à certains individus. Elles montrent aussi la prédisposition de certains à faire des tumeurs bénignes et d'autres à faire du cancer.

Digitized by Google

Des cultures in-vitro des cellules cancéreuses, il ressort que les cellules cancéreuses des épithéliomas et des sarcomes poussent très bien et plus vite que le tissu conjonctif normal. Les éléments cellulaires cultivés présentent des mouvements amiboïdes très nets, de la phagocytose et des mitoses atypiques.

En résumé, dans le cancer expérimental comme dans le cancer humain on retrouve cette notion importante, qu'à des causes étiologiques multiples répond un processus unique, celui de la cancérisation de la cellule, dont la cause intime reste à trouver.

La pathologie comparée démontre que tous les animaux, vertébrés et invertébrés, souffrent du cancer. On n'a pas trouvé encore de microbes, mais on ne peut pas affirmer qu'il n'y en a pas. Actuellement, on classe dans un même groupe des tumeurs qui peuvent être différentes. Il est probable que ce groupe unique sera subdivisé plus tard.

Les différents animaux peuvent être atteints de tumeurs malignes, sous l'influence de causes tout à fait différentes. Les vers produisent le cancer chez le rat et le pigeon; les parasites du foie du monton agissent de même. Chez l'homme, le cancer du rectum est peut-être dû à des parasites ayant agi dans l'enfance. On constate d'une manière générale que certains organes présentent une résistance particulière à l'envahissement cancéreux. Pour une même cause, certains organes se prennent, tandis que d'autres résistent.

Les modifications de la cellule cancéreuse sont bien connues aujourd'hui, au point de vue morphologique. Il est inutile de les rappeler. Ces aspects objectifs, que l'on retrouvera facilement dans tout tissu cancéreux, ont une réelle importance pratique. Ils sont à la base du diagnostic des tumeurs. Mais il faut reconnaître que les efforts des micrographes ont été impuissants jusqu'ici à expliquer le mécanisme intime de la cancérisation cellulaire. C'est que les images fournies par l'étude microscopiques nous renseignent bien plus sur les effets que sur les causes d'un

Digitized by Google

phénomène vital. La comparaison incessante entre la forme et le fonctionnement étudié par la physiologie est seul capable de donner un enseignement complet. Aussi, l'histologie moderne est, depuis quelques années, en pleine évolution. Abandonnant l'étude de la cellule morte, elle s'attache à celle de la cellule vivante.

L'emploi de l'ultra-microscope, de la photographie aux rayons ultra-violets, de la cinématographie microscopique, des cultures cellulaires et des colorations vitales, sont autant de méthodes qui nous montrent que sinon tout, du moins beaucoup de choses sont à modifier dans les descriptions classiques de la structure cellulaire. On tend de plus en plus à rapprocher la structure morphologique cellulaire de sa composition chimique et physique. On n'étudie plus simplement la forme inerte, mais on scrute le mouvement et la transformation, et ainsi on retrouve dans la cellule une application des lois de cet univers colloïdal dans lequel l'unité est le millionième de millimètre où dominent les actions de surface, de tension superficielle, d'adhésion moléculaire, de phénomènes capillaires, etc. C'est dans la physique et la chimie colloïdale qu'il faut rechercher les causes du mouvement vital des cellules et de leurs modifications évolutives.

Au congrès anti-cancéreux qui vient d'avoir lieu à Bruxelles, des communications intéressantes ont été faites.

Au point de vue physique, on a soutenu qu'il y avait un rapport direct de cause à effet entre les radiations et le cancer, et comme exemples on a cité la fréquence du cancer de la face et des mains, la production du cancer du foie par des calculs qui sont radioactifs. L'irritant physique produit peu à peu une ulcération qui se transforme en cancer.

On admet qu'il existe une différence de potentiel entre la paroi et l'intérieur de la cellule, qui produit un courant électrique. Ce courant, par action balistique, déclanche en un tout petit point une Karyokinèse, qui est le point de départ du cancer. Un trouble cellulaire peut, en effet, se

Digitized by Google

produire par une action physique extrêmement faible. Des radiations très pénétrantes, provenant du centre de la terre et capables de traverser les huit kilomètres d'épaisseur de la croûte solide, ont été invoquées aussi.

Au point de vue chimique, on a déjà reconnu depuis longtemps que la composition des tissus, soit en matières minérales, soit en matières organiques, principalement en albuminoïdes, n'était pas la même dans les tissus cancéreux que dans les tissus sains. Mais il faut tenir compte de l'état dans lequel se trouvent les éléments, fixés, libres ou ionisés. Le sérum des cancéreux se combine mal aux acides gras, et M. Watermann, d'Amsterdam, prétend qu'on peut baser là-dessus un procédé de sérodiagnostic. L'intensité et les modifications du métabolisme endocellulaire sont évidentes et des plus importantes. Elles entraînent l'arrêt des fonctions physiologiques, avec apparition des substances par autolyse et éliminations des produits anormaux, les toxines cancéreuses.

En résumé, l'étude de la fonction cellulaire et de ses modifications dans le cancer est entreprise de tous les côtés à la fois, et tout le monde espère que sa solution éclairera le problème du cancer. On suppose actuellement que le stimulant formatif de la cellule cancéreuse, qui a été cherché en vain par les morphologistes dans un agent figuré, est peut-être de nature physico-chimique. Les effets surprenants des rayons X et des substances radioactives, qui ont la curieuse propriété de produire (action stimulante) ou de guérir (action nécrosante) le cancer, suivant la dose employée, nous apportent de sérieux arguments en faveur de cette hypothèse.

PROPHYLAXIE DU CANCER

Nous ne connaissons pas la cause essentielle du cancer; nous ne pouvons pas, par conséquent, établir la prophylaxie primitive comme pour la tuberculose ou la syphilis; mais nous connaissons exactement les causes de prédicposition

Digitized by Google

générales et locales qui conduisent à l'établissement des états précancéreux, et nous pouvons en établir la prophylaxie. Nous savons aussi que le cancer est une maladie d'abord locale et qui ne se généralise que secondairement et avec une rapidité plus ou moins grande. Nous pouvons aussi établir la prophylaxie de cette généralisation. Elle se résume d'ailleurs dans les deux préceptes suivants : dépister le cancer le plus tôt possible et le traiter sans délai par la méthode la plus efficace. Pour faire adopter l'ensemble des mesures prophylactiques, il faut réaliser l'éducation du médecin et l'éducation du public.

Enseignement médical. — La cancérologie doit prendre place dans les études médicales au même titre que les autres branches de la pathologie, mais en raison de l'évolution extrêmement rapide de nos connaissances sur le cancer, il faut aussi faire l'éducation du médecin praticien. Celui-ci, absorbé par ses occupations journalières, n'a pas le temps de se tenir au courant des progrès accomplis. Cet enseignement post-médical doit être fait sous une forme extrêmement pratique. La Commission supérieure du cancer, instituée par le Ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, l'a bien compris, et dans sa séance du 19 janvier 1923, elle a adopté un rapport de M. Regaud, qui contient les règles pratiques que tout médecin exerçant doit avoir toujours présentes à l'esprit. En raison de leur importance, je crois devoir en rappeler les principales :

La manipulation, sans précautions spéciales, des tumeurs et des territoires de propagation lymphatiques des néoplasmes, expose les malades à un danger certain de dissémination des germes et de propagation. Le massage d'une tumeur, si souvent pratiqué par les malades, est extrêmement nuisible. On doit mettre les malades en garde contre ce danger.

L'emploi de caustiques et de topiques irritants (teinture d'iode, nitrate d'argent, caustiques thermiques, etc.), doit

Digitized by Google

être rejeté de la thérapeutique des cancers, parce que la poussée néoplasique en est ordinairement excitée. Dans les cancers ulcérés et infectés, la désinfection doit être faite de préférence par des procédés ne comportant pas d'action caustique ou irritante sur les cellules.

En cas de diagnostic incertain, lorsqu'il s'agit d'un néoplasme superficiel, les traitements médicamentaux, dits d'épreuve, doivent être proscrits, parce qu'ils renseignent mal et parce qu'ils font perdre un temps précieux.

Quand la biopsie est possible sans inconvénient sérieux, une analyse histologique bien faite est, en cas d'incertitude, le meilleur moyen de diagnostic des néoplasmes.

La temporisation doit être, en règle absolue, exclue de la médecine du cancer curable.

Les seuls procédés curatifs qui ont actuellement fait leurs preuves sont l'exérèse chirurgicale et la radiothérapie (rayons X et substances radioactives). Ce sont des procédés dont l'efficacité est exclusivement locale.

La décision à prendre dans chaque cas particulier doit, non seulement être fondée sur les possibilités acquises dans l'état actuel de la science, mais encore tenir le compte le plus grand de la valeur comparée des moyens matériels et des personnes qui seraient, dans le cas envisagé, chargées d'appliquer le traitement.

Il y a dans la chirurgie d'exérèse des cancers, des règles particulières qui, sans constituer une chirurgie spéciale, exigent de l'opérateur certaines connaissances pathologiques et certaines habitudes opératoires. Nul n'a le droit moralement d'opérer un cancer, s'il n'est pas en état de satisfaire à ces exigences par ses connaissances et son habileté.

La cure du cancer par les radiations, quand elle est possible, est une chose difficile. Elle ne doit être entreprise que par une personne en possession non seulement de l'instrumentation spéciale qui est nécessaire dans chaque cas particulier, mais encore de l'expérience technique et clinique de ce genre de traitement.

Digitized by Google

La radiumthérapie du cancer, quand elle est indiquée, exige l'emploi de foyers radioactifs dont le nombre et la teneur ne doivent pas dépasser des maxima et des minima, d'ailleurs très différents suivant les cas. La possession de quelques aiguilles, d'un ou deux tubes de radium, ne légitime pas qu'on entreprenne le traitement des cancers.

Malgré la simplicité et la maniabilité de son matériel, malgré la facilité trompeuse de son manuel opératoire, la radiumthérapie est difficile : d'abord en raison des connaissances physiques, biologiques et pathologiques qu'elle exige, ensuite à cause de l'évolution non terminée de ses règles fondamentales et de ses techniques.

La technique et la conduite du traitement par rayons X des cancers ne sont généralement pas semblables à celles qui conviennent aux affections non néoplasiques.

Les procédés de traitement du cancer devant être, dans de nombreux cas, combinés entre eux dans un certain ordre, il est désirable que les indications thérapeutiques soient établies par collaboration entre chirurgiens et radiothérapeutes.

L'analyse histologique n'a pas qu'une importance scientifique, elle n'est pas seulement nécessaire pour assurer, dans les cas douteux, un diagnostic de néoplasme. Elle a souvent une grande utilité pour le pronostic d'un traitement et pour sa technique. Par conséquent, on ne doit jamais la négliger.

Il n'existe pas actuellement de médication générale susceptible d'arrêter le développement d'un cancer vrai. Parmi les médicaments préconisés il en est d'inoffensifs, d'autres qui sont suspects, d'autres qui sont nuisibles.

La guerre aux charlatans de toute sorte qui exploitent les cancéreux serait un bienfait pour les malades. Il est très désirable qu'elle soit poursuivie avec vigueur par les pouvoirs publics, les Sociétés savantes et les Associations de médecins, en utilisant, si possible, les services de la presse.

La complexité, le caractère spécial, le prix élevé et la difficulté d'application des moyens de traitement du cancer,

Digitized by Google

la forme collective ou coopérative que revêt de plus en plus cette thérapeutique, sont des motifs puissants en faveur de l'organisation en France de centres de lutte et de thérapeutique anticancéreuses.

Education du public. — Cette éducation est nécessaire, car le public croit que le cancer est incurable et s'adresse plus volontiers aux charlatans qu'aux médecins, parce qu'il espère toujours la production d'un miracle. Il faut lui apprendre que le cancer est curable lorsqu'il est traité de bonne heure et que les résultats sont d'autant meilleurs que l'intervention est faite plus tôt et lui conseiller de s'adresser à son médecin, dès qu'il a des craintes, même en l'absence de toute douleur. Cette éducation du public doit donner des résultats analogues à ceux qu'elle a déjà produits pour la tuberculose dont la mortalité a diminué considérablement dans ces dernières années, grâce à une propagande bien comprise.

En dehors du rôle considérable que peut jouer le médecin dans cette éducation du public, il faut envisager les quatre moyens suivants :

1° Des brochures, des tracts, descriptions courtes et nettes, très affirmatives dans la mesure du possible;

2° Pour les villages, des conférences par les instituteurs, à qui on enverrait des canevas de conférences très élémentaires;

3° Pour les villes, des articles dans les journaux, simples et non scientifiques;

4° Des affiches.

Ces avertissements devront être répétés à des périodes déterminées et le plus souvent possible.

ORGANISATION DE LA LUTTE

L'augmentation progressive du cancer, qui n'est plus discutable, montre la nécessité d'organiser la lutte contre cette

Digitized by Google

terrible maladie. En réalité la lutte a commencé, il y a longtemps, mais elle ne s'est intensifiée et généralisée que dans ces dernières années.

C'est l'Angleterre qui, la première, s'en est occupée. En 1799, a été créé à Londres le premier asile pour cancéreux, auquel on a annexé, un siècle plus tard, un laboratoire de recherches. En 1851, fut ouvert le Cancer Hospital de Brompton, auquel furent annexés de nombreux laboratoires et, en 1901, un important Institut de recherches. En Allemagne, dans un grand nombre de villes, il existe des services spéciaux et des laboratoires de recherches destinés aux cancéreux. En Amérique aussi, il existe un grand nombre d'Hôpitaux, d'Instituts et de laboratoires organisés dans le même but.

En France, jusqu'à ces dernières années, on avait fait peu de chose : un laboratoire de recherches à l'Institut Pasteur, une Société, l'Association française pour l'étude du cancer où l'on discutait les questions qui s'y rapportent et pour l'hospitalisation des malades incurables, une série de calvaires organisés dans les principales villes de France. Les cancéreux étaient dispersés dans les divers services hospitaliers, en dermatologie pour les cancers cutanés, en médecine pour certains cancers viscéraux profonds, en chirurgie surtout, pour la plupart d'entre eux.

Cette dispersion des malades devait avoir des conséquences graves; elle devait, tout d'abord, causer cette absence de méthode, et surtout de coordination des différents procédés thérapeutiques que nous avons vu régner trop longtemps dans nos hôpitaux; chacun, chirurgien, médecin, radiologue, ayant une tendance naturelle à préconiser le procédé de traitement qu'il connaissait, à l'exclusion de ceux qu'il ne connaissait que peu ou pas.

Il en résultait aussi l'absence de toute action prophylactique, si nécessaire cependant dans la lutte anti-cancéreuse. Rien n'avait été fait pour éveiller l'attention des malades sur les conditions de production des cancers, ni sur la possibilité de les guérir. De plus, en l'absence de consultations

Digitized by Google

externes spécialisées, les malades, dans la crainte d'une intervention chirurgicale, perdaient un temps précieux avant de recourir à un conseil médical.

Le bouleversement apporté dans le traitement du cancer par l'emploi des substances radioactives et de la radiothérapie profonde est venu heureusement modifier cet état d'esprit et faire sentir aux médecins, chirurgiens et spécialistes le besoin pressant de coordonner leurs efforts en vue de préciser les indications de ces nouvelles méthodes de traitement.

En France, le mouvement paraît définitivement déclanché et il se développe rapidement tous les jours.

Actuellement il existe :

A Paris. — 1° L'Institut du radium de la rue Pierre-Curie. Il a été créé dans une dépendance de la Faculté des sciences et de l'Institut Pasteur, grâce, pour une bonne part, à l'aide généreuse du Dr Henri de Rothschild. Les traitements par le radium et les rayons X y sont appliqués avec toute la rigueur scientifique. On peut dire que nous possédons là un centre d'étude et de traitement qui, à bien des points de vue, est parfait. Grâce à des subventions importantes du Ministère de l'Hygiène, prises sur les fonds du pari mutuel, cet établissement s'est annexé, dans ces deux dernières années, un pavillon double pour la thérapeutique de 700 mètres carrés de surface et l'Assistance publique lui a confié des salles de malades dans deux hôpitaux. Des voitures automobiles font constamment la liaison entre l'Institut de la rue Pierre-Curie et les chambres de malades. Le tout forme un organisme puissant et complet. Chirurgiens, médecins, histologistes, radio et radiumthérapeutes y collaborent de la manière la plus étroite. Des spécialistes viennent des divers hôpitaux de Paris contrôler les résultats. On peut donc avoir une confiance absolue dans les résultats que l'Institut publie, et M. Regaud, son éminent directeur, relève aussi soigneusement les mauvais résultats que les bons. Les mauvais résultats comportent, en effet, souvent un meilleur enseignement que les bons.

Digitized by Google

2° L'Assistance publique a créé, dans divers hôpitaux, des services anticancéreux dont le nombre s'élève tous les jours : Services de MM. Hartmann, à l'Hôtel-Dieu; Proust, à Tenon; Gosset, à La Salpétrière; Sergent, à la Charité; Roussy, à Villejuif, etc... Ces services ne représentent pas des actions isolées de chirurgiens. L'action collective y est, au contraire, pratiquée dans toute son étendue et le Service Proust, à Tenon, qui est peut-être le plus actif de tous, ne comprend pas moins de huit collaborateurs qui ont chacun un rôle parfaitement déterminé, soit au point de vue de l'enseignement, soit au point de vue du traitement, dans cette action collective.

En Province, sous l'impulsion de notre Ministre de l'Hygiène, M. Strauss, il se crée, dans toutes les villes possédant une Université, des Centres régionaux de lutte contre le cancer et ces créations s'étendent rapidement. Conçus d'abord sous la forme un peu étroite d'un groupement de quatre personnes, physicien, radiothérapeute, chirurgien et histologiste, ils tendent de plus en plus à prendre la forme d'une action collective plus étendue. A Toulouse, le Conseil de la Faculté de médecine, dès sa première séance consacrée à l'accomplissement des formalités préliminaires à la création d'un Centre régional, a décidé que l'œuvre à créer devait être, non celle d'une personne ou d'un nombre de personnes limitées, mais une œuvre collective à laquelle tout le personnel enseignant de la Faculté et même les Chefs de Services hospitaliers pourraient demander à collaborer. L'évolution rapide des méthodes de lutte contre le cancer et la tendance générale à la forme collective montrent que la décision du Conseil de la Faculté de médecine était tout à fait sage et parfaitement justifiée.

La Belgique qui, surtout depuis la guerre, suit de près l'évolution des idées en France, s'est lancée, après nous, avec un réel enthousiasme dans la lutte anti-cancéreuse. Partie tard à la lutte, elle a doublé les étapes et, dans le Congrès qui vient d'avoir lieu à Bruxelles, du 18 au 21 novembre 1923, les résultats apportés par les membres

Digitized by Google

des quatre Universités belges, n'étaient nullement inférieurs à ceux qui sont maintenant obtenus en France. Ils se présentaient même sous une forme très intéressante, qui résulte de ce que la Belgique se trouve dans des conditions particulièrement avantageuses au point de vue du radium. Elle a la bonne fortune de posséder, à Bruxelles, le siège social de l'Union minière du Haut-Katanga (Congo belge), puissante Société de cuivre, la deuxième en importance du monde, qui a eu à son tour la bonne fortune de trouver dans ses mines de cuivre des poches de minerai de radium quarante fois plus riches que ceux de toutes les autres parties du monde. Elle a déjà absorbé les usines américaines productrices de radium et, en particulier, celles du Colorado, et je crains qu'elle n'absorbe à son tour les Usines françaises qui ne luttent que très péniblement avec elle. C'est elle qui tient actuellement le marché du radium dans le monde entier. Comme ce métal n'entre que pour une faible part dans son bilan annuel, elle a pu donner 2 grammes de radium à chacune des quatre Universités belges et en prêter sans intérêt 1 gramme à l'Institut du Radium de Paris. Ce don généreux de 8 millions, au cours du jour, a mis les Universités belges dans des conditions particulièrement favorables pour les applications chirurgicales du radium et en Belgique, tout au moins à l'Institut du Radium de la Croix-Rouge de Bruxelles, la chirurgie simple a fait place à la chirurgie d'accès, dont le but est double, enlever la tumeur toutes les fois que l'opération chirurgicale est possible, même quand elle est située profondément et n'est plus exactement localisée, et si c'est nécessaire, faire précéder l'enlèvement par une application de radium qui diminue les chances de récidives opératoires, et la compléter, au besoin par une deuxième application de radium après l'opération et dans le même but. Les résultats qui nous ont été montrés sont particulièrement favorables et s'ils ont besoin encore d'être consacrés par le temps, ils n'en sont pas moins dès maintenant particulièrement encourageants. En quelques mois les chirurgiens ont acquis une

Digitized by Google

remarquable maîtrise et ils n'ont pas craint pour le démontrer de faire de nombreuses opérations sous les yeux des Congressistes. Cette maîtrise acquise en si peu de temps est le résultat d'une division du travail poussée très loin. Le corps humain a été réparti en six grandes régions et chaque chirurgien ne s'occupe que d'une région déterminée. C'est ainsi que celui qui s'était spécialisé dans le traitement du cancer de la matrice a pu, en deux heures, faire cinq opérations chirurgicales accompagnées d'applications de radium, tout en expliquant sans arrêt les avantages de sa méthode et l'absence complète de danger. Il ne s'est produit aucun incident opératoire. La Belgique pousse donc beaucoup plus loin encore qu'en France le caractère collectif de la lutte anti-cancéreuse, puisqu'elle pratique des sections dans le groupe des chirurgiens, sans négliger d'ailleurs les autres moyens d'action.

A Toulouse, le Centre régional de lutte est en voie d'organisation. Il a été créé par un arrêté du Ministère de l'Hygiène, en date du 4 juin 1923, qui en a fixé les conditions de fonctionnement, conformes d'ailleurs à celles des autres Centres régionaux. Des subventions provenant des fonds du pari mutuel permettent la construction d'un bâtiment qui s'élève assez rapidement, pas autant cependant que nous le désirerions et qu'il serait nécessaire, dans les jardins de l'hospice de la Grave. Ce bâtiment comprendra tous les Services du Centre régional, laboratoires de recherches scientifiques et d'examens histologiques, salles de traitement par la radiothérapie profonde au nombre de cinq, salles d'application de radium, médicales et chirurgicales, avec possibilité d'augmenter le nombre de celles-ci, si la nouvelle méthode de la chirurgie d'accès tient les promesses du début. Le Centre pourra hospitaliser vingt malades à la fois. Ce chiffre paraît faible *a priori* car le Centre de Toulouse doit desservir normalement neuf départements. Cependant comme les malades n'auront besoin d'y séjourner que pendant la durée d'application de radium, il est permis d'espérer que le nombre de lits sera suffisant. Les

Digitized by Google

interventions chirurgicales simples ne se feront pas au Centre régional, mais dans les Services chirurgicaux dépendant de la Faculté de médecine et de l'Administration des hospices. Tous les malades de la région seront admis aux consultations spéciales qui auront lieu trois fois par semaine. Ils seront examinés au triple point de vue, clinique, radiologique et histologique, de manière à établir un diagnostic aussi exact que possible, non seulement quant à l'existence d'une tumeur maligne, mais aussi quant à sa nature et à ses caractères. Cette précision est indispensable pour le choix d'un traitement approprié, soit par la chirurgie, soit par les radiations. Il est permis d'espérer que le Centre régional fonctionnera à son siège définitif à partir du mois de janvier prochain.

Grâce à une subvention de 400.000 francs du Conseil général de la Haute-Garonne et à d'autres subventions moins importantes, le Centre régional disposera à son ouverture de 370 milligrammes de radium métal, et de cinq appareils de radiothérapie profonde. Il pourra ainsi supporter sans crainte la comparaison avec n'importe quel Centre régional de province. Il est probable, d'ailleurs, que cette situation de début s'améliorera rapidement, soit quant à la quantité de radium, soit quant à la puissance des appareils de radiothérapie pénétrante.

Digitized by Google

Digitized by Google

NICOLAS ROLIN[1]

Chancelier de Bourgogne

ET LES LÉVIS-LUGNY

A PROPOS DE BIENS CONFISQUÉS (2)

PAR M. F. PASQUIER

Les faits qui concernent le chancelier Rolin sont connus dans leur ensemble, mais les historiens ont laissé de côté des détails susceptibles de mieux faire ressortir la figure du personnage. Grâce à des documents mis à notre dispo-

(1) SOURCES MANUSCRITES. — *Chartrier du château de Léran (Ariège)*, appartenant à M. le duc de Lévis-Mirepoix. FONDS *Lévis-Florensac-Cousan-Quélus.*

Chartrier du château du Plessis, près d'Autun (Saône-et-Loire), appartenant à M. le comte de Barbentane.

Archives départementales de la Côte-d'Or, série B. Inventaire Paincedé, t. I.

SOURCES IMPRIMÉES. — S. OLIVE. *Inventaire historique et généalogique des archives du château de Léran*, t. IV. *Branches latérales*, Toulouse, Privat, in-4°, 1912.

Branche Lugny, p. 209. *Branche Quélus*, p. 671.

Nicolas ROLIN, chancelier de Bourgogne, *Note historique sur sa famille*, par l'abbé BOULLEMIER (XVIII[e] siècle), rééditée, avec introduction, par Jules D'ARBAUMONT. Paris, Dumoulin, 1865, in-8°, 54 p.

Mémoires de la Société Eduenne, XL, XLI, XLII, 1912-1914, *Rolin, chancelier de Bourgogne*, par G. VALAT. Etude très documentée, qui restera inachevée par suite de la mort de l'auteur pendant la guerre.

(2) Mémoire communiqué au Congrès des Sociétés savantes, le 22 avril 1922.

Digitized by Google

sition, nous pouvons apporter quelques éclaircissements sur sa manière d'agir en certaines circonstances, notamment quand le moment était venu de régler des affaires d'intérêt. En effet, il est curieux de voir le plus grand personnage de Bourgogne après le duc restituer une terre, provenant d'une confiscation et que le souverain lui avait accordée à titre de récompense. Quel est le bénéficiaire de cette rétrocession ? Celui qui avait été victime de la spoliation ! Dans quel but fut fait ce geste, qui ressemblait plutôt à un acte de réparation ? Le chancelier, issu de bonne bourgeoisie, mais parvenu récemment à la noblesse, essayait, par suite d'une alliance, de faire entrer son fils aîné dans une maison de haute extraction, représentée en Bourgogne par une branche des Lévis.

En 1442, époque où se préparait cet événement, une grande différence de situation est à noter entre les deux partis. Le chancelier est au comble de la grandeur et de la prospérité; il possède une immense fortune en partie acquise au détriment de gentilshommes français qui, en Bourgogne, avaient soutenu la cause de leur roi, lorsque reprenait la guerre occasionnée par l'assassinat du duc Jean sans Peur, au pont de Montereau. Les Lévis-Lugny étaient réfugiés en France; privés du revenu de leurs domaines de Bourgogne, qui avaient été confisqués, ils ne pouvaient compter sur l'appui du gouvernement français. Nicolas Rolin, substitué aux Lévis dans plusieurs fiefs, fut amené à faire des concessions pour unir leur famille à la sienne.

Nicolas, fils de Jean, appartenait à une ancienne famille d'Autun, où il naquit vers 1376 et non en 1380, comme l'ont affirmé plusieurs biographes. Sa mère, Amée Jugnat, était de Beaune. Le père mourut en laissant deux fils : Nicolas, l'aîné, le futur chancelier, et Jean, qui devait être avocat au Parlement de Paris, et deux filles. Amée ne tarda pas à se remarier avec un veuf, bourgeois de Beaune, Peironnet Le Meiret, qui avait deux filles; elles furent unies aux frères Rolin : Jeannette à Jean, et Marie à Nicolas. Réglé par un seul contrat, le triple mariage fut célébré le même jour.

Digitized by Google

Les trois femmes étaient mortes en 1401, emportées sans doute par quelque épidémie. Si les filles n'eurent pas de postérité, la mère laissa un fils (1). Vers 1405, Nicolas prit pour femme Marie de Landes, fille de Berthod, maître général des monnaies de France, et de Philippe Cuidoé, dont le père avait été prévôt des marchands à Paris. Veuf, il ne tarda pas à contracter, en 1411, un troisième mariage avec Gigone de Salins, fille d'Etienne de Salins, seigneur de Poupet et de Louise de Ry. Il entra jeune dans l'administration ducale : d'abord conseiller, il fut nommé chancelier en 1422; à titre de récompense, il avait reçu du duc la seigneurie d'Authumes, sous le titre de laquelle il est souvent désigné (2).

Si, sous le règne de Jean sans Peur, le futur chancelier avait su mériter la confiance de son maître, il vit son influence s'accroître après l'avènement de Philippe le Bon, en septembre 1419. Il prit une part active à tous les événements qui marquèrent le règne de ce prince; on peut apprécier sa puissance et en suivre le développement au fur et à mesure qu'il est l'objet des libéralités ducales.

La richesse de Nicolas Rolin était considérable, mais ne se constitua pas brusquement. Ainsi que le remarque Valat (3), « son patrimoine ne fut pas créé d'un seul jet » par le chancelier et par Philippe le Bon; sa colossale fortune avait, avant lui, reçu des fondements solides qu'avait assurés la prudente méthode d'administration suivie par ses aïeux. Néanmoins, dit M. d'Arbaumont (4), qui a élucidé la question, le chancelier, en faisant les affaires de son maître, n'avait pas négligé d'augmenter, dans de notables proportions, sa situation personnelle. On peut s'en rendre compte en examinant l'acte de partage de la succession entre les enfants et la veuve du chancelier, Gigone de Salins; il y

(1) *Société Eduenne*, t. XL.
(2) *Authumes*, canton de Pierre, arrondissement de Louhans (Saône-et-Loire).
(3) *Soc. Ed.*, t. XL.
(4) Nicolas ROLIN, pp. 5, 38-44

Digitized by Google

est fait mention des fiefs confisqués à divers seigneurs; nous nous attacherons seulement aux biens enlevés aux Lévis-Cousan.

A partir de 1419, année de l'assassinat du duc Jean sans Peur, la guerre continua à sévir de plus belle entre son fils Phillippe et le Dauphin Charles, considéré comme complice du meurtre. Aussi le parti français en Bourgogne, déjà suspect, fut-il traité en ennemi : ses partisans durent s'enfuir pour éviter d'être inquiétés dans leurs personnes; ils laissèrent leurs biens, qui furent confisqués et en partie distribués aux favoris du duc. Nicolas Rolin ne fut pas omis dans la répartition; en 1422, il prit la succession de Jean de Thoisy, évêque de Tournay; en 1423, il reçut les terres de Martigny-le-Comte et de Villiers en Charollais, jusqu'à concurrence de 500 livres de revenu; elles appartenaient à deux gentilshommes auvergnats, Jean et Jacques de Chasseron, accusés d'avoir servi le Dauphin et pris le parti d'Armagnac; en 1433, il obtint la terre de Gyé-sur-Seine (1), dont fut dépossédé Charles de Rohan-Guéméné (2). Si nous nous occupons de ces deux familles, c'est que nous les retrouvons mêlées dans l'action en revendication qu'elles intentèrent au Duc avec les Lévis-Cousan, comme elles dépouillés pour « s'être mis du côté du Roi ». Les Lévis-Cousan comptaient parmi les principales victimes de la spoliation; ils avaient perdu Lugny, l'une des quatre baronnies du Charollais, comprenant aussi les châteaux de Bragny, de La Perrière-sur-Arroux et du Plessis (3).

Le chef de la famille était le mari d'Alix de Cousan, unique héritière des biens de sa maison; il descendait de Gui de Lévis Ier, parti de l'Ile-de-France, avec son voisin Simon de Montfort, pour aller combattre les Albi-

(1) D'Arbaumont, *op. cit.*, p. 7.

(2) *Gyé-sur-Seine*, canton de Mussy-sur-Seine, arrondissement de Bar-sur-Seine (Aube).

(3) Ces localités sont dans l'arrondissement de Charolles (Saône-et-Loire).

Digitized by Google

geois. Maréchal de l'armée des Croisés, il avait reçu, en récompense de ses services, le fief de Mirepoix et des terres en Bas-Languedoc. En 1300, son petit-fils Gui III mourut en laissant douze enfants, qui se partagèrent sa succession (1). A Philippe, le quatrième fils, échut en principal lot la terre de Florensac, près Béziers, dont il s'adjoignit le nom pour se distinguer de ses frères. Par son mariage, contracté, le 29 septembre 1296, avec Béatrix de Lautrec (2), il devint vicomte de ce fief. Il eut deux fils, Philippe et Bertrand, qui épousèrent les deux sœurs, filles de Guigue, seigneur de La Roche-en-Régnier dans le Velay. Le premier prit Jamagne, et le second Jourdane. Un petit-fils de Bertrand, nommé Eustache, eut pour femme Alix de Quélus, fille d'Hugues de Damas et de sa cousine Alix de Damas, héritière du fief de Cousan. Cette série d'alliances contractées par les membres de la branche Florensac lui permit, en se développant, d'étendre peu à peu ses rameaux en diverses régions. Ce fut par ce moyen qu'elle pénétra dans le Forez, le Lyonnais, le Velay, le Vivarais; avec les Damas-Cousan, elle s'introduisit dans le Charollais et dans le reste de la Bourgogne. A la puissance que lui donnait la possession de vastes domaines, elle joignait l'influence que procuraient les parentés avec de grands feudataires. Il suffit d'une simple énumération pour montrer qu'Eustache de Lévis était un vassal dont l'opposition était de nature à éveiller l'inquiétude du suzerain. De son père, Eustache avait reçu la seigneurie de Lapenne, près Mirepoix; la terre d'Escueillens, près Carcassonne; la seigneurie de Villeneuve-la-Crémade, près Béziers. De sa mère, il avait eu la terre de Quélus; sa femme lui avait apporté des fiefs en Charollais et en Bourgogne. Plusieurs alliances de famille avaient resserré les liens entre la branche aînée fixée à Mirepoix et les branches latérales du Bas-Languedoc; c'étaient

(1) *Cf.* F. PASQUIER. *Cartulaire de Mirepoix*, t. II, actes de partage, 1300-1301.

(2) OLIVE, *op. cit.*, t. IV

Digitized by Google

autant d'appuis qui, à l'occasion, pouvaient être une grande ressource. Ajoutons que dans l'Ile-de-France, pays d'origine des Lévis, les Florensac étaient possesseurs de plusieurs seigneuries. En enrichissant son chancelier à leur détriment, le duc arrêtait les progrès d'une race étrangère à la région, mais qui avait des tendances à devenir une des premières maisons de Bourgogne.

Les hostilités entre la France et la Bourgogne ne pouvaient se prolonger indéfiniment; on éprouvait, de part et d'autre, un besoin de repos qui devait finir par amener un arrangement sérieux. En 1435, les plénipotentiaires du roi et du duc se réunirent à Arras pour traiter de la paix. Nicolas Rolin eut une grande part dans le succès de l'entreprise; tout en souhaitant rétablir l'union entre les princes, il n'entendait pas perdre les avantages que lui avaient procurés les dépouilles des familles françaises. Afin de s'en assurer la paisible et durable possession, il jugea prudent de ménager Charles VII et de mettre, avant l'ouverture des négociations, son intervention au profit de la France. Un simple rapprochement de dates suffit pour démontrer qu'il réussit dans ses calculs. En effet, des lettres patentes portent constitution de deux mille livres tournois d'une rente annuelle et perpétuelle assise sur les châteaux de Martigny-le-Comte, de La Perrière, du Plessis, de Lugny, de Bragny, de Gyé-sur-Seine. Ces lettres contiennent des passages qui ne laissent aucun doute sur le motif de la libéralité royale. Le monarque se plaisait à reconnaître « le bon et entier vouloir » dont Nicolas Rolin avait fait preuve pour assurer la paix dans le royaume, ainsi que « les grans cures, tra-« vaulx et diligences qu'il a eues et prinses pour le faict « de ladicte paix ». Le prince ajoutait qu'il lui avait fait ce don « en compensation de ce que dict est, et à fin et en « espérance qu'il y doye continuer et persévérer et soy « employer de bien en mieulx et mesmement à la récon-« ciliation et réunion de nostre dict cousin de Bourgoin-« gne envers nous ». Des membres du Conseil du Roi étaient chargés de donner l'investiture au bénéficiaire. Une

Digitized by Google

indemnité était bien promise aux spoliés « pour les récompenser raisonnablement », suivant la teneur du texte officiel (1), mais aucune garantie n'était offerte.

Malgré l'accomplissement des formalités prescrites lors de la mise en possession, le nouveau propriétaire ne se sentait pas à l'abri de toute attaque; il avait appris que les héritiers d'un certain Jean de Pastre, la veuve et les héritiers de Thomas de Nuilly (2), avaient, sur les terres et châteaux à lui donnés par le roi, des hypothèques et obligations dont deux arrérages leur étaient dus. Menacé dans sa jouissance présente et future, Nicolas Rolin n'hésita pas à rappeler au donateur que les domaines en question lui avaient été accordés libres de toute charge; en conséquence, il demanda l'exécution de la promesse royale. Comme argument, il ajoutait que les créanciers avaient tenu parti contraire au roi (3).

La situation était singulière et donna lieu à des solutions contradictoires. En effet, les terres, qui garantissaient les deux mille livres de rente annuelle et perpétuelle assignées par Charles VII à Nicolas Rolin, avaient été confisquées aux Lévis-Cousan. Antérieurement à cette époque, elles avaient été grevées d'hypothèques pour servir de gages aux divers créanciers cités plus haut. Si les Lévis s'étaient déclarés pour la France, Jean de Pastre, prêteur d'argent, un *lombard* suivant l'expression du temps, et les héritiers de Thomas de Nuilly appartenaient au parti bourguignon. En la circonstance comme en d'autres semblables, Charles VII ne se préoccupa pas de gens qui, pour lui, avaient souffert exil et confiscation; il s'empressa de favoriser le chancelier. Celui-ci n'hésita pas à s'enrichir au détriment de personnes frappées pour avoir soutenu la même cause que lui. Par lettres patentes données à Chinon, le

(1) Pièce justificative n° 1.
(2) *Nuilly*, commune de Saint-Cyr, arrondissement de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
(3) Pièce justificative n° 2.

Digitized by Google

2 février 1436, les créanciers hypothécaires furent écartés comme ennemis de la France et la baronnie de Lugny fut, en toute propriété, transférée à Rolin qui réunit entre ses mains la rente et sa garantie.

Avant d'obtenir cette nouvelle faveur, le chancelier avait cherché à se mettre en règle vis-à-vis du duc; c'était le seigneur direct dont relevaient les fiefs sur lesquels le roi de France exerçait la suzeraineté, mais qu'il ne pouvait mettre en saisine immédiate. Aussi Rolin adressa-t-il au duc une requête en vue d'être admis à exercer ses droits. Par un ordre du 16 octobre 1436 (1), le duc l'autorisa « à appré-« hender possession des terres susdites », malgré les protestations des propriétaires évincés; il prescrivit à ses officiers de justice de protéger le domaine contre toute attaque.

Les frères Chasseron, Charles de Rohan, Eustache de Lévis et sa femme Alix de Cousan n'étaient pas résolus à se contenter de compensations illusoires; ils ne voulurent pas se soumettre aux injonctions du roi et du duc, sans opposer une vive résistance et recourir aux moyens restés à leur disposition. Le Parlement de Paris fut saisi de l'affaire en 1438, sur la plainte du procureur général; il demanda que les récalcitrants fussent assignés devant la Cour et qu'ils fussent contraints d'abandonner les terres octroyées à Nicolas Rolin par Sa Majesté, pour la grande affection qu'il avait témoignée au traité de paix à Arras (2). Nous ne suivrons pas les péripéties des procédures, dont M. d'Arbaumont (3) et M. Olive (4) ont donné un résumé.

Les débats traînaient en longueur par suite des incidents qui se succédaient de part et d'autre. Cependant arriva un moment où les parties étaient lasses et montraient leur désir de faire cesser, par un accord amiable, un différend

(1) Pièce justificative n° 3.
(2) *Archives de la Côte-d'Or*, B. 11904. Paincédé, t. I, p. 556.
(3) *Op. cit.*
(4) *Op. cit.*

Digitized by Google

dont les tribunaux retardaient la solution. Eustache de Lévis avait une fille, MARIE, et le chancelier avait un fils, GUILLAUME. Les pères jugèrent à propos de les unir par un mariage qui, s'il ne ressemblait guère à la conclusion d'un roman, facilitait un arrangement d'affaires (1).

Le contrat fut passé à Chalon-sur-Saône, le 29 mars 1442, avec stipulation que les noces seraient célébrées à la mi-août suivante. Eustache de Lévis était-il réduit à une situation telle qu'il fût incapable de constituer à sa fille une dot, que pourtant elle ne pouvait se dispenser d'apporter ? Toujours est-il que Nicolas Rolin intervint et consentit à céder aux parents de la future la terre de Bragny, mais en ne manquant pas de faire nettement remarquer qu'elle lui avait été donnée par le Roi. Aussi déclara-t-il dans le contrat qu'il se réservait le droit « de soy départir, s'il ne « lui plaist, jusqu'au temps et par la forme et manière « dans l'acte de transport ». A cette libéralité, qui ne portait qu'une légère atteinte à sa fortune, le chancelier joignit d'autres avantages, tel que le paiement des frais de la noce; il promit de faire *enjoualer* la dite damoiselle MARIE par son fils GUILLAUME, à son plaisir, c'est-à-dire, de lui offrir les joyaux et ornements d'usage en pareille circonstance. Le fiancé reçut une rente de deux mille livres tournois, une forteresse et d'autres immeubles situés ès pays de Bourgogne; il devait entrer en jouissance aussitôt après la mort de son père, si celui-ci ne lui en avait pas fait plus tôt l'abandon.

Une fois en possession de leur terre de Bragny, Eustache de Lévis et sa femme firent insérer dans le contrat qu'ils la donnaient en dot à Marie, leur fille aînée. Les deux pères s'entendirent pour la constitution du douaire suivant la coutume de Bourgogne, si Guillaume trépassait avant Nicolas. En cas contraire, la veuve douairière recevrait, à titre

(1) Eustache de Lévis s'étant marié en 1427, sa fille aînée, en 1442, devait à peine avoir quinze ans et n'avait pas eu le temps d'ébaucher une longue intrigue d'amour.

Digitized by Google

viager, trois cents livres de rente et une forteresse près de Bragny en deçà de la Saône. Marie devait accepter la dot et s'en contenter, si elle se trouvait en concurrence avec des frères. Au cas où il n'y aurait que des filles, elle pouvait partager avec elles la succession des parents, à la condition de rendre ce qu'elle avait reçu d'eux. Les époux étaient déclarés communs en meubles et en acquêts et prenaient la terre de Bragny franche, quitte et libre de toutes charges et hypothèques. En ce qui concernait les deux mille livres de rente octroyées à Guillaume, il pouvait les garder après le décès de son père ou les rendre à la succession, qu'il pourrait alors partager avec les autres enfants.

Si le chancelier estimait que cette concession devait suffire à donner satisfaction aux intéressés, il s'était trompé dans ses calculs. Les Lévis, les Chasseron et les Rohan ne se désistèrent pas de leurs revendications, surtout après la mort de Rolin, en janvier 1462, à l'âge de 86 ans. Les châteaux de La Perrière, Lugny, le Plessis se trouvèrent compris dans la succcession et furent attribués à Guillaume Rolin dont la femme avait obtenu Bragny. Pour le reste, on ne voulut faire aucune libéralité aux parents de celle-ci. Eustache et ses héritiers ne se contentèrent pas d'élever des protestations, d'engager des actions devant le Parlement de Paris; ils firent acte de propriétaires, notamment lorsqu'ils cédèrent leurs prétentions sur La Perrière à Guyon de Chaumont d'Amboise. Tant que vécut Charles le Téméraire, les réclamants ne purent arriver à un résultat pratique.

Dès que la Bourgogne fut réunie à la Couronne, il y eut changement de système. Charles d'Amboise, nommé gouverneur de la province, se mit d'accord avec les héritiers des Lévis contre les Rolin et sollicita l'intervention de Louis XI, afin de terminer une affaire dont le début remontait à une quarantaine d'années. Le roi, à plusieurs reprises, écrivit aux magistrats pour leur reprocher leurs atermoiements et, à l'inverse de son père, qui avait soutenu les partisans de la Bourgogne au détriment de ses serviteurs, il prit fait et cause pour les seconds contre les premiers. « Il semble,

Digitized by Google

écrivait-il, le 20 mars 1482, aux magistrats, que vous portez et favorisez plus ceulx qui ont tenu à nous party contraire que nos bons et heureulx serviteurs » (1).

Il fallut bien s'incliner devant la volonté royale; l'arrêt de restitution fut mis à exécution suivant sa forme et teneur. Guillaume Rolin rendit aux Lévis les terres confisquées et qui, aux termes du traité d'Arras, auraient dû rester au chancelier.

Les Chasseron et les Rohan obtinrent également justice, grâce aux prescriptions du roi. Malgré ces démembrements, Guillaume resta un des plus grands seigneurs de la Bourgogne; il était demeuré fidèle à Charles le Téméraire; il fut fait prisonnier lors de la mort de ce prince devant Nancy, en 1477.

Louis XI ne lui garda pas rancune; après l'avoir fait mettre en liberté, il le choisit comme chambellan aux appointements de 6.000 livres tournois. Guillaume avait une fille que le roi tenait à marier à un de ses protégés, le seigneur de Montferrand (2). Cette alliance déplaisait au père et à la mère du jeune homme; Louis XI insista pour venir à bout de leur hésitation; il alla même jusqu'à les menacer dans des lettres qu'il leur adressa. En novembre 1482, il écrivait au père : « Gardez qu'il n'y ait faute, ou aultrement vous congoistrez que je ne suis pas content »; il recommandait à la mère « de faire en manière que je congnoisse que avez « désir de faire pour moy, aultrement ne feray pour « vous » (3). Louis XI mourut sur ses entrefaites, et M. de Montferrand alla chercher fortune ailleurs. Ce personnage n'est autre, sans doute, que le seigneur qui épousa Louise de Juge, fille de Marie d'Albret et de Boffile de Juge, favori de Louis XI, aventurier qu'il avait créé comte de Castres et

(1) Olive, *op. cit.*, t. IV, pp. 144-145.
(2) Olive, *op. cit.*, t. IV, p. 145.
(3) F. Pasquier. *Un Favori de Louis XI, Boffile de Juge, comte de Castres, vice-roi de Roussillon*, Albi, 1914, in-8°. Voir à la table *Montferrand*, pp. x, xxx, xxxiii, xxxiv.

Digitized by Google

vice-roi de Roussillon. Nous ne faisons qu'appeler l'attention sur ce point, sans essayer une identification par faute de documents (1).

Guillaume Rolin eut quatre enfants de Marie de Lévis :

1° François, qui fut grand bailli d'Autun;

2° Colette, mariée à Pierre de Bauffremont, seigneur de Soye;

3° Isabeau, sans alliance.

4° Marguerite, mariée en premières noces, à Philippe de Grolée et, en deuxièmes, à Gaspard de Talaru, seigneur de Chalmazelle.

Eustache de Lévis et Alix de Cousan-Damas laissèrent douze enfants, au nombre desquels étaient un Jean et un Gui. Le 13 novembre 1459, les époux firent un testament mutuel, en vertu duquel les biens maternels étaient attribués à Jean et les maternels à Gui; dans les premiers étaient comprises les terres apportées par Alix de Quélus, mère d'Eustache; dans les seconds se trouvait le lot constitué par Alix de Cousan-Damas. Après le décès de leurs parents, les deux frères eurent des contestations, parce que l'un prétendait que sa part avait une valeur inférieure à l'autre. Par une transaction du 15 février 1469, on décida, en sens inverse du testament, que Jean aurait tout ce qui était Cousan, avec les seigneuries de Lugny et autres occupées un demi-siècle par les Rolin, et que tout ce qui était Quélus reviendrait à Gui (2).

La branche Lévis-Lugny-Cousan s'est maintenue dans le Charollais jusqu'au commencement du XIX^e^ siècle, en conservant une partie des terres indiquées plus haut. Le dernier représentant de la famille, Antoine-Louis, mort à Charolles, en 1808, laissa son héritage à sa sœur Antoinette-Madeleine, mariée au marquis Gui-Henri de Lévis-Gaudiès, qui était fils de Louise-Elisabeth-Victoire de Lévis-

(1) OLIVE, *op. cit.*, t. IV, p. 151.
(2) OLIVE, *op. cit.*, t. IV. Voir branche Quélus.

Digitized by Google

Léran (1). De ce mariage naquit Antoinette-Louise qui épousa, en 1804, le comte de La Ferté-Meung.

Eustache avait un frère, Philippe, qui fut archevêque d'Auch, et trois fils, dont deux furent archevêques d'Arles, d'abord l'aîné, Philippe, puis le troisième Eustache, Philippe, puis le troisième Eustache. Philippe fut cardinal de 1473 à 1475. Au Sacré-Collège il rencontra un fils des Rolin, Jean, évêque d'Autun de 1449 à 1483.

En entrant dans les ordres, Philippe fit abandon de son droit d'aînesse à Jean, son puîné. Comme sœur, ils avaient Charlotte, mariée le 14 février 1455, au chef de la maison de Lévis, Jean IV, seigneur de Mirepoix, dont elle fut la seconde femme. Parmi leurs enfants, on distingue :

1° Jean V, seigneur de Mirepoix, sénéchal de Carcassonne, lieutenant général en Languedoc, ambassadeur de France auprès du roi catholique en Espagne;

2° Philippe, évêque de Mirepoix, protecteur des arts dans le Languedoc.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

DON PAR LE ROI CHARLES VII, AU CHANCELIER ROLIN, DES TERRES DE MARTIGNY-LE-COMTE ET DE LA BARONNIE DE LUGNY, POUR ASSURER LE PAIEMENT DE DEUX MILLE LIVRES D'UNE RENTE ANNUELLE ET PERPÉTUELLE ACCORDÉE AUDIT CHANCELIER EN RÉCOMPENSE DE SES SERVICES POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX.

AMBOISE, 6 JUILLET 1435.

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme nous avons esté et soions deuement informez et vraiement acertenez du bon et entier vouloir que Nicolas ROLIN, chevalier, sei-

(1) OLIVE, *op. cit.*, t. IV, branches Lugny et Gaudiés.

Digitized by Google

gneur d'Authumes, chancelier de nostre cousin le duc de Bourgoingne, a despuis eu à la paix de nostre roiaume, et des grans cures, travaulx et diligences qu'il a eues et prinses pour le faict de ladicte paix, à fin et en espérance qu'il y doyt continuer et persévérer et soy y emploier de bien en mieux, et mesmement à la reconciliation et réunion de nostre dict cousin de Bourgoingne envers nous, nous lui avons faict offrir et donner pour lui et les siens à tous jours, en récompensation de ce que dict est, deux mille livres tournois de rente annuelle et perpétuelle, sçavoir faisons que nous, désirans de tout nostre cuer la paix de nostre dict roiaume et, par espécial, la réconciliation et réunion de nostre dict cousin de Bourgoingne envers nous, et afin que ledict Nicolas ROLIN ait mieulx cause de soy y tous jours emploier, comme il a faict jusques à présent, confians à plain des grans sens, leiauté et preudomie de nos très chiers et amez Charles, duc de Bourbonnois, Arthur, comte de Richemont, nostre connestable, Loys, comte de Vendosmes, nostre gran maistre d'ostel, et de nos amez et féaulx Regnault, arcevesque de Reims, nostre chancellier, Christofle de Harecourt, nostre cousin, Gillebert, seigneur de Lafayette, nostre mareschal, Maistre Adam de Cambray, premier président de nostre parlement, et Maistre Jehan Tudert, doyen de Paris, nostre conseiller et maistre des requestes de nostre ostel, iceulx avons commis, ordonnez et députez, commectons, ordonnons et députons, par ces présentes, noz procureurs généraulx et certains messagiers spéciaulx, de, pour et au nom de nous, offrir, accorder et consentir audict Nicolas ROLIN lesdictes deux mille livres tournois de rente perpétuelle et, pour icelle rente, les chastels, villes, villaiges, terres et seigneuries de Martigny-le-Conte, assiz au conté de Charollois, appartenans aux hoirs de Jean Odart de Chasseron, chevalier, et les chasteaulx, villes, villaiges, terres et seigneuries de La Perrière, Lugny, Le Plessis, Braigny, et toutes les autres terres et seigneuries que tiennent, ès duchié et conté de Bourgoingne et de Charollois, les seigneurs et

Digitized by Google

dame de Cousan, et aussi les chasteaulx, villes, villaiges, terres, chastellenies et seigneuries de Gyé-sur-Seine appartenans à Charles de Rouhan, seigneur de Guéméné; et toutes lesquelles terres et seigneuries pèvent valoir, par estimation commune, les dictes deux mille livres tournois de rente par an ou environ;

Auxquels noz procureurs dessus nommez, aux huict, sept, six, cinq, quatre, trois ou deux d'iceulx, avons donné et donnons plain povoir, auctorité et mandement espécial de, audict Nicolas ROLIN, offrir, accorder, consentir et promectre, de par nous, lesdicts chasteaulx, villes, villaiges et seigneuries dessus déclarez, à les avoir et tenir à tous jours par icelui Nicolas ROLIN, ses hoirs et aians cause, francs, quictes et deschargiez de toutes charges et servitudes quelconques, excepté des charges anciennes et foncières, pour et au lieu des dictes deux mille livres de rente, de lui en bailler leurs lectres, en la plus simple forme que faire se pourra, contenans promesse de par nous et eulx faisans fors de nous :

De, à Nicolas ROLIN, pour lui, ses hoirs, aians cause, à tous jours faire cèder et transporter les dessus dictz chasteaulx, villes, villaiges, chastellenies et seigneuries dessus dictes par les héritiers dudict feu Messire Odart de Chasseron, les seigneur et dame de Cousan, et Charles de Rouhan, chacun pour ce qui lui appartient, soit à titre et par manière de vendition ou autrement, par voye seure, ainsi qu'il plaira mieulx audict Nicolas ROLIN de ce faire, eulx obliger et soubmectre au nom de nous, et selon qu'ilz verront estre à faire pour plus gran seureté desdictz transport ou prouffict d'icelui Nicolas ROLIN et de ses dicts hoirs; lesquelles lectres ainsi par eulx baillées confirmerons, certiffierons et approuverons par les nostres;

Et généralement de faire par les dessus dicts nos procureurs et messaigiers, les huict, sept, six, cinq, quatre, trois ou deux d'iceulx, tout autant que faire pourrions en nostre personne, jasoit ce que la chose requist mandement plus spécial.

Digitized by Google

Promectons, en parole de roy et soubz l'obligation de touz nos biens, de avoir et tenir ferme, estable et agréable tout ce que par les dessus ditz, les huict, sept, six, cinq, quatre, trois ou deux d'iceulx sera faict et besoingné en ceste partie. Et dès maintenant promectons de bonne foy et en parole de roy, de par les héritiers dudict feu Odart de Chasseron, les seigneur et dame de Cousan, et Charles de Rouhan, faire passer audict Nicolas ROLIN, à son prouffict et de ses dicts hoirs, les lectres de transport desdicts chasteaulx, villes, villaiges, terres et seigneuries dessus déclairez soit à titre de vendition ou autrement, ainsi que avisé sera pour plus grand seureté d'icelui Nicolas ROLIN et de ses ditz hoirs; et les ditz héritiers, seigneur et dame de Cousan et Charles de Rouhan, récompenser raisonnablement des ditz chasteaulx, terres et seigneuries d'autant de rente ou en argent ou autrement, tant qu'ilz devront en estre contenz, si tellement que les ditz chasteaulx, villes, villaiges, terres et seigneuries dessus déclairez demeureront seulement, perpétuellement et à tous jours audict Nicolas ROLIN et à ses ditz hoirs et successeurs, sans que jamais leur y soit mis ou donné quelque empeschement.

Et dès maintenant, de nostre puissance et auctorité royale, pour le bien de la dicte paix et réunion, voulons et ordonnons que ainsi soit faict. Et les choses dessus dictes et chascune d'icelles faire et accomplir obligeons nous, nos hoirs, nos biens et ceulx de nos dicts hoirs quelxconques; renonçons à toutes exceptions, obligations et autres choses quelxconques que pourrions faire, dire ou alléguer au contraire, et, en espécial, au droit disant que *général renonciation ne vault se l'espécial ne précède.*

En tesmoing de ce, nous avons faict mectre nostre scel à ces présentes. Donné à Amboise, le sixiesme jour de juillet, l'an de grâce mil cccc trente cinq et de nostre règne le treiziesme.

Sur le replis. Par le Roy, en son Conseil, *signé* ALAIN.

Digitized by Google

II

1435. *6 octobre.* — LETTRES DU DUC DE BOURGOGNE PHILIPPE LE BON, AUTORISANT LE CHANCELIER NICOLAS ROLIN A PRENDRE POSSESSION DE LA BARONNIE DE LUGNY, PROVENANT D'EUSTACHE DE LÉVIS ET DE SA FEMME, LA DAME DE COUSAN.

Philippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, palatin de Haynau, de Hollande, de Zélande, de Namur, marquis du Saint Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines, aiant le bail, gouvernement et administration de nostre très chier et très amé filz le comte de Charrolois, seigneur de Chastelbenm, et de ses terres et seigneuries, à tous ceulx qui ces présentes lectres verront, salut. Sçavoir faisons nous avoir receu humble supplication de nostre très chier et féal chevalier et chancelier Nicolas ROLIN, seigneur d'Authumes, contenant que, comme il ait acquis de nouvel ou soit en traicté de briefment acquérir, par certains moyens, des seigneur et dame de Cousan et d'autres, les chasteaulx, villes, villaiges, terres, chastellenies et seigneuries du Plessis, Lugny et de Braigny, toutes fois obstant que lesdictz chasteaulx, villes, villaiges, terres et seigneuries sont et meuvent de nostre fief au nom dessus dict, c'est assçavoir : les dictz chasteaulx du Plessis et de Lugny, de nostre dict fief, à cause de la comté de Charrolois, et le dict Braigny, à cause de nostre duché de Bourgoingne ou autrement, que sont fiefz de dangier (1), ledict suppliant n'en osoit prendre ou appréhender possession, sans avoir sur ce nostre congié et licence, si comme il est dict; desquelz il nous a très humblement supplié.

(1) Confisqués, sous séquestre. Voir dans le glossaire de Ducange, le mot *dangerium*, n° 5.

Digitized by Google

Pour ce est-il, nous, ces choses considérées, inclinant à la dicte supplication, au dict Messire Nicolas ROLIN, nostre chancellier, avons, au nom dessus dict, octroié et consenti, octroions, consentons et, de nostre grâce espéciale, par ces présentes, en tant qu'il nous touche et peut toucher, donnons congié et licence que des ditz chasteaulz, villes, villaiges, terres et seigneuries du Plessis, de Lugny et de Braigny, il puisse, se desjà acquises les a, ou tant est que acquises les aura, prendre et appréhender la vraye, réelle et corporelle possession et saisine, pour en jouir pour lui et les siens d'ores en avant, comme de sa propre chose, sauf nostre droit [et celui d'autrui]..... (1), ores que les ditz seigneur et dame de Cousan ne soient ou demeurent nos hommes d'autre fief ou chose... (2).

Si donnons en mandement à nos bailliz de Dijon, Chalon, au bailli de Charollois... (3) et autres justiciers et officiers présens et à venir que ce pourra regarder, leurs lieutenans, et à chascun que, de nostre présente grâce, congié, licence et consentement facent, souffrent et laissent ledict Messire Nicolas ROLIN plainement et paisiblement joyr et user, sans lui faire ou donner ou souffrir ou temps à venir quelque arrest, destourbier ou empeschement. Car ainsi le voulons [estre faict] (4).

En tesmoing de ce, avons faict mectre nostre scel à ces présentes. Donné en nostre ville de... (5), le sixiesme jour d'octobre, l'an de grâce mil [cccc] trente cinq.

Sur le repli. Par Monseigneur le duc, *signé* BOUESSEAU.

---

(1) Mots effacés.
(2) Mots effacés.
(3) Mots effacés.
(4) Mots effacés.
(5) Mots effacés.

Digitized by Google

III

LETTRES DE CHARLES VII :

1° ANNULANT LES HYPOTHÈQUES MISES SUR LA BARONNIE DE LUGNY ET QUI NUISAIENT A LA PERCEPTION DES DEUX MILLE LIVRES DE RENTE OCTROYÉES PAR LE ROI AU CHANCELIER NICOLAS ROLIN.

2° DONNANT AU DIT CHANCELIER LA DITE BARONNIE.

CHINON, 2 FÉVRIER 1435 [1436] (1).

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Nostre très chier et bien amé Nicolas RAOULIN (*sic*), chevalier, seigneur d'Authumes, chancelier de nostre très chier et très amé frère et cousin le duc de Bourgoingne, nous a fait remonstrer que, par le don et transport que faict lui avons des chasteaulx, villes, terres et appartenances de La Perrière, Lugny, Le Plessis, Braigny, et autres terres et seigneuries, que tiennent, ès duchié et comté de Bourgoingne et de Charrolois, les seigneur et dame de Cousan, nous lui avons promis, entre autres choses, que nous lui deschargerions les dictes villes, terres, chasteaulx et seigneuries à nos propres coutz et despens, de toutes debtes, charges, obligations, et ypothèques quelxconques, comme ces choses il dit estre plus à plain contenues en nos lectres de transport sur ce faictes; et il soit ainsi que le dict RAOULIN ait entendu que les hoirs et exécuteurs de feu Jehan de Pastre, jadiz lombard, et aussi la vefve et les héritiers de feu

(1) La première des pièces justificatives remonte à juillet 1435, la troisième à février de la même année. Elles ont été datées suivant le système de la chancellerie royale, qui faisait commencer l'année à Pâques. Pour faire concorder la date de la troisième pièce avec le style, d'aprs lequel l'année part du premier janvier, nous avons mis 1436 entre crochets.

Digitized by Google

Thomas de Nuilly, et autres, demourans à Paris et autre part et tenans parti contraire à nous, ont sur les ditz chasteaulx, terres et seigneuries, plusieurs ypothèques et obligations, dont leur sont deuz grans arréraiges, en nous requérant;

Actendu que les ditz héritiers et exécuteurs du dict feu de Nuilly et autres, auxquels appartiennent les ditz ypothèques et arréraiges, tiennent parti contraire à nous, comme dit est, et que, pour ce, il nous loist (1) disposer de leurs biens et chevances à nostre bon plaisir;

Que nous lui vueillons donner les dictes debtes, ypothèques et obligations et tous les prouffiz d'icelles que peuvent avoir les dictz exécuteurs, vefve, héritiers, et autres dessus ditz sur iceulx chasteaulx, terres et seigneuries, avec les arréraiges qui leur en sont deuz, comme à nous acquis et confisquez à la cause dessus dicte et autrement, en quelque manière que ce soit;

Pourquoy nous, les choses dessus dictes considérées, et que nous congnoissons estre tenu au dict RAOULIN de lui nectier (2) et deschargier les dictes terres, chasteaulx et seigneuries de toutes charges, ypothèques et obligations, comme dict il est, à iceluy, de nostre certaine science, plaine puissance et auctorité royale, avons donné et octroyé, donnons et octroyons, au cas dessus dict, par ces présentes, tous les droits, actions, obligations et ypothèques avec les arréraiges de tout le temps passé, qui auxditz héritiers et exécuteurs dudict feu Jehan de Pastre, aussi à la dicte vefve et aux héritiers de feu Thomas de Nuilly et à autres quelxconques, tant demourans à Paris comme ailleurs, tenans parti contraire à nous, pevent compéter et appartenir, en deschargeant, quant à ce, les dictes villes, chas-

(1) *Loist*, il est loisible. Voir, dans le dictionnaire de Littré, l'étymologie du mot LOISIR.

(2) *Nectier*, nettoyer. Voir, dans le même dictionnaire, l'étymologie du mot NETTOYER.

Digitized by Google

teaulx, terres et appartenances dessus dictes de toutes les dictes ypothèques et obligations dessus dictes.

Si donnons en mandement à tous noz justiciers et officiers quelxconques et à chascun d'eulx, si comme à lui appartiendra, que de nostre présent don et octroy facent, souffrent et laissent ledict RAOULIN joyr et user plainement et paisiblement, sans lui mectre ou donner ou souffrir estre mis ou donné aucun arrest, destourbier ou empeschement au contraire, non obstant quelxconques ordonnances, mandemens ou deffenses et lectres subreptrices impétrées ou à impétrer à ce contraires. En tesmoing de ce, nous avons faict mectre nostre scel à ces présentes. Donné à Chinon, le second jour de février, l'an de grâce mil cccc trente et cinq de nostre règne le quatorzièsme.

Sur le repli. Pour le roi, en son conseil, auquel Messeigneurs le duc de Bourbon et Charles d'Anjou, l'arcevesque de Vienne et l'évesque de Maguelonne, Christoffe de Haricourt, le sire de Trèves, Messire Bertrand de Bauvau, et plusieurs autres estoient. — BUDE.

IV

CONTRAT DE MARIAGE DE GUILLAUME ROLIN, SEIGNEUR DE BEAUCHAMPS, ET DE MARIE DE LÉVIS, FILLE D'EUSTACHE DE LÉVIS ET D'ALIX DE DAMAS-COUSAN.

1441, 29 MARS (1442).

Au nom de Nostre Seigneur. Amen.

L'an de l'Incarnation d'icellui courant mil quatre cens quarante et ung (1), le vint neufiesme jour du mois de mars, avant Pasques, nous, Nicolas ROLIN, chevalier, seigneur

(1) 1442, à cause de l'année précédente qui avait commencé à Pâques.

Digitized by Google

d'Authumes, chancellier de Monseigneur le Duc de Bourgoingne, d'une part, et Hustasse de Lévis, escuier, seigneur de Villeneuve et de Cousan, d'autre part, sçavoir faisons à tous ceulx qui ces présentes lectres verront et orront que nous, de nos certaine science et bonne volonté, sans force ni contraincte, faisons, traictons et accordons entre nous, ensemble les alliances et traictiez de mariaige de nos enffanz en la manière qui s'ensuit :

C'est assavoir que je, ledict Nicolas ROLIN promectz faire et procurer par effect que Guillaume ROLIN, escuier, mon filz, prendra en femme et léale espouse damoiselle MARIE, ainsnée fille dudict seigneur de Cousan et de damoiselle Alix de Cousan, mère de ladicte Marie, si Dieu, saincte Eglise et la loy de Rome s'y accordent.

Semblablement, je, ledict Hustasse, promectz faire et procurer par effect que ladicte damoiselle MARIE, mon aisnée fille, prendra à mari et léal espoux ledict Guillaume ROLIN.

Et n'avons faict et ne ferons chouse pour quoy ledict mariaige soit retardé ou empesché, mais le ferons accomplir le plus brief que nous ferons.

Pour contemplation dudict mariaige et pour constitution de dot de la dicte damoiselle MARIE, je, ledict seigneur de Villeneuve et de Cousan, tant en mon nom, comme moy faisant fort et prenant en main pour la dicte damoiselle Alix, ma femme, mère de la dicte damoiselle Marie, ma fille, et laquelle damoiselle Alix je prometz faire ratifier... (1) et procurer par effect qu'elle consentira, aggréera et ratifiera tout ce présent traictié.

En faisant les fiançailles desditz mariez advenir, je donne et constitue à la dicte damoiselle MARIE, pour tous droiz et successions paternelz et maternelz, la terre et seigneurie de Braigny, assise au duchié de Bourgoingne, auprès Verdun-sur-Soonne, ensemble ses appartenances quelxconques, et tout le droit, propriété et seigneurie... (2) qui pour-

(1) et (2) Mots effacés.

Digitized by Google

roit compéter et appartenir à moy ledict Hustasse et à ma dicte femme et à chascun de nous en ladicte terre de Braigny et ses appartenances et tant en hommes, femmes, justice haulte, moyenne et basse, fiefz, arrières fiefz (1), rentes, cens, costumes, gélines, courvées, main-mortes, comme en toutes autres choses quelles qu'elles soient, appartenans à ladicte terre de Braigny, sans y rien retenir ou réserver

De laquelle terre et seigneurie de Braigny, que tient et possède de présent ledict seigneur d'Authumes, par vertu de certain don à lui faict, entre autres choses, d'icelle terre par le Roy, nostre sire, il ne sera de soy départi, s'il ne luy plaist, jusques au temps et par la forme et manière qui est contenue en certaines autres lectres par luy passées au prouffit des ditz seigneur et dame de Cousan de la date du jour d'huy, et aussi lors en baillant et délaissant icelle terre au prouffit de la dicte damoiselle et de ses hoirs, ainsi qu'il est contenu ès dictes autres lectres.

Je, ledict seigneur de Cousan, et ladicte Alix, ma femme, de mon auctorité, sommes tenus de en faire nouvel transport à ladicte damoiselle MARIE, nostre fille, pour elle et ses hoirs et pour son dict dot de mariaige. Et ladicte nostre fille et son dict mary seront tenuz de l'accepter pour tous droiz paternelz et maternelz, et ainsi seront tenuz.

Et dès maintenant, je, ledict seigneur de Cousan, prometz, au nom que dessus, de conduire, garantir et apaiser ladicte terre de Braigny à ladicte damoiselle Marie et à ses hoirs, envers et contre tous, franche et quicte et déchargée de toutes charges, obligations et ypothèques quelxconques, excepté des charges anciennes et foncières et aussi du droit compétant au dict seigneur d'Authumes par obligation, achat, décret, adjudication et autrement, se point en y a;

Et, avec ce, serai tenu, je, le dict seigneur de Cousan, de bailler et délivrer à icelle damoiselle MARIE, ma fille, et

(1) Mots effacés.

Digitized by Google

audict GUILLAUME, son mary advenir, toutes lectres, titres terriens, rentiers et autres enseignemens quelxconques estans en ma possession, qui peuvent servir à ladicte terre et pour recouvrer les droitz et appartenances d'icelle.

Item est traictié et accordé entre nous, lesdictes parties, que, moyennant les choses dessus dictes, ladicte damoiselle, de l'auctorité dudict GUILLAUME, son mary advenir, et consentement après ledict mariaige estre solennizé et aussi par avant, se requist en est, fera, touchera et passera quictance bonne et valable des biens et successions de nous, lesditz seigneur et dame de Cousan, ses père et mère, et sera et demeurera contente d'iceulx, moyennant son dot et mariaige.

Ou cas toute fois qu'il y auroit enffans malles, naturelz et légitimes de moy, ledict Hustasse, et de ma dicte femme, survivans après nous, et ou cas que, je, ledict seigneur de Cousan, et ma dicte femme, yrions de vie à trespassement sans laisser enffans malles de noz corps, ladicte damoiselle MARIE, en ce cas, succèdera, et retiendra ou pourra retenir en partage les biens et successions de moy, son dict père, et de sa dicte mère, et de chascun de nous, avec nos autres enffans, rapportant ladicte terre de Braigny à elle donnée pour son dict dot et mariaige, réservé aussi et retenu par exprez à la dicte damoiselle Marie toutes loyales eschoites (1).

Item est semblablement traictié entre nous, les ditz seigneurs d'Authumes et de Cousan, que, pour faveur et contemplation du dict mariage, je, ledict seigneur d'Authumes, faiz bon le dict GUILLAUME mon filz et lui donne, pour en jouyr après mon décès, deux mille livres tournois de rente, ensemble une forteresse ou place ès pays de Bourgoingne, telle qu'il plaira à moy, en héritaige perpétuel, pour luy et les enffans qui seront nez et procréez du mariaige. Desquelles deux mille livres tournois de rente, et

(1) Succession. Voir le glossaire de Ducange au mot *Escaeta.*

Digitized by Google

forteresses, maisons, rentes et héritaiges qui seront baillez pour assiette pour icelles deux mille livres tournois de rente, ledict GUILLAUME ROLIN et ses ditz enffans joyront et les auront et tiendront incontinent après le trespas de moy, ledict seigneur d'Authumes, comme dict est, et non plus tost, se ne me plaist les leur bailler et délivrer plus tost. Auquel cas que plus tost seroient baillées et délivrées, icelui Guillaume, rapportant ce que baillé lui aura esté pour icelles deux mille livres de rente, pourra retourner et sera receu à la succession de moy, le dict seigneur d'Authumes, son père, avec mes autres enffans; et se baillées ne lui avoient pas esté avant le trespas de moy, ledict seigneur d'Authumes, il sera au choix et élection dudict Guillaume de soi tenir, se lui plaist, aux dictes deux mille livres de rente ou de soy porter mon héritier avec mes autres enffans.

Item est traictié et accordé entre nous, les dictz seigneurs d'Authumes et de Cousan, que, ou cas [de] douhaire aura lieu, c'est à sçavoir que ledict Guillaume iroit de vie à trespas avant la dicte damoiselle Marie, sa femme advenir après la consommation dudict mariaige, icelle damoiselle douhéra (1) et aura son douhaire sur les biens dudict Guillaume, son mari, selon la générale coustume du duchié de Bourgoingne, le dict cas advenant après le trespas dudict seigneur d'Authumes. Mais s'il arrivoit que ledict GUILLAUME allast de vie à trespas après la consommation dudict mariaige, survivans, moy, ledict seigneur d'Authumes, son père, et la dicte damoiselle MARIE, sa femme, en ce cas, icelle damoiselle sera douhérée, et la douhèrai, je, ledict seigneur d'Authumes, d'une place et forteresse, ensemble de trois cens livres de rente à [prendre] ès terres et seigneuries de moi, ledict seigneur d'Authumes, au plus près de la dicte terre de Braigny que convenablement faire se

(1) *Douhèra*, sera en état d'avoir un douaire.

Digitized by Google

pourra de sa (1) la Soone et du royaume de France, dont icelle damoiselle joyra comme de douhaire, durant le cours de sa vie seulement.

Item est traictié et expressement accordé entre nous, lesdicts parties, que lesdictz Guillaume et Marie, mariés advenir, seront et demeureront communs en meubles et acquestz.

Et en tout et partout se fera ce présent traictié de mariaige selon les générales coustumes du duchié de Bourgoingne, sauves et réservées les choses dessus dictes.

Item, je, ledict seigneur d'Authumes, feray et je paieray les fraiz et despens des nopces du pays de Bourgoingne, vestiray ladicte damoiselle Marie à mon plaisir, et aussy la ferai enjoualer (2) par ledict Guillaume à son plaisir. Et se feront les nopces dedans la my aoust prochain venant.

Toutes lesquelles choses dessus dictes, [entre] nous, lesditz seigneurs d'Authumes et de Cousan, se sont passées, consenties, accordées, ainsi et par la manière que dessus sont escriptes.

Promectons par nos sermens, nous, et chascun de nous en droit soy, pour ce donnez aux saints euvangiles de Dieu, soubz l'expresse ypothèque et obligation de tous et singuliers noz biens, meubles et immeubles, des biens de hoirs présens et advenir quelxconques.

Lesquels, quant à ce et pour ceste cause, nous avons soumis, obligez, ypothéquez, soumectons, obligeons, ypothécons à la cour et jurisdiction de Monseigneur le duc de Bourgoingne et de sa chancellerie, et à toutes autres cours tant ecclésiastiques comme séculières, par lesquelles nous voulons estre contraingz, compellez et exécutez, comme de propre chouse dehuement adjugée, par les prinses, saisines, ventes, délivrances et aliénations de tous et singuliers nos dictz biens ;

---

(1) En de çà de la Saône.
(2) Fournir les joyaux nuptiaux.

Digitized by Google

Toutes les choses dessus dictes et chascune avoir et tenir perpétuelment fermes, estables, valables, agréables, les garder, observer, tenir, entretenir, accomplir inviolablement, l'ung à l'autre, et l'autre à l'autre, tant par la forme et manière que cy dessus sont escriptes et diverses, les entériner ung chascun de son costé, de bonne foy, sans corrompre à l'avenir ou souffrir venir à l'encontre ce jugement au dehors... (1) directement ou par oblique, sur peine de respondre et restituer tous coustz, intéretz, missions et despens, que l'une de nous dictes parties pourrons avoir encourir ou soutenir pour le deffaut ou coulpe de l'autre. Et avons renoncé et renonçons à toutes et singulières exceptions, déceptions, barres, cautèles, subterfuges, cavillations et autres choses quelxconques qui, tant de droit, de faict comme de coustume, contre la teneur de ces présentes lectres pourroient estre dictes, faictes, proposées, objectées ou alléguées, et mesmement au droit disant : *générale renonciation ne vaut si l'espéciale ne précède.*

En tesmoing desquelles choses, nous avons requis et obtenu le scel de la cour de Monseigneur le duc de Bourgoingne et de sa chancellerie estre mis à ces présentes lectres, faictes, passées et données en la ville et cité de Chalon-sur-la-Soonne, en la présence de Jehan Le Baul Gergey, notaire public juré de ladicte court et coadjuteur du tabellion de Chalon pour mon dict seigneur le duc, de nobles et puissans seigneurs Messire Pierre, seigneur de Dyo (2), de Messire Anthoine de Dyo, seigneur de Saint-Burry, chevalier, religieuse personne frère Jean de Dyo, prieur de Mont-Verdun, Maistre Estienne Armenier, président de Bourgoingne, noble Jehan Mairet, escuier, seigneur de Chasteau, Maistre Guichard de Maze, seigneur de Grizieu, Messire Jehan de Beaufort, seigneur de La Valette, Messire Jacques de Lugny, seigneur dudict lieu, Maistre Pierre

(1) Mots effacés.
(2) *Dyo*, canton de La Clayette, arrondissement de Charolles (Saône-et-Loire).

Digitized by Google

Brandin, conseiller de Monseigneur le duc de Bourgoingne, Maistre Thomas Bonesseau, secrétaire de Monseigneur le duc, Philibert de Damas, seigneur de La Bazole, Michel de Changy Estienne, seigneur de Montcony, Messire Loys de La Vernade, juge de Paraix, Aubert, seigneur de Chevalot, et autres tesmoings à ce spécialement appelez et requis l'an et jour dessus dictz.

Digitized by Google

SUR LE ROLE

DE

L'ÉMOTIVITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT

PAR M. JUPPONT

Les divergences et les remaniements incessants des méthodes d'enseignement prouvent que les buts de la scolarité ne sont atteints nulle part. Le problème est tellement complexe, nous connaissons si mal la formation des caractères et des intelligences (1), qu'il n'y a pas lieu d'être surpris des insuffisances de l'Ecole à tous les degrés et de la variété des solutions proposées.

Là, plus que partout ailleurs,

La critique est aisée et l'art est difficile.

Le savoir, nécessité humaine. — On répète souvent, après Pascal, le Moi est haïssable. En matière d'enseignement, il faut dire, avec Hobbes et Maudsley, sans le Moi, il n'y a pas de société. Il faut surtout ajouter : sans une bonne éducation *de chaque moi,* il n'y a pas de civilisation suffisante.

L'enseignement obligatoire est une nécessité humaine. Il doit être à la fois physiologique et psychologique, expérimental et théorique, pragmatique et social *pour tous.*

Ces vérités sont aussi vieilles que l'histoire. Les républiques grecques les ont connues. La Révolution française en était imprégnée.

(1) Malgré les travaux de Stuart Mill et, tout près de nous, Binet, Rignano, Paulhan, Mentré.

Digitized by Google

Le 5 brumaire an II, 5 novembre 1793, dans son remarquable rapport sur l'éducation, M. J. Chénier disait : « Le moyen le plus efficace (pour rendre le calme à la République), est d'organiser l'instruction, premier besoin de l'homme en société ; première dette de la société envers ses membres »; et par instruction, il entendait « cette constitution des mœurs, plus importante, j'ose le dire, que la constitution même des lois... ».

Les discours de Mirabeau, les rapports de Talleyrand-Périgord, de Condorcet, Romme, Lepeletier, Calès, Fourcroy, Lakanal, de notre secrétaire perpétuel Roger Martin, etc..., d'où sont sortis l'enseignement public et l'esprit français modernes, sont toujours à méditer.

Aujourd'hui, nous disons: l'instruction dirige l'évolution sociale dont « l'idéal serait une société toujours en marche et toujours en équilibre » (1). Son rôle est d'adapter l'individu à la vie collective. L'inverse est utopie.

L'ampleur du problème a été précisée par Condorcet, en ces termes (2) : « Offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, d'assurer leur bien-être, de connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs; assurer à chacun la faculté de perfectionner son industrie, de se rendre capable des fonctions sociales auxquelles il a le droit d'être appelé, de développer toute l'étendue des talents qu'il a reçus de la nature; et par là, établir entre les citoyens une égalité de fait et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi..... Cultiver, enfin, dans chaque génération, les facultés physiques, intellectuelles et morales et, par là, contribuer à ce perfectionnement général et graduel de l'espèce humaine, dernier but vers lequel toute institution sociale doit être dirigée... »

---

(1) Bergson. *Evolution créatrice*, p. 110. C'est le principe dynamique de Dalembert, transposé dans la vie sociale.

(2) Condorcet. *Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique* à l'Assemblée nationale, 20 21 avril 1792.

Digitized by Google

Et, comme la mise en valeur de l'individu libre est le principe fondamental de l'organisation projetée, Condorcet ajoutait : « Enfin, aucun pouvoir public ne doit avoir ni l'autorité, ni même le crédit d'empêcher le développement des vérités nouvelles, l'enseignement des théories contraires à sa politique particulière ou à ses intérêts momentanés. »

Il est difficile de mieux dire.

La psychogénèse. — Au jour de sa naissance, l'ignorance, l'inconscience, l'inexpérience de l'homme sont totales.

Son instruction commence avec ses premiers gestes.

Sa vitalité, son savoir, son intelligence dépendent de son physiologisme, du milieu dans lequel il a vécu, de l'importance des exercices effectués et des connaissances psychiques qu'il a intégrées.

Si vastes que soient les connaissances d'un homme, elles apparaissent de plus en plus incomplètes, au fur et à mesure qu'elles s'accroissent.

Il en résulte que pour être adéquat, l'enseignement doit :

Persuader l'élève qu'un abîme sépare les *réalités*, de ce que nous en savons et de ce que nous en disons; il implique l'humilité, le doute méthodique. C'est en cela que l'enseignement est *philosophique*, qu'il est *moral;*

Marquer l'approximation du savoir, susciter la curiosité cognitive et développer le désir de connaître l'Univers; c'est en cela que l'enseignement est *véridique* (1);

Grouper les connaissances, en vue du but à atteindre, au mieux et le plus vite possible; c'est en cela que l'enseignement est *pragmatique* (2).

---

(1) L'ordre naturel résulte de la *conservation de l'énergie.* Il est la base de la logique, du principe de causalité, de raison suffisante, etc..., dans lesquels le rôle de la durée est implicitement contenu.

(2) Commodité, simplicité, sont la copie des effets de la *moindre action* qui réalise l'évolution naturelle des formes dans le minimum de spatialité compatible avec les mouvements concomitants.

Digitized by Google

Les discussions sur les méthodes d'enseignement sont d'autant plus passionnées qu'elles sont plus intuitives et plus dépourvues d'objectivité. Les polémiques des congrégations enseignant les humanités, avec les Frères des Ecoles chrétiennes (1), « ces hommes obscurément utiles que l'orgueil monacal avait insolemment dénommés ignorantins » (2), en sont un exemple typique.

Pour éviter les stérilités de ce genre de controverses, nous demanderons nos idées directives aux principes expérimentaux de la psychogénèse (3).

Les acquisitions primordiales sont les *émotions*. Elles sont suscitées par la cénesthésie et la kinesthésie. Leurs résultantes intuitives sont les désirs, les besoins organiques. Elles se succèdent dans un ordre inéluctable, parmi les fluidités obscures de la *Durée émotive*, seule donnée *irréductible* et *immédiate*, acquise par la conscience qui a triomphé des pouvoirs de l'ambiance vitale.

Emotions, besoins, désirs provoquent la notion de *bon* physiologique, dont le prolongement psychologique est le *bien*.

Ces faits élémentaires situent l'émergence des instincts et du subconscient dans l'affectivité de l'être qui se connaît mais auquel ils laissent ignorer les aspects de l'Univers coexistant.

Les *percepts*, que les sens spécialisés versent à flot dans le physiologisme, sous la poussée de l'énergétisme universel, en s'associant aux émotions antérieures, suscitent la connaissance *médiate* des objets extérieurs.

L'intuition en dégage d'abord les formes et la *beauté*.

La connaissance claire, stade suprême des acquisitions

---

(1) Fondés en 1679 par J.-B. de la Salle, pour donner l'enseignement primaire gratuit.

(2) Barbé Marbois, *Rapport sur le concours ouvert par le décret de la Convention* du 10 pluviôse an II, *pour la composition d'ouvrages classiques*.

(3) Terme emprunté à J. Laumonier, *La Physiologie Générale*. Paris, 1897, p. 561.

Digitized by Google

conscientes, trouve ses éléments formatifs dans les percepts d'Etendue, d'où résulte le concept d'Espace géométrique, base des symbolismes scientifiques.

Les jugements que les percepts et les concepts permettent de porter sur l'Univers provoquent le développement de l'intelligence.

De ces réactions psychiques se dégage la notion de *vérité*, terme ultime de la connaissance, puisqu'elle tend vers l'adéquation du sujet avec les objets et les êtres qui l'environnent.

Le rôle de l'Emotivité. — C'est sur les flots mobiles et ininterrompus des émotions que s'impriment simultanément les percepts et les concepts, les idées du réel et le fictif, le subjectif et l'objectif, associés dans toutes les gnoses par l'unité de la conscience. D'où, l'origine des erreurs, des déséquilibres mentaux et des folies, suivant le degré de désharmonie entre le réel et le pensé.

Le tumulte des rencontres psychogénétiques varie avec chaque individu et avec ses états de réceptivité et d'activité.

Au fur et à mesure que les frémissements cognitifs s'apaisent, la conscience s'identifie avec les phénomènes, dans la mesure où ses acquisitions le lui permettent.

Par suite, la formation de la connaissance se déroule, à partir du subconscient vers le conscient; elle se répercute ensuite dans l'intelligence.

L'enseignement, dont le but est de favoriser l'adéquation de l'individu à l'ambiance, doit progresser du sentimental à l'intellectuel; il doit élever le savoir acquis, depuis l'émotion initiale associée aux percepts correspondants, jusqu'à l'abstrait méthodisé.

C'est pourquoi les concepts tout faits, les abstractions pures, les données aprioriques, jetées de l'extérieur dans la vie intérieure, y troublent la formation de la connaissance claire, propre à chacun de nous.

Leur effet est comparable à celui des poussières amorphes, introduites dans une solution saline en voie de

Digitized by Google

refroidissement, où elles gênent la cristallisation des espèces dissoutes et empêchent la manifestation des formes constitutives, un moment voilées par la suprématie de l'Energie du dissolvant.

Dans la marche à l'intellection des percepts (1), la vérité jaillit des profondeurs de notre être; elle monte vers les choses avec lesquelles elle désire s'harmoniser. Elle traduit ses apaisements par des gnoses adéquates.

Pour atteindre cet idéal, la conscience s'affranchit des lois de la Durée; elle projette *instantanément* nos concepts dans l'infini cosmique et nous emporte jusqu'à lui. C'est le résultat *merveilleux* des libertés intellectuelles et l'origine de l'infini *subjectif abstrait*, où tous les ordres de pensée : poésie, science, erreur, vérité se rejoignent, avec ou sans le secours de notre volition.

La conscience parcourt donc *à son gré* les routes ouvertes par la lumière physique, qui, dans sa marche immuable depuis des millions d'années, associe de la même manière l'existence des Mondes et des êtres vivants, en même temps qu'elle fixe, dans l'intimité de ceux-ci, les traces de ses rayons, traces d'où émergent les lueurs intellectuelles.

Les autres sens viennent le plus souvent corroborer les conclusions visuelles.

Energie et Intellectualité se rejoignent dans un mécanisme, au sein duquel la psycho-physiologie pénètre à peine.

Cette conjonction donne un sens concret aux visions de la métaphysique thomiste.

En raison même des pouvoirs de l'ambiance vitale, les manifestations de la Matière ouvrent à nos curiosités des perspectives illimitées sur la Nature, alors que les dogmes construisent les prisons dans lesquelles ils uniformisent l'émotivité de leurs adeptes et bornent les possibilités

---

(1) Ce point de vue ne permet pas d'admettre l'unité de l'intelligence. Ce rôle synthétique est celui de la conscience, dont l'intelligence est une faculté cultivable.

Digitized by Google

existentielles par des aprioris inexacts, gonflés de contradictions.

La Pédagogie. — L'Ecole n'a donc pas pour but l'enseignement des vérités, nous les ignorons; son rôle est de fournir à chaque élève les moyens d'*apprendre à apprendre* (1), suivant ses goûts, ses possibilités physiologiques, ses besoins sociaux.

Dans cette culture de la personnalité, le beau précède le vrai. L'émotion reste l'assise sûre de l'intellection qui lui succède. Le vrai est la splendeur du beau, contrairement aux dires de l'éclectisme stérile de Cousin, pour qui le beau était « la splendeur du vrai ».

Ce renversement des valeurs du véridique et de l'esthétique n'est pas une question de mots. Il éclaire l'essence de la vie consciente; il précise les bases de son mécanisme et permet de comprendre pourquoi des savants ont été de très grands artistes.

Leur science dominait la traduction de leur art. Cet ordre générique fait de l'intuition, de l'émotion, du sentiment, de l'esthétique les racines *naturelles* et le stade initial de tous les développements psychiques.

Il permet de voir que, dans les profondeurs des vibrations intimes où la vie puise son charme et ses douleurs, germent lentement ou jaillissent tout à coup, suivant les circonstances, les acquisitions véridiques, dont les agglomérats sont le savoir scientifique, fruit mystérieux de la vie, dont le plaisir est la fleur (2).

L'art, la morale sont les formes éphémères de la science, dont ils sont solidaires.

Il est pénible de constater que les programmes scolaires isolent ces trois degrés de la connaissance, pour en faire

---

(1) Formule chère au regretté Emile Müller, notre professeur de *Constructions civiles* à l'Ecole centrale, où il la mettait remarquablement en œuvre.

(2) Suivant la remarque d'Aristote, le plaisir est la fleur de l'acte.

Digitized by Google

des domaines distincts de l'activité humaine. Ils brisent l'unité de l'individu. Ils agissent comme l'arboriculteur qui voudrait à son gré développer les racines, les fleurs et les fruits de l'arbre aux dépens les uns des autres. Ils tentent une œuvre contre nature,

L'intuition a bien souvent présumé nos directives, dont la psychogénèse fournit la justification.

Lakanal savait que (1) « dans tous les genres, la formation de nos idées est la même, les objets seuls diffèrent... », et il ajoutait : « Nous avons depuis longtemps négligé les belles-lettres et quelques esprits, qui veulent passer pour profonds, regardent cette étude comme futile. S'ils avaient observé la marche de l'esprit humain, ils auraient vu toujours les belles-lettres s'élever comme l'aurore des sciences. Ce sont elles qui ouvrent l'esprit au jour de la raison et le cœur à l'impression du sentiment. Elles substituent la moralité à l'intérêt, elles polissent les peuples, elles exercent leur jugement, elles les rendent plus sensibles et en même temps plus dociles aux lois, plus capables des grandes vertus. Chez les peuples anciens qui ont marqué dans l'histoire, les lettres ont tenu lieu de toutes les sciences; ils n'avaient presque aucune vraie connaissance, mais ils étaient lettrés; ils avaient des poètes, des orateurs, des écrivains moraux, et ils ont été grands aux yeux de l'univers.

« L'illustre philosophe de Genève, voyant dans la corruption les peuples éclairés, conclut que les lettres les avaient corrompus; il aurait dû dire qu'ils l'avaient été non par les lettres, mais malgré les lettres... »

Art, Morale, Science. — Pour Lakanal, comme pour nous, les belles-lettres sont un moyen; elles ne peuvent pas être un but.

Le sentiment est un guide, il n'est pas une fin.

---

(1) Lakanal, *loc. cit.*

Digitized by Google

La religiosité est une étape sur la route du progrès; la science est son prolongement ultime.

C'est pour ne pas avoir discerné cette vérité que la philosophie est demeurée verbale et isolée de la science, pendant que celle-ci, en s'enfermant dans l'intellectualité, reniait ses origines et s'éloignait de la vie. Cette double erreur a dissimulé les liens étroits qui unissent la morale et la science.

Cependant, Bossuet écrivait, au sujet de l'éducation du Dauphin (1) : « Pour l'expérience des choses naturelles, nous avons fait faire devant le Prince les plus nécessaires et les plus belles. Il n'y a pas moins trouvé de profit que de divertissement. Mais, ce qui est plus considérable, il a découvert l'art de la Nature même, ou plutôt la Providence de Dieu, qui est tout à la fois si visible et si cachée ».

Cette phrase nous fait assister à la transfiguration des concepts, et nous révèle comment le croyant, par idéalisation de l'anthropomorphisme et de l'esthétisme, découvre la divinité, où la *Métaphysique scientifique* (2) discerne l'Energie. Non pas l'Energie aveugle dont les postulats de la mécanique font une dominatrice qui légifère, en automatismes réversibles, enfermés dans des cycles identiques, se répétant éternellement sur des orbes newtoniens, mais l'*Energie évolutive* (3) dont la loi de conservation implique les *pourquoi,* tandis que la loi de moindre action (4) définit les *comment,* qui se succèdent toujours différents de ceux qui les ont précédés, et dont les variations écrivent dans le réel le progrès ou la régression, suivant la valeur et la direction des potentiels disponibles.

A l'opposite de l'argumentation de Bossuet, un siècle

---

(1) Bossuet. *Politique tirée de l'Ecriture sainte,* p. 41.

(2) Voir ma lecture de 1920.

(3) Voir la *Métaphysique scientifique* en collaboration avec notre collègue, le Dr Dide (actuellement en cours d'impression, chez Alcan).

(4) Que nous avons appelée *moindre efficience* (Dide et Juppont).

Digitized by Google

plus tard, la science, par la voix de Condorcet, motivait l'enseignement de la physique dans les écoles secondaires, en postulant que : « des notions élémentaires de physique sont nécessaires, ne fût-ce que pour préserver des sorciers et des fabricateurs ou raconteurs de miracles... Ce moyen de détruire la superstition est un des plus simples et des plus efficaces... Ainsi, l'instruction est encore, sous ce point de vue, la sauvegarde la plus sûre des *mœurs* du peuple ».

Aux motifs de Bossuet et de Condorcet, on doit ajouter aujourd'hui une nouvelle tâche aux leçons de la Physique; celle de dissiper les illusions subjectives de la raison pure et du calcul, lorsqu'ils s'associent pour expliquer les phénomènes et en découvrir de nouveaux en dehors de l'expérience dont ils s'affranchissent.

La contradiction est intolérable pour quiconque n'est pas hypnotisé par la magie du verbe ou par les prestidigitations du calcul.

Plus subtilement que la rhétorique, les équations de tous les degrés, conduisent dans les champs du merveilleux où la poésie alimente sa soif d'idéal, sans souci de l'étreinte de Chronos, à laquelle rien de réel ne peut être soustrait.

Le projet de machine à explorer le temps de Langevin (1); les interprétations que Collignon donne aux cinématismes, dans la représentation desquels entre le symbole $\sqrt{-1}$ (2); la relativité qui identifie la mesure à son objet, qui solidarise l'espace et le temps, dans l'entité subjective « l'espace-temps », en tous points comparable à l'intrication femme-poisson qui procura la sirène à la poésie grecque; les conclusions d'Eddington (3) affirmant que des événements ont pu, ou pourront se produire « *ailleurs* » que dans le passé, le présent et le futur, sont autant de dangers sociaux.

En se plaçant sous l'égide de la science, en acceptant

---

(1) *Scientia*, 1911, t. II, p. 49.
(2) Collignon. *Traité de mécanique*, Paris, 1885, t. I, p. 500.
(3) Eddington. *Espace, Temps, Gravitation*, 1921, p. 61.

Digitized by Google

pour seule vérité l'expression du réel, la physique nie la valeur objective de ces symbolismes dits *imaginaires;* alors que les rationalistes purs, les croyants en l'apriori, tentent de trouver dans l'intellect les preuves de la possibilité de l'inconnu et du mystérieux, preuves que le sentimentalisme n'a pas pu découvrir et ne découvrira jamais dans l'obscurité de ses intuitions émotives.

L'erreur commune du dogme et du calcul est de s'extrapoler du réel énergétique, dont l'homme tout entier fait partie, son psychisme compris.

La traduction des enchaînements naturels ne peut être adéquate, que si elle associe dans leur concommitance, d'une part les successivités émotives qui expriment la vie de la conscience à l'aide de la Durée; et de l'autre, les représentations conçues qui traduisent la vie de l'Univers à l'aide de l'Etendue.

La parole de Bacon, « nous ne commandons à la Nature qu'en lui obéissant », demeure inéluctable. Lakanal exprimait donc beaucoup plus qu'une réalité lorsqu'il déclarait : « Le temps qu'on a appelé le grand maître de l'homme, le temps devenu si fécond en leçons plus terribles et mieux écoutées, devait être en quelque sorte le professeur unique et universel de la République. »

Le Temps (1) étant l'image conçue de la Durée émotive; la Durée étant la trame fluide et changeante sur laquelle s'écrit la connaissance; nous trouvons l'explication physique des intuitions du député de l'Ariège à la Convention; nous explicitons les nécessités physiologiques auxquelles les méthodes d'enseignement ne peuvent se soustraire sans perdre leur efficience.

Le parallélisme des vérités physiques et des règles morales comporte de nombreuses vérifications.

En recherchant la vérité, la science dissipe l'erreur et

(1) Suivant la signification précise que nous avons donnée aux réalités : Durée, Etendue, et à leurs représentations subjectives : Temps, Espace.

Digitized by Google

répudie le mensonge. L'Universalité de ses lois est synonyme de justice pour tous.

En combattant l'illusionisme et la crédulité, elle provoque la dignité.

En étalant l'infini de notre ignorance, elle dissipe le sentiment de vanité que suscitent les premières lueurs intellectuelles et permet de comprendre pourquoi l'orgueil est la plus dangereuse des illusions individuelles et collectives.

En comprenant que l'erreur contient toujours une part de vérité, elle impose la tolérance.

En explicitant les conditions du physiologisme sain, elle codifie la tempérance sous tous ses aspects, pour le bonheur de tous.

En constatant les conséquences de la solidarité, elle rejette l'avarice et l'envie, comme nuisibles.

En justifiant la valeur pratique du raisonnement calme et serein, elle condamne la colère.

En enseignant que le travail est la loi du Monde, elle sanctifie l'activité; elle l'élève bien au-dessus des extases de la béatitude, premiers correctifs efficaces de la brutalité des passions et de l'instinct.

Mais sa valeur inestimable est d'expliquer les phénomènes et les faits par des raisons naturelles, et de prendre l'observation, l'expérience et l'ordre universel pour guides.

Franklin, Fresnel, Ampère, Maxwell, Hertz, Curie ont définitivement détrôné Jupiter et concrété les gloires de Phébus — Apollon, dont le Christ avait renversé les autels. Cette conquête a été réalisée non par un nouvel acte de foi, mais par des percepts, c'est-à-dire par la Nature, minutieusement analysée et méthodisée.

La raison pure, l'intuition sont incapables d'intellecter *à priori* les splendeurs spectrales, dont les isotopes sont la dernière conséquence.

N'enseignons plus à nos enfants que la raison descend en eux, comme le Saint-Esprit, en langues de feu, sur les apôtres; c'est leur laisser croire que l'imagination peut dominer les faits; c'est les tromper sur les pouvoirs de leurs facultés.

Digitized by Google

Au contraire, répétons à satiété que l'observation attentive, le savoir méthodisé, le travail ordonné ouvrent seuls des routes sûres à l'intelligence et lui permettent de coordonner les émotivités.

L'art a la tâche surhumaine, peut-on dire, d'exprimer intuitivement des états d'âme sans le secours du langage qui, si rudimentaire qu'il soit, est de l'intelligence en acte. L'esthétique échappe à tout contrôle objectif.

La science ne peut prétendre à de pareils résultats, ses représentations sont médiates, conceptuelles, par conséquent indirectes et soumises à des vérifications rigoureuses.

Mais l'art ne tend à son but, que si ses représentations acheminent les sources innombrables du beau vers l'unicité de l'Univers et, par une sorte d'induction (1), s'harmonisent avec lui. C'est pourquoi la Physique peut remédier à l'absence de véridicité de l'art. L'observation et l'expérience idéalisées suivant les règles de la quantité, peuvent dégager la vérité unique parmi les multiples expressions du vrai momentané. Celles-ci revêtent des aspects si variés, qu'il est permis de comparer la vérité à une actrice géniale méconnaissable sous ses déguisements.

Nous avons classé ses aspects en quatre catégories assez semblables aux éléments d'un corps quaternaire. On ne peut isoler les corps simples constituants les uns des autres, sans détruire leur association plus ou moins stable; de même on ne peut considérer en soi une des catégories de la vérité, sans en troubler la complexité que notre faiblesse voudrait muer en simplicité évidente.

Pour nos instincts, la vérité physiologique est le *bon*.

Pour notre imagination, la vérité idéo-affective est le *beau*.

Pour notre sentimentalité, la vérité émotive est le *bien*.

Pour l'intelligence, la *vérité* objective est l'adéquation des faits et de la gnose par laquelle nous les traduisons.

---

(1) Aux sens : électrostatique, acoustique, etc., du mot.

Digitized by Google

L'énigme de la vérité unique est traduite par l'anthropomorphisme, qui stabilise dans les formes nuancées du corps humain les aspects élémentaires des multiples vrais soupçonnés. Il les confond; il n'en connaît que l'enveloppe mortelle qui les lui révèle et par laquelle il les représente, identifiant ainsi le symbole éternel à l'objet périssable.

Le problème est susceptible de synthèses clarifiantes.

Bon et bien animent de concert, l'affectivité, et suscitent l'*éthique*.

Beau et vrai s'associent dans la connaissance claire, et font l'objet de l'*esthétique intégrale* dont la science est le sommet.

Education physique. — L'éducation physique doit précéder l'instruction; c'est un principe sur lequel l'accord est général.

Mais l'équilibre ne doit pas être rompu en faveur de l'affectif et du physiologique, pas plus qu'au profit de l'art et de l'intelligence. La difficulté est de doser l'exercice des diverses facultés.

Le Rationnel. — Il n'est surtout pas permis de dire : « les idéaux sont des réalités » (1), sans accepter pour véridique la plus certaine des illusions. C'est commettre, en matières qualitatives, la faute des mathématiciens qui, comme les poètes de l'antropomorphisme, identifient les symboles au réel qu'ils traduisent.

Maîtresse de ses prémisses, la raison doit demander à la Nature les bases auxquelles elle confie la valeur de ses déductions relatives au réel. Hors de là, point de vérité; sans ce point de départ nécessaire elle demeure dans le conventionnel, dans le subjectif pur.

L'ordre des composantes de la devise républicaine, Liberté, Egalité, Fraternité, dont le haut degré de perfec-

(1) E. Durkheim. *Education et Sociologie*, Paris, Alcan, 1922. *Introduction de Fauconnet*, p. 13

Digitized by Google

tion politique traduit non seulement la vérité sociale actuelle, mais les principes valables pour l'avenir, est un exemple frappant de transfiguration des faits.

La liberté imaginative est absolue. C'est la « folle du logis ». Elle ne donne « aucune trace de sa qualité » (1). Pascal a stigmatisé « Cette maîtresse d'erreur et de fausseté, d'autant plus fourbe qu'elle ne l'est pas toujours. » Lorsqu'elle ne nous trompe pas, nous savons qu'elle a reçu le secours de l'intelligence demeurée en liaison étroite avec les événements.

Nul ne peut douter de notre liberté psychique; elle caractérise l'homme dont elle auréole le front. Mais ce point de départ doctrinal néglige les faits d'où il s'évade, avec autant d'assurance que l'immortelle intellection: « Je pense, donc je suis » néglige ses antécédents physiques et physiologiques : « J'ai désiré, donc j'ai vécu. J'ai senti, donc d'Univers existait. »

La philosophie cartésienne commence avec les mots « je pense ». La Terre tournait auparavant, elle continuera à tourner après.

Liberté absolue, pensée pure sont des entités métaphysiques; et par là même, aussi dangereuses que les postulats de la mécanique et les équations numériques, lorsqu'on les utilise sans réserves, à l'interprétation du Réel.

Comprimée, opprimée par l'arbitraire et l'injustice qui se faisaient tutélaires, la Liberté réalisée s'est placée au premier rang des vérités sociales.

Dans la théorie, dans la mathématique sociologiques c'est rigoureusement vrai. Sans la liberté de modifier l'ordre établi, pas d'évolution. Sa disparition entraînerait la stagnation, la mort par atrophie.

Dans la réalité, dans l'expression des complexités de la vie humaine, la liberté continue des prolégomènes qu'elle ne peut pas renier sans tomber dans l'erreur.

L'énoncé, Fraternité, Egalité, Liberté est plus véridique;

(1) Kant.

Digitized by Google

il respecte l'ordre dans lequel ces entités relationnelles naissent et se développent dans le milieu social.

Si ce redressement avait pu être fait en 1789, les troubles mondiaux actuels seraient moins grands. Il aurait évité bien des utopies, en augmentant *automatiquement* la véridicité des thèses proposées, comme le verbalisme de l'arithmétique rectifie et accélère les comptages d'objets marchands.

La Fraternité et la bonté sont des synonymes sentimentaux qui prolongent l'acte nécessaire et bon par excellence, la maternité, sans laquelle la Société n'existerait pas.

La Charité, la Foi, la Force ne sont plus des vertus.

La Solidarité, l'Esprit critique, la Fraternité les remplaceront.

Le partage des joies de la famille, premier degré cohérent de l'armature sociale, conduit objectivement à la notion d'égalité devant les besoins et les satisfactions de la vie; elle mène au bien relatif, réglé par les possibilités existentielles. De ce partage, naissent les notions d'équité, de justice, que l'imagination extrapole ensuite avec Montesquieu, à la patrie et à l'humanité, en disant : « Si je savais quelque chose qui fût utile à ma famille et qui ne le fût pas à ma patrie, je chercherais à l'oublier. Si je savais quelque chose utile à ma patrie, et qui fût préjudiciable à l'Europe et au genre humain, je le regarderais comme un crime. »

Il y a, outre-Rhin et dans beaucoup d'autres contrées, des cœurs au fond desquels cette liberté altruiste n'a pas encore pénétré, parce que, dans sa formation actuelle, elle est précédée par la liberté égoïste qui est le corollaire et non le *théorème*.

Le « Deutschland über alles » est une erreur sociale.

Pourquoi commet-on cette faute, partout et si souvent ?

La conscience est un miroir qui, comme le cristallin de l'œil, inverse les images. Les impressions reçues de l'extérieur sont symétrisées dans l'organisme qui en prend connaissance. Et, il semble que ce soit en vertu de la loi

Digitized by Google

mécanique de la réaction égale et de *sens contraire* à l'action.

Si la conscience contemple l'aspect des choses en elle-même, si elle s'isole dans le Moi, comme disent les philosophes, elle ne connaît que l'inversion illusionnante dont les phénomènes optiques offrent tant d'exemples; elle suit ses mirages subjectifs; elle en fait sa loi.

Si, au contraire, la conscience part de l'aspect cognitif pour suivre les liens physiques qui rattachent les images à l'extériorité qui les fait naître, elle voit les choses sous leur aspect véridique. Elle les analyse, les redresse, comme le fait automatiquement la vision oculaire de l'adulte.

La complexité est la règle. La simplicité est toujours utopique. Le tout est étroitement lié à ses parties.

Il y a, par suite, affinité organique entre le savant et l'artiste, lorsque l'un et l'autre demandent au Grand Pan, les envols capables de communier avec lui dans le physisme des choses.

Les manieurs de formes vides, les combinateurs d'abstraction dont Kant et son école sont les types, combien redoutables, se placent dans la situation des chirurgiens qui ne s'apercevraient pas que les résections de leur scalpel entraînent la mort des organes qu'il isole les uns des autres. Mais le scalpel est moins dangereux que les dissections catégoriques de la raison pure. Le bistouri atteint exclusivement les organes physiologiques de quelques individus; les impératifs kantiens, en stérilisant le psychisme collectif, entravent l'évolution humaine. Ils attentent aux mutations normales de la vie.

Ces coutumes sélectives sont si répandues, que nos bons amis du Gay-Savoir, en célébrant le sixième centenaire de l'Assemblée des Troubadours, ont douté que les âmes « surtout celles des savants puissent sourire ».

L'atavisme oppose le facies inconnu de la Science, au charme de la poésie, aux séductions des arts dont les formes perçues nous enchantent.

Le coup que Pascal a porté à la raison pure n'est pas

Digitized by Google

encore devenu mortel. Pourtant, nous savons tous par expérience, que le cœur a des raisons que la raison ne connaît pas.

Mais la logique de Port-Royal et le doute cartésien, au lieu de fusionner en raisonnements objectifs, en conclusions véridiques, ont continué isolément leurs routes dans les déserts de la pensée, et perpétué le trouble des explications verbales que le génie d'Aristote nous a léguées.

Quoi de plus angoissant et de plus irrationnel que l'appel désespéré de l'intelligence de Pascal, demandant au calcul des probabilités les apaisements que la foi ne lui avait pas fournis.

Quoi de plus inhumain que le dogmatisme, le sectarisme, quels qu'en soient la substance et le but, imposant par la violence, par le fer et le feu, ce qu'ils considèrent comme la vérité vraie, alors qu'ils sont dans l'erreur.

L'Emotivité et l'Enseignement. — L'intuition nous interdit de croire qu'une machine à calculer raisonne mieux qu'un enfant qui ne sait pas faire les additions, ou qui les fait inexactes. Elle ne nous permet pas d'admettre qu'un texte soit capable de contenir la vérité intégrale.

Il y a autre chose dans l'Univers que la logique pure de l'homme, que la quantité, la mesure et les fictions rationnelles, filles de l'intelligence qui les a conçues, et dont elles sont prisonnières.

Nous demandons simplement aux méthodes pédagogiques de ne pas oublier ce fait évident.

Ce faisant, nous disons aux philosophes que la statue, animée virtuellement par la logique de Condillac, ne peut devenir un homme conscient, sans oublier que le bronze et le marbre ne seront jamais muscles ou cerveau. Ce rappel est nécessaire pour demeurer dans le vraisemblable. Si grandes que soient les illusions de Pygmalion, il y a des moments où il sait que son œuvre n'est pas vivante. C'est alors que l'artiste touche le Vrai.

Digitized by Google

La Physique, science universelle. — Puisque sans les émotions, sans l'imagination, la science n'a pas de place dans la conscience; puisque sans les sensations, sans l'expérience nous ignorerions toujours l'Univers et la vérité qui nous rattache à lui, la science fondamentale est la Physique, ou science de la Nature, telle que la concevaient les premiers philosophes, science qui aboutit à l'Energie pour le savant; à Dieu, d'après Bossuet; et à l'aide de laquelle Condorcet voulait régler les mœurs.

Les rudiments de logique que les doctrines classiques lui ont fournis ont maintenu un abîme entre la physique et la métaphysique. Ce n'est pas ici qu'il convient d'aborder cette erreur, dont on ne proclamera jamais assez l'importance.

Aujourd'hui que nous connaissons l'infinitude des vibrations matérielles, depuis les ondes de dizaines de kilomètres de la T. S. F. jusqu'aux frémissements de l'ultraviolet, dont la longueur ne dépasse pas le 1/100.000e de millimètre, il est permis de dire matériellement et non plus symboliquement que les sciences énergétiques sont des fragments de l'harmonie universelle.

Les intuitions de Pythagore sont partiellement vérifiées.

La gravitation échappe encore à cette synthèse.

Les représentations. — Pour donner aux enfants les *moyens* qui leur permettront de pénétrer au mieux dans ce concert, dont nous sommes partie intégrante, il faut leur apprendre à représenter exactement ce qu'ils éprouvent et ce qu'ils sentent, autrement que par la mimique, les signes hiéroglyphiques, les onomatopées des langues primitives et les interjections ou cris instinctifs.

Le langage et l'écriture, parce qu'ils sont conventionnels, parce que ce sont des outils perfectionnés, doivent être *appris et subis.* Ce sont des instruments artificiels, dont la valeur est fixée par la fidélité de leurs représentations et la solidité des enchaînements exprimés. Ils varient avec le degré de civilisation, et le caractérisent.

Digitized by Google

La phrase française qui met successivement en évidence le sujet, le verbe et les attributs, relie ainsi de façon *automatique* la cause de l'acte accompli, la nature de cet acte et les circonstances qui l'accompagnent.

Ce graphisme, dans lequel l'ordre des successivités est respecté, permet la traduction directe et adéquate des faits.

Les mots ont la charge de fixer le domaine de la conscience auquel le fait est rattaché, sinon la confusion résulte de toute imprécision subjective. C'est le rôle, plus difficile du langage, en raison de l'insuffisance de la terminologie scientifique actuelle.

Dans son sens large, l'écriture embrasse le graphisme, le dessin.

Les progrès que la descriptive de Monge a réalisés dans la pratique industrielle, ont généralisé l'emploi du dessin technique, mais d'une façon très insuffisante. Par suite, on peut encore dire avec Lakanal (1) : « Le dessin, qui n'a été considéré jusqu'à présent que relativement à la peinture, mais qui, sous le rapport du perfectionnement des sens, accoutume les yeux à saisir fortement les traits de la nature et est pour ainsi dire la géométrie des yeux, comme la musique est celle de l'oreille ».

Ces préliminaires posés, la difficulté de l'enseignement élémentaire — c'est le seul dont il est question — est d'éviter les heurts de la logique rigide du maître et de l'émotivité délicate de l'enfant.

On aperçoit de suite la nécessité de la collaboration réciproque des parents et des maîtres.

Les difficultés de sa réalisation sont nombreuses; on pourrait les réduire en dressant pour les familles et pour chaque nature d'enseignement une sorte de manuel sommaire, indiquant aux pères, aux tuteurs, ce qu'ils devraient faire pour que l'instruction donnée atteigne le but édu-

---

(1) Lakanal. Rapport, *loc. cit.*

Digitized by Google

catif, que les efforts intermittents et séparés des professeurs ne peuvent réaliser.

On doit apprendre à être chef de famille.

Le rigorisme pesant des programmes est souvent allégé par des libertés laissées aux maîtres pour l'exposition de leur cours. Le libre choix des méthodes leur permet de s'adapter au mieux avec l'état d'âme variable de leurs auditeurs. Ce n'est pas toujours suffisant.

La nécessité du Travail. — Renouveler, entretenir, féconder l'attention, est un excellent moyen de distribuer la substancifique moelle cognitive; et c'est à ce résultat que se sont attachés bien des penseurs, depuis Rabelais, Fénelon, Lachalotais, Froebel, Pestalozzi, Jean-Jacques Rousseau, Laisant, etc...

Utile, indispensable, sans conteste, le réveil de l'attention doit être dosé avec soin, pour ne pas étouffer l'habitude et la continuité (1) de la réflexion, sans lesquels il n'est pas de lutte efficace contre les tromperies de l'intuition et de l'imagination, capricieuse par essence.

L'amour du travail doit être développé avec l'amour de la famille et avec l'amour de la patrie.

Le redressement à réaliser sur ce point essentiel est difficile. Il doit lutter contre la tradition biblique, qui considère le travail comme un châtiment : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front », clame Jéhovah, chassant Adam et Eve du Paradis Terrestre, dès qu'ils eurent goûté les fruits de l'arbre de la Science.

Il n'est pas de non sens moral et social plus grand.

Il n'est pas de démonstration plus éclatante de l'insuffisance des satisfactions sentimentales érigées en guide suprême et unique de la vie. L'erreur était permise il y a

(1) Le théorème mécanique de l'impulsion $Ft = Mv$, traduit, en vitesse v, l'effet de l'action continue de la Force F, pendant le temps t, sur une masse M. La vitesse acquise est fonction de la durée de l'action.

Digitized by Google

plus de 2.000 ans; elle ne l'est plus de nos jours, où l'esclavage a disparu, où la science est humaine.

Au sein de la Nature, tout est travail, tout est énergie harmonieusement utilisés dans le minimum d'action.

Dans la Société adaptée au mieux, avec les conditions naturelles, il doit en être de même.

Le travail est la source de joies innombrables; celles que la compréhension d'un fait, la découverte d'une vérité et la production intellectuelle nous accordent, comptent parmi les plus pures; les récompenses des œuvres esthétiques sont en quelque sorte divines, par l'intimité de leur pénétration dans l'homme tout entier. Mais cela ne veut pas dire qu'elles soient en elles-mêmes supérieures à celles du travail manuel, car l'exécution du labeur journalier, si banal qu'il soit, comporte une part nécessaire d'émotivité et d'intelligence.

Demandons donc du travail intellectuel aux enfants, sans le transformer systématiquement en effort mnémonique pénible pour ceux qui ne sont pas doués; rendons le travail aussi agréable que possible, intéressant, émouvant chaque fois que nous le pouvons, et ce, pour les raisons qui conduisent les industriels à diminuer le travail physique de l'ouvrier, afin d'utiliser au maximum son effort intellectuel et ennoblir le labeur physiologique résiduel.

Les enfants ne se livrent-ils pas avec joie à des exercices violents, dans la pratique des sports et de l'éducation physique?

Pourquoi, puisqu'ils en sont capables, ne leur demanderait-on pas un effort pour acquérir du savoir, plus précieux que l'adresse et l'agilité.

Les directives pratiques. — Les difficultés de l'enseignement croissent avec les progrès de la science. De moins en moins, le rôle de l'Ecole peut être comparé à ce qu'il était chez les Grecs, au Moyen âge et même au dix-huitième siècle, où un cerveau pouvait embrasser assez étroitement

Digitized by Google

toutes les sciences connues. Aujourd'hui, un homme ne peut même pas connaître à fond une des nombreuses sections des sciences physico-chimiques.

Le *magister dixit* est un anachronisme.

Comme, d'autre part, il est impossible de prévoir à quelles occupations l'enfant, demandera sa vie et celle des siens, s'il est chef de famille, il faut de plus en plus que l'école soit éducative et qu'elle fournisse les meilleurs moyens d'*apprendre à travailler;* qu'elle méthodise les procédés les plus directs et les plus sûrs qui permettront d'*apprendre à s'instruire,* d'atteindre le bonheur et de le répandre autour de soi.

Par conséquent, dans tous les exercices élémentaires : dictées, narrations, problèmes, l'élève doit utiliser les leçons entendues, les notes prises, les cahiers de cours, c'est évident, mais aussi les traités, les dictionnaires, c'est-à-dire les outils qu'il aura à sa disposition dans la pratique courante. En agissant ainsi, on développe l'initiative, ce que nos poilus ont si pittoresquement appelé le système D.

Parler, Lire, Graphiquer, Compter. — Le langage exprime toutes les impressions de la conscience : émotions, sensations, quantité, qualité, faits passés, désirs, découvertes, etc., sans qu'il y ait de limites aux modalités et aux flexibilités de l'expression.

Parmi toutes les notions acquises, celle de quotité, ou qualification numérique des quantités réelles, est susceptible d'une précision directe, d'un automatisme universel, que ne permet aucun autre genre de concepts.

La nécessité de la connaissance du calcul s'impose avec autant de force que celle de la langue (1). « Celui qui ne

(1) La logique demande une langue universelle pour la commodité des relations internationales.

Digitized by Google

sait ni lire, ni compter, dépend de tout ce qui l'environne » (1).

Les *moyens* d'acquisition sont donc à tous les degrés de la connaissance, parler, lire, graphiquer et compter.

Ces modes expressifs étant solidaires, doivent être rapprochés le plus possible les uns des autres.

Les progrès pédagogiques les plus réels ont été réalisés dans les écoles maternelles, où l'on sait qu' « exercer les sens n'est pas seulement en faire usage, c'est apprendre à bien juger par eux; c'est apprendre pour ainsi dire à sentir, car nous ne savons ni toucher, ni voir, ni entendre, que comme nous avons appris » (2). Nous sommes loin de la raison innée. La raison s'acquiert, et nous ne savons juger, croire, démontrer, raisonner, agir, que comme nous avons appris, *avec nos organes, nos muscles, notre cerveau.*

L'*éducation des sens* doit toujours précéder l'*instruction par les sens* et l'initiation au *sens de la beauté.*

Dans les tableaux analytiques d'exercices sensoriels (3) des tout petits, on trouve des directives remarquables. Les exemples du beau sont groupés dans une trinité empruntée aux trois règles de la nature, les fleurs vivantes, le soleil, la beauté gracieuse du tout petit enfant; celle-ci, par l'émotion esthétique qui l'imprègne, nous ramène au concept fondamental de la fraternité.

Les conseils donnés à ce sujet sont mieux qu'un programme : « Faisons regarder attentivement, distinguer, aimer les fleurs; montrons aux enfants comment on cueille délicatement les fleurs, comment on les arrange en jolis bouquets... ».

En ce qui concerne la perception de la lumière, les

---

(1) Talleyrand-Périgord, ancien évêque d'Autun. *Rapport sur l'instruction publique* à l'Assemblée nationale, 10, 11 et 19 septembre 1791.

(2) J.-J. Rousseau. *Emile.*

(3) De Mesdemoiselles Maucourand et Joly.

Digitized by Google

procédés sont identiques. Les contes de Perrault, disent les mêmes maîtres, « parlent de princesses belles comme le jour. Rien n'est plus beau comme le soleil qui transfigure toutes choses... Les yeux épris de la lumière du soleil seront capables de voir la *beauté vraie* de la Nature ».

Pour ces maîtres modestes, comme pour Alphonse Daudet, « la poésie est sœur de la lumière »; et ils savent, contrairement aux affirmations dites philosophiques de Cousin, que la connaissance de la beauté, prépare la préhension de la *vérité*.

Cet exposé dépasse l'enfant, ce n'est pas douteux. Mais, pour être efficaces, tous les enseignements doivent dépasser les élèves et leur montrer l'ascension à accomplir.

Les pliages de papier, confection de nœuds avec des ficelles ou des rubans, façonnage de tresses, enfilage de perles, sont des exercices éducateurs au premier chef.

Cependant, l'enseignement scientifique débute partout par l'arithmétique. C'est un non-sens intolérable. Le calcul numérique est une logique impeccable, si subtile, que l'humanité n'a compté que de rares arithméticiens, comme Pythagore, Fermat et Gauss. Il est chimérique d'en imposer les règles aux enfants. C'est aussi faux que si on plaçait la logique avant l'écriture. C'est par des rudiments de géométrie (1), par le tracé de ronds, de barres, de carrés, de triangles, qu'il faut commencer la prise de connaissance des quantités. Lorsque l'enfant sait compter de 1 à 10 et faire des additions, des soustractions bien comprises dans cette limite étroite, en les accompagnant du maniement du nombre d'objets correspondants, alors seulement on peut étendre le champ de la numération aux dizaines supérieures, en lui faisant construire graphiquement les tables d'addition et de multiplication, toujours à l'aide d'objets ou de symboles, groupés sur papier, qua-

(1) Le cas de Pascal découvrant la géométrie est caractéristique.

Digitized by Google

drillé de préférence, pour rectifier automatiquement les imperfections du graphisme manuel.

Au lieu du supplice imposé (1), on procurera à l'enfant la jouissance que Pythagore a éprouvée en découvrant les harmonieuses symétries de la numération, qui est et reste une œuvre humaine. La multiplication, l'exponation (2) deviendront des cas particuliers de l'addition, comme la division, l'extraction des racines sont des cas spéciaux de soustractions.

Le graphisme, placé à la base des exercices manuels, a l'avantage de grouper l'enseignement du calcul, de l'écriture et de la lecture, qui devrait commencer par l'anglaise, et non par les majuscules romaines, afin que soient concomitants tous les efforts musculaires et intellectuels pour atteindre les bienfaits de la moindre action, qui réalise le maximum d'effet utile.

Le dessin est donc mieux « qu'un renfort de plus pour le jeu normal de l'imagination, de la sensibilité, de la mémoire » (3), surtout si l'on tient compte du plaisir que tous les enfants éprouvent à crayonner en noir, et mieux en couleurs. Il est à peine besoin de remarquer que l'ordre logique des voyelles est o, i, u, a, e, d'après leur complexité graphique en écriture anglaise.

Mais l'erreur la plus importante à corriger est de ne plus séparer dans les classes élémentaires, le calcul et la grammaire, comme s'il y avait deux logiques. Il ne devrait y avoir qu'un livre unique pour l'enfance, livre dans lequel les règles grammaticales seraient fréquemment appliquées à des relations numériques ou géométriques et à des faits de la vie courante scolaire, familiale, sans en excepter les jeux et les sports.

---

(1) J'ai le souvenir vivant des pleurs versés pour apprendre la table de multiplication.

(2) Elévation à la puissance. Voir ma lecture de 1904, sur la *Formation des grandeurs mathématiques.*

(3) Instruction générale pour l'enseignement du dessin. Arrêté du 27 juillet 1909.

Digitized by Google

Pour les mêmes raisons, l'enseignement de la grammaire doit être inversé. L'enfant parle correctement avant de connaître les règles qu'il applique. Il peut les découvrir, et il faut l'aider à les trouver dans l'analyse des textes, au lieu de tenter des constructions à partir de *mots* qui lui sont présentés comme des entités séparées, pendant que la sécheresse des règles associatives en dissimule les liens, plus profondément encore que la table de multiplication apprise par cœur fait disparaître les relations entre groupe d'unités.

Par cette méthode, l'article, l'adjectif, le pronom, se lient étroitement au nom, dont la deuxième dénomination de substantif trouble la clarté (1); le verbe et l'adverbe deviennent solidaires, tandis que la préposition et la conjonction sont nécessaires pour rattacher et situer les unes par rapport aux autres, les propositions et les parties d'une phrase.

Les programmes ne prévoient pas ce redressement nécessaire.

Les maîtres de l'Enseignement technique, par leur contact permanent avec les réalités, ont vu l'obstacle plus nettement que les professeurs pour lesquels la grammaire est un but. M. Lourtau (2), après avoir rappelé l'insuffisance de la définition de la grammaire « art de parler et d'écrire correctement », s'exprime ainsi : « Une page bien écrite est une grammaire vivante, parlante... ; presque toutes les règles importantes se trouvent dans une page. C'est au maître à exercer les élèves à les en faire sortir par un acte de leur jugement.. En partant des faits qu'on vient d'analyser, on arrive aux principes. Les règles qui se déduisent ainsi, causent une satisfaction semblable à celles

---

(1) Nous avons proposé d'affecter le *nom* aux définitions de mots, et le *substantif* aux réalités formées de substance.

(2) *Revue de l'enseignement technique*, n° 1, octobre 1910, — Lourtau. « Du rôle de la grammaire dans l'enseignement des langues vivantes », à propos de l'ouvrage de M. Marcel, librairie Borrani, Paris.

Digitized by Google

qui s'attachent généralement à l'idée d'une découverte et se gravent profondément dans la mémoire, précisément parce qu'on les a trouvées soi-même. On apprend ainsi la grammaire par la langue, et non la langue par la grammaire » (1).

La Science. — L'étude de la science ne commence vraiment qu'avec l'exposé des phénomènes et les rudiments de physique, qu'il faut donner dès l'origine pour familiariser les enfants avec la matière.

Les expériences initiales doivent être effectuées avec des objets usuels. Les observations courantes, les recueils de récréations scientifiques en offrent un choix très varié. Ce mode opératoire enlève à la science le caractère artificiel que lui donnent des instruments dont les formes surprennent souvent les élèves, au point de leur laisser croire que la science ne se manifeste que dans les appareils de laboratoire, comme la présence eucharistique dans l'hostie et le tabernacle. L'expérience réalisée par l'enfant et interprétée par lui, si modeste qu'elle soit, est plus profitable pour la formation de la connaissance que les expériences décrites par les plus grands maîtres.

Les classes élevées, seulement, peuvent employer la méthode déductive, à partir des principes, qui doivent toujours être présentés comme des approximations. Alors seulement on peut utiliser avec fruit les rigueurs associatives du calcul, sans jamais les identifier aux solidarités matérielles. Elles sont un secours logique et mnémonique, comparable à celui de la règle et du compas dans le dessin, que ces instruments rendent géométrique.

Histoire, Géographie. — Les mêmes motifs demandent l'application de la méthode émotive, à l'histoire et à la géographie.

---

(1) Ces desiderata sont appliqués dans les *primer* et *segundo curso de lengua castellana* de Lourtau et Avizmendi. M. Lourtau est le directeur de l'Ecole pratique hôtelière des Pyrénées, à Toulouse.

Digitized by Google

L'histoire politique, les récits de guerre, l'étude des traités entre nations, toutes choses qui intéressent et passionnent l'homme mûr, laissent l'enfant indifférent; elles le dépassent plus encore que le calcul différentiel, dont il peut saisir des applications. C'est autour de l'histoire des arts, de l'architecture, de la littérature, du commerce, de la commune, de la province, que la vie de la Nation et des peuples peut être groupée. La date d'une chanson, d'une pièce de vers, d'un monument seront des repères parlants, qui empêcheront d'associer Jeanne d'Arc et Napoléon dans la lutte contre l'Angleterre, comme nous avons eu l'occasion de le lire dans une composition.

Dans des erreurs de ce genre, l'enfant n'est pas le seul coupable.

La géographie soulève les mêmes idées. C'est autour du sol local et régional qu'il faut, dans la mesure du possible, repérer les définitions géographiques et les rattacher à la vie économique et à l'histoire.

Nous citerons, comme moyen particulièrement ingénieux d'apprendre la géographie, le procédé employé par un de nos bons camarades, dont la fillette acceptait comme une récompense de faire sur la carte, en compagnie de son père, des voyages en France, en Europe, autour du monde, non plus en quatre-vingts jours à la suite de Jules Verne, mais en quelques instants, autour de la table familiale. Le charme et le pragmatisme d'une telle solution, dont les incidentes sont innombrables, nous dispense de tout commentaire.

Conclusion. — Ces exemples suffisent pour préciser notre pensée et comprendre qu'il n'est pas indifférent, comme l'indiquent les méthodes officielles, de conduire les enfants « à découvrir les conséquences d'un principe, les applications d'une règle, ou inversement les principes et les règles qu'ils ont déjà inconsciemment appliqués ». Il est encore moins possible, comme le conseille un lapsus regrettable « que le maître parte *toujours* de ce que les

Digitized by Google

enfants savent », puisque littéralement il ne leur apprendrait rien. L'enseignement des moyens est différent de l'acquisition des faits et de leurs relations. L'outil, quoique matériel, n'est pas la matière qu'il façonne.

Il faut d'abord exercer les sens et grouper les faits perçus ou racontés.

Il faut enseigner les moyens conventionnels de représentation que sont le langage, le dessin, l'écriture, le calcul, c'est-à-dire donner les instruments qui permettent de former la connaissance au mieux et le plus rapidement possible.

Ces deux ordres d'acquisition sont quasi simultanés.

Et, seulement, lorsque l'enfant saura manier les outils expressifs, qu'il en comprendra le fonctionnement par le rapprochement du symbole et de son objet, il sera en état de comparer, de juger, ce qui est la source même de la raison, le raisonnement étant une enfilure de jugements solidarisés par les émotions et l'intuition, qui sont les sources de l'intellection.

L'intelligence, à son tour, déduira, à partir des concepts qu'elle crée, en même temps qu'elle explicite leurs liens, dans le syllogisme.

Ce troisième stade doit suivre les deux précédents d'aussi près que possible. La variété des caractères et des intelligences rend les choses très difficiles.

Les conclusions des linguistes, qui sont aux prises avec les réalités complexes de la naissance et de l'évolution des mots, confirment ces principes. « Dans aucune des langues dont nous pouvons étudier l'histoire, dit Darmesteter (1), il n'y a de mot abstrait qui, si l'on en connaît l'étymologie, ne se résolve en un mot concret. Et, *a priori*, il est évident qu'il n'en puisse être autrement... au-dessous de cet édifice immense de la pensée abstraite, l'observation réfléchie reconnaîtra aisément les fondations sensibles des images matérielles. »

---

(1) Darmesteter. *La vie des mots*, Delagrave, 1889, p. 85.

Digitized by Google

C'est sur ces fondations, et sur ces fondations seulement, qu'il est possible d'élever la connaissance et ses degrés naturels, l'esthétique, l'éthique, le véridique.

Inverser l'ordre réel des progressions psychologiques négliger ce qui s'est passé dans l'enfant jusqu'au jour où, dit-on, il atteint l'âge de raison; admettre la raison innée, sous prétexte que nous ne connaissons pas l'essence de cette faculté; raisonner avec l'enfant comme avec un homme mûr, sont autant de négations de notre propre nature et de son évolution psychique (1).

Substituer, par l'insuffisance cognitive, le beau, le sentiment, la raison pure à l'expression véridique, c'est méthodiser l'illusion, c'est confondre le parvis, les nefs, le clocher et ses cloches avec la cathédrale.

En suivant les dogmatiques et les rationalistes purs, comme Kant et Fichte (2), on forme des disciples, des croyants que la conviction conduit au mysticisme, aux décisions passionnées, aux limitations obstinées du savoir. Les lois de la Nature exigent des esprits libres. Elles limitent la liberté à l'expression de la vérité, terme idéal de la communion de l'homme avec l'Univers et avec la Société dont il est un élément infime, devant vibrer à l'unisson avec le Tout, auquel il appartient.

Et nous n'accomplirons notre devoir que si, pendant l'éclair de notre existence, nous préparons des voies meilleures à ceux qui nous suivrons sur les routes où s'avance si péniblement le progrès humain (3).

---

(1) C'est pourquoi, dans l'enseignement technique, les lectures scientifiques, les projections cinématographiques..., doivent varier avec les professions.

(2) Fichte. *Discours à la Nation allemande.*

(3) Le rôle de l'Emotivité justifie l'utilité de l'enseignement concentrique dont les principes et le vocable *école maternelle* se trouvent déjà dans Coménins (1592-1672). Il demande que les nombreuses suggestions pédagogiques passent des livres du maître dans ceux de l'élève.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DES RUES DE TOULOUSE

PAR M. JULES CHALANDE

(*Suite.*)

281. — L'ANCIENNE MANUFACTURE DES TABACS.

(Quai de la Daurade.)

La Manufacture des Tabacs, créée à Toulouse en 1722, fut installée au début dans le grand immeuble de la rue de la Pomme, n° 5. En 1812, on la transféra dans l'ancien monastère des Bénédictins, occupé alors par la manufacture de coton de Boyer-Fonfrède.

Détruite en grande partie en 1818, par un incendie considérable, elle fut reconstruite et resta dans ce local jusqu'en 1891. En 1892, l'immeuble fut désaffecté et attribué à l'Ecole des Beaux-Arts, et la manufacture fut réunie à la vaste succursale établie entre le Bazacle et le canal de Brienne.

282. — L'ECOLE DES BEAUX-ARTS ET DES SCIENCES INDUSTRIELLES.

(Quai de la Daurade.)

Parmi les monuments qui honorent notre cité, il ne faut pas compter la grotesque façade de notre Ecole des Beaux-Arts, élevée en 1892 par l'architecte Esquié, et inaugurée le 14 octobre 1895.

Selon le plan initial, une porte centrale sur le quai,

Digitized by Google

devait donner accès à la vaste salle d'exposition, mais au dernier moment on s'aperçut que le sol de cette salle, dans laquelle on aurait dû accéder par une série de degrés, était au contraire à 0 m. 75 en contre-bas de la chaussée du quai, et la porte dut être supprimée.

Ce monument remplaça le logis formant terrasse et reliant les deux ailes du Monastère, que Boyer-Fonfrède avait fait construire sous le Directoire pour sa manufacture.

Les statues allégoriques qui ont la prétention d'orner la façade, sont : la Sculpture, de *Laporthe* et *Blanc*; l'Architecture, de *A. Fabre*; la Peinture, d'*André Laporte*, et la Gravure, de *Laffont*. Une série de bustes, placés comme des Dieux termes sur des stèles qui ressemblent vaguement à des sarcophages, complètent, à la base, l'ornementation sans goût de ce monument sans portes, que les élèves de l'Ecole feront bien de ne pas prendre pour modèle.

Sur la façade nord de la grande cour de l'ancienne abbaye, a été plaqué le beau moulage du bas-relief du Château de la Ferté-Milon : « le Couronnement de la Vierge », offert par le ministre des Beaux-Arts.

L'origine de l'Ecole, due à l'initiative de Dupuy-Dugrez, remonte à 1680. N'ayant pu obtenir de subsides du Conseil Capitulaire, qui ne voulut pas subventionner une exhibition de *modèles vivants*, outrageant la morale, Dupuy-Dugrez ouvrit une Ecole publique et gratuite, dont il assura tous les frais.

Après la mort de Dupuy-Dugrez, en 1720, l'école fut fermée. En 1726, Antoine Rivalz, peintre de l'Hôtel-de-Ville, réunit de nouveau les élèves dans son atelier et, en 1727, l'Ecole devenait municipale et recevait 400 livres par an.

En 1746, on forma la *Société des Beaux-Arts*, chargée de juger les concours des élèves, et en 1750, lors de la reconstruction de la façade de l'Hôtel-de-Ville, la Société des Beaux-Arts, érigée en *Académie royale de peinture, sculpture et architecture* par lettres patentes du 25 décembre, fut logée, ainsi que l'Ecole, au *Logis de l'Ecu* (rue

Digitized by Google

du Poids-de-l'Huile) où elle resta jusqu'en 1769, époque où elle fut transférée au *Petit-Versailles,* rue Lafayette.

Après avoir été fermée quelques années, pendant la tourmente révolutionnaire, l'Ecole reprit ses cours dans les locaux de l'Ecole Centrale du Département, à l'ancien collège des Jésuites (Hôtel Bernuy); puis après avoir été rétablie, en 1804, dans son ancien local, sous le nom d'*Ecole spéciale des Arts,* elle fut transférée, le 2 janvier 1806, dans l'ancien Couvent des Augustins, où elle resta jusqu'en 1895. C'est en 1827 qu'elle prit le titre d'Ecole des Beaux-Arts et des Sciences Industrielles.

En 1892, l'Etat céda à la ville les bâtiments de la manufacture des Tabacs, à l'effet d'y installer l'Ecole des Beaux-Arts; c'est alors qu'on éleva entre les deux ailes de l'ancien monastère des Bénédictins et sur l'emplacement de la terrasse de la manufacture, la façade de pierre de taille actuelle, si peu en harmonie de style avec le vieux monument de brique.

Déjà en 1824, la ville avait demandé ces bâtiments pour l'Ecole des Beaux-Arts et l'Ecole des Arts et Métiers qui, de Châlons-sur-Marne, devait être transférée à Toulouse, par ordonnance royale du 26 juin 1823; à cet effet, le Conseil, par délibération du 17 avril 1824, vota une somme de 400.000 francs pour contribuer de moitié à son appropriation, mais l'Etat ne donna pas de suite à cette demande, et l'ordonnance du transfert resta lettre morte.

Depuis quelques années, l'Ecole reçoit des jeunes filles comme élèves, mais ce n'est là qu'une rénovation; nous devons rappeler qu'en 1777, cinq jeunes femmes, parmi lesquelles la marquise de Gavarret, reçurent des médailles au concours de fin d'année.

283. — Le Pont-Couvert de la Daurade.

Le Pont-Couvert de la Daurade, dont il ne reste plus qu'une pile isolée presque au milieu du fleuve, et un arceau contre l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques, aboutissait sur la rive

Digitized by Google

droite à l'angle du quai et de la place de la Daurade. Ce fut le second pont construit à Toulouse.

On lui donna d'abord le nom de Pont-Neuf, pour le distinguer du Pont-Vieux, puis celui de Pont de la Daurade ou Pont-Couvert, et il devint à son tour le Pont-Vieux, lorsque le Pont-Neuf actuel fut en partie construit. Vers la fin du seizième siècle, on apporta de profondes modifications dans la construction de son tablier de charpente, et ce fut dès lors le *Pont-suspendu de la Daurade.*

Dans la première moitié du douzième siècle, le comte de Toulouse, Alphonse Jourdain, par une charte rapportée par Catel, donna au Prieur de la Daurade et aux habitants de Toulouse autorisation de construire un pont « *inter hospitale Beatae Mariae et vivarias* », c'est-à-dire, entre l'hôpital Sainte-Marie de Saint-Cyprien, aujourd'hui Hôtel-Dieu Saint-Jacques et le Port de Viviers (*vivarias*), aujourd'hui port de la Daurade. Cette charte n'est pas datée, mais les noms des consuls qui y figurent nous ont permis de la classer entre 1130 et 1141.

Cependant en 1152 on n'avait pas encore entrepris sa construction; les statuts municipaux de 1152 précisent qu'il n'y avait alors qu'un seul pont à Toulouse (1), celui qui fut désigné plus tard le Pont-Vieux.

Aucun document jusqu'à ce jour ne permet de dire à quelle époque le Pont de la Daurade fut construit; Catel donne la date de 1192, mais en 1180 il existait déjà; un règlement des consuls de cette année (2) porte « *versus pontem veterem* », il y avait donc alors un pont neuf (le Pont de la Daurade) puisque l'ancien était désigné le Pont-Vieux. On peut donc resserrer la date de sa construction entre 1153 et 1179.

Nos historiens du vieux Toulouse, du dernier siècle, n'ont entrepris aucune recherche sur l'histoire de ce pont, ils se

(1) A. M. — Cartulaire du Bourg, IV.
(2) A. M. — Cartulaire du Bourg, XIX.

Digitized by Google

sont contentés de copier Catel, qui ne lui a consacré qu'une page dans ses « Mémoires du Languedoc ». Pourtant J. de Lahondès, dans son dernier ouvrage sur les « Monuments de Toulouse » (p. 317), n'a copié de Catel que la date erronée de 1192, mais les quelques notes qu'il a ajoutées, ne sont qu'une suite d'inexactitudes :

« ... Le Pont de la Daurade, dit-il *fondé en 1192*, mais dont l'arche en maçonnerie joignant aujourd'hui l'hôpital *ne fut construite qu'en 1480* en même temps que la pile émergeant du fleuve, préparée aussi pour recevoir une voûte vers l'hôpital, *mais une charpente seulement de l'autre côté.* On l'appelait le pont couvert *parce qu'une double rangée de maisons et de boutiques en pans de bois couvrait toute sa longueur. Il fut emporté par l'inondation de 1606.* »

Or il ressort des nombreux actes de nos archives que :

1° Le Pont de la Daurade fut fondé entre 1153 et 1179 (et non en 1192);

2° L'arche en maçonnerie joignant l'hôpital fut reconstruite (1) (et non construite) en 1480, en même temps que la pile (2), sur laquelle les Capitouls avaient déjà, en 1437, fait réédifier une tour servant de porte, où leurs blasons furent sculptés;

3° Les piles furent construites pour recevoir des voûtes de maçonnerie, et ce n'est que plus tard qu'on remplaça ces voûtes par des tabliers de charpente, au fur et à mesure qu'elles furent emportées par les inondations. La pile qui émerge au milieu du fleuve comme celle attenante à la voûte, présente encore les traces indéniables de la naissance des arches sur les deux côtés.

4° Ce pont n'eut jamais une double rangée de maisons ou boutiques couvrant toute sa longueur; les Capitouls permirent seulement d'établir aux deux entrées et sur qua-

---

(1) A. M. — Répertoire Balard, f° 432°.

(2) A. M. — Carton Pont : liasse Pont-Daurade, 27 avril 1480. — « 624 brassas de peyra, per la pilat ordonat estre fait de nau. »

Digitized by Google

tre éperons des piles, des badorques ou boutiques en pans de bois, au nombre de huit, sur lesquelles ils prélevaient des droits dont le revenu total s'élevait à 35 livres 12 sous par an (1);

5° Le pont fut définitivement emporté en 1638, et non en 1606 (2).

Ce pont fut toujours une lourde charge pour les finances municipales; après chaque grande inondation il fallait le reconstruire au moins en partie, Au commencement du treizième siècle (Canso des Eretges, 1219), plusieurs arches furent emportées; il tomba encore en partie en 1258, 1397, 1413, 1436, 1507, 1613, vers 1633 et en 1635; reconstruit une dernière fois en 1636, il fut complètement ruiné en 1638, et en 1639 sa démolition fut décidée.

Au début, et jusqu'à la fin du quinzième siècle, le Pont de la Daurade eut neuf piles sans compter les culées, mais en 1507, la quatrième, en venant de la Daurade, ayant été emportée par l'inondation, on ne put jamais la reconstruire à cause de la profondeur des eaux et de la grande force du courant, on fut alors obligé de jeter entre la troisième et la cinquième pile, un tablier de charpente de 24 cannes (43 mètres de longueur); dès lors le pont n'eut plus que huit piles.

En 1509 on reconstruisit deux arches, et en 1523 deux autres (3).

Le troisième pilier en venant de la Daurade, appelé *Pilier de la Palède,* fut reconstruit en 1526 et 1540 (4).

Vers 1574, on s'aperçut que le deuxième pilier s'était affaissé sur un côté; depuis cette époque on vérifia tous les ans son inclinaison, mais il ne se produisit plus de nouveaux mouvements, et depuis on le désigna le *Pilier incliné.*

---

(1) A. M. — CC. 724, comptes, f° 11.
(2) A. M. — *Annales manuscrites,* 1639, chronique 311.
(3) A. M. — Répertoire Balard, f° 433.
(4) A. M. — 1526, Répertoire Balard, f° 439. — 1540, Carton Pont : liasse Pont-Daurade, 10 novembre 1540.

Digitized by Google

Sur le premier pilier du côté de la Daurade se trouvait la tour servant de porte d'entrée du pont, construite en 1535 par Loys Privat (1); les Capitouls de l'année y firent sculpter leurs armoiries avec l'inscription :

Cette année MDXXXIIII, *finissant* XXXV, *a esté faicte la présente tour par les Capitouls de ladite année* (2).

Cette porte fut démolie pierre par pierre en 1686, et réédifiée avec tous ses ornements au *Poids commun*, à l'Hôtel-de-Ville (3).

Du côté de Saint-Cyprien, la première pile qui soutient l'arche attenante à l'hôpital était aussi surmontée d'une tour de défense, qui était déjà construite au début du treizième siècle, la « Canso des Eretges » (1217) en fait mention; cette tour fut réédifiée en 1437 et les Capitouls y firent sculpter leurs blasons. En 1480, on procéda à une nouvelle reconstruction de la pile et de la voûte.

La quatrième pile en venant de la Daurade (cinquième en venant de Saint-Cyprien), dont on voyait encore les ruines avant l'inondation de 1875, s'appelait le *Pilier de la Chapelle*, parce que sur son éperon, du côté du Bazacle, il y avait un oratoire, qui fut édifié par le « tailleur d'images », c'est-à-dire sculpteur, *Jean Du Boys*, dit de Mons, en 1511. Cet oratoire qui, dans la suite, fut abrité dans une chapelle, présentait, d'un côté, un Christ, et de l'autre, l'image de Notre-Dame (4).

Dès le début du quinzième siècle, la plupart des arches avaient été remplacées par des passages formés d'un assemblage de madriers, soutenus par des pieds droits et des arcs-boutants en bois, et, dans la suite, le pont fut flanqué sur toute sa longueur de deux cloisons latérales en planches et surmonté d'une toiture à deux pentes, recouverte de

(1) A. M. — CC. 1142, Pièces à l'appui des comptes, n° 86.
(2) Catel. *Mémoires du Languedoc*, p. 157.
(3) A. M. —DD. 34, Hôtel-de-Ville, n° 177, p. 447.
(4) A. M. — CC. 1118, Pièces à l'appui des comptes, n° 46.

Digitized by Google

tuiles canal, pour éviter la corruption du bois par les eaux pluviales; de là lui vint le nom de « Pont-Couvert ».

Dans ses « *Gesta Tolosanorum* », Nicolas Bertrandi a donné une vue de ce pont en 1515; gravure un peu archaïque, mais qui concorde avec les documents de nos archives.

Vers 1564, le mode d'assemblage des poutres de soutènement fut modifié; les charpentes étaient bien encore soutenues par des arcs-boutants, mais au-dessus de chaque passage « une clef de bois tenait le pont suspendu; dès lors le Pont-Couvert prit le nom de « Pont-Suspendu » (1),

En 1637-38, l'inondation ayant emporté le premier passage du côté de Saint-Cyprien, on ne trouva pas dans la montagne de madriers assez longs pour le rétablir, et le « Grand pont de pierre et de brique » (Pont-Neuf actuel) venant d'être terminé, en 1639 la démolition du Pont-Couvert fut ordonnée (2), mais on enleva seulement les charpentes.

En 1658, les Capitouls décidèrent de faire démolir le pilier incliné qui menaçait ruine, et de se servir des matériaux qui en proviendraient pour la reconstruction du *Logis de la Halle* (3), et, en 1718, par délibération du 31 août, on mit en vente ce qui restait des piliers, mais il n'y eut pas d'acquéreurs; quelque temps après on se contenta d'enlever les pierres de taille qui pouvaient servir à d'autres constructions.

En 1734, une seule arche, celle du côté de l'hôpital, restait encore debout, et c'est alors qu'on autorisa le directeur de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques à démolir la tour qui surmontait le premier pilier, pour faire de la plate-forme une promenade pour les malades convalescents (4).

---

(1) A. M. — Carton Pont : liasse Pont-Daurade, visite du 13 décembre 1609.

(2) A. M. — *Annales manuscrites*, 1639, chronique 311.

(3) A. M. — Délibération du 6 octobre 1658.

(4) A. M. — Du Rosoys : *Annales*, t. IV, sup., p. 70.

Digitized by Google

284. — Place de la Daurade.

La place de la Daurade ne présente sa configuration actuelle que depuis la construction des quais, décidée en août 1766 et commencée en 1777. L'ancienne place, presque rectangulaire, occupait seulement le petit espace compris entre l'abside de l'église de la Daurade et l'entrée de la descente du port actuel; elle avait à peu près 25 mètres de largeur sur 30 de longueur et était limitée à l'est et au nord, par les constructions, aujourd'hui disparues, qui formaient, avant la construction des quais, le prolongement du moulon de maisons situé entre la rue de la Daurade et la rue Boyer-Fonfrède. Elle ne changea jamais de nom, ce fut dès son origine la place de la Daurade; ce n'est que sous la Révolution qu'elle prit, sur le tableau de changement des noms, du 6 floréal, celui de *Place Rousseau*.

Le sol du port actuel était occupé par trois moulons de maisons et de jardins. Au centre, c'était le moulon de Viviers, qui formait un triangle dont la large base à l'est, entre la rue Chaude (rue Jean-Suau) et la rue Malbec, longeait la *rue de la Capelle-Redonde*, qui est devenue le côté est du quai qui contourne la place, et dont la pointe obtuse s'avançait au bord du fleuve.

Ce moulon était séparé des deux autres par deux ruelles qui se rejoignaient au bord de l'eau, et portaient l'une et l'autre le nom de *coin de Viviers*, qui leur venait de l'ancien port de la Daurade, anciennement *Port de Viviers*, ou « Vivariæ » des textes latins du douzième siècle.

Au nord, c'était le moulon de Roquette (dont le nom venait d'une vieille famille toulousaine), qui était limité, à l'est par la place de la Capelle-Redonde, à l'ouest par la Garonne, et qui s'avançait vers la rue des Pescadours (rue des Blanchers), jusqu'à la petite ruelle de la Roquette, ou de la Rouquette, dont il reste encore une partie entre les constructions du quai de Brienne.

Ces deux moulons ne présentaient guère que de vulgaires

Digitized by Google

constructions et des jardins, qui généralement étaient loués par leurs propriétaires à des artisans.

Le troisième moulon, appelé le moulon de Cabriolz ou moulon de la Tour, était limité à l'est par l'ancienne place de la Daurade, au nord par la ruelle de Viviers, à l'ouest par le fleuve, et au sud il était séparé de l'église de la Daurade par la continuation de la rue de la Daurade, désignée sur les actes du treizième siècle *la grande rue publique du Pont*, « *carrariam publicam majorem Pontis* », des textes latins (1257); au seizième siècle *rue du Pont-de-la Daurade*, ou *rue du Pont-Couvert*, et lorsque le Pont-neuf fut construit, *rue du Pont-Vieux;* au quinzième siècle elle portait aussi le nom de *Cantou de la Capéladas* (cad. 1471), parce qu'elle longeait les habitations des prêtres de la Daurade.

Dans ce moulon se trouvaient quelques constructions importantes. Près de la culée du Pont de la Daurade, la *Tour de Cabriolz;* dans la ruelle de Viviers, près du bord de l'eau, les bâtiments de *la Foraine*, et en façade sur l'ancienne place de la Daurade, *la Viguerie* et la maison du Viguier.

Le carrefour de la rue Malbec, de la rue du Sac (rue Larrey), et de la rue des Pescadours (rue des Blanchers), formait une petite place, la place de la Capelle-Redonde, sur laquelle était la chapelle de ce nom et un puits public.

Sur l'emplacement de cette chapelle on construisit, à la fin du seizième siècle, le bâtiment qui existe encore, du Noviciat des Jésuites, qui devint plus tard la caserne de la Mission, aujourd'hui Ecole communale.

C'est dans l'immeuble, démoli et vacant depuis nombre d'années, qui porte aujourd'hui le numéro 8 de l'ancienne rue de la Capelle-Redonde, que vécut et mourut le peintre Jean Suau, dont l'ancienne rue Chaude a reçu le nom, par délibération du 7 avril 1873.

Au treizième siècle, la future petite place de la Daurade n'était qu'un pré; selon un acte cité par Catel, en 1263 le Prieur de la Daurade, « bailla à fief à un certain Barraus

Digitized by Google

et à ceux qui descendraient de sa famille », ce pré ou jardin, « à la charge qu'on n'y puisse point bastir des maisons, mais qu'il demeure jardin ou pré ». Ce bail est ainsi conçu : *Viridarium cum loco et terra in qua est, quod totum est ante ostium dictae Ecclesiae inter quator carrerias publicas* ».

Ce terrain resta ainsi à l'état de pré, et devint dans la suite l'emplacement d'un des principaux marchés de la ville. Au seizième siècle (Délibération du 18 mai 1526) ce marché s'y tenait tous les samedis, et au dix-huitième tous les lundis, mercredis et vendredis. La coutume de ces trois jours de marché s'est conservée jusqu'à nos jours pour tous les marchés de la ville.

Ce marché était affecté spécialement aux œufs et à la volaille; en 1774, il fut transféré à la place Saint-Georges, et rétabli cinq ans après (1779) à la Daurade, où il s'est maintenu jusqu'en ces dernières années.

Sur la place, il y avait un pilier de pierre, ou Pilori, auquel étaient fixés des carcans de fer, que l'on cadenassait au cou des voleurs ou malfaiteurs, condamnés à être exposés à la vue de la foule pendant toute la durée du marché « afin qu'on se garde d'eux et qu'on les reconnaisse pour larrons ».

Ce pilori fut reconstruit en 1675 par *Pierre Jalbert* et *Jean Verdilhac,* les deux sculpteurs à qui nous devons la construction du portail et du balcon de la Cour Henri IV, au-dessous de la fenêtre de la salle des Illustres, à l'exception des deux figures de Pallas, œuvre du sculpteur Chaillon.

Au seizième siècle, il y avait de ces piloris en pierre à la Daurade, à Saint-Georges, au carrefour de la rue du Crucifix (côté nord de la place de Carmes) et de la rue Pharaon, et à la place Mirabel, carrefour de la rue Rémusat et de la rue Rivalz. A la place de la Pierre-Saint-Géraud (place Esquirol), les carcans étaient fixés à la muraille de la Halle de la Pierre.

Il n'y avait ordinairement qu'un ou deux carcans à ces

Digitized by Google

piloris, mais en 1772 leur nombre fut porté à quatre pour chacun, et les larrons y furent exposés désormais pendant trois marchés successifs.

Parmi les principaux propriétaires notables on trouvait :

Dans le moulon de Roquette (1), en 1478, le riche marchand, *Pierre de Montfort*, et le conseiller au Parlement *Jehan Rossinhol;* en 1619, le marchand *Hugues Cantuer;* en 1624, le docteur et avocat *Jacques de Borrassol*, capitoul en 1596-97, qui avait épousé D^lle^ *Marie d'Uzon*, fille de Jean Uzon, blancher; en 1640, *MM. Pierre-Louis de Catel*, chanoine de l'Official; en 1659, *Jean Rodolosse*, avocat, fils de Jean Rodolosse, hoste de l'hôtellerie du Grand-Marteau et, en 1679, *M. Roquette*, conseiller au Présidial.

Dans le moulon de Viviers (2) : en 1571, *Jeanne de Rougier*, femme d'*Antoine Malras*, conseiller au Parlement en 1537, président en 1557, président d'honneur en 1578, qui avait été condamné pour faux en 1559 et réhabilité en 1563; en 1599, *Hérard de Pins*, conseiller au Parlement de 1558 à 1609, comme mari de *Violante de Malras;* en 1622, *Pierre Rottond*, receveur, capitoul en 1630-31, qui avait épousé D^lle^ *Catherine de Saint-Avid;* en 1679, M^e^ *Jean-Pierre de Saint-Avid*, avocat; en 1728, noble *Jean-Joseph de Revel*, écuyer, banquier en cour de Rome; et, enfin, les notaires royaux, *Arnaud Castarède* en 1613, *Bernard Delon* en 1615, *Philippe Amblard* en 1571, et *Jean-François Mis* en 1750.

Dans le moulon de la Tour (3) : en 1478, *Guillaume de Plasensac*, capitoul en 1481; *Jean-François de Plasensac*, capitoul en 1532-33, et *M. Pé Ramond-Johan Cabriolz;* en 1540, *Nicolas de Guerrier;* en 1571, *Guillaume de Lalayne*, capitoul en 1561-62, 1562-63, 1569-70; en 1624, *Pierre-Antoine Lancefoc*, conseiller du roi, payeur des gages de MM. du Parlement; en 1640, *Daniel Dubarry*, s^r^ de Verges et de Serres; en 1674, *Jean-François de Tournier*, conseiller au Parlement de 1671 à 1705; et, en 1679, le sculpteur *Pierre Mirasson*.

Dans les immeubles démolis au-devant du n° 2 actuel de la place de la Daurade (4) : En 1587, noble *Antoine Espie*, bourgeois; en 1594, *M. Antoine de Cazal*, receveur général de la paroisse; en 1693, *Jean Duranty*, greffier de la Table de Marbre;

---

(1) A. M. — Cad. Daurade, 16^e^ m. 1478; 9^e^ 1549, 1571; 7^e^ m. 1679.

(2) A. M. — Cad. Daurade, 15^e^ m. 1478; 10^e^ m. 1549, 1571; 8^e^ 1679.

(3) A. M. — Cad. Daurade, 14^e^ m. 1478; 11^e^ 1549, 1571; 9^e^ 1679.

(4) A. M. — Cad. Daurade, 13^e^ m. 1549, 1571; 11^e^ m. 1679.

Digitized by Google

en 1679, *François Duranty,* marchand droguiste; en 1758, *Guillaume Niel,* bourgeois, et, en 1776, *François-Estienne Delord de Masbon.*

Sur le côté est de la rue de la Capelle-Redonde, qui forme aujourd'hui le côté est du quai qui contourne la place actuelle, entre la rue Chaude (rue Jean-Suau) et la rue Malbec (1) : Au n° 8 (aujourd'hui vacant), vers 1600, *Jean Baynaguet,* conseiller et receveur du Domaine du roi, puis l'avocat *Pierre Devaux;* en 1744, *Jean-Pierre Du Fraich,* peintre de talent, élève d'Anthoine Rivalz; en 1788, le peintre *Jean Suau.*

Au n° 15, *Jean-François de Pérès,* conseiller au Parlement en 1741.

Au n° 17, noble *Jean Vidal,* capitoul en 1520-21; vers 1571, *Antoine Bernardy,* conseiller au Sénéchal, et, en 1679, les Dames de l'Enfance de Mondonville.

285. — Le Port de la Daurade.

(Ancien Port de Viviers.)

L'ancien Port de la Daurade, désigné sur les actes du douzième siècle, *Port de Viviers* ou « *Vivariæ* » des textes latins, puis Port de la Daurade au quinzième, et sous la Révolution *Port Rousseau,* était confiné au bord du fleuve, et ne servait qu'au débarquement des marchandises arrivant par eau; c'est pour cela que ce lieu fut choisi de préférence, au seizième siècle, pour l'établissement des Bureaux du Grand Maître des Ports et passages.

Ce n'est qu'à la fin du dix-septième siècle, depuis la construction des quais, que considérablement agrandi, il est devenu ce que nous le voyons aujourd'hui.

En déblayant ce nouveau port de toutes les constructions, masures et jardins qui en encombraient jadis le terrain, on avait compté sur un grand développement du trafic des marchandises par eau, résultant de la création du canal de Brienne et du canal latéral, mais c'est au contraire ce dernier canal qui en détourna la batellerie, et le trafic a complètement disparu.

---

(1) A. M. — Cad. Daurade, 14e m. 1549, 1571; 12e m. 1679.

Digitized by Google

Aujourd'hui, ce vaste port ne sert plus qu'au déchargement des bateaux des pêcheurs de sable et de graviers.

Il y a une soixántaine d'années, on y voyait encore, et nous y avons vu quelques *orpailleurs*, qui lavaient les sables pour y recueillir les paillettes d'or entraînées par les eaux de l'Ariège, mais avec l'augmentation du prix de la main-d'œuvre, cette industrie a été complètement abandonnée, ne donnant plus de quoi vivre. On connaît le vieux proverbe du onzième siècle qui disait :

« *Orpaillaïre, Cassaïre, Pescayre : Pécaïre !* »

La ruine de l'industrie des *Orpailleurs*, jadis très florissante dans notre ville, a entraîné la disparition des « *batteurs d'or* », autrefois très nombreux à Toulouse; le dernier, *Dinat*, batteur d'or, petite rue de la Dalbade, a fermé son atelier vers 1871.

286. — La Tour de Cabriolz.

La Tour de Cabriolz ou de Gabrioles, grosse tour construite tout en pierre, se trouvait dans la rue Viviers, tout proche de la culée du Pont de la Daurade, et appartenait au quinzième siècle, à Maître *Pé-Ramond-Johan Cabriolz;* la pierre étant alors fort rare à Toulouse, le pagellateur de 1478 ne manqua pas de consigner ce fait remarquable sur son registre: « Mossen Pe-Ramond-Johan Cabriolz, ha aquy meteys un houstal que fa lo canton de Viviers, et ha *una torn daré de peyra, et ez tot de peyra* ».

Ce P.-R.-Johan Cabriolz possédait aussi dans la rue Sesquières (rue du Coq-d'Inde, n° 8), une autre tour portant son nom, Tour Cabriolz, qui était en brique et non en pierre, et qui fut détruite par l'incendie de 1463.

287. — La Foraine.

On appelait la Foraine, ou Bureau général de la Foraine, le lieu où le Grand Maître des Ports et passages exerçait

Digitized by Google

sa charge, avait ses bureaux pour la perception des droits forains et ses locaux pour la garde des prisonniers et des marchandises arrêtés.

En 1553, le roi Henri II, par lettres patentes du 22 juin, ordonna que le Grand Maître des Ports et passages des Sénéchaussées de Toulouse, Armagnac et Rouergue jouirait pour son habitation, de la maison où se tiendraient les bureaux de la Foraine de Toulouse.

Jusqu'alors ces bureaux avaient été, soit au Salin, soit dans des maisons qu'on prenait à louage, mais dès l'année 1554, ils furent installés définitivement à la Daurade, à la rue de Viviers.

Cette année 1554, par lettres patentes du 25 février, le roi ayant ordonné qu'il serait acheté en ville une maison pour le logement du Grand Maître des Ports et passages, et qu'à cette fin il serait employé une somme de 2.000 livres des deniers du roi, le syndic de la ville acheta à la Daurade, à la rue de Viviers, la maison du sieur *Guiraud Hébrard,* proche de la Tour de Cabriolz, pour le prix de 1.500 livres, qui furent payés en deux termes de 750 livres, en 1555 et 1556 (1).

Catel a daté cet achat de juin 1579 et donné, comme propriétaire vendeur, un sieur Pierre Perès (2); les comptes du trésorier de l'Hôtel-de-Ville précisent au contraire l'achat et le payement à Guiraud Hebrard, en 1555 et 1556.

288. — La Viguerie.

La Viguerie était le lieu où le Viguier rendait la justice et avait ses prisons.

A l'époque comtale, le Viguier exerçait la justice au nom du comte de Toulouse, dans la ville et viguerie, et lorsque le Consulat fut établi (1152), il exerça la justice conjointe-

---

(1) A. M. — CC. 744, comptes, f° 68. — CC. 748, f° 46. — CC. 749, f° 44.

(2) Catel. *Mémoires du Languedoc,* p. 155.

Digitized by Google

ment avec les Consuls ou Capitouls, dont il était le chef, et faisait exécuter les sentences rendues par ceux-ci lorsqu'ils ne voulaient pas s'en charger.

Dans la suite, après la réunion du comté à la couronne de France, ces deux juridictions furent complètement séparées, et le Viguier devint, au nom du roi, le juge ordinaire de la ville et viguerie; il y eut alors souvent conflits entre les Capitouls et le Viguier, au sujet de l'attribution de la juridiction.

Lors de leur nomination, les Capitouls prêtaient serment entre les mains du Viguier, qui avait le droit d'assister à leur élection.

Au début, le Viguier tenait ses audiences au Palais, dans la chambre appelée « La Table de Marbre », située au Palais du Parlement (place du Salin actuelle) à l'entrée de la rue des Fleurs, prolongement de la rue Laviguerie, mais il ne faut pas croire, comme l'a indiqué J. de Lahondès (1), que cette rue a reçu ce nom en raison de cette institution; ce n'est que vers 1850, trois siècles après le transfert de l'Auditoire du Viguier à la Daurade, que l'ancienne rue de la Sénéchaussée fut baptisée rue Laviguerie, en commémoration d'un de ses principaux propriétaires, Bernard Lapomarède de Laviguerie, le capitoul de 1741 et 1752.

En 1551, la Chambre des Requêtes ayant été installée dans la salle de l'Auditoire du Viguier, un mandement royal du 1er novembre (2), au Parlement de Toulouse, ordonna que la Viguerie serait transféré à la place de la Daurade, à la maison de Viviers, et par délibération du 10 février 1551 (1552 n. s.), les Capitouls décidèrent d'acheter la maison qui se trouvait à côté de la Foraine, pour y installer l'Auditoire du Viguier et ses prisons (3).

---

(1) J. de Lahondès. *Express du Midi*, 15 novembre 1908.

(2) A. M. — AA. 41, n° 18.

(3) A. M. — Délibération 10 février 1551, f° CCVII. — L'annaliste Durosoy (t. IV, p. 317) place l'installation du Viguier à la Daurade « *dès avant 1551;* et J. de Lahondès (*Express du*

Digitized by Google

Le 13 mars 1555, Gabriel Du Bourg, garde-scel de la Chancellerie, recevait nouvelle commission du roi d'installer le Viguier à la Daurade; cependant en 1557 l'achat de l'immeuble n'était pas encore fait, et le trésorier de l'Hôtel-de-Ville payait 150 livres tournois pour le louage de la maison des héritiers du capitoul Fr. Bénézit, à l'effet d'y établir la résidence du Viguier (1).

Peu après, sur injonction du roi, l'immeuble fut acheté par la ville, mais en 1563, après la mort du Viguier *Jehan du Portal*, décapité pendant les troubles de mai 1562 comme un des principaux auteurs de la conjuration huguenote, la charge de Viguier ayant été supprimée et incorporée au siège du Sénéchal, le syndic de la ville vendit, au prix de 4.000 livres, la maison de la Viguerie, par acte du 2 août 1565, à noble *Guillaume de Lalayne*, le capitoul (1).

Plus tard, en 1597, la charge de Viguier ayant été rétablie, la maison de la Viguerie fut rachetée par le syndic de la ville, et réparée en 1602 (3). Le siège de la Viguerie resta dès lors à la Daurade, jusqu'au jour de sa suppression définitive, en 1749 (4).

La famille Rabaudy conserva cette charge, qui devint héréditaire, de 1597 à 1749. Après la suppression de la charge de Viguier, on établit provisoirement une halle dans la maison du Viguier (5).

289. — La Capelle-Redonde.

La Capelle-Redonde, ou Chapelle ronde, se trouvait sur la petite place formée par la rencontre de la rue des Pesca-

---

Midi, 18 avril 1909) « *au commencement du dix-septième siècle* ».

(1) A. M. — AA. 16, n° 12. — CC. 753, comptes f° 66°.

(2) A. M. — Inventaire des archives de 1776, f° 765°.

(3) A. M. — CC., pièces à l'appui des comptes n°ˢ 285, 325, 328.

(4) A. M. — Délibération XLII, f° 332°. — P. Barthès, 26 août 1749.

(5) A. M. — CC. 1062, comptes 1758, f° 45.

Digitized by Google

dours (rue des Blanchers), de la rue Malbec, et du coin du Sac (rue Larrey). On ne connaît ni la date de sa construction, ni l'époque de sa démolition; seul son souvenir s'est perpétué, par son nom qu'elle a laissé à ce quartier.

Tout ce qu'on sait, c'est que les pêcheurs, dont la nombreuse corporation se trouvait réunie dans les rues voisines et autour du Port Saint-Cyprien, firent construire en ce lieu, sur l'emplacement d'une maison achetée à un certain *Hugues Chaveris*, une chapelle ronde, où ils établirent leur confrérie, gouvernée par des Bailles qui dépendaient de l'église Saint-Nicolas.

Dans les derniers temps du Moyen-Age, quand cette chapelle fut démolie, leur confrérie fut transférée à Saint-Cyprien, à l'église Saint-Nicolas.

290. — Le Noviciat des Jésuites.

(Caserne de la Mission. — Ecole communale.)

A l'angle nord de la place de la Daurade, entre la rue des Blanchers et la rue Malbec, sur l'emplacement de l'ancienne Capelle-Redonde, les pères de la Compagnie de Jésus firent construire, à la fin du seizième siècle, le vaste bâtiment de briques rouges, connu depuis le siècle dernier sous le nom de Caserne de la Mission.

En 1562, lorsque chassés de Pamiers, les Jésuites vinrent se réfugier à Toulouse, on les logea d'abord aux Clottes-Vieilles (place Lucas = rue Saint-Jérôme), dans l'ancien monastère des religieuses Augustines, qui venaient d'apostasier à la suite de la guerre de religion, et d'embrasser le calvinisme, mais ils n'y restèrent pas longtemps et, en 1566, ils s'installèrent à la Maison de Bernuy (rue Gambetta), où ils établirent leur Collège.

Vers 1592 ils achetèrent au sieur *Jean de la Bourdière*, un immeuble à l'angle de la place de la Capelle-Redonde et de la rue du Sac (rue Larrey) pour y installer les novices de leur Compagnie, qui devaient rester deux ans dans ce

Digitized by Google

noviciat. Ils firent alors construire leur Chapelle, qui fut bénite le 8 septembre 1594, par le cardinal de Joyeuse.

On voit encore sur les clefs d'arc des portes de ce monument les monogrammes du Christ dans un cadre flamboyant, qu'ils avaient coutume de faire mettre sur tous leurs établissements.

Séminaire de la Mission. — En 1764, les Jésuites ayant été expulsés de France, en vertu de l'Arrêt du Parlement de Paris du 7 août 1762, et de l'Edit de Versailles du 26 novembre 1764, leurs établissements furent abandonnés par leur Compagnie, et leur noviciat fut acheté en 1765 par les prêtres de la *Congrégation de la Mission;* il prit dès lors le nom de *Séminaire de la Mission.*

Caserne de la Mission. — En 1828, par Ordonnance royale du 3 janvier, l'administration de la Guerre ayant cédé la caserne des Carmélites au Grand Séminaire, tous les bâtiments de l'ancien noviciat des Jésuites furent affectés à une caserne, qui prit le nom de *Caserne de la Mission.*

Ecole communale. — Aujourd'hui l'ancienne caserne de la Mission est affectée à une école communale et à divers services de la Mairie.

En 1902, on a réédifié dans la première cour d'entrée de cet établissement, à gauche en entrant, la porte de l'ancien *Hôtel de Vésa,* de la rue du Vieux-Raisin, qui était situé en face de l'Hôtel Bérenguier-Maynier, et qui venait d'être démoli pour le percement de la rue de Languedoc.

Cette porte monumentale, surmontée d'un fronton percé d'un oculus, rappelle le double portail de la rue Peyrolières n° 34, et l'ancienne porte de l'Arsenal de l'Hôtel-de-Ville, œuvre du sculpteur Jean Aleman, réédifiée au Jardin des plantes, œuvre attribuée à tort par nos historiens à Nicolas Bachelier.

291. — Rue de la Daurade.

De tout temps, la rue de la Daurade « *car. Deaurata* » (1398), a porté ce nom, parce qu'elle longeait l'abside de

Digitized by Google

l'église de la Daurade. Les plans de Toulouse de Dupain-Triel (1780) et Chalmandrier (1787) la désignent *rue des Estagnières vieilles,* mais tous les cadastres, depuis le quinzième siècle, la dénomment rue de la Daurade.

En 1771-1775, la Province acheta toutes les maisons en bordure de cette rue, et les fit reconstruire sur un même plan; on l'appela alors la *rue Neuve du Port de la Daurade,* ou simplement *rue Neuve de la Daurade.* Sur le tableau du 6 floréal ce fut la *rue Rousseau.*

Sur le côté sud, contre l'abside de l'église, il y avait autrefois une dizaine de petites maisons habitées par des artisans. Sur le côté nord, également la plupart des maisons appartenaient à des artisans, ou n'étaient que des dépendances de celles de la rue de la Vache, aujourd'hui rue Boyer-Fonfrède.

L'une des trois maisons reconstruites sous le n° 3 *bis,* appartenait, en 1626, à sire *Jean Caulet,* marchand, et en 1679, à sa fille, *D^lle^ Anne de Caulet,* mariée, le 3 mai 1654, à noble *André de Marrast,* écuyer, capitoul en 1673-74, fils de *Jean Marrast,* conseiller secrétaire du roi, greffier aux Requêtes du Palais, et *Françoise de Rech* (1).

292. — Rue Boyer-Fonfrède.

La rue Boyer-Fonfrède a reçu ce nom vers 1896, en souvenir du fils du Girondin Fonfrède, qui fonda sous le Directoire une manufacture de coton dans l'ancien monastère des Bénédictins.

Ce fut, dès le quinzième siècle, la *rue de la Vache,* « *car. de la Vaqua* » (1478), *rue de la Vacque* (1571), nom qui lui venait d'une hôtellerie qui se trouvait à l'angle de cette rue et de la rue Chaude (rue Jean-Suau) : l'*auberge de la Vacque,* qui était tenue, en 1519-20, par *Antoine Bolvène,* probablement le père du peintre de l'Hôtel-de-Ville *Jacques Boulvène.* Sur le tableau du 6 floréal ce fut la *rue l'Energie.*

---

(1) A. M. — Cad. Daurade, 11° m. 1679.

Digitized by Google

Des anciennes constructions de cette rue il ne nous reste plus que la cour intérieure du n° 5, avec sa tour du début du seizième siècle; la façade extérieure a été remaniée et n'a conservé que trois oculus et le linteau gothique de sa porte d'entrée (voir notice n° 293).

Au n° 2, dans une ancienne cour transformée en magasin, il reste encore une fenêtre gothique. C'est entre cette maison et celle en face (Auberge de la Vache), qu'était tendue une chaîne barrant la rue; chaîne qui ne fut enlevée qu'en 1772 (1).

Sur le côté sud de la rue, les immeubles s'étendaient encore bien au-delà, sur la place, avant la reconstruction des façades par la Province.

Sur le côté nord, la maison d'angle, emportée par l'alignement de la rue Jean-Suau, appartenait en 1681 à demoiselle *Izabeau Lauvreau, veuve de Pierre Affre,* le sculpteur qui fit les modèles des marmousets de la fontaine Saint-Etienne, et qui transforma avec Claude Pacot, la statue de Clémence Isaure.

Cette rue eut toujours une population très mélangée; les quelques propriétaires marquants qu'on y trouvait étaient :

Au n° 3 (2), en 1549, noble *Antoine de Mestres.*

Au n° 2 (3), en 1587, noble *Antoine Espie,* bourgeois; en 1624, *M^e Jean d'Huteau,* docteur et avocat; en 1670, *François Duranty,* marchand, et, en 1767, *François-Estienne Delord de Masbon.*

Au n° 6, en 1608, le notaire *Guy Cassagnade.*

Au n° 8, en 1571, dame *Pétronne de Varilhes,* femme de noble *Jean de Reste;* vers 1590, le notaire *Pierre Labonne* et, en 1730, le M^e chirurgien *Estienne Dupuy.*

293. — La Tour de Jean de Gayssion.

(Rue Boyer-Fonfrède, n° 5.)

La maison de la rue Boyer-Fonfrède qui porte le n° 5, présente une grande façade, complètement remaniée, qui

(1) A. M. — CC. 1554, pièces à l'appui des comptes, f° 547.
(2) Côté nord : A. M., Cad. Daurade, 15^e m. 1549.
(3) Côté sud : A. M., Cad. Daurade, 13^e m. 1549-1571 ; 10^e m. 1679.

Digitized by Google

jadis était de style gothique, mais dont il ne reste que le linteau fileté de la porte d'entrée et trois oculus.

La façade sur la cour, que divise en deux parties une tour renfermant la vis d'escalier, a subi bien des mutilations; d'un côté il reste trois galeries de bois assez pittoresques, et de l'autre trois étages de fenêtres gothiques dont les croisillons ne sont plus représentés que par quelques lambeaux; les larmiers sont simples, sauf pour une fenêtre du second étage, où ils se terminent par des modillons en feuillages embroussaillés.

La tour octogonale, de 19 mètres de hauteur, qui n'a croyons-nous jamais eu de terrasse, est recouverte d'une toiture en auvent à huit pans, en briques canal, surmontée d'un épi de faïence vert, comme celui de la Tour des Ursulines (rue Sainte-Ursule, 13), mais détérioré à l'extrémité. Cette toiture semble avoir été l'œuvre d'une restauration du dix-septième siècle.

La porte de la tour, dont l'encadrement présente de simples filetages, est surmontée d'une pierre ovale pédiculée, qui devait autrefois porter un blason, et sur laquelle on a gravé, probablement au dix-huitième siècle, les initiales J. D. entrelacées. A l'intérieur, la vis d'escalier, de 82 marches de pierre, s'élève à 13 mètres de hauteur. Au premier étage, une porte intérieure a conservé ses filetages et sa double accolade gothique; au dernier palier, un escalier de bois donne accès à la salle supérieure, qui repose sur un simple plancher en charpente.

Cette tour, qui n'a jamais eu de tourelles latérales, a été édifiée entre 1515 et 1519 par *Jean de Gayssion*, riche marchand (1), qui, pour faire construire son hôtel, acheta presque toutes les maisons en façade sur la rue de la Vache. Son immeuble se prolongeait en arrière jusque dans la rue Chaude (rue Jean-Suau) et la rue Peyrolières, où il avait façade; sa grosse fortune le conduisit bientôt

(1) A. M. — Registre des tailles, Daurade, de 1519 à 1540.

Digitized by Google

aux honneurs, et en 1522-23, il fut Capitoul pour la partie de la Daurade.

Après sa mort, entre 1550 et 1570, l'immeuble fut divisé et vendu; l'hôtel de la rue de la Vache fut acquis par *Pierre de Montfort* (1), sieur du Brax, conseiller au Parlement 1555-1576, marié à *Demoiselle Jacquette de Barthelemy,* et dont nous avons le portrait sur le « Manuscrit des Parlementaires » (f° 142). Il passa dans la suite au docteur régent de l'Université *Pierre Rosel,* et peu après, par décret du 13 février 1607, à *Jean de Baynaguet,* trésorier et receveur des domaines du roi en la Sénéchaussée de Toulouse, puis, vers 1660, à noble *Jean de Baynaguet,* avocat à la Cour, capitoul en 1662-63, dont le blason « D'azur à la cane d'argent nageant sur une onde du même, au chef d'or chargé de trois losanges de gueules », se trouvait jadis sur le bas-relief de la Place du Pont, qui a été réédifié en 1777 à l'extrémité du quai Saint-Pierre, à l'entrée de la rue de la Boule.

En 1728, l'hôtel fut acheté par *Jacques de Catellan,* seigneur de Lamasquère, conseiller au Parlement en 1716, Président à la première chambre des Enquêtes, en 1731, et décédé en 1766.

Enfin, dans les premières années de la Révolution, il était habité par le *Comte Potocki,* seigneur Polonais, qui y résida quelques années et fut le premier colonel de la Légion de la Daurade, dès l'organisation de la Garde Nationale, en juillet 1789.

Le comte Potocki, qui tint un moment une place marquante dans la vie toulousaine, mourut en thermidor An XIII (juillet-août 1805) dans la Russie Polonaise; le « Journal de la Haute-Garonne » du 11 fructidor An XIII (29 août 1905), en relatant ses funérailles, ajoute les curieux détails suivants :

« Il a laissé, outre ses possessions territoriales qui sont

---

(1) A. M. — Cadastre 1571, Daurade, 15e m., art. 9.

Digitized by Google

immenses, et un mobilier magnifique, 400.000 ducats en argent comptant (200.000 louis).

« Il avait 14 enfants. On estime que chacun aura 300.000 livres de rente.

« Ses funérailles ont été très pompeuses. Il a été employé 10.000 aunes de drap noir, et brûlé plus de 2.000 livres de cire. Le clergé assistant a reçu 22.000 ducats (264.000 livres). »

294. — Rue Jean-Suau.

La rue Jean-Suau n'a reçu ce nom que depuis 1873; il lui fut donné par délibération du Conseil du 7 avril, pour honorer la mémoire du peintre de talent Jean Suau, qui vécut et mourut dans l'immeuble démoli et vacant depuis nombre d'années, situé à l'entrée de cette rue, et qui porte le numéro 8 de l'ancienne rue de la Capelle-Redonde, aujourd'hui côté Est de la place de la Daurade.

Jean Suau, fils d'*Antoine Suau* et de *Marie Trulhet*, né à Toulouse le 23 février 1755 et mort le 9 novembre 1841, fit d'abord ses études de droit, qu'il délaissa pour s'adonner à la culture des arts; le 25 juillet 1784 il remportait le grand prix de peinture de l'Académie, et le 26 février 1786 il était nommé professeur. Il reconstitua après la Révolution l'Ecole des Arts et y fut l'un des maîtres d'Ingres. Son fils publia, en 1850, un catalogue du Musée, et donna à la ville, par testament, la maison où son père et lui avaient vécu. Nous ne possédons malheureusement aucune de ses œuvres au Musée ; quelques-unes de ses toiles, cependant, décorent encore la Chapelle de la Visitation de la rue de la Dalbade.

Cette rue était appelée au quatorzième siècle la *rue Bernard-Barrau* (1336), *car. Bernard-Barravi* (1418), et depuis la rédaction du Livre de pagellation de 1458, la *rue Chaude* (*car. Cauda* 1458). Le plan de Jouvin de Rochefort, porte par erreur du graveur, rue Maubet, et celui de Chalmandrier (1787), rue Chantre. Le tableau du 6 floréal la baptisa *Rue Fraternité.*

Digitized by Google

Selon une légende, due à la féconde imagination de Dumège, et encore fort accréditée, cette rue aurait reçu cette dénomination de *rue Chaude*, parce qu'elle était autrefois habitée par des prostituées.

Quoique nous ne connaissions pas l'origine de ce nom, cette légende doit être rejetée; elle ne résiste pas à un simple examen des faits.

Au quatorzième siècle, et dans la première moitié du quinzième, cette rue s'appelait *rue Bernard-Barravi*, et elle commença à être dénommée *rue Chaude* (*car. Cauda*), vers 1458, alors que les prostituées étaient logées de force, dans une maison municipale, hors les murs.

Dès le début du treizième siècle elles furent chassées de la ville, et ce n'est qu'en 1527 qu'elles furent enfermées, en ville, dans la maison municipale appelée le « *Château vert* », où elles restèrent jusqu'en 1557 (1).

Il aurait fallu, pour que l'allégation de Dumège fût plausible, que le nom de rue Chaude ait été donné antérieurement au treizième siècle ou postérieurement au seizième.

Cette rue, autrefois très étroite, a été considérablement élargie vers la fin du siècle dernier, aux dépens des immeubles qui formaient le côté sud; de ce côté, toutes les maisons avaient façades principales sur la rue Peyrolières, numéros 33 à 45. Au-devant du numéro 45, cinq immeubles ont été démolis lors de l'élargissement de la rue Jean-Suau, pour dégager l'ancienne place Peyrolières.

Sur le côté nord (2), les principaux propriétaires notables étaient :

Au n° 1, en 1571, noble *Gaston Dupin*, bourgeois, capitoul en 1556-7, 1562, 1573-4; en 1647, *M. M. Melchior de Cartier*, docteur en médecine; en 1679, *M. M. de Ferrier*, conseiller au Sénéchal.

Au n° 3, en 1570, *D^lle Peyronne de Varilhe*, femme de *Jean de Reste*.

---

(1) J. Chalande. *La maison publique municipale* (Mém. Acad. des sc., 1911).

(2) A. M. — Cad. Daurade, 14e m. 1549, 1571, — 12e m. 1679.

Digitized by Google

Au n° 5, vers 1580, noble *Jean Prohenque*, bourgeois, capitoul, 1576-7; en 1590, *M. M. Michel Prohenque*, docteur et avocat en la Cour; vers 1600, *D^lle Marguerite de Bonnot*, veuve de *Pierre Assezat*, conseiller aux Requêtes du Parlement 1578, mort en 1612; en 1616, *M. François de Pompignac*, conseiller du roi en la Sénéchaussée et Parlement; en 1679, noble *Jean de Pompignac*.

Au n° 7, vers 1540, *Jean Papus;* en 1571, noble *Hugues Sermet*, bourgeois, capitoul en 1570-71, 1580-81; vers 1670, noble *Estienne de Poget*, bourgeois, puis son fils, noble *Jean-Jacques de Poget*, écuyer; vers 1740, dame *Izabeau-Françoise de Minut*, épouse de *Jean-Louis Courtois*, seigneur d'Isus, conseiller au Parlement 1727, conseiller honoraire 1755.

Au n° 9, vers 1540, *Laurens Papus;* en 1679, *M^e Sanson Lanes*, avocat.

Au n° 11, en 1679, dame *Catherine de Terlon*, veuve de *Pierre Laffont*, conseiller au Parlement 1637-1652.

Au n° 15, en 1618, noble *Jacques de Puget*, bourgeois, capitoul en 1577-78, 1584-85, 1590-91, 1598-99, 1605-6, 1617-18; en 1679, noble *de Puget*, seigneur et baron de Saint-Auban et, en 1728, *M. Saint-Julien*, avocat au Parlement.

295. — Rue Malbec.

La rue Malbec a toujours porté ce nom, dont l'origine est inconnue, mais qui devait lui venir sans doute d'un habitant du lieu. Aux quinzième et seizième siècles la rue de la Pleau a porté ce même nom, « car. de Belcastel, alias de Malbec, als affachadors »; on trouve parfois, par erreur, *rue Maubec*. Le tableau du 6 floréal la dénomma *Rue Bon-Succès*.

La maison sans numéro qui forme l'angle de cette rue, vers la place de la Daurade (n° 17), porte encore, gravé sur une pierre, l'inscription RVE MALBEC-1757. Cette maison menaçant ruine, va probablement être démolie.

Sur le côté nord, presque tous les immeubles étaient des dépendances du Collège des Jésuites ou du Couvent des Jacobins; entre ces deux établissements s'ouvrait autrefois une ruelle, aujourd'hui condamnée, la *rue des Cordières-Vieilles*, ou *car. dels teysendyers del lys*, qui reliait la rue Maubec à l'impasse des Jacobins actuelle.

Digitized by Google

Sur le côté sud, presque toutes les maisons dépendaient des immeubles de la rue Jean-Suau; dans les autres (1), on ne trouvait, comme propriétaires notables, que :

Aux n°s 4 et 6, en 1728, *Me Louis Malefeste,* contrôleur des tailles, propriétaire comme mari de *Dlle Thérèse d'Alégre* et, en en 1761, *Me Jean-Baptiste Merlhes,* docteur en médecine.

Aux n°s 8-10, en 1659, *M. M. Laurens de Ferrier,* avocat à la Cour et bourgeois, capitoul en 1642-43, chef du Consistoire en 1655-56, comme héritier de dame *Marie de Jausson,* veuve de *Pierre Pairastre,* avocat à la Cour; en 1679, *M. M. de Ferrier,* conseiller au Sénéchal et, en 1783, noble de *Sanson aîné,* écuyer.

296. — Quai de Brienne.

Le quai de Brienne, élevé en 1778-1780, a toujours porté ce nom. Sur le tableau du 6 floréal An II, il fut baptisé *Quai Voltaire.*

Nous devons sa construction au cardinal de Brienne, qui fit continuer l'édification du quai Dillon, et entreprendre et conduire à bonne fin l'ensemble des quais qui bordent les deux côtés du fleuve, sauf celui de Tounis, qui ne date que de 1850.

Etienne Charles Lomenie de Brienne, ancien évêque de Condom (17 août 1760), né à Paris en 1727, et mort en 1796, fut nommé archevêque de Toulouse, comme successeur de Richard Dillon, le 2 février 1763, et arriva à Toulouse le 19 août. C'est lui qui fit exécuter aussi le canal qui porte son nom, dont il posa la première pierre le 17 octobre 1770. Il fut membre de l'Académie Française, de l'Académie des Sciences de Toulouse et de l'Académie des Jeux Floraux.

297. — Rue Etroite.

La rue Etroite, très peu connue, relie le quai de Brienne à la rue des Blanchers, entre les numéros 3 et 5.

Ce fut, dès son origine, la *rue Roquette* (c. 1478) ou

(1) A. M. — Cad. Daurade, 14e m. 1571, 12e m. 1679.

Digitized by Google

Rouquette, ou *de la Roquette* (c. 1679), et sur le tableau du 6 floréal la *Rue l'Obéissance.* Au siècle dernier, elle devint la *rue Etroite.*

Avant la construction du quai, cette rue descendait en pente rapide au bord de la Garonne, et fut fermée en 1651; la délibération du Conseil, du 8 novembre 1651, porte : « Sur requête des habitants, on donne autorisation aux propriétaires de fermer cette rue, qui ne sert qu'à jeter des immondices et de retraite aux larrons, à condition de faire faire une porte de passage, pour le service de la ville. »

298. — Rue des Blanchers.

La rue des Blanchers, ou des Pescadours, était autrefois divisée en deux parties, par l'ancienne muraille romaine qui, au moyen-âge, séparait encore le Bourg de la Cité. A ce point s'ouvrait une des portes de la ville, appelée la *Porte-pinte.*

Ces deux parties portèrent toujours des noms différents, même après que la porte eut disparu.

De la place de la Capelle-Redonde (place de la Daurade) à la « Porte-pinte », ce fut dès l'origine la *rue des Blanchers* (1354) *car. en Blanquier* (c. 1458), plus généralement désignée la *rue des Pêcheurs,* « *car. Piscatorum* » (1352), *rue des Pescheurs* (1407), *car. des Pescadors,* ou *rue des Pescadours* (1458), et sur le tableau du 6 floréal An II, la *Rue Bravoure.*

Ce nom de *rue des Blanchers* venait des blanchisseurs de cuirs, qui très anciennement, et au moins depuis le onzième siècle, avaient leur corporation dans cette rue; en 1607, le comte Guillaume et Almodis, sa mère, en donnant le quartier de Saint-Pierre-de-Cuisine à l'abbé de Moissac, affranchirent ces artisans de tous cens et redevances.

Le nom de *Pescadours,* ou *Pescadors,* venait des nombreux pêcheurs qui habitaient cette rue et dont la corporation avait établi sa confrérie à la Capelle-Redonde.

Digitized by Google

De la « *Porte-pinte* » au Port-Bidon (port Saint-Pierre), ce fut la *rue de la Porte pinte, car. Piscatorum Badaclei,* (rue des Pêcheurs du Bazacle) (1379), *car. de la Porta pinta* (1458); *rue de la Porte-pinte, rue du Port du Bazacle* (1658), *rue des Blanchers* ou *des Pescadours* ou *du Port-Vidou* (c. 1679).

Cette partie de la rue, qui commençait vers le numéro 56 actuel, a presque complètement disparu depuis la construction des quais de la place Saint-Pierre.

Sur le côté sud de cette rue, plusieurs ruelles allaient rejoindre le bord de la rivière, et sur le côté Nord, non loin de l'ancienne muraille romaine, se trouvait la *place des pescheurs,* « *Platea piscatorum* » (1323) *place des pescadours* (c. 1458), appelée dès le seizième siècle *Las placettes* (c. 1571), qui existe encore. C'est à l'angle de cette place (n°• 44 et 46), que *Pierre Assezat* avait ses vastes entrepôts de pastel. Contre la muraille romaine se trouvait la *ruelle de Perrier,* aujourd'hui disparue.

Sur l'emplacement du numéro 9 actuel se trouvait, dès le quinzième siècle, un établissement de bains, « *los bains als pescadors* » (c. 1478); à l'autre extrémité de la rue, sur le même côté, se trouvait un affachoir, et sur le côté nord, deux fours publics.

C'est sur l'emplacement du numéro 51 que se trouvait encore, en 1761, l'étable du porcher, dont les pourceaux avaient déterré au ramier, la croix, objet d'une sainte vénération, qui était pieusement gardée dans le monastère des Bénédictins, et qu'on allait baigner tous les ans dans la rivière, le troisième jour des Rogations, jour de la procession nautique des pêcheurs, (Cérémonie de la Baignade de la Croix).

En 1652, un incendie considérable consuma tout ce quartier; seule la maison du porcher, qui avait été transformée en chapelle, échappa miraculeusement au désastre; en 1679, dix des immeubles détruits n'avaient pas encore été reconstruits, et le registre du cadastre mentionne « *4 sotouls de maisons brûlées* », joignant cette maison au

Digitized by Google

nord, et six la joignant au sud, dont la ville avait pris possession, les propriétaires ayant disparu.

La maison numéro 22 présente sur sa façade un écusson au blason martelé, flanqué de trois coquilles; c'est le seul vestige qui nous reste des anciennes constructions de cette rue.

Tout ce quartier était habité par des blanchers, des tanneurs, des chamoiseurs et autres artisans, mais surtout par des pêcheurs; quelques immeubles étaient possédés par des gens de marque, qui ne les habitaient pas et les donnaient en location. Ainsi, l'on trouvait sur le côté sud (1) :

Au n° 5, en 1571, *M^e Jean Austies*, docteur et avocat, marié à *D^lle Françoise Gautière.*

Au n° 21, en 1571, noble *Jean Bolé*, bourgeois, capitoul en 1547-48 et 1571-72; et, en 1679, noble *Guillaume Despie*, écuyer, marié à *D^lle Toinette Sicard.*

Au n° 33, en 1549, noble *Jean de Nollet*, bourgeois, capitoul en 1500-1, dont le fils fit achever la construction de l'Hôtel de Pins de la rue de Languedoc.

Sur le côté nord (2) : Au n° 8, en 1679, *D^lle Anne de Caulet*, veuve de noble *André de Marrast*, capitoul en 1673-74.

Au n° 18, en 1571, noble *Jean de Geste*, capitoul en 1555-56, 1563-64 et 1568-69.

Au n° 32, en 1773, l'architecte *Labat de Savignac*, professeur d'architecture à l'Académie de peinture, qui fit les plans de l'Hôtel Mac-Carthy.

Au n° 34, en 1728, *M^e Anne Delpech*, avocat au Parlement, puis son fils, *Joseph-Henry Delpech*, trésorier de France.

Aux n^os 44-46 (cinq maisons réunies), en 1571, noble *Gaston Dupin*, bourgeois, capitoul en 1556-57, 1562, 1573-74; en 1580, noble *Jean Cluzel*, bourgeois, capitoul en 1579-80, 1586-87; en 1550, *Noel Assezat* et *Pierre Assezat*, le capitoul de 1552-53 et 1561-62, qui fit construire l'hôtel qui porte son nom; en 1568, *Pierre Assezat*, conseiller aux Requêtes du Parlement de 1578 à 1612, marié à *D^lle Marguerite de Bonnot*, puis son fils *Bernard Assezat*, conseiller au Parlement en 1621, et en 1679, noble *François Assezat*, écuyer.

---

(1) A. M. — Cad. Daurade, 8^e m. 1549 et 1571; 6^e m. 1679.
(2) A. M. — Cad. Daurade, 6^e m. 1549 et 1571; 5^e m. 1679.

Digitized by Google

299. — Rue Larrey.

Ce n'est que depuis 1896 que la rue Larrey a reçu ce nom, qui lui a été donné en commémoration du savant chirurgien *Alexis Larrey*, qui fut directeur de l'Ecole de Médecine, dès que cette institution fut rétablie par le Décret Impérial de mai 1806.

A l'origine et dès le quatorzième siècle, ce fut la *rue de la Tour*, « *carreria de Turre* » (1313), « *carrerias de Turris* » (1416), *carrière de la Tor* (c. 1458) ou *de la Torn*, ou *de la Tour* (c. 1478). On l'appelait ainsi parce qu'à son extrémité nord, vers la rue Pargaminières, se trouvait une des tours de l'ancienne muraille romaine qui séparait encore, au Moyen âge, le Bourg de la Cité.

Etant fermée au nord par cette muraille, et formant ainsi un cul-de-sac, cette rue prit dès le début du seizième siècle le nom de *rue du Sac* (1505) ou rue del Sac (c. 1571), et plus communément *coing du Sac* (c. 1679).

P. Barthès, dans son manuscrit, la dénomme *Coin des Dames du Sac* (1738), parce qu'il y avait alors, sur le sol de l'Hospice Militaire, le Couvent des Religieuses de Notre-Dame, dites Religieuses du Sac.

Le tableau du 6 floréal la baptisa *Rue l'Humanité*, et après la Révolution elle prit le nom de *rue de l'Hospice-Militaire*, qu'elle a conservé jusqu'en 1896.

Le côté Est de cette rue était occupé, au Sud, par le Noviciat des Jésuites, plus tard Séminaire de la Mission, et au Nord par les dépendances du Monastère des Frères-Prêcheurs (Jacobins).

En face de ces derniers, sur le côté Ouest, se trouvait le Couvent des Religieuses de Notre-Dame, qui devint plus tard l'Hospice-Militaire, et le *Jeu de Paume*, tenu en 1549 par *Bertrand* et *Jean de la Borde;* un des premiers Jeux de Paume établis à Toulouse.

Au commencement du seizième siècle, les Frères-Prêcheurs avaient usurpé le sol de cette rue et l'avaient fait

Digitized by Google

fermer, mais en 1552, par Arrêt du Parlement du 9 février, ils furent contraints de l'ouvrir sur le côté sud. En 1559, la ville la fit paver pour la première fois.

Dans une dépendance du monastère des Frères-Prêcheurs, appelée l'Infirmerie, les Capitouls avaient fait établir un atelier pour la fabrication des poudres et salpêtres, moyennant une redevance pour location, et en 1617 ils achetèrent ce local, au prix de 4.000 livres, mais en 1667 l'atelier fut désaffecté, le roi s'étant attribué le monopole de la fabrication des poudres.

En 1806, on délibéra de faire ouvrir cette rue, qui était encore fermée au nord par l'ancienne muraille romaine, mais la décision fut ajournée, et ce n'est que vers le milieu du siècle dernier qu'elle fut ouverte sur la rue Pargaminières.

Il n'y a rien de remarquable à signaler dans cette rue, sauf, sur l'arc d'une porte du Noviciat des Jésuites, un monogramme du Christ, dans un cercle flamboyant, et sur la porte de l'ancien couvent des Religieuses de Notre-Dame, un écusson portant l'inscription NOTRE DAME et un cœur accosté de quatre étoiles.

Les principaux propriétaires notables de cette rue étaient (1):
Au n° 9, en 1679, noble *Jean de Montfort*, écuyer.
Au n° 13, en 1571, *M^e Jean de la Sudrie*, docteur.
Dans l'immeuble suivant, après la petite ruelle, où était, en 1549, la maison du Jeu de Paume, en 1589, noble *Pierre de Vignaux*, bourgeois, capitoul en 1570-71, 1576-77, 1585-86, 1591-92, marié à *Cérène Delpech*.
Sur le terrain de l'Hôpital militaire, avant l'installation du Couvent, en 1549, noble *Pierre Loupis*, bourgeois, capitoul en 1542-43 et, en 1571, *Jean Cluzel*, marchand.
Dans l'immeuble suivant, en 1549, *Simon de Bertier*, sieur de Pinsaguel; en 1595, noble *Jean Cluzel*, bourgeois, capitoul en 1579-80 et 1586-87 et, en 1612, *D^lle Jeanne de Marran*, veuve de *François Cluzel*, docteur et avocat.

300. — LE COUVENT DES RELIGIEUSES DE N.-D. DU SAC.

Les Religieuses de Notre-Dame, ordre de Saint-Benoît, monastère fondé à Bordeaux pour l'éducation des jeunes

(1) A. M. — Cad. Daurade, 6^e m. 1549 et 1571; 5^e m. 1679.

Digitized by Google

filles, en 1606, par le cardinal de Sourdis et M. de Lestonnac, vinrent s'établir à Toulouse en 1623, selon J. de Lahondès; en 1630, selon Raynal, et en 1656, selon Durosoy; mais aucune de ces dates n'est à retenir.

En réalité, d'après les textes des Cadastres, leurs premiers achats d'immeubles furent faits le 1er août 1634, et elles en prirent possession en 1636; nos archives ne portent pas de traces de cette communauté avant 1634.

Elles achetèrent successivement, de 1634 à 1768, treize immeubles en façade dans la rue du Sac, la rue Pargaminières, la rue des Pescadours, et sur las Placettes, d'une superficie totale de 3.298 cannes, soit 10.684 mètres carrés.

Leur monastère occupait, dans la rue Larrey, le vaste immeuble qui devint après la Révolution l'Hôpital-Militaire, et comme cette rue s'appelait la rue du Sac, on les dénomma les Religieuses du Sac.

A l'époque de la Révolution (1794), leur couvent, qui devint propriété nationale, renfermait 60 religieuses, 12 sœurs converses et 80 pensionnaires.

En 1807, ces religieuses se reconstituèrent, et achetèrent dans la rue Pharaon l'ancienne maison de Saint-Antoine-de Lézat ou Saint-Antoine-du-Salin (voir notice n° 103), où elles furent dispersées de nouveau en 1905.

301. — Rue Gambetta.

Notre vieille rue des Balances, une des plus anciennes voies de notre cité, aujourd'hui rue Gambetta, n'a reçu ce dernier nom que depuis 1885, par délibération du Conseil du 15 juillet, en commémoration du célèbre tribun, membre du Gouvernement de la Défense Nationale, Léon Gambetta, né à Cahors en 1838, mort en 1882.

Dès le début du quatorzième siècle, ce fut la *rue d'Argentières,* ou des *Argentiers,* désignation qu'elle conserva jusqu'à la fin du dix-septième siècle et qu'elle devait aux nombreux artisans de ce métier qui l'habitaient. On trouve

Digitized by Google

sur les anciens textes latins : *car. d'Argenteriis* (1339) ou *car. Argenteriorum* (1359), et sur les textes romans, *car d'Argentières* (c. 1458).

En 1707, apparaît régulièrement le nom de *rue des Balances*, qu'elle devait à l'*auberge des Balances*, installée au numéro 45, et qu'elle a conservé jusqu'en 1885. Sur le tableau du 6 floréal An II, ce fut la *Rue Nationale*.

Cette rue, autrefois très étroite, a été considérablement élargie vers la fin du siècle dernier, aux dépens des immeubles du côté Sud, depuis le Capitole jusqu'à la rue Lakanal. Du côté du Capitole, la rue a été détournée au Sud, lors de la construction des Arceaux, en 1852; elle passait auparavant sur le sol occupé par les trois premières arcades, et a conservé son ancien alignement en arrière de ces galeries. A cet endroit, la rue était souvent désignée *rue Sainte-Catherine*, en raison du Collège de ce nom, qui avait l'entrée de son église sur le sol du portail de l'Hôtel de Paris.

A l'autre extrémité de la rue, au devant de l'immeuble Bernuy jusqu'au carrefour des rues Peyrolières et Jean-Suau, elle s'élargissait et s'appelait rue Peyrolières, ou plutôt *place Peyrolières*, car, comme dit Catel, elle en avait toutes les marques : « *sçavoir le pilier ou pilori avec son carquan de fer pour attacher les larrons, un ormeau et un puits, ce qui lui était commun avec les autres places de la ville* ».

Dans un acte de 1503, ce carrefour est appelé « *carreria Peyrolerium dit de las Balanses* », désignation qui lui venait de l'hôtellerie à l'enseigne des Balances qui se trouvait alors sur le sol de l'immeuble Bernuy, dans la petite *ruelle des Cordières-Vieilles*, aujourd'hui englobée dans les dépendances du Lycée.

De tous temps cette rue fut habitée par de nombreux artisans, principalement des argentiers, ou orfèvres, la plupart véritables artistes, qui savaient composer des œuvres personnlles, chefs-d'œuvre d'art qui se répandaient dans toutes les provinces voisines; c'est à eux que l'on confiait l'exécution des fleurs distribuées le 3 mai aux poètes lauréats de la Gaie-Science.

Digitized by Google

Quelques gens de marque et aussi quelques artistes, peintres ou sculpteurs, y possédaient des immeubles, entre autres, les sculpteurs *Jean Rancy, Pierre Affres* et *Louis Gaye*, et les peintres *Hilaire Pader, Antoine Troy, Joseph Troy, Vernet* et *François Fayet.*

Comme constructions remarquables, il ne reste plus dans cette rue que l'ancien Palais Bernuy, ce bijou de la Renaissance qui devint le Collège des Jésuites, aujourd'hui le Lycée, et l'Hôtel Maleprade; l'ancien Collège Sainte-Catherine qui était situé sur l'emplacement de l'Hôtel de Paris et du Café de la Paix, a complètement disparu, et l'immeuble où pendait l'enseigne du *Logis des Balances*, dont la rue a retenu le nom, a été absorbé par la construction des Arceaux du Capitole.

Quelques constructions en corondage ont subsisté aux numéros 9, 13, 15, 21, 23, 29 et 41.

Dans la vaste cour du numéro 25, immeuble de Pierre de Saint-Etienne, le capitoul de 1538-39, qui avait autrefois son entrée au numéro 13, il reste encore quelques sculptures de la Renaissance, deux bustes de personnages et un bas-relief, qui doivent provenir sans doute d'un remaniement de la construction.

C'est sur l'emplacement du grand portail de cet immeuble, numéro 25, que se trouvait la maison du maître coutelier *François Cellar*, qui, en 1760, forgea le fameux couteau dit de Montmorency, conservé au Musée Saint-Raymond, qui aurait, selon la légende, tranché la tête du Duc de Montmorency, le 30 octobre 1632.

Au numéro 39, se trouvait au moment de la Révolution, la boutique du peintre vitrier et peintre d'enseignes *Vergnes*, qui fut chargé par le Conseil général du District et la Société populaire régénérée de Toulouse, de dresser le tableau de changement de tous les noms des rues et places de la ville, tableau qui fut approuvé par le maire Groussac, le 6 floréal An II (25 avril 1794).

Parmi les principaux propriétaires notables de cette rue on

Digitized by Google

trouvait, sur le côté nord-ouest, emplacement actuel du Lycée (1): 1° A l'angle de la rue Malbec, en 1674, *D^lle Françoise de Trébos*, veuve de *Pierre de Purpan*, avocat, puis son fils *Jean de Purpan*, avocat; 2° en 1549, le grand immeuble de *Noble Jean de Bernuy*, bourgeois, seigneur de Paléficat; 3° à côté de l'Hôtel Bernuy, en 1646, la maison d'*Antoine Troy*, maître peintre, de la famille du peintre de l'Hôtel de Ville; 4° dans la maison formant l'angle de la rue Lakanal, en 1549, le sculpteur *Jehan Rancy*, l'auteur de la statue de Dame Tholose qui surmonte aujourd'hui la colonne Dupuy.

De l'autre côté de la rue Lakanal : au n° 7 (2) (maison où est né l'archiviste Roschach), en 1550, noble *Martin de Licerie*, marchand, capitoul en 1540-41; en 1633, noble *Pierre de Béral*, docteur et avocat, seigneur de Merville, capitoul en 1596-97, dont le portrait, par J. Bolvène, se trouve sur la miniature des Annales de 1596; en 1638, le sculpteur *Pierre Affre*, qui fut, avec Claude Pacot, chargé de la transformation de la statue dite de dame Clémence; en 1679, sa veuve, *Isabeau Laureaux;* en 1722, son fils, *Simon Affre;* en 1778, *Jean-Pascal Sermet* et, en 1808, *Pascal Sermet*, bourgeois.

Au n° 9, en 1608, *Arnaud Cornayre*, maître orfèvre, de la famille du peintre de l'Hôtel de Ville, puis son fils *Jean Cornayre*, docteur et avocat, marié à *D^lle Cérilhe de Corneilhan.*

Au n° 11, en 1571, *Jean de Verdiguier*, capitoul en 1602-3, dont le blason se trouve dans la cour Henri-IV, au Capitole, côté nord, série inférieure; puis *Jacques de Verbizier*, avocat à la Cour.

Au n° 13 (immeuble comprenant la grande cour du n° 25), en 1549, *Pierre de Saint-Etienne*, seigneur de Saint-André, capitoul en 1538-39; en 1571, noble *Pierre de Saint-Etienne*, maître des Eaux et Forêts; en 1607, M^e *Jacques de Boysson* (ou du Buisson), seigneur d'Aussonne, conseiller au Parlement en 1599, président en 1631, marié à *D^lle Catherine de Benoist;* en 1620, *MM. Jacques de Saint-Etienne*, docteur et avocat, seigneur de la Fraxinetta et d'Aubaiessire, capitoul en 1619-20.

Au n° 15, en 1735, *Pierre Robert*, maître imprimeur et « *le Librier de la Ville* ».

Au n° 19, en 1594, *M^e Jehan Olivier*, docteur et avocat, capitoul en 1617-18.

Au n° 25 (emplacement du portail, petite maison sur la rue), en 1699, *Jacques Cellard*, maître arquebusier, très probablement le père de *François Cellard*, maître coutelier, qui fut, en 1760, l'auteur du *Couteau dit de Montmorency;* en 1808, *Dominique Cellard*, coutelier.

Au n° 27, en 1623, *Jean Tirésy*, secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi; vers 1679, *Richard Dejean*, capitoul en 1653-54.

---

(1) A. M. — Cad. Daurade, 3° m. 1549, 1571, 1679.
(2) Numéros 3 à 27. Cad. Daurade, 2° m. 1549, 1571, 1679.

Digitized by Google

1671-72, 1682-83, le propriétaire de la « Maison de Pierre », dont le portrait se trouve sur la miniature des Annales de 1654; en 1681, *Joseph Troy*, maître peintre, puis *Pierre Troy*.

Au n° 31 (1), en 1571, *Hierome Bandinelly*, seigneur de Paulet, capitoul en 1540-41; en 1605, noble *Gabriel Bandinelly*, seigneur de Paulet, capitoul en 1604-5, dont le blason se trouve dans la cour Henri-IV, au Capitole (galerie nord, série supérieure); vers 1660, noble *Guillaume de Morat*, écuyer, capitoul en 1660-61; et 1679, *M. Etienne Daydé*, docteur en droit.

Au n° 33, en 1478, *M^e Jean Olive*, notaire, capitoul en 1466-67; en 1571, *Symond Olive*, marchand; en 1614, son fils, *Jean Olive*, docteur et avocat, syndic de la Province de Languedoc; en 1643, *M. M. Georges d'Olive*, avocat à la Cour, seigneur de Bruguières, capitoul en 1647-48, chef du Consistoire en 1660-61; en 1720, *dame Marianne d'Olive*, veuve du *marquis de Beaufort;* en 1756, *Jean-François de Pérès*, conseiller au Parlement en 1748, marié à *D^lle N. de Aicard;* vers 1780, *Jean-François-Magdeleine Savy de Gardeil*, conseiller au Parlement en 1784, office qu'il acheta 40.000 livres. Cet immeuble resta près de trois siècles la propriété de la même famille Olive.

Au n° 35, en 1571, noble *Pierre Bélin* (ou Bély), banquier, capitoul en 1565-66 et 1574-75; vers 1660, *Jean Campunaut*, sieur de la Balme, procureur au Parlement, capitoul en 1667-68; puis *Pierre de Campunaut*, conseiller du roi, professeur à l'Université de Toulouse; en 1718, noble *Jean-Raymond de Campunaud*, écuyer, sieur de la Balme, capitoul en 1718, dont le portrait se trouve sur la miniature des Annales de 1718.

Au n° 39 (construction en arrière de la Cour), vers 1550, le docteur régent de l'Université, *N Saporta;* en 1678, *Michel de Mulatier*, conseiller au Sénéchal; en 1764, *D^lle Jacquette de Duranti*. C'est dans cette maison que tenait boutique pendant la Révolution le peintre vitrier *Vergnes* qui dressa le fameux tableau de changement des noms des rues du 6 floréal an II.

Au n° 45 (aujourd'hui remplacé par le bâtiment des Arceaux du Capitole), en 1478, *Nicaulou Aboirdi*, « *hoste des Balances* »; en 1622, *Jacques de Buisson d'Aussonne*, président aux Requêtes 1599-1631, marié à *D^lle Catherine de Benoist*, fils de *Martin du Buisson* et de *Marthe de Bernuy*, puis son petit-fils, *Jacques de Buisson d'Aussonne*, président à la Cour des Aides de Montauban en 1656, marié à *D^lle Catherine de Raynaldi;* vers 1679, *Gilles de Juillard*, capitoul en 1658, marié à *D^lle Catherine de Buisson*, sœur du précédent; vers 1700, *messire de Puget*.

A la maison suivante qui se trouvait au devant des Arceaux : En 1660, *Jean Boude*, imprimeur du Roi; en 1715, *Claude-Gille*

(1) Numéros 27 et suivant, Cad. Daurade, 1^er m. 1549, 1571, 1679.

Digitized by Google

Le Camus, imprimeur et libraire du Roi et, en 1808, *Pigeon*, imprimeur.

Sur le côté sud, entre la rue Peyrolières et la rue des Gestes (1), dont bien des immeubles dépendaient de ceux de la rue Sainte-Ursule : Au n° 10, en 1618, noble *Paul Virazel*, bourgeois, capitoul en 1617-18, dont le portrait, par J. Chalette, se trouve sur les miniatures des Annales de 1617, marié à *D^lle^ Jeanne de Vinier*, fille *d'Antoine Vinier* « parayre », puis leur fils *Louis Virazel*, docteur et avocat.

Au n° 14, en 1549, noble *Jean de Chevery*, bourgeois, capitoul en 1535-36.

Au n° 18, vers 1560, *M^e^ Bernard Aguiller*, procureur au Parlement, capitoul en 1572-73 et 1573-74; vers 1580, *François Andrieu*, docteur et avocat; en 1615, *Jean Couergue*, apothicaire.

Au n° 26, vers 1630, noble *Jean Vaissier*, écuyer; en 1808, *Douladoure*, librairie, et sa femme *Fort*.

Au n° 30, en 1614, *Antoine Padern*, maître taillandier; en 1656, sire *Hilaire Pader* « maître peintre de Son Altesse le Prince de Mauryer de Savoys »; en 1679, *maître Jean-Antoine Pader*, avocat.

Au n° 40 (maison emportée par les alignements), en 1679, *M^e^ Raymond Paucy*, avocat; en 1691, son neveu *Nicolas de Paucy*, conseiller au Parlement, 1673-1700; en 1728, *Guillaume Robert*, maître ès arts et imprimeur; en 1787, *P.-B.-A. Robert*, imprimeur.

Entre la rue des Gestes et le Capitole (2) : Au n° 44, en 1571, *Hugues Carréry*, notaire; en 1618, *Jehan Olivier*, docteur et avocat, capitoul en 1617-18, co-seigneur d'Auzeville, marié à *D^lle^ Jeanne de Maratuech*.

Au n° 46, en 1670, *Jean Lacoste*, receveur général du taillon en la généralité de Toulouse, marié à *D^lle^ Jeanne de Rivière*.

Au n° 50, en 1646, *Bernard Assézat*, maître orfèvre.

Au n° 52 (anciennement deux immeubles, A et B). A : En 1591, *Jean Subreville*, l'entrepreneur de la construction, en 1613, du pont de Clary; en 1606, *Bourguine de Louppes*, veuve de *Bernard Laffont*, bourgeois capitoul en 1577-78, 1584-85, 1592-93; en 1614, *Jean-Etienne de Laffont*, docteur et avocat; en 1776, *Pétronille de Gaye*, veuve de *Vernet*, peintre. — B : En 1742, *Louis Gaye*, sculpteur; en 1748, *Louis* et *Jean Pérès*, avocats au Parlement; en 1763, *Pierre Gaye*, fils, marchand.

Au n° 54, en 1679, noble *Mathieu de Martin*, capitoul en 1676, marié à *D^lle^ Jeanne de Capmartin*, en 1658.

Au n° 56, en 1624, *Pierre-Bernard Gaission*, greffier à l'auditoire de la Bourse des Marchands; en 1666, *Antoine Trusse*, procureur au Sénéchal.

Au n° 68, en 1679, *François Fayet*, peintre, dont nous avons quelques toiles au Musée, et une à l'église Saint-Pierre.

---

(1) Cad. Daurade, 16^e^ m. 1549, 1571; 14^e^ m. 1679.
(2) Cad. Daurade, 17^e^ m. 1549, 1571; 14^e^ m. 1679.

Digitized by Google

302. — L'Hôtel Bernuy.

(Rue Gambetta.)

Ce qui frappe tout d'abord l'attention, en entrant dans notre vieil hôtel Bernuy, c'est la première cour, que tout le monde connaît, ou qu'on croit connaître; mais dans un monument comme celui-là, on est tellement captivé par la richesse des ornementations sculpturales, l'élégance et la délicatesse des lignes et la belle coordination de l'ensemble, que la valeur des détails échappe à l'examen.

Ce monument ne manque pas d'originalité, et, si la première cour appartient nettement par son style au début de la Renaissance, le reste de l'hôtel, dans son ensemble, seconde cour, façade extérieure, tour et tourelles, appartient à cette époque de transition où l'art architectural, plein d'indécision, a marqué la dernière étape du style gothique qui allait disparaître, et les premiers essais de la Renaissance qui allaient être dans notre ville, si fertiles en conceptions heureuses.

Façade extérieure. — La façade sur la rue appartient au pur style gothique, avec adjonction de quelques motifs de la Renaissance. Cette façade a été en partie défigurée et remaniée, mais elle ne constitue pas moins une des plus intéressantes productions de cette époque de transition.

Les fenêtres à croisillons sont du style gothique classique; la porte en plein cintre, forme qui reparaît avec la Renaissance, présente dans les filetages de ses voussures, la pénétration des lignes gothiques; au-dessus de l'arc, accosté de deux hauts pinacles, se dessinent en une accolade, les contours gracieux de courbes ogivales, surmontées d'un volumineux fleuron. Tout cela est du plus pur gothique, mais, dans le tympan et à l'extrados des courbes ogivales, tout le décor est emprunté aux premiers essais de la Renaissance.

Le médaillon central devait porter jadis les armes de

Digitized by Google

Bernuy; plus tard, au dix-septième siècle probablement, les Jésuites y substituèrent un monogramme du Christ dans un cercle rayonnant, qui existait encore en 1846 et auquel on a encore substitué depuis la tête d'Apollon qu'on y voit aujourd'hui.

Au-dessus, une banderole, sur laquelle on lit la devise SI DEVS PRO NOBIS, se déroule autour d'un enfant ailé, et à l'extrados de l'accolade ogivale, deux médaillons renferment des bustes penchés en avant, comme on en retrouve dans nos hôtels de la Renaissance, notamment à l'Hôtel de Pins, à l'Hôtel Bérenguier-Magnier et à la Tour de Brucelles.

Deux autres médaillons même style complètent, à la partie supérieure, l'ornementation de la façade, mais ces deux médaillons, quoique ayant bien le cachet de l'époque, n'ont été placés là que depuis 1846, et en ont remplacé sans doute deux autres qui avaient été détruits à l'époque de la Révolution. Ceux que nous voyons aujourd'hui proviennent probablement d'une autre partie de l'édifice.

Enfin, la façade était autrefois surmontée de mâchicoulis en forme de larges modillons, et couronnée de créneaux, signe de domination seigneuriale, qui ont été détruits entre 1838 et 1846.

PREMIÈRE COUR. — La première cour de l'hôtel, qui est incontestablement un des plus beaux joyaux de notre Renaissance toulousaine, ayant de la ressemblance avec certains « patios » espagnols, on a cru que Bernuy l'avait fait construire par des ouvriers ramenés de la Péninsule, et Dumège l'a attribuée à Nicolas Bachelier, mais c'est l'œuvre du « maçonnier et tailleur d'images » Loys Privat; cette origine ne peut plus faire aucun doute depuis la découverte du bail à besogne par l'abbé Douais.

Rappelons que le Ministère des Beaux-Arts a fait réédifier le moulage complet de cette cour, dans le Musée National du Trocadéro. Toulouse a aujourd'hui la plus belle place dans le Musée de l'Histoire de l'Art de la capitale.

Digitized by Google

Bien des détails de ce petit chef-d'œuvre seraient à noter, et mériteraient d'être étudiés; signalons seulement les colonnes et les galeries aux élégants balustres; les voûtes aux innombrables caissons chargés de sculptures variées; çà et là des figures et des bustes malheureusement rongés par le temps; des médaillons dont plusieurs n'ont plus que le cadre; sur le grand arc, des banderoles qui attendent encore les inscriptions qu'elles devaient recevoir, et enfin la hardiesse de ce grand arc surbaissé, construit sans contreforts du côté de la rue, et qui, malgré cela, a résisté pendant quatre siècles sans faire le moindre mouvement et résiste encore.

Au bas de la colonne d'angle, la date de la construction 1530 est inscrite dans un cartouche.

A l'extrémité basse de cette voûte, dans les derniers caissons du côté de la rue, on peut remarquer un buste qui n'a jamais été mentionné dans les diverses descriptions données de cet hôtel. Que peut représenter cette figure ? Ce n'est assurément pas le buste du propriétaire de l'hôtel, ou d'un personnage éminent; on l'eût mis à une place plus honorable et plus apparente; je serais porté à croire que c'est là la signature de l'artiste, son buste qu'il a discrètement sculpté au bas de son ouvrage.

Sur la clef d'arc, remarquons encore un monogramme du Christ, que firent sculpter les Jésuites, probablement au dix-septième siècle, en même temps que celui qui surmonte la porte.

Ces monogrammes du Christ furent très répandus à Toulouse au début du seizième siècle, à la suite des fougueuses prédications d'Olivier Maillard et de Thomas Illiricus; en 1518 on en plaça sur les cinq principales portes de la ville et sur beaucoup de monuments et de maisons particulières, mais le plus grand nombre date du commencement du dix-septième siècle, et furent placés à l'instigation des Jésuites; on en voit encore à la maison Bosredon, à la Tour de Brucelles, à l'Hôtel Rivière, dans les logis des Delfau, Saint-Germier et Delpech, et sur la porte de la maison Calas.

Digitized by Google

A gauche, sous le grand arc, les délicates ornementations de la porte du passage voûté qui conduit à la seconde cour, rappellent les sculptures de la porte Miégeville de Saint-Sernin, et celles de l'Hôtel Bérenguier-Maynier. L'Hôtel Maynier (1515), la cour de Lamamye (1519-1528), et la cour Bernuy (1530), sont probablement les trois plus anciens édifices particuliers de la Renaissance à Toulouse.

Avant de quitter cette première cour, citons un détail curieux concernant les anciens modes de payement. Lorsque Bernuy, en 1533, passa un nouveau bail à besogne avec Loys Privat, pour les travaux supplémentaires faits ou à faire à son hôtel, l'acte porte qu'il lui a été payé comptant une première somme de 50 livres, et que 200 livres lui seront versées pour la dot de sa fille aînée, quand elle se mariera, ou de sa seconde fille, si l'aînée meurt ou ne se marie pas.

Elle se maria, en 1536, avec le notaire Vital Jambefort, et les 200 livres lui furent alors versées le 22 février. Il est probable que Privat estima que cette somme serait plus en sûreté chez Bernuy que chez lui.

SECONDE COUR. — Comme la façade de la rue Peyrolière (rue Gambetta), la seconde cour de l'hôtel, avec sa tour, construction de Mérigo-Cayla de 1504, appartient à cette période de transition, où les derniers motifs gothiques se sont entremêlés avec les premiers essais de la Renaissance.

La façade qui nous reste dans cette cour a conservé son couronnement de faux mâchicoulis et ses fenêtres à croisillons du style gothique classique entre lesquelles ont été percées ultérieurement deux petites fenêtres Renaissance.

La porte charretière qui donnait accès à la grande basse-cour de l'hôtel, avec son arc en plein cintre, aux voussures ornées de torsades et d'un arbre écoté, est assurément la plus belle porte de cette époque que nous ayons à Toulouse, mais il est regrettable qu'un vandale officiel ait stupidement enterré un de ses montants dans une nouvelle cons-

Digitized by Google

truction qu'il aurait pu facilement reculer légèrement ou évider en cet endroit.

Au-dessus, un superbe lion héraldique tient dans ses griffes une banderole sur laquelle on retrouve la même devise SI DEVS PRO NOBIS, que nous avons vue sur la façade de la rue. C'est encore un des plus beaux morceaux que nous ayons de cette époque. La porte du passage voûté qui lui fait face, est aussi remarquable.

LA TOUR. — La Tour hexagonale, une des plus hautes de notre ville, présente encore plus que la façade de la rue, ce mélange intime des deux styles; les sept fenêtres percées avec hardiesse sur un des angles de l'hexagone ont leurs arcs en plein cintre, entourés de larmiers avec modillons gothiques, comme les bases des montants et sont surmontées de bustes penchés en avant, caractéristiques de la Renaissance, tandis que la balustrade ajourée de la terrasse, soutenue par des mâchicoulis aveugles, a conservé les gracieuses courbes du gothique flamboyant.

Nous n'avons à Toulouse que deux autres tours présentant comme celle de Bernuy, des fenêtres d'angles; la Tour Baderon-Maussac, de la rue Ozenne, dénommée à tort, Tour Guilhermy et la tourelle de l'Hôtel Bérenguier-Maynier.

Lorsque Bernuy, en 1504, donna à Mérigo-Cayla le bail à besogne de l'hôtel, il fit spécifier dans les articles, qu'il serait tenu de faire une tour aussi haute que celle du Procureur du Roi, « *Merigo fara una vit de teula de la haultor d'aquela de mos le procureur* » (1). Le Procureur du Roi était alors *Arnaud Du Faur* (1483-1509), et sa tour faisait partie de l'ancien hôtel de Saint-Jory, de la rue Croix-Baragnon, qui a disparu vers 1770, pour faire place à la nouvelle construction de l'Hôtel Castellane, plus connu sous le nom d'Hôtel Campaigno.

---

(1) Arch. not. Mandinelli, année 1504, f° LVIII°-LXII°.

Digitized by Google

Etant un des plus riches bourgeois de la cité, Bernuy voulut aussi avoir une des plus hautes tours et, en effet, de celles qui nous restent aujourd'hui, il n'y en a que deux qui la dépassent; celles d'Assézat et de Mansencal, l'une et l'autre construites postérieurement.

Cette tour, malheureusement trop délaissée, est dans un état lamentable; la vis de pierre n'a jamais été terminée: après la trente-cinquième marche elle se continuait jadis, en bois, jusqu'à la chambre supérieure (Chambre de l'Horloge), constituée par un vulgaire plancher en charpente, mais toute la partie haute a été détruite et n'est plus qu'une vaste cage d'escalier vide. La vis s'arrête à la soixante-seizième marche, à la porte de la tourelle dont la vis de pierre de quatre-vingt-huit marches donne accès à la terrasse.

Les six girouettes en fer forgé, d'un travail admirable, qui ornaient la balustrade de la terrasse et portaient jadis les armes de Bernuy sont en lambeaux; les bustes des fenêtres s'effritent peu à peu et tombent en débris, et la porte d'entrée, autrefois surmontée du blason de Bernuy, a été détruite et remplacée par une vulgaire porte en pierre sans ornementations. Mais, ne nous plaignons pas trop; sous le Directoire, cette tour a failli disparaître complètement; l'administration de « l'Ecole Centrale de la Haute-Garonne », qui venait de remplacer le Collège-Royal, voulait la faire abattre, et il fallut l'énergique et tenace intervention du professeur de l'Ecole des Arts, Jean Suau, pour empêcher cet acte de vandalisme.

Le bail à besogne de cet ouvrage contient une clause sur le mode de payement qui est à noter; il y est stipulé au nombre des divers payements échelonnés, que Bernuy donnera à Cayla, pour son travail, 210 écus petits et 2 pipes de vin rouge.

JEAN DE BERNUY. — *Jean de Bernuy*, dont le nom s'écrivait autrefois *Vernoy* puis *Vernuy*, le V et le B s'employant indifféremment l'un pour l'autre, en langue romane tou-

Digitized by Google

lousaine, était originaire d'Espagne, et fils de *Don Juan de Bernuy*, gouverneur de Burgos; il vint s'établir à Toulouse vers la fin du quinzième siècle; des documents indiquent qu'il y était avant 1499.

A cette époque, la culture et surtout le trafic de la « coque », c'est-à-dire du pastel, étaient très florissants à Toulouse et dans le Languedoc. Bernuy, quoique déjà puissamment riche, se livra au commerce de cette plante tinctoriale et y réalisa une fortune considérable.

Le pastel, plante au parfum pénétrant, de la famille des Crucifères, était cultivé principalement dans le Lauraguais; la cueillette des feuilles comportait plusieurs récoltes; ces feuilles qui, après certaines préparations, produisaient une teinture d'un bleu intense, étaient réduites en poudre dans les « *Moulins pasteliers* », et l'on en faisait des gâteaux « *coques* », qui s'expédiaient en quantités considérables à l'étranger. On en exportait annuellement plus de cent mille balles, en Espagne, et autant en Angleterre. La prospérité que ce trafic donna au Languedoc et surtout à Toulouse, aux seizième et dix-septième siècles, valut à notre ville l'épithète devenue proverbiale de « *Pays de Cocagne* ».

Les Assézat, les Rabaudy, Delpech, Nolet et Cheverry, réalisèrent, comme Bernuy, leurs prodigieuses fortunes dans ce commerce au seizième siècle, mais dans la suite, l'introduction de l'indigo ruina la culture du pastel qui disparut peu à peu.

Comme les honneurs arrivent toujours à ceux qui possèdent, Bernuy, quoique étranger, était déjà Bourgeois de Toulouse en 1505; dans la suite, il devint Seigneur de Villeneuve-le-Comtal, de Paléficat et de Lasbordes, par l'achat de ces seigneuries; il épousa *Marguerite Du Faur de Saint-Jory*, de la famille du Juge-Mage, fut Capitoul de la partie de la Daurade en 1533-34, eut deux de ses fils membres du Parlement, et maria ses filles dans les plus opulentes familles de la ville.

Sa fortune était devenue proverbiale; on peut en juger par le chiffre de ses cotisations que nous révèlent les regis-

Digitized by Google

tres de l'Hôtel-de-Ville, et, lorsque la ville contractait des emprunts forcés pour le service du roi, tandis que les plus riches bourgeois de Toulouse étaient cotisés pour 100 ou 200 livres, la cotisation de Bernuy était portée 1.000 livres; il récalcitrait bien un peu, mais il payait, et lorsque, après la journée de Pavie (1525), François I[er] écrivit à sa mère cette lettre devenue célèbre par son laconisme sublime : « Madame, tout est perdu, fors l'honneur »; c'est Bernuy qui se porta caution pour la rançon du roi.

En 1502 et 1503, Bernuy acheta plusieurs immeubles, entre autres et d'abord à *Jean de Belbèze*, celui de l'hôtellerie où pendait l'enseigne des Balances, dans la petite rue des Cordières-Vieilles.

En 1503, il commence à faire élever des murailles et des constructions par les maçonniers Guillaume et Jean Langlois, dit Picard, père et fils. En 1504 (8 novembre), il passe bail à besogne à Mérigo Cayla, pour la construction de son hôtel sur la rue des Prédicateurs, « *car. dels Prédicadors* » (rue Lakanal), dont il nous reste la seconde cour avec la tour; c'est alors qu'il dut faire construire la façade de la rue Peyrolières (rue Gambetta), et en 1530 il fait élever la construction de la première cour par le « maçonnier, tailleur d'images », c'est-à-dire sculpteur Loys Privat.

En 1533, l'hôtel était terminé, et Bernuy y reçut à dîner, le 4 août, le roi et toute sa cour. D'après un manuscrit et la tradition, la reine y serait aussi venue, accompagnée de 100 dames de sa suite; Bernuy, de son côté, y aurait réuni les plus belles Toulousaines, et le roi aurait été harangué par sept jeunes personnes, la fameuse « *Pleyade Tolosaine* », qui n'a jamais existé que dans la fertile imagination de Dumège.

On ne sait pas au juste en quel année mourut Jean de Bernuy; en 1550 il vivait encore, et, d'après la tradition, il serait mort à l'âge de 75 ans, en des circonstances tragiques.

Son neveu, Don Diégo, « Sénéchal d'Escala », étant venu

Digitized by Google

le voir à Toulouse, il voulut lui donner en spectacle le combat d'un taureau avec des dogues, dans la grande basse-cour de son hôtel, mais le taureau s'étant échappé et l'ayant rencontré, le tua. Il fut inhumé dans le tombeau qu'il avait déjà fait construire en 1516, dans la chapelle de Saint-Jacques, du cloître des Jacobins.

Contrairement à ce qui a été dit par nos historiens du vieux Toulouse, Bernuy n'a jamais possédé tous les immeubles composant le moulon du Collège, aujourd'hui Lycée; presque toutes les maisons en bordure sur les rues Peyrolières et Malbec restèrent, jusque vers la fin du dix-septième siècle, la propriété de divers particuliers, et furent achetées dans la suite par le Collège des Jésuites.

Lorsqu'il construisit son hôtel sur la rue Peyrolières, Bernuy dut forcément se contenter de l'espace restreint où il fit élever la façade de 13 mètres de largeur qui nous reste encore, et ce n'est que plus tard, entre 1537 et 1539, qu'il put acquérir deux autres immeubles attenant sur le côté Ouest, ce qui lui donna en tout une façade de 32 mètres sur cette rue. Mais, sur la rue Lakanal, son immeuble s'étendait en façade sur tout l'espace occupé aujourd'hui par la Bibliothèque de la Ville.

Après la mort de Jean de Bernuy, son fils Jean, vicomte de Lautrec, ayant hérité de l'hôtel, le vendit en 1556, au prix de 20.000 livres, à *Antoine de Clary,* receveur du roi à Montpellier, qu'il ne faut pas confondre avec le Président François de Clary, qui fit construire la façade de l'Hôtel-de-pierre, en 1613, mais l'acquéreur, après avoir payé 4.000 livres comptant, négligea de verser le solde, et le vicomte de Lautrec continua à habiter et jouir de l'hôtel, avec son frère l'Abbé de la Capelle, Jacques de Bernuy, président aux Enquêtes.

Les choses en étaient là, lorsqu'en 1562 arriva la prise d'armes des huguenots et les sanglantes journées de mai. Jacques de Bernuy, qui professait quelque attachement à la Réforme, craignant d'être victime du conflit, se tourna du côté des catholiques, qui semblaient triompher, et leur

Digitized by Google

demanda des soldats pour la défense de son hôtel; ceux-ci arrivèrent, mais s'empressèrent de piller la riche demeure. Une seconde troupe de soldats catholiques vint attaquer les premiers, qui ne résistèrent pas, et le pillage se continua en commun.

Cependant les protestants, maîtres de l'Hôtel-de-Ville, ayant appris ce qui se passait, envoyèrent en toute diligence une troupe de 100 hommes pour chasser les catholiques, et la nouvelle garnison, maîtresse de l'hôtel, acheva le pillage. « Les soldats (dit La Popelinière, témoin oculaire) emportaient à pleins chapeaux l'or et l'argent trouvés chez ce magistrat ».

En 1566, l'hôtel fut acheté par trois bourgeois de Toulouse, pour y installer un collège tenu par les Jésuites.

303. — Le Collège des Jésuites.

(Rue Gambetta, Hôtel Bernuy et Impasse des Jacobins.)

Le Collège des Jésuites fut fondé et installé dans l'immeuble Bernuy en 1566; après une existence de deux siècles, il disparut en 1762, et fut remplacé par le Collège Royal.

En 1566, trois bourgeois de Toulouse, anciens Capitouls, *Pierre Delpech, Pierre Madron* et *Jean de Gamoy,* achetèrent l'hôtel à Antoine de Clary, en désintéressant Jean de Bernuy, et l'offrirent aux Capitouls, à l'effet d'y instituer un Collège dirigé par les Jésuites.

Les donateurs se contentèrent pour toute indemnité de recevoir le prix de la vente des Collèges Verdales et Montlezun, supprimés par l'Edit de Nantes de 1551, et de la maison des Augustines (1).

Les Jésuites, qui avaient été chassés de Pamiers par les protestants, et installés en 1563, le 20 juin, à la place du

(1) A. M. — Délibérations, 4 septembre 1566, pp. 25, 26.

Digitized by Google

Saint-Loup (place Lucas), dans l'ancien couvent des Religieuses Augustines, qui venaient d'apostasier, prirent possession de l'immeuble Bernuy, le 6 septembre 1566, et ouvrirent les portes de leur Collège le 20 juin 1567.

Peu après, ils firent construire, dans la grande basse-cour, entre le grand portail de l'impasse des Jacobins et la porte actuelle des Jacobins, leur chapelle, qui fut consacrée le 3 septembre 1575 par M. de Bigorre, évêque d'Albi.

En 1605, les Capitouls firent construire le grand portail du Collège (Impasse des Jacobins), qui fut terminé en 1606; ils firent sculpter au-dessus leurs huit blasons, et plus haut, à gauche, le double blason de France et Navarre, et à droite celui de Toulouse et du Languedoc. Au milieu, dans un grand cartouche rayonnant, on plaça le monogramme du Christ, avec une inscription sur une plaque de marbre, et en grandes lettres : COLLÈGE DES JÉSUITES.

Le rédacteur des Annales manuscrites, croyant cette inscription indestructible, jugea qu'il était inutile de la transcrire sur le *Livre de l'Histoire*, et dans sa chronique de 1605 il dit, en parlant de ce portail :

« Pour désignation que ceste œuvre a esté faicte aux dépens de la ville, sont au dessus les armoiries dicelle et desd. sieurs Capitouls et les inscriptions qui serviront de perpétuelle mémoyre à la postérité. Ces vers sont sy aisés à lire dans ce beau marbre qui est sur la porte, qu'il n'est pas besoing de les coucher ici (1).

Les hommes de la Révolution donnèrent cependant un démenti au rédacteur des Annales; l'inscription a été détruite lorsqu'on a fait marteler les blasons capitulaires.

En 1648, on construisit au fond de la cour principale une grande galerie pour la bibliothèque; sur la façade, on fit sculpter, à droite et à gauche de la porte, les armes des Capitouls en exercice, et au-dessus celles du Roi et de la Ville, avec une inscription sur une table de marbre.

---

(1) A. M. — Annales L. V., chronique 278, p. 104.

Digitized by Google

En 1683, on construisit, toujours aux frais de la ville, la nouvelle classe de Théologie et le portail de la Chapelle sur l'Impasse des Jacobins. Les Capitouls, selon la coutume, s'empressèrent encore de faire sculpter leurs armoiries par *Antoine Guépin*, sur les côtés du grand portail du Collège.

En 1762, arrivèrent les mauvais jours pour la Compagnie de Jésus; le 6 août 1762, leur ordre fut dissous; le 26 mars 1763, toutes leurs maisons furent fermées, et, le 17 novembre 1764, le Collège était agrégé à l'Université, sous le nom de Collège Royal.

Sur le fronton du grand portail, l'inscription *Collège des Jésuites* fut remplacée par *Collège Royal* et, dans la suite, on y vit successivement : En 1789, *Collège National;* en 1795, *Ecole Centrale de la République;* en 1806, *Collège Impérial;* sous la Restauration, *Collège Royal;* plus tard, *Lycée;* puis, sous le second Empire, *Lycée Impérial;* et, en 1871, *Lycée National.*

304. — L'Hôtel Maleprade.

(Rue Gambetta, n° 43.)

L'hôtel Maleprade s'ouvre sur la rue par une banale porte cochère, mais dans la vaste cour de l'immeuble, deux grandes façades monumentales du style sobre et sévère dit style Louis XIII, étalent leurs trois étages de fenêtres à croisillons ou à simples meneaux, dont les montants, aux assises alternées de briques et de pierres, sont ornés de fleurons et de moulures, qui rappellent celles de l'Hôtel Comère, de la rue Saint-Rome (n° 3), construit en 1616-1618.

Deux portes, aux assises également alternées de briques et de pierres, donnent accès à l'intérieur du bâtiment, l'une en plein cintre, sur la façade exposée au sud, et l'autre à l'angle de la façade exposée à l'est; cette dernière, au linteau de brique flanqué de deux triglyphes, est surmontée

Digitized by Google

d'une pierre rectangulaire, fruste, dans un cadre mouluré, qui devait sans doute contenir jadis une inscription.

Derrière cette porte, qui donne accès à la seconde cour, s'élève un escalier à rampes droites et dalles de pierres, une « vis à repos » comme on l'appelait alors, qui conduit aux deux étages supérieurs.

Au fond d'une salle du rez-de-chaussée se dresse une grande cheminée monumentale, en stuc, avec deux hautes statues de Minerve et de Pomone, encadrant un panneau, dont l'ancienne peinture a disparu; au-dessus, dans les volutes d'un fronton curviligne, un écusson porte le blason sculpté de Maleprade : « *D'or à l'arbre de sinople terrassé de même, au lion passant de sable, brochant sur le fût de l'arbre; au chef chargé de trois étoiles d'or* ».

On peut voir encore ce blason au Capitole, dans la cour Henri-IV, au-dessous de la statue du roi.

Cet hôtel a été baptisé par nos historiens du vieux Toulouse Hôtel Puget, et le blason des Maleprade qui surmonte la belle cheminée du rez-de-chaussée était devenu de ce fait le blason des Puget; ce n'est que depuis notre communication lue à la séance du 3 décembre 1912, à la Société Archéologique, que le nom de son véritable propriétaire Maleprade lui a été restitué.

Le terrain sur lequel s'élève aujourd'hui cet hôtel appartenait, vers le milieu du quinzième siècle, à M. de Montfort, qui possédait de nombreux immeubles, entre autres ceux sur l'emplacement desquels fut construit l'Hôtel d'Assézat.

Le grand incendie de la ville, du 7 mai 1463, ayant détruit toutes les constructions établies sur le terrain de M. de Montfort, le vacant devint en 1478 la propriété de *Nicaulou Aboirdy*, « *hoste de l'hostalaria de las Balansas* » de la rue des Imaginaires (rue de la Pomme). Dans la suite, il passa à *Durand de Valès*, puis à son fils *Michel de Valès*, et en 1578 au marchand *Pierre Chanut*, capitoul en 1583-84 et 1590-91, qui mourut en cours d'exercice, le 24 juin 1591.

Après sa mort, l'immeuble fut acheté par *Jean de Male-*

Digitized by Google

prade, seigneur de La Marquier et sieur de Gaillac, qui fut capitoul en 1599-1600, 1606-7, 1615-16 et 1622-23, et dont nous avons le portrait sur le grand tableau des Capitouls de 1623, du peintre Chalette, au Musée des Augustins.

Comme de coutume, c'est à l'occasion de son entrée au Capitoulat, vers 1599, qu'il dut faire construire son hôtel, pour y étaler ses jeunes armoiries que lui conférait sa nouvelle dignité capitulaire.

En 1679, l'hôtel appartenait à son fils, *Jean-François de Maleprade*, écuyer, et vers 1689 à son petit-fils, noble François de Maleprade. Il resta dans cette famille jusqu'à la Révolution, et passa plus tard à la famille *Loubers*, qui le possédait en 1852, au moment de la construction des arceaux du Capitole.

Le mur mitoyen du bâtiment nord de cet hôtel est assis sur l'ancien rempart romain, qui au Moyen âge séparait le Bourg de la Cité.

Aujourd'hui, l'immeuble appartient aux frères Labouche, qui viennent de le faire convenablement restaurer.

305. — Le Logis des Balances.

(Rue Gambetta.)

Le Logis des Balances, qui laissa son nom à l'ancienne rue d'Argentières, aujourd'hui Gambetta, ne fut installé dans cette rue que vers 1571, dans un vaste immeuble vacant depuis le grand incendie du 7 mai 1463, qui appartenait en 1478 à *Nicaulou Aboirdy*, et passa vers 1550 à *Durand de Valès*.

Cet immeuble comprenait le numéro 43 actuel, le numéro 45, remplacé depuis 1852 par le bâtiment des Arceaux du Capitole, et le numéro 47, aujourd'hui disparu, qui était au devant des Arceaux.

Ce Logis des Balances était une auberge qui était du nombre des seize enseignes privilégiées, dont les tenanciers

Digitized by Google

pouvaient servir du vin à table d'hôte, sans payer le droit de quart au fermier de l'équivalent.

En 1458 et 1478, le Logis des Balances, tenu par Aboirdi, était installé dans la rue des Imaginaires (rue de la Pomme (1), et en 1550 il passa à Durand de Valès, qui le transporta dans la rue de la Porterie (2), rue qui continuait la rue Saint-Rome jusqu'à la rue du Taur. Cependant, à la même époque, 1458 et 1478, une hôtellerie du même nom, Logis des Balances, était installée dans la rue des Cordières-Vieilles (3), où elle resta jusqu'en 1502, et fut vendue cette année-là par Jean de Belbèze à Jean de Bernuy (4), pour agrandir son immeuble.

En 1571, Michel de Valès, fils de Durand de Valès, transporta l'enseigne du Logis des Balances dans la rue d'Argentières, et après sa mort, en 1593-1601, ses héritiers vendirent l'immeuble et l'auberge à *Jean Izarn*, qui mourut en 1614 et fut enterré aux Augustins.

Il est probable que, peu après, l'hôtellerie fut délaissée, car en 1699 l'enseigne des Balances étant vacante, les Capitouls autorisèrent le sieur Bernard Cardinal à en prendre possession pour l'auberge qu'il avait installée à Arnaud-Bernard, hors la porte de la ville.

Cette enseigne y était encore en 1744, et laissa depuis son nom à la *rue de la Balance*.

306. — Le Collège Sainte-Catherine.

(Rue Gambetta, au n° 66, qui devrait porter le n° 58.)

Ce Collège, créé en 1382 sous l'invocation de Sainte-Catherine, avait été fondé par Pierre de Montruc, cardinal

---

(1) A. M. — Nicolau Aboirdi, hoste de las Balansas als imaginaires. — Cad. Daurade, 1458, f° 203. — Cad. 1478, f° 1.

(2) A. M. — Cad. 1550, 1e m. Saint-Etienne et Daurade.

(3) A. M. — Dona Johana de Ganibals, dit que a hun hostal appelat l'ostalaria de las Balansas. — Cad. Daurade, 1458, 2e m.

(4) A. nat. — Mandinelly nat., f° XLIIIe.

Digitized by Google

de Pampelonne, qui lui donna une grande partie de ses biens; aussi on l'appelait indifféremment Collège Sainte-Catherine ou *Collège de Pampelonne*. On y entretenait 20 boursiers et 4 prêtres, aux frais de la fondation.

Il ne reste aujourd'hui plus rien de ce Collège, qui se trouvait sur l'emplacement du Café de la Paix et de l'Hôtel de Paris; l'entrée de l'église était sur l'emplacement du portail d'entrée de l'Hôtel de Paris, et l'on pénétrait dans le Collège par un couloir qui s'ouvrait dans la rue Saint-Rome, au numéro 47.

307. — Rue Lakanal.

La rue Lakanal a reçu depuis 1890, on ne sait trop pourquoi, le nom du célèbre conventionnel Joseph Lakanal, né en 1762 et mort en 1845, qui contribua au développement de l'instruction publique, mais qui n'était pas de Toulouse et n'a jamais rien fait pour notre ville.

Dès le treizième siècle, ce fut la *rue des Prédicateurs*, « *car. prédicators* » (1300), désignation qu'elle devait au Monastère des Frères-Prêcheurs, dénommés dans la suite Dominicains, ou Jacobins. Sur le cadastre de 1549, elle devint la *rue des Jacobins*, et sur celui de 1679 *rue des Jacobins ou des Jésuites*, le grand portail du Collège des Jésuites ayant été ouvert dans cette rue depuis 1605. Elle continua cependant à être désignée également sous ses anciens noms.

Peu avant la Révolution, la partie de la rue comprise entre la rue Gambetta et l'Impasse des Jacobins devint la *rue du Collège-Royal*, et l'autre partie allant vers la rue Pargaminières, qui n'était auparavant qu'une étroite ruelle, devint la *rue Neuve des Jacobins*, parce qu'on travaillait à l'élargir et à aligner les façades. Sur le tableau du 6 floréal, ces deux parties furent baptisées *Rue Ecole des Vertus* et *Rue Parisiens*. En 1808, elle devint la *rue du Lycée*, puis rue du Collège-Royal sous la Restauration, et de nouveau rue du Lycée depuis le second Empire.

Digitized by Google

Sur le côté ouest de cette rue, entre la rue Gambetta et l'impasse des Jacobins, appelé aussi Impasse du Lycée, se trouve l'ancien immeuble Bernuy, devenu le Collège-Royal, et après la Révolution, le Lycée; dans ses dépendances on installa alors, dans de nouvelles constructions, le *Cabinet d'Histoire Naturelle,* qui a été joint au Muséum du Jardin des Plantes en 1865, la *Faculté des Sciences,* transférée dans son nouveau local, allées Saint-Michel en 1889-1892, et la Bibliothèque de la Ville, qui y est encore.

Après l'impasse des Jacobins, s'étendaient les dépendances du Couvent des Jacobins et quelques masures, qui ont fait place à de belles constructions sous le premier Empire.

Sur le côté est, les dépendances du Collège de Mirepoix, étaient bordées sur la rue, par des habitations d'artisans; quatre maisons seulement étaient possédées par des personnages marquants.

C'est dans le local de l'ancien Collège qu'on installa, en 1790, la *Société des Amis de la Constitution,* et en 1800 (13 thermidor An VIII) la *Salle des Droits de l'Homme.*

Cette rue dépendait des deux Capitoulats de la Daurade et de Saint-Pierre, qui avaient pour limite les anciennes murailles romaines, qui au Moyen âge séparaient le Bourg de la Cité, et dont il reste encore quelques vestiges dans les caves, servant de base au mur mitoyen, entre les maisons numéros 9 et 11, sur le côté ouest, et dans les immeubles du côté nord de la rue Vidale, ancien chemin des escoussières, derrière les remparts.

On trouvait, au n° 14 (1), en 1608, le maître orfèvre *Arnaud Cornayre,* ou *Cornouaille,* de la famille du peintre *Gervais Cornouaille* et, vers 1630, *Jean Cornayre,* avocat au Parlement.

Au n° 16, en 1549, *Jacques Blanchard,* docteur en médecine; en 1571, *Pierre Rabaudy,* viguier de Toulouse et, en 1679, noble *Jean de Pérès,* capitoul en 1669 et 1686.

Au n° 18, en 1678, *M. M. Bernard de Rabaudy,* écuyer, viguier de Toulouse.

Aux n°s 22 et 24 réunis, vers 1550, *Antoine de Malras,* baron

(1) A. M. — Cad. Daurade, 1° m. — Saint-Pierre, 2° m.

Digitized by Google

de Beauville, seigneur de Beauville, Calas, Capmas, Cessales et Toutens, conseiller au Parlement en 1537, président en 1555, condamné pour faux, le 26 août 1559, réhabilité en 1563 et président d'honneur en 1572, qui avait épousé *Dlle Jeanne Rougier de Ferrals;* en 1583, *M. Antoine Dumay,* docteur en médecine et, en 1679, *M. Jacques Dumay,* prêtre.

308. — La Bibliothèque Municipale.

(Rue Lakanal.)

La Bibliothèque de la Ville a été fondée par *Loménie de Brienne,* en 1786; elle eut comme premier noyau, la bibliothèque du Collège-Royal, formée en 1762 avec le fonds de celle des Jésuites.

En 1866, elle fut enrichie des 25.000 volumes de la Bibliothèque du Clergé, fondée en 1772 par l'Abbé d'Héliot, qui lui avait légué 8.000 volumes. Dans la Bibliothèque du Clergé, avaient été versées celles de Garipuy et de Lefranc de Pompignan.

Les fonds anciens de la Bibliothèque municipale présentent un ensemble d'environ 80.000 volumes.

309. — Les Jacobins.

Le nom de Jacobins, appliqué à l'église des Jacobins et aux religieux qui la firent construire, quoique consacré par son ancienneté, n'est qu'un surnom, tardivement donné, en France et en France seulement, aux Frères-Prêcheurs ou Dominicains, un siècle après leur installation, parce que leur maison à Paris était établie rue Saint-Jacques, mais il n'y a jamais eu d'ordre de religieux Jacobins; de même à Toulouse on donna le nom de « Rouquets » aux religieux Minimes, parce que leur église était à Saint-Roch.

La création de leur ordre, fondé par saint Dominique, fut autorisée et confirmée, en vertu d'une bulle du pape Innocent III, sous le nom de *Frères-Prêcheurs,* à la suite

Digitized by Google

d'une entrevue de ce pape avec saint Dominique et l'évêque Foulques, au quatrième Concile de Latran, en 1215.

Comme le nom de leur ordre l'indique, leur mission était d'aller prêcher contre l'hérésie; dans la suite, ils prirent le nom de leur fondateur, et devinrent ainsi les *Dominicains*.

L'édification de leur monastère fut l'œuvre de plus d'un siècle. L'église, le clocher et la salle Capitulaire sont du treizième siècle; le cloître, la sacristie et le réfectoire, des premières années du quatorzième, et la chapelle Saint-Antonin de 1340.

Saint Dominique vint à Toulouse vers 1203 et y commença ses prédications avec cinq autres de ses compagnons en 1205. En 1214, un habitant de Toulouse, *Pierre Cellani* (ou *Sellari*), qui possédait deux grandes maisons contre la muraille de la ville, à côté de la porte Narbonnaise, en fit don aux nouveaux religieux, qui y restèrent jusqu'en 1216.

En ce moment, la guerre des Albigeois battait son plein; la bataille de Muret (12 septembre 1213) avait été perdue; Simon de Montfort tenait le Château-Narbonnais, et Toulouse était en sa possession, en vertu d'une décision du Concile de Montpellier de 1215, confirmée par celui de Latran de la même année.

C'est à ce Concile de Latran que saint Dominique était allé, accompagné de l'évêque de Toulouse, Foulques, l'âme damnée de Simon de Montfort, pour solliciter et faire autoriser et confirmer par le pape la fondation de l'ordre qu'il venait de créer.

L'année suivante (1216), Foulques fit donner aux nouveaux religieux, par le Chapitre de Saint-Etienne, l'église de Saint-Romain, ou de Saint-Rome, située dans la rue de ce nom, sur l'emplacement de la maison qui porte aujourd'hui le numéro 26, et des particuliers lui donnèrent, la même année, plusieurs maisons contiguës.

Le nombre des religieux s'étant bientôt accru, saint Dominique fit construire un cloître avec seize cellules, et un dortoir au-dessus; mais il ne survécut pas longtemps à son

Digitized by Google

œuvre, et mourut le 6 août 1221. Il fut canonisé douze ans après, en 1233, par le pape Grégoire IX.

Les deux maisons de la Porte-Narbonnaise ne furent abandonnées que provisoirement, et restèrent la propriété de l'ordre; c'est là que, dans la suite, les Frères-Prêcheurs installèrent leur Tribunal de l'Inquisition, et c'est là que tous les ans, le 26 novembre, jour de Sainte-Catherine, les Capitouls en charge allaient, en sortant de chez le Viguier, porter la nouvelle élection de leurs successeurs, pour que le Grand Inquisiteur de la Foi vérifie si parmi les nouveaux élus il n'y avait pas quelques hérétiques.

On a attribué à saint Dominique le rôle de premier Inquisiteur; il ne fut cependant que le fondateur de l'ordre des Frères-Prêcheurs, à qui fut dévolue dans la suite, en 1233 (douze ans après sa mort), par Grégoire IX, la charge d'exercer l'Inquisition.

En 1229, un habitant de Toulouse, *Pons Capdenier*, acheta près de la *place Bretonnière*, pour le prix de 1.200 sols tolosains, un jardin appelé de Garrigues, dont il fit don aux Frères-Prêcheurs, pour y bâtir une nouvelle église et leur couvent. L'évêque Foulques marqua où seraient faites les constructions, dont il posa la première pierre, désigna le lieu où devrait être le cimetière, qu'il bénit, et planta la croix du jardin.

L'année suivante, les religieux prirent possession de leur nouveau monastère, le dimanche avant la Noël, 22 décembre 1230, en présence du clergé et du peuple de Toulouse. On construisit une église ou chapelle provisoire, et c'est dans cette chapelle que Raymond de Falgar, nouvellement promu à l'évêché de Toulouse (1232-1270), célébra solennellement, en 1234, la canonisation de saint Dominique, dont il avait été un des compagnons.

Cette solennité, cependant, fut interrompue par un événement inattendu, dont nous empruntons le récit à l'Abbé Cayre, ardent défenseur des Dominicains et des Inquisiteurs :

La cérémonie venait à peine d'être terminée, lorsqu'on

Digitized by Google

vint annoncer au prieur que certains Albigeois étaient en train de catéchiser dans une maison voisine, une vieille femme à la veille de la mort; l'évêque et le prieur s'y rendirent en toute hâte, mais la malade ayant refusé d'écouter leurs exhortations, ils la déclarèrent hérétique et, sur les ordres du Viguier, on la transporta incontinent avec son lit dans une prairie voisine, où elle fut brûlée vive (1).

Depuis quelques temps des faits analogues se répandaient trop souvent; le peuple et les consuls murmuraient, mais la peur paralysait toute résistance; cependant, au commencement de l'année suivante (1235), l'exaspération fut à son comble; sur les ordres du frère Pierre Cellani, « les inquisiteurs ordonnèrent d'exhumer dans divers cimetières, ceux qu'ils assuraient être morts dans l'hérésie, et après avoir fait traîner leurs cadavres à demi pourris, ou leurs ossements dans les rues de Toulouse, ils les firent brûler ». Sur la plainte des Consuls, le Légat du Pape ordonna à Cellani de quitter Toulouse, mais il fut avantageusement remplacé par son collègue, Guillaume Arnaud, qui « fit de nouveau exhumer les corps de plus de vingt personnes, qu'il fit brûler publiquement, après les avoir fait traîner par les rues » (2).

A la suite de ces faits, les Consuls et le Viguier rendirent une ordonnance, par laquelle les Frères-Prêcheurs et l'évêque Raymond de Falgar étaient chassés de Toulouse; défense était faite de leur vendre ou donner aucune chose, et on mit des gardes à la porte de leur couvent.

Le 6 novembre (1235) les Frères-Prêcheurs partirent, au nombre d'une quarantaine, en procession, et se retirèrent à Braqueville, maison de campagne des chanoines réguliers de Saint-Etienne, et Raymond de Falgar se rendit à Carcassonne, puis alla à Rome demander la protection du pape.

L'exil de ces religieux ne fut pas de longue durée; le

(1) D'après abbé Cayre. *Histoire des évêques de Toulouse*, p. 56.

(2) *Histoire du Languedoc*, t. VI, p. 689.

Digitized by Google

comte Raymond VII, contraint par le pape, les rappela, et ils rentrèrent dans leur couvent le 28 août 1236, mais l'exercice de l'Inquisition fut suspendu pendant quelques années, et tout au moins jusqu'en 1241. Dans la suite, une procédure nouvelle fut ordonnée, et ses arrêts furent moins barbares.

L'évêque Raymond de Falgar (1232-1270), qui appartenait à l'ordre des Frères-Prêcheurs, fut, comme son prédécesseur, leur protecteur et leur bienfaiteur; il leur fournissait le pain et le vin, leur donnait tous les ans vingt-cinq tuniques, et les gratifia de 4.000 sols tolosains, ainsi que d'une tour et d'un jardin contigus à leur monastère.

Hugues de Mascaron, évêque de Toulouse (1286-1296), dont une tour de l'Archevêché porta le nom, leur donna aussi des sommes considérables.

Peu à peu, les dons et les legs testamentaires affluèrent; de 1229 à 1263 ils achetèrent 59 maisons, pour la construction de leur monastère.

L'église actuelle, commencée en 1263, avait le chœur terminé en 1292, et l'abbé de Moissac y célébrait la première messe le 2 février 1293, mais l'édifice ne fut achevé qu'un siècle plus tard, en 1385, grâce aux largesses du cardinal Guillaume-Pierre de Godivo (mort à Avignon en 1336), et ce fut seulement en 1386 que l'église fut consacrée par l'archevêque de Lesbos.

L'Eglise. — L'église des Jacobins, trop peu connue, est incontestablement un de nos édifices religieux les plus intéressants de la période ogivale. Ce fut, comme architecture extérieure, le prototype de la plupart des églises gothiques de notre région, et son mode de construction montre que la brique toulousaine peut rivaliser avantageusement avec la pierre, non seulement pour l'architecture civile, mais pour l'architecture religieuse.

Cette église est une des plus hardies que le style ogival ait produit, et comme l'a dit avec juste raison de Caumont, dont la compétence est irrécusable, et qui n'était pas

Digitized by Google

Toulousain, « c'est un des plus beaux monuments de notre France méridionale ».

Les architectes du temps, se servant de briques au lieu de pierres, la pierre étant fort rare dans notre région, ont supprimé les arcs-boutants; les contreforts se sont élevés verticalement jusqu'au sommet des murs, en s'étageant par des ressauts à peine sensibles, et reliés entre eux, dans leur partie supérieure, par de solides arcades, supportant par la massiveté de leur poids, toute la poussée des voûtes.

Une autre rangée d'arcades les relie encore dans le bas, au-dessus des chapelles latérales, pour servir de soutiens aux fenêtres, mais tout l'espace compris entre les contreforts, l'arc supérieur et le sol pourrait être évidé sans nuire en rien à la solidité de l'édifice.

Les arcs supérieurs sont percés d'oculus, pour aérer les combles et éclairer le chemin de ronde qui règne tout autour du monument.

C'est là, dans son ensemble, un mode de construction très simple, qui réunit toutes les conditions de solidité durable, comme le prouve surabondamment la bonne conservation du monument depuis plus de six siècles.

La façade. — La façade de l'église a été malheureusement presque entièrement cachée par la bâtisse du dix-huitième siècle (1772) qui forme le prolongement du couvent; on ne peut en voir que la partie supérieure, et encore en se plaçant à distance.

Deux arcades ogivales encadrent deux rosaces flamboyantes, dont on n'aperçoit que le sommet, et supportent une galerie formée par une balustrade de vingt-quatre sveltes colonnettes de pierre, qui jadis devaient agréablement trancher, par leur blancheur, avec le rouge des briques. Cette balustrade est crêtée par un assemblage de briques, posées de champ, ornementation d'une grande simplicité, et qui ne manque pas d'originalité.

Trois clochetons de brique surmontent le fronton; mais tandis que les deux latéraux, placés sur les contreforts,

Digitized by Google

sont percés d'étroites fenêtres ogivales, celui du pignon a ses ouvertures en plein cintre, surmontées du cordon en angle droit, caractéristique de l'ogive toulousaine.

Ces deux arcades et ces deux rosaces sembleraient indiquer que la façade a été percée de deux portes, correspondant aux deux nefs intérieures, mais il n'en est rien; il n'y a jamais eu qu'une seule porte, avec multiples voussures et colonnettes, abritée sous un porche, sur le côté droit, et remplacée, sur le côté gauche, par une haute baie, qui probablement n'a jamais été ouverte.

LA DOUBLE NEF. — Si l'église des Jacobins est, dans son ensemble, un de nos plus intéressants édifices religieux du style ogival, l'intérieur est surtout remarquable par une rangée médiane de sept piliers; je ne connais, présentant une disposition semblable que l'église d'Agen et celle de la rue Saint-Jacques, à Paris, construites l'une et l'autre par les Dominicains.

Cette double nef, de 32 m. 40 de largeur, est la plus haute (27 m. 60) des églises de notre ville. On pourrait faire dresser sous ses voûtes ogivales la Tour de Bernuy (26 m. 50), qui se trouve non loin de là; et c'est aussi la plus longue (70 m. 80) après celle de Saint-Sernin (115 m.).

Les colonnes médianes qui soutiennent ces deux nefs étant au nombre de sept, on s'est livré à bien des conjectures, les nombres 3 et 7 étant consacrés par les Livres Saints, mais il faut remarquer qu'il y a une huitième colonne, engagée dans la muraille de la façade; le nombre 7 ne doit donc pas être retenu.

En 1808, l'église ayant été convertie en caserne de cavalerie, le génie militaire en fit surélever le sol, qui avait été déjà rehaussé par les religieux, au moins en partie, au dix-septième siècle, et les colonnes eurent leurs socles complètement enterrés. Depuis quelques années, elles ont été dégagées à une profondeur de 1 m. 40, et elles mesurent aujourd'hui 20 m. 70 de hauteur, jusqu'à la naissance des arcs.

Digitized by Google

Aujourd'hui, complètement dégagées, ces colonnes apparaissent dans leur véritable proportion; ce sont les plus hardies, les plus hautes et les plus monumentales que le Moyen âge ait élevées. Mais ce qui est surtout incomparable, ce qui saisit d'admiration, c'est la gerbe de vingt-deux nervures qui s'élancent et s'étalent comme les feuilles d'un palmier, autour du pilier du chevet, soutenant à une hauteur vertigineuse la voûte circulaire où se confondent les deux nefs (1).

Toutes les voûtes, les murailles, les socles des piliers, et peut-être les piliers eux-mêmes, furent recouverts de peintures; celles des voûtes se sont conservées, et l'on en retrouve çà et là, quelques vestiges vers les chapelles et sur les socles des piliers.

Les verrières des fenêtres et des deux rosaces furent refaites en 1512, aux dépens de divers particuliers et de corporations, entre autres celles des Argentiers et des Chaudronniers, dont les artisans étaient établis non loin de là, dans les deux rues qui portent leurs noms : rue d'Argentières ou des Argentiers, aujourd'hui rue Gambetta, et rue Peyrolières (rue des Payrouliers, fabricants de chaudrons). Mais verrières et fenêtres, tout a disparu; il ne reste que les deux rosaces de la façade.

En 1812, pour avoir plus d'éclairage, on substitua aux vitraux des verres blancs; l'architecte Virebent les fit enlever avec précaution et transporter à l'église Saint-Etienne, où un jour ils furent malencontreusement écrasés par la chute d'une toiture; il ne resta qu'une seule verrière, qui a été placée depuis dans une chapelle du chœur, à droite.

En 1835, le génie militaire fit diviser l'église par un plancher, à 12 mètres de hauteur, et en 1845, trouvant l'éclairage insuffisant, on fit arracher les élégantes fenêtres

---

(1) Manavit, dans la description qu'il fait de cette gerbe, lui donne vingt, puis quarante-quatre nervures, et dix-huit sur son plan. — J. de Lahondès en compte dix-huit

Digitized by Google

ogivales, avec doubles meneaux surmontés de trèfles, qui furent remplacées par les peu esthétiques ouvertures qu'on y voit encore.

On avait promis que les pierres de ces fenêtres seraient soigneusement conservées, mais elles ont disparu, comme celles du jubé de Saint-Etienne, du portail des Cordeliers, de la Tour de la Vis, de l'Arc de triomphe du Pont-Neuf, et bien d'autres.

On peut se rendre compte de ce qu'étaient ces fenêtres et leurs vitraux, par la fenêtre aveuglée qui reste dans la muraille de la travée adossée au clocher, où l'on a imité le vitrail en peinture murale, et par les rosaces, dont les verrières de 1512 ornent encore la face occidentale de l'église.

Sur cette façade, il n'y a jamais eu qu'une seule porte d'entrée, qui s'ouvrait sur la travée de droite; là, au-dessus de la porte, étaient les orgues, qui, après la Révolution, furent transportés à l'église Saint-Pierre-des-Chartreux, où elles sont aujourd'hui, soutenues sur les huit colonnes de marbre, provenant du mausolée de saint Thomas d'Aquin.

Les chapelles latérales dont on peut voir les vestiges au dehors, avec quelques restes de peintures de l'époque, étaient établies extérieurement sous les fenêtres, entre les contreforts; celles du chevet sont abritées dans des constructions extérieures. Quant au chœur des religieux, dont on chercherait vainement la place, il était resserré dans l'espace compris entre les trois premières travées de la nef gauche.

Le monument de saint Thomas d'Aquin. — C'est dans la cinquième travée de la nef gauche (et non la sixième, comme l'indique J. de Lahondès), à côté de la porte du cloître, et adossé à la sacristie, que fut élevé le monument de saint Thomas d'Aquin, que Manavit nous a décrit avec tant de minutieux détails.

Saint Thomas, né, croit-on vers 1226, reçut du pape Grégoire X l'ordre de quitter son couvent de Naples pour se rendre au Concile de Lyon, de 1272, mais retenu en route par une maladie, au couvent de Fosse-Neuve, monastère

Digitized by Google

de Cîteaux, situé dans la campagne de Rome, il y mourut le 7 mars 1274, et fut canonisé quarante-quatre ans après, en 1318. Un mystère plane encore sur les causes de sa mort.

Sa dépouille mortelle eut le sort réservé aux dépouilles des saints; avant même sa canonisation, en 1304, on fit bouillir son corps, on désarticula ses os, et quelques-uns prirent la fuite; puis ces reliques furent distribuées un peu à droite et à gauche; enfin, en 1368, par ordre du pape Urbain V, sa tête et ce qui restait de ses os, était adjugé au couvent des Frères-Prêcheurs de Toulouse. Lorsqu'en 1587, on fit la vérification de ses restes, l'inventaire ne porta plus que la tête et 24 os; il en manquait 155 !

Le voyage de Fosse-Neuve au monastère de Pouille, près de Castelnaudary, dura deux mois; de là le cortège se dirigea sur Toulouse, où il arriva le 24 janvier 1369. Les reliques furent déposées d'abord provisoirement à la chapelle de N.-D. du Ferétra (Saint-Roch-du-Ferétra), où on les reçut en grande pompe, puis transportées à l'église des Dominicains, mais ce ne fut que deux siècles et demi après (254 ans), en 1623, qu'on éleva à la gloire du saint, le monument qui a été détruit à l'époque de la Révolution.

Les huit colonnes qui l'ornaient, sont aujourd'hui à l'église de Saint-Pierre-des-Chartreux, où elles supportent les orgues. Quoique nous ne possédions aucun document positif sur ce transfert, le doute n'est pas possible; la facture particulière de ces colonnes, ne permet pas de les confondre avec toutes autres.

Le clocher. — Le clocher, terminé à l'extrême fin du treizième siècle (1298), montre le beau parti qu'on peut tirer de la brique dans les constructions de ce genre; son emploi fit apporter des modifications profondes dans la forme des ouvertures et leur ornementation, d'où naquit pour les fenêtres cette transformation de l'arc brisé ogival, en un angle droit, forme désignée aujourd'hui « *ogive toulousaine* », et c'est ainsi, que sur chaque face de l'octogone, les fenêtres coiffées en mitre, sont surmontées d'un oculus

Digitized by Google

en losange, posé sur pointe, et encadré d'un bandeau de pierre à angle droit.

D'une extrême hardiesse, composée d'une série d'étages presque égaux, la tour s'élance sans ressauts sensibles à la hauteur de quarante-quatre mètres, et avait, croit-on, cinquante-huit mètres avec sa flèche aujourd'hui détruite. Ce fut le plus haut clocher de notre ville, mais il ne tarda pas à être dépassé par celui de Saint-Sernin; les religieux de la Basilique, jaloux de voir celui des Jacobins plus haut que le leur, firent surélever leur clocher de deux étages, qui sont reconnaissables au changement de style des fenêtres, où l'arc roman, en plein cintre des étages inférieurs, a fait place à l'angle droit, imité de la tour des Jacobins.

C'est dans le clocher des Jacobins que se trouvait la cloche de l'Université qui sonna si souvent le tocsin, aux heures de révoltes des « escoliers ».

En 1562, pendant les sanglantes journées de mai, les Huguenots, maîtres de l'Hôtel-de-Ville, ayant établi une plate-forme sur le grand portail de la maison commune, sur laquelle ils avaient dressé une batterie de deux canons, bombardèrent les clochers de Saint-Sernin, des Cordeliers et des Jacobins; la flèche de ce dernier s'écroula, entraînant la grosse cloche du couvent qui servait à sonner le tocsin. Dans la suite la flèche fut reconstruite, mais elle fut abattue de nouveau à l'époque de la Révolution (22 octobre 1795).

Son existence au dix-septième siècle, après les journées de mai 1562, est irréfutable; nous la trouvons décrite avec de menus détails, par le père Percin, historien du couvent, en 1693, et nous voyons l'église et son clocher surmonté de sa flèche, représentés avec un grand soin de l'exactitude, sur le demi-plan de Toulouse de 1626, le plan Tavernier de 1631, le plan oblong, les vues panoramiques de Colignon de 1646 et de Tassin de 1661, et les plans de Jouvin de Rochefort de 1676; cependant, notre grand architecte Viollet-le-Duc, qui étudia nos monuments du Midi, dans son cabinet de travail de Paris, nie son existence, et dit que

Digitized by Google

« cette tour n'étant pas voûtée, n'aurait pu supporter une flèche » ! — Voilà comment nos savants du Nord écrivent notre histoire.

En 1850, on établit sur la terrasse du clocher, le poste de télégraphe aérien, qui précéda l'établissement de la télégraphie électrique, installée quelques années plus tard dans la rue Saint-Antoine-du-T.

Le cloitre. — Le cloître dont il ne reste plus que deux allées, s'étendait autrefois sur les quatre côtés du préau; on voit encore contre les murailles des deux allées détruites, les corbeaux qui soutenaient la toiture.

Le côté qui s'appuyait à la salle Capitulaire, fut terminé en 1307, le côté opposé et celui qui s'appuyait contre l'église en 1309, et le quatrième côté en 1310.

Les colonnes géminées et les arcades ogivales, sont d'une grande simplicité; les chapiteaux seuls ont reçu des ornementations sculpturales, malheureusement détériorées récemment, et stupidement, pendant l'occupation du monument par l'administration des Musées de Paris.

C'est dans ce cloître, et probablement adossée à l'église, que se trouvait la *Chapelle des Rois*, achevée en 1623, qui était entretenue par le corps des Marchands.

Le sol du préau et des avenues du cloître a été remblayé à une certaine hauteur, à une époque indéterminée, comme on peut s'en rendre compte par l'assise où reposent les socles des colonnes qui se trouvent aujourd'hui presque complètement enterrés. C'est un fait incontestable, mais le sol primitif était cependant plus élevé que le dallage de la salle Capitulaire et de l'église qui se trouve à 1 m. 40 en contre-bas du niveau du préau; il fallait donc, à l'époque de la construction de ces édifices, descendre dans l'église et dans la chapelle capitulaire.

Les murailles du cloître furent ornées vers 1678, de peintures représentant la « Vie de saint Dominique », par le frère Balthasar Moncornet, qui décora également les murs du Réfectoire.

Digitized by Google

C'est dans ce cloître que Guillaume de Cohardon, sénéchal de Carcassonne, prit solennellement possession du Comté de Toulouse, au nom du roi Philippe le Hardi, héritier d'Alphonse de Poitiers, le 8 octobre 1271, en présence de Sicard Alaman, du comte de Comminges, des Capitouls et des principaux seigneurs du Midi.

La sacristie. — La sacristie adossée au clocher et à l'église fut construite en 1313, par le R. P. Béguin, prieur du couvent, qui fut plus tard cardinal.

La salle Capitulaire. — La salle Capitulaire, aux voûtes soutenues par deux sveltes piliers, fut construite de 1299 à 1301, en moins de deux ans; elle a malheureusement été remblayée de 1 m. 40 environ, ce qui lui enlève beaucoup de sa valeur architecturale; les bancs du pourtour et les socles des colonnes ont été enterrés, comme jadis les piliers de l'église.

Les peintures murales ne datent que du commencement du dix-septième siècle. Aux clefs de voûte se trouvent les armoiries « De gueules à 4 pals d'or », d'Arnaud de Villar, bienfaiteur du couvent, qui fit construire cette salle.

Chapelle Saint-Antonin. — La chapelle Saint-Antonin, édifiée entre la salle Capitulaire et l'ancienne muraille romaine de la Cité, fut construite en 1339 et achevée en 1341, aux dépens de Dominique Grimier ou Grima, évêque de Pamiers, pour la sépulture des religieux et des chanoines de Pamiers qui viendraient à décéder à Toulouse. Sur la porte on voit encore les armoiries de ce prélat.

Dans les cryptes en sous-sol se trouvent, en guise de tombes, trente alvéoles simplement séparées par de petits murs de refend, dont vingt-quatre pour les religieux et six pour les chanoines de Pamiers, et un charnier dans lequel on transportait les restes des sépultures, à mesure qu'il fallait faire de nouvelles places libres.

A la clef de voûte du sanctuaire sont les armoiries du Chapitre de Pamiers, et sur les autres clefs, celles de l'évêque Grimier et le semé de fleur de lis de France.

Digitized by Google

Les voûtes et les bas côtés furent ornés dans la seconde moitié du quatorzième siècle de peintures dont on distingue encore les restes, qui avaient été recouverts d'un badigeonnage de chaux; sur la voûte, c'est le Christ bénissant, entouré des quatre évangélistes, et les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse, et sur les bas côtés, des anges d'un grand caractère et des scènes de la vie de saint Dominique.

Le réfectoire. — Le Réfectoire, pour la construction duquel le monastère de Pouille fournit une grosse somme, fut terminé peu avant la Noël 1303.

Il se compose de sept travées séparées par des arcs doubleaux en briques qui soutiennent la charpente. Les bas côtés furent ornés, en 1678, par le frère Balthasar Moncornet, de peintures murales représentant la vie de saint Dominique.

La porte percée dans le mur pignon, du côté de la rue Pargaminières, est toute récente; il y avait jadis, une porte sur le mur pignon du côté de la chapelle Saint-Antonin, et une autre sur le côté de la troisième travée, dont on voit encore les encadrements surmontés d'une demi-fenêtre.

C'est sur les marches de cette porte que, le 11 février 1589, le premier président Etienne Duranti, victime de la fureur populaire, tomba frappé d'un coup d'arquebuse; c'est de là que son corps fut traîné par la populace dans la boue et les ruisseaux, jusqu'à la place Saint-Georges, où il fut pendu à la potence.

Le batiment de 1772. — En 1772, les religieux firent élever le grand bâtiment en façade sur la grande cour, dont les trois arcades centrales ont leurs claveaux ornés de têtes d'une belle facture; cette partie centrale était alors surmontée d'un pavillon de trois fenêtres formant trois étages et couronné par un fronton triangulaire. Cette partie de l'édifice, détruite par un incendie vers 1900, n'a pas été reconstruite; sa disparition nuit à la belle ordonnance de la façade.

A l'intérieur du bâtiment, le grand escalier qui a con-

Digitized by Google

servé une partie de sa rampe en fer forgé style Louis XV, porte gravée sur la pierre, l'inscription : ICHE TOLOSAS FECIT ANNO 1773.

Au-dessous de l'escalier, sur la clef d'une porte du rez-de-chaussée, un écusson portant les armoiries des Dominicains, n'a pas été détruit à l'époque de la Révolution; on n'y a pas reconnu probablement un blason. Cet écusson porte : Le chien de saint Dominique tenant dans sa gueule une torche enflammée, et sous sa patte droite un globe terrestre (symbole de domination); en chef, une couronne à cinq pointes de fer de lance enserrant une palme et une branche de lis passée en sautoir.

Ce chien symbolique de saint Dominique se trouve aussi sur la grille des orgues transférées à Saint-Pierre-des-Chartreux.

310. — Rue Vidale.

Jusqu'au milieu du dix-septième siècle la rue Vidale n'eut pas de nom; elle était désignée sur les cadastres « Rue sive canton qui fait la division de Saint-Pierre à la Daurade »; elle longeait en effet l'ancien rempart romain qui, au Moyen âge, séparait le Bourg de Saint-Sernin de la Cité, et qui, dans la suite, quoique détruit et enserré entre des immeubles particuliers, continua à servir de limite entre les Capitoulats.

Sur le cadastre de 1679, on voit apparaître le nom de *rue de la Vidale,* et sur le plan de Toulouse de Saget, de 1750, *rue des Jeux de Paulme;* puis en 1770, *rue Vidale* et sur le tableau du 6 floréal, la rue Vidale devient la « *Rue du Jeu de Pomme* » (*sic*).

Sur la façade de la maison qui forme l'angle nord, avec la rue Lakanal, on peut voir encore une pierre placée là dans la seconde moitié du dix-huitième siècle qui porte gravée l'inscription : RVE DE LA VIDALLE.

Selon toutes probabilités, ce nom devait lui venir d'une Dame Vidalle, habitant cette rue, et sans doute tenancière

Digitized by Google

de l'un des deux Jeux de Paume qui s'y trouvaient. Une famille Vidal, en effet, a tenu dès le seizième siècle une grande place parmi les « Maîtres paulmiers » et les tenanciers de Jeux de Paume; entre autres, en 1571, une Dame, *Françoise Vidalle*, épouse de *François Belly*, tenait un jeu de Paume, dans la rue de la Chaîne, au numéro 13 actuel.

Cependant la féconde imagination de Dumège a inventé une autre origine du nom de cette rue. Il lui viendrait du Palais (qui n'a jamais laissé de traces) adossé aux murs de la ville, que fit construire dans cette rue *Théodora*, nièce de l'Empereur d'Orient, et femme du fameux troubadour *Pierre Vidal !*

En 1679, il y avait deux jeux de Paume dans cette rue, sur le côté nord, l'un tenu par *Jean de Madron*, trésorier général de France, formant l'angle de la rue Mirepoix, et l'autre au numéro 3 actuel, qui était tenu par Dame *Antoinette Chabrières*, veuve de *Jean Pech.*

311. — Rue Mirepoix.

La rue Mirepoix doit son nom au Collège de Mirepoix ou de Saint-Nicolas, fondé en 1417, et qui occupait presque tout le moulon du côté Ouest, entre la rue Gambetta et la rue Vidale; mais avant l'établissement de ce collège, c'était la *rue de l'Isle*, ou *de la Ylha*, nom qu'elle devait à un habitant du lieu, *Maître Arnaud de La Ylha*, dont le fils *Jean de La Ylhe*, possédait encore une maison, en 1458, dans la rue de la Porterie (place du Capitole).

On trouve en 1392, *car. de Insula; rue de L'Isle* (1406); *car. de la Ylha, alias de Mirapes* (cad. 1458-1478), et à partir de 1550 *rue de Mirepoix*, sur tous les cadastres et plans de la ville; parfois on trouve aussi *coin de Saint-Nicolas.* Sur le tableau du 6 floréal, ce fut la *Rue Magnanime.*

Cette rue était coupée jadis, vers la rue Vidale, par la muraille romaine qui séparait encore au Moyen âge, le Bourg de la Cité, et qui servit toujours de limite entre les

Digitized by Google

divers Capitoulats; de ce fait, elle dépendait des Capitoulats de la Daurade et de Saint-Pierre.

A part le collège de Mirepoix, tous les immeubles de cette rue avaient façade sur la rue Gambetta ou la rue Romiguières, sauf deux maisons : l'une sur le côté est (1), appuyée contre la muraille romaine et dépendant du capitoulat de Saint-Pierre, qui appartenait, en 1571, à noble *Laurent de Puybusque,* sieur de la Landelle et, en 1624, à *D^lle Marie de Bonnefoy,* veuve de *M^e Albert Dupuy,* docteur et avocat; l'autre, formant l'angle sud de la rue Vidale (2), qui appartenait, en 1679, à noble *Georges d'Olive,* avocat, capitoul en 1647-48 et 1660-61; en 1728, à dame *Marianne d'Olive,* veuve du *marquis de Beaufort;* en 1760, à *Jean-François Pérès,* avocat, payeur des gages au Parlement, et en 1808, à *Savy Gardeil.*

312. — Le collège de Mirepoix.

(Rue Mirepoix, n° 5.)

Le collège de Mirepoix ou de Saint-Nicolas, disparu depuis la Révolution, occupait sur le côté Ouest de la rue Mirepoix, entre le numéro 3 et la petite maison qui forme l'angle de la rue Vidale, un vaste emplacement de 3.557 mètres carrés. Il fut fondé en 1417, par l'évêque de Mirepoix, *Guillaume Du Puy,* afin d'y entretenir huit « escoliers collegiats pauvres », pour étudier le Droit.

A cet effet il légua un immeuble qu'il possédait dans cette rue (qui s'appelait alors la rue de L'Isle), et dans lequel il y avait une chapelle, canoniquement fondée sous l'invocation de saint Nicolas.

Il y a quelques années on pouvait voir encore une partie de l'ancien cloître de ce collège, formé par deux galeries en bois, superposées, aux piliers moulurés à la base et aux chapiteaux, œuvre unique dans notre ville, et qui caractérisait l'art de la charpenterie toulousaine au quinzième siècle, mais à la suite d'un incendie survenu en décembre 1906, ces derniers vestiges du collège ont été abattus.

Quelques colonnes et quelques poutres ont bien été con-

(1) A. M. — Cad. Saint-Pierre, 1^er m.
(2) A. M. — Cad. Daurade, 2^e m.

Digitized by Google

servées dans le but d'une réédification prochaine, mais ni la ville, ni l'Université, n'ont encore trouvé un emplacement pour les sauver de la destruction.

313. — Rue Sainte-Ursule.

Dans les anciens titres latins des quatorzième et quinzième siècles, la rue Sainte-Ursule apparaît sous le nom de *Car. falgarii* (1328), *car. de Falgar* (1410), *du Falga* (1454) et *d'en Falgua* (1458). Certains auteurs ont cru que ce nom lui venait de Raymond de Falgar, évêque de Toulouse, en 1232, mort en 1270, mais au treizième siècle, les rues n'avaient pas encore de noms; elles étaient désignées par celui d'un monument, d'une corporation ou d'un individu propriétaire du lieu; ce qui fut probablement le cas pour la rue Falga. Ce n'est que depuis le siècle dernier qu'on donna aux rues des noms, en commémoration de faits ou d'individus.

Sur le cadastre de 1549 apparaît le nom de *rue des 3 Roys*, pour la partie de cette rue, entre la rue du May et la place de la Bourse; nom qui lui venait de l'*Hôtellerie des 3 Roys* qui se trouvait, au moins depuis 1478, au numéro 9 actuel, et où pendait pour enseigne, une peinture représentant trois rois, attribuée dit-on, à notre grand peintre de l'Hôtel-de-Ville, *Servais Cornouaille*.

Le cadastre de 1549 précise que cette auberge était alors tenue par « *Jean Laforgue, hoste des 3 Roys* ». C'était une des seize auberges à enseignes privilégiées, dont les tenanciers avaient le droit de vendre du vin à table d'hôte, sans payer le droit de quart au fermier de l'équivalent.

Vers 1605, la rue fut plus généralement désignée, *rue des 3 Roys Vieux*. Dumège, dont l'imagination était féconde a dit que cette épithète de *Vieux*, lui venait de ce que les rois peints sur l'enseigne avaient des barbes blanches; mais il faut remarquer qu'il y avait deux hôtelleries des 3 Roys : l'une dans la rue Sainte-Ursule, et l'autre dans la rue Peyras (n° 18), qui s'appelait alors *rue des Rois*, et que l'épi-

Digitized by Google

thète de *vieux*, qui ne fut jamais appliquée à l'hôtellerie, fut donnée à la rue, vers 1605 seulement, pour indiquer que c'était la rue de l'ancienne hôtellerie; comme au quinzième siècle, la plus ancienne des trois rues Sesquières, fut désignée rue Sesquières Vieille.

C'est en 1624 qu'on trouve, pour la première fois, le nom de rue Sainte-Ursule, dénomination qu'elle devait aux religieuses Ursulines qui venaient d'y établir leur couvent depuis quelques années. Sur le tableau du 6 floréal ce fut la *Rue Continence.*

Toutes les maisons du côté Ouest de cette rue (numéros impairs), sauf le numéro 3 qui avait façade principale sur la place de la Bourse, et les numéros 5, 7 et 9 en coronda ge, ont été reconstruites depuis le dix-neuvième siècle; deux anciennes tours cependant ont été conservées : au n° 11, la Tour Monserat, et au n° 13, la Tour des Ursulines; c'est dans ce dernier immeuble que se trouvait, au seizième siècle, la salle du Jeu de Paume, du trésorier général Jean de Chevery.

Parmi les propriétaires notables de cette rue on trouvait :

Au n° 5 (1), en 1587, *Emanuel Alvarius*, docteur régent de la Faculté de médecine, mort le 9 avril 1612 et enterré aux Jacobins.

Au n° 9 (hôtellerie à l'enseigne des Trois-Roys), en 1584, *Jean Delpech*, capitoul en 1601-2, et en 1626 *Pierre Gloton*, capitoul en 1615-16.

Au n° 13, il y avait quatre immeubles possédés par des propriétaires différents :

Au premier se trouvait la Tour des Ursulines (voir notice n° 315). Au deuxième, en 1549, les héritiers de *Pierre Prohenques*, capitoul en 1514-15; en 1571, *Pierre Rochel*, conseiller au Parlement, 1568-1592, marié à *D^lle Isabeau de Dafis;* en 1580, *Guillaume Vidal*, bourgeois, capitoul en 1587-88; en 1609, *Paul de Pasquier*, docteur et avocat à la Cour. Au troisième (*maison du Jeu de Paume*), en 1549, noble *Jehan de Chevery*, bourgeois, capitoul en 1535-36, marié en 1526 à *D^lle Jeanne de Lancefoc;* en 1571, *Pierre de Chevery*, baron de Saint-Michel de Lannes, trésorier général, dit le général Chevery, fils du précédent, marié en première noce, en 1553, à

(1) Numéros impairs : A. M. — Cad. Daurade, 16e m. 1549, 1571; 14e 1679.

Digitized by Google

D^lle Raymonde de Marion, et en seconde noce, en 1559, à *D^lle Bourguine Du Faur*, fille du président au Parlement *Michel Du Faur* et de *Eléonore de Bernuy;* en 1581, noble *Jehan de Balanguier*, co-seigneur de La Garde et seigneur de Montlaur, capitoul en 1588-89, décédé en 1602 (1); en 1590, noble *Pierre de Rabaudy*, viguier de Toulouse (1596-1597), marié en première noce, en 1585, à *D^lle Marthe de Boysse*, et en seconde noce, en 1589, à *D^lle Jacqueline de Gargas;* en 1622, *M. M. Pierre d'Isarny*, docteur et avocat à la Cour, capitoul en 1629-30, marié à *D^lle Jeanne de Rabaudy*, fille du précédent. Au quatrième, en 1549, noble *Estienne Boysson;* en 1571, *Bernard Salefranque*, marchand, et, en 1592, *M. Jacques Chaubart*, procureur au Parlement et garde sac en ladite Cour.

En 1624, ces divers immeubles passèrent, par achat, aux religieuses Ursulines et, en 1791 et 1799, à *Jean Mamignard*, mesureur de grains, acquéreur national.

Au n° 23, en 1571, *Loys Paucy*, marchand; en 1679, *M^e Raymond Paucy*, avocat; en 1695, *M. M. Nicolas de Paucy*, conseiller au Parlement, 1673 à 1700, neveu du précédent; en 1728, *Guillaume Robert*, maître ès arts, imprimeur; en 1747, son fils, *Jean-Pierre Robert*, imprimeur.

Au n° 2 (2), en 1655, *Savignac Guerrier*, maître apothicaire; en 1679, *Jean Causse*, commissaire des poudres; en 1770, noble *Jean-François Duclos*.

Au n° 4, en 1679, *Dominique de Mulatier*, docteur à la Faculté de médecine, marié à *D^lle Martres de Cantuer*, fille de *Hugue de Cantuer* et sœur de *Michel Cantuer*, le capitoul de 1623-24; en 1747, *Jean Degeilh*, avocat au Parlement.

Au n° 8 (3), en 1549, *Pierre Lissery*, bourgeois; en 1611, noble *Jean Boyé*, bourgeois, capitoul en 1610-11, marié à *D^lle Françoise de Lacombe;* en 1624, noble *Jean de Noel*, écuyer.

Au n° 10, en 1611, *Pierre Ségurier*, avocat du Roi au siège de Muret, marié à dame *Anne de Roguade*, veuve de *Jean Daulion*, marchand.

Aux n^os 12 et 14 (4), en 1549, les héritiers de *Noël Assézat*, bourgeois; vers 1590, *Bernard d'Assézat*, conseiller au Parlement, 1568-1621; en 1670, *Jean-Antoine Du May*, conseiller au Parlement 1654, président 1665-1676, marié à *D^lle Marguerite de Caulet;* en 1688, *François Darbou*, conseiller au Sénéchal.

---

(1) C'est ce capitoul qui fit enterrer secrètement dans l'église Saint-Antoine-du-Salin, le corps du Procureur général Jacque Dafis, massacré par les ligueurs, le 11 février 1589.

(2) Numéros 2 et 4. A. M. Cad. Daurade, 22^e m. 1549, 1571; 20^e 1679.

(3) Numéros 8 et 10. A. M. Cad. Daurade, 20^e m. 1549, 1571; 18^e 1679.

(4) Numéros 12 à 34. A. M. Cad. Daurade, 18^e m. 1547, 1571; 16^e 1679.

Digitized by Google

Au n° 16 (deux maisons): dans la première, en 1571, *M^e Claude de Loupes,* conseiller au Sénéchal; en 1597, *M^e Pierre de Rech,* conseiller du Roi et contrôleur général des finances en la Province de Languedoc, et noble *Bernard de Lafont,* bourgeois, capitoul en 1577-78, 1584-85, 1592-93, marié à *D^lle Bourguine de Loupes;* en 1614, *M^e David de Rech,* docteur régent de l'Université. Dans la seconde, en 1549, *M. Jacques Blanchardy,* docteur en médecine; en 1571, *M^e Estienne Blanchard,* secrétaire du roi en la chancellerie; en 1627, *M. M. Martin de Polier,* docteur régent de l'Université, par achat à *Durand Montels,* docteur et avocat à la Cour; en 1669, *M^e Antoine Bérot,* avocat au Parlement, marié à *D^lle Jacquette De Cailhassou;* en 1679, *M. M. Bérot,* trésorier général de France; en 1718, noble *Jean-Raymond de Campunand,* sieur de la Balme, écuyer, capitoul en 1718.

Aux n^os 18 et 22, vers 1655, noble *Pierre Fonrouge,* capitoul en 1655, marié à *D^lle Rose-Françoise Boissière;* en 1728, *messire Jacques de Catellan de Lamasquère,* conseiller au Parlement en 1710, président en 1731; en 1776, *Pierre Méric,* procureur au Sénéchal.

Au n° 24, en 1600, *M. M. Thomas de Foucaud,* docteur et avocat à la Cour, capitoul en 1591-92, 1598-99, 1604-5, 1621-22, 1630-31, marié en première noce, en 1584, à *D^lle Bernarde de Raymond* et en seconde noce, en 1597, à *D^lle Anne de Touéry;* vers 1635, dame *Jeanne de Foucaud,* femme de *Pierre de Nogerolles de Puybusque,* avocat; en 1643, *M. M. Laurens de Ferrier,* avocat au Parlement, capitoul en 1642-43 et 1655-56.

Au n° 26, en 1571, *Arnaud Colomier,* imprimeur; en 1663, *M. Guillaume de Marrast,* trésorier général; en 1728, *Jacques de Larroque,* seigneur de Molas, avocat au Parlement; en 1733, *M. Blaise de Larroque Molas,* conseiller au Parlement, 1736-75.

Au n° 30, en 1679, noble *Pierre-Antoine de Boisset,* avocat, capitoul en 1652 et 1653; en 1681, noble *Bernard de Boisset,* écuyer.

Au n° 32, en 1571, *M. Jacques Dupin,* procureur du Roi au Sénéchal; en 1579, noble *Jean de Prohenques,* bourgeois, capitoul en 1576-77; en 1593, son fils, *M. Pierre de Prohenques,* escolier de l'Université; vers 1670, *Jean-Antoine Du May,* le propriétaire du n° 14.

Au n° 34, en 1549, *Jehan Cornayre* (1), maître orfèvre; en 1571, *Arnaud Cornayre;* en 1640, *Cécile de Corneilhan,* veuve de *M. Jean Cornayre,* docteur et avocat à la Cour; en 1659, *M. Jean du Verger,* conseiller et avocat du Roi à l'élection de Comminges; en 1761, *Jean-François-Hippolyte Cartel,* avocat au Parlement.

---

(1) Cornayre ou Cornouaille, de la famille du peintre de l'Hôtel de Ville.

Digitized by Google

314. — Le couvent des Ursulines.

(Rue Sainte-Ursule, n° 13.)

Le cardinal de Joyeuse fit venir à Toulouse, en 1604, les Filles de la Doctrine Chrétienne de la Compagnie des Vierges de Sainte-Ursule, afin d'y fonder un monastère pour enseigner aux jeunes filles à lire, à écrire et à coudre.

Le conseiller au Parlement *Arnaud de Bouret*, acheta pour les installer l'ancienne demeure des Delpech, de la rue des Trois-Roys-Vieux (rue Sainte-Ursule) qui se trouvait entre le n° 11 actuel et portail du n° 13,. L'acte d'achat à dame *Jacquette de Régnier*, veuve du trésorier *François Delpech*, fut passé le 18 janvier 1605 et, le 20 juillet de la même année, il en faisait donation, par acte passé chez François Bessier, notaire, aux religieuses Ursulines, avant même d'être entré en possession de l'immeuble, qu'il ne prit en charge que le 8 juillet 1606, et les nouvelles religieuses s'y établirent lorsque les travaux de restauration et d'appropriation furent terminés, le 18 juin 1608.

Nos historiens du vieux Toulouse ont généralement daté, à tort, la fondation de ce monastère, de l'année 1610, et Durosoy de l'année 1648.

En 1610, le 29 septembre, le prieur de la Daurade, messire *Jean Daffis*, leur concéda le Prieuré de Saint-Martin, qui était dans la petite rue Sainte-Ursule actuelle, pour en faire leur chapelle « *à la charge que lesdites Religieuses seront tenuës d'advertir ledit sieur Prieur s'il veut dire la grand'-messe le jour et feste de onze mille vierges, sans qu'autre la puisse dire que luy, et de luy payer tous les ans 2 cierges de cire du poids d'une livre, et 3 sols toulzas forte monoye le jour et feste Sainct Thomas* ».

Au seizième siècle, quatre grands immeubles occupaient le sol du futur monastère des Ursulines qui, morcelé et transformé après la Révolution devint, au siècle dernier, l'Hôtel des Postes.

Celui qui fut acheté par Arnaud de Bouret et donné aux

Digitized by Google

religieuses pour s'établir, occupait le côté sud de la grande cour actuelle, s'étendait en façade sur la rue des 3 Roys Vieux, sur une largeur de 11 cannes 1 pan, soit 20 mètres, entre le numéro 11 et le grand portail, et avait issue dans le canton Saint-Martin, à côté du Prieuré. Dans cet immeuble se trouvait déjà la Tour gothique, élevée sans doute par le capitoul *Jean Boysson*, dont il ne reste que la base, et qui fut réédifiée selon toutes probabilités entre 1605 et 1608.

Les trois autres immeubles passèrent par achat aux Ursulines, en 1624.

Arnaud de Bouret, fils du Capitoul de 1572-73, du même prénom, et de *Marguerite Delpech*, fut reçu conseiller au Parlement en 1585, mais abandonna sa charge le 17 janvier 1614, pour entrer au Noviciat des Jésuites, et mourut le 22 avril 1624. Entre temps, il avait épousé en première noce, en 1583, demoiselle *Catherine d'Ausone*, fille du conseiller *Vital d'Ausone*, son prédécesseur au Parlement (1549-1580), laquelle mourut en 1590, et, en seconde noce, en 1592, demoiselle *Marie de Costa*, qui, sur ses conseils, se fit religieuse en 1605 et mourut en 1616.

Possesseur d'une très grosse fortune et animé d'une ardente piété, Arnaud de Bouret, avant l'achat de l'immeuble destiné aux Ursulines, avait déjà en 1603, conjointement avec sa femme *Marie de Costa*, acheté une maison et un jardin, rue Villeneuve (rue Lafayette), où ils firent construire une chapelle et un dortoir, qu'ils meublèrent pour y installer le nouveau monastère des Religieuses de Sainte-Catherine-de-Sienne, ordre réformé de Saint-Dominique, que ladite demoiselle de Costa fonda, et dont elle fut la première religieuse.

A l'époque de la Révolution, la communauté des Vierges de Sainte-Ursule fut dissoute comme toutes les autres, et le monastère, vendu comme bien national, fut acheté en plusieurs lots par Jean Mamignard, mesureur de grains : premier lot, le 4 mars 1791 : 7.475 livres; deuxième lot, le 22 septembre 1797 : 53.300 livres; troisième lot, le 6 mars 1797 : 110.000 livres. Total : 170.775 livres.

Digitized by Google

Ce mesureur de grains à la Halle, nouveau riche de la Révolution, fut acquéreur en totalité de huit immeubles, adjugés à la somme totale de 402.850 livres; il est vrai qu'avec la dépréciation des assignats, cette somme fut considérablement réduite aux divers moments des payements.

Devenu propriétaire des locaux en lisière de la rue Sainte-Ursule, Mamignard fit construire la grande façade actuelle, qui fut terminée en 1800, et placer aux fenêtres du premier étage, des balcons en fer forgé, portant dans leur milieu des lettres formant dans leur ensemble son nom et la date de la construction : « Jean Mamignard — L'an 8 de la République Française ».

La fenêtre centrale seule ne porte pas de lettres.

J - Ma - Mi - Gn - Ar - D — L - 8 - D - L - R · F.

315. — La Tour des Ursulines.

(Rue Sainte-Ursule, n° 13.)

En entrant dans la cour de l'ancienne Poste (rue Sainte-Ursule, 13), on remarque dans l'angle sud-est, une élégante tour d'escalier, couronnée par une terrasse, et flanquée d'une tourelle sur trompe, dont la coupole terminale est surmontée d'un épis de faïence verte.

La base du monument est de la fin de l'époque gothique, comme l'indique une fenêtre conservée intacte au premier étage, et les moulures du pied de la vis d'escalier. Elle peut être attribuée à *Jean Boysson,* seigneur de Beauteville, Capitoul en 1515-16, 1519-20, 1537-38, qui possédait l'immeuble dans la première moitié du seizième siècle, et elle doit dater très probablement de 1515, année de son entrée au Capitoulat.

La partie supérieure appartient à l'époque Henri IV, caractérisée par ses petites fenêtres à encadrement de pierres blanches, qui se détachent sur la muraille de briques rouges, et par la coupole terminale de la tourelle, sur laquelle se dresse un épi de faïence verte; nous verrons, par

Digitized by Google

l'étude des cadastres, qu'elle fut en effet élevée entre 1606 et 1608.

A cette époque, les faux mâchicoulis étaient passés de mode depuis longtemps; nous les trouvons remplacés, comme couronnement de la tour, par de petites arcatures de briques sur consoles trilobées, type Henri II, absolument semblables à celles que l'on voit dans la cour de l'hôtel Hébrard (rue Saint-Remésy n° 11), et à l'hôtel Berenguier-Maynier (construction Burnet), rue de Languedoc n° 30. Ces deux hôtels sont cependant antérieurs à la Tour des Ursulines, et datent du milieu du seizième siècle. Nous trouvons encore de petites arcatures semblables, mais avec des consoles beaucoup plus simples, à l'hôtel d'Aldéguier (rue de la Dalbade, n° 29), construit en 1603.

La tour hexagonale a 18 m. 50 de hauteur et 22 m. 50 avec sa tourelle. La vis d'escalier très simple, s'élève à 9 m. 56, avec 60 marches de pierre, dont la dernière forme le seuil de la porte de la tourelle, qui donne accès, avec 51 marches de pierre, à la terrasse, et jadis à la salle supérieure, qui n'existe plus. Après la dernière dalle de pierre, la grande vis d'escalier a été continuée, probablement au dix-huitième siècle, par 17 marches de bois.

La voûte de l'ancienne salle supérieure, qui a 3 m. 10 de diamètre, est divisée par six arêtes, soutenues par des culots sans ornementations, la clef de voûte est nue, et son armature de fer n'a pas reçu sa pierre décorative en pendentif

Dans la première moitié du seizième siècle, l'immeuble appartenait au Capitoul *Jean Boysson;* entre 1550 et 1571, il passa au riche marchand *François Delpech,* Capitoul en 1567-68, puis à son fils du même prénom, *François Delpech,* seigneur de La Croix, trésorier général de France, marié à demoiselle *Jacquette de Régnier.* En 1598, *Jean Alary,* écolier, étudiant à l'Université, en devint propriétaire, mais il mourut presque aussitôt, et ses héritiers le vendirent, en 1599, à *Bernard Destopinhan,* docteur et avocat à la Cour; cependant, quelques années après, il redevint la propriété

Digitized by Google

des Delpech, et dame *Jacquette de Régnier*, la veuve du trésorier, par acte du 18 janvier 1605, dans lequel intervenait *Bernard Destopinhan*, le vendait au conseiller au Parlement *Arnaud de Bouret*, qui, par acte du 20 juillet de la même année, en faisait don aux religieuses Ursulines.

C'est alors que ce dernier put faire restaurer et approprier l'immeuble pour l'installation des nouvelles religieuses, qui s'y établirent le 18 juillet 1608. C'est donc en 1605 et 1608 que, selon toute probabilité, il faut placer la réédification de la tour actuelle, sur les restes de l'ancienne tour gothique.

316. — L'Ancien Hôtel des Postes.

(Rue Sainte-Ursule, n° 13.)

La Poste aux lettres, installée en 1795 dans l'ancien Hôtel de Pins, rue des Chapeliers, fut transférée dans la cour de l'ancien couvent des Ursulines, en 1804, et ouverte au public le 23 septembre 1805.

Elle y resta jusqu'en 1889, et depuis 1890 tous les services, Poste et Télégraphe, sont dans le nouvel Hôtel construit dans la rue de la Poste.

317. — La Tour Monserat.

(Rue Sainte-Ursule, n° 11.)

La maison numéro 11 de la rue Sainte-Ursule présente sur cette rue deux façades : l'une remaniée, qui a conservé un accoudoir de fenêtre de la première construction; l'autre du début du siècle dernier.

Entre la première façade et la seconde cour, s'élève une tour rectangulaire, masquée par les constructions environnantes, et flanquée d'une tourelle ronde, au toit conique de briques en retrait, qui s'aperçoit seulement d'un certain point de la cour de l'ancienne Poste.

Cette tour de 20 mètres de hauteur (24 mètres avec la

Digitized by Google

tourelle), devait très probablement avoir jadis un escalier de charpente, à rampes droites, desservant le rez-de-chaussée et les trois étages de la maison, et au-dessus une chambre indépendante, à laquelle on accédait par la tourelle, dont la vis d'escalier commence au seuil du troisième étage et aboutit à la terrasse. L'escalier de charpente de la tour a été détruit et remplacé au commencement du siècle dernier par un moderne escalier en colimaçon.

Ainsi dénaturée, cette tour n'offre plus aucun style, et l'époque de sa construction (époque Louis XIII), n'est révélée que par la petite ouverture de la tourelle et deux fenêtres du premier étage, qui ont conservé leur encadrement de pierre blanche.

Dans l'angle nord-ouest de la cour se dresse une tourelle d'angle sur trompe, couverte d'un simple toit en briques canal. Le rez-de-chaussée de la maison repose sur deux étages de caves voûtées.

Au commencement du seizième siècle, l'immeuble appartenait à *sire Ramond de Montfort;* les Montfort, famille de riches marchands, étaient alliés avec les *Hébrard,* dont les armoiries se trouvaient à la clef de voûte de la chapelle Saint-Martin, qui était à l'angle formé par la petite rue Sainte-Ursule actuelle. Après 1549, il passa au marchand *Jean Delpech,* bourgeois et capitoul en 1557-58 et 1558-59, puis à ses deux fils, *Jean Delpech,* capitoul en 1601-2, et *Nicolas Delpech,* qui le vendit, en 1614, à *Pierre Gloton,* capitoul en 1615-16.

En 1628, *Jacques Monserat,* marchand et capitoul en 1628-29, en devint propriétaire, par transaction, avec *Jean Du Maynial,* conseillier et secrétaire du Roi, fils du capitoul *Guy Du Maynial;* il acheta aussi les deux maisons au sud de la sienne, numéros 7 et 9 actuels. Selon la coutume, *Jacques Monserat,* dut faire élever la tour, l'année de son entrée au capitoulat (1628) et reconstruire l'immeuble qui resta dans sa famille jusqu'en 1704.

En 1704, l'immeuble fut vendu par ses héritiers à *Jacques Martin,* marchand, seigneur de Pouze et co-seigneur d'Ayguevives et de Monlautier, qui fut capitoul en 1717, député et trésorier de la Bourse des Marchands en 1710 et 1711, et qui avait épousé, en 1700, *D^lle Jeanne-Marie de Coustous.* Vers 1732, il passa à son fils, *Jacques de Martin,* seigneur d'Ayguevives, conseiller au Parlement 1731-1737, marié en 1736 à *D^lle Marie de Serre* et, vers 1741, au fils de ce dernier, *Jean-Jacques-Marie-Joseph Martin d'Ayguevives,* conseiller au Parlement en 1760 et président à la première Chambre des Enquêtes en 1767.

Digitized by Google

Le 31 octobre 1763, *Martin d'Ayguevives* vendit l'immeuble à *D^lle Guillemette Sensené*, veuve de *Bernard Duffaut*, négociant, et alla habiter son nouvel hôtel de la rue Mage (n° 16).

En 1771, lors de la dissolution du Parlement, son château d'Ayguevives lui fut assigné comme lieu d'exil et, en 1794, il fut compris au nombre des trente-cinq membres du Parlement qui furent jetés à la prison de la Visitation. Condamné par le tribunal révolutionnaire, il fut exécuté à Paris, sur la place de la Révolution, le 26 prairial an II (14 juin 1794).

318. — Petite rue Sainte-Ursule.

La Petite rue Sainte-Ursule n'apparaît sous ce nom que depuis la Révolution (Plan Vitry, 1808).

Ce fut dès son origine la *rue Saint-Pierre-Saint-Martin*, « *car. Sancti Petri et Sancti Martini* », désignation qui lui venait de la petite chapelle ou Prieuré de Saint-Pierre et Saint-Martin qui se trouvait à l'angle formé par cette rue, et la divisait en deux culs-de-sac, l'un aboutissant à la rue Peyrolières, l'autre à la rue Cujas.

Du seizième siècle à la Révolution (1) on ne l'appela plus que : Coin fermé, ou cul-de-sac Saint-Martin. Depuis la Révolution, la chapelle ayant été démolie, les deux culs-de-sac formèrent la rue actuelle.

Un acte de l'année 1300 nous apprend qu'il y avait dans cette rue un hospice (2), l'*Hôpital de Pons Adémar*, « *Hospitale Poncii Adzemarii, in carrero Sancti Petri et Sancti Martiny* », sur lequel nous n'avons aucun renseignement.

319. — Le Prieuré Saint-Pierre et Saint-Martin.

(Petite rue Sainte-Ursule.)

L'Eglise ou Chapelle de Saint-Pierre et Saint-Martin se trouvait à l'intersection des deux culs-de-sac de ce nom qui, depuis la démolition de cette chapelle, à l'époque de la

(1) A. M. — Cad. Daurade, 16e m. 1549-1571; 14e m. 1679.
(2) A. D. — Fonds de Malte, Registre 2371, f° 17.

Digitized by Google

Révolution, ont formé la Petite rue Sainte-Ursule actuelle.

Cette chapelle, dont l'origine devait remonter probablement au douzième siècle, était un Prieuré dépendant du Prieur de la Daurade; les plus anciens actes que nous avons trouvés, la concernant, sont des legs testamentaires de 1275, 1321 et 1398, faits à « *ecclesie sanctorum Petri et Martini* ».

Lorsqu'en 1336, le nombre des Capitoulats, qui était de 6 pour la Cité et 6 pour le Bourg, fut modifié et porté à 8 pour la Cité et 4 pour le Bourg, le Prieuré de Saint-Martin donna son nom au nouveau capitoulat de Saint-Pierre-Saint-Martin, créé aux dépens de celui de la Daurade, et réuni à ce dernier en 1398, mais qui subsista sur les cadastres jusqu'en 1458.

Le 6 mai 1577, les Pénitents gris, qui venaient de s'ériger en confrérie le 11 avril dans le cloître des Dominicains, obtinrent cette chapelle, pour vaquer à leurs exercices de piété, mais ils n'y restèrent que jusqu'au mois de septembre de la même année, époque où ils achetèrent trois petites maisons dans la rue des Lois, pour faire construire leur église.

En 1610, la chapelle Saint-Martin fut concédée aux religieuses Ursulines, qui venaient de s'établir dans la rue des 3 Roys-Vieux (rue Sainte-Ursule).

320. — La Maison de Charité de la Daurade.

(Petite rue Sainte-Ursule, n° 8.)

La maison de Charité de la Daurade fut fondée à côté de l'ancienne chapelle Saint-Martin, en 1718, grâce aux dispositions testamentaires de *Luc de Saget*, conseiller au Parlement de 1696 à 1718 (fils de Luc de Saget, marchand, rue des Paradoux n° 53), qui institua les pauvres malades de la paroisse de la Daurade héritiers de tous ses biens.

Par son testament du 2 février 1718, il ordonna l'achat dans cette paroisse, d'une maison de brique, bien bâtie,

Digitized by Google

qui porterait l'inscription « *Salus infirmorum* », et où seraient logées les « *Filles grises* », qui auraient charge de faire le bouillon pour les pauvres et d'entretenir un apothicaire pour fournir aux véritables pauvres les remèdes nécessaires, ainsi qu'un médecin gagé pour visiter les malades et un chirurgien.

Peu à peu, la maison s'agrandit par l'achat des immeubles voisins, et franchit, non sans difficultés, l'étape de la Révolution, mais les religieuses furent dispersées.

C'est aujourd'hui l' « *Ecole Maternelle Lakanal* »; on a ainsi fait disparaître le nom du bienfaiteur de l'œuvre (Luc de Saget), pour lui substituer celui de Lakanal, qui n'a jamais rien fait pour Toulouse.

321. — Rue Tripière.

La rue Tripière a toujours porté ce nom, ou du moins dès le quinzième siècle; on la désignait aussi *car. des Anheliers* ou *Ainheliers*, ou encore *car. Budolieras*, ou *Bédelière* ou *Védelières*, conjointement avec la petite ruelle fermée qui relie encore la rue Saint-Rome au carrefour des rues Tripière et du May. Elle devait ces diverses appellations aux nombreux bouchers, chevrotiers et tripiers, qui étalaient leurs marchandises sur des bancs dans ces étroites ruelles. Le tableau du 6 floréal la baptisa *Rue Cordialité.*

Toutes les maisons de cette rue ont été reconstruites au siècle dernier, sauf les numéros 5, 6, 12 et 14, en corondage, qui datent des quinzième et seizième siècles; le numéro 9, arrière corps de la maison du Capitoul Pierre Comère, qui a sa haute façade rue Saint-Rome n° 3, et le n° 10, arrière corps de l'ancienne demeure de *Paule de Viguier* (la Belle Paule), qui avait son entrée rue Temponières n° 7 (voir notice n° 245).

Presque toutes les maisons de cette ruelle avaient façade sur les rues voisines. Dans celles n'ayant issue que dans la rue Tripière, on trouvait :

Digitized by Google

Au n° 1 (1), en 1549, *Pierre Lissery,* bourgeois; en 1582, messire *François Delpech,* chevalier, co-seigneur de Lacroix, trésorier général; en 1616, *Pierre de Carrière,* conseiller au Parlement; en 1667, noble *Jean de Cavalui,* sieur de Monfaucon, marié à *D^lle Isabeau de Bertrand;* en 1690, *Jean de Suplicy,* capitoul en 1666-67; et, en 1697, son fils, *N... de Suplicy,* écuyer, marié à *D^lle de Varès.*

Au n° 12 (2), anciennement deux maisons; la première, en 1571, noble *Pierre de Serta,* capitoul en 1529-30, dont on voit encore la tour aux quatre coins des Changes; et, en 1645, *Pierre de Lassus,* conseiller magistrat présidial. La seconde, en 1618, noble *Paul Virazel,* bourgeois, capitoul en 1617-18, marié à D^lle *Jeanne de Vinier* ou de *Vignier;* et, en 1643, son fils, *Jean Virazel,* capitoul en 1643-44 et 1661-62.

(1) A. M. — Cad. Daurade, 20e m. 1549, 1571; 18e 1679.
(2) A. M. — Cad. Daurade, 22e m. 1549, 1571; 20e 1679.

Digitized by Google

ÉLOGE D'ÉMILE CARTAILHAC

PAR M. LE COMTE BEGOUEN

MESSIEURS,

Vers le milieu du second Empire, il y avait au Lycée de Toulouse un jeune homme maigre, à la physionomie intelligente et expressive, qui avait un goût, fort peu apprécié par ses maîtres, pour les crânes, les ossements, et ce qu'ils appelaient bien irrévérencieusement, des cailloux. Cela ne l'empêchait pas d'ailleurs de cultiver avec succès les lettres classiques, le latin et le grec. Il était aimé de ses maîtres et de ses camarades, mais on le considérait quelque peu comme un original. Cela ne troublait guère le jeune étudiant, car il avait le bonheur d'être un convaincu, un de ces êtres privilégiés qui, tout jeunes, se passionnent pour une idée, s'en font les serviteurs dévoués, jusqu'au martyre s'il le faut, et restent fidèles toute leur vie à l'idéal de leur jeunesse.

L'amour de la science fut, dès l'adolescence, la passion de Cartailhac. Le mystère qui enveloppe l'histoire primitive et lointaine de l'homme, le problème de son origine, eurent pour lui, dès qu'il fut en âge de penser, un attrait tout particulier. Travailler à percer ce mystère, à résoudre ce problème, fut le but principal de sa vie; il y consacra toute son énergie, il y appliqua toute sa science et toute sa conscience. Arrivé au terme d'une existence admirable, toute entière vouée au travail le plus noble et le plus désintéressé, il constatait que tous ces efforts pour dis-

Digitized by Google

siper les ténèbres qui entourent notre berceau avaient été vains, et avec une certaine mélancolie il citait le paragraphe 17 du VIII[e] chapitre de *l'Ecclésiaste*. Déjà à cette époque le sage disait : « Et j'ai reconnu que l'homme ne peut trouver aucune raison de toutes les œuvres de Dieu qui se font sous le soleil et que plus il s'efforcera de la découvrir, moins il la trouvera. » Mais en même temps qu'il écrivait à Salomon Reinach cette citation pleine d'amertume, il en corrigeait l'effet par cette autre, du *Livre des Proverbes*, chapitre IV, paragraphe 13 : « Embrasse l'instruction, ne la lâche point, car c'est la vie. »

A dix-huit ans, Cartailhac n'avait pas encore — et c'est heureux — cette philosophie désenchantée et souriante. Il se lançait plein d'ardeur dans l'étude des premiers âges de l'humanité. Ce genre de travaux était fort à la mode à cette époque, grâce à deux courants d'idées, partis de points bien opposés, mais qui ne devaient pas tarder à se rejoindre. Par ses observations, ses études de géologie et de paléontologie, Boucher de Perthes démontrait l'ancienneté de l'homme, la faisait remonter jusqu'aux époques les plus reculées, jusqu'aux temps appelés alors *antédiluviens*, où l'homme avait été le contemporain d'animaux disparus. D'autre part, l'impulsion donnée par Napoléon III aux recherches d'histoire romaine et gauloise avait amené les savants à s'occuper également des époques très anciennes, que l'on appelait alors *celtiques*, ce qui les conduisit insensiblement à l'âge du bronze et même au Néolithique. Cartailhac subit l'influence de ces deux courants. Le premier lui fait écrire, en 1866, dans « *La vie des écoles du Midi* », un article intitulé « Causerie scientifique et philosophique » : « *L'homme et le singe* », œuvre de jeunesse, à la fois hardie et un peu puérile. Est-ce parce qu'il s'en est rendu compte qu'il ne la signa pas de son nom et que ses deux prénoms latinisés : Paulus Emilius, figurent seuls au bas de l'article? La seconde influence se retrouve dans l'article qu'il avait donné l'année précédente à la revue de M. de Mortillet sous le titre : *Détails antéhistoriques sur*

Digitized by Google

l'arrondissement de Saint-Affrique. C'est son premier ouvrage, fruit des observations faites au cours de ses fouilles dans les dolmens de l'Aveyron, car, depuis deux ans, il explore les dolmens de cette région si riche en monuments mégalithiques, et il y fait ample moisson d'objets. Son esprit critique est déjà éveillé et les premiers travaux de ce jeune étudiant ne sont pas sans valeur. C'est votre Académie, Messieurs, qui le proclame, Cartailhac a, en effet, présenté à votre concours de 1866 non seulement l'article imprimé, mais un mémoire alors manuscrit « *Quelques considérations sur les peuples constructeurs de dolmens* ». Votre rapporteur, qui était Roschach, après avoir loué le premier travail, se montre assez sévère pour le second mémoire. Il accuse l'auteur, « un des élèves studieux qui suivent les cours de nos diverses facultés » de manquer un peu de précision : le rapprochement que fait celui-ci avec le pays des Tamhou et la Côte de Malabar l'effare. Ne soyons pas, à notre tour, sévère pour Roschach, en lui reprochant de n'avoir pas compris ce que ces comparaisons avec les peuples primitifs actuels avaient au contraire d'original et de fécond. Nous serions injustes, car à cette époque on ne se rendait pas compte des services que l'ethnographie peut rendre à la préhistoire. Cartailhac l'avait vu dès ses premières études. Il convient de l'en louer et d'ajouter cet éloge à ceux que lui décerna alors Roschach pour « l'ensemble de ses recherches et le soin qu'il met à « les rendre utiles à la science par des comptes rendus « complets et précis » et sur ses conclusions, l'Académie décerne à Emile Cartailhac, à peine âgé de vingt et un ans, une médaille de bronze.

C'est là le premier sourire de l'Académie à Cartailhac, ce n'est que trente ans plus tard qu'elle devait l'accueillir, d'abord au nombre de ses correspondants et, enfin, parmi ses membres titulaires.

Cartailhac a publié, en avril 1866, dans le *Moniteur de l'Archéologie* (15, rue Deville, à Toulouse), sous le titre « Monuments dits celtiques », une partie tout au moins

Digitized by Google

du mémoire couronné et nous nous expliquons fort bien les réserves du rapporteur. D'autres fois encore, Roschach eut l'occasion d'émettre son opinion sur les ouvrages de Cartailhac, car celui-ci viendra à plus d'une reprise prendre part à vos concours et avec des chances diverses. En 1877, il vous présente les onze volumes alors parus de cette admirable collection des Matériaux pour la connaissance de l'histoire naturelle et primitive de l'homme, et le rapporteur M. Charles Barry s'est exprimé en ces termes :

« Son titre seul « *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme* » indique surabondamment qu'elle (cette série) doit être rangée dans la classe spéciale des sciences naturelles, l'auteur lui-même ne s'est jamais mépris sur la véritable destination de son travail, puisqu'il l'avait présenté l'an dernier au concours pour le prix de la section des sciences, mais il eut le bon goût de se retirer ainsi qu'un autre concurrent devant une œuvre d'ensemble d'une haute valeur, la traduction du Traité de médecine de Celse. »

Je ne veux pas intenter en quelque sorte un procès en revision du jugement de l'Académie, mais il me sera bien permis de remarquer que l'opinion publique ne l'a guère confirmé. Si parfaite qu'ait été cette traduction de Celse, qui la lit aujourd'hui ? tandis que la collection des *Matériaux*, toujours consultée et citée, fait autorité chez les savants et prime chez les libraires.

Je reprends la lecture du rapport de M. Barry.

« L'anthropologie aurait l'ambition d'être tout à la fois le couronnement des sciences naturelles et l'introduction à l'histoire. Elle suit l'homme dans ses développements et ses inventions rudimentaires aux temps appelés préhistoriques : habitations, armes, ustensiles, tombeaux, tout y est décrit, analysé, classé dans le langage technique de la science et l'on en déduit des données que l'on présente comme intimement liées à l'histoire générale ainsi qu'à l'archéologie proprement dite. De là à ranger ces travaux dans la classe des lettres, il n'y aurait qu'un pas, mais aux

Digitized by Google

Emile CARTAILHAC

(1845-1921)

Digitized by Google

Digitized by Google

yeux de votre Commission ce pas n'est point encore franchi. » Mais tout en concluant au renvoi pour l'année où le prix serait attribué à des travaux de l'ordre des sciences, le rapporteur ajoutait : « Cependant votre Commission a voulu qu'une publication aussi sérieuse, aussi utile, parvenue à son onzième volume, fût signalée dès aujourd'hui par une marque d'estime et d'encouragement exceptionnel en raison des services qu'elle a rendus et qu'elle est appelée à rendre encore à l'élucidation des périodes antéhistoriques de nos contrées. »

Deux ans après Cartailhac fut moins heureux. Il avait présenté à l'Académie son volume si rare et si apprécié aujourd'hui « L'âge de pierre dans les souvenirs et les superstitions populaires ». Il était en compétition avec Saint-Charles qui l'emporta avec son Dictionnaire topographique de Toulouse, mais la lutte fut vive, âpre même entre les partisans des deux ouvrages, et l'écho de ces discussions passionnées se retrouve dans le ton tout particulier du rapport. « Le livre de M. Cartailhac, dit Roschach, est un livre agréable émaillé de figures très bien choisies », et après l'exposé du sujet le rapporteur continue :

« Les mérites de l'auteur sinon de l'ouvrage ont été défendus au sein de la Commission et de l'Académie avec une extrême vigueur. Un de nos honorables collègues, rapporteur spécial (le Dr Armieux), nous a rappelé que M. Cartailhac avait contribué par ses largesses à l'enrichissement de notre Musée d'histoire naturelle, qu'il déployait un zèle et une activité infatigables, que dans la publication des *Matériaux* il était le continuateur heureux et convaincu de M. de Mortillet, qu'il se montrait assidu à tous les Congrès archéologiques et anthropologiques.

« L'Académie a déjà donné des preuves de la sympathie qu'elle porte à ces efforts, mais un concours n'est pas une élection. Il ne s'agissait pas de prononcer entre des carrières, moins encore entre des sciences différentes, mais de juger sur pièces en comparant les travaux présentés. Sans méconnaître en aucune façon le talent d'exposition em-

Digitized by Google

ployé dans « L'âge de la pierre »..... l'incontestable attrait du sujet et la valeur des recherches dont il témoigne, la majorité de l'Académie n'a pas cru », etc.....

Messieurs, si j'ai rappelé cet incident, c'est pour vous dire avec quelle égalité de caractère Cartailhac supporta cet échec. Nous avons tous été témoins de la haute estime en laquelle Cartailhac tenait le savant historien qui ne l'avait pas ménagé, mais voici dans une lettre intime une phrase qui mérite d'être connue : « Depuis ma jeunesse Roschach m'a donné des exemples dont j'ai profité, des avis sévères que j'ai suivis de mon mieux. »

Mais nous voici bien loin de la médaille de bronze décernée en 1867, permettez-moi de revenir à cette époque et de feuilleter encore la petite brochure sur les monuments dits celtiques. Elle se termine en effet par une sorte d'avis au lecteur sous forme de lettre demandant des renseignements sur ces monuments. Il prie le lecteur de lui envoyer des notes « sur leur situation exacte, leur orientation, leur nom vulgaire, les légendes qui s'y rattachent; s'ils ont été fouillés, à quelle époque et par quels amateurs, les objets qu'ils renfermaient, les dessins et les dimensions exactes de ces monuments ».

Nous prenons là sur le vif, dès le début de la vie scientifique de Cartailhac son esprit précis, sa méthode, et en même temps ce désir, je dirais presque cette soif de prosélytisme qui le fera agir toute sa vie. Il était avide de savoir non seulement pour satisfaire la curiosité de son esprit, mais aussi pour répandre la science autour de lui. Il avait un tel besoin de connaître, il éprouvait tant de joie à comprendre et à acquérir une parcelle nouvelle de la vérité, qu'il eût cru déchoir s'il eût gardé pour lui seul cette découverte si minime soit-elle. Il ne se renfermait pas dans sa tour d'ivoire, il avait comme le besoin de se répandre au dehors et de faire participer les autres à la joie qu'il éprouvait lui-même. Il avait une âme d'apôtre, et toute sa vie fut consacrée non seulement à faire avancer la science, mais à la répandre et même à la vulgariser.

Digitized by Google

Dès ses premières études, nous le voyons ainsi faire de la propagande pour ses idées et employer pour cela les trois moyens d'expansion : l'écrit, la parole, l'action. Ce fut en effet un publiciste fécond, un conférencier et un professeur séduisant et infatigable et un directeur de fouilles et de musées ardent et compétent.

Ce n'est pas une étude suivie et complète de ses publications que vous attendez de moi. Cette œuvre de bibliographie a été faite et bien faite par Marcellin Boule, dans l'Anthropologie, à la suite du bel article si ému et si vivant que l'éminent professeur du Muséum de Paris a consacré à son cher maître et ami. Boule relève les titres de près de 150 publications de Cartailhac, et il ne donne que les principales. Vous connaissez tous ici ses œuvres maîtresses. Vous parlerais-je de son volume sur *Les âges préhistoriques de l'Espagne et du Portugal,* où il a le premier débrouillé le préhistorique de l'Ibérie, et qui est un « modèle du genre » (M. Boule). Vous en avez d'ailleurs eu la primeur, car en 1881, sur la présentation du Dr Armieux, Cartailhac, quoique n'étant pas membre de votre Compagnie, a été admis en séance pour vous rendre compte de sa mission en Portugal. Quelques années après, il poursuivait ses études sur *Les monuments mégalithiques des Baléares,* de la Sardaigne, d'Italie et de Grèce. Il n'a publié que les premières, et tout d'abord « avec un insuccès absolu » écrit-il, en 1893, dans une lettre privée. « J'en ai vendu en tout six exemplaires ». Continuons, Messieurs, la lecture de cette lettre; nous y voyons en effet que ce qui contriste le plus l'auteur, alors méconnu, ce n'est pas l'insuccès personnel, mais c'est que, grâce à cette mévente, une parcelle de vérité scientifique restera ignorée. « J'éprouve, je l'avoue, une vive tristesse à la pensée que cet ouvrage ne se rencontrera dans aucune de ces bibliothèques universitaires si richement dotées et où l'on travaille sérieusement ». Le volume sur les Baléares a eu sa revanche, et Cartailhac a assez vécu pour voir s'épuiser l'édition de cet ouvrage, dont les exemplaires presque

Digitized by Google

introuvables, sont recherchés par ces mêmes bibliothèques, jadis dédaigneuses. On considère ce travail comme son œuvre maîtresse. Vous connaissez également sa *France préhistorique*. Quoique datant de 1889, ce livre est encore ce qu'il y a de mieux sur la question; les théories qu'il y expose sont si justes et si réfléchies, si exemptes d'hypothèses hasardées, que la plupart des découvertes faites en préhistoire depuis cette époque ont pu le plus souvent entrer dans le cadre de son tableau sans le démolir et parfois même en comblant une place qu'il leur avait comme préparée d'avance. Laissons donc de côté les œuvres connues de tous, comme ses livres sur Altamira et Grimaldi; je préfère glaner ça et là dans quelques brochures quelques articles moins connus et quelques œuvres de circonstance; nous y surprenons Cartailhac dans l'intimité de sa pensée et nous pouvons ainsi mieux le connaître.

A l'Exposition universelle de 1867, Cartailhac, malgré sa jeunesse, fut appelé à jouer un rôle assez important dans l'organisation de la section de l'histoire du travail, consacrée à l'origine des outils, aux pierres taillées qui, pour la première fois, étaient admises par la science officielle. A son retour à Toulouse, il publia dans la *Revue de Toulouse* une lettre au Dr Noulet, où il rend compte de l'exposition relative aux civilisations primitives. J'ai eu la bonne fortune de trouver chez un bouquiniste l'exemplaire que P.-E. Cartailhac donna au Dr Noulet, avec la dédicace suivante : « Humble témoignage de mon respect et de ma vive gratitude ». Cette phrase n'est-elle pas comme le résumé de l'esprit qui anima encore Cartailhac il y a trois ans à peine, lorsqu'il écrivit pour vos mémoires cette monographie du Dr Noulet, qui témoigne à plus de cinquante ans de distance d'une fidélité de souvenir et de reconnaissance digne d'éloge. La maturité d'esprit du jeune étudiant se fait également sentir dans cette brochure de 1867, qui est un aperçu général déjà très complet de la question. Cartailhac est déjà maître de son sujet,

Digitized by Google

comme bien des savants plus âgés ne le sont pas encore. L'on comprend qu'il ait, dès cette époque, été considéré comme un des chefs de la science préhistorique, et l'on s'explique le rôle qu'il a joué dans les différents Congrès tenus depuis lors en France et à l'étranger, où sa parole faisait autorité. Mais ce n'est pas seulement hors de France que le jeune savant est apprécié. Malgré le sentiment de défiance qu'on a toujours malgré soi pour ceux que l'on a vus au collège et que l'on a de la peine à considérer comme hors de page, les Sociétés savantes de Toulouse furent accueillantes à Cartailhac dès ses débuts. Admis en 1867 à la Société archéologique, il fut chargé à plusieurs reprises des rapports sur les travaux de l'année. Nous y saisissons sur le vif le fond de sa pensée. En 1877, il écrit : « Dans le domaine du Vrai, chaque jour apporte ses nouveautés, et l'humanité jusqu'à sa dernière heure pourra croire n'avoir rien fait en face d'une science et de mystères toujours illimités.

« Si l'on pouvait se plaindre, ce serait au contraire d'être venu trop tôt. La joie d'être témoin de découvertes surprenantes ne nous satisfait pas : plus elles sont considérables, plus elles multiplient les problèmes; les rayons qu'elles projettent font mieux sentir la profondeur de l'ombre, et je ne sais vraiment si cette condition même n'est pas la cause de l'attrait des études qui nous sont chères. Nous avons à la fois le plaisir d'écrire quelques lignes d'une histoire perdue et d'indiquer par chaque ligne des pages à déchiffrer. Nous n'obéissons pas seulement à un sentiment de haute curiosité, nous accomplissons une œuvre utile, nous cherchons le vrai et nous servons l'avenir en éclairant le passé. »

Que de passages aussi caractéristiques je pourrais relever dans les éloges qu'il prononça dans les différentes Sociétés savantes et aussi dans les articles qu'il fit pour la presse locale, si je pouvais rechercher ceux-ci dans les collections des journaux d'autrefois, mais c'est là un terrain défendu, celui de la politique. Il eût été surpre-

Digitized by Google

nant qu'avec son enthousiasme et son ardeur, Cartailhac n'eût pas été tenté par les luttes politiques. Ce fut son *démon de midi* a dit Marcellin Boule. Il ne fit qu'y passer, il était à la fois trop ardent, trop sincère et trop loyal pour y demeurer. Mais cette mêlée aux luttes des partis et son passage aux affaires furent profitables aussi bien à lui qu'à la ville qui l'avait élu en tête de liste. Je ne suis pas de ceux qui blâmeront Cartailhac d'être descendu sur la place publique; il est bon que les esprits supérieurs fassent de la politique, à condition de ne pas se laisser détourner par elle de leurs travaux, cela leur apprend à connaître la réalité des choses et les caractères des hommes, et cela aussi les fait connaître de la foule, trop tentée de prendre des bateleurs pour des héros.

De son incursion dans la politique, Cartailhac rapporta non pas un septicisme désanchanté, mais une large tolérance, et comme chacun était obligé de s'incliner devant l'élévation de son caractère et sa probité, il ne s'y créa pas d'ennemis, malgré la vivacité de ses polémiques. Cette ardeur, il l'apporta également dans les discussions scientifiques. Très impulsif, il s'emballait quelquefois dans ses ripostes, mais sa loyauté était telle qu'il savait reconnaître ses erreurs. Plusieurs de ses articles, où il avouait sincèrement avoir changé d'opinion parce qu'il était éclairé par des faits nouveaux ou des arguments décisifs, sont connus de tous, et cette franchise n'a pas peu contribué à faire de lui le grand et honnête homme vénéré par les savants du monde entier.

Son ardeur juvénile, son enthousiasme, étaient communicatifs. Il était vraiment un animateur; il savait se faire écouter de la jeunesse, parce qu'il lui parlait le langage du cœur; il savait se faire aimer d'elle, parce qu'il l'aimait, et l'un de ses jeunes disciples a pu écrire : « Une des joies les plus pures, mais aussi combien rares! que nous donne la vie, c'est de rencontrer certaines âmes toutes de noblesse et de bonté, éprises de lumière et limpides d'intelligence... Cartailhac était de celles-là. »

Digitized by Google

« Il se dégageait de sa personne une influence morale qui doublait son autorité scientifique » a dit de lui Camille Julian, qui termine la notice nécrologique qu'il lui a consacrée par ces mots : « Je me demande avec tristesse lequel de nous le vaudra jamais, et à qui il sera donné de vivre et de mourir comme lui. »

Cartailhac est en effet tombé en pleine force, comme un chêne vigoureux frappé de la foudre. Il est mort sur la brèche, au lendemain de la conférence qu'il était allé faire à l'Université de Genève, remplissant jusqu'au bout son rôle de propagande scientifique et française.

J'aurai l'occasion de rappeler ce que fut Cartailhac comme conférencier et comme professeur. Je dirai ses luttes pour faire entrer l'enseignement de la préhistoire dans les Facultés françaises. Alors qu'à l'étranger partout on trouve des chaires de préhistoire et d'anthropologie, les pouvoirs publics en France se sont longtemps montrés réfractaires. Ce sera l'honneur de l'Université de Toulouse d'avoir montré la voie. Grâce à Cartailhac, la Faculté des sciences d'abord, la Faculté des lettres ensuite, ont été les premières à accueillir ces sciences nouvelles et, il faut le dire, un peu suspectes à quelques-uns. Nous aurons donc été là aussi des précurseurs; nous pouvons nous en faire gloire. Cartailhac a jeté sur cet enseignement un éclat tout particulier et qui effraie un peu celui qui a été appelé à lui succéder. Comment, en effet, avoir l'autorité scientifique d'un homme que le monde entier écoutait avec joie et respect. En Angleterre, en Belgique, en Espagne, dans toute l'Europe en un mot, des conférences de lui étaient des événements à la fois scientifiques et littéraires, car c'était un régal de l'entendre avec ses aperçus originaux, sa science et sa chaleur vraiment entraînante. Il avait l'art de charmer son public, grâce d'abord à la foi dont on le sentait animé, au pittoresque de sa phrase, toujours correcte cependant, mais pleine d'aperçus nouveaux et inattendus.

La veille même de sa mort, dans la grande salle de

Digitized by Google

l'Université de Genève il tint sous le charme un nombreux auditoire. Tout d'un coup, il s'aperçut qu'il avait dépassé l'heure accordée au conférencier. Il veut s'arrêter, mais il a le malheur de dire : « J'ai cependant encore beaucoup de choses à vous dire », et les cris unanimes et pressants de « continuez » lui firent prolonger ses *ultima verba*. L'écho attristé de ces applaudissements se retrouvait quelques jours plus tard à la cérémonie funèbre faite en son honneur par l'Université de Genève. Ce fut une belle et grandiose manifestation en l'honneur de la science française que ces oraisons funèbres faites par le recteur de l'Université, par le professeur Pittard, son ami si dévoué, et après quelques mots dits par moi au nom de ses disciples français, ce long défilé de professeurs, d'étudiants, d'amis, au pied du buste de Carl Vogt, rendant sur la terre étrangère, un dernier hommage à Emile Cartailhac.

Arrivons maintenant à un autre aspect de l'activité scientifique de Cartailhac; examinons son rôle comme directeur de Musées. Il tenait cette fonction en très haute estime, considérant qu'elle lui mettait entre les mains un puissant moyen de propagande scientifique, dans lequel son âme d'apôtre du savoir pouvait largement se dépenser. De même qu'il ne cessait de réclamer pour les livres de science et d'archéologie une illustration abondante et bien choisie, il considérait un musée comme l'illustration documentaire par excellence, puisque ce n'était pas seulement la représentation graphique d'un objet qui était mise sous les yeux du public, mais cet objet lui-même. Il aimait donc les musées.

Il connaissait l'histoire et l'organisation de tous ceux d'Europe, depuis les cabinets créés par les amateurs du XVI[e] siècle jusqu'aux vastes galeries des riches collections modernes. Il avait réuni une bibliographie presque complète sur ce sujet. Cette section n'était pas une des moins curieuses de cette belle bibliothèque formée avec tant de science et d'amour, dont la plus grande partie est maintenant à Paris, à l'Institut de paléontologie humaine fondé

Digitized by Google

par le prince de Monaco. « Je les ai alignés à 0.40 c. et à 1.10 de ma chaise ordinaire, m'écrivait-il en mai 1914, dans une de ces lettres vives et primesautières dont il avait le secret, et leur reliure charme mes yeux quand je les lève au-dessus de mon papier ». Vous connaissez d'ailleurs, Messieurs, l'amour qu'il avait de ses livres; il vous en a entretenu parfois. « J'ai raconté tout cela, dit-il dans cette même lettre, à mon cours, je ne sais quand (1885 ??), et à l'Académie des Sciences de Tholose, il ya cinq ou six ans, à l'occasion d'une nouvelle entrée de volumes dans ma bibliothèque ».

Mais s'il se plaisait à rappeler la Metallothéca créée au Vatican par Mercati, les musées de Worm, de Septalius ou d'autres érudits, il attachait plus d'importance encore à la bonne organisation, au classement, à l'étiquetage des objets. Il ne voulait pas qu'un musée fût un ramassis d'objets quelconques, placés sans ordre logique et sans explications; il voulait que ce fût quelque chose de vivant, d'intéressant, de joli même, et que chaque objet présente son état civil et en quelque sorte son histoire. Il faisait vraiment là œuvre de professeur. Que de fois l'ai-je entendu exposer ses idées sur la méthode à suivre pour que chaque objet soit mis en valeur comme il convenait; il fallait le voir dans ses galeries, mécontent de lui-même, déplaçant et replaçant plusieurs fois la même pièce pour qu'elle fût bien mise en valeur, rédigeant de sa main les étiquettes, qu'il voulait nombreuses, lisibles, claires, afin que le public puisse les lire, prenne plaisir à les lire, et enfin les comprenne et les retienne.

Il fut pendant de longues années à la tête des deux musées de la ville de Toulouse. Depuis 1912, il dirigeait le Musée Saint-Raymond, à la fondation duquel il avait pris une part prépondérante, en 1884, comme membre de la Municipalité. « Ce qu'il a fait là est vraiment admirable », a dit de cette œuvre un homme dont la compétence est reconnue et dont l'esprit critique ne se laisse pas influencer par l'amitié. Il n'y a rien à ajouter à cet éloge de

Digitized by Google

M. Salomon Reinach, et je m'attarderai davantage au rôle de Cartailhac au Musée d'histoire naturelle de Toulouse.

J'ai pour cela plusieurs raisons. La confiance de la Municipalité toulousaine m'a appelé à continuer son œuvre; il n'est donc pas surprenant que je m'efforce à pénétrer son esprit afin de la maintenir dans ses traditions; en second lieu, je ne puis oublier que ce Musée est en quelque sorte une fondation de l'Académie ou en tous cas de plusieurs de ses membres les plus éminents, les Filhol, Lartet, Garrigou, Noulet, etc. Si nous feuilletons les procès-verbaux de vos séances depuis près de quatre-vingts ans, nous voyons l'idée de ce Musée prendre peu à peu consistance, et à chaque instant on peut constater l'intérêt que l'Académie prend à sa naissance et à son développement. Cartailhac a d'ailleurs rappelé tout cela avec émotion dans la belle notice qu'il a consacrée dans vos Mémoires au Dr J.-B. Noulet. Je serai tenté de vous en lire bien des extraits pour faire ressortir l'intérêt que présente notre beau Musée d'histoire naturelle, si connu, si apprécié par les savants étrangers, pas assez connu du public toulousain.

La faute en est au local défectueux et insuffisant qui renferme d'admirables collections. Si vous le voulez bien, je vais vous faire faire rapidement le tour des galeries.

Nous voici au Jardin des Plantes : une porte bâtarde et mesquine s'ouvre sur un escalier étroit, au haut duquel se trouvent les galeries. Entrons, à droite, dans la salle de zoologie : deux lions en gardent l'entrée, de belle allure, la gueule ouverte et le front haut, et dès les premiers pas on constate que la naturalisation des animaux de notre Musée est parfaite, que nous avons eu la bonne fortune d'avoir des préparateurs qui n'étaient pas des empailleurs, mais des artistes connaissant à fond l'anatomie des animaux et leur allure. Derrière les lions, en effet, la cage vitrée des singes anthropomorphes nous montre une série remarquable de gorilles et de chimpanzés qui sem-

Digitized by Google

blent vivants, et cette même impression vous l'éprouvez lorsqu'après avoir traversé les rangs serrés des squelettes de quadrupèdes, que domine celui de la baleine, vous arrivez à l'éléphant barrissant, qui est le chef-d'œuvre de la galerie. L'an passé, j'eus le plaisir de guider dans notre Musée le directeur du Musée le plus important du monde, le plus riche en objets et en revenus, le plus vaste, *the greatest in the world*, le Musée de New-York, le grand savant Henry Fairfield Osborn. Lorsqu'il fut devant l'éléphant, il me déclara que ce pachyderme était le plus beau qu'il ait vu, et il manda auprès de lui notre préparateur M. Lacomme pour le féliciter. Il apprécia fort son procédé de naturalisation en briques de liège, ce qui permet d'obtenir la représentation fidèle du jeu des muscles sous la peau. M. Osborn eût admiré bien d'autres pièces, le bœuf musqué, l'antilope saïga, nos ours, etc., s'il avait pu mieux les voir, mais entassés les uns sur les autres *comme des moutons dans une bergerie*, selon sa propre expression, nos quadrupèdes ne sont guère visibles. Il faudrait qu'ils soient plus au large, qu'on puisse même circuler autour d'eux, et ce n'est qu'ainsi que la salle de zoologie pourrait réellement remplir son rôle d'enseignement.

Ce que j'ai dit des mammifères s'applique aussi aux oiseaux, et cela avec plus de raison encore, car si j'en crois des rumeurs que j'ai tout lieu de croire vraies, notre collection déjà si belle pourrait, si nous avions de la place, devenir la plus belle de France pour les oiseaux d'Europe. Un savant qui faisait avec Cartailhac, Garrigou, Trutat, etc., partie en 1865 de cette pléiade de jeunes collaborateurs de la fondation du Musée et qui, avec M. Charles Fouque en est le seul survivant, le Dr Besaucèle, a réuni dans sa propriété, aux environs de Toulouse, une collection ornithologique de toute beauté, qu'il serait tout disposé à donner à la ville de Toulouse, si celle-ci pouvait assurer son emménagement dans un local approprié. On parle souvent des riches fondations que les étrangers font à leurs organismes scientifiques : universités, musées, biblio-

Digitized by Google

thèques. Vous le voyez, Messieurs, on trouve en France aussi de généreux donateurs, dont les largesses sont parfois entravées par des causes indépendantes de leur volonté. Souhaitons que ce ne soit pas le cas en cette circonstance et que la Municipalité arrive à trouver les locaux indispensables pour placer dans un cadre digne d'elle la collection Besaucèle.

Nous nous sommes attardés à la zoologie; passons rapidement dans la salle où sont exposés les poissons et les insectes et qui mériterait cependant elle aussi une halte, mais j'ai hâte d'arriver à mon domaine propre, à la longue salle où, serrés les uns contre les autres mais dans un ordre parfait, se trouvent les belles pièces de l'âge de la pierre avec leurs éléments de comparaison ethnographiques.

Je puis, Messieurs, faire l'éloge de cette galerie Lartet, car je ne suis pour rien dans son classement; elle est encore telle que l'a laissée le regretté Cartailhac, et mon rôle se borne à veiller sur sa conservation et à la maintenir au niveau scientifique où il l'avait placée. C'est pour moi un honneur dont je suis fier que d'avoir un pareil dépôt entre les mains, car on peut dire sans exagération que la partie préhistorique du Musée de Toulouse constitue le plus bel ensemble qu'on puisse admirer en France après le Musée de Saint-Germain, et la façon dont Cartailhac a disposé ces objets en fait des éléments d'étude de premier ordre. Les savants du monde entier viennent y travailler et, rentrés chez eux, ils ont bien souvent témoigné leur admiration pour l'œuvre de notre savant compatriote. Pendant la guerre, le professeur Birkner, directeur du Musée préhistorique de Munich, a publié le récit du voyage qu'il avait fait dans nos régions, en juin 1914. Le moment n'était guère favorable en Bavière pour un éloge de la France et des Français. Rendons hommage à l'impartialité du professeur allemand. Il n'a que des éloges pour notre Musée qui, dit-il, « doit servir de modèle ». Un autre savant, un Suisse celui-ci, le Dr Franz Schnerz,

Digitized by Google

de Berne, joint à l'éloge du Musée un portrait de son conservateur : « J'ai pu admirer là quelle masse de travail peut être accomplie par une vie humaine et quelle noble et fine amabilité, quel esprit chevaleresque chez ce savant. Pendant ce voyage avec lui dans ces régions ensoleillées, je n'ai pu trouver aucune petitesse, je n'ai trouvé qu'un homme, un homme complet plaçant l'intérêt général au-dessus de sa personne... Je le vénérais comme un père ».

Je pourrais citer bien d'autres hommages rendus au savant conservateur et à son œuvre au Musée. Il lui consacrait tous ses soins, mais il souffrait de la voir devenue si petite et comme étouffée entre ces murs. Il souffrait de la voir exposée aux dangers d'incendie et de destruction. Car, chose inouïe et à peine croyable, nos riches collections sont placées au-dessus de laboratoires de chimie, où chaque jour les étudiants en médecine se servent de fourneaux à gaz pour leurs expériences. Sans parler des autres inconvénients des manipulations chimiques, l'usage quotidien de ces foyers ne va pas sans danger d'incendie, et je ne sais si la ville accepterait d'un simple particulier les risques qu'elle semble négliger chez elle. Car, il ne faut pas l'oublier, l'immeuble où Faculté de médecine et Musée voisinent d'une façon si intime, appartient à la ville, et il semblerait au premier abord que rien ne serait plus facile pour celle-ci que de donner satisfaction aux doléances des conservateurs du Musée tout à la fois pour mettre les collections à l'abri des dangers d'incendie et leur donner les agrandissements nécessaires.

Il faut croire que ce n'est pas si facile que cela, puisque depuis le jour où Jaurès, alors adjoint de la ville de Toulouse, parla de ces améliorations, bien des années se sont écoulées, bien des municipalités diverses et toutes animées pour la science du même amour, se sont succédé au Capitole, et rien n'est encore changé. Le Musée est resté à l'étroit sur le volcan des laboratoires.

Oh ! ce n'est pas qu'on ne s'en soit préoccupé et occupé. Il y a tout un dossier au Musée, un autre à la mairie, un

Digitized by Google

autre à la Faculté de médecine. Ces dossiers sont importants, mais ils ne sont pas encore complets, et c'est là le malheur. Il y a une certaine pièce qui a malheureusement disparu. Elle était signée d'un doyen, maintenant décédé, et de notre collègue qui, depuis dix ans, assume avec autant de compétence que de dévouement l'administration du Musée. Il y a aussi la guerre qui a passé par là et qui, modifiant bien des choses, a remis en question la livraison de salles. N'étions-nous pas déjà en droit de les considérer comme nôtres; nous en avions les clés, et Cartailhac se faisait une fête d'y installer dignement des collections ethnographiques intéressantes à plus d'un titre et qui ont été données à la ville par Roquemaurel, Dodds et Galliéni.

Dans sa notice sur Noulet, Cartailhac s'exprimait ainsi sur ce sujet :

« Le 29 avril 1914, une lettre de M. le recteur Lapie répondait favorablement à la demande de M. le maire de Toulouse. L'Université, en possession de nouveaux édifices, abandonnait tout le bâtiment des Carmes ; le muséum du Midi pyrénéen pourrait s'y développer.

« Sans la guerre, nous occuperions déjà, au premier étage, une galerie destinée depuis bien longtemps à l'ethnographie comparée. M. Julien, adjoint au maire, qui a notre Muséum dans ses attributions, nous encourage à espérer que bientôt il ordonnera les travaux. Nous réaliserions ainsi le dernier vœu du Dr Noulet. Il avait consacré tous les ans quelques billets bleus de son budget à cette section de l'anthropologie. Il savait quelle ample lumière est fournie par l'étude des sauvages actuels, attardés aux confins de la terre, sur les primitifs des âges lointains de l'humanité, sur leur industrie, leurs mœurs, leurs idées. Me sera-t-il permis d'installer cette galerie, pour laquelle nous avons tant de documents; aurai-je la joie et l'honneur de l'inaugurer? Comme le bon Dr Noulet, entrant au Musée en 1872, mes espoirs sont teintés d'appréhensions et de mélancolie. »

Hélas! ses appréhensions étaient justifiées. Il ne lui a

Digitized by Google

pas été donné de voir son cher Musée dans un cadre digne de lui, et si jamais nous pouvons ouvrir cette porte, masquée actuellement par une vitrine, qui donnera accès à la salle destinée à l'ethnographie, si ardemment désirée par lui, ce n'est que son buste, œuvre magistrale du maître Segoffin, qui présidera à cette cérémonie.

J'ai essayé, Messieurs, de faire revivre un instant au milieu de nous l'image aimée d'Emile Cartailhac. Ma tâche était à la fois facile et dangereuse. Facile, car je trouvais en vous des collaborateurs, vos souvenirs et vos regrets complétaient ce que mes paroles ont pu avoir d'imparfait; dangereuse, car il vous a été aisé de remarquer tout ce que j'aurais dû dire et ce que je n'ai pas dit. Pour rendre à Cartailhac l'hommage qui lui est dû, il faut autre chose qu'une admiration profonde et une respectueuse affection. Il m'aurait fallu joindre à une science avertie une analyse psychologique très fine, un talent tout spécial d'évocation. Dans cette salle où sa voix chaude et prenante s'est fait si souvent entendre, n'étiez-vous pas tentés de m'imposer silence dans l'espoir d'en recueillir encore quelque écho attardé? Dans cet immeuble où à chaque étage, presque dans chaque pièce, son activité, sa science, son dévouement se sont employés tour à tour, son souvenir nous hante. Tout à l'heure lorsqu'à la sortie de cette séance, des groupes sympathiques se formeront dans cette cour, malgré soi on recherchera sa silhouette. Il se plaisait à aller de l'un à l'autre, alerte, frappant de sa canne les pavés inégaux qui faisaient son tourment. Mais c'est en vain que nous rechercherons ce qu'il y eut de matériel en lui. Il y a un an, presque jour pour jour, nous avons conduit sa dépouille mortelle dans la petite ville de Camarès qu'il aimait tant. L'hiver commençait à se faire sentir, les arbres étaient dépouillés de leurs feuilles dans ces âpres montagnes de l'Aveyron dont la terre est couleur de sang. Avec quelques amis, nous avons déposé son corps dans l'enclos ombragé de cyprès, qui est le cimetière familial des Cartailhac. Austérité et modestie toute

Digitized by Google

huguenote, aucun nom n'est inscrit sur les larges dalles de pierre qui, à même le sol, recouvrent son cercueil comme celui des siens. *Cætera mortis erunt,* ainsi que le dit la fin de la belle devise qu'il avait empruntée à un de nos vieux hôtels de la Renaissance. Mais qu'importe que ce nom ne soit pas gravé sur une tombe, s'il brille au dos des volumes de nos bibliothèques, s'il rappelle les progrès de la science et en font espérer de nouveaux, si les idées, les théories, l'enseignement de Cartailhac rayonnent et se perpétuent : *Vivitur ingenio.*

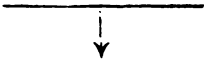

Digitized by Google

LA MAGIE
AUX TEMPS PRÉHISTORIQUES

DISCOURS

Prononcé à la Séance publique du 9 décembre 1923

PAR M. LE COMTE BEGOUEN

Dès les premières fouilles faites dans les gisements magdaléniens, l'on fut surpris de la quantité d'objets sculptés ou gravés que l'on y rencontrait et qui montraient l'évolution artistique déjà fort avancée de ces populations, aussi bien comme goût que comme technique. On était en présence de manifestations d'art vraiment surprenantes, mais faites toutes sur des objets mobiliers; c'étaient des animaux sculptés en ronde-bosse ou en demi-relief, et formant, disait-on, des manches de poignards, ou ornant ces fragments de bois de renne troués, dont la destination nous est encore inconnue, et qu'on a appelés des bâtons de commandement. C'étaient, sur les dos des sagaies ou des spatules, des ornements gracieux et soignés. Avec ces objets pratiques, on trouvait fort souvent des morceaux d'os couverts de dessins, tantôt séparés et tantôt enchevêtrés, représentant des animaux. Le docteur Garrigou avait même trouvé dans la grotte de Massat un galet plat, sur lequel un *ursus spelæus* était gravé; mais longtemps des incrédules doutèrent de son authenticité. Il a fallu que de nombreuses découvertes analogues, faites

Digitized by Google

ces dernières années, soient venues prouver aux plus sceptiques que les hommes de l'âge de la pierre gravaient non seulement les os, mais les pierres, toutes les surfaces planes qui se prêtaient à la représentation des animaux. Ils avaient, peut-on dire, la manie du dessin.

Mais à quel mobile obéissaient-ils en recouvrant ainsi de fines gravures, au trait d'un réalisme parfois saisissant et avec une étrange sûreté de main, os, bois de renne et galets. Oh! les premiers archéologues ne se mirent guère en frais d'imagination ni même simplement de psychologie, et ils répondirent à cette question comme le médecin de Molière : Les Magdaléniens dessinaient parce qu'ils avaient l'amour du dessin. « Si la nécessité est mère de l'industrie, disaient en 1864 Lartet et Christy dans la *Revue Archéologique*, on peut dire que les loisirs d'une vie facile enfantent les arts. » Et plus loin ils disaient que « les troglodytes employaient leurs loisirs, entre deux chasses, à représenter ces formes animales dont la vue leur était familière ».

C'est là une conception un peu simpliste de la vie de l'homme à l'époque des cavernes. Elle ne devait pas être si facile que cela et si remplie de loisirs, si l'on réfléchit à ce que devait être, sous un climat froid et rude, la vie de ces chasseurs, continuellement sur le qui-vive et à l'affût du gibier, qui seul assurait son existence, puisque à cette époque l'homme ignorait la culture et l'élevage. Nous savons d'ailleurs quelle existence pénible et sans loisirs mènent à l'heure actuelle les peuples chasseurs, soit aux environs du cercle polaire, soit au centre de l'Afrique ou en Australie. Il y a toutefois dans la phrase de Lartet et Christy une idée fort juste, c'est la connaissance approfondie des formes animales, que les randonnées de chasse et les longues heures d'attente à l'affût donnaient à nos lointains ancêtres. L'image du gibier qu'ils guettaient se gravait dans leur mémoire visuelle. Lorsque, du seuil de leur caverne ou tapis derrière un rocher, ils épiaient dans le steppe la fuite rapide d'une

Digitized by Google

harde de rennes ou de chevreuils, le galop d'une bande de chevaux ou la marche plus posée d'un troupeau de bisons allant au pâturage, chaque mouvement, chaque attitude de la bête convoitée étaient notés par eux avec soin. Il fallait employer la ruse pour l'approcher et l'atteindre avec leurs armes rudimentaires. Il fallait donc bien connaître ses mœurs, ses habitudes, ses allures. La science du gibier est de nos jours encore l'apanage de nos chasseurs, mais sont-ils pour cela plus particulièrement artistes? Voyons-nous beaucoup de nos Nemrods, au retour de leurs chasses, remplacer en leurs mains le fusil par le crayon ou l'ébauchoir?

Il a fallu un autre mobile pour rendre l'homme préhistorique artiste. Les découvertes qui se sont multipliées depuis une vingtaine d'années, en nous montrant d'ailleurs que l'homme des cavernes était encore plus artiste qu'on ne le croyait, nous ont donné, je crois, la solution du problème et nous permettent de deviner, ou de supposer tout au moins avec de grandes chances de certitude, quel a été le mobile d'ordre intellectuel et spirituel qui a rendu l'homme de cette époque artiste et évocateur de formes.

Ces découvertes sont celles des cavernes ornées, de ces cavernes renfermant des gravures et des peintures pariétales et même, comme les plus récentes, des sculptures en pierre ou en argile. Longtemps inconnues puis méconnues, ces œuvres d'art, dont le nombre s'accroît chaque jour, nous ont ouvert des horizons étranges et curieux sur la mentalité de ces hommes primitifs. Je n'ai pas à vous raconter ici l'histoire de ces découvertes d'Altamira, de la Moute, des Combarelles, de Niaux et de tant d'autres grottes, sur les parois desquelles les savants étonnés et charmés déchiffraient les longues théories des animaux disparus. Les uns étaient gravés sur la roche et sur la stalactite avec un burin de silex, les autres, ô surprise, étaient peints de couleurs vives, où le noir et le rouge dominaient. Puis, à côté de ces animaux ou même sur leurs corps, on voyait des flèches ou des massues, parfois

Digitized by Google

à côté de traces rouges, comme des blessures. D'autres dessins, dont la signification nous échappe encore, tectiformes, claviformes, naviformes, etc., points rouges ou noirs, mains mutilées s'enlevant en rouge sur la roche, ou au contraire pâles sur un fond de pourpre, lacis tracés au doigt sur l'argile, toute une série de signes mystérieux se mêlaient aux figurations réalistes des animaux et semblaient former le grimoire hermétique de quelque sorcier préhistorique.

Nous sommes dans l'antre du sorcier, écrivait, en 1903, notre regretté Cartailhac à Salomon Reinach, pendant l'exploration de la grotte de Marsoulas au cours de laquelle il fixait définitivement son opinion sur le mobile qui avait jadis poussé les hommes préhistoriques à multiplier la figuration des animaux, aussi bien sur les objets mobiliers que sur les parois les plus reculées des grottes.

Comparant ces gravures et ces peintures aux œuvres d'art analogues que tracent de nos jours encore les peuplades primitives de l'Australie, de l'Afrique ou du Far-West américain, les préhistoriens en sont arrivés à admettre que toutes ont été faites dans un but magique, et que, par conséquent, l'art de cette époque est *utilitaire* et que la théorie de l'art pour l'art doit être réservée pour des peuples de civilisations plus évoluées, et de mentalité plus raffinée que ne pouvaient l'être les rudes chasseurs de l'âge du renne.

Je sais qu'on a critiqué cette hypothèse de l'origine magique de l'art et qu'une certaine école n'a voulu voir dans tous ces dessins qu'une simple manifestation d'un goût artistique très prononcé. Cet amour de l'art, ce souci de la réalité ont, d'après nous, une toute autre origine et l'étude attentive, et sur place, des conditions où cet art s'est exercé, aussi bien que la comparaison avec des situations analogues actuelles ne permettent pas d'accepter cette théorie de l'art pour l'art.

Où se trouvent, en effet, ces gravures, ces peintures et ces sculptures? A de très rares exceptions près, c'est presque

Digitized by Google

toujours dans les coins les plus reculés, les endroits les plus inaccessibles des grottes. Parfois de véritables barrières naturelles défendent l'accès des salles où se trouvent dessins ou sculptures. A Marsoulas, on n'accède qu'à genoux et en rampant aux galeries peintes. A la Passiega, en Espagne, on ne peut pénétrer que par un puits étroit et aux bords escarpés. Pindal s'ouvre au bord de la mer dans une falaise presque inaccessible. A Fond-de-Gaume, il faut passer par l'étroit passage du Rubicon, presque aussi resserré que la chatière du Tuc d'Audoubert. Les couloirs des Trois-Frères vous obligent souvent à ramper, et la caverne récemment découverte à Cabrerets, dans le Lot, par l'abbé Lemozi est paraît-il plus pénible encore. Enfin l'entrée même de deux grottes de nos régions, le Tuc d'Audoubert et Montespan est masquée et comme défendue par un cours d'eau sortant de la montagne. Les obstacles semblent donc accumulés sur la route de celui qui veut pénétrer dans ces salles profondes et lointaines aussi. A Niaux, les premières peintures sont à 450 mètres de l'entrée. Les bisons du Tuc d'Audoubert sont tout au fond de la caverne à près de 700 mètres de l'entrée. On ne rencontre la galerie sèche de Montespan qu'après avoir longé le ruisseau pendant plus de 150 mètres et s'y être plongé à plusieurs reprises comme je le dirai tout à l'heure. Le sorcier de la caverne des Trois-Frères est à près de 500 mètres. Je pourrais multiplier les exemples. Un fait certain s'en dégage, c'est que, généralement, l'artiste de l'âge du renne a recherché l'ombre et le mystère, et c'est loin, très loin du jour qu'il a exécuté ces œuvres d'art. Elles ne semblent donc pas avoir été destinées à être vues par la foule.

Il y a, je l'ai dit, quelques exceptions, le beau plafond polychrome d'Altamira est près de l'entrée et l'admirable frise des chevaux du Cap blanc, où chaque animal a deux mètres de long, se déroule en plein air, taillée en pleine roche sous le surplomb d'un abri. Mais ces faits sont rares et l'on peut dire sans hésiter que c'est presque toujours au fond des grottes, après avoir parcouru de longues gale-

Digitized by Google

ries sans dessins que l'on trouve les représentations graphiques ou picturales.

Parfois elles sont placées sur les parois de manière très visible. C'est le cas de Niaux, des Combarelles, de Fond-de-Gaume, du Portel, et de bien d'autres. Mais même dans ces cavernes, à côté des bisons largement traités et bien mis en valeur, on trouve dans des anfractuosités de roches, dans des diverticules étroits ou sous des saillies de stalactites, de nombreux dessins presque impossibles à voir. Il faut parfois se glisser dans une fente, se mettre à plat ventre, contourner la tête, pour déchiffrer soit au ras du sol, soit sur la voûte un animal admirablement dessiné. La caverne des Trois-Frères présente de nombreux cas de ce genre fort symptomatiques. Dans la dernière salle de la galerie inférieure, après une descente sur une cascade stalagmitique arrondie, salle que nous avons baptisée le Sanctuaire, les parois du fond sont couvertes de dessins jusque dans les anfractuosités les plus bizarres de la roche. Il faut se livrer à une étrange gymnastique pour les regarder à la lueur rasante de nos fortes lampes à acétylène. Qu'est-ce que cela devait être pour les graver avec un burin de silex, à la lueur tremblante d'une mèche de lichen trempant dans de la moelle de renne ou de bison ? Et en tous cas, jamais ces gravures ne peuvent être vues par plus d'une personne à la fois. Qu'elle serait donc étrange la raison d'être artistique d'une décoration qui ne pourrait être vue, avec peine encore, que par une seule personne !

Voyons aussi en quoi consiste cette décoration. Ce sont essentiellement des animaux, des bisons, des chevaux, des rennes c'est-à-dire les animaux les plus répandus à cette époque et dont la chair faisait le fond de la nourriture des magdaléniens. On y trouve aussi d'autres gibiers : le chevreuil, le bouquetin, le chamois, le mammouth dont les corps énormes recélaient en abondance des provisions de chair et de graisse, dont les défenses fournissaient un ivoire précieux et dont la peau épaisse et dure devait servir à plus d'un usage. Nous en dirons autant du rhinocéros.

Digitized by Google

Ce sont des représentations de tous ces animaux de chasse qui ont été tout d'abord découvertes sur les parois des grottes, à tel point que, pendant longtemps, on a pensé, telle était du moins l'opinion de M. Salomon Reinach, qu'une idée totémique avait présidé à la conception de ces œuvres d'art et que seuls les animaux comestibles étaient figurés. Les nombreuses figures de loups, d'ours, d'hyènes, de lions, etc..., découvertes depuis lors, ont montré que cette idée restrictive était inexacte. Tous les animaux de l'époque ont été représentés, de même qu'ils étaient tous poursuivis et chassés par l'homme, soit qu'ils aient dû servir de nourriture, soit que leur destruction ait été nécessaire et désirée, parce qu'ils étaient dangereux et nuisibles.

C'est, en effet, dans un but d'envoûtement que l'homme paléolithique représentait les animaux qu'il allait chasser.

C'est une idée généralement répandue chez tous les peuples primitifs, que la représentation de tout être vivant est, en quelque sorte, une émanation même de cet être et que l'homme qui a en sa possession l'image de cet être, a déjà un certain pouvoir sur lui. De là vient, chez beaucoup de sauvages, la peur réelle qu'ils éprouvent quand on les photographie ou qu'on les dessine. On peut donc admettre que les hommes primitifs croyaient, eux aussi, que le fait de représenter un animal le mettait déjà, en quelque sorte, sous leur domination, et que, maîtres ainsi de sa figure, de son double, ils pouvaient plus facilement se rendre maîtres de l'animal lui-même.

Bien plus, si vous frappiez, blessiez ou détruisiez cette image matérielle, l'être vivant en supportait également un dommage qui pouvait être mortel. De nombreuses tribus sauvages pratiquent encore de nos jours cette façon de jeter un sort, d'envoûter les animaux qu'ils veulent chasser ou même leurs ennemis. De là, cette habitude de couvrir leurs images de dessins représentant des flèches ou des armes.

L'ethnographie, cette science si utile pour la préhistoire, car elle nous permet de comparer les conditions d'existence

Digitized by Google

des peuples sauvages et celles des hommes préhistoriques, l'ethnographie, en effet, nous fournit des exemples classiques et bien connus de ces façons de procéder.

Faut-il même aller bien loin pour en trouver? Au Moyen âge, le fait de percer de coups l'image en cire de son ennemi était pratiqué couramment par les sorciers et les astrologues. Peut-on dire même que ces croyances aient complètement disparu de nos jours?

Il y a quelque cinquante ans, je me souviens d'un fait qui nous amusa beaucoup. C'était dans la maison de mes parents. Une nuit, on entendit dans la cuisine un bruit insolite. La salle était éclairée par deux cierges posés sur la table recouverte d'une nappe bien blanche. Dans une soucoupe pleine d'eau bénite trempait un rameau également bénit. Un crucifix retourné supportait un cœur de veau que la cuisinière transperçait avec rage de coups de lardoir en prononçant des prières mêlées d'injures et d'invocations magiques. Une gitane de la place du Ravelin, héritière lointaine des envoûteurs préhistoriques, lui avait enseigné ce moyen de se venger d'un ami infidèle et volage.

Il y a quelques mois, les journaux de Paris ont reproduit un fait divers analogue, à propos d'un cœur de veau percé d'épingles trouvé dans un cimetière.

Ces superstitions remontent fort loin, puisque nous voyons sur les parois des cavernes préhistoriques la plupart des animaux représentés portant sur le flanc ou sur l'épaule des flèches ou des sagaies. Parfois, comme au Tuc d'Audoubert, à Pindal, aux Trois-Frères, etc..., ce sont des sortes de haches ou de massues qui entourent ou couvrent le corps de l'animal. Parfois aussi celui-ci porte des signes encore inexpliqués ou de longues estafilades comme des blessures.

Mais voici que, tout dernièrement, une découverte sensationnelle a été faite dans nos régions. En remontant sous terre et non sans peine ni sans danger, le petit ruisseau qui sort d'une colline à Montespan, M. Norbert Castéret a découvert dans une galerie sèche de cette caverne inconnue

Digitized by Google

jusqu'alors d'étranges modelages en argile. Bien séparée de la paroi, une forte masse de terre représente un ourson sans tête. Appuyés contre la paroi rocheuse, on voit les fragments d'un haut relief représentant des félins. La tête, le corps se sont effondrés et gisent à terre en fragments ayant conservé le galbe du ventre et du dos, mais le cou, le poitrail, les pattes de devant sont intacts. Sur la paroi on peut suivre encore le profil tout entier de l'animal. A même le sol, des chevaux ont été modelés, mais le ruissellement des eaux en a délavé la tête, la queue et une partie des pattes, seules les parties les plus épaisses et les plus saillantes ont résisté. On voit encore, çà et là, de petits monticules de terre, semblables à des taupinières allongées qui semblent des restes de modelage rongés par les eaux. On dirait que la salle toute entière a jadis été remplie par des statues d'argile dont la plupart ont malheureusement été détruites, et les autres fortement abîmées. Il ne semble pas cependant que ces modelages aient été vraiment des œuvres d'art traitées avec la délicatesse et le fini que l'on admire dans les statues de bisons du Tuc d'Audoubert. Les modelages de Montespan sont plutôt des ébauches assez grossières. Ils font penser à ces bonshommes de neige que font les enfants. Mais s'ils sont d'un intérêt artistique moindre, ils présentent un intérêt scientifique de tout premier ordre, car ils confirment ce que je télégraphiais à Cartailhac, en lui annonçant la découverte des bisons du Tuc d'Audoubert : « les Magdaléniens modelaient aussi l'argile. » Non seulement parce qu'à Montespan nous trouvons des traces nombreuses de l'emploi de la terre pétrie par les hommes paléolithiques, mais encore parce que nous avons pu y constater d'étonnants faits nouveaux.

En effet, sur le corps de cet ours, de ces félins, de ces chevaux, nous voyons non plus des flèches ou des armes dessinées, mais les blessures mêmes faites par les sagaies, et les haches sont représentées par des trous profonds et des entailles. Une légère couche de stalagmite recouvre parfois ces cicatrices et en authentifie l'ancienneté.

Digitized by Google

Il semble parfois que des coups furieux aient été portés à ces statues. Nous y voyons la preuve que l'on s'est livré sur elles à des pratiques magiques d'envoûtement. C'est, je crois, moins hasardeux que de rechercher parmi ces trous l'image d'une constellation et de prétendre, sans rire, que la statue d'ourson de la caverne de Montespan « *est sans doute l'origine de la grande ourse des cartes astronomiques actuelles* ».

Comme le dit l'auteur lui-même de cette trop étrange interprétation, ces interprétations sont véritablement *étonnantes*. Mais vous ne serez pas surpris si nous n'adoptons pas sa manière de voir et si nous nous contentons de relever scientifiquement certains faits prouvés et indiscutables, qui nous amènent à cette constatation :

C'est généralement dans les endroits les plus secrets et les plus difficiles, que les artistes paléolithiques ont dessiné, peint ou sculpté des animaux. Très souvent, ils ont ajouté des flèches ou des armes, et même, semble-t-il parfois, figuré des blessures.

Maintenant lâchons un peu la bride à notre imagination. Donnons-lui cependant pour guide la connaissance de faits certains analogues, tels que les voyageurs nous les ont décrits chez les sauvages actuels, de façon à ce que chaque trait, chaque détail des descriptions qui vont suivre soit d'une exactitude rigoureuse et se rapporte à une observation certaine. L'affabulation seule est imaginée.

Nous voici donc il y a quelque quinze ou vingt mille ans dans la plaine de la Garonne, non loin de la grotte de Montespan. Le climat est dur, froid et sec, avec de fortes variations de température; l'été a été très chaud et avait fait remonter vers le nord les troupeaux de rennes, à la recherche de la fraîcheur. Les premiers froids les font redescendre vers les steppes pyrénéens. Une tribu d'hommes les suit dans leurs migrations saisonnières. Ces chasseurs connaissent les habitudes du gibier, ils ne perdent pas ses traces, et de loin, s'abritant sous les roches en surplomb, ils suivent d'un œil inquiet les évolutions de

Digitized by Google

la harde. Depuis, en effet, qu'elle s'est installée dans ce coin de vallée, elle semble en proie à une certaine inquiétude, qui se manifeste par des galopades subites et désordonnées. La forêt est clairsemée; c'est plutôt une brousse, qui s'étend sur les deux rives du fleuve; l'herbe a été desséchée par les ardeurs de l'été, des buissons s'arrondissent ça et là à l'ombre maigre des bouleaux et des sapins, aux branches desquels pendent des lichens et des mousses, qui feront cet hiver les délices du troupeau. Mais pourquoi ne reste-t-il pas tranquille au pâturage, proie facile pour nos adroits chasseurs. Ceux-ci n'ont pas tardé à se rendre compte de la raison de l'inquiétude des paisibles ruminants. Un danger menace non seulement les bêtes, mais les hommes. Un couple de lions des cavernes jette la terreur dans le pays. Ce félin est un animal particulièrement dangereux. Grand, fort, souple, à la tête carrée, qu'entoure chez le mâle une forte crinière, ses griffes sont acérées et ses crocs terribles. Il se dissimule derrière les buissons, se glisse sans bruit, et bondit à l'improviste sur la proie convoitée, que ce soit un cheval, un renne ou un homme. A cette saison de l'année, le renne, lui, est une proie particulièrement facile. La mue a en effet fait tomber la ramure avec laquelle il peut faite tête et se défendre; son front, désarmé, ne lui sert plus à rien.

Les chasseurs sont résolus à se débarrasser de ce voisin incommode et dangereux. Mais ce lion est difficile à chasser, il ne se laisse guère surprendre et, attaqué, il lutte désespérément contre ses ennemis; s'il est blessé par quelque trait lancé par un propulseur, il n'hésite pas à engager une lutte corps à corps avec l'homme, dont la hache de pierre est la seule arme. Plus d'un membre de la tribu a déjà été la victime du fauve. Il faut donc à tout prix le détruire. Mais, hélas ! les armes matérielles : sagaies, flèches, massues sont, on l'a vu, souvent inefficaces. Le lion possède une force supérieure, qui lui vient sans doute de quelque puissance mystérieuse, qu'il faut vaincre moralement afin d'en devenir maître physiquement.

Digitized by Google

On fait appel au savoir du chef, de celui qui connaît le secret des choses, du sorcier qui se rend maître des forces supérieures de la nature. On décide de conjurer le sort, et, par les cérémonies magiques qu'ont transmises les anciens, d'affaiblir à l'avance cet ennemi redoutable, afin que sa capture et sa mort soient rendues plus faciles. La tribu campe justement sur les falaises de la Garonne, non loin d'un lieu sacré, d'une caverne profonde, où depuis des générations on a coutume de célébrer les cérémonies magiques pour rendre les chasses fructueuses. D'ordinaire, le sorcier se contente de graver sur le roc l'image de l'animal qu'on veut tuer; il le fait dans des recoins mystérieux, accroupi près du sol, à l'abri de tous regards profanes. Parfois, broyant sur une omoplate de bison ou sur une plaque de pierre des fragments d'ocre ou de manganèse, qu'il mélange avec de la graisse de renne, il compose des couleurs rouges sang ou noires, et peint avec elles la silhouette des animaux. Puis, prononçant les formules d'incantation apprises des ancêtres, il dessine sur le flanc de l'animal la flèche qui demain causera sa mort. Mais alors il s'agissait d'envoûter des bêtes paisibles, comme le renne ou le bison. Aujourd'hui, le cas est plus grave : le lion est un animal puissant, qu'on ne peut réduire si facilement. Le sorcier ne sait-il pas que dans une région voisine un de ses collègues a dû se livrer à plusieurs incantations avant de vaincre un grand félin? Cependant il s'était soumis à tous les rites. Dans un petit diverticule de la sombre caverne (*Les trois-frères*), il avait d'abord gravé sur la paroi l'image du féroce animal. Il s'était servi de petites colonnes stalagmatiques pour figurer les pattes, se contentant d'y tracer les griffes. En raclant le ventre, il avait représenté la couleur plus pâle du pelage en cet endroit. Puis, avec un silex aigu, il avait tracé les flèches meurtrières. Et cependant la chasse avait été infructueuse; bien plus, plusieurs chasseurs avaient payé leur audace de leur vie.

Il fallut refaire plusieurs cérémonies; l'artiste sorcier a retouché son œuvre, changé le port de la tête et de la

Digitized by Google

queue et augmenté le nombre des flèches. Pour un animal ordinaire, deux, trois au plus suffisaient; pour le lion, il fallut graver au silex ou peindre en noir plus de douze coups de flèches ou d'épieu.

Instruit par l'exemple, notre magicien veut tout de suite se livrer à de puissantes incantations. Il ne se contentera pas de graver au trait sur la roche l'image réduite du félin, il imitera la nature. Il pétrira la terre molle et plastique de la caverne et en construira un animal semblable à l'être vivant, par conséquent plus intime avec lui, participant davantage de sa vie, et les coups qu'il recevra frapperont, plus sûrement et plus profondément, le lion, objet de terreur des hommes et des bêtes de la région.

Le sorcier se dirige donc vers cette caverne mystérieuse, dont l'accès est défendu par un cours d'eau. Il remonte dans l'obscurité le ruisseau, il plonge sous la voûte mouillante qui ferme l'entrée de son antre. Mais, ô terreur, la caverne est occupée; des ours monstrueux s'y sont réfugiés, ils ont labouré de leurs griffes les dessins d'autrefois et toutes les traces de l'action de l'homme. Il faut donc chasser ces hôtes de voisinage désagréable et leur interdire ensuite l'entrée de ce repaire. La cérémonie sera donc double; elle s'adressera non seulement au lion mais encore à l'ours, et elle sera différente pour chaque espèce.

Pour l'ours, l'artiste le représentera en ronde-bosse, accroupi comme chez lui dans la caverne, au milieu de la salle du fond. Il ne lui fera pas de tête, mais il se servira de la tête de celui qu'il vient de tuer. Avec une cheville de bois, il fixera ce trophée de chasse sur le cou de la statue, qu'il revêtira de la peau écorchée de la bête. Le félin, au contraire, rôdeur dangereux des steppes, sera représenté debout, en marche, appuyé contre la paroi. Cette œuvre a été exécutée dans le mystère, puis lorsque le jour de la cérémonie est venu, le sorcier choisit dans la tribu les meilleurs chasseurs, les hommes au courage éprouvé et à l'habileté reconnue. Il les fait pénétrer dans la caverne, les soumet au bain purificateur, puis les réunit

Digitized by Google

près des statues, ornées selon les rites. Ils sont peu nombreux; les femmes sont exclues, ainsi que ceux qui, trop jeunes, ne sont pas initiés aux mystères. Des lumignons fumeux, formés par de la moelle de renne, placée en tas sur des plaques schisteuses, éclairent faiblement la scène, qui n'en est que plus mystérieuse. On chante, on crie, on profère des menaces, puis, à un signal donné, les chasseurs percent de leurs flèches et de leurs épieux la tête, le poitrail, les flancs de la bête, ennemie cruelle de leur race, tandis que le sorcier la menace : « Demain, lui crie-t-il, au paroxysme de l'inspiration et de la colère, demain, bête méchante et sanguinaire, les hommes de notre tribu t'atteindront et te tueront; demain, une flèche te percera le cœur, une lance te crèvera les yeux, un coup de massue t'écrasera la tête, un coup de hache te frappera le cou ». Et les chasseurs s'acharnent sur la statue d'argile; le corps est percé de trous, la tête même s'effondre sur le sol, accueillie par les cris de joie des hommes; le présage est heureux : demain le lion sera leur victime !

L'hiver s'est écoulé froid et pénible; la chasse cependant a été fructueuse, les hommes revenaient chargés de butin: les femmes, accroupies dans les salles basses des grottes, veillaient à la conservation du feu, préparaient les aliments et les vêtements. Tout était rudimentaire. Pour la cuisine, on ne connaissait ni vaisselle ni récipients autres que ceux de bois, et la cuisson se réduisait à des grillades. La chair, posée sur des charbons, grésillait en emplissant d'une fumée âcre la petite salle. La fabrication des outils exigeait des soins minutieux : grattage et sciage des os, éclatement des silex, etc. On devait attendre avec impatience le retour du printemps, qui se manifestait avec une spontanéité et une vigueur toute particulière. Dans les plaines verdoyantes, les troupeaux seraient-ils nombreux et gras? C'était la préoccupation constante des hivernants. Cela devenait une hantise, en quelque sorte nécessaire, car c'était cela qui assurait la vie de la tribu; le désir devenait de plus en plus aigu, on voulait que le troupeau fût

Digitized by Google

abondant, il fallait lui imposer la fécondité nécessaire.

Et le rôle du sorcier apparaît à nouveau. La tribu a changé de quartier; elle n'habite plus les larges plaines de la Garonne, mais un petit vallon bien abrité des vents, où l'herbe est abondante et grasse et où les bisons se plaisent. Il n'y a donc aucune raison pour que ces bêtes ne se reproduisent pas largement. Mais on les aidera, par une cérémonie magique spéciale.

Il ne s'agit pas, comme précédemment, de poursuivre la destruction d'une bête, mais au contraire d'augmenter la fécondité d'une espèce. La cérémonie sera donc toute autre; on emploiera des rites plus doux, rites de paix et de naissance, et non rites de mort.

La cérémonie aura lieu à l'étage supérieur de la caverne, dont les galeries inférieures servent de logement. On y accède par une cheminée abrupte et par des couloirs étroits, dont la voûte surbaissée oblige à ramper; seuls les initiés seront admis. Mais ce ne sont pas cette fois les chasseurs; il s'agit des mystères de la reproduction et de la fécondité, le magicien n'admettra donc à ces rites que des femmes ou les jeunes hommes au moment où leur puberté est consacrée par des cérémonies spéciales. Ils laisseront sur l'argile du sol l'empreinte fine de leurs petits pieds.

Le sorcier a revêtu son grand costume, ses ornements rituels. Il est nu, mais a ganté ses mains de la peau des pattes d'un lion aux griffes acérées, il s'est affublé d'un masque avec une barbe de bison, un bec d'aigle, des yeux de chouette, des oreilles de loup et une ramure de cerf. Il s'est attaché au bas du dos une queue de cheval. Il pense avoir pris ainsi toute la force magique, toutes les qualités physiques de ces animaux : l'audace du lion, l'acuité de vue de l'aigle pour le jour et du hibou pour la nuit, l'ouïe des loups, l'endurance du bison, la vitesse du cheval et du renne.

« *Cet homme, dans l'ardeur d'une muette prière,*
« *A modelé l'argile en des gestes pieux.* »

Digitized by Google

Sous la voûte de la dernière salle, il a pétri avec soin un couple de bisons. Ces statues ne sont pas destinées à être frappées, abîmées ou détruites comme celles de l'ours ou du lion; au contraire, elles doivent durer et être en quelque sorte le fétiche du troupeau et de la tribu, dont les intérêts sont connexes. Aussi le statuaire apporte-t-il tout son amour de l'art, toute sa science réaliste pour parfaire son œuvre. Il place la femelle en avant, le muffle soufflant, le cou tendu, dans l'attitude de la vache soumise au taureau. Le mâle, un peu en arrière, la suit, à demi dressé sur ses pattes de derrière; son port est plus massif, son allure plus bestiale.

C'est autour de ce couple que se réunissent les initiés; dans une salle basse voisine, le sol a été aplani; au milieu, des signes mystérieux, de vagues figurations sexuelles ont été tracées, et une danse a été exécutée, accompagnée de chants et d'invocations. Danse étrange, où le pied ne pose pas sur le sol, où seul le talon s'enfonce profondément dans l'argile, conservant jusqu'à nos jours la petitesse élégante de ces pieds de femmes ou de jeunes gens.

Sur les parois des cavernes du Tuc d'Audoubert et des Trois-Frères, nombreuses sont les représentations de bisons : le pays était donc abondamment peuplé de cette espèce. Les cérémonies pour en favoriser la reproduction avaient donc eu un résultat heureux.

Digitized by Google

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER

PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

POUR LES ANNÉES 1925 ET 1926

PRIX GAUSSAIL

Pour se conformer aux intentions de Mme veuve A. GAUSSAIL, l'Académie décerne tous les ans, sous la dénomination de *Prix Gaussail,* une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraît le plus digne de cette distinction.*

Les travaux de l'ordre littéraire concourront seuls pour ce prix en 1925; ceux de l'ordre scientifique, en 1926.

Ce prix est de 665 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, lesquels sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie (1).

PRIX OZENNE

Depuis l'année 1905, et pour se conformer aux volontés du fondateur, l'Académie décerne chaque année, et alternativement pour les Sciences et pour les Inscriptions et Belles-Lettres, un prix de 300 francs, qui porte le nom de *Prix Ozenne,* à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie,* paraît mériter le mieux cette distinction.

Les travaux *imprimés* sont admis à concourir pour ce prix,

(1) Ces termes excluent les œuvres traitant de questions politiques ou religieuses actuelles, celles où l'imagination domine : poèmes, romans, drames, etc..., et les travaux juridiques d'un caractère purement pratique.

Digitized by Google

pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années et qu'ils n'aient pas été déjà récompensés par une Société savante.

Les travaux de l'ordre littéraire concourront seuls pour ce prix en 1925; ceux de l'ordre scientifique, en 1926.

PRIX D. CLOS

Le prix fondé en mémoire de M. Dominique Clos, professeur honoraire à la Faculté des Sciences, correspondant de l'Institut et ancien Président de l'Académie, est destiné à récompenser un travail portant sur un point du règne végétal.

Le montant en est de 300 francs; il est décerné tous les cinq ans à une œuvre *inédite*.

Pourront obtenir ce prix les mémoires ayant trait à la flore de la Haute-Garonne, des départements limitrophes, ou de la région sous-pyrénéenne française en général, et ceux qui, traitant une question de botanique générale, seront présentés par des auteurs nés ou résidant dans la Haute-Garonne ou un département limitrophe.

Le prix ne sera pas partagé. S'il n'est déposé aucun mémoire, ou si les mémoires présentés sont jugés insuffisants, l'Académie pourra décerner un prix Clos extraordinaire l'année suivante.

Le prix Clos sera décerné en 1925.

PRIX MAURY

Conformément aux conditions formulées dans le testament de M. Pierre Maury, l'Académie décerne chaque année, sous le nom de *Prix Maury*, un prix de 1.000 francs au meilleur travail manuscrit ou imprimé sur une question industrielle ou scientifique qui lui sera présenté à cet effet et dont l'auteur sera natif de Toulouse.

Ce travail, s'il est imprimé, devra avoir été publié depuis la clôture du précédent concours.

Les concurrents devront déposer, en même temps que leurs mémoires, leur bulletin de naissance.

Que les travaux soient imprimés ou manuscrits, ils seront exclus du concours s'ils ont déjà été récompensés par une autre Société.

Si aucun travail n'est jugé digne de ce prix, le montant en sera réservé et pourra être alloué en tout ou en partie l'année suivante.

Digitized by Google

PRIX EDOUARD MAUREL

Conformément aux dispositions prises dans son testament par M. le Dr Edouard Maurel, professeur honoraire à la Faculté de Médecine, ancien Président et Trésorier perpétuel de l'Académie, celle-ci décerne tous les cinq ans un prix au meilleur travail qui lui est présenté, manuscrit ou imprimé, composé depuis le dernier concours, sur une question d'hygiène publique ou privée.

Ce prix, qui est de 1.000 francs, sera décerné en 1928.

Si aucun travail n'était jugé digne du prix à cette date, le prix réservé ne se confondrait pas avec le prix quinquennal suivant; le concours resterait ouvert les années suivantes, tant pour les travaux composés pendant les cinq années précédentes et non encore présentés que pour ceux qui auraient été ultérieurement composés.

MÉDAILLES

L'Académie décerne aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement :

1° Aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets d'antiquité (*monnaies, médailles, sculptures, vases, armes,* etc...) et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux, fossiles d'animaux, de végétaux,* etc...), ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adressent quelque dissertation, ou observation, ou mémoire, importants et *inédits*, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui font l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettent à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consistent en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie sont rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. (Les manuscrits ne sont pas compris dans cette disposition.)

Le nombre de ces médailles est illimité.

Digitized by Google

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I. Les Mémoires et communications concourant pour les prix et les médailles d'encouragement devront être déposés, au plus tard, le 1er avril de chaque année où le concours a lieu.

II. Tous les envois seront adressés, *franco*, au Secrétariat de l'Académie, Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure.

III. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible*.

IV. Les auteurs des Mémoires pour les prix *Gaussail* et *Clos* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée sur un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction. Dans le cas où le Mémoire obtiendrait une récompense autre que celle pour laquelle il concourt, le nom de l'auteur ne sera publié que s'il en manifeste le désir.

V. Les Mémoires concourant pour les prix *Gaussail* et *Clos* dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VI. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique au mois de décembre.

VII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, ils pourront faire retirer leurs prix, à l'Hôtel d'Assézat, par des personnes munies d'un reçu de leur part.

VIII. L'Académie, qui ne proscrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

Digitized by Google

BULLETIN DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1923-1924

Séance du 15 novembre 1923. — M. ABELOUS, Président sortant, après avoir remercié à nouveau l'Académie de l'avoir appelé à diriger ses travaux pendant trois ans, cède le fauteuil de la présidence à M. de Gélis, en se félicitant d'avoir en lui un successeur qui représentera avec autorité et éclat notre Compagnie, à laquelle il est profondément attaché.

M. DE GÉLIS rend hommage à son prédécesseur, dont il s'efforcera de suivre l'exemple, sans espérer l'égaler. Du moins sera-t-il secondé dans sa tâche par ses confrères du Bureau dont il connaît l'expérience et le dévouement.

M. LE PRÉSIDENT rappelle les deuils éprouvés par l'Académie pendant les vacances : la perte de M. Cazac et celle de M. le chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut, correspondants.

Il signale, d'autre part, les dictinctions dont plusieurs de nos confrères ont été l'objet : M. Leclainche a été nommé grand officier de la Légion d'honneur; M. Abelous, officier; MM. Leclerc du Sablon, Crouzel, Aloy, Jacob, Le Vavasseur, Drach et Fauvel, chevaliers du même ordre; en outre, M. le doyen Sabatier a été élu membre de l'Accademia dei Lincei.

L'Académie a reçu les ouvrages suivants : *Monographie de la cathédrale Saint-Etienne d'Agde,* par M. Pierre de Gorsse; *Quelques souvenirs sur H. Taine et ses amis,* par M. le comte Begouën, associé ordinaire.

M. BARRIÈRE-FLAVY lit une courte note relative à *La famille de Fermat.*

Il s'agit de son frère Antoine, bourgeois, de Beaumont-de-Lomagne, et de ses trois fils, Antoine, Pierre et Etienne.

Digitized by Google

Ils entrèrent en conflit, on ignore pour quel motif, avec Me Molas, procureur au Sénéchal de Lectoure, qui, avec le concours de ses fils et d'autres complices, assaillit à deux reprises et assassina les Fermat, père et fils, les 1er juin et 15 octobre 1661.

Le Parlement de Toulouse, saisi du crime, fit capturer plusieurs des meurtriers qui parvinrent d'ailleurs à s'évader, à l'exception du fils aîné Molas. Il fut, après une longue procédure, condamné à la peine capitale, le 30 janvier 1663, et exécuté le même jour sur la place du Salin; les autres coupables ne furent jamais arrêtés.

Séance du 21 novembre 1923 — M. SIGNOREL donne lecture de son rapport général sur les concours de 1923. Ce rapport est adopté; par suite, les attributions de prix, telles qu'elles ont été établies par les Commissions des concours et communiquées à l'Académie dans sa séance du 24 mai 1923, deviennent définitives.

Séance du 29 novembre 1923. — Ouvrage offert : *Réunion organisée à la Sorbonne, le 21 mars 1923, en l'honneur de Jean-Daniel-François (dit Franz) Schrader.* On sait que c'est pour célébrer le 80e anniversaire de l'illustre géographe qu'a eu lieu cette cérémonie, à l'occasion de laquelle notre Académie a élu M. Schrader associé honoraire.

M. le Dr ABELOUS communique l'*Eloge du Dr Tourneux*, qu'il se propose de lire à la séance publique.

M. le Dr DIDE fait une communication intitulée : *La critique du pansexualisme et du panégotisme.*

Séance du 6 décembre 1923. — M. le Dr MARIE fait une communication sur *La lutte actuelle contre le cancer et son organisation dans les diverses régions de la France et de la Belgique.* (Imprimée p. 231.)

Séance publique du 9 décembre 1923 — L'Académie tient sa séance publique annuelle.

M. le Dr ABELOUS, président sortant, prononce l'*Eloge du Dr Tourneux*, associé ordinaire.

M. SIGNOREL, Trésorier perpétuel, donne lecture du Rapport *général sur les concours de 1923.*

Digitized by Google

Les récompenses suivantes sont décernées :

PRIX GAUSSAIL

Prix de 365 francs. — **M. Pierre Dupont**, ancien directeur d'Ecole, à Toulouse. — *L'Enseignement primaire, à Toulouse, sous le Gouvernement de Juillet et sous la Deuxième République.*

Prix de 200 francs. — **M. l'abbé Auguste Maurette**, correspondant de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse. — *Le livre de raison d'un trésorier de France en la généralité de Toulouse.*

Prix de 100 francs. — **M. l'abbé Auguste Maurette.** — *Documents pour une histoire du diocèse de Toulouse.*

Mention honorable. — **M. le Dr Georges-René Doré**, médecin de 1re classe de la Marine, à Cherbourg. — *Trois victimes des septembriseurs : les frères Guérin du Rocher et le Constituant de la Lande.*

PRIX MAURY

Prix de 500 francs. — **M. le Dr Louis Timbal**, de Toulouse. — *Les diarrhées chroniques : étude clinique, coprologique et thérapeutique.*

PRIX MAUREL

Prix de 600 francs. — **M. le Dr Albert Gautié**, directeur du Bureau municipal d'hygiène de Toulouse. — *Manuel d'hygiène du Dr L. Guiraud; 4e édition remaniée.*

MÉDAILLE

Médaille de Vermeil. — **M. Norbert Casteret**, à Toulouse. — *Découverte d'importants vestiges préhistoriques dans la grotte de Montespan (Haute-Garonne).*

M. le comte Begouen fait une conférence sur *La magie aux temps préhistoriques d'après des découvertes récentes.* (Imprimée p. 417.)

Séance du 13 décembre 1923. — M. Lécaillon fait une communication sur *La restauration des villages agricoles dévastés par la guerre récente.*

L'auteur a en vue spécialement les villages du « Chemin des Dames » qu'il connaît particulièrement. Dans ces villages, qui furent exposés, pendant toute la durée de la guerre, aux coups

Digitized by Google

de l'artillerie ennemie et à ceux de l'artillerie alliée et qui se trouvaient sur le « front Hindenburg », la destruction fut intégrale.

Non seulement les maisons, mais les bois, les terres labourables, les terrains marécageux, les arbres fruitiers furent détruits. Des cimetières provisoires furent établis dans chaque village; mais, de plus, de nombreux soldats furent inhumés dans les jardins, les champs, les bois. D'innombrables souterrains et abris de toutes sortes furent construits dans le flanc des coteaux et des tranchées sillonnèrent toute la région. Les fils barbelés, les obus de tous calibres, les grenades de toutes formes abondaient partout et, aujourd'hui encore, sont bien loin d'être enlevés entièrement. Enfin, un matériel de guerre varié était éparpillé, après la guerre, sur toute l'étendue des territoires des villages. On peut dire que la tâche à accomplir pour restaurer la région est une véritable tâche de géant. Actuellement, cette tâche n'est pas terminée et ne le sera pas de sitôt. L'absence de gares de chemins de fer dans la plupart de ces villages rend la reconstruction lente, coûteuse et pénible.

L'auteur de la communication passe successivement en revue les problèmes les plus impérieux qui se posèrent ou se posent encore relativement à cette reconstruction : réparation des voies de communications permettant d'aller dans les champs et les bois, ramassage des obus et des grenades, enlèvement des fils barbelés, comblement des tranchées et des trous d'obus, enlèvement des cadavres inhumés dans les champs et les jardins, habitations provisoires à donner aux habitants désireux de rentrer dans leur village.

Il indique ensuite comment il fut procédé à l'évaluation des dommages de guerre. Pour terminer, l'auteur présente des considérations relatives à la reconstruction des habitations définitives actuellement commencée, sur la cherté de la vie dans les villages dont il s'agit, et sur l'avenir de ces agglomérations agricoles autrefois si prospères.

Séance du 20 décembre 1923. — M. CHALANDE, continuant son *Histoire des rues de Toulouse* (Imprimée p. 311), fait une communication sur *Le quartier de la Daurade.*

M. WILLEMIN lit une étude intitulée : *Quelques aperçus sur la loi de l'utilisation de l'énergie hydraulique.*

Digitized by Google

Obsèques de M. Eugène Lapierre, associé ordinaire. — Le 31 décembre 1923 ont eu lieu, à Toulouse, les obsèques de M. Eugène Lapierre. Devant la tombe qui allait se fermer, M. BÉLUEL, au nom de la Municipalité, a dit, en termes éloquents et heureux, les services rendus à la ville par M. Lapierre et la reconnaissance de ses concitoyens; puis M. DUMÉRIL, Secrétaire perpétuel, a prononcé les paroles suivantes :

Le Président de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres est en ce moment absent de Toulouse : je viens, à sa place et au nom de cette Compagnie, dire en quelques mots, devant le cercueil de notre vénéré doyen d'âge, notre émotion et nos regrets. Vous savez les services qu'Eugène Lapierre a rendus à notre Bibliothèque Municipale; vous connaissez sa munificence envers sa ville natale et le don généreux qu'il lui a fait d'une collection inestimable, sans rivale peut-être, d'éditions de Molière et de gravures et de livres se référant à Molière. Je dois me borner à rappeler ce qu'a été pour nous le confrère érudit, affable, assidu à nos séances; membre de l'Académie de Législation et de la Société Archéologique du Midi de la France, il a toujours eu — que ces Compagnies sœurs de la nôtre nous pardonnent ce qu'il peut sembler y avoir de vanité corporative dans cette affirmation — il a toujours eu, dis-je, une prédilection pour notre Académie. Elle avait couronné, à diverses reprises, quelques-unes de ses premières œuvres; il était le neveu de notre trésorier perpétuel, J.-F. Astre, et avait hérité de ses manuscrits; néanmoins, il ne posa sa candidature à une place d'associé qu'assez tard, après quelque hésitation, sur les sollicitations pressantes d'amis comme Adolphe Baudouin et Ernest Roschach. Mais, une fois des nôtres, en 1886, il nous donna la meilleure part de ses travaux, en même temps qu'il s'intéressait à tous les événements, importants ou relativement insignifiants, de notre existence académique. Il se fit notre historiographe, et c'est lui qui, après avoir dépouillé nos premiers volumes de mémoires, nos procès-verbaux, nos correspondances, a résumé, en 180 pages environ, la vie de la Société des Lanternistes, de la Société des Sciences et de l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, depuis 1640 jusqu'à la Révolution. C'est également dans notre Recueil qu'il faut chercher son étude sur les Portraits de Molière. Il a enrichi de ses dons notre Bibliothèque. Peu soucieux de se

Digitized by Google

mettre en avant, il se refusa toujours à faire partie de notre bureau. Mais probe, indépendant, peut-être même un peu ombrageux, il inspirait une entière confiance et une complète estime. Nous lui demandions volontiers des conseils. Et ce fut une joie pour nous, il y a quelques années, de lui offrir une médaille commémorative de sa longue et précieuse collaboration. Quand l'âge et les infirmités le tinrent éloigné de nos assemblées, il ne cessa pas de se tenir au courant de ce qui se faisait et se disait à l'Hôtel d'Assézat, et nous lui conservions un respectueux attachement. Eprouvé par des deuils cruels, il finit par se trouver isolé dans la spacieuse demeure où s'étaient écoulées pour lui tant d'années calmes et studieuses, où naguère encore il était l'objet de soins tendres et vigilants, où il avait goûté tout le charme que la littérature et l'art peuvent donner à des réunions intimes. Ajoutons qu'il avait beaucoup aimé son jardin, les fleurs, que les chrysanthèmes avaient tenu dans son cœur une place immédiatement au-dessous de celle qu'occupait Molière. Peu à peu, immobilisé, séparé de tout ce qui avait distrait ou embelli sa carrière, il s'est éteint le 29 décembre, à 89 ans, et est allé rejoindre les êtres aimés et disparus. Si nous le regrettons, nous avons fini de le plaindre : la terre n'était plus pour lui vraiment qu'un lieu d'exil; mais ceux qui ont été assez heureux pour le bien connaître conserveront pieusement le souvenir du savant exact, du lettré délicat, du confrère aimable, de l'ami sûr et de l'honnête homme.

Séance du 10 janvier 1933. — M. le PRÉSIDENT rappelle la perte éprouvée par notre Compagnie depuis sa dernière séance, de M. Eugène Lapierre, l'un de nos plus anciens associés ordinaires et qui, avant d'être retenu par l'âge et la maladie, était l'un des plus assidus et des plus actifs.

Il adresse des paroles de bienvenue à M. Petar Skok, professeur à l'Université de Zagreb, en Yougo-Slavie, correspondant de l'Académie.

M. SKOK, après avoir été présenté par M. le comte Begouën, qui rappelle quelle fut l'attitude des Croates pendant la guerre, fait une communication sur *Un nom de lieu, « Burc », dans la haute Auvergne, et quelques formes verbales des verbes être et pouvoir dans le patois de Montauban et dans l'ancienne langue provençale.*

Digitized by Google

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre à M. Skok le jeton de l'Académie.

Seance du 17 janvier 1924. — M. le PRÉSIDENT rappelle la nouvelle perte que l'Académie vient d'éprouver en la personne de M. Victor Parant, qui lui appartenait depuis 1887 et qui était devenu associé libre, après avoir été, jusqu'en 1908, associé ordinaire. Il a assisté à ses obsèques avec de nombreux membres de l'Académie. Conformément à la volonté de M. Parant, il n'a pas été prononcé de discours.

M. le PRÉSIDENT indique qu'il y a *exactement* quarante années, le 17 janvier 1884, M. Henri Duméril, aujourd'hui Secrétaire perpétuel, a été élu associé ordinaire. Il dit le zèle, la conscience avec lesquels M. Duméril a collaboré aux travaux de l'Académie pendant cette longue période et, spécialement, les services qu'il lui rend comme Secrétaire perpétuel et conservateur de ses traditions depuis quatorze années.

Au nom de la Compagnie, il remet à M. Duméril le jeton de vermeil, à l'effigie de Fermat, commémorant son quarantenaire académique.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL exprime avec émotion ses remerciements à ses confrères.

M. le Dr GESCHWIND fait une communication sur *La mortalité anormale de la population de Toulouse.* (Imprimée p. 97.)

M. PASQUIER fait également une communication sur *L'enseignement, dans le diocèse de Bayonne, de l'histoire locale et des langues régionales.*

Il appelle l'attention de l'Académie sur une lettre circulaire adressée, le 9 octobre 1923, par Mgr Gieure, évêque de Bayonne, aux Supérieurs des Séminaires et Collèges libres de son diocèse, pour instituer et organiser l'enseignement des langues régionales. Des tentatives de ce genre ont été faites de divers côtés mais sans grand succès : l'échec en est imputable au manque d'un plan nettement déterminé, à l'emploi de méthodes défectueuses. Des discussions restées sans solutions pratiques se sont prolongées pour savoir si un enseignement de ce genre devait être autorisé, ne serait-ce que pour faciliter l'étude du français.

Sans s'arrêter aux objections susceptibles de nuire à la mise à exécution du projet, Mgr Gieure a jugé à propos de passer

Digitized by Google

aux actes, à la grande satisfaction de son clergé, et a autorisé l'enseignement des trois idiomes qui se parlent dans la région : le basque, le gascon et le béarnais; il a, non sans raison, considéré que la langue est solidaire de l'histoire quand il s'agit de suivre l'évolution d'un peuple et il a voulu que l'enseignement de l'une et de l'autre ne soit pas séparé. Dans ce but, des cours ont été institués dans chaque établissement; ils devront être suivis par les élèves de troisième, de seconde et de première; on donnera une leçon par quinzaine, en tout une vingtaine chaque année, dont moitié pour la langue, moitié pour l'histoire. Chaque dialecte devra être appris comme une autre langue avec exercices grammaticaux, thèmes, versions, interrogations, compositions; il y aura des examens, des notes et des prix. Quoique réparti sur une assez longue période, le temps réservé à chaque matière est bien restreint; on dirait qu'on doit avoir affaire seulement à des auditeurs qui viennent compléter leurs connaissances et non à des élèves qui n'ont encore reçu aucune notion.

Il ne suffisait pas de décréter l'institution des cours, de tracer les grandes lignes du plan, il importait aussi de procéder à l'organisation et, tout en laissant aux professeurs l'initiative convenable, d'indiquer les voies et moyens. Des programmes, minutieusement rédigés, sont spéciaux à chaque région et énumèrent, peut-être avec trop de détails, les matières réservées à chaque cours pendant la durée de l'enseignement. Aux manuels et aux livres élémentaires s'ajouteront des recueils contenant des morceaux choisis qui permettront d'apprécier la valeur de chaque dialecte.

Les cours ont été inaugurés dès la rentrée, en octobre 1923, dans les établissements ecclésiastiques d'instruction secondaire du diocèse de Bayonne. On n'a pas encore abordé les classes primaires, pour lesquelles on n'avait ni maîtres expérimentés, ni méthodes éprouvées; dans l'enseignement secondaire, il en est autrement, les professeurs originaires du pays, habitués aux systèmes pédagogiques, peuvent, dès le début, suffire à la tâche qui leur incombe.

Mgr Gieure prévoit que l'organisation n'est pas définitive et que, suivant les circonstances, des modifications pourront être introduites dans l'application. La tentative montrera ce que seront les résultats et si ce système mérite d'être encouragé.

Digitized by Google

Séance du 23 janvier 1924. — M. le baron DESAZARS DE MONTGAILHARD fait une communication sur *Les primitifs français et leur influence sur l'art flamand et sur l'art italien de la Renaissance.* (Imprimée p. 209.)

M. PASQUIER fait part d'un vœu récemment émis par la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts et par sa filiale, la Société des Etudes du Couserans. Elles demandent que les sociétés savantes des pays intéressés soient invitées à signaler et à rectifier les erreurs commises dans les guides et annuaires et à faire défendre par les autorités compétentes que les guides des musées et des monuments publics donnent aux visiteurs des explications fantaisistes.

Quelques exemples bien choisis prouvent qu'il convient de prendre des mesures pour empêcher de fausser l'histoire et de jeter du discrédit sur certains pays par des légendes ridicules.

Afin de donner plus d'autorité à leurs propositions, les Sociétés seraient désireuses d'avoir l'appui des grandes Associations de Toulouse et d'autres Associations, telles que le Touring-Club, les Syndicats d'initiative, etc...

M. PASQUIER prie l'Académie de donner son adoption au projet. Après une discussion qui permet à plusieurs membres de relever des inexactitudes trop flagrantes dans les guides, l'Académie s'associe au vœu qui lui a été présenté.

Séance du 31 janvier 1924. — Ouvrage offert : *Rapport général sur le premier Congrès international des sociétés astronomiques (Paris, 21-24 juin 1914)*, par M. L. Montangerand.

M. SIGNOREL lit la première partie de son étude sur *Les chemins de fer transpyrénéens.* (Imprimée p. 115.)

Séance du 7 février 1924. — M. CAMICHEL fait une communication sur *La similitude.*

Séance du 14 février 1924. — Ouvrages offerts : *Discourses on Dante*, par M. Grandgent, professeur à l'Université Harvard, de Cambridge (Etats-Unis), correspondant de l'Académie, et *Notice sur le chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut (1841-1923)*, également correspondant de l'Académie.

M. DOP fait une communication sur *Une fonction peu connue du calice.*

Digitized by Google

Séance du 21 février 1924. — Sur le rapport de M. Barrière-Flavy, M. l'abbé Auriol, président de la Société archéologique du Midi de la France, est élu associé ordinaire dans la classe des Inscription et Belles-Lettres et, sur le rapport de M. Buhl, M. Roy, professeur à la Faculté des Sciences, est élu associé ordinaire dans la classe des sciences, section des sciences mathématiques.

M. DE SANTI fait une communication sur *Les pauvres filles à marier dans l'ancien Lauraguais.* (Imprimée p. 181.)

Séance du 28 février 1924. — M. le comte BEGOUEN offre à l'Académie un exemplaire de l'Album, publié sur son initiative, concernant le Musée d'histoire naturelle de Toulouse.

Sur sa proposition, l'Académie prend la délibération qui suit :

« L'Académie, fidèle à ses traditions vis-à-vis du Musée d'histoire naturelle de Toulouse, créé en quelque sorte sur son initiative et sous son patronage et au développement duquel elle n'a cessé de s'intéresser;

« Considérant l'importance et la valeur scientifique des collections de ce musée qui en font un des plus riches de France et l'un de ceux dont la réputation attire les savants les plus éminents, même de l'étranger;

« Mais, constatant l'insuffisance des locaux qui nuit à la visibilité des objets exposés et empêche tout développement des collections;

« Ayant, d'autre part, appris avec satisfaction que les négociations entamées depuis longtemps entre l'Université et la Ville ont, grâce aux sacrifices consentis par la Municipalité, abouti à l'abandon des locaux occupés jusqu'ici par les services de la Faculté de Médecine et de Pharmacie;

« Emet le vœu,

« Que l'immeuble de l'ancien couvent des Carmes, avec son entrée monumentale sur l'allée Saint-Michel, son amphithéâtre, sa cour intérieure et les salles du rez-de-chaussée, soit affecté entièrement au Musée d'histoire naturelle qui deviendrait ainsi un monument digne tout à la fois de ses richesses scientifiques et de la Ville de Toulouse. »

Cette délibération sera transmise à M. le Recteur et à M. le Maire.

Digitized by Google

M. DE GÉLIS fait une lecture intitulée : *Quelques poètes des Jeux Floraux aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles (3^e^ série)*. (Imprimée p. 21.)

M. BARRIÈRE-FLAVY lit une étude sur *Un grand seigneur languedocien, le comte de Clermont-Lodève, marquis de Saissac (1630-1705)*.

Son père, Gabriel-Aldonce et son grand-père Alexandre, furent des protecteurs des beaux esprits de la Province qu'ils recevaient magnifiquement dans leurs châteaux de Castelnau (de Bretenoux) et de Saissac. Louis-Gabriel fut, au contraire, despote, violent, débauché et grand joueur. Ses excès à l'égard de ses vassaux, de ses voisins et de consuls même qu'il avait frappés de coups de bâton, lui valurent plusieurs condamnations prononcées par le Parlement de Toulouse et les Grands Jours du Languedoc. Il trichait au jeu avec une telle audace, gagnant ainsi des sommes énormes, qu'il fut dénoncé au roi qui le chassa de la Cour. Il passa en Angleterre, revint ensuite à Paris, puis en Languedoc, où ses séjours sont sans cesse signalés par des violences. Compromis dans l'affaire des poisons, il dut encore disparaître momentanément. Il fut cependant enfermé en 1691, à la Bastille, d'où il sortit au bout de huit mois.

Il mit un terme à sa vie mouvementée, en épousant, à l'âge de soixante-dix ans, la dernière fille du duc de Luynes, une des plus jolies femmes de la Cour — « qui le voulut malgré la disproportion d'âge, dans l'espérance — dit Saint-Simon — d'être bientôt veuve et de jouir des grands avantages de son contrat de mariage ».

Il mourut en 1705, laissant un fils, décédé en bas âge, dix ans plus tard.

Séance du 6 mars 1924. — M. CHALANDE, continuant son *Histoire des rues de Toulouse* (Imprimée p. 311), fait une communication sur *La rue Gambetta et l'Hôtel de Bernuy.*

Séance du 13 mars 1924. — M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre par laquelle M. le Maire de Toulouse, accusant réception du vœu récemment renouvelé par l'Académie, en faveur de l'extension du Musée d'histoire naturelle dans les locaux de l'ancien Couvent des Carmes, déclare que la Ville se propose d'affecter une partie de ces bâtiments à un Institut de puéri-

Digitized by Google

culture et à l'agrandissement de l'amphithéâtre de la Faculté de Médecine et de Pharmacie. Il regrette, ajoute-t-il, d'avoir reçu trop tard le vœu de l'Académie.

Il convient de noter qu'une délibération analogue à celle récemment adoptée par l'Académie, avait été communiquée à la Municipalité, il y a un an.

M. SIGNOREL lit la seconde partie de sa communication sur *Les chemins de fer transpyrénéens.* (Imprimée p. 115.)

Séance du 20 mars 1924 — M. JUPPONT fait une communication *Sur le rôle de l'émotivité dans l'enseignement.* (Imprimée p. 279.)

Séance du 27 mars 1924. — Ouvrage offert : *Aperçu sur la géographie botanique et forestière d'Aulus (Ariège)*, par M. Dop, associé ordinaire de l'Académie.

M. GROS fait une communication sur *La duchesse d'Angoulême à Toulouse.* (Imprimée p. 47.)

Séance du 3 avril 1924. — Sur le rapport de M. Jacob, M. Duffour, professeur à la Faculté des Sciences, est élu associé ordinaire dans la classe des sciences, section des sciences chimiques et naturelles.

M. CHALANDE fait une communication sur *Les Jacobins*, suite de son *Histoire des rues de Toulouse.* (Imprimée p. 311.)

Séance du 10 avril 1924. — M. SAINT-RAYMOND donne lecture d'une étude sur *Les tribulations d'un payeur d'armée.* (Imprimée p. 1.)

Séance du 1er mai 1924. — M. le PRÉSIDENT exprime les félicitations de l'Académie à M. Pasquier, auquel l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a accordé une médaille d'or (antiquités de la France), pour sa publication du *Cartulaire de Mirepoix.*

M. SIGNOREL fait une communication sur la *Situation économique et sociale de l'Italie après la guerre, les origines et le développement du fascisme.*

Digitized by Google

Séance du 8 mai 1924. — L'Académie a reçu en hommage, de M. Maillet, associé correspondant, les brochures publiées par lui depuis seize ou dix-sept ans.

D'autre part, M. Joulin, associé honoraire, lui a offert un exemplaire de sa dernière publication sur *La protohistoire de l'Europe barbare d'après les découvertes archéologiques récentes.*

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne précisément lecture d'une communication envoyée par M. Joulin et relative au même sujet: *La protohistoire de l'Europe barbare.* (Imprimée p. 67.)

Séance du 15 mai 1924. — M. SIGNOREL, Trésorier perpétuel, présente le compte de l'exercice 1923 et le projet de budget pour 1924, qui sont approuvés.

M. HÉRISSON-LAPARRE fait une communication sur *La fabrication industrielle de la diphénylamine.* (Imprimée p. 173.)

Séance du 22 mai 1924. — M. THOUVEREZ fait une communication intitulée : *Retour en arrière.*

Séance du 5 juin 1924. — Les Commissions des Concours communiquent leurs rapports sur les ouvrages présentés.

M. ROY est désigné comme rapporteur général.

Séance du 12 juin 1924. — Il est procédé aux élections annuelles. Sont réélus :

Président.....	M. DE GÉLIS.
Secrétaire.....	M. GIRAN.
Secrétaire-adjoint..	M. LAMOTTE.

M. CHALANDE est réélu Bibliothécaire pour cinq ans.

Sont nommés, en remplacement des membres sortants du Comité de librairie et d'impression: MM. SAINT-BLANCAT, DUFFOUR, BARRIÈRE-FLAVY, et en remplacement des membres sortants du Comité économique : MM. ROY, JACOB, ANGLADE.

M. le PRÉSIDENT désigne M. JACOB pour remplir les fonctions d'Econome.

M. CHALANDE, continuant son *Histoire des rues de Toulouse*

Digitized by Google

(Imprimée p. 311), fait une communication sur *Le quartier de la Daurade (suite)*.

Séance du 19 juin 1924. — M. CROUZEL fait une communication sur *La faute commise en contractant (Culpa in contrahendo)* (suite). (Imprimée p. 77.)

Séance du 26 juin 1924. — Conformément à la proposition de M. Signorel, Trésorier perpétuel, l'Académie décide de régler le compte afférent au volume des Mémoires de 1923 et de conclure un contrat pour l'impression du volume suivant avec un nouvel imprimeur (Imprimerie Bonnet). L'Académie laisse au Comité de librairie et d'impression, le soin de préciser les détails de ce contrat et donne à son Trésorier perpétuel tous pouvoirs pour le signer.

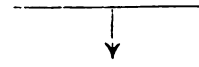

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Bienfaiteurs de l'Académie	VI
Etat des Membres de l'Académie	VII
Nécrologe	XVI
Les tribulations d'un payeur d'armée, par M. SAINT-RAYMOND	1
Quelques poètes des Jeux Floraux aux XVI[e] et XVII[e] siècles (troisième série), par M. DE GÉLIS	21
Le Duc et la Duchesse d'Angoulême dans le Midi, par M. GROS	47
La protohistoire de l'Europe barbare d'après les récentes découvertes de Toulouse et de la Péninsule hispanique, par M. L. JOULIN	67
La « Culpa in contrahendo » en droit romain (fin), par M. J. CROUZEL	77
La mortalité anormale de la population de Toulouse. Causes invoquées; mesures proposées, par M. le D[r] GESCHWIND	97
Les chemins de fer transpyrénéens, par M. Jean SIGNOREL	115
Fabrication industrielle de la diphénylamine, par M. HÉRISSON-LAPARRE	173
Etudes lauraguaises : Les pauvres filles à marier, par M. L. DE SANTI	181
Les primitifs français et leur influence sur l'art flamand et sur l'art italien de la Renaissance, par M. le Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD	209
La lutte actuelle contre le cancer et son organisation dans les diverses régions de la France et de la Belgique, par M. le D[r] T. MARIE	231
Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, et les Lévis-Lugny, à propos de biens confisqués, par M. PASQUIER	251

Digitized by Google

Sur le rôle de l'émotivité dans l'enseignement, par M. JUPPONT..... 279
Histoire des rues de Toulouse (suite), par M. Jules CHALANDE..... 311
Eloge d'Emile Cartailhac, par M. le Comte BEGOUEN..... 397
La magie aux temps préhistoriques, discours prononcé à la séance publique du 9 décembre 1923, par M. le Comte BEGOUEN..... 417

Programme des prix pour les années 1925 et 1926..... 433

Bulletin des travaux de l'Académie pendant l'année académique 1923-1924..... 437

La famille de Fermat, par M. BARRIÈRE-FLAVY..... 437
La restauration des villages agricoles dévastés par la guerre récente, par M. LÉCAILLON..... 439
Obsèques de M. Eugène Lapierre, Discours de M. Henri DUMÉRIL, Secrétaire perpétuel..... 441
L'enseignement, dans le diocèse de Bayonne, de l'histoire locale et des langues régionales, par M. PASQUIER..... 443
Un grand seigneur languedocien, le comte de Clermont-Lodève, marquis de Saissac (1630-1705), par M. BARRIÈRE-FLAVY..... 447

IMPRIMERIE Vve BONNET, 2, RUE ROMIGUIÈRES. — TOULOUSE.

Digitized by Google

Sen. 12
V. 2

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

DOUZIÈME SÉRIE. — TOME II

THE LIBRARY OF THE
OCT 27 1925
UNIVERSITY OF ILLINOIS

TOULOUSE
IMPRIMERIE Vve BONNET
2, Rue Romiguières, 2
—
1924

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS

De l'Académie des Sciences, Inscriptions & Belles-lettres de Toulouse

Depuis sa fondation, en 1746, jusqu'à nos jours.

Ces publications forment 90 volumes, divisés en 12 séries, comme suit :

1re Série,	4 volumes	in-4°,	1782-1790.
2e Série,	6 —	in-8°,	1827-1843.
3e Série,	6 —	—	1844-1850.
4e Série,	6 —	—	1851-1856.
5e Série,	6 —	—	1857-1862.
6e Série,	6 —	—	1863-1868.
7e Série,	10 —	—	1869-1878.

La 8e série comprend : 1° sept volumes ou tomes, divisés chacun en deux parties correspondant aux deux semestres des années 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884 et 1885;

2° Les huitième, neuvième et dixième volumes, en un seul fascicule, correspondent aux années 1886, 1887 et 1888.

La 9e série comprend neuf volumes qui correspondent aux années 1889, 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896 et 1897.

En 1898, 1899 et 1900, l'Académie a publié trois volumes de Bulletins.

Elle a repris en 1901 la publication des volumes de ses Mémoires par le tome I de la 10e série. — La 10e série comprend douze volumes; la 11e série, dix volumes.

La 12e série en est au tome II.

Outre la table des matières qui accompagne chaque volume, il y a quatre tables générales, savoir :

1° Table des trois premières séries, publiée en 1854.
2° Table des 4e et 5e séries, publiée en 1864.
3° Table de la 6e série, publiée en 1868.
4° Table de la 7e série, publiée en 1880.

Les tables 1re, 2e et 4e ont été publiées à part. — La 3e table (6e série) ne se trouve qu'à la fin du volume de l'année 1868.

De 1846 à 1886, l'Académie a publié régulièrement un annuaire in-18.

La collection forme 41 brochures petit in-18 (1846-1886).

Une table des matières contenues dans les Annuaires de l'Académie est insérée dans l'Annuaire de 1880.

Cet Annuaire a été provisoirement supprimé à partir de 1886-87.

Des renseignements historiques et bibliographiques sur l'Académie sont insérés dans les volumes de ses Mémoires, années 1847, 1877, 1888, 1905, 1906, 1907, 1908, 1912 et 1919.

Les Sociétés savantes avec lesquelles l'Académie est en correspondance peuvent lui demander les séries ou les volumes qui leur manquent. On les leur enverra gratuitement autant que possible. On les enverra aussi, moyennant un prix proportionné à la demande, à toutes les personnes qui désireront les recevoir.

Les demandes doivent être adressées à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, ou à la librairie PRIVAT, rue des Arts, 14.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 110990295

Digitized by Google